Digitized by Google

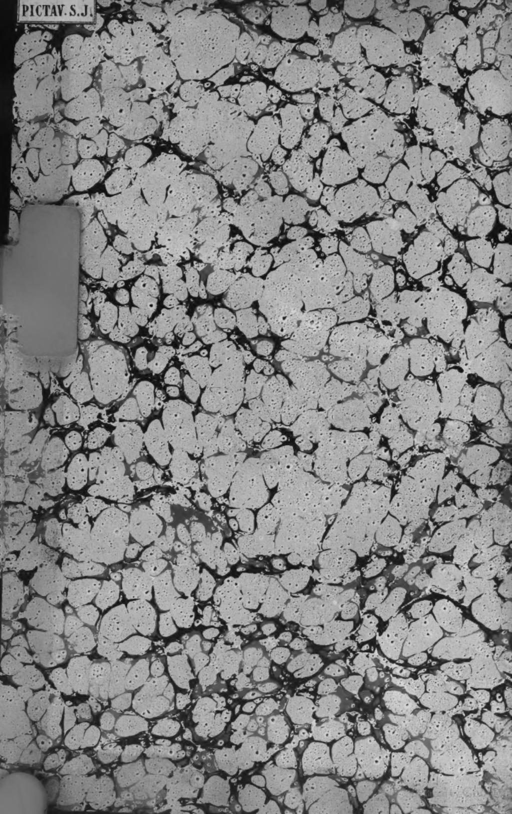
PICTAV. S.J.

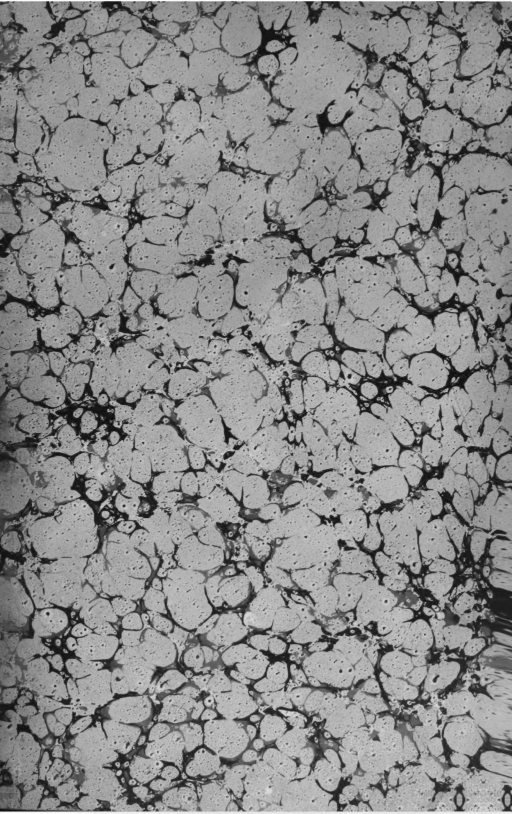

Digitized by Google

AD 501/49

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENS

HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES

DU ROUERGUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENS
HISTORIQUES
ET GÉNÉALOGIQUES
SUR LES FAMILLES ET LES HOMMES REMARQUABLES
DU ROUERGUE

DANS LES TEMPS ANCIENS ET MODERNES.

b. de Barrau

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

TOME TROISIÈME.

RODEZ,
Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

1857.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Nous avons suivi, dans les deux premiers volumes, pour les familles nobles, l'ordre des fiefs adopté par les anciens Etats de Rouergue, notamment par ceux du 27 août 1651. Mais le rôle de cette assemblée ne contient qu'une partie de la noblesse. Dès 1611, et par un règlement du 12 février, le roi avait ordonné, pour le Rouergue en particulier, « que les évêques de Rodez et de Vabres assisteraient annuellement aux Etats, ainsi que les consuls de Rodez, de Villefranche et de Millau; mais que pour les autres personnes qui avaient eu jusques-là le droit d'y assister, leur nombre serait désormais réduit à moitié, de manière qu'elles y assisteraient alternativement de deux années l'une. » (*Hôtel-de-Ville de la cité de Rodez, Archives du Collége.*)

Malheureusement, il nous a été impossible de trouver le second rôle alternant, celui qui devait contenir les noms des gentilshommes non portés dans le premier. Aux Etats tenus à Rodez, en 1645, l'ordre de la noblesse ne fut représenté que par vingt-six députés. Le rôle du 1er mars 1649, pour les Etats tenus à Villefranche, est à peu près identique avec celui de 1651, qui nous a servi de guide. Privés de ce document régulateur, pour le nombre très-considérable de familles qui restaient à produire, il nous a été indispensable d'adopter un ordre, et nous nous sommes arrêté à l'ordre chronologique, le plus propre de tous, à ce qu'il nous a paru, à conserver la teinte historique que nous cherchions à répandre sur notre travail.

Un des inconvénients de cette classification, c'est d'intervertir l'ordre d'importance des familles et de placer quelquefois, par un effet de la transmission des fiefs, des seigneurs

Digitized by Google

inférieurs avant des seigneurs plus considérables et même plus anciens dans la hiérarchie féodale.

Mais cet inconvénient se trouve également inhérent au premier mode adopté, et il suffit de le signaler pour prévenir les conséquences qu'on pourrait être tenté d'en tirer.

Il ne faut pas perdre non plus de vue que le classement par ordre de dates n'est point absolu, et qu'il résulte uniquement de la connaissance des titres qui sont passés sous nos yeux, ce qui n'ôte rien au mérite de ceux qu'on pourrait découvrir et produire plus tard.

La classification alphabétique, placée en table à la fin du volume, suffira pour faciliter les recherches.

Le quatrième volume, dont les matières sont prêtes, contiendra des notices sur toutes les familles dont l'origine ou l'anoblissement remontent aux XVI[e], XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles. A cette période se rattachent la plupart de celles qui existent de nos jours.

Digitized by Google

DE LA ROQUE.

Le nom de la Roque paraît en Rouergue dès les premiers temps de la chevalerie, et les documens que nous avons sur les familles qui le portent les représentent comme occupant un rang considérable parmi la noblesse du pays.

Ces documens, d'ailleurs fort restreints, se rattachent à trois maisons principales, peut-être issues de la même souche, mais que la possession de terres différentes doit faire classer séparément :

La Roque de Salles et de Panat ;

La Roque de Grun ;

La Roque de Brousse et de la Cazotte.

DE LA ROQUE DE SALLES ET DE PANAT.

Un grand nombre de monumens prouvent que les seigneurs de ce nom avaient des droits, dès les temps les plus reculés, sur les châteaux et seigneuries de Panat, de Salles-Comtaux, de Balsac et de Cassagnes.

On lit dans le Cartulaire de Conques que, vers l'an 1000, Hugues de la Roque donna à Saint-Sauveur de Conques et aux moines le mas de Castan, les dîmes du Mauron et de Maleville, *pour qu'on chante six mille messes dans ce monastère où il veut être enseveli* (*Cart.* pièce 2).

En 1191, Guillaume de la Roque et Guiralde, sa mère, donnèrent au monastère de Bonnecombe leurs droits et actions sur *l'honneur* que les moines avaient acheté de Gui de Panat (*Cart.* 2. 45).

En 1199, Hugues de la Roque, *de Salles*; Hugues et Guillaume, ses enfans, donnèrent au même monastère un pré, en présence de Grimal de Salles, de R. de Belcastel, de Pierre de Bonal, etc. (*Idem*, 55).

Bertrand de la Roque, *del Salvatges*, est mentionné dans une donation de 1202 (*Idem*, 86).

Hugues de la Roque, *de Salles*, et Bourguette, sa femme, donnèrent, en 1206, le droit de pâture sur leurs terres (*Idem*, 63).

En 1231, Guillaume de la Roque, de Cassagnes, transigea avec

Digitized by Google

l'abbé de Bonnecombe au sujet d'un différend qu'ils avaient sur Ruffepeyre (*Idem*, 77).

Géraud de la Roque, de Salles, seigneur de Reigasse, damoiseau, vivait en 1277 (*Tit. de Brussac*).

En 1314, noble R. de la Roque (de Rupe), seigneur de Salles (*Arch. de Bonnecombe*).

Guillaume de la Roque, damoiseau, était, en 1310, seigneur en paréage de Balsac (*Tit. du château de Panat*). Il fut père d'Amalric, de Rigal, de Raymond et de Géraud.

1° AMALRIC OU AMALVIN DE LA ROQUE, damoiseau, de Balsac, fit son testament le 3 septembre 1361, et voulut être enterré dans l'église de Balsac, au tombeau de son père. Il institua pour ses héritiers Rique, sa sœur, femme de Bernard de Roquetaillade, chevalier, et Hélène, sa nièce, qui avait épousé Azémar de Folqueim. On voit par la teneur de cet acte qu'il avait des biens en commun avec noble Guibert Brenguier, du château de Panat (*Tit. du château de Balsac*).

2° RIGAL OU RIGAUD DE LA ROQUE, damoiseau, fils de Guillaume, fit hommage, en 1380, au seigneur Henry, évêque de Rodez, en qualité d'héritier universel de feu Guillaume Ratier, chevalier, de Salles-de-Panat, pour le mas de Rocoules dans le mandement du château de Meyrazès (*Tit. de l'evêché*).

Il rendit hommage au roi, pour le château de Panat, en 1399 (*Tit. du château de Balsac*).

Il vivait encore en 1403, au château de Panat, et avait eu pour fille Catherine de la Roque, coseigneuresse de Panat, qui, en 1412, était femme de noble Bérail Folqueim, de Rocoules, dont elle eut Philipis Folqueim (*Idem*).

3° RAYMOND DE LA ROQUE, damoiseau, fut établi sénéchal de Rouergue par Charles V, vers la même époque.

On voit parmi les titres de l'évêché un hommage de l'an 1403, rendu à l'évêque par ce Raymond, comme héritier de feu Rigal, son frère, héritier lui-même de feu Jean Ratier, damoiseau, du bourg de Rodez, pour le mas de Rocoules.

Le même Raymond fit hommage, en 1405, à Hugues d'Arpajon, pour plusieurs fiefs situés dans les paroisses de Lax et de Luc qu'il possédait comme héritier universel de Guillaume Ratier, de Rodez (*Tit. de Brussac*).

4° GÉRAUD DE LA ROQUE, vivant en 1385, avait épousé Anne, fille et héritière de Guibert de Brenguier, coseigneur de Panat (*Tit. du château de Balsac*).

Digitized by Google

Arcambal de la Roque, écuyer, se qualifiait seigneur de Muret, en 1527 (*Arch. de Bonnecombe*).

Dans les titres des anciens Jacobins de Rodez, on voit un noble Adrien de la Roque, de Salles-Comtaux, possédant fiefs dans la paroisse de Saint-Austremoine, recevoir des reconnaissances en 1536.

DE LA ROQUE DE GRUN.

Cette famille, très puissante dès le XIIIe siècle, possédait plusieurs terres considérables sur les frontières du Gévaudan, entre autres Montjésieu, Grun, la Capelle-Bonance, etc., et tirait peut-être son nom du fort château de la Roque-Valsergues, l'une des quatre chatellenies du Rouergue.

On lit dans d'Aubais que Raymond de la Roque intervint, en 1132, avec plusieurs autres seigneurs, à un traité entre Bérenger, comte de Millau et de Provence, et Guillaume, seigneur de Montpellier.

Noble Nicolas de la Roque (de Rupe), damoiseau, habitait, au commencement du XIVe siècle, le château de Montjésieu dont il était seigneur. Le mercredi avant la fête de saint Jean-Baptiste, 1303, il échangea le village de Porquaresses avec le seigneur de Nogaret (*Tit. de la maison de Puel*).

Raymond de la Roque, damoiseau, son fils, vivait en 1332.

Bernard de la Roque, en 1347 (*Id.*).

Guillaume de la Roque était capitaine du château de la Roque-Valsergues, à 50 livres de gages, en 1384 (*Arch. du dom. à Montauban*).

Noble Guillaume de la Roque, du mandement de la Roque-Valsergues, par son testament de l'an 1401, fonda une chapelle dans l'église du monastère de Bonneval, qu'il dota de certaines rentes qu'il avait à Vialaret, paroisse de Marnhac, et à Buseins (*Arch. de Bonneval*).

Guillaume de la Roque, chevalier, sénéchal du comté de Rodez, en 1397, fut l'un des exécuteurs testamentaires du connétable d'Armagnac.

En 1439, noble Guillaume de la Roque, seigneur de Grun, fit hommage à Jean d'Arpajon pour le fief de Moussens, paroisse de Luc (*Tit. de Calmont*). Il habitait à la Roque-Valsergues.

Jean de la Roque, seigneur de Grun, vivait en 1489.

L'ancien et vaste château de Grun, situé à peu de distance de Saint-Saturnin, est encore en bon état. Les armes des anciens seigneurs (un sanglier) sont empreintes sur les murs.

Ce château appartenait dans les derniers temps à la famille de Viguier, d'où il est passé dans celle d'Izarn-Valady.

Digitized by Google

DE LA ROQUE DE BROUSSE.

Il est souvent question, dans les titres de l'abbaye de Bonnecombe, d'une autre famille de la Roque, qui, au XIIIe siècle, possédait le château de la Cazotte, le village de la Capelle-Farcel, et nombre d'autres biens tant sur les montagnes que dans la vallée du Tarn.

Un acte de l'an 1185, qu'on trouve dans les Cartulaires, nous apprend que cette famille tirait son origine de celle de Bonnefous, et avait des liens de parenté avec la maison de Salmiech.

« Raymond de la Roque, est-il dit, fils d'Alause, frère de Géraud Bonnefous, et parent de Déodat Gui de Salmiech, donne à Bonnecombe tout ce qu'il possède dans le mas de Brès. » (*Cart.* 1. 25).

Ratier, Bégon, Hugues et Bernard de la Roque, frères, vivaient en 1193 (*Cart.* 1, 36).

L'an 1203, Hugues de la Roque, de Brousse, donna à Bertrand, abbé, tout ce qui lui revenait sur le mas de La Combe que son frère Ratier avait précédemment donné au même monastère (*Cart.* 1, 40).

Le même Hugues, du conseil et consentement de Richarde, sa femme, donna encore à l'abbé Bertrand l'alleu, le fief et la dîme du mas del Poig, contigü au mas del Mazet (*Cart.* 1, 29).

En 1236, Gaillarde, femme de Bégon de la Roque, et son mari donnèrent à Guillaume, abbé, tout l'alleu de leur campagne, appelé *Capelle-Farcel*, et un grand nombre de lieux circonvoisins qui leur appartenaient (*Cart.* 1, 54).

La même année, Bégon vendit audit abbé la justice de cette terre.

Dans un autre acte de 1245, Bégon de la Roque donne pour le luminaire de l'église de Bonnecombe un setier avoine de censive qu'il a sur la borie des Poujols, paroisse de Saint-Sauveur.

En 1321, Raymond de la Roque et Armande Bonnefous, sa femme, vendent à Bonnecombe la moitié du masage indivis de la Savatarié, situé dans la paroisse de Saint-Amans de Costris, avec le droit de gerbe et autres droits seigneuriaux. L'année suivante, ces deux époux donnent au même couvent tous les droits qu'ils avaient sur le masage de Perayrol. Dans les deux actes, Raymond de la Roque est qualifié damoiseau et habitant du château de la Cazotte (*Archives de Bonnecombe*).

Digitized by Google

D'ARJAC,

Seigneurs du Cayla, de Pruhines, de Brussac, de Senepjac, de Combret; barons de Sauvensa, de Castelmary, etc.

Armes : *D'azur, au pairle d'argent, accompagné en chef d'une molette d'éperon d'or.*

La maison d'Arjac, qu'il ne faut point confondre avec celle d'Arzac, rapportée ailleurs, tirait son origine du lieu d'Arjac, sur les bords de la petite rivière du Dourdou, et résidait au château du Cayla, dont on voit encore les restes sur un monticule, près de Saint-Cyprien. Cette famille, qui se glorifiait de remonter par titres authentiques jusqu'au x[e] siècle, fut longtemps une des plus considérables du Rouergue. Elle fit de grandes libéralités au monastère de Conques, recueillit dans la suite les riches patrimoines des maisons de Solages et de Morlhon, et s'éteignit, à la fin du XVII[e] siècle, dans la maison des barons d'Orgueil, en Quercy.

On voit, par une charte du monastère de Conques, que, dès le commencement du XI[e] siècle, cette maison possédait de grands biens dans la vallée de Saint-Cyprien. Voici la teneur de cette charte, inscrite dans le Cartulaire dit *Mirabilis*, sous le numéro 431 :

« Rigual d'Arjac donne à Saint-Sauveur et à Sainte-Foi tout son alleu, après sa mort et celle de ses enfans, Pierre et Bernard, s'ils meurent eux-mêmes sans postérité, savoir : la moitié de la troisième partie de l'église d'Arjac, et la troisième partie du presbytère et de ses revenus, et la moitié des *albarèdes* et du vignoble qui fut de Rai-

nulfe, et la moitié du bois de *Riols* et du *Cambon* jusqu'au Dourdou, et ce qui est attenant à la demeure de Gausfred, et autre campmas que tient Deusdedit Aldefred, ainsi que le claux occupé par le même, et un autre claux tenu par Deusdedit et Gairard; et le campmas de *Cabazola* avec les vignes, les champs et les jardins; et le mas de *la Coste* avec les vignes, les bois, les terres cultes et incultes; et la moitié de *Claunangas*, avec les vignes, les bois et les champs; et la moitié de la *Vaissière* et de ses bois; et la moitié de la *Calmette* et de ses quatre mas, avec vignes, près, bois et albarèdes, etc. »

Cette charte, sans date ni nom d'abbé, se trouve entre deux autres passées sous le règne du roi Robert qui régna depuis l'an 996 jusqu'à l'an 1031.

Dans une autre charte, Pierre d'Arjac et ses enfans, Pierre et Hugues, donnent à Gaucelin, abbé, et aux moines de Conques leur part de dîmes sur les terres comprises entre le *Dujon* qui coule vers le Dourdou jusques vers Saint-Cyprien (*Ibid*, *n*° 565).

Nous pensons que ce Gaucelin fut abbé après Odolric, vers la fin du XI[e] siècle.

Il est même probable que ce riche seigneur du IX[e] siècle, nommé Bernard, dont parle Bosc, qui, en l'an 882, vendit trois églises du bourg de *Verneducium*, aujourd'hui Saint-Cyprien, à l'abbaye de Conques, était de la même famille.

La filiation n'est établie que depuis Beg ou Bégon d'Arjac qui suit :

I. BEG ou BÉGON D'ARJAC, I[er] du nom, damoiseau, vivant en 1260, est qualifié chevalier dans un bail à fief de la moitié des lieux del Pouget et de Castelsouleil, daté du 3 des nones de mars 1273.

Il eut pour fils Hugues qui suit (1) :

II. HUGUES D'ARJAC, I[er] du nom, reçut, en 1312, une reconnaissance féodale de Guilhem de Luc, pour la troi-

(1) Géraud d'Arjac, damoiseau, coseigneur de Balsac, vivant en 1302 (*Tit. de Panat*, *de Balsac et de Bonnecombe*), était sans doute aussi fils de Bégon. Ce Géraud fut garant, en 1317, d'une sentence prononcée par Duranti, évêque de Mende, pour terminer un différent entre le comte et l'évêque de Rodez. (*Annales du Rouergue*).

Digitized by Google

sième partie indivise du village de Luc, situé à une forte lieue de Rodez. Il fut père de :

1° Bégon II;

2° Arjaye, femme de noble Guillaume de la Barrière, qui, devant Comberieu, notaire de Bournazel, le mardi après la fête de saint Barthélemi de l'an 1317, donna quittance de la somme de 1000 livres tournois, que noble Hugues d'Arjac, 1er du nom, damoiseau, père de ladite Arjaye, lui avait constitué pour sa dot.

III. BÉGON D'ARJAC, IIe du nom, damoiseau, est qualifié seigneur de Sainte-Eulalie (du Causse) dans un acte de 1322. Il acheta de Guillaume Teysseire une vigne située dans la paroisse d'Arjac, mouvante de sa directe, par acte passé devant Delrieu, notaire, le jeudi après la fête de l'Annonciation de l'an 1325. Il vivait encore en 1340, et avait épousé Sobeyrane de Brussac, qui le rendit père de Hugues II, qui suit :

IV. HUGUES D'ARJAC, IIe du nom, damoiseau, épousa, par contrat du 24 janvier 1348, noble Taursague Jory, fille de feu noble homme messire Guillaume Jory, chevalier, et sœur de Guillaume Jory, damoiseau, lequel, en faveur de ce mariage, lui constitua 1,300 deniers d'or, nommés écus, y compris 100 livres tournois qu'elle avait reçu de leur père, somme alors très considérable, et dont la moitié formait souvent la dot d'une princesse. Il vivait encore en 1366, et bailla à fief, cette année, un jardin et un pré situés à Brussac.

Hugues II fut père de Bégon III d'Arjac, qui suit :

V. BÉGON D'ARJAC, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Cayla, coseigneur de Brussac, qualifié noble *et très redouté seigneur*, épousa, l'an 1382, Indie ou Judith de Solages, fille aînée de Guillaume ou Guillemot de Solatges, chevalier, et de Déodate de Lapanouse, dont le maréchal Amaury de Sévérac avait épousé la sœur. Le 18 avril 1398, Guillaume, évêque de Rodez, constitua à Bégon d'Arjac,

Digitized by Google

capitaine (gouverneur) du château de Morlhon (1) une pension de 100 livres.

Après la mort de Judith de Solages, Bégon d'Arjac épousa Aigline de Felzins de Montmurat, fille de noble et puissant homme Jean de Felzins, seigneur de Montmurat, en Auvergne, qui, conjointement avec ladite Aigline, donna une quittance à Jean d'Arjac-Solages, fils du premier lit dudit Bégon, pardevant Bertrand Guibert, notaire de Rodez, le 10 janvier 1418 (2). Bégon fut inhumé dans l'église de N.-D. d'Arjac.

VI. JEAN D'ARJAC-SOLAGES, Ier du nom, qualifié noble et puissant seigneur, ainsi que tous les aînés de cette maison, chevalier, baron de Tholet, seigneur de Pruhines et du Cayla, épousa : 1° par contrat passé devant Anglade, notaire de Rodez, le 27 janvier 1413, en présence et assisté du comte d'Armagnac, du vicomte de Lomagne, de Gui de Sévérac, d'Arnaud de Montpezat, de Pierre de Biron et autres seigneurs, Marguerite de Gourdon, fille de noble Jean de Gourdon, chevalier, seigneur de Gourdon, en Quercy, et de dame Hélix de Monestier.

2° Par contrat passé devant le même notaire, le 9 décembre 1428, Rose de Carmain de Negrepelisse, fille de noble et puissant homme Arnaud de Carmain, chevalier, seigneur de Negrepelisse, et de Marguerite d'Estaing.

Jean d'Arjac-Solages fit son testament le 13 juin 1446, pardevant Rigail de Merignia, notaire de Marcillac, par lequel, après plusieurs dons pieux considérables, il lègue à

(1) Bégon d'Arjac était encore gouverneur du château de Morlhon, en 1412. (*Archives de l'évêché*).

(2) Vers la même époque, savoir en 1364, vivait noble Gibeli d'Arjac, seigneur de Combret et de Balsac (*Archives du château de Frayssinet*).

Ce Gibeli d'Arjac, neveu de noble Gibeli de Panat, vivait encore en 1420. Il avait eu des biens à Nupces, car on voit une reconnaissance de l'an 1429, retenue par maître Hugues Bonal, notaire royal de Rodez, en faveur de noble Jean de Nattes, comme étant au lieu de noble Gibeli d'Arjac, au village de Nupces (*Tit. du château de Panat*).

Rose de Carmain, sa seconde femme, les terres qui lui sont advenues du chef de noble et puissant seigneur Guillaume de Solages, chevalier, son aïeul, à la charge de les rendre à Jean d'Arjac-Solages, leur fils. Il nomme pour exécuteurs de ses volontés testamentaires, noble et puissant homme Bégon d'Estaing, chevalier, baron d'Estaing; noble homme Pierre d'Estaing, religieux de l'abbaye d'Aubrac, et nobles hommes et seigneurs Vezian, Guillaume et Beg Jory, seigneurs du Claux. On voit par ce testament que Jean Ier avait eu pour enfans :

Du premier lit :

1° JEAN II, institué pour son héritier aux terres du Cayla, de Pruhines, de Brussac, de Solério, de Senepjac, de Combret et autres juridictions qui avaient appartenu à Beg d'Arjac. Ce Jean II, dont l'article suit, continua la descendance des seigneurs d'Arjac.

Du deuxième lit.

2° Autre JEAN, qui retint le seul nom de Solages, et forma la branche des barons de Tholet et de Castelnau, rapportée ailleurs. Celui-ci fut héritier des terres de Tholet, de Ceyrac, de Vines, de Centres, de Tayac, de Castelnau-de-Peyralès et autres qui avaient appartenu à Guillaume de Solages, son aïeul;

3° ANTOINE, auteur de la branche des Solages, seigneurs d'Alzac, de Saint-Jean d'Alcapiès et de Robal, rapportée à l'article Solages;

4° MARGUERITE D'ARJAC, légataire de son père de la somme de 1,500 florins d'or de la valeur de 16 sous tournois la pièce. Elle épousa, par traité du 10 janvier 1458, Pons, seigneur de Bessuéjouls et de Gabriac, damoiseau, fils de Nize, IIIe du nom, seigneur de Bessuéjouls, damoiseau, et d'Aigline du Chambon.

VII. JEAN D'ARJAC-SOLAGES, IIe du nom, chevalier, seigneur du Cayla, de Pruhines, de Brussac, de Solerio, de Senepjac, de Combret et autres lieux, épousa, vers l'an 1435, Cécile de Belcastel, sans doute sœur de Delphine,

Digitized by Google

femme de Jean de Molières (1), damoiseau, qui, le 4 août 1450, donna quittance audit Jean d'Arjac-Solages de la somme de 300 livres tournois, qui avait été constituée en dot à ladite Delphine de Belcastel, par noble et puissant homme Bégon d'Arjac, seigneur du Cayla.

Jean d'Arjac fut père de Charles qui suit, et probablement de Cécile d'Arjac, femme de noble Antoine de Marcenac auquel elle survécut (2).

VIII. CHARLES D'ARJAC-SOLAGES, I[er] du nom, écuyer, seigneur des châteaux du Cayla, de Pruhines, de Brussac, de Combret, etc., rendit hommage, en 1462, pour la terre de Brussac, à Frédéric d'Arragon, prince de Tarente, en faveur duquel le roi Louis XI venait d'ériger Villefranche en comté-pairie; mais on sait que cette création fut de courte durée. Il vendit, le   août 1506, à noble Antoine de Marcenac, seigneur de Marcenac, coseigneur de Livignac, du consentement de Cécile de Belcastel, veuve de Jean d'Arjac, son père (3), le château et place de Pruhines avec ses dépendances, moyennant 17,000 livres (*Arch. du château de Frayssinet*).

(1) Cette famille de Molières habitait Villeneuve au XIV[e] siècle, et portait pour armes de gueules à 3 clochettes d'argent 2 et 1.

Le 1[er] juin 1307, noble Pierre de Molières, fils de feu Pierre, avait épousé Fine de Morlhòn, fille de Pons de Morlhon. Témoins au contrat : noble Hugues Gautier, Donzels, Ozils lo verd, senhor de Toulonjac, B. de Montels, senhor de Montels (*Ann. de Villefranche*).

Bertrand de Molières, damoiseau, du lieu de Sainte-Croix, en Quercy, marié à noble Raymonde de Guérin, vivait en 1386.

Il y avait encore en 1500 des Molières, seigneurs de Molières, dans la paroisse de Sainte-Croix du Rouergue.

(2) Dans un registre des titres de la maison d'Izarn-Frayssinet, on voit l'énoncé d'une transaction passée entre Cécile d'Arjac, veuve de noble Antoine de Marcenac, seigneur de Pruhines, administratrice des biens de Bertrand de Marcenac, son fils, et noble Jean de Pénavayre, chapelain de la chapelle de saint Raphaël, en l'église cathédrale de Rodez Cet acte doit être postérieur à la vente du château de Pruhines, consentie par Charles d'Arjac à Antoine de Marcenac, en 1506.

(3) Excepté les terres de noble Amalric d'Arjac, qui était sans doute son frère.

Digitized by Google

D'Hozier donne pour femme à Charles d'Arjac Marie de Luzech, fille de Jean, Ier du nom, baron de Luzech, et d'Isabelle de Roquefeuil-Blanquefort (*Courcelles*), d'une illustre et ancienne maison de Quercy. Dans l'acte de vente de la terre de Pruhines, il est dit que cette vente se fit aussi du consentement de Claude de Penne, sa femme. Peut-être se maria-t-il deux fois. Il eut pour enfans :

1° Antoine, dont l'article suit ;
2° François d'Arjac, conseiller clerc au parlement de Toulouse, vicaire-général du même diocèse, qui présida les états de Languedoc tenus au Puy les six premiers jours du mois d'octobre 1543 ;
3° Etienne d'Arjac, écuyer, seigneur de Peyreleau, marié, avant le 25 novembre 1554, avec Finette d'Aroux, fille de noble Raymond, seigneur d'Aroux et de la Serre, et de Marguerite de Roquemaurel, sa première femme.

IX. ANTOINE D'ARJAC, baron du Cayla, seigneur de Brussac et autres lieux, épousa Marie Ebrard, des barons de la Bastie et vicomtes de Castelhuniac, en Quercy, de laquelle il eut entre autres enfans :

1° François Ier, dont l'article suit ;
2° Jeanne d'Arjac, femme de Jacques d'Azemar, seigneur de la Roque-Roquezel et de Nages.

X. FRANÇOIS D'ARJAC, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron du Cayla, capitaine de cinquante hommes d'armes, était, en 1605, gentilhomme de la chambre du roi. Il avait épousé, peu après 1585 (1), Marie de Morlhon,

(1) D'après la généalogie de la maison de La Roque-Bouillac, François d'Arjac aurait contracté un premier mariage, le 4 avril 1578, avec Claire de La Roque-Bouillac, fille de Flotard et de Françoise de Beaufort.

D'après M. de Courcelles, *Généalogie de la maison de Solages*, t. II, François Ier d'Arjac, épousa en deuxièmes noces, le 19 juin 1582, Gabrielle de La Valette-Parisot, fille de Jean de La Valette, IVe du nom, seigneur de Parisot, de Grammont, de Pradines, et de Gabrielle de La Valette-Cornusson. Mais ici il y a erreur évidente, au moins dans les dates, Marie de Morlhon n'ayant perdu son premier époux, Jean de Tubières, qu'en 1585.

Digitized by Google

dame de Cestelmary et de Sanvensa, fille aînée de Jean de Morlhon, sénéchal de Quercy, et de Marie de Saunhac, et veuve de Jean IV de Tubières, baron de Verfeil (1). François d'Arjac, du chef de sa femme, hérita de la baronnie de Sanvensa, après la mort de Jean IV de Morlhon, frère de Marie, chevalier, seigneur de Castelmary, de Juniès, de Cabanes, de Mazières, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal et gouverneur de Rouergue, mort en son château de Sanvensa le 10 février 1597. De ce mariage sont issus :

1° Charles II, qui suit ;

2° Catherine d'Arjac, mariée, le 2 octobre 1602, à Pierre de Nogaret, vicomte de Trélans.

XI. CHARLES D'ARJAC-MORLHON, IIe du nom, baron de Sanvensa, seigneur de Castelmary, de Blauzac, de Mazières et autres lieux, épousa, vers l'an 1625, Marie de La Valette-Cornusson, fille de Jean de La Valette, baron de Cornusson, maréchal des camps et armées du roi, sénéchal et gouverneur de Toulouse, et d'Ursule de Loubens de Verdale.

Charles d'Arjac obtint du parlement de Bordeaux, en 1638, un arrêt qui le maintint en possession des biens, nom et armes de la maison de Morlhon, à l'exclusion de Jean V de Tubières et de François de Tubières, seigneur de la Vacaresse, tous deux nés du premier mariage de Marie de Morlhon, sa mère, avec Jean IV de Tubières, et autres prétendans au bénéfice de la substitution établie par Antoine de Morlhon dans son testament du 12 novembre 1488. Charles d'Arjac-Morlhon mourut le 8 mai 1677, laissant entre autres enfans :

1° François II, qui suit :

(1) Marie de Morlhon avait épousé, le 29 octobre 1576, Jean IV de Tubières, lequel mourut le 5 octobre 1583.

Digitized by Google

2° **Jean-Charles**, archiprêtre de Conques (1);
3° **Marguerite**, femme, en 1653, de Pierre de Pomayrols, seigneur de Grammont;
4° **Anne**, mariée, vers 1650, à Louis de Varagne, marquis de Gardouche, baron de Belestat.

XII. FRANÇOIS D'ARJAC-MORLHON, II[e] du nom, marquis de Sanvensa, baron de Castelmary et de Blauzac, seigneur de Mazières, épousa Anne d'Albignac de Triadou, décédée le 7 décembre 1723, et de laquelle il laissa:

1° **Charles d'Arjac**, dit l'abbé de Sanvensa, qui suit;
2° **François du Cayla-d'Arjac**, dit le marquis de Sanvensa, décédé, sans être marié, le 3 mars 1710;
3° **Jean-François**, } frères jumeaux, nés en 1669, morts sans
4° **Jean-Charles**, } alliance;
5° **Anne d'Arjac**, alliée, par contrat du 2 février 1690, à Jean de Tillet, III[e] du nom, marquis d'Orgueil, en Quercy, fils de Georges du Tillet, baron d'Orgueil, seigneur de Mauroux et de Thouron, et de Marthe de Gontaud-Cabrerès.
6° **Ursule du Cayla-d'Arjac**, qui épousa, au commencement de novembre 1703, le sieur de La Court, seigneur de Teyssonnac, gentilhomme d'Agenais, mort de bonne heure sans enfans, et remariée, en 1723, avec N. de Nogaret, marquis de Trélans.

XIII. CHARLES D'ARJAC DE MORLHON, III[e] du nom, marquis de Sanvensa, baron de Castelmary, seigneur du Cayla et autres lieux, dit l'abbé de Sanvensa, prieur de Prévinquières, ci-devant archiprêtre de l'église abbatiale de Conques, ayant quitté son bénéfice après la mort de son frère puîné François, marquis de Sanvensa, se maria, au mois de février 1711, avec Marguerite de Buisson de Ressouches, de la ville de Mende, en Gévaudan. Mais ensuite cette dame ayant accusé d'impuissance son mari, ce mariage fut dissous, en 1718, par sentence de l'official

(1) Ce Jean-Charles, archi-prêtre, laissa un bâtard, dit le cadet de Sanvensa, qui se distingua au service.

Digitized by Google

de Rodez, et Charles étant mort sans lignée, le 23 juillet 1723, Anne, sa sœur aînée, marquise d'Orgueil, succéda par substitution à tous les biens de la maison de Sanvensa, dont elle resta l'unique héritière et qu'elle transmit à sa descendance.

(*Armorial général du président d'Hozier. — M. de Courcelles, t. 2., art. Solages. — Titres des maisons de Frayssinet et de Morlhon. — Ancien mém. du sieur Cabrol.*)

COMBRET. LE CAYLA.

La terre de Combret, située entre Marcillac et Saint-Cyprien, qui appartenait dès les temps les plus reculés à la maison d'Arjac, fut vendue par Antoine d'Arjac, baron du Cayla, etc., avant l'année 1567, à Hugues Caulet, de Rodez, qui était déjà seigneur de Cadars (*Archives du château de Frayssinet*).

Cette seigneurie passa ensuite par acquisition dans la famille de Tullier. Jean de Tullier, trésorier de France, en était seigneur avant 1668.

M. Coignac l'acheta de ces derniers et la vendit, peu d'années avant la Révolution, à M. de Viguier, sous-gouverneur des pages, dont la petite-fille l'a apportée dans la maison de Valady.

LE CAYLA.

Plusieurs terres et châteaux portaient, en Rouergue, le nom du Caylar ou Cayla (1).

Le Caylar de Moyrazès, château bâti sur les bords escarpés de l'Aveyron, appartenant à la famille de Cassanhes-Miramont.

Le Caylar de Prévinquières, sur la rive droite de l'Aveyron, où l'on voit encore les restes d'un château fort qui fut longtemps occupé par les Anglais. Celui-ci dépendait de la terre de Privezac.

Le Cayla, près Cruéjouls.

(1) Cayla ou Caylar, de la basse latinité *castare*, sorte de fortification. Dans les anciens titres ce mot est écrit Castlar.

Digitized by Google

Le Caylar du Larzac, baronnie du Languedoc, sur la route de Montpellier, et un peu au-delà des limites du département.

Le Cayla d'Arjac, ancienne résidence de la noble famille d'Arjac. Ce château, autrefois considérable, avait été réduit par divers remaniemens à de minces proportions.

Jean de Tullier, seigneur de La Rouquette, des Ondes et de Combret, trésorier de France à Montauban, l'acheta, le 13 avril 1668, de Charles d'Arjac-Solages, d'où il passa par mariage dans la famille de Goudal de Curlande, laquelle le vendit, le 9 avril 1774, à André de Balsac, conseiller d'honneur au sénéchal et présidial de Rodez.

BRUSSAC.

Le château de Brussac, qu'on voit encore à l'extrémité nord du canton de Bozouls, sur les bords de la vallée du Lot, appartenait autrefois à une noble famille, dont l'origine remontait aux premiers temps du régime féodal. On lit dans le Cartulaire de Conques, que, vers l'an 1051, sous le règne de Philippe Ier, Géraud de Brussac et son fils Deusdedit donnèrent à ce monastère et à l'abbé Odolric l'alleu et le lieu de Marcilhac du Barrez, dans la paroisse de Bromme (*Acte* 269).

Raymond de Brussac, chevalier, est mentionné dans des actes de 1274 et 1276 (*Archives de la maison de Malhac*).

Ce seigneur rendit hommage au comte Henri, en 1280, et reçut en don la justice de sa terre jusqu'à soixante sous. Il fut père de Guy.

Guy ou Guiot de Brussac, damoiseau, reçut des reconnaissances féodales en 1301, 1314 et 1322. Sa fille, Sobeyrane, épousa Bégon d'Arjac, IIe du nom, et lui apporta la coseigneurie du château de Brussac, pour lequel ce dernier rendit hommage au comte, en 1323. On trouve ensuite :

Pierre de Brussac, vivant en 1333.

Arnal ou Arnaud de Brussac, en 1393.

Hugues de Brussac, damoiseau, en 1400.

Jean de Brussac, en 1429.

Antoine de Brussac.

Cet Antoine eut un fils nommé Jean, qui, par contrat du 15 juillet 1460, épousa Marquèse d'Albinhac. Ce mariage mit fin à un procès existant depuis longtemps entre Antoine de Brussac et Bertrand d'Albinhac, père de Marquèse, qui se disputaient la justice, la terre et le château de Brussac. Jean de Brussac est qualifié noble homme, seigneur de Brussac, dans des actes de 1488 et de 1502 (*Tit. du château de Brussac*).

Digitized by Google

Après cette époque, la maison d'Arjac paraît avoir possédé jusqu'à la fin du XVIe siècle la seigneurie de Brussac. Jean d'Alboy, de Montrozier, y avait des droits en 1559. Guillot de Glandières, de la Boissonnade, en était seigneur vers 1600.

Sa fille Catherine l'apporta, en 1642, à Balthazar-Philippe de Cadrieu.

Arnaud Louis-Marquès de Cadrieu, issu de ce mariage, fit hommage au roi pour la Boissonnade et Brussac, le 15 septembre 1687.

Raymond de Jouery l'acheta par acte du 27 juin 1706, et le domaine ainsi que le château ont été vendus par ses successeurs à M. de Maynier, propriétaire actuel.

D'après un hommage rendu au roi, le 16 avril 1734, on voit que les terres de Brussac et de Molinières, situées dans le mandement et chatellenie de Bozouls, ne formaient qu'une même seigneurie, avec toute justice, mouvant du roi à cause de son comté de Rodez (*Idem*).

Digitized by Google

DE MANCIP ou MASSIP,

Seigneurs de Bournazel, de Flars, coseigneurs de Cassagnes-Comtaux.

Armes : *D'azur, à trois coquilles d'argent.*

Famille d'ancienne chevalerie qui posséda, dès le XIIIe siècle, la terre de Bournazel, et occupa un rang distingué dans l'ordre de la noblesse.

L'an 1050, Amelius de Mancip et son épouse Garsende, de concert avec Durand de Raymond, donnèrent l'église de Monteils au monastère de Conques (Bosc, t. III, p. 110. — Doat, t. 143, *Conques* 1er, fol. 166).

Après cette époque et jusques vers le milieu du XIIIe siècle, on ne retrouve plus de traces des Mancip en Rouergue, mais une famille du même nom se montre en Languedoc avec tous les caractères qui constituent la noblesse de premier ordre.

Guitard de Mancip figure comme témoin dans le contrat de mariage de Catherine, fille du vicomte d'Albi, avec Arnaud de Béziers, en 1105 (*Histoire du Languedoc*).

En 1132, Bertrand de Mancip intervient avec plusieurs autres gentilhommes du pays à un traité entre Bérenger, comte de Millau et de Provence, et Guillaume, seigneur de Montpellier (*Mss d'Aubais*, n° 81).

Guillaume de Mancip, de Carcassonne, est au nombre des témoins appelés à un échange entre Arnaud de Gaure et Raymond, son frère (*Cartul. des Templiers de Douzens. Arch. de la préfecture de Toulouse*).

L'*Histoire du Languedoc* rapporte un grand nombre d'autres actes relatifs à cette famille, qui paraît avoir résidé dans le comté de Carcassonne pendant le XIIe siècle et la première moitié du siècle suivant.

Pons de Mancip, seigneur de Saint-Hippoli et de Carbone, juge-

Digitized by Google

mage de Toulouse, eut une fille unique nommée Serène, qui épousa Bernard de Nogaret, seigneur de La Valette et Salvagnac. Celui-ci, devenu veuf, se maria, en deuxièmes noces, en 1231, avec Serène d'Arpajon, fille de Bertrand et d'Hélène de Roquefeuil (Père Prosper, t. III, *Gén. de Nogaret*).

Revenons maintenant à la maison de Mancip de Rouergue que nous trouvons à Bournazel dès 1275.

I. PIERRE DE MANCIP, I[er] du nom, seigneur de Bournazel, fit hommage, en 1275, à Raymond de Furno, abbé de Conques, pour un territoire appelé del Cunch [1) (Doat, t. 143, *Conques* 1[er], fol. 217].

Il paraît qu'il eut pour enfans :

1° Raymond, ci-après; 2° Brenguier; 3° Hélène, qui, étant veuve de Hugues Bernard, damoiseau, reçut, en 1335, une reconnaissance pour des biens qu'elle possédait dans la paroisse de Drulhe (*Tit. de la maison de Bournazel*).

II. RAYMOND DE MANCIP, chevalier, seigneur de Bournazel, fit hommage, le 2 des nones de juillet 1323, à Jean, comte d'Armagnac, pour son mas de Flars, près Puech-Meynade, acte passé dans la chapelle de Bourran, du seigneur Géraud de Scorailles.

Raymond testa le 29 avril 1336, et institua pour héritier noble Brenguier, son frère [2) (*Tit. de la maison de Bournazel*].

II. BRENGUIER DE MANCIP, I[er] du nom, était seigneur

(1) Un Pierre de Mancip était bailli de Villeneuve en 1286. Il avait épousé Jeanne Dalfar, laquelle, étant veuve, rendit hommage, en 1301, avec Jean de Mancip, son fils, à l'évêque de Rodez (*Tit. de l'évêché aux arch. du dép.*).

En 1305, Barthélemi de Mancip, autre fils de ce Pierre, fit hommage à l'évêque pour Milhac et autres lieux (*Id.*).

(2) Vers la même époque vivait autre Raymond de Mancip de Bournazel, docteur ès-lois, qui acheta, en 1341, à Géraud de Bertier (Berti), seigneur de la Pradelle, damoiseau, et à Bertrand, son fils, des rentes à Rignac (*Tit. de la maison de Bournazel*).

Ce Raymond était juge de la comté de Rodez en 1344 (*Arch. du château du Bousquet*).

Digitized by Google

de Bournazel, en 1341. Il acheta, en 1364, plusieurs censives de noble Aline, mère et tutrice de Gaillard de Belcastel (*Inventaire de titres*).

Brenguier de Mancip, seigneur de Bournazel, fit hommage, en 1359, à Jean d'Armagnac, comte de Rodez, pour Flars, près Rodez, Puech-Beaulès, Puech-Meynade, et pour la huitième partie par indivis du château de Cassagnes (*Archives du domaine à Montauban*).

On suppose qu'il fut père de Bertrand.

III. BERTRAND DE MANCIP, seigneur de Bournazel, eut d'Adémare de Capdenac :

1° Brenguier ou Bérenger; 2° Pierre; 3° Hélix, femme, en 1378, de Fortanier de Morlhon, fils de Bernard, seigneur de Sanvensa, et de Bertrande de La Garde (*Courcelles*, I, 7, VALETTE).

IV. PIERRE DE MANCIP, II[e] du nom, sire de Bournazel, chevalier, l'un des seigneurs de la cour de Charles V, fut aussi son ambassadeur auprès de Stuart, roi d'Ecosse, en 1377. Il était chargé de faire armer ce prince contre l'Angleterre (*Froissart*, t. 2, ch. 30).

Le même Pierre fut un des commissaires nommés par le parlement de Paris, en 1378, pour faire le procès contre Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, comte de Champagne, qui avait voulu faire empoisonner Charles V, roi de France (*Ann. de Villefranche*).

Pierre de Mancip s'était allié à Catherine de Caumont-d'Ols, dont il eut une fille nommée Béatrix, qui épousa Pierre de Morlhon, seigneur de Sanvensa (*Gén. mss. de Morlhon*).

Il est probable aussi qu'il fut père de Catherine, femme de Pierre de Genebrières, seigneur d'Algouse.

IV. BRENGUIER ou BÉRENGER DE MANCIP, II[e] du nom, seigneur de Bournazel, est qualifié *donzels* dans un acte de l'an 1363, portant vente d'une quarte seigle de censive, faite par lui aux seigneurs du Bourg de Rodez (*Arch. du Bourg*).

Le 8 mars 1379, il fit hommage à Raymond, abbé de

Conques, pour diverses terres (*Doat*, t. 144. *Conques*, 2, f° 133).

Brenguier était un des représentans de la noblesse aux Etats de Rouergue, assemblés à Rignac en 1382 (*Bosc*, III, p. 244).

Il avait épousé Marquise de Balaguier qui, devenue veuve, prit alliance, en 1415, avec Jean de Morlhon, seigneur de Sanvensa (*Gén mss. de Morlhon*).

V. JEAN DE MANCIP, seigneur de Bournazel, fit hommage pour ses terres, en 1418, à Jean, comte d'Armagnac et de Rodez (*Arch. du domaine à Montauban*).

Il avait épousé Béatrix de Barrasc-de-Béduer, fille de Déodat de Barrasc, chevalier, et de Catherine de Cruéjouls, dame de Béduer, qui testa en 1434 (*Test. du père de Béatrix, en 1434, à la bibliothèque royale*).

Il fut présent à la capitulation de la ville de Domme, passée à Gourdon, le 15 septembre 1438, entre Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, stipulant pour le roi de France, et Gantonnet d'Abzac (*Courcelles*, t. IX, *d'Abzac*, 91).

Jean eut pour fils Hugues ci-après :

VI. HUGUES DE MANCIP-BOURNAZEL fut nommé, par le roi Louis XI, sénéchal de Toulouse, le 3 septembre 1461.

Il commandait, en 1462, une compagnie de gendarmes à Perpignan, et il eut, la même année, une mission importante près la cour de Rome, au sujet de la négociation conduite à cette époque par Jean de Jouffroy, évêque puis cardinal d'Arras, touchant l'abolition de la pragmatique sanction. L'histoire nous a conservé la harangue qu'il fit au pape Pie II dans cette occasion (*Hist. de Louis XI*, par *Duclos*, t. I, p. 129).

En 1464, il fut un des ambassadeurs du roi Louis XI qui conclurent, à Dieppe, avec les ambassadeurs du roi de Bohême, un traité de nouvelle alliance entre ces deux cours (*Gén. des maîtres de requêtes*, 45).

Hugues de Mancip servit avec beaucoup de zèle la cause de Louis XI contre le dernier comte d'Armagnac. Il avait reçu, au mois de juin 1466, un ordre du roi « de saisir le corps et les biens des gentils-

Digitized by Google

hommes de la sénéchaussée et de ses autres sujets qui depuis les appointements de Paris avaient fait un nouveau serment au comte d'Armagnac et s'étaient mis en armes pour le servir contre lui » (*Lang.*, t. V, 1745, p. 34).

L'année suivante, il convoqua à Toulouse, le 4 décembre, toute la noblesse de la sénéchaussée pour défendre les côtes menacées par les Anglais, se porta de sa personne à Bayonne et y demeura jusqu'à ce que leurs vaisseaux fussent repartis (*Hist. du Lang.*, t. V, p. 38).

Hugues de Mancip avait pris alliance, le 10 septembre 1467, avec Marguerite de Voisins-d'Ambres, fille de Jean de Voisins, seigneur d'Ambres, vicomte de Lautrec, etc., et de Marguerite de Comminges [1] (*D'Aubais, pièces fugit*, t. II].

De ce mariage vint Gaspard et un autre fils, tué à la journée de Fornoue, en 1495, en revenant de Naples au service du roi.

Hugues mourut la même année.

VII. GASPARD DE MANCIP, seigneur de Bournazel, rendit foi et hommage à Antoine Rousselet, abbé de Conques, en 1513 (*Gall. christ.*).

Il n'eut d'Anne de Cardaillac-la-Capelle que deux filles. L'aînée, Charlotte, fut mariée, avant 1540, à Jean de Buisson, seigneur de Mirabel, et l'autre, nommée Françoise, épousa Antoine d'Albin, seigneur de Valsergues et de Naussac, lieutenant de robe courte du sénéchal de Rouergue, et, plus tard, sénéchal lui-même de la même province.

PIERRE DE MANCIP, CHEVALIER, SEIGNEUR DE BOURNAZEL.

Quelques détails sur la vie de ce gentilhomme se trouvent rapportés par Blanchard dans ses *Généalogies des maistres des requestes ordinaires de l'hostel du Roy* (2) :

« Les grands services que Pierre de Bournazel rendit au roi Charles V, lui acquirent de telle sorte ses bonnes grâces, qu'il l'honora d'une charge de *maistre des requestes de son hostel* et de l'ordre de chevalerie, lui ayant pour cet effet fait quitter plusieurs bénéfices ecclésiastiques dont il était pourvu, pour récompense desquels ce sage

(1) Fille de Raymond-Roger, vicomte de Bruniquel, et de Delphine de Castelpers.

(2) Paris, 1670. Pages 43, 44 et suivantes.

Digitized by Google

roi lui fit don de six mille francs d'or (somme très considérable en ce temps-là) pour la convertir en l'achat de six cents livres de rentes : ce que j'ai appris par le compte du changeur du trésor de l'an 1373.

Il fut l'un des ambassadeurs que Sa Majesté envoya, en 1374, vers Louis, roi de Hongrie, pour confirmer le traité de mariage projeté entre Louis de France, fils puisné de sadite Majesté, et Catherine, fille dudit roi de Hongrie.

Il fut aussi commis, au mois de juin de l'an 1378, avec le chancelier de France, le sire de La Rivière, Estienne de La Grange, président du parlement, et autres du grand conseil du Roy, pour interroger Jacques de La Rue, chambellan du roi de Navarre, prisonnier dans la ville de Corbeils, accusé d'avoir empoisonné le roi, suscité à cela par le roy de Navarre, son maistre.

Au mois de janvier de l'an 1379, le roy le créa l'un de ses conseillers sur le faict de son domaine, et outre ses gages ordinaires, ordonna qu'il jouirait des mesures, droicts et émolumens dont jouissaient les officiers de la chambre des comptes, et d'autant que lui ayant fait don dès l'an 1375 de la coupe de trois arpens de bois à prendre dans la forest de Guise, pour bastir certaines maisons à Paris et ès environs, il n'en avait rien reçu, ledit bois ayant esté employé ès réparations des châteaux du Louvre et de Compiègne, il ordonna, par ses lettres du 11 aoust 1379, qu'il seroit payé en argent et des deniers de son trésor, jusques à la valeur desdits trois arpens de bois qui dès-lors furent évaluées à la somme de neuf vingts francs d'or.

Charles VI, à son advénement à la couronne de France, ayant appris qu'il n'avoit peu estre payé d'un don de mille francs par an, que le defunct roy son père lui avait octroyé sur la chambre de ses aydes, en considération des grands frais qu'il avoit faicts à sa suite, et pour lui donner plus de moyens de faire sa résidence actuelle dans Paris, et vaquer avec plus de liberté au faict de sa charge, lui en fit nouvelle assignation sur la chambre de son domaine, par lettres du 21 décembre 1380. Et de plus désirant, à l'exemple du roy son père, le gratifier de quelque nouvel bienfait, le fit l'un de ses conseillers maistres ordinaires en sa chambre des comptes de Paris, par autres lettres du 13 juillet 1381. Ce qui me donne sujet de croire qu'avant la mort du roy Charles V, il s'estoit démis de l'office de maistre des requestes de l'hostel, car depuis l'an 1379, il ne se trouve pas en avoir pris la qualité. »

Brantôme et après lui M. de Barante (1) rapportent la fâcheuse

(1) Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, 1826, t. Ier, p. 183, etc.

Digitized by Google

aventure qui advint en Flandre au même seigneur, à l'époque où il allait remplir sa mission auprès du roi d'Ecosse.

« Le roi avait envoyé en Ecosse (1379) Pierre de Bournezeaux (de Bournazel), sage chevalier qui avait toute sa confiance. Ce messager prit la route de Flandres. Tandis qu'il attendait au port de l'Ecluse que le vent fût favorable, et qu'il menait un fort grand train d'ambassadeur, le bailli vint à Bruges raconter cela au comte de Flandres ; il ordonna qu'on lui amenât ce gentilhomme. On l'arrêta rudement en le prenant au collet, sans tenir compte de sa qualité d'envoyé du roi de France, qu'il allégua en vain. Conduit devant le comte, il le trouva qu'il conversait avec le duc de Bretagne, appuyés tous deux sur une fenêtre et regardant les jardins. Le chevalier se jeta à ses genoux en disant : « Je suis votre prisonnier. » Comment Ribaud, dit le comte avec colère, *a-t-il fallu* te mander pour venir devant moi ? Les gens de monseigneur peuvent bien venir me parler ; tu as passé longtemps à l'Ecluse, tu me savais si près de toi, et tu ne daignais pas te présenter ici ! « Monseigneur, repartit le chevalier, faites-moi grâce. » — Alors le duc de Bretagne ajouta : « Vous autres beaux parleurs du palais de Paris et de la chambre du roi, vous gouvernez le royaume à votre volonté, vous disposez de Monseigneur selon votre bon plaisir, et il n'y a prince de sang assez puissant pour être écouté quand vous l'avez pris en haine ; mais il faudra pendre ces gens-là et que tous les gibets en soient garnis. » — Le pauvre chevalier était toujours à genoux, bien confus d'être si rudement traité. Les princes le renvoyèrent à son logis ; mais la chose avait fait du bruit ; les Anglais le guettaient, et son voyage en Ecosse fut manqué. Il revint et raconta au roi, surpris de son retour, ce qui lui était arrivé en Flandre. Messire Jean de Ghifstelles, chambellan du roi, qui se trouvait là, voulut, pour justifier le comte, son cousin, dire que Bournazel faisait un faux récit. Le chevalier ne se laissa pas intimider : « Messire Jean, dit-il, toutes les paroles que j'ai dites sont vraies, et si vous le démentez, jetez votre gage, je le ramasserai. »

Car, dit Brantôme en son discours sur les duels, telle estoit la coustume que celui qui appeloit jettoit un gand pour gage, et l'appelé le levoit ; et si quelquefois tous deux bailloient le gage, et s'appeloit gage de bataille (comme devant le roi Charles V firent Jehan de Ghifstelles, de Haynaut, et Pierre de Bournazel, qui leva le gage jété par l'autre).

— « C'est assez, interrompit le roi ; n'en parlons plus. » — Mais quand le sage prince fut retiré dans sa chambre : « Je suis bien aise, reprit-il, que sire Pierre ait si franchement parlé et relevé ainsi mes-

Digitized by Google

sire de Ghifstelles ; il lui a bien tenu pied, et je ne donnerais pas cette aventure-là pour vingt mille francs. »

Jean de Ghifstelles fut obligé de quitter le service du roi, et le roi écrivit des lettres fort dures au comte de Flandres.

HUGUES DE MANCIP.

Les fonctions élevées dont fut investi Hugues de Mancip, les services signalés qu'il rendit à l'Etat, n'empêchèrent pas qu'il ne devînt un objet de défiance sous le règne d'un prince ombrageux et qu'il ne fût momentanément la victime d'une trame ourdie contre lui. Il fut accusé calomnieusement, mis au ban des ennemis du roi et arrêté par Guillaume de Brezons (1) qui mit aussi la main sur ses biens.

Il résulte d'une assignation donnée, en 1494, par ledit Hugues après son acquittement et relaxation par la cour du parlement, au sieur de Brezons, pour lui demander des dépens, qu'il fut arrêté par ledit sieur de Brezons, qui était accompagné, pour cette expédition, de quatre-vingts personnes à cheval, qui demeurèrent douze jours à discrétion, et qu'après avoir fait main basse sur tous les objets précieux du château, on amena le sieur de Bournazel à Paris, où il fut enfermé dans le château du Louvre ; que M. de Brezons fit ensuite arrêter par ses gens, dont l'un se nommait *Plagnement* et l'autre *Simon Rose*, la dame de Bournazel et une dame Dauris qui était avec elle ; mais qu'on obtint des lettres du grand conseil pour que ces dames fussent relaxées et ramenées dans leurs maisons ; que ces lettres furent adressées au sieur de Gramont, sieur de Valance, lequel se mit aussitôt en route, accompagné de MM. de Claus et de Bourg, voisins desdites dames, et de quelques autres personnes ; qu'il les atteignit à Chantelle-la-Viegle, en Bourbonnais, où il opéra leur délivrance et qu'il les reconduisit à Bournazel ; que la dame de Bournazel avait été enlevée dans le temps qu'elle était en couches, et remise pendant quinze jours à la garde du baron de Privezac et du sieur de Lestang, et qu'elle mourut des suites de cet enlèvement ;

Que le sieur de Bournazel fut déchargé par le parlement des accusations portées contre lui et relaxé ; qu'il intenta alors une action contre M. de Brezons, après avoir obtenu des lettres du roi qu'il alla trouver pour cet effet à Noyon ;

(1) Brezons, l'une des familles nobles les plus riches et les plus renommées du haut pays d'Auvergne.

Digitized by Google

Qu'enfin après sa mort, arrivée en 1495, le procès fut poursuivi par son fils et dura une quinzaine d'années. La date de l'arrestation du seigneur de Bournazel ni les griefs allégués contre lui ne sont pas indiqués.

MANCIP DE FLARS.

La maison de Mancip s'était séparée de bonne heure en deux branches, dont l'une posséda Flars et la coseigneurie de Cassagnes-Comtaux. Cette séparation remonte aux enfans de Brenguier, Ier du nom, car il appert de plusieurs titres que ce dernier se qualifiait de son vivant seigneur de Bournazel, de Flars et de Cassagnes.

III. JEAN DE MANCIP, présumé fils de Brenguier, commence la filiation des seigneurs particuliers de Flars (1).

On voit par un acte de vente, qu'en 1364, ce Jean était seigneur de Cassagnes-Comtaux, et que sa femme s'appelait Raymonde.

IV. RAYMOND DE MANCIP vivait en 1389. Il épousa Hélène du Mas qui, étant veuve en 1406, reçut de noble Hugues du Mas, son frère, habitant d'Aubin, une rente de dix setiers seigle. Ses enfants furent :

1° Gui ou Guyon ci-après; 2° Johanne Mancipi, mariée, le 24 novembre 1401, à noble Brenguier de La Grave.

On croit aussi qu'il fut père de Forton Mancip de Flars, abbé du monastère de Conques, vers l'an 1450 (*Gall. christ.*).

V. GUI ou GUYON DE MANCIP, seigneur de Flars, reçut un grand nombre de reconnaissances, de 1409 à 1461, pour des biens situés à Cassagnes, à Panat et à Goutrens. On ignore le nom de sa femme. Il eut entre autres enfans :

(1) La famille de Mancip avait la seigneurie de Flars, près Rodez. Il est probable que celui qui eut en partage les terres de Cassagnes-Comtaux transporta le nom de Flars au manoir dont il prenait la possession, car le château de Cassagnes s'appelait aussi Flars.

Digitized by Google

1° Guillaume qui suit; 2° Hélix, mariée, en 1435, à noble Guillaume de Faramond, de Salmiech.

VI. GUILLAUME DE MANCIP, seigneur de Flars, coseigneur de Cassagnes-Comtaux, épousa, avant 1441, Gaillarde de Beaufort, sœur de noble et puissant homme Jacques de Beaufort, seigneur de Beaufort ou Belfort, de Flanhac, de Servières, etc.

Il fit hommage, en 1445, à Pons de Cardaillac, seigneur de Valady, etc., pour le *Ripayre* du noguier qu'il tenait de sa femme.

Le 19 février 1461, il rendit un autre hommage à Jean d'Armagnac, comte de Rodez, pour la huitième partie du château de Cassagnes, pour Flars (de Rodez), etc.

Guillaume fut père d'Antoine, qui suit :

VII. ANTOINE DE MANCIP, seigneur de Flars, coseigneur de Cassagnes-Comtaux, fut substitué, en 1492, à tous les biens de Jacques de Beaufort, son oncle, qui ne laissait qu'une fille, Isabelle de Beaufort.

Il épousa Marie de Saunhac, fille de Jean de Saunhac, seigneur de Belcastel, Ampiac, Verdun, etc., et ne vivait plus, en 1505. Sa veuve fonda une messe dans l'église de Cassagnes, en 1534, et fit ses dernières dispositions le 8 juin 1541. Elle avait eu de son mariage :

1° Gaspard de Mancip, mort en bas âge;
2° Marie, *aliàs* Gallienne, mariée, le 2 décembre 1512, à Jean de Cassagnes, fils de Béraud, seigneur du Cayla, et qui, en vertu de la substitution citée plus haut, transmit tous les biens de sa maison et de celle de Beaufort à sa descendance;
3° Françoise, femme de Jean de Glandières, seigneur de la Boissonade;
4° Autre Marie, qui épousa, le 3 janvier 1496, Jean de Crespon, habitant de Cassagnes-Comtaux.

(*Titres épars de la maison de Cassagnes*).

Digitized by Google

DE BOURNAZEL.

Indépendamment des seigneurs dont nous venons de parler, il existait anciennement une famille de Bournazel, peut-être originaire du lieu de ce nom et qui habitait Rodez. Elle est rappelée dans divers titres des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.

De l'an 1197, acte d'accord entre les religieux de Bonnecombe et *Bornazels*, au sujet d'un différent qu'ils avaient entre eux (*Cart.* 3, fol. 137).

L'an 1212, Jordane Bornazel, Raymond et Jordain, ses enfans, donnèrent au monastère de Bonnecombe leur part de dîmes de Magrin *Id.*, fol. 140).

En 1283, Jordane Bornazel avait des droits seigneuriaux à Rodez, près de la porte de Pénavayre (*Tit. de l'évêché aux arch. du départ.*).

En 1245, Guillaume et ses frères, fils de feu Jourdain de Bournazel, vendirent à l'abbé de Bonnecombe la quatrième partie de la viguerie du lieu de Magrin, et ladite vente fut confirmée par Guillemette de La Tour, femme de Jourdain et mère desdits Bournazel (*Cart.* 3, fol. 147).

Le 24 avril 1289, Donadieu de Bournazel épousa Jeanne, fille de Pierre Maurel, bourgeois de Rodez, lequel donna pour dot à sa fille tous les biens qu'il avait dans la paroisse de Frayssines (*Brevet des actes de la chapellenie de Saint-Laurent*).

Donadieu avait pour frère Guillaume de Bournazel, qualifié *honorable et discret homme*, docteur en droit, habitant du bourg de Rodez, lequel, par acte du 9 juillet 1328, légua divers biens à une chapellenie fondée par lui, entre autres une maison devant la grande porte de l'église de Saint-Amans, et institua pour héritier Guillaume de Bournazel, son neveu (*Id.*).

Il existe un bail à cens de l'an 1303, fait par Grimal de Salles et Guillaume de Bournazel, de Rodez, d'une terre située à Salles-Comtaux (*Arch. du château mineur de Salles*).

En 1316, Hugues Bournazel, chanoine, fonda, dans l'église cathédrale de Rodez, une chapellenie qu'il dota d'une rente qu'il avait à Clausevignes (*Archives du chapitre*).

Guillaume de Bournazel, fils de Gaillard, et Guillaume d'Olemps, son curateur, firent appel, en 1319, au comte de Rodez, d'un juge-

Digitized by Google

ment qui leur défendait d'exercer certaines juridictions au lieu d'Olemps (*Arch. du domaine à Montauban*).

En 1359, Jourdain de Bournazel, du bourg de Rodez, fit une lausime à Raymond Palayret, de Foissac, paroisse de Valelhes (*Tit. de la maison de Bournazel, chez M. de Fumel*).

On trouve dans les archives du comté de Rodez à Montauban une quittance de l'an 1372, faite par Guillaume de Saunhac, du bourg de Rodez, à Jean de Bournazel, fils de feu Géraud, de 180 livres d'or qu'il lui devait.

Noble Jean de Carlat, chevalier, épousa Aiglaine de Bournazel, fille de Guillaume, et reçut, en 1376, des reconnaissances pour le village de la Bruguière, dans la paroisse de Frayssines (*Brevet des actes de la chapellenie de Saint-Laurent*).

Le 22 août 1303, le comte d'Armagnac fit don audit Jean de Carlat de la justice haute, moyenne et basse des villages de la Bruguière et de la Valairie, dans la paroisse de Frayssines, et du terroir de Garrigues dans celle de Flavin. Jean fut mis en possession par Pierre Ruffy, bachelier ès lois, juge de la cour de Rodez (*Id.*).

Aiglaine de Bournazel était veuve en 1393. Elle fut mère d'Hélix de Carlat, probablement mariée à noble Jean de Grialou, chevalier, seigneur de Pachins, qui fut héritier, en 1405, de ladite Aiglaine (*Idem*).

Digitized by Google

DE RAYMOND.

Un grand nombre de monumens prouvent qu'il existait fort anciennement en Rouergue une famille de Raymond qui possédait des biens considérables et jouissait de toutes les prérogatives de la noblesse.

Les plus anciens titres où il soit fait mention de cette famille se trouvent dans les cartulaires de Conques.

En 1050, Durand de Raymond, de concert avec Amélius de Mancis, donna l'église de Monteils au monastère de Conques.

Sous le règne de Philippe I^er, Raymond et son épouse Aliarde donnent à l'abbé Odolric et aux moines de Conques, pour le salut de leur âme et de leurs parens, leur église de la Besse et avec l'église 10 sous de cens et cinq mas en alleu. La présente charte de donation faite au mois de juillet, férie 7, régnant Philippe, roi [1]. (*Cart. de Conques, charte* 18].

Dans l'acte d'union du monastère de Sorèze à celui de Saint-Victor, en 1062, il est fait mention de Deusdet et de Gaufred de Raymond (*Bosc*).

Pierre de Raymond était évêque de Lodève au commencement du XII^e siècle.

« Nous avons encore les actes, dit Bosc, d'une assemblée, tenue en 1112, au Caylar, vers les frontières du Rouergue, sur les montagnes du Larzac, dans laquelle Pierre de Raymond, évêque de Lodève, *de l'ancienne famille de Raymond en Rouergue* (2), fut pris pour arbitre dans une affaire, entre les religieux de Joncels, diocèse de Béziers, et ceux de Conques, qui se disputaient une certaine église de Saint-Martin. »

Vers 1136, Guillaume de Raymond et Gui, son frère, donnèrent

(1) Ce doit être Philippe I^er, car Odolric, dont il est question dans cette charte, était encore abbé dans les premières années du règne de ce prince qui monta sur le trône en 1060.

(2) D'après M. de Courcelles, cet évêque serait issu de l'illustre famille de Raymond-Modène, du comtat venaissin.

Digitized by Google

le terroir de Maragno à Desiderius, abbé de Sylvanès (*Histoire de la fondation de Sylvanès*).

En 1280, il y avait un Pierre Raymond, templier, ancien gouverneur de la maison de Sainte-Eulalie (1).

On voit dans un ancien titre qu'en 1285, frère de Raymond était commandeur de Saint Félix et d'Auzits, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Les Cartulaires de Bonnecombe contiennent un grand nombre d'actes qui prouvent que les seigneurs du nom de Raymond firent, au XII^e siècle, de grandes libéralités à cette abbaye.

Il paraît, d'après ces titres, que les Raymond possédaient alors des biens dans la vallée du Tarn, dans le territoire de Calmont et dans celui de Salles-Comtaux, et que leurs principaux manoirs étaient à Brousse, à Salles et à Calmont.

I°

DONATIONS DE BIENS DANS LA VALLÉE DU TARN.

1174. Pons de Raymond, de Brousse, donne au monastère de Bonnecombe une terre qu'il a dans la paroisse de Saint-Izest (*Cart.* 1, 10).

Le même Pons et Pierre de *Frotard*, son fils, donnent, en 1177, à Hugues, abbé, et aux moines de Bonnecombe tout ce qu'ils possèdent dans la vigne dont fut tenancier Pierre d'Armand, laquelle est contigue à celle que leur donna Bernard de Castelpers dans la paroisse de Saint-Izest (*Cart.* 1. fol. 8).

Pons de Raymond donne encore, en 1183, à Ranulfe, abbé, etc., la terre et la vigne situées près des vignes qui avaient appartenu à Bernard de Castelpers, dans le territoire de Saint-Izest (*Cart.* 1, fol. 17).

En 1174, Bernard de Raymond avait donné à Hugues, abbé, le cens du mas de Cabriolenc et la moitié du fief du mas de Podio, et le cens et les dîmes du mas de Vilar, situé dans la paroisse du Lobous, aux appartenances de Colnac (*Cart.* 1, fol. 10).

(1) Sentence arbitrale du 7 octobre 1280, entre les habitans de Millau et le seigneur frère Pierre Raymond, templier et ancien gouverneur, etc.

Digitized by Google

II°

DONATIONS DE BIENS DÉPENDANS DE SALLES-COMTAUX.

1183. Guillaume de Raymond donne à Notre-Dame de Bonnecombe son corps et son âme, et ses vignes et prés de Bogaunes qui avaient appartenu à Pierre de Bonnefous, et tout l'*honneur* (domaine) de Onrazac qui fut d'Etienne de Raymond, lequel don est ratifié par Ponce, sa femme (*Cart.* 11, fol. 19).

L'acte suivant nous fait connaître la demeure de ce Guillaume de Raymond et probablement le nom de sa seconde femme.

1199. Guillaume de Raymond, *de Salles*, *Guillemette*, son épouse, Guillaume et Hugues, ses enfans, donnent à Bonnecombe la *créance* qu'ils avaient sur l'alleu du mas Abrevenc d'Oneth et le *fief* du même mas (*Cart.* 11, fol. 50).

Le même Raymond, de Salles, par la médiation du comte Hugues, se démet la même année des prétentions qu'il avait sur un village que Guillaume d'Enjalbert avait donné au monastère de Bonnecombe (*Cart. II*, fol. 52).

En 1177, Pierre de Raymond de Montolieu et Bone, sa femme, avaient donné à Bégon, abbé, ce qu'ils possédaient au mas de Calmels (*Cart. II*, fol. 15).

III°

DONATIONS DE BIENS AUX ENVIRONS DE CALMONT-DE-PLANCATGE.

1184. Guillaume de Raymond et Ricarde, sa femme, fille de Guillaume d'Enjalbert, donnent au monastère de Bonnecombe ce qu'ils ont à Cayrac (*Cart. III*, fol. 115).

1189. Guillaume de Raymond donne à Bonnecombe son corps, son âme, ses maisons et jardins de Calmont et sa part de dîme de Magrin (*Cart III*, fol. 121).

1193. Guillaume de Raymond donne au même monastère le fief *del Agrefol*, les maisons qu'il a dans Calmont, sa part de dîmes dans la paroisse de Magrin, et ce qu'il possède près du ruisseau de la Nause, à Onrazac, etc.; il mentionne dans cet acte feue Ponce, son épouse (*Cart. III*, fol. 127).

Ce titre établit la liaison qu'il y avait entre les Raymond de Salles et les Raymond de Calmont, sans doute frères, ou du moins très proches parens. L'un avait épousé *Ponce* et l'autre Ricarde d'Enjalbert, et ils avaient tous les deux des *possessions* à Calmont-de-Planteatge.

Digitized by Google

On trouve encore dans les titres de Bonnecombe deux actes qui concernent les Raymond. L'un contient une donation de l'an 1239, faite par Hugues de Raymond aux religieux de ce monastère de six deniers Rodanois de rente qu'il avait sur un jardin de Parlan. Dans l'autre, on voit qu'en 1362 vivait un noble Brenguier Raymond qui possédait un *claux* à Belcastel.

Celui-ci fut père d'Olivière, qui épousa noble Jean de Bérolan, et reçut, en 1420, des reconnaissances pour le fief du mas de Beteille, paroisse de Drulhe (*Tit. de la maison de Bournazel*).

Malheureusement la descendance de ces premiers Raymond n'a point été suivie, et l'on ne peut établir que par des conjectures la liaison de cette ancienne famille avec celle du même nom qui existe aujourd'hui. La modeste position de la famille de Raymond, depuis longtemps peu favorisée de la fortune, ne l'a pas mise à même de faire des recherches, toujours dispendieuses, pour renouer la chaîne des temps et retrouver sur son origine les preuves que l'incurie de ses ascendans avait laissé perdre. Toutefois la tradition supplée, en quelque sorte, à l'absence des titres, en établissant d'une manière positive et constante que les Raymond actuels descendent d'une des plus anciennes races du pays.

Et cette opinion acquiert le plus haut degré de vraisemblance lorsqu'on examine les titres sur lesquels ils appuient leur premier degré de filiation. Tous ces titres en parchemin sont au château de Montjaux.

On y voit qu'en 1576 vivaient deux frères Raymond, l'un qualifié illustre et révérendissime seigneur frère Laurens Raymond, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Selve et de Comps, et l'autre, noble Barthélemi de Raymond, portant le titre de patrice Romain, qui s'allia à l'une des plus nobles maisons du Rouergue et continua la descendance.

Voici les titres qui se rattachent à ce premier degré :

1° Du 28 mai 1576. Procuration faite par le grand prieur de Malte à frère Laurens Raymond, commandeur de La Selve.

2° Du 2 octobre 1587. Bulle portant collation de la commanderie de Comps pour le même.

3° Du 1er mai 1587. Concesssion faite par le général de l'ordre des frères Prêcheurs pour autoriser la fondation de la confrérie du Rosaire dans l'église de La Selve, par frère Laurens Raymond, commandeur, à la requête d'illustre homme Barthélemi Raymond, patrice Romain (1), son frère germain.

(1) La pièce suivante, que l'on a trouvée dans les papiers de la maison de

Digitized by Google

4° Du 15 février 1590. Procuration de Laurens Raymond, commandeur de La Selve, à son frère Barthélemi, pour prendre possession de la commanderie de Comps, et autres actes établissant cette fraternité.

DE RAYMOND DE MONTJAUX.

ARMES : *D'azur au globe d'or surmonté d'une croix du même.*

I. Noble BARTHÉLEMI DE RAYMOND, frère de Laurens de Raymond, commandeur de La Selve, épousa, par contrat du 24 août 1605, Françoise de Solages, fille de messire Antoine de Solages, seigneur de Saint-Salvadou, et d'Anne Durieu, assistée de messire François de Solages, baron de Tholet et de Castelnau-Peyralès, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal du comté de Rodez, son oncle et parrain.

Par acte de 1607, passé au château de La Selve, Raymond de Saunhac, d'Ampiac, vendit à Barthélemi de Raymond, écuyer, dudit La Selve, la métairie du Clapier, appartenant jadis à noble Gaussin d'Hèbles, sieur de Lauret, et acquise par ledit Saunhac de Louis de Raffin, de Villelongue (*Tit. du château de la Raffinie*).

Du mariage de Barthélemi de Raymond vinrent :

1° Jacques qui suit ; 2° François, qui, en 1640, s'allia à Marie de Blanc, fille de noble Jean de Blanc, seigneur de la Guizardie, et

Raymond, ferait supposer que cette famille ou un de ses membres avait fort anciennement quitté la France pour aller se fixer en Italie, et il en résulte clairement que Barthélemi, son descendant, rentra dans sa patrie au XVI^e siècle, et fut la tige de la lignée actuelle. Elle porte pour titre : « *Nottizie della famiglia Raimondi estrate dall'archivie segretto Capitolinæ.* » On y lit : « *Bartholomeo Raimundi uno de citadini Romani, ché avenano Lugges in consiglio anel* 1581, *per il revuo della Regala.* »

de Françoise de Rességuier, dont Jean de Raymond, sieur de Roquatte; 3° Barthélemi de Raymond; 4° Anne, femme de Jean de Poujol.

II. JACQUES DE RAYMOND, seigneur de la Rivadie, épousa, par contrat du 20 juin 1638, Antoinette de Girels, fille de Durand de Girels, seigneur del Rocous, et de feu Hélix de Rogiér, et veuve de noble Charles de Montarnal. Ils habitaient au château de Costecalde (1). De ce mariage vint François qui suit :

III. FRANÇOIS DE RAYMOND, seigneur de la Rivadie, s'allia, le 21 octobre 1671, à Marguerite de La Fargue, fille de feu Jean de La Fargue et de Marguerite de Grimal. Il en eut :

IV. ANTOINE DE RAYMOND, seigneur du Fau, qui, par contrat du 20 janvier 1716, épousa Angélique de Prévinquières, fille de messire Henri de Prévinquières, seigneur de Montjaux (2) et d'Anne Blancher de Manhac.

Il y eut de ce mariage Henri qui suit, et Hyacinthe-Alexandre, capitaine, en 1783, et chevalier de Saint-Louis.

V. HENRI DE RAYMOND fut capitaine de grenadiers et chevalier de Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 30 septembre 1755, Marie-Anne de Julien de Roquetaillade, fille de François de Julien, seigneur de Roquetaillade et Marzials, et de feue Marie-Elisabeth de Jean. Il en eut :

1° Henri-Etienne, brigadier des gardes-du-corps dans la compagnie de Noailles, mort dans l'émigration ;
2° Philippe-Antoine, dit le chevalier de Raymond, garde-du-corps dans la compagnie écossaise, dont l'article suit ;

(1) Petit château sur les bords du Tarn, au-dessous d'Ayssène.

(2) Par suite de cette alliance, la famille de Raymond quitta Costecalde pour s'établir à Montjaux où elle occupa le château mineur, situé près du village et différent du vieux château en ruines que l'on voit à quelque distance sur un point culminant de la montagne, et qui était une des anciennes possessions des comtes de Rodez.

Digitized by Google

3° **Marcel-Alexandre**, garde-du corps, émigré et mort sans postérité. Celui-ci, connu aussi sous le nom d'abbé de Raymond, parce qu'il s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique avant d'entrer dans la maison du roi, prit une part active aux mouvemens insurrectionnels de l'Aveyron, en 1793;

4° **Marie-Angélique**;

5° **Elisabeth-Henriette**, femme de M. Vernhette, mort conseiller à la cour royale de Montpellier, dont sont issus plusieurs enfans.

VI. PHILIPPE-ANTOINE, dit le chevalier de Raymond, ancien garde-du-corps du roi, épousa, au retour de l'émigration, Marie-Louise Cadars, fille d'un médecin de Montjaux. De ce mariage sont issus :

1° Henri, vicaire à Montreuil et ancien pensionnaire de Madame la Dauphine à Saint-Sulpice; 2° Antoine; 3° Benjamin.

Henri-Etienne de Raymond et Philippe-Antoine, son frère.

Henri-Etienne de Raymond, l'aîné, brigadier des gardes-du-corps, quitta la France après le licenciement de la maison du roi et alla se ranger sous la bannière du prince de Condé. C'était un homme d'une haute stature et d'une valeur éprouvée.

Il mourut à la suite d'un combat meurtrier, où il avait reçu dix-sept blessures, à la tête de ses braves camarades qui, ayant perdu leur chef, lui avaient, par acclamation, déféré le commandement. Après l'affaire, porté sur un brancard et tout couvert de sang, on le saluait par les cris de *vive Raymond!* Le prince de Condé, instruit de sa belle conduite, se rendit près de lui pour lui témoigner combien il en était touché. Un si noble encouragement sembla ranimer ses forces. On crut un instant qu'il survivrait à ses blessures; mais elles étaient trop nombreuses et trop graves. Quelques jours après il expira.

Le chevalier de Raymond, son frère, a une page plus connue dans l'histoire. Ce fut lui et son camarade Durepaire qui, dans la fatale nuit du 5 au 6 octobre, placés à la porte de l'appartement de la reine, résistèrent assez longtemps aux brigands qui avaient envahi cette partie du château, pour que l'infortunée Marie-Antoinette eût le temps de se sauver(1). Toutefois la défense de ces braves ne put être longue contre

(1) L'auteur de l'*Histoire de la conjuration d'Orléans*, qui est entré dans

Digitized by Google

la multitude des assaillans. Raymond fut bientôt terrassé, garrotté et traîné dans la cour. Il gisait sur une poutre pendant que la populace armée délibérait sur le genre de mort qu'il fallait lui faire subir, lorsqu'un garde-française qui se trouvait dans la foule, s'approche avec une animation extraordinaire, s'écrie qu'on ne saurait trop punir de pareils scélérats et qu'il en fait son affaire. Il le rudoie, le pousse devant lui. Le malheureux garde se croyait voué à une mort certaine, lorsque au détour d'une rue et hors des regards de la multitude le soldat s'arrête tout-à-coup, se dépouille de son habit pour en affubler son prisonnier, et le quitte brusquement en lui disant : Sauvez-vous ! Ce brave homme, originaire de Salles-Curan, était un ancien domestique du château de Montjaux, et s'appelait *Descombis.*

Quelques jours après, le chevalier de Raymond reçut un billet écrit de la propre main de la reine, dans lequel cette infortunée princesse lui témoignait sa reconnaissance pour son dévoûment, et l'ajournait pour lui en faire sentir les effets à des jours meilleurs!.......

Philippe-Antoine émigra plus tard avec ses frères et servit en Allemagne.

Il est mort au château de Montjaux, en 1818, à peine âgé de 57 ans, mais presque infirme à suite de ses blessures.

Marcel-Alexandre de Raymond, troisième frère, rentré secrètement de l'étranger, au fort de la terreur, en vertu d'instructions particulières, vint se mêler aux mouvemens contre-révolutionnaires de l'époque. Ce fut lui qui figura à la tête de ce rassemblement confus du mois d'octobre 1793, connu sous le nom de *camp des Palanges*, et qui eut de si fatales conséquences pour le pays (1).

beaucoup de détails sur les évènemens de ces tristes journées, rapporte l'aventure de Raymond d'une autre manière : « Le chevalier de Raymond, placé au passage de la Comédie, fut désarmé, volé, dépouillé ; on ne lui laissa que sa chemise ; il fut traîné par les cheveux à côté des cadavres de Deshuttes et de Varicourt qui avaient été décollés. Il fallut qu'il contemplât cet horrible spectacle : il entendit le monstre, qu'on appelait l'*homme à la grande barbe,* se plaindre de ce qu'on l'avait fait venir à Versailles pour ne couper que deux têtes. Arrivé dans la caserne des ci-devant gardes-françaises, il y dut la vie à un garde national de Paris. »

(1) Ce fut à la suite de cette mauvaise levée de boucliers, que l'armée révolutionnaire fondit sur le département, que plusieurs maisons et châteaux furent brûlés, et que onze malheureux perdirent la vie le même jour, à Rodez, sur l'échafaud.

Digitized by Google

DE CANTOBRE.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules à la tour d'argent, maçonnée de sable et sommée de trois petites tours du même.*

A peu de distance de Nant, on voit, sur une éminence, les ruines du vieux château de Cantobre, patrie de Gilbert de Cantobre, évêque de Rodez en 1339, et qui fut longtemps habité par une des plus anciennes familles du pays.

Ce château était bâti sur un grand rocher qui domine le cours de la Dourbie et du Trévezel ; son enceinte environnait le rocher principal ; au-delà, sur d'autres rochers, s'élevaient de grosses tours qui servaient comme de forts détachés. Le village de Cantobre est presqu'entièrement bâti dans l'enceinte du château ; il est d'un très difficile accès, d'où ce proverbe patois :

« *Per tout y o uno lego de michan comi,*
» *Hormis o Contobré qué tout nès.* »

On voit dans une ancienne charte que Galtier et ses frères prirent le nom de Cantobre dès l'an 1050 (*Fondation du monastère du Vigan, par Pons, comte de Toulouse*).

Le 14 mars 1240, Pierre de Cantobre fit hommage à Bernard, abbé de Nant, pour ce qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Sauveur-du-Larzac (*Gall. christ.*).

Vers la même époque, Arnaud de Cantobre, archidiacre de Lodève, fit beaucoup de dons au monastère de Nant (*Id*).

Noble Raymond de Cantobre fait, le 6 des calendes de décembre 1249, un accord avec une dame *Marie*, par lequel il a le droit de moudre au moulin de ladite Marie (*Inventaire de titres*).

Un Raymond de Cantobre, probablement le même, vivait encore en 1292 (*Tit. du château de Montpaon*).

En 1251, Guillaume de Cantobre, chevalier, et Aymar de Canto-

Digitized by Google

bre, damoiseau, furent témoins au testament d'Isabelle de Roquefeuil, comtesse de Rodez. Guillaume testa en 1321 (*Marten. ampl. collectio*).

Guion-Ancelin de Cantobre baille à nouvel acapte à des frères nommés *Rogiers* la moitié de la terre qu'il possède à Roque-Longuette et ce qu'il possède au-dessous du chemin tendant à Nant jusqu'au *Valat*, le 2 des calendes de décembre 1268, Azémar, notaire, de Roquefeuil (*Inventaire de titres*).

Le 6 des ides d'avril 1269, le même Guion-Ancelin et noble de Merlet font un accord touchant le mas de Caladon, paroisse de Saint-Jean, et le moulin des Crouzets; Azémar, notaire (*Id*).

Achapt baillé par Bernarde, veuve d'Alezard de Cantobre, à Bertrand et Déodat des Oinx, d'une terre, vigne et d'une *baume* situés en la paroisse de Cantobre; 3 des calendes d'avril 1276, Bernard Liquier, notaire, de Nant (*Id.*).

Aymeric de Cantobre, par acte du 12 des calendes de mars 1285, reçu par des Oyngs, notaire, baille à Guillaume Médicis une cotte de cense qu'il lui faisait (*Id.*).

1268. Bertrand de Cantobre constitue la dot d'Horable, sa fille. Agnès, femme de Bertrand, testa en 1285.

Bertrand de Cantobre achète de Raymond de Merlet une *anglade*, dessous le château de Cantobre; acte reçu aux nones de décembre 1295, par Davènes, notaire, de Roquefeuil (*Id.*).

On lit dans l'*Histoire du Languedoc* que les religieuses de Sainte-Claire ayant été appelées à Millau, en 1311, par le comte Henri, Marie de Ternie, abbesse de Sainte-Claire de Montpellier, vint peu de temps après dans cette ville pour y donner le voile à Thibaude de Saint-Maurice et à Théobaude de Cantobre, qui en furent les deux premières religieuses (*Add. et not. du liv.* 14, p. 34).

Parmi les titres du couvent de l'Arpajonie, déposés aujourd'hui aux archives départementales, on en voit plusieurs qui concernent Normand de Cantobre, fils d'Arnaud de Cantobre, chevalier, lequel Normand avait épousé une femme nommée *Jaca*, qui était veuve de lui en 1290. Ce Normand inféoda, en 1281, plusieurs villages à Pierre et à Guillaume de Médicis, et finit par leur vendre la plupart de ses biens (Voir plus loin).

1339. Quittance générale de l'administration de tutelle des biens de Luce, fille de noble Pierre de Cantobre, femme d'Aymeric de La Valette, faite par ladite Luce et son mari à noble Raymond de Cantobre, réservant la substitution des biens à qui elle appartiendra (*Invent. de titres*).

Pons de Cantobre, dont la sœur appelée Vierne était, en 1343,

Digitized by Google

femme de Pons de Luzençon, damoiseau. Vierne de Cantobre avait eu 12,000 sols tournois de dot (*Titres de l'évêché de Rodez*).

1348. Plusieurs actes mentionnent nobles Pierre, Guillaume et Bernard de Cantobre.

Aldebert de Cantobre testa le 3 octobre 1348.

Gaucelin de Cantobre id. en 1360.

Gilbert de Cantobre, docteur de l'Université de Venise, fit profession de la vie religieuse et monacale dans l'église de Saint-Papoul. Après avoir été successivement abbé de Saint-Jean-de-Pina, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Ostié, pendant sept années, de Saint-Gilles, pendant quatre ans, de Saint-Victor de Marseille, pendant autres quatres années, il fut nommé évêque de Rodez par le pape Benoît XII, le 17 de janvier 1339, et prit possession de son siége au mois de juillet suivant (*Titres de l'évêché de Rodez*).

Les *Annales de Villefranche* disent qu'étant dans cette ville, en 1341, « il fit diverses ordonnances contre les mutins, qu'on appelait les pastoureaux, lesquels, courant par la France, sous le prétexte d'en chasser les Juifs, pillaient les églises et les ecclésiastiques partout où ils passaient ; et l'année suivante, 1342, il fit un mandement pour la publication de ses statuts synodiaux. »

Gilbert de Cantobre fit son testament le 12 de mars 1349, et institua les pauvres pour ses héritiers. Il mourut peu de temps après. On voit encore son tombeau à la chapelle de la Cathédrale qui porte son nom, au rond-point (1).

C'est un des plus illustres évêques qu'ait eu l'église de Rodez.

Le 10 mars 1353, noble Olivier de Cantobre fait nouvel acapte à noble Brenguier de Merlet de plusieurs droits et censives qu'il a au mandement de Cantobre, sous la réserve de la directe seigneurie et six deniers de cense ; Guillaume Coulet, notaire, de Nant (*Inventaire de titres*).

Brenguier de Cantobre est mentionné dans un titre du 10 octobre 1383. C'est une vente faite par Jean Uguei, du château de Cantobre, à Raymond Truel, du mas de Celebret, d'une *aparra* au terroir de *las Cals*, relevant de noble Brenguier de Cantobre, sous la censive d'un demi cartal froment (*Id.*).

Brenguier vivait encore en 1405.

(1) Des ouvriers étant descendus, il y a peu d'années, dans le caveau pratiqué au-dessous de ce tombeau, y trouvèrent dans son entier le squelette du vénérable évêque. Sur sa main brillait encore un grand anneau pastoral qui fut détaché et qui a été donné au Musée de Rodez.

Digitized by Google

Marie de Cantobre, fille de noble Ugue de Cantobre, seigneur dudit lieu, se maria, vers 1415, avec Paul du Pont, chevalier, seigneur de Serres et coseigneur de Saint-Martial (*Titres de la maison du Pont de Roquedolx*).

Béatrix de Cantobre avait épousé Guillaume de Levezou-de-Luzençon, avant 1434.

Dès cette époque, la seigneurie de Cantobre n'appartenoit plus uniquement à la famille de ce nom. D'anciens titres nous apprennent que les Frottard, coseigneurs de Roquelongue, y avaient des droits et habitaient même le château de Cantobre. Tel fut le sort de toutes les grandes châtellenies, et il n'en existe peut-être pas une seule en Rouergue qui n'ait subi la domination simultanée de plusieurs familles.

On trouve encore des traces de la famille de Cantobre au xv^e^ siècle ; mais il paraît qu'elle résidait alors au Pont-de-Camarès.

Bernard de Cantobre, du *Pont-de-Camarès*, fit hommage, en 1438, à Jean d'Arpajon, seigneur de Castelnau-de-Levezou, pour certains biens qui relevaient de cette terre.

Cette première famille de seigneurs de Cantobre paraît s'être éteinte à la fin du xv^e^ siècle. Ils eurent pour successeurs les Fombesse, qui achetèrent la seigneurie de Cantobre, le 4 mars 1480.

DE FOMBESSE,

Seigneurs de Vellas et de Cantobre.

Famille maintenue dans sa noblesse par jugement de l'intendant Le Gendre, le 4 décembre 1700, sur preuves remontant à 1545.

I. JACQUES DE FOMBESSE, seigneur de Vellas, fit hommage au sieur de Roquefeuil en 1489. Il fut père d'autre Jacques, qui suit :

II. JACQUES DE FOMBESSE, seigneur de Vellas et de Cantobre, épousa, en 1545, Helis de Garceval. Il paraît qu'il n'y eut point d'enfans de ce mariage ou qu'ils ne vécurent pas, car il y a un arrêt du parlement de 1599, portant ouverture de substitution et maintenue de tous les

Digitized by Google

biens de feu noble Jacques de Fombesse et d'Eleonor Azemar en faveur de son frère Louis, sieur de Vellas.

II. LOUIS DE FOMBESSE, seigneur de Vellas et de Cantobre, acquiert, par acte du 12 septembre 1605, de Jean et de François de Malhac, père et fils, les censives que ceux-ci avaient à Cantobre. Il avait épousé, le 15 avril 1595, Marthe de Gozon. Il mourut en 1640, laissant Pierre ci-après :

III. PIERRE DE FOMBESSE, seigneur de Vellas et de Cantobre, se maria, en 1628, avec une femme de la maison de Pelamourgue, dont il eut Jean qui suit:

IV. JEAN DE FOMBESSE, seigneur de Vellas et de Cantobre, épousa, vers 1660, Jeanne d'Albignac qui ne lui donna pas d'enfans.

Il paraît que ce Jean de Fombesse fut *atteint et convaincu* du crime de fausse monnaie, condamné à la peine capitale et exécuté à Villefranche. On rasa son château ; ses biens furent confisqués et acquis par une famille étrangère qui ne les garda que peu de temps.

La seigneurie de Cantobre était passée, au commencement du XVIIIe siècle, à une ancienne famille bourgeoise du nom de Picapère qui existe encore à Nant, et dont la dernière héritière a épousé M. de Barbeyrac-Saint-Maurice.

En 1690, Raymond Picapère était maire de la ville de Nant et conseiller du roi.

Ses armes, enregistrées dans l'Armorial manuscrit de la généralité de Montauban sont de *gueules, au rozier d'argent, le chef du même chargé d'un poisson de sable.*

MÉDICIS.

Vers le milieu du XIIIe siècle, on voit des Médicis, qualifiés chevaliers du château de Cantobre.

Les titres du couvent de l'Arpajonie de Millau contiennent un grand nombre de ventes, de reconnaissances de baux à cens, etc., consentis

Digitized by Google

depuis l'année 1271 jusqu'à 1290, à Guillaume et à Pierre de Médicis frères, du château de Cantobre.

Quelques actes feraient penser que ces Médicis étaient sortis de Meyrueys (1). Dans quelques autres, ils prennent simplement le nom de Pierre (2), d'où l'on pourrait induire qu'ils étaient un rameau de l'ancienne famille de ce nom.

Enfin, dans un titre de 1341, Fizes est appelée Metge ou Médicis, religieuse à l'Arpajonie. Quoiqu'il en soit, cette famille possédait au XIII^e siècle des biens considérables aux environs de Nant, et elle eut même pendant quelques temps la seigneurie de Cantobre.

Voici ce que nous avons pu recueillir sur elle :

Guillaume et Pierre de Médicis, frères, sont qualifiés seigneurs du château de Cantobre dans des actes de 1271, 1273, 1274, 1275 et 1288. Il paraît que cette terre leur fut cédée, du moins temporairement, par la famille qui en portait le nom, ainsi que d'autres biens situés sur le Larzac (3).

On voit, sous la date de 1290, une ratification de vente faite par Jacquette, veuve de Normand de Cantobre, en faveur de Pierre de Médicis, docteur ès-droits, à cause des biens que ce dernier avait acquis dudit Normand dans tout le causse du Larzac, et à la suite un hommage fait la même année par ledit Médicis à Bernard de Roquefeuil, comptor de Nant. Ce Pierre de Médicis, chevalier, seigneur de Cantobre et autres places du Causse noir, habitait ordinairement à Millau.

Il échangea, en 1320, avec Bernard de Capluc, damoiseau, certains fiefs qu'il avait à Compeyre, contre d'autres situés dans la paroisse de Saint-André-de-Vezines, et ne vivait plus en 1327.

Il avait épousé Jeanne de Ricard, fille de Pierre Ricard et de Sayssette Guitard, dont il eut :

(1) Bail de trois pièces de terre à Sarraliez, dans les environs de Saint-André-de-Vezines, consenti par Hugues Médicis, damoiseau, de *Meyrueys*.

(2) 1319. Vente faite par Bérenger et Ricard d'Adhémar, frères, damoiseaux, et Fizes, leur mère, de la Roque-Ste-Marguerite, à Hugues de Pierre (*Petri*), damoiseau, fils du seigneur de Pierre Médicis, chevalier, des droits qu'ils avaient au mas Liautier-Inférieur.

1320. Echanges faits entre Bernard de Capluc, damoiseau, et Hugues de Pierre, autrement dit Médicis, damoiseau, fils de Pierre de Médicis.

(3) Bail emphythéotique fait par Normand de Cantobre de plusieurs terres sises au Larzac, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Mauriac, en faveur de Pierre de Médicis, l'an 1281.

Digitized by Google

1° **Hugues de Médicis**, ci-après ;

2° **Guillaume**, qui eut une fille nommée Marie, religieuse au couvent de l'Arpajonie, et légataire de sa tante, Marguerite de Médicis, en 1332 ;

3° **Marguerite**, femme de noble Rigal de Capluc, damoiseau, laquelle testa, en 1332, en faveur de sa mère Ricarde, et fit des legs à Fizes, sa sœur ; à la fille de Géraud de Médicis, damoiseau ; à Helipse, fille de Brenguier-Vascon, de Millau ; à Rigalde et Helipse de Capluc ; à Brenguière Jourdain, et à Aude, fille de Raynal de Pons ou du Pont, chevalier, toutes religieuses au couvent de l'Arpajonie ; à la sœur Marquise, fille de Bernard de Prunet, chevalier ; à Tiburge de Cantobre, de l'ordre de Sainte-Claire de Millau ; à Guillaume, son frère ; à Rigal de Capluc, son mari, et aux filles de feu Hugues de Médicis, son frère ;

4° **Fizes de Médicis**, religieuse au couvent de l'Arpajonie, de Millau, et qui, lors de son entrée en religion, en 1322, reçut en dot de Hugues, son frère, la troisième partie d'un moulin avec ses dépendances, situé à Saint-Lambert, sur la Dourbie ;

5° **Maralde de Médicis**, religieuse de Sainte-Claire, à Millau.

Hugues de Médicis, damoiseau, acheta, en 1319, à Bérenger et Ricard d'Adhémar, frères, damoiseaux, du château de la Roque-Sainte-Marguerite, les droits qu'ils avaient au mas Liautier. Le prieur du Rozier lui permit, en 1322, par un acte de concession de passer et repasser, avec son bétail, du mas Liautier dans les terres du mas d'Aluech.

Il fit hommage, en 1323, au vicomte de Creyssel pour le mas d'Aluech et Pradines, qu'il tenait de sa femme.

Il avait épousé Alazacie Aymenta, qui était veuve de lui en 1333.

Il n'y eut point, à ce qu'il paraît, d'enfans de ce mariage, ou bien ils moururent en bas-âge, car Maralde de Médicis, religieuse à Sainte-Claire, réunit sur sa tête tout l'héritage de sa famille, et le transmit, avant sa profession, à Pierre de Frottard, son parent, seigneur de Cantobre. Celui-ci restitua l'hérédité, en 1362, à Fizes de Médicis, religieuse à l'Arpajonie, laquelle en disposa à son tour en faveur de son couvent, qui devint ainsi possesseur du patrimoine

Digitized by Google

de la famille de Médicis [1] (*Arch. du départ. — Tit. de l'Arpajonie*].

Il y avait aussi anciennement des Médicis à Peyrusse (Voir l'art. sur la famille de Peyrusse), tom. II, p. 569.

(1) Entre autres de la métairie de Las Mourgues, sur le Causse noir, et de nombre d'autres biens dans le mandement de Compeyre.

Digitized by Google

DE MARCENAC,

Seigneurs de Marcenac, etc., coseigneurs de Livignac.

ARMES : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.*

Famille d'ancienne chevalerie qui, outre le château de Marcenac dans le canton d'Aubin, sur les bords du Lot (1), posséda anciennement la terre de Pruhines et différens fiefs dans les mandemens d'Entraygues, d'Estaing et dans le Carladez.

Le plus ancien seigneur connu de cette maison est Astorg de Marcenac, bienfaiteur de l'abbaye de Conques, à laquelle il donna, vers 1050, les églises de Saint Mamet et de Saint-Jean, avec les maisons, terres, dîmes, cens et rentes dépendant du domaine autrefois tenu par Gilbert de *Felines*, son vassal, « tels que Hugues de Calmont et sa femme Ingelberge les possédèrent, » ladite donation faite à Odolric, abbé, et à son monastère, en présence de Bernard d'Auberoque, de Bernard Rigaud, de Pierre Rosaldo, d'Etienne du Mas, et de Dominique Hector, moine, qui l'écrivit (*Cart de Conques*, 91.-- *Recueil de Doat*).

Gilbert de Marcenac, chevalier, assista, avec les principaux seigneurs du Quercy et du Limousin, au duel judiciaire dans lequel Géraud de Fontanges vainquit Aymeric de Saint-Céré, en 1178 (*Nob. d'Auvergne*).

Pierre de Marcenac était seigneur de Galhac, mandement d'Entraygues, en 1201 (*Arch. du château de Frayssinet*).

(1) Rive droite du Lot, près Livignac.

Digitized by Google

Gilbert II, Gaillard et Géraud de Marcenac frères, vivaient en 1266 (*Nob. d'Auvergne*).

Guillaume de Marcenac, chevalier, bailli de la vicomté de Carlat, fut un des garans présentés par le comte de Rodez, lors du traité qu'il conclut avec le vicomte de Murat, en 1285 (*Id.*).

Cette famille était dès-lors divisée en plusieurs branches :

Pierre de Marcenac et Guillaumette, sa femme, du château de Rodelle, firent vente, en 1273, à Hugues, comte de Rodez, de leurs droits sur la quatrième partie de la tour de Vérières (*Arch. du dom. à Montauban*).

En 1283, il y eut une transaction entre Guillaume de Marcenac, d'Espalion, et Géraud de La Roque, du château de Salles, touchant l'*affar* de Recoules (*Arch. du château de Frayssinet*).

Ce village de Recoules, situé dans la paroisse de Lanhac, paraît avoir été l'apanage d'une branche de cette maison qui subsistait encore en 1487, car, dans un acte du 8 octobre de ladite année, il est question de plusieurs ventes faites à un habitant du pays, nommé Pierre de Puech, par noble Pierre de Marcenac, fils de Jean, du village de Recoules (*Tit. du château de Brussac*).

Il existe un bail à fief du lieu de Fombilhou, paroisse de Neyrac, consenti par noble Pierre de Marcenac, en 1303. (*Arch. du château de Frayssinet*).

Béral de Marcenac fit hommage, en 1332, à Raymond d'Estaing, pour plusieurs villages situés dans les paroisses d'Estaing et de Neyrac (*Id*).

Bégon de Marcenac, chevalier, fut présent et témoin au testament que fit, vers l'an 1348, Pierre de Balaguier, damoiseau, seigneur de Vernuéjol, coseigneur de Capdenac, de Panat et de Cayrodes (*Tit. compulsés par le sieur Cabrol*).

Bertrand de Marcenac paraît avoir succédé à Bégon (*Id*).

Gilbert ou Guibert de Marcenac, III^e du nom, rendit hommage au vicomte de Carlat, en 1355, au nom d'Esmenarde de Marcenac, sa sœur, veuve de Pierre de Teyssières, pour la justice haute de Septfonds, paroisse de Reussy, en Rouergue; il fut présent, la même année, à l'hommage rendu par Renaud de Boyssonès, coseigneur de Vic, en Carladez (*Nob. d'Auvergne*).

Guillaume de Marcenac était bailli de la Haute-Auvergne en 1360 (*Id.*)

Antoine de Marcenac fut abbé du monastère de Conques, en 1416, et ne vivait plus en 1420 (*Tit. compulsés par le sieur Cabrol*).

Jean de Marcenac, coseigneur de Livinhac, habitait, en 1450, le château de Bruguières, près ledit Livinhac (*Tit. du chât. de Bourn.*).

Digitized by Google

Le même figure parmi les hommes d'armes du comté, en 1460.

Catherine de Marcenac, dame de Marmiesse et de La Valette, fille et héritière du seigneur de Marcenac, en 1470 (*Nob. d'Auvergne*).

Antoine de Marcenac, seigneur dudit lieu et de Pruhines, rendit hommage pour cette dernière terre, en 1527, à noble et puissant homme Antoine de la Roque, chevalier, seigneur de Moret (*Tit. de Moret*).

Il avait épousé Cécile d'Arjac du Cayla, fille de Jean d'Arjac, IIe du nom, et de Cécile de Belcastel.

Il y eut de ce mariage entre autres enfans :

1° Bertrand de Marcenac; 2° François de Marcenac, chanoine de Conques en 1537, et qui fut plus tard prévôt de la même église et protonotaire du Saint-Siége : 3° Antoinette de Marcenac, femme, en 1538, d'Antoine de Moret, seigneur de Castelviel, baron de Montarnal, de Pagas, etc., chevalier de l'ordre du roi (1); 4° Madelaine de Marcenac, qui fut mariée, le 5 mai 1545, à Jean de Louet, baron de Saint-Auban.

Bertrand de Marcenac, seigneur dudit lieu, vendit, en 1550, la terre et seigneurie de Pruhines à Jean Imbert Dardenne, par acte du 10 juillet 1543. Il avait vendu, de concert avec sa mère et son frère François, la métairie de Graves, près Villefranche, au même Jean Imbert Dardenne, qui y fit bâtir le beau château qu'on voit encore. Bertrand fut père de :

1° Antoine de Marcenac, qualifié écuyer, seigneur dudit lieu, qui vivait en 1574 et 1579;
2° Jean de Marcenac, seigneur de la Griffoulière, résidant à Marcenac, en 1581.

Une fille de la maison de Peyronenc, ayant épousé le dernier seigneur de Marcenac et n'en ayant pas eu d'enfans, fut instituée héritière de la terre et seigneurie de Marcenac, dont elle fit donation en faveur de François de Peyronenc, son neveu, à condition de porter les nom et armes de Marcenac.

Cette famille de Peyronenc, de noble et ancienne extraction, possédait de temps immémorial, en Quercy, la terre de Saint-Chamarand, près Gourdon.

(1) M. Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, mentionne une autre Antoinette de Marcenac, dame de Pompignac, alliée avant 1560, à Gaspard de Roquelaure.

Digitized by Google

Elle était alliée aux maisons de Durfort, de Vassal, de Bourbon-Malause, de la Valette, etc., et portait *d'azur, à deux fasces d'or, à la bordure de gueules, chargée de dix besants d'or.*

François-Louis, comte de Peyronenc, demeurant au château de Marcenac, eut de Marie-Ursule de Castanède de la Grésie, Antoine-Jean-Louis de Peyronenc, de la Roque-Saint-Chamaran, qui vendit la terre et coseigneurie de Balaguier, à François Latapio, sieur de Prendeiques (*Arch. du chât. de Bournazel*).

En 1789, Marie de Naucase (1) était veuve et héritière d'Antoine-Jean-Louis, comte de Peyronenc, de Saint-Chamaran, et comme telle, dame de Marcenac.

La famille de Naucase, d'ancienne chevalerie, tirait son nom d'un château situé dans la commune de Saint-Julien-de-Toursac, en Carladez, et dont les dépendances se composaient de neuf maisons ou domaines, *novem casæ.*

Cette maison, éteinte vers la fin du dernier siècle (2), fondit par femme dans celle de Peyronenc. Elle portait *d'azur, au lion léopardé de sable, armé et allumé de gueules, surmonté d'un bœuf de gueules corné, colleté et clariné d'azur, au chef d'azur, chargé d'un navire équipé d'argent, voguant sur une mer du même* (*Nob. d'Auverg*).

Le château de Marcenac appartient aujourd'hui à la famille La Romiguière, de Livinhac, d'où est sorti le célèbre professeur de ce nom.

(1) Une autre Marie de Naucase, de la même famille, avait épousé, en 1698, Charles-Louis de Loubens, marquis de Verdale.

(2) Antoine de Naucase, sieur de Roqueblanque, habitant de Saint-Gervais, et compris parmi les nobles de la sénéchaussée de Rodez, en 1668, appartenait à un rameau qui existe encore.

Digitized by Google

DE MIRAMONT.

Une tradition fort répandue du côté de Centrès et de Taurines, rapporte qu'une ville existait anciennement près des bords du Viaur, sur la petite montagne appelée *roc de Miramont*. Un château-fort s'élevait aussi sur ce roc ; mais ville et château ont depuis longtemps disparu. Cette position est très remarquable : la colline, couronnée de rochers, se présente en pain de sucre du côté du nord; au sud, elle se prolonge entre les deux rivières du Viaur et du Giffou encaissées dans de profonds ravins, et s'abaisse par une pente douce vers leur confluent. En delà est Saint-Just. Castelpers se trouve du côté du levant, dans la gorge du Giffou. Sur le sommet du monticule on aperçoit encore les restes d'anciennes murailles qui indiquent la place où fut le château. Ce château, admirablement fortifié par la nature, devait avoir, à cette époque, une grande importance, car il touchait aux frontières de la province et pouvait, en cas de guerre, opposer une vigoureuse résistance. La famille féodale qui l'occupa dans l'origine s'en appropria le nom comme c'était alors l'usage. Plus tard, Miramont tomba au pouvoir des *routiers*, qui s'y maintinrent plusieurs années après l'expulsion des Anglais, et ce fut à la faveur de cette place de sûreté qu'ils exercèrent impunément leurs brigandages et désolèrent si longtemps le pays.

Quant à la ville qu'on dit avoir existé dans ces parages, voici le peu de renseignemens que nous avons pu recueillir.

Plusieurs habitans du pays nous ont assuré qu'une tradition constante indiquait son emplacement au-dessus du rocher, du côté de Saint-Just, et tout près du village actuel de la Calméfie. Cette ville s'appelait *Sorrasis* ; et en effet, dans le cadastre de Centrès de 1520, il est fait mention de certaines pièces confrontant avec l'ancienne ville de *Sorrasis*. On ajoute qu'elle fut détruite du temps des Anglais. Les habitans de la Calméfie ont trouvé dans leurs champs beaucoup de briques, ainsi que des traces d'une route assez large, bien pavée, se dirigeant vers le sommet de la montagne où était le château.

Au mois d'avril 1836, un paysan du lieu découvrit en labourant

Digitized by Google

deux urnes antiques et les fondemens d'une muraille tellement solide qu'il ne put en détacher aucune pierre.

Ces faits portent à croire que l'origine de Miramont remontait à l'époque romaine, et que ces conquérans y avaient établi un de leurs postes militaires pour la garde du pays.

Il est question de Miramont dans une vieille légende où l'on raconte la triste aventure de trois chevaliers français qui, étant tombés par quelque trahison au pouvoir de celui qui commandait la ville, furent condamnés à perdre la vie ; mais à peine venaient-ils d'expirer sur le fatal gibet, que leurs compagnons arrivèrent en grand nombre *armés de flèches* et, saisis d'indignation à la vue du spectacle qui s'offrit à leurs yeux, ils pénétrèrent dans la ville et la mirent à feu et à sang. La lueur de l'incendie, dit la chanson, se voyait de cent lieues, et les chevaux nageaient dans des flots de sang.

Des chevaliers français ne pouvaient être ainsi traités que dans une place ennemie. Or, comme on vient de le voir, Miramont fut longtemps entre les mains des Anglais. Aussi bien ces flèches, dont parle la légende, étaient à cette époque les armes dont se servaient les troupes de pied connues sous le nom d'archers.

Ce récit, malgré son obscurité et son incohérence, vient à l'appui de la tradition pour démontrer l'existence de l'ancienne *Sorrasis*, ville ou bourg situé sur l'éminence de Miramont, et qui fut ruiné durant nos guerres avec l'Angleterre.

Les seigneurs de Miramont possédaient autrefois beaucoup de biens dans la contrée, et l'on trouve dans les anciens cartulaires un grand nombre de donations faites par eux à plusieurs monastères dans les XI^e^ et XII^e^ siècles.

La première donation, enregistrée dans le cartulaire de l'abbaye de Conques, est faite à l'abbé Odolric par Rigal de Miramont et Etienne, son frère, sous le règne d'Henri, roi des Français (1).

Pierre de Miramont fut au nombre des seigneurs qui dotèrent le monastère de Bonnecombe, lors de sa fondation, en 1166.

En 1184, Raymond Bocafera, Adhémar de Miramont, Guillaumette, épouse de ce dernier, Guillaume et Pierre, leurs enfans, donnèrent à l'abbé de Bonnecombe un agneau de rente dans le *mas* de Rozet.

En 1188, Raymond de Frotard et Pons de Miramont, son frère,

(1) *Regnante Henrico, rege francorum.* Henri I^er^, petit-fils d'Hugues Capet, qui règna depuis l'an 1031 jusqu'à 1060.

Digitized by Google

donnent à Bonnecombe leur part de dîmes sur le village de Brès (*Cart. I*, fol. 31).

En 1194, Pierre de Miramont donne également sa part des dîmes de Brès, et tout ce qu'il possède en ce lieu (*Cart. I*, fol. 43).

On voit encore une autre donation faite en 1194 au même monastère par Uve de Miramont et ses enfans du fief du grand mas de Landorre et d'un pourceau dans le petit mas de Landorre, du mas del Pouget, de la moitié de Cérodès, de la moitié du fief de Teulières et de tout ce qu'ils avaient dans la paroisse de Saint-Hilaire.

Vers l'an 1200, Pons d'Auriac et Pierre Bernard de Miramont donnent à Bertrand, abbé, 50 sous Rodanois (*Cart. I*, fol. 41).

En 1219, Arnaud de Miramont donne ses herbages, eaux et forêts (*Arch. de Bonnecombe*).

En 1278, Bertrand de Miramont céda aux moines de Bonnecombe le mas de Brucastel, et reçut en échange le village de La Malcario (*Arch. de Bonnecombe*).

Romaine de Miramont, femme de Pierre Rouffiac, donna, en 1286, à Guillaume et à Raymond de Miramont, ses frères, tous les droits qu'elle avait sur Blaynesque, et ceux-ci vendirent ensuite ce village à l'abbé de Bonnecombe (*Arch. de Bonnecombe*).

On voit par une lausime que Guillaume-Hugues de Miramont vivait en 1330 (*Arch. de Bonnecombe*).

C'est le dernier titre où il soit fait mention de la famille de Miramont. Après cette époque, on n'en trouve plus de traces dans les archives du pays.

Au commencement du XVe siècle, Miramont était passé dans la maison de Solages.

Le comte d'Armagnac, pour récompenser Guillaume de Solages de ses services, lui fit don, en 1413, de la baronnie de Miramont et des seigneuries de Centrès et de Tayac (*Courcelles, art. Solages*).

Miramont, d'après l'historien Bonal, était une des douze anciennes baronies du pays.

On voit parmi les titres de Bonnecombe une transaction en paréage passée le 29 décembre 1417, entre Guillaume de Solages, chevalier, baron de Tholet, seigneur de Miramont, de Centrès, etc., d'une part, et Pierre, abbé de Bonnecombe, sur les justices de quelques fiefs situés dans la paroisse de Frons, et dépendans du château de Miramont et de Centrès.

Miramont ne resta dans la maison de Solages que jusques vers la fin du XVe siècle, car en 1491, Jean de Maleville se qualifiait seigneur de Bosc et de Miramont. Hélène de Maleville, sa fille, apporta ces deux terres, en 1513, dans la maison de Faramond.

Digitized by Google

Après les Faramond, vinrent les Cassagnes de Beaufort, seigneurs de Flars et du Cayla, et ce fut en faveur de cette dernière famille que la terre de Miramont fut érigée en marquisat au commencement du XVII^e^ siècle.

Du château de Miramont, qui existait encore au commencement du XV^e^ siècle, dépendaient Centrès, Tayac, le Bosc et autres lieux.

Digitized by Google

DE CABRIÈRES.

Le château de Cabrières, ancien édifice encore en bon état, est bâti sur les hauteurs qui bordent, à droite, la route de Millau à Sévérac (1).

Quelques anciens titres mentionnent la famille qui en avait pris le nom dans les temps primitifs.

Emenou de Cabrières et son fils Guillaume furent témoins, en 1070, d'une donation faite à Odolric, abbé de Conques, par Frottard de Cornus (*Cart.* 412).

Guillaume de Cabrières, Imbert et Frottard, ses frères, et leur neveu Emenou furent au nombre des bienfaiteurs du monastère de Sylvanès, en 1166.

Imbert de Cabrières figura aussi comme témoin, en 1195, au serment de l'évêque et du comte de Rodez (*Arch. du comté. Bosc III*, p. 212).

Il paraît qu'à cette époque la maison de Cabrières était fort opulente et possédait un grand nombre de terres dans le pays.

Rique de Cabrières, fille d'Imbert, épousa en 1204, Bernard d'Arpajon, et lui apporta en dot les seigneuries de Durenque, de La Capelle-Farcel, de Fraxinal et de Canet, le château de Camboulas, les honneurs de Combrouse, le château majeur de Brousse et 4,000 sous d'argent (*Ancien mémoire sur la maison d'Arpajon*).

Le nom de Raymonde de Cabrières, religieuse à Nonenque, se trouve dans une charte de l'an 1267 (*Gall. christ.*, t. I, p. 63).

Le dernier titre où il soit fait mention, à notre connaissance, de la maison de Cabrières, est une lausime de la vente de la moitié du mas de Las Balestas, paroisse de Frayssignes, par Guillaume Cabrières, damoiseau, et Bertrande, sa sœur, en 1300 (*Arch. du comté*).

La terre de Cabrières était possédée, au xve siècle, par la famille de Montvalat. Un acte des archives du château de Loupiac fait men-

(1) Paroisse de Verrières, canton de Saint-Beauzély.

Digitized by Google

tion de noble Brenguier de Montvalat, damoiseau, seigneur de Cabrières, vivant en 1442.

Louis de Montvalat, son successeur, y fonda la chapelle de Saint-Georges, le 13 octobre 1499, acte reçu par Maurin, notaire de Compeyre (*Pouillé*).

Il s'était marié, en 1460, avec Aglaure de Capluc, fille de Pierre, chevalier, et de Marie-Anne de Ricard.

Balthazar de Cahuzac, époux de Claude d'Alboy, était seigneur de Cabrières à la fin du XVI^e siècle.

Ce château passa ensuite aux Prévinquières de Varès, et de ceux-ci aux Carbon qui le possèdent encore.

Digitized by Google

DE TURLANDE. AMELS.

Cette famille tirait son nom du lieu de Turlande, fief considérable de la vicomté de Murat, en Auvergne, et possédait beaucoup de biens dans la partie septentrionale du Rouergue.

Géraud et Pons de Turlande, donnent, en 1067, à Odolric, abbé de Conques et à son monastère, leurs églises d'Aurillac, dédiées à Saint-Etienne et à Saint-Amans, l'alleu d'Orlhaguet et nombre d'autres biens *(Cart. de Conques, 43 et 44)*.

En 1177, Bernard de Turlande fit don à l'abbaye de Bonneval, de tous ses droits sur Frayssinet et sur Combret *(Arch. de Bonneval)*.

Etienne de Turlande était abbé de Bonneval en 1275 (*Gall. christ.*).

La famille de Turlande, d'après Bosc, était la même que celle d'Amels. Le château d'Amels dépendait de Montézic, et appartenait, en 1265, à Bernard de Blanchefort.

Bernard d'Amels et Riguald, son frère, donnent à l'abbé Odolric leur fief ecclésiastique d'Aurillac, et au cas où ledit Bernard se ferait moine ou mourrait dans ledit monastère, ce dernier lui donne tous ses biens (*Cart. de Conques*, 45).

On voit aux archives du chapitre de Rodez, une donation de l'an 1192 faite, par B. Ameil, à l'église cathédrale, de tout ce qu'il avait entre le Viaur et Candor, où se trouve comprise la huitième partie du château de Jocaviel, et la troisième de celui de Castelmary, ensemble divers biens, maisons et rentes, situés aux villages de La Roque, de Monteils, d'Inières, de Grioudas, d'Ortholès, de Gages, de l'Esclauzade, de Bozignac et autres lieux.

Digitized by Google

D'ÉTIENNE.

Divers monumens, dit Bosc, prouvent qu'il y avait fort anciennement, en Rouergue, une famille noble du nom d'Etienne.

Hugues d'Etienne souscrivit, en 1077, à la donation de l'église de Sermur-sur-Viaur, à l'abbaye de Clugni, par Foi, comtesse de Rouergue (*Cart. de l'abbaye de Moissac*).

Un Hugues d'Etienne, peut-être le même que le précédent, était chanoine de la cathédrale de Rodez en 1087 (*Arch. de l'évêché*).

Pons d'Etienne fut élu évêque de Rodez en 1079. C'est lui qui donna l'abbaye de Saint-Amans de Rodez à Richard de Millau, abbé de Saint-Victor de Marseille, et la plupart des monastères du pays se ressentirent de ses libéralités. Quelques membres de la même famille figurent dans les donations faites à l'abbaye de Bonnecombe au siècle suivant.

François d'Etienne est présent à la donation de quelques maisons de Rodez, faite par le comte Hugues en 1179 (*Cart. II*, 13).

Déodat d'Etienne sert de témoin à Etienne Gasc, dans un autre acte de donation de l'an 1184 (*Cart. III*, 115).

Enfin, en 1188, Pierre d'Etienne et Ramonde, sa femme, donnent eux-mêmes certains villages au même couvent (*Cart. II*, 39).

Il paraît que cette famille subsistait encore au XIV^e siècle, car on voit qu'aux Etats assemblés à Rignac, en 1382, les seigneurs de Caylus et de Montlaur furent représentés par Bernard d'Etienne.

Nous n'avons plus rien trouvé après cette époque.

Une famille d'Estienne, peut-être branche de la précédente, possédait anciennement les seigneuries de Saint-Martial, de Nouville et de Campestre, en Languedoc (*Voir la généalogie de Malhac, à l'art. Campestre*).

Digitized by Google

DE GAUTHIER,

Seigneurs de Doumairenc, de Savignac.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au château de trois tours d'argent carrées, celle du milieu plus exhaussée, coulissée d'un avant-mur, avec un portail fermé et accosté d'une fenêtre croisière à dextre, et d'une demie fenêtre croisée à senestre, le tout maçonné de sable*, qui est de Najac; *aux 2 et 3 d'argent à trois fasces d'azur*, qui est de Gauthier.

A une demie lieue et à l'est de Villefranche, on voit encore les débris de l'ancien château de *Doumairenc*, première résidence de la noble maison de Gauthier, qui, du temps de la première croisade, fournit un brave chevalier à cette guerre sainte, dans « Pons de Gauthier, seigneur de la forteresse et château de Doumairenc, dans les franchises de Villefranche, qualifié *fort vaillant homme et bon capitaine*, qui fut chargé de conduire une division considérable, composée d'infanterie et de cavalerie, dans la Palestine, avec laquelle il se mit en marche le 18 mars 1096. Il arriva à Constantinople sans avoir reçu aucun échec, malgré les obstacles qu'il trouva sur sa route. Il combattit peu de jours après contre les Turcs à l'entrée du Bosphore, et forcé de périr sans pouvoir vaincre un si grand nombre d'infidèles, il resta mort sur la place percé de sept flèches (1). »

(1) Ancien mémoire généalogique des maisons de Rouergue. — *Histoire des Croisades*, par Maimbourg, t. I, p. 75 et 100.

Digitized by Google

Peu de maisons, en Rouergue, peuvent prétendre à tant d'illustration dans leur origine.

Les Gauthier avaient contribué, vers l'an 1096, à la fondation de Villefranche.

Hugues de Gauthier, vivant en 1279, fit reconstruire, sur un terrain qu'il céda, le couvent des Cordeliers, qu'avait fondé, du temps de Philippe-Auguste, Guillaume-Bernard de Najac, son aïeul.

On voit les armes des deux maisons, placées sur une porte du couvent qui conduit au jardin. L'inscription commémorative, gravée sur les murs du cloître, fut enlevée, en 1561, par un de leurs descendans, Raymond de Gauthier, chef des Calvinistes.

Le quartier même où les Cordeliers sont placés s'appelle encore la *Gautherie*.

Cette famille possédait noblement de grands biens aux environs de Villefranche, comme le terroir de Saint-Jean-d'Aigremont, le fort château de Doumairenc, celui de Savignac, et, près de la ville, l'ancienne maison des Templiers de Villefranche, du côté du pont (1).

I. BERTRAND DE GAUTHIER, dit *le Vieux*, qualifié damoiseau, épousa, en 1280, la fille et l'héritière de Raymond de Najac, chevalier, seigneur de Savignac.

Bertrand avait pour frère Jean de Gauthier, évêque de Carcassonne, en 1270 (2). Ses enfans furent :

1° HUGUES, qui suit ;
2° BÉRENGER DE GAUTHIER, seigneur de Savignac, qui rendit hommage au comte de Rodez de la troisième partie du Puech et d'Aigremont, juridiction de Maleville, en 1323.

II. HUGUES DE GAUTHIER fut le restaurateur du couvent des Cordeliers de Villefranche, qui avait été brûlé. En 1307, il se qualifiait seigneur *aux honneurs de Villefranche*.

(1) La grande maison qui appartenait, en 1715, aux héritiers de feu noble Jean du Rieu, seigneur de Caymar, vis-à-vis celle de MM. de Rességuier, avait été autrefois l'habitation des Gauthier.

(2) Vers la même époque vivait Pierre de Gauthier, seigneur de Doumairenc, dont la fille, Sybille, épousa, en 1317, Guillaume de Valette, des seigneurs de Floirac et de Saint-Grat (*Courcelles*).

Peut-être est-ce le même que noble Pierre Gauthier, juge-mage du Rouergue, en 1334 (*Annales de Villefranche*).

Digitized by Google

Hugues de Gauthier, seigneur de Savignac, était premier consul de Villefranche, en 1337. L'année suivante, marquée par une horrible famine qui désola longtemps le pays, il fit étendre et réparer les fortifications du château de Doumairenc. Ses enfans furent :

1° Benoit de Gauthier, qui suit ;

2° Raymond de Gauthier de Savignac, chanoine de l'église cathédrale de Rodez, le 3 mars 1366 ;

3° Bertrand de Gauthier qui, le 26 juin 1399, fit hommage au roi, entre les mains du sénéchal Jean de Bénavent, pour les lieux de Doumairenc, de Combe-Nègre, del Fraysse, situés dans la paroisse de Morlhon et du terroir de Saint-Jean d'Aigremont, près Villefranche ;

4° Ermengarde de Gauthier, qui fut mariée, par contrat du 14 juillet 1350, à Sicard de Lescure, IIe du nom, baron de Lescure et de Marcel, en Albigeois, et reçut en dot 3,100 écus d'or au coin du roi.

Hugues de Gauthier, damoiseau, de Villefranche, qui, en 1396, fit hommage à l'évêque de Rodez de ce qu'il avait à Podio, près Saint-Remi, etc., était sans doute un autre fils de Hugues (*Tit. de l'évêché*).

III. BENOIT DE GAUTHIER, coseigneur de Cabanes, avait pris une vive part à l'expulsion des Anglais, en 1361. Il s'associa, l'année suivante, à une entreprise violente, dans laquelle Sicard de Lescure, son beau-frère, assisté de quelques autres gentilhommes, pénétra à main armée sur le territoire d'Albi, y commit de graves excès, et assiégea dans le château de Combefa, près de cette ville, l'évêque Hugues, ce qui attira aux agresseurs, outre l'excommunication dudit évêque, un grave démêlé avec le parlement de Paris.

Etant premier consul de Villefranche, il fut député, en 1370, vers le roi, avec Bernard Isarn, deuxième consul, pour faire enregistrer les priviléges de la cité en la cour des comptes.

S'étant plaint, la même année, de l'érection de certaines fourches patibulaires qu'on avait plantées au *Puech de Catusse*, près Villefranche, il fut reconnu par Astorg d'Al-

Digitized by Google

bignac, juge-mage, le procureur du roi et les consuls, que la juridiction de la ville s'étendait jusques-là.

Benoit de Gauthier eut pour fils :

1° JEAN, qui suit ;
2° RAYMOND DE GAUTHIER, auteur de la branche du Quercy.

IV. JEAN DE GAUTHIER rendit hommage à l'évêque de Rodez, en 1387, pour le mas de Fénayrol, situé dans la paroisse de Morlhon.

De concert avec Raymond, son frère, et Bertrand de Gauthier, son oncle, il fit, le 30 décembre 1401, au château de Cardonac, près Cordes, devant Coalhac, notaire, un pacte de famille portant qu'aucun d'eux ni de leurs descendans ne pourrait vendre sa portion de la terre de Savignac, en Rouergue, qu'à ceux qui seraient issus de *la droite ligne des Gauthier*, à moins que ce ne fût pour payer sa rançon, ayant été pris par les ennemis.

V. MATHELIN DE GAUTHIER, seigneur de Savignac, fils de Jean, échangea, le 13 février 1454, quelques terres contre la Roquette, Saint-Mayme et Montolieu, près Rodez, que lui céda Jean de Saunhac, seigneur de Belcastel (*Tit. de la Roquette*).

Il avait épousé Béatrix de Morlhon-Sanvensa, fille de Jean et de Jérémie de Lapanouse [1) (*Courcelles*].

VI. PIERRE GAUTHIER, dit le Noir (*aliàs lo negre*), seigneur de Savignac, figure, ainsi qu'Imbert de Gauthier, seigneur de La Bastide-Mantel, sur le rôle des hommes d'armes du comté, en 1460.

Sa descendance continua à Savignac jusqu'à Raymond de Gauthier, coseigneur de Savignac, qui, ayant pris parti pour les Calvinistes,

(1) A la même époque vivait Antoine de Gauthier, seigneur de la Bastide-Mantel, marié avec Antoinette de Morlhon-Sanvensa, fille d'Antoine et de Jeanne de Vergnes (*Courcelles*), père présumé d'Imbert de Gauthier. Cette branche brisait ses armes d'une bordure de gueules.

Digitized by Google

fut massacré, le 1er décembre 1562, par les catholiques, en sortant du château de Graves, malgré la capitulation qu'il avait faite (1).

La terre de Savignac fut alors portée dans la maison de Bénavent, par le mariage, en 1575, de François de Bénavent, chevalier, seigneur de Mels, avec l'héritière de la maison de Gauthier.

DEUXIEME BRANCHE.

La seconde branche fut transplantée en Quercy, en 1454, par Jean de Gauthier, fils de Raymond, coseigneur de Savignac et de Cabanes, qui acquit dans la paroisse de Nevèges le *repaire d'Escairac*, auquel ses descendans ont donné le nom de Savignac.

Partie de la terre de Savignac, en Rouergue, était encore, en 1609, dans cette branche, dont les membres cessèrent de prendre le titre de coseigneurs, à l'époque de la vente qu'en fit, cette même année, Jean-François de Gauthier à Charles de Puybéral.

Il restait encore en Quercy, à l'époque de la Révolution, deux branches de cette famille : celle de Moissac et celle du château de la Bastende, près Cahors.

Henri de Gauthier, comte de Savignac, seigneur de Meuvaine, en basse Normandie, et résidant à Moissac, en 1788, était le chef de la première. Charles-Pierre de Gauthier, son père, seigneur du *Puech*, en Rouergue, avait été attiré à Moissac, par le seigneur de Piac, son tuteur, qui le maria, en 1712, avec Isabeau des Roches, de cette ville.

Il était fils d'Emmanuel de Gauthier, sorti du château de Savignac, dans la paroisse de Nevèges, en Quercy, qui se maria, le 23 janvier 1688, devant Leyrac, notaire, avec noble Antoinette de Goudal, fille du seigneur du Puech, en Rouergue (*La Chenaye-Desbois.—L'abbé La Vaissière. —Annales du Rouergue.-- Annales de Villefranche. — Tit. de l'évêché de Rodez.—M. de Courcelles*).

(1) Catherine de Gauthier qui, étant veuve de Mathelin de Balaguier, seigneur d'Ays, en Quercy, épousa, en 1524, Gilibert de Gozon, était tante paternelle de Raymond de Gauthier, dernier du nom, en Rouergue.

Peyronne de Gauthier, mère de Laurent de Charri, mestre-de-camp des Gardes Françaises, appartenait à la même famille (*Notes de l'abbé La Vayssière*).

Digitized by Google

RAYMOND DE GAUTHIER.

Raymond de Gauthier était un des hommes les plus distingués de Villefranche. Sa famille possédait et faisait exploiter depuis des siècles, aux environs de Villefranche, d'abondantes mines d'argent. Gauthier comprit bientôt que cette exploitation pouvait être perfectionnée, et, pour atteindre ce but, il ne craignit pas de faire un voyage en Allemagne, et d'aller étudier sur les lieux classiques l'art d'extraire et de préparer les métaux. Il avait emmené de la Saxe des ouvriers excellens ; avec eux et sous sa direction, l'exploitation des mines, acquit, à Villefranche, une extension et un développement qu'elle n'avait pas eu jusques-là. Le succès couronnait toutes les entreprises de Gauthier ; il avait obtenu déjà les plus heureux résultats, et il allait en obtenir de plus grands encore, lorsque les guerres de religion éclatèrent dans la province. Né dans une famille qui s'était illustrée dans la carrière militaire et élevé dans la religion protestante, Gauthier crut devoir se joindre à ses coreligionnaires. Il les commandait quand ils s'emparèrent de Villefranche ; il les commandait encore lorsqu'ils furent massacrés au château de Graves. Il y périt dans toute la force et dans toute la vigueur de l'âge ; il fut le dernier d'une famille dont l'illustration remontait aux premières Croisades ; et, sans les guerres civiles, il en aurait été le membre, sinon le plus marquant, du moins le plus utile ; il aurait contribué puissamment à la prospérité de sa patrie (*Notice historique sur Villefranche*, par M. Milhet).

Quelques particularités de la vie de l'infortuné Gauthier se trouvent ainsi rapportées dans le recueil de Claude des Bruyères (1).

« Je ne veux icy oublier de faire le rapport de ce qu'un mien vieux et ancien amy de la présente ville me disoit, l'an 1618, touchant lesdites mines, et pour donner preuve de cette vérité assez cognue, afin que cela serve à la postérité comme il pourra ; sçavoir que le sieur *baron de Savignac* venu des *Gauthiers* et dernier de ce nom en ladite mayson après y avoir esté l'espace de plus de quatre cents ans, ladite mayson estant tombée en quenouille par son décès et y ayant succédé ceulx de la mayson de *Mels* des derniers confins de Rouergue, près l'Auvergne ; ledict seigneur baron de Gauthier estant grandement curieux, eust des Allemans sçavants à la mine, lesquels

(1) *Recueil Mss. des Annales et fastes consulaires de la ville de Villefranche-de-Rouergue* (1646).

Digitized by Google

travaillèrent vers le lieu de La Bruyère, tendant à Courbière et lieu de Najac et advancèrent tellement, qu'ayant trouvé la mine d'argent ou veine, ils en avoient déjà espuré et mis en lingots plus de huit mille livres de valeurs, plusieurs pierres ou roches de ladite mine d'où il y en avoit diverses charretées au deors d'icelle mine à piler, laver, fondre et réduire en aultres lingots, lorsque le massacre des Huguenots arriva à Paris et aultres lieux de la France le jour de la saint Barthélemy, l'année 1572, si bien que la nouvelle estant arrivée audit sieur de Savignac qui estoit du nombre des Huguenots et lung des chefs de telles sortes de gens dits aultrement de la religion prétendue réformée; icelui sieur adverty d'ung advocat de la présente ville qui estoit son amy, et qui s'appeloit *Borie*, d'ancienne famille, de la désolation arrivée à ceulx de son party, dans lequel nombre des plus qualifiés habitants de ladite ville s'estoient jetés plustost par nouveaulté d'une telle secte et compagnie que pour vraye cognoissance qu'ils en eussent et fesant leurs regrets ensemble de plusieurs de leurs cognoissances massacrées le dict jour, icelui sieur baron croyant que pour se saulver il fauldroit quitter la France, dit au dict Borie, son amy, qu'un de ses principaulx regrets estoit de quitter sa mine d'où il avoit acheté le lieu, et qui estoit sur le point d'enrichir luy et tous les siens. Ledict sieur de Savignac pour unir ceulx de sondict party et des magistrats conseillers de Villefranche et aultres personnes de condition s'estant avec lui à cest effet retiré dans le château de Grave, proche d'un demy quart de lieue de la dite ville, ils y furent peu de temps après assiégés par les bons catholiques du dict Villefranche, assistés de secours que y avoit envoyé le mareschal de Monluc, qui puis y arriva avec forces, et chastia quelques ungs du dict party comme il se dira en quelque endroit de ce livre; mais les susdits réfugiés audit château, n'estant en lieu propre pour résister aux forces qui les assiégèrent ni au canon qu'on y avoit roulé, se rendirent sur la foy qu'on leur avoit donnée qu'on leur saulveroit la vie; néalmoins ceste foy ne fust gardée, car estant conduits et mis dans ung enclos en forme de vergier, lequel est proche de la basse-cour dudit château, ils y furent tous massacrés et tués, et comme l'on a laissé par tradition, en nombre de quarante ou cinquante, lesquels n'eurent aultre sépulture que ledit vergier où l'on trouve encore des os (1572), et ceste foy ainsi faulssée a donné cours au proverbe de ce pays, et qui n'a esté oublié par Mathieu, historien de France : *Foy de Grave*, contre ceulx qui ne gardent leur foy.

Après la mort du sieur de Savinhac, le sieur Evesque, d'Alby, eust les dites pierres de mine restées, et du despuis ceste mine si riche a estée délaissée sans aulcun travail. »

Digitized by Google

CHATEAU DE DOUMAIRENC.

Ce château fort, dont la construction datait au moins du XI^e siècle, couronnait un rocher escarpé de cette chaîne de montagnes qui s'élève aux abords de Villefranche sur la rive gauche de l'Aveyron, et domine la route de Rodez. On en voyait encore des débris en 1715. Il avait été réparé par Hugues de Gauthier en 1338. Pierre de Bourbon, lieutenant-général pour le roi, en Languedoc, ordonna, par lettres du 24 décembre 1345, au sénéchal de Rouergue d'informer sur cette forteresse et de la mettre sous la main du roi. Toutefois, les Anglais s'en emparèrent durant la guerre, mais dès qu'on l'eut retirée de leurs mains, le sénéchal Gui de L'Asteyrie le fit demolir, en 1377 (*Ann. mss. de Villefranche*).

CHATEAU DE SAVIGNAC.

Celui de Savignac (1) a existé jusques en 1793, époque à laquelle il fut abattu, après avoir été vendu par la nation comme bien d'émigré.

C'était un grand château gothique, flanqué de trois tours crénelées, dont l'intérieur avait été depuis peu restauré et décoré dans le goût moderne, et formait encore, en 1790, une habitation aussi noble qu'élégante.

Ce château, ancienne résidence de la maison de Najac, passa, comme nous l'avons dit, par femmes, vers la fin du XIII^e siècle dans celle de Gauthier, qui l'occupa pendant près de 300 ans. Après la mort tragique du dernier Gauthier, la terre de Savignac fut portée par son héritière dans la maison de Bénavent, d'où elle passa, en 1648, dans celle de Cruzy, par le mariage de Sylvestre de Cruzy, comte de Marcillac, avec Marie-Anne de Bénavent, dame de Savignac, fille d'Antoine Thibaut de Bénavent, chevalier, baron de Mels, et de Marie-Madeleine de Guasquet. Les Cruzy en ont été les derniers seigneurs.

(1) Savignac est situé à une lieue ouest de Villefranche.

Digitized by Google

DE POLIER.

Armes : *D'argent, au coq de sable, becqué, crêté et membré de gueules.* — Cimier : *un casque surmonté d'un coq aux ailes éployées.* — Supports : *deux licornes.* — Devise : *et Phœbi et Martis.* — *L'écu entouré de l'accolade de l'ordre du Coq qui est suspendu à un ruban feuille morte et noire.*

Le nom de Polier brille entre ceux de l'ancienne noblesse qui ont jeté le plus d'éclat dans cette province. D'après nos Annales (1), Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, passant par le Rouergue pour aller en Auvergne, immédiatement après la publication de la première croisade, fut frappé de la beauté d'un site qu'il remarqua sur les bords de l'Aveyron, et qu'il jugea très-propre à l'emplacement d'une ville. Cédant alors aux instances de plusieurs gentilshommes du pays, tels que les *Gauthier*, les *Polier*, les *Morlhon*, il jeta les premiers fondemens de Villefranche, et enferma dans l'enceinte de la nouvelle ville le château de *Polier* avec une grosse et forte tour qui fut longtemps appelée la *tour de Polier*, et qui prit plus tard le nom des Pères de la Mission.

Borel, médecin de Castres, dans son *Trésor des recherches des antiquités gauloises*; dit que la noble et ancienne maison de Polier a fondé Villefranche en Rouergue, où l'on voyait la tour de Polier, bâtie en 1091 et démolie en 1768.

Claude de Polier devint célèbre dans les guerres du XIII^e siècle. Se trouvant dans une bataille (1214) contre les Anglais où il commandait un corps de cavalerie sous les ordres du comte de Toulouse, il délivra d'un grand péril le dauphin Louis, fils de Philippe-Auguste, qui, en reconnaissance de ce bienfait, institua l'ordre du Coq et l'en fit le premier chevalier. Cet ordre fut ainsi nommé, dit Moreri, parce que la maison de Polier portait un coq dans ses armes.

Mais c'est surtout dans les temps néfastes qui suivirent le traité de Brétigny, qu'il faut chercher les plus beaux titres de gloire de la maison de Polier.

Borel rapporte qu'en 1354, après la mort du roi Jean, le prince de Galles ayant sommé les habitans de Villefranche de venir prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre, Pierre Polier, l'un des principaux

(1) *Annales et fastes consulaires de Villefranche.*

Digitized by Google

de la ville, et Guillaume de Garrigues, juge-mage, furent députés par les consuls pour se présenter au prince Noir. *Ces dignes citoyens, auxquels le Rouergue devrait élever des statues et qu'il connaît à peine*, renouvelèrent dans ces mauvais jours le noble et sublime dévoûment de Régulus. Ils eurent le courage de refuser le serment qu'on leur demandait, disant que Villefranche ne leur avait pas donné un pareil mandat. Renvoyés devant leurs concitoyens avec ordre de les exhorter à se soumettre, Polier et son compagnon ne se retrouvèrent devant eux que pour les conjurer de persister dans leurs nobles sentimens et de demeurer fidèles à leur roi. Ils ne craignirent pas ensuite d'aller rapporter la réponse au prince anglais qui, exaspéré de leur résistance, les dévoua à la mort. Le juge-mage fut attaché à la queue d'un cheval et traîné jusqu'à Villefranche. Polier ne dut sa grâce qu'à l'intercession du seigneur d'Arpajon que d'étroites relations unissaient au prince d'Angleterre.

Cette noble et ancienne famille occupa longtemps les fonctions consulaires dans sa ville natale. On y voit :

Rigal Polier, 4e consul de Villefranche en 1400 ;
Jean Polier, revêtu du même emploi en 1440 ;
Guillaume Polier, 3e consul en 1504 ;
Vesian Polier, licencié, fils de Guillaume, 1er consul en 1523.

Vesian fut père de Guillaume, avocat, et de Jean de Polier. Ce dernier, ayant embrassé le calvinisme, alla s'établir à Lausanne où il a laissé postérité (1).

Quant à Guillaume, il eut un fils, François de Polier, avocat comme lui, et qui figure dans les registres de l'hôtel-de-ville comme 1er consul en 1614. On croit qu'il fut le dernier de sa maison, en Rouergue, étant mort sans enfans de N.... Azemar, sa femme, fille du sieur Azemar, avocat (*Ann. Mss. de Villefranche*, par Desbruyères).

Il y a dans la banlieue de Villefranche un terroir qu'on appelle encore *rive de Polier*, à l'extrémité duquel était plantée une croix gothique qu'on nommait la *croix de Polier*. Sur cette croix, ainsi que sur un ancien tombeau, on voyait les armes de cette famille. On les gravait aussi, dit-on, sur la médaille d'or qu'on donnait pour prix, tous les ans, aux élèves du collége de Villefranche (2).

(1) Un de ceux-ci se fixa plus tard en Russie où sa descendance subsiste encore.

(2) Après le départ de Polier, cette médaille a porté dans la suite les armes de la ville. Nous en avons vu plusieurs ainsi frappées, entre autres celle qui fut donnée à l'élève Rolland, en 1814.— La jolie propriété d'Ordigot, sur les bords de l'Aveyron et près de la ville, a aussi appartenu à la famille de Polier.

Digitized by Google

DE SCORAILLE ou ESCORAILLE,

Seigneurs d'Aynac, de la Capelle, de Bourran et de Veillac.

Armes : *D'or, à trois bandes d'azur.*

Ancienne et illustre maison qui tire son nom d'un château (1) situé à une lieue de Mauriac, dans la Haute-Auvergne, et que les historiens citent comme l'une des fortes places que Pepin-le-Bref assiégea et prit sur Waiffre, duc d'Aquitaine, en 767. Raoul de Scoraille était évêque de Périgueux de 1001 à 1013. Gui et Raoul de Scoraille se croisèrent au concile de Clermont, en 1096, et prirent part à la conquête de la Terre-Sainte. Un valeureux chevalier de cette noble race, Jourdain de Scoraille, fut choisi, en 1191, pour soutenir un combat singulier, en présence de Richard, roi d'Angleterre, d'Eléonore de Guienne, son épouse, et de plusieurs autres grands personnages. Algayette de Scoraille, mariée, avant 1212, à Henri Ier, comte de Rodez, fut célébrée par les troubadours à cause de sa beauté et de sa sagesse. Louis Ier de Scoraille, déjà chevalier en 1409, se signala dans les guerres contre les Anglais. Le roi Charles VII le nomma son chambellan, puis sénéchal de Berry et de Limousin. François II de Scoraille, guerrier distingué, était chevalier de l'Ordre du Roi en 1580. Des nombreuses branches dont se composait alors cette famille, et qui toutes étaient alliées aux premières maisons du royaume, il n'en reste aujourd'hui que deux : celle de Chanterelle en Auvergne, et celle du Limousin, actuellement établie à Paris.

I. BÉGON, seigneur de Scoraille, est le premier qui soit

(1) *Castrum Scoralium.*

Digitized by Google

connu par titres. Il fit son testament le 31 décembre 1050, où il nomme ses deux fils, Raymond qui suit, et Etienne, qui fut père de Géraud, chanoine de Limoges.

II. RAYMOND Ier, seigneur de Scoraille, est qualifié chevalier dans un titre de 1083. Ses enfans furent :

1° Gui, qui suit; 2° Bégon, damoiseau; 3° Raoul, seigneur en partie de Scoraille, qui fit le voyage d'outre-mer avec son frère aîné. On croit que c'est lui qui apporta d'Orient les chefs des saints Côme et Damien, et qui en fit présent au monastère des Bénédictines de Brageac, dans le diocèse de Clermont.

III. GUI Ier succéda à son père Raymond l'an 1085. Il se croisa au concile de Clermont l'an 1096. Mais, avant son départ pour la Terre-Sainte, lui et son frère Raoul soumirent la seigneurie de Scoraille à Guillaume de Baffie, évêque de Clermont, pour la tenir à foi et hommage de lui et de ses successeurs. L'acte en est rapporté par MM. de Sainte-Marthe, t. II du *Gallia christiana*, p. 265. Gui fut père de Bégon qui suit :

IV. BÉGON II, seigneur de Scoraille, avait succédé à son père avant l'an 1120. Il testa en 1168, et ordonna sa sépulture à l'abbaye de la Valette.

Il avait épousé Almodie, fille de Guibert, Ier du nom, seigneur de Castelnau-de-Bréfenoux.

Ses enfans furent :

1° Raoul II, qui suit; 2° Malfred, doyen de Mauriac; 3° Géraud, religieux à l'abbaye de Tulle, et qui en fut élu abbé après Ebles de Turenne, mort le 6 novembre 1152; 4° Etienne, seigneur en partie de Scoraille, et dont la postérité se partagea en deux branches. L'aînée, qui posséda toujours la portion du domaine de Scoraille, dont Etienne avait été pourvu, finit au dixième degré de génération depuis Bégon Ier. La seconde branche, qui avait eu les seigneuries d'Aynac, *de La Capelle et de Bourran*, en Rouergue, finit au douzième degré de génération.

V. RAOUL II, seigneur de Scoraille, fut marié à Dauphine de Comborn, troisième fille d'Archambaud IV, vicomte de Comborn, et de Jourdaine de Périgord.

Digitized by Google

Archambaud, Ier du nom, vicomte de Turenne, quatrième aïeul paternel de Dauphine de Comborn, était gendre de Richard, Ier du nom, duc de Normandie, ce qui donna de grandes alliances à la maison de Scoraille, avec les rois d'Angleterre, les comtes de Bretagne et ceux de Champagne.

Les enfans de Raoul II furent :

1° Gui II, mort avant l'an 1212, laissant de Béatrix, sa femme, une fille unique, Algayette, mariée à Henri Ier, comte de Rodez ;

2° Raoul III, qui continua la postérité de la branche aînée de Scoraille, en Auvergne, illustre par ses alliances, ses emplois et sa fortune.

Note. — Cette maison forma dans la suite une troisième branche, celle de Roussille, en Limousin, qui eut pour auteur Louis de Scoraille, second fils de Marquès, seigneur de Scoraille, et d'Hélène de Salagnac, lequel eut en partage les seigneuries de Roussille, en Limousin, et de Montpensier, en Auvergne (1).

C'est de celle-ci que sortait la belle Marie-Angélique de Scoraille, duchesse de Fontanges, maîtresse de Louis XIV, qui, quoique morte à l'âge de 20 ans (1680) des suites d'une couche, avait assez vécu pour se rendre la dispensatrice des grâces non-seulement de la cour, mais encore d'une grande partie de l'Europe.

Belle et frivole, dit l'auteur de la *Statistique du Cantal*, il n'est resté d'elle que ce qui en pouvait rester : une mode. Un jour, dans quelque partie de chasse, pendant qu'elle galopait au milieu des bois, le vent dérangea sa coiffure et la fit tomber. Un valet se précipita, et la folle duchesse, sans s'arrêter, reprit vivement sa coiffure des mains de cet homme, et la posa sur sa tête au hasard. Or, le bonnet de malines se trouva tourné devant derrière, de telle sorte que le ruban qui devait onduler sur les épaules, s'en vint flotter sur le front. Elle était si belle ainsi, que le roi, l'ayant rejointe, lui adressa quelques paroles d'admiration passionnée. Dès ce moment, les *Fontanges* firent fureur à la cour, et bientôt toute l'Europe les adopta.

Elle était sœur de haut et puissant seigneur messire Anet-Joseph de Scoraille, chevalier, marquis de Roussille, qui, de son mariage avec

(1) Ce Louis de Scoraille testa le 14 mai 1560.

Marie-Charlotte de Tubières-de-Pestel-de-Lévis de Caylus (1), eut une fille, Jeanne-Marie-Elisabeth de Scoraille, qui épousa, le 26 février 1705, Jean-François-Godefroy d'Izarn, chevalier, marquis de Frayssinet, comte de Valady, et lui apporta une partie des biens de la maison de Scoraille, entre autres la belle terre de Cropières, en Auvergne (2).

SCORAILLE DE BOURRAN.

Cette branche de l'illustre maison de Scoraille tire son origine d'Etienne de Scoraille, quatrième fils de Bégon II, seigneur de Scoraille, en Auvergne, qui testa en 1168, et d'Almodie de Castelnau-de-Brétenoux.

Etienne eut deux fils, dont l'un continua la maison d'Auvergne, et l'autre eut en partage les seigneuries d'Aynac, de La Capelle et de Bourran, et fut l'auteur de cette dernière branche, qui a longtemps subsisté dans les environs de Rodez.

On lit dans Bonal que les Scoraille, les Saunhac, les La Barrière, gentilshommes qui habitaient Rodez du temps du comte Hugues III, quittèrent la ville pour aller habiter dans leurs terres, à l'époque où les comtes allèrent se fixer à Montrozier. Ainsi ce fut vers le commencement du XIII^e siècle que la famille de Scoraille s'établit au château de Bourran, alors que Algayette de Scoraille, petite nièce d'Etienne, si chantée par les troubadours, devenait la femme du comte de Rodez, Henri I^{er}.

Géraud de Scoraille, chevalier, était bailli du comté de Rodez, sous le comte Henri II, en 1274. Le 13 des calendes d'avril 1273, il fit hommage à l'évêque de Rodez pour tout ce qu'il possédait en fief franc et militaire dans le lieu et appartenance de Moyrazès (*Titres de l'évêché*).

Il fut père de Durand de Scoraille, seigneur de Bourran, de Gajaguet, dans la paroisse de Sébazac, etc., vivant en 1327, et dont la

(1) Marie-Charlotte de Tubières était fille de Jean de Tubières-de-Pestel-de-Lévis, comte de Caylus, et de Marie-Isabelle de Polignac, sa seconde femme.

(2) Le château de Cropières, dans le Carladez, se démolit et tombe. Il a été bâti dans le XVII^e siècle sur le modèle du palais de Fontainebleau. On y trouve plusieurs portraits, parmi lesquels ne pouvait manquer de figurer celui de la jeune maîtresse de Louis XIV. Cette mauvaise copie de Mignard la représente cueillant, avec ses doigts de neige, des fleurs d'oranger, maladroite allusion à une pureté virginale qui ne tarda pas à se ternir.

Digitized by Google

fille, *Fine*, épousa Arnaud de Bérenger, damoiseau, du château de Pauat (*Titres du château de Brussac*).

Maury de Scoraille, présumé frère de Géraud, était prieur du monastère de Bonnecombe en 1278 (*Titres de Bonnecombe*).

En 1288, Guillaume de Scoraille et Bernarde de Salles, sœur à feu Pierre de Salles et son héritière, rendirent hommage à Hugues, comte de Rodez, pour le château de Bourran (*Arch. du domaine à Montauban*).

Guillaume de Scoraille fut sénéchal du comté de Rodez en 1342.

Un autre Guillaume de Scoraille, seigneur de Bourran, figure à l'entrée de l'évêque Bertrand de Raffin, à Rodez, en 1382. Sa femme se nommait Delphine. Il vivait encore en 1402.

Amalric de Scoraille, chevalier, fils et héritier de Guillaume, fit hommage pour ses terres au comte de Rodez, le 3 septembre 1418 (*Tit. du château de Brussac*).

Cet Amalric fut père de Guillaume et de Marquèse, mariée, en 1445, à Jean de Moret, II^e du nom, baron de Montarnal, de Paguas, etc.

Guillaume de Scoraille, III^e du nom, seigneur de Bourran, rendit hommage au comte de Rodez le 14 septembre 1463 (*Id.*).

Pierre de Scoraille, écuyer, seigneur de Bourran, vivait en 1531 (*Arch. de l'évêché*).

François de Scoraille, seigneur de Bourran, vendit, le 10 janvier 1541, la terre de Gajaguet à Antoine de Vedelly, de Rodez. Il vivait encore en 1556 (*Tit. du château de Brussac*).

François de Scoraille, II^e du nom, seigneur de Bourran, d'Aynac, de Veillac, etc., présumé fils du précédent, épousa, par contrat du 30 novembre 1591, Suzanne de Vesins, fille d'Antoine II de Levezou-de-Luzençon-de-Vesins, chevalier de l'ordre du roi, et de Jeanne de Roquefort-Morlas.

Il était capitaine du château de Gages, en 1596, et, sur l'ordre du maréchal de Matignon, il remit cette place entre les mains des officiers de Catherine, sœur de Henri IV (*Arch. du domaine à Montauban*).

François II acheta d'Ambrosie de Chaze, dame de Castan, le château de Castan, en 1604, et le rétrocéda à Raymond de Saunhac, baron d'Ampiac, en 1617. Il eut pour enfans :

1° Jean ; 2° Marie de Scoraille.

Jean de Scoraille, seigneur de Bourran, etc., vendit, en 1634, la terre de Veillac à Arnaud de Méjanès.

Henri de Scoraille, seigneur de Bourran, etc., présumé fils de

Jean, épousa, en 1638, Rose de Laparra, fille de François, seigneur de Lieucamp, et d'Anne de Rességuier de Villecomtal. Rose de Laparra était veuve en 1689.

Cette branche de la maison de Scoraille s'éteignit vers le milieu du siècle suivant, dans la personne de Marie-Anne de Scoraille, dame de Bourran (1), qui épousa Pierre de Lapanouse du Colombier, auquel elle apporta le patrimoine de sa maison.

Ceux-ci et leur fille, Marianne de Lapanouse, femme d'Antoine de Levezou, comte de Vesins, vendirent, par acte du 26 décembre 1756, le château et terre de Bourran à M. Antoine Carcenac, de Rodez.

Le château de Bourran, situé sur un monticule aux bords de l'Aveyron et à quelques minutes de Rodez, avait été reconstruit dans les temps modernes. M. Carcenac de Bourran, son dernier propriétaire, l'a vendu, en 1834, à l'évêque de Rodez, qui en a fait un petit séminaire, sous le nom de Saint-Pierre.

(1) Elle devait être fille de N. de Scoraille et de N. de Cassanhes de Larguiez

DE PRÉVINQUIÈRES,

Seigneurs de Prévinquières, de Varès, de Lavernhe, de Montjaux, de Candas, de la Vaysse, coseigneurs de Luzençon.

ARMES : *D'azur, à deux rameaux de pervenche d'or, passés en double sautoir.*

Sur le revers septentrional des montagnes de la Vaysse, et près de l'Aveyron, s'élevait autrefois le château de Prévinquières avec ses hautes tours et ses remparts crénelés. Aujourd'hui, il n'en reste que quelques vieilles masures et les ruines d'une tour qui renferme un profond souterrain (1).

L'illustration des seigneurs de Prévinquières remonte à la première croisade.

Bernard, évêque de Lodève, fut au nombre des prélats qui se croisèrent pour suivre l'expédition du comte de Toulouse, et il mourut à la Terre-Sainte trois ans après son arrivée. Ce prélat, disent les chroniques, était de la maison de Prévinquières, en Rouergue, comme il paraît par une donation qu'il fit au mois d'août 1095, avec Astorg, son frère, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il édifia

(1) La famille de Lévezou eut anciennement des droits sur ce château. Antoine Ier de Lévezou-de-Luzençon-de-Vesins vendit, vers la fin du XVe siècle, à Guillaume de Garceval, sa part de la seigneurie de Prévinquières, dont il était coseigneur, sauf la tour, ainsi que Recoules, Saint-Dalmazy et Saint-Amans de Laysagués, ou de Varès.

La branche aînée de la maison de Prévinquières faisait depuis longtemps sa résidence au château de Varès, situé un peu plus haut sur la rive droite de l'Aveyron, et qui avait été reconstruit dans les temps modernes. Les archives en furent brûlées pendant la Révolution. Varès est aujourd'hui possédé par le comte Ricard.

Digitized by Google

son diocèse par sa conduite et la sagesse de ses règlemens (*Hist. gén. du Lang.*, t. XV, p. 282. — *Plantav. Lod.*, p. 29 et seq. — *Martène, Coll. amp.*, t. I, p. 552).

Radulphe et Raymond de Prévinquières vivaient en 1132 (*Mss. d'Aubais*).

L'an 1145, Radulphe (Raoul) de Prévinquières et Alde de Malaval, sa femme, mettent en gage entre les mains de B., évêque de Rodez, la moitié de la seigneurie du château de Sainte-Eulalie-d'Olt, lequel château relevait déjà des évêques, moyennant mille sous rodanois (*Anciennes archives de l'évêché*).

En 1176, Astorg de Prévinquières fit une donation au monastère de Bonneval (*Archives de Bonneval*).

Radulphe et Bernard de Prévinquières reconnurent tenir à fief par moitié et par indivis du comte de Toulouse les châteaux et terres de Lugan, Layssac, Ganhac et autres (*Archives du comté de Rodez à Montauban*).

Le 28 avril 1216, Bermond de Prévinquières et Béatrix, sa femme, vendent à Pierre, évêque de Rodez, leurs droits sur Aguassac, près de Palmas (*Anciennes archives de l'évêché*).

I. RADULPHE DE PRÉVINQUIÈRES, coseigneur de Luzençon, fut présent, en 1263, à une transaction passée entre Gaillard, abbé de Sylvanès, et Flore, religieuse du monastère de Saint-Sernin de Rodez (*Rec. de Doat*, t. 132, f. 292, 295). C'est à lui que commence la filiation. Il fut père d'Astorg, qui suit (1) :

II. ASTORG DE PRÉVINQUIÈRES, damoiseau, seigneur en partie du château de Prévinquières, et coseigneur de Luzençon, consentit un bail à cens à Raymond de Linars, devant Vitalis, notaire de Millau, en 1311, et fit une donation en 1316. Il eut pour fils Bernard.

III. BERNARD DE PRÉVINQUIÈRES, coseigneur de Lu-

(1) On trouve à la même époque :

Bernard de Prévinquières, chevalier, qui, en 1272, transigea avec Vivian, évêque de Rodez, Guillaume de Pelegry, Raymond de Saint-Félix et Brenguier de Luzençon ; Pierre de Prévinquières qui, en 1254, consentit un bail pour Imbert de Montjaux et Bernard de Montjaux.

zençon, fit hommage pour ses terres en 1333 et le 17 août 1383 (1). Il avait épousé, en 1316, Fize de Sévérac, qui le rendit père de Jean.

IV. JEAN DE PRÉVINQUIÈRES, Ier du nom, rendit hommage, le 10 novembre 1408, et eut pour fils Jean II.

V. JEAN DE PRÉVINQUIÈRES, IIe du nom, seigneur de Varès, épousa, vers l'an 1410, Catherine de Lapanouse de Loupiac, et fit son testament le 1er mars 1454, laissant:

VI. JEAN DE PRÉVINQUIÈRES, IIIe du nom, seigneur de Varès, marié, le 28 août 1431, à Bonne de Bazin, qui le rendit père d'autre Jean (2).

VII. JEAN DE PRÉVINQUIÈRES, IVe du nom, seigneur de Varès, coseigneur de Luzençon, épousa, par contrat du 13 octobre 1458, Adoranne de la Romiguière de Pomayrols, et vivait encore en 1487 (3). Il fut père de Pierre, dont l'article suit:

VIII. PIERRE DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Varès, est mentionné dans des actes des années 1529, 36, 61 et 1568; il avait épousé Marguerite de Béral, dont il eut François ci-après:

IX. FRANÇOIS DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Varès, s'allia, par contrat du 19 septembre 1567, à Jeanne de Lestang, et testa le 31 décembre 1591, laissant de son mariage:

1° Antoine, qui continua la maison de Varès; 2° Jean de Prévin-

(1) Dans le même temps, vivait Pierre de Prévinquières, qui fut député de la noblesse aux Etats de la province convoqués à Rignac, en 1382, pour lui et les nobles de Compeyre.

(2) Guillaume de Prévinquières, autre fils présumé de Jean III, était prieur d'Olargues, en 1480.

(3) Ici commence une séparation de branches, et les actes font mention d'un Raymond de Prévinquières, vivant en 1492, qui pourrait bien être l'auteur de la branche de Montjaux.

Digitized by Google

quières, seigneur de la Vaysse, dont la postérité s'établit au château de Lavernhe.

X. ANTOINE DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Varès, rendit hommage pour ses terres, le 9 mars 1625, et testa en 1638. Il avait épousé Barbe de Roquelaure, qui le rendit père de Jacques-François.

XI. JACQUES-FRANÇOIS DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Varès, décédé le 15 décembre 1695, avait épousé, le 25 janvier 1634, Louise de Cambayrac, laquelle mourut le 28 décembre 1696, laissant pour enfans :

1° Jacques-François ci-après; 2° Marie-Anne de Prévinquières, morte célibataire, en 1660, à l'âge de 30 ans.

XII. JACQUES-FRANÇOIS DE PRÉVINQUIÈRES, IIe du nom, seigneur de Varès, se maria, en 1690, avec Marie-Anne de Fajole, de Saint-Geniez, dont il eut :

1° François-Anselme-Louis, né le 9 juin 1691, mort le 13 octobre suivant; 2° François de Prévinquières, qui suit; 3° Jean-Jacques-Louis, dit de Montferrand, né le 6 juillet 1694, mort célibataire en 1745.

XIII. FRANÇOIS DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Varès, né le 16 janvier 1695, mort le 26 juin 1746, avait épousé, le 24 février 1729, avec dispenses à raison de parenté, Marie-Elisabeth de Barthélemy de Las Cases, dont :

1° Marie-Anne, née le 3 novembre 1730;
2° Marie-Elisabeth, née le 14 février 1732, mariée le 1er mai 1753, avec Antoine de Tauriac, chevalier de Saint-Louis;
3° Jean-François, dit le marquis de Prévinquières, né le 7 août 1733, mort sans enfans de Marie-Anne de Lévezou-de-Vesins, qu'il avait épousée le 7 mai 1766;
4° Antoine-François-Louis, chevalier de Prévinquières, né le 10 janvier 1737, époux de Marie-Julie-Henriette de Bessuéjouls-Roquelaure, fille de Mathieu-Ignace-Alexandre-Félix de Bessuéjouls, comte de Roquelaure, et de Marguerite-Marie-Victoire-Jeanne-Mathiase de Barthélemy de Grammont, décédé sans postérité;
5° Jeanne de Prévinquières, demoiselle de Montferrand, née

Digitized by Google

le 12 août 1734, mariée, le 12 février 1766, à Pierre-Louis de Carbon, conseiller au parlement de Toulouse, l'une des victimes du tribunal révolutionnaire de Paris, en 1794, dont :

1° Pierre-Jean-Louis de Carbon-Prévinquières, sous-préfet de Millau, sous la Restauration;

2° Elisabeth-Gabrielle-Antoinette de Carbon-Prévinquières, mariée à Pierre-Jean-Joseph d'Alingrin de Falgous, ancien capitaine au régiment des cuirassiers du roi, dont la fille unique, Marie-Louise-Elisabeth-Adrienne d'Alingrin de Falgous, épousa, le 14 février 1816, Etienne-Pierre-Sylvestre comte Ricard, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, grand'-croix de la Légion-d'Honneur, décédé au château de Varès le 6 novembre 1843, laissant de son mariage :

A Jules-Etienne-Marie-Edmond comte Ricard; B Ernestine-Marie-Wilhelmine-Adrienne Ricard, femme de Joseph-François-Léopold de Montal, habitant à Béziers; C Marie-Zoé de Ricard, femme d'Antoine-Armand Thiérion de Monclin, habitant à Paris; D Marie-Athénaïs de Ricard, mariée au comte Odon de Luppé-Villeneuve, habitant le château de La Cassagne, département du Gers (*Voir la biographie du général Ricard aux comtes de l'empire*).

SEIGNEURS DE MONTJAUX.

Dès le commencement du XIIIe siècle, Montjaux fut sous la domination d'une famille féodale, dont on trouve les traces jusqu'en 1438.

En 1225, Arnaud de Montjaux vendit à des paysans de sa terre la censive de trois setiers seigle, que ceux-ci rachetèrent pour en doter le prieur de l'église de Montjaux (*Tit. de Montjaux*).

En 1242, Giselis de Montjaux fut témoin d'une reconnaissance consentie à l'évêque de Rodez par Bernard de Lévezou pour le mas de La Fajole, près de Bouloc (*Anciennes archives de l'évêché*).

En 1267 et 1268, Imbert de Montjaux, représenté par Pierre de Prévinquières, transigea touchant l'hommage d'Azinières et autres questions avec Bernard de Lévezou.

Imbert eut pour successeur Arnaud de Montjaux, dont il est question dans des titres de 1306.

On voit ensuite un autre Imbert de Montjaux, chevalier, qualifié noble et puissant homme, seigneur du château de Montjaux et cosei-

Digitized by Google

gneur du château d'Auriac, dans le diocèse de Vabres, qui, en 1345, fit hommage à l'évêque de Rodez pour ses terres (*Anciennes archives de l'évêché*).

En 1346, noble Guillaume de Montrodat, chevalier, seigneur du château de Muret, neveu et héritier d'Imbert.

En 1353, noble Arnauld de Montjaux.

En 1438, Guillaume de Montjaux, coseigneur de Saint-Geniez-Bertrand.

On ne trouve plus rien sur les anciens seigneurs de Montjaux jusques aux Prévinquières qui apparaissent au XVIe siècle.

Ceux-ci, détachés de la souche, on ne sait à quelle époque précise, pourraient descendre de Raymond, frère présumé de Jean IV de Prévinquières, dont il est question dans un titre de l'an 1492.

Ce Raymond paraît avoir été père de Jean de Prévinquières, mentionné dans des actes de 1510 et 1522, époux de noble Jehanne de Carcassonne (1), qui était veuve de lui en 1542, et dont il avait eu Raymond II de Prévinquières, coseigneur de Luzençon en 1556, marié à Jacquette de Roquefeuil.

Les titres mentionnent ensuite Guillaume de Prévinquières, seigneur de Montjaux, en 1561, mari d'Anne de Blanchefort de Beauregard, dont il eut deux filles, Antoinette et Alziace, morte avant 1573, et Jean de Prévinquières, qualifié de même dès 1562, et depuis lequel la filiation est suffisamment établie.

X. JEAN DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Montjaux et Candas, mort vers 1617, eut de Marie de Tubières (2), fille de Jean IV, baron de Verfeil, etc., et de Marie de Morlhon-Sanvensa, qu'il avait épousée vers 1600 :

1° JEAN, qui suit :

(1) Dans les titres de la maison de Roquefeuil-Versols, on trouve des pactes de mariage du 24 septembre 1527 entre Antoinette de Roquefeuil-Versols et Jehan de Prévinquières, seigneur de Montjaux. Jean, dont il est question ci-dessus, pourrait s'être marié deux fois.

(2) Il paraît que Jean de Prévinquières se maria deux fois, car il est qualifié dans plusieurs actes époux de Jeanne de Constans, fille et héritière de noble Guillaume de Constans et d'Elisabeth de Tubières, celle-ci fille et héritière de Géraud de Tubières, seigneur d'Arbussel. Il habitait Saint-Rome-de-Tarn. Il traita avec sa belle-sœur, Françoise de Constans, mariée à Henri de Vissac, seigneur de Pradines en 1614. Il prenait aussi le titre de seigneur de Saint-Amans.

Digitized by Google

2° MARGUERITE DE PRÉVINQUIÈRES, mariée, le 28 juillet 1613, à Paul de Solanet, docteur et juge de la baronnie de Sévérac, fils de Jean de Solanet, licencié et juge de Recoules, et de Marguerite de Jouery.

XI. JEAN II DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Montjaux et d'Arbussel, épousa Jeanne de Lestang de Pomayrols, dont :

1° René, qui suit ; 2° Antoine de Prévinquières, seigneur d'Arbussel ; 3° Christine-Diane, mariée, en 1638, à Jean de Garceval, seigneur de Recoules.

XII. RENÉ DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Montjaux et Candas, épousa, par contrat du 25 août 1647, Françoise de Garceval-Pelegry, qui le rendit père d'Henri.

XIII. HENRI DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Montjaux, s'allia, le 23 avril 1678, avec Anne de Blanché de Manhac. De ce mariage :

XIV. HENRI II DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de Montjaux, marié avec Angélique de Lescure de Loupiac, dont :

XV. 1° ALEXANDRE DE PRÉVINQUIÈRES, mort sans enfans ;
2° JACQUETTE, mariée, le 15 février 1715, avec François de Raymond ;
3° ANGÉLIQUE, femme, en 1716, d'Antoine de Raymond, seigneur du Fau, frère de François ;
4° GABRIELLE, mariée, en 1715, à N. de Malvin de Montazet, seigneur de Farrayroles, d'une branche issue de La Roque ;
5° CLAUDINE, qui épousa, le 7 février 1720, Jacques de Pourcelets de Malhane, seigneur de Salelles (1), dont la fille, Jacquette de Pourcelets, devint femme, en 1743, de Jean-François-César de Malvin de Montazet, seigneur de Pachins ;
6° FRANÇOISE, alliée, le 26 avril 1720, à Vivier de Lauras ;
7° GENEVIÈVE, mariée au seigneur de Maussac.

(1) Résidant au château du Roucous, près de Salelles, paroisse de St-Amans du Ram.

La terre de Montjaux fut vendue judiciairement, en 1742, au profit de Louis de Rech et de Françoise du Bruel de Guibal, sa femme, dame de Pinet, père et mère de Raymond-Louis de Rech, seigneur de Saint-Amans, trésorier de France en 1763.

Le château de Montjaux passa, après un long procès, aux familles de Raymond et de Vernhette, qui l'occupent encore.

BRANCHE DE LAVERNHE.

X. JEAN DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur de la Vaisse, deuxième fils de François et de Jeanne de Lestang, épousa, par contrat du 3 janvier 1606, Antoinette de Pons, dont il eut :

XI. ANTOINE DE PRÉVINQUIÈRES, seigneur du Cayla, qui épousa, par contrat du 7 février 1644, Marguerite de la Susque, et fit son testament le 12 décembre 1652. Celui-ci eut pour fils :

XII. ANTOINE DE PRÉVINQUIÈRES, IIe du nom, marié à Françoise de Granier, dont :

XIII. FRANÇOIS DE PRÉVINQUIÈRES, né le 11 février 1683, qui épousa, le 27 juin 1720, Elisabeth d'Albignac, fille de feu Jean-François d'Albignac, seigneur de Triadou, etc., et de Lucrèce de Lastic-Saint-Jal. De ce mariage vinrent :

Françoise qui suit, et Louise, morte sans avoir été mariée.

XIV. FRANÇOISE DE PRÉVINQUIÈRES fut mariée, en 1738, avec Etienne-Hippolyte de Julien, marquis de Péguayroles, président au parlement de Toulouse, et mourut en 1739, laissant un fils qui décéda en 1753.

M. de Péguayroles vendit à M. Lescure la terre de Lavernhe.

(Ancienne généalogie communiquée par M. de Carbon.—Notes fournies par M. de Péguayroles. — Titres du château de Montjaux, compulsés par M. Vernhette. — Etat civil de Recoules.)

Digitized by Google

DE CERVIÈRES.

ARMES : *Fascé d'or et de gueules de six pièces.*

Les seigneurs de Cervières, château dont on voit encore les ruines près de Villecomtal (1), tenaient un haut rang parmi la noblesse du Rouergue au temps de la chevalerie. On retrouve leur nom dans un grand nombre de monumens écrits des XIe et XIIe siècles.

Pons de Cervières est cité comme témoin au serment fait, en 1100, à Bernard Aton, vicomte d'Albi et de Nîmes.

Raymond de Cervières fut un des seigneurs qui contribuèrent à la dotation de l'abbaye de Bonnecombe lors de son établissement. Il y a de lui, entre autres, des donations des années 1172 et 1188. Dans la première, il cède aux religieux ce qu'il possède dans le domaine (l'honneur) de Moncan ; dans la seconde, il donne à Bertrand, abbé, la viguerie de Monteillet (*Cart. I*, 13 et 32).

Les Cervières étaient, à cette époque, seigneurs d'un des châteaux de Salles-Comtaux. Le comte Henri Ier acquit, en 1215, de Raymond de Cervières, le château mineur de Salles et tous les droits qu'il avait dans le *mandement et rivière de Salles* jusqu'à Conques (*Bosc*, *II*, 99).

En 1230, Pons de Cervières fut témoin du paiement de la somme de 1,600 marcs d'argent, fait à Rodelle, par le comte de Rodez, Hugues, aux comtes de Toulouse et d'Auvergne (*Id.*, 90).

Vers la fin du même siècle, on voit un Bernard d'Entraygues, chevalier, qui, dans des titres de l'an 1283, notamment dans un hommage, se qualifie seigneur de Cervières.

La famille primitive reparaît bientôt après.

En 1304, Guillaumette de Cervières, tant pour elle que pour Saure

(1) En 1293, Villecomtal était annexe de Cervières, et portait alors le nom de Saint-Michel-de-Lafau.

Digitized by Google

de Cervières, fait hommage au comte de Rodez, en fief franc et noble, de toute la seigneurie de Cervières.

Guillaume de Cervières rendit un semblable hommage au comte en 1323. Il est dit dans l'acte que « c'est pour le château haut et le château bas de Cervières, le lieu de Cervières et tous les villages qui en dépendent dans les paroisses de Cervières et de Campuac, ledit seigneur Guillaume se réservant la justice haute, moyenne et basse, mixte et impaire, comme l'avaient toujours fait ses devanciers. »

En 1370, Gaillard de Cervières fit hommage à Raymond de Reilhac, abbé de Conques, pour tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Félix-de-Lunel, conformément aux hommages rendus par ses prédécesseurs, et entre autres par Bernard d'Entraygues, chevalier, seigneur de Cervières, en l'an 1283.

Géraud de La Barrière épousa, vers l'an 1385, Marquise de Cervières, probablement fille de Gaillard.

Par acte du 12 janvier 1396, ce Gaillard de Cervières vendit à noble Aymeric de Senergues certains fiefs au village de Gausseran et autres lieux, se réservant de la part des habitants le droit de guet et garde au château de Cervières.

Gaillard vivait encore en 1400, et dans plusieurs titres il est qualifié damoiseau.

Après, on trouve noble Guillaume de Cervières qui était seigneur de Cervières en 1437.

Il paraît qu'il n'eut qu'une fille, Isabeau de Cervières, qui épousa noble Etienne de Favars. Ces deux époux sont qualifiés seigneurs de Cervières dans des titres de 1446, où l'on voit qu'Isabeau était fille de noble Guise Rigalde.

Quelque temps après; Etienne de Favars commit un crime et n'évita la peine capitale que grâce à la protection du comte d'Armagnac. On voit, en effet, aux archives du comté, des lettres de rémission que Jean V d'Armagnac fit expédier, en 1454, en faveur d'Etienne de Favars, seigneur de Cervières, qui avait tué son valet d'un coup de dague.

Isabeau étant veuve, fort avancée en âge et sans enfans, se retira dans un couvent en Quercy, et, par acte du 12 novembre 1483, fit donation de la place de Cervières et de tous ses biens à Jacques de Beaufort, chevalier, gentilhomme d'ancienne race, qui habitait du côté de Flanhac. Ainsi s'éteignit la noble maison de Cervières, et ses biens passèrent dans celle de Beaufort.

Il y avait à Cervières deux châteaux, dont l'un appartenait depuis les temps les plus reculés aux comtes de Rouergue. Dans son testa-

Digitized by Google

ment de l'an 961, Raymond II légua celui ci à Raymond, son fils. Plus tard, ce château fit partie des domaines des comtes de Rodez. Le comte Henri II en était possesseur en 1278; mais en 1323, il était entré dans la maison de Cervières.

Après l'extinction de cette dernière famille, la terre de Cervières passa, ainsi qu'il a été dit, dans la maison de Beaufort, et fut vendue, le 31 mars 1582, par messire Philibert-Philippe de Saint-André de-Beaufort, chevalier de l'Ordre du Roi, à noble Vital d'Izarn de Frayssinet, dont la postérité l'a conservé jusqu'à l'époque de la Révolution (*Archives du château de Frayssinet*).

Digitized by Google

DU PONT,

Seigneurs de Camarès.

La ville et le château du Pont-de-Camarès, qui étaient d'abord un des domaines dont jouissait Pons, comte de Toulouse, au x^e^ siècle, passèrent ensuite par échange aux vicomtes d'Albi, et de ceux-ci à la maison du Pont qui les posséda longtemps.

Arnaud du Pont, seigneur fort riche, qui vivait au milieu du XII^e^ siècle, céda, pour la fondation du monastère de Sylvanès, en 1133, Pons de Lerazo et à ses compagnons le village de *Therundo* et la vallée sauvage où fut bâti le couvent. Il y prit lui-même l'habit de religieux en 1153.

Arnaud avait eu de sa femme, nommée *Bonissona*, les enfans suivans qui s'empressèrent, comme lui, de doter le monastère naissant, et portent tous dans les chartes le titre de seigneurs du Pont :

1° Bertrand, l'aîné, époux de Blanchefleur, *Blanca flos*, qui, devenue veuve, se remaria avec Sicard *Froterii*, et fit, en 1165, une donation à Sylvanès. L'acte porte : *Blanca flos quæ fuit uxor Bertrandi de Ponte, cum consilio Sicardi Froterii, mariti mei*;

2° Guillaume du Pont, de concert avec sa femme Aliarde, donna, en 1133, à Pons de Lerazo tout ce qu'il avait *in caranti vallibus*;

3° Aymeric du Pont, sur le point de partir pour Jérusalem, fit une semblable donation en 1165;

4° Bérenger du Pont;

5° Arnaud du Pont, II^e^ du nom, seigneur du château de La Peyre, *petra*, donna, de son côté, aux pieux fondateurs la dîme de toutes ses terres dans la paroisse de Saint Jean de Gensiac.

Toutes ces donations et bien d'autres de la même famille sont inscrites dans le cartulaire de Sylvanès, la plupart sous l'année 1133, et se trouvent mentionnées aussi dans l'histoire manuscrite de ce monastère, écrite, vers l'année 1161, par un religieux nommé Ugo.

En 1240, *Desiderius*, abbé de Sylvanès, reçut en don une montagne des seigneurs du même lieu (*Gall. christ.*).

Digitized by Google

Bertrand du Pont, seigneur de Camarès, de Briol, etc, vendit, en 1292, à Pierre Jourdain, seigneur de Montlaur, et aux habitans dudit lieu, le droit d'usage des eaux, bois, etc., dans toute sa terre de Camarès, pour cinquante livres tournois (*Arch. de M. de Saint-Roman à Combret*).

De concert avec Guillaume, son fils, il avait vendu précédemment la terre et le château de Gissac à Guillaume de Jourdain et à Bérengère de Dufour, son épouse.

En 1262, Guillaume du Pont, seigneur du Pont-de-Camarès, maria sa fille Jeanne à Bernard de Bérenger de Malamort (Villelongue), et lui donna en dot les fiefs d'Esplas, de Lauzières et de Saint-Martin, qui faisaient partie de sa seigneurie (*Tit. du château d'Esplas*).

Brenguier du Pont, chevalier, du Pont de-Camarès, vivait à la fin du XIIIe siècle.

Aymeric du Pont, damoiseau, coseigneur de Camarès, fils du précédent, épousa, en 1326, Elyise, fille de Raymond de Saint-Maurice, damoiseau, seigneur de Montpaon, et de Forène de la Tour. Elle reçut en dot l'entier château de Sorgues, tout le pré vieux attenant, et la moitié par indivis de tous les revenus et droits qu'y avaient son père et sa mère ainsi qu'au lieu des Canals (*Tit. de la maison de Saint-Maurice aux archives du département*).

Cette famille s'éteignit au XIVe siècle.

Barthélemi de Caylus était seigneur du Pont-de-Camarès avant 1317. Hugues III d'Arpajon, dès l'an 1385, et Antoine de Jourdain de Montlaur, coseigneur, en 1453.

René d'Arpajon vendit, en 1537, à noble Jean de Guirard cette place, qui fut rachetée, en 1551, par Antoine d'Arpajon, son fils.

Le marquis François de Berthier, de Toulouse, en a été le dernier seigneur, en qualité d'héritier de feu Marie-Louise Dorothée de Fraisse, sa femme.

Le château, fort vaste, commandait la ville et la vallée du Dourdou. Sa forme était irrégulière et subordonnée à la configuration du sol qui lui servait d'assiette. Il était environné de plusieurs enceintes fortifiées qui ont fait place à des terrasses, des jardins et des rues. Ce vieux édifice a été entièrement remanié pour servir d'habitation à divers propriétaires dont le principal est M. Carel. Il n'en reste que la base des tours.

Digitized by Google

DE ROQUECEZIÈRE.

Roquecezière est situé sur une chaîne élevée qui forme l'extrême limite du département de l'Aveyron, au sud de Saint-Sernin. Du côté du nord, la montagne présente un escarpement, dont la tranche, d'une immense hauteur, plonge verticalement jusqu'au fond de la vallée. Au sommet du roc était assis un château fort dont il ne reste plus de vestiges. Le terrain est uni à l'opposite, et là se trouve le village.

Le château de Roquecezière était, en 1349, chef-lieu d'un bailliage qui comprenait 98 paroisses, et qui, en 1370, fut réuni à celui de Millau (1).

Tous les anciens titres, dit M. de Gaujal, donnent à ce château le nom de *rupes Cæsaris* ou *Cæsarea*, et l'on ne peut guère douter qu'il ne le doive au séjour de l'un des postes établis alors par César chez les Ruthènes provinciaux.

« Un point d'histoire aujourd'hui incontesté et admis par les auteurs les plus recommandables, est que les Ruthènes provinciaux, qui occupaient la rive gauche du Tarn ou le Vabrais, furent visités par les légions romaines, du temps de César, et qu'ils en devinrent les alliés constans et fidèles. César, ajoute-t-on, aurait même établi chez ces peuples des postes militaires qui se reliaient entre eux. Assurément, la position très remarquable de Roquecezière dut attirer l'attention de cet habile capitaine. Il serait, en effet, bien difficile de trouver un poste défensif aussi important. La forteresse avait la forme d'un arc dont la corde s'appuyait sur une chaîne de rochers inabordables. La circonvallation de la place ou du demi-cercle est encore nettement tracée et se dessine parfaitement aux yeux de l'homme de guerre, en sorte qu'on peut facilement par la pensée retrouver la disposition des retranchements et l'ensemble de la forteresse. On ne trouve pas, il est vrai, de trace de maçonnerie, ce qui doit peu étonner, puisque

(1) Registre de l'Epervier, hôtel-de-ville de Millau. *Ordonnances du Louvre*, t. V, p. 292.

Digitized by Google

nous parlons d'une époque qui remonte à deux mille ans, époque aussi obscure pour l'histoire des arts que pour celle des hommes. A l'ouest, on remarque une dépression de terrain en partie naturelle, en partie artificielle, dont la configuration offre encore une triple ligne circulaire de défense, qui forme comme autant de parapets et d'escarpemens en amphithéâtre destinés sans doute à protéger la place. On ne pourrait guère attribuer ces travaux de fortification à l'époque des guerres religieuses, parce qu'il serait difficile de démontrer l'utilité de pareils moyens offensifs ou défensifs sous le feu du château, à l'époque où l'on faisait déjà usage des armes à feu. Ainsi ces fortifications ne peuvent être attribuées qu'à l'époque romaine (1). »

Le château de Roquecezière, qui appartenait d'abord à la couronne, devint la propriété des comtes de Rouergue, quand ces grands officiers rendirent héréditaires dans leur famille les places dont ils n'avaient eu jusques-là que le gouvernement temporaire. Ceci nous reporte à l'origine du régime féodal. Cependant, dès les temps les plus reculés, une autre famille féodale avait des droits à Roquecezière et en prenait même le nom.

Il en est fait mention dans plusieurs chartes du XIIe siècle.

Guillaume-Bernard de Roquecezière et Gui de Raymond furent témoins d'une donation que fit, en 1146, le vicomte Roger à l'abbaye de Sylvanès (*Cart. de Sylvanès.*—*Hist. gén. du Languedoc*, liv. 19. *Preuves*, p. 452).

Parmi les titres du monastère de Bonnecombe, se trouve le testament d'un seigneur de Roquecezière, nommé Bertrand, et l'on sait d'ailleurs que cette famille possédait autrefois, dans le cloître de ce couvent, un tombeau richement décoré qui existait encore à l'époque de la Révolution. Le testament de Bertrand de Roquecezière, daté du 2 des nones d'avril 1252, contient les dispositions suivantes :

« Le testateur donne au monastère de Bonnecombe son corps pour y être enseveli, et vingt sous melgoriens pour sa sépulture ; plus il donne au même couvent 180 sous pour le village de La Cassagne, c'est-à-dire pour le retirer des mains de B.-P. de Sicard de Pousthomy, qui le tenait par engagement dudit Bertrand, testateur; plus à P. de Pousthomy tout ce qu'il avait à Miramont, en usufruit pendant sa vie et les censives de Roquecezière, pour que le tout revienne après sa mort au monastère de Bonnecombe ; plus audit monastère sa part du

(1) Article de M. Foulquier-Lavergne publié dans la *Revue de l'Aveyron* du 10 août 1840.

Digitized by Google

château de Balaguier et tous les droits en dépendant, à l'exception de la justice pour homicide et lorsqu'il s'agira de la mutilation des membres, ledit château de Balaguier, possédé en commun avec le comte de Toulouse, voulant qu'au cas où ce souverain voulût retenir pour lui ledit château, il donnât dix mille sous melgoriens; plus toutes ses possessions de Frayssinous et de la Bodène, dans la paroisse de Massuguier, avec leurs appartenances et dépendances; plus son domaine (*honorem*) du Sellier, paroisse de Saint-Crépin, juridiction de Roquecezière, avec tous ses droits et appartenances, voulant que ledit monastère en jouisse après sa mort et celle de sa femme *Marthe*, ou bien qu'il reçoive sept mille sous melgoriens, au cas qu'il ne pourrait ou ne voudrait jouir de ladite possession. »

Ledit testament écrit sur parchemin et retenu par maître Jean Juery, notaire de Rodez.

Par un autre acte ou codicile du 8 des ides d'août 1252, Bertrand de Roquecezière et Marthe, sa femme, donnèrent à la même abbaye tout ce qu'ils avaient dans la paroisse de Pousthomy, censives, rentes, moulins, droits quelconques, et de suite Alfonse, fils du roi de France et comte de Toulouse, délégua les sénéchaux de Rouergue et de Toulouse pour confirmer lesdites donations.

Il est à présumer que la famille de Roquecezière s'éteignit dans la personne de ce Bertrand qui avait fait tant de pieuses libéralités; du moins on n'en trouve aucune trace après cette époque.

Au XIVe siècle, les Anglais s'emparèrent de Roquecezière où ils tinrent longtemps. Duguesclin et Bouchard VII, comte de Vendôme, les en expulsèrent en 1369, et le château fut, à cette occasion, donné à ce dernier; mais le don fut révoqué plus tard, les habitans ayant réclamé le privilége de ne pouvoir être distraits de la couronne (*Annales du Rouergue*).

Cependant un titre découvert dans ces derniers temps nous apprend que Roquecezière fut, au XVe siècle, l'une des terres seigneuriales de la célèbre Agnès Sorel, dame de la cour de Charles VII. C'est une quittance donnée et signée par cette dame, en 1448. Sans doute que le très galant Charles avait détaché cette parcelle de ses domaines pour en faire hommage à sa belle maîtresse. « Nous Agnes Sorelle, dame de Beaulté et de *Roquecesière*, confessons avoir eu et réaulment reçeu de maistre Jehan Le Teinturier, notaire et secrétaire du roy, notre sire, et son trésorier de Rouergue, la somme de 275 livres tournois, etc. » Acte retenu par P.-P. Dardaine, notaire (1).

(1) *Magasin pittoresque*. Juillet 1845.

Il existe aux archives de Combret un état des réparations faites, en 1422, au château de Roquecezière, appartenant à cette époque au roi. Pendant les guerres de religion, Roquecezière fut, ainsi que les autres principaux châteaux forts du Vabrais, le théâtre de plusieurs combats sanglans. Pris et brûlé par les catholiques au mois d'octobre 1586, il fut repris sur eux le 17 août 1587 par Montgomery. Dans la guerre civile de 1628, le prince de Condé l'emporta d'assaut le 5 mai sur les calvinistes. C'est de cette dernière époque que date sa totale destruction.

AGNÈS SOREL.

On la nommait aussi Surel ou Soreau. Elle était née en Touraine où elle possédait la terre de Fromenteau. Elle n'avait que dix-huit ans lorsqu'elle perdit son père et sa mère. Sa beauté la fit bientôt connaître à la cour de Charles VII. Elle fut placée d'abord auprès de la reine de Sicile et ensuite auprès de la reine de France. Le roi, qui l'aimait passionnément, pourvoyait avec une libéralité royale à toutes les dépenses de sa maison et de ses ajustemens. Il lui donna le château de *Beauté-sur-Marne* et plusieurs autres terres. Elle mourut en couches, au mois de février 1450, au château du Mesnil, à un quart de lieue de Jumièges, et fut enterrée dans l'église collégiale de Loches, où, avant la Révolution, on voyait encore son tombeau.

Agnès avait de l'énergie dans le caractère et de la noblesse au cœur. Elle sut arracher le roi de sa torpeur et le déterminer à prendre les armes pour combattre les Anglais, qu'il combattit en effet avec courage et dont il finit par purger le sol de la France. Elle exerça sur ce prince un empire absolu jusqu'à sa mort.

Charles VII avait eu trois filles d'Agnès Sorel : Marguerite, qui épousa Olivier de Coëtivi, sénéchal de Guienne; Charlotte, mariée à Jacques de Brézé, sénéchal de Normandie, et Jeanne, femme d'Antoine du Bueil, comte de Sancerre.

Le nom de Teinturier, qu'on voit au bas de la quittance d'Agnès Sorel, nous donne lieu d'observer qu'un personnage du même nom et vraisemblablement de la même famille, Michel Teinturier, était à cette époque agent et patron d'une des galères de Jacques Cœur, argentier du roi, si connu par ses immenses richesses et sa disgrâce.

En 1438, Jehan Teinturier, qualifié noble et seigneur de La Salle, dans la paroisse de Marin, était premier consul de Villefranche (*Ann. mss. de Villefranche*, par Desbruyères).

Noble Pierre Teinturier, fils du précédent, exerçait la même

Digitized by Google

charge en 1461, et de plus celle de trésorier ou de garde de la monnaie [1] (*Id.*).

Jean eut encore une fille, Jeanne de Teinturier, qui fut son héritière et vivait en 1481 (*Tit. de la famille de Montauseur*).

CHATEAU DE BALAGUIER.

Le château de Balaguier, bâti dans un pli de la chaîne de montagnes qui borde la rive gauche du Rance, près de Saint-Sernin, faisait partie de cette ligne de places fortes établies sur la frontière sud-ouest du Vabrais, laquelle commençait à Blanc et se terminait à Plaisance (2).

Au XIIIe siècle, les comtes de Toulouse et la famille de Roquecezière possédaient en commun la seigneurie du château de Balaguier, dont la moitié, comme on l'a vu plus haut, fut donnée au monastère de Bonnecombe.

Au XIVe siècle, paraît une nouvelle famille, et en 1364 Guillaume de Vassal est qualifié coseigneur de Balaguier (3).

Ces Vassal formaient un rameau de l'ancienne et puissante maison de ce nom, originaire du Quercy, connue dès le commencement de la dynastie Capétienne, et qui, aux XIIe et XIIIe siècles, avait étendu ses branches dans les provinces de Languedoc, de Périgord, de Limousin, d'Agenois et d'Albigeois.

Guillaume de Vassal était issu, à ce qu'on croit, de la branche de Lombers et de Lescure dans ce dernier pays. Il avait épousé Delphine de Jourdain, dont il eut :

1° Castel de Vassal, damoiseau, qui, par acte du 21 juin 1391 et

(1) Le privilége de battre la monnaie à Villefranche ayant été rétabli, en 1425, fut confirmé, en 1431, par une autre déclaration du 25 mai du roi Charles VII : *en considération du profit qui se retirait du travail des mines d'argent qui avoient esté découvertes aux environs de ladite ville* (*Ann. mss. de Villefranche*, par Bernard Arribat).

(2) Blanc, Murasson, Saint-Sever, Roquecezière, Montfranc, Pousthomy, Saint-Sernin, Balaguier, Plaisance.

(3) Il semblerait que les Vassal avaient des établissemens en Rouergue avant cette époque, car on voit qu'en 1285, Bernard Rolland et Anglèse, sa femme, vendirent à Guillaume Vassal, damoiseau, et au monastère de Bonnecombe, tous les droits qu'ils avaient sur divers masages près du Rance (*Titres de Bonnecombe*).

Digitized by Google

agissant comme héritier et biens tenant de N..... de la Lavaterie, de Salles-Comtaux, vendit à noble Bégon de Bertrand, damoiseau, seigneur de Grioudas, et à Delphine, sa sœur, veuve de Guillaume Lévi, chevalier, de Salles, le mas de Recoules, dans le mandement de Rodelle (*Tit. de La Goudalie*).

Dans un hommage du 15 juillet 1396, il est qualifié héritier de Guillaume Lévi, chevalier. Il fit une donation, le 2 juillet 1404, est nommé dans un acte du 6 mai 1409, et ne vivait plus le 4 février 1411;

2° Guillaume de Vassal, coseigneur de Balaguier, qui fut procureur fondé de Flotard de Latour, pour rendre, en son nom, hommage au comte d'Armagnac, comme comte de Rodez, le 15 juillet 1396. Guillaume est énoncé fils de feu noble Guillaume de Vassal, seigneur de Balaguier, et de Delphine de Jourdain, et frère de feu Castel de Vassal, dans un autre hommage qu'il rendit au comte d'Armagnac et de Rodez, le 4 février 1411.

Un de leurs ancêtres, Guillaume de Vassal, chevalier, et Karisma, sa femme, avaient doté, en 1162, l'abbaye de Beaulieu, près de Villefranche, de deux parts de dime qu'ils percevaient sur la terre des Croses (*Cart. de l'abbaye de Beaulieu*).

Guibert de Vassal était seigneur de Balaguier en 1460 (*Rôle des hommes d'armes*).

Jean de Vassal, écuyer, paraît avoir été le dernier seigneur de Balaguier de cette famille. Il avait épousé, au commencement du XVI^e siècle, Guinette Baderon, fille et héritière d'Antoine Baderon, seigneur de Maussac, et de Claire de Montredon (1).

Les armes de cette maison étaient d'azur, à la bande d'argent, remplie de gueules, chargée de 3 besans d'or et accompagnée de deux étoiles du même.

Balaguier fut ensuite possédé par la maison de Saint-Maurice.

Jean de Saint-Maurice, II^e du nom, seigneur de Plégades et de Balaguier, vendit, en 1634, cette dernière terre à Jean de Brandouin, seigneur du Puget, dont les descendans la possédaient peu de temps avant la Révolution.

Le château de Balaguier existe encore; mais ce n'est plus le vieux édifice féodal du XII^e siècle. Par un effet de remaniemens successifs et

(1) Bosc prétend que Jean de Balaguier, évêque de Cahors, en 1514, et François, son frère, évêque de Bazas, étaient issus des seigneurs de ce château de Balaguier.

Digitized by Google

peut-être d'une complète reconstruction, il se trouve singulièrement amoindri et ne présente plus ni la force ni les caractères architecturaux de sa noble origine.

POUSTHOMY.

On a voulu faire dériver le nom de Pousthomy de ***post omnes***, et en effet, ce bourg, situé sur la rive gauche du Rance, touche à l'extrême frontière de l'ancienne Guienne.

Pousthomy, défendu par une enceinte fortifiée et par un château fort, tint longtemps pour les Anglais, et ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'il se rendit aux armes victorieuses de Charles VII.

Pousthomy joua aussi un rôle important dans les guerres du XVI[e] siècle, et fut ruiné plusieurs fois par les partis tour-à-tour victorieux.

Emporté d'assaut par Montgomery, le 20 août 1587, après avoir essuyé quatre-vingts coups de canon, la garnison se retira au château, après avoir mis le feu au bourg, et obtint de sortir avec armes et bagages. Le château fut rasé et n'a pas été reconstruit. Pousthomy fut remis sous l'obéissance du roi, en 1591, par le baron de Sénégas, commis à cet effet par le duc de Ventadour.

La seigneurie de Pousthomy appartenait au XIII[e] siècle aux seigneurs de Roquecezière et à une famille du nom de Pousthomy. Bertrand de Roquecezière, dernier du nom, donna tous ses droits sur ce lieu, en 1252, aux religieux de Bonnecombe; et par acte des ides de mars 1263, Bertrand de Pousthomy fit donation à l'abbé Astruc de toutes les maisons, terres, droits, honneurs, fiefs, alleus, et de tout ce qu'il avait dans ledit lieu et ses dépendances.

Ce Bertrand de Pousthomy était, à ce qu'il paraît, allié de Bertrand de Roquecezière, car il figure pour un legs considérable dans le testament de ce dernier, de 1252, à charge de rendre après sa mort audit couvent (*Titres de Bonnecombe*).

Charles IX ayant ordonné, par un édit du 3 mars 1553, l'aliénation d'une partie du temporel des églises de son royaume jusques à cent mille écus de rente, les religieux de Bonnecombe firent vente, en 1554, de la terre de Pousthomy, Balaguier et Saint-Michel de Landesque (1), à Hélix de Régis, moyennant 10,900 livres. Pousthomy fut racheté par eux en 1671 (*Id.*).

(1) Saint-Michel de Landesque, dépendance de Pousthomy, avait été vendu, en 1314, à l'abbé de Bonnecombe, par Bernard de Saluste, seigneur de la Romiguière.

DE PENNE,

Seigneurs de La Guépie.

Armes : *D'or, à trois fasces de sable, au chef d'hermines.*

Le fort château de La Guépie, bâti au confluent de l'Aveyron et du Viaur, sur les limites occidentales du département, appartint d'abord aux comtes de Toulouse. Bernard et Olivier de Penne, son frère, ayant échangé leur château de Penne, l'an 1251, avec le comte Alfonse, Bernard eut en retour le château de La Guépie et l'albergement du château de Beaufort, au diocèse de Castres. Le château de La Guépie fut possédé par la maison de Penne jusqu'à son extinction, en 1451.

Nous ignorons l'époque à laquelle les seigneurs de Versols en devinrent les maîtres, mais ils le possédaient depuis longtemps (1), lorsque Casimir Izarn de Frayssinet, époux d'Elisabeth de Roquefeuil-Versols, leur succéda au commencement du XVIII[e] siècle.

Le château de La Guépie était le siége d'une ancienne baronnie, de laquelle dépendaient les paroisses de Saint-Martin, de Saint-Pierre et de Saint-Sauveur.

Il fut ruiné plusieurs fois durant les guerres.

Dom Vaissette rapporte qu'en 1211, le comte de Montfort, se portant sur Saint-Antonin occupé par les Albigeois, passa au château de La Guépie, qu'il trouva abandonné et qu'il fit raser de fond en comble.

(1) Claude de Malroux était baron de La Guépie au commencement du XVII[e] siècle.

En 1369, Jean de Villemur (1), chevalier banneret, en fut établi capitaine avec trente-six écuyers de sa *croissance* et le défendit contre les Anglais.

Il fut emporté d'assaut, en 1592, par le duc de Joyeuse, chef des Ligueurs, après une vigoureuse résistance de la part du baron de La Guépie, qui tenait pour le roi, et qui, étant prisonnier, fut massacré de sang-froid par ordre de Joyeuse.

Les démolisseurs de 93 ont consommé sa destruction que le temps avait avancée.

La maison de Penne, dont les biens sont passés par substitution dans les maisons de Villemur et de Lauzières, vers le milieu du xv^e siècle, a pris son nom d'un ancien château, situé en Albigeois, sur les frontières du Quercy, dont on voit encore les ruines pittoresques et romantiques sur le sommet d'un rocher escarpé qui domine l'Aveyron à une grande hauteur. C'était une des plus fortes places du Languedoc, et l'on y conservait tous les actes du comté de Toulouse.

Les seigneurs de Penne figurent avec éclat parmi la haute noblesse du Languedoc, dès la fin du xi^e siècle, et l'on peut attribuer à leur nombreux vasselage, et plus encore peut-être à la situation avantageuse de leur château, les caractères d'indépendance et d'opiniâtreté qu'ils montrèrent contre les croisés dans la guerre des Albigeois.

I. OLIVIER I^er, seigneur de Penne, fut présent à la vente du château de Brusque, en Rouergue, faite au mois de juin 1156 à Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, par Adhémar et Arnaud, vicomtes de Bruniquel (*Hist. gén. du Languedoc*, t. II, p. 482).

II. Il eut pour fils RAYMOND-GUILLAUME (2), père d'autre Raymond-Guillaume, d'Olivier II et de Bernard de Penne, chevalier.

(1) Jean de Villemur, seigneur de Saint-Paul de Gerrat, fils de Bernard, servit avec distinction dans les guerres de son temps contre les Anglais. Après la réduction de Limoges par Duguesclin et le duc de Berry, l'an 1370, il fut nommé le premier des trois chevaliers à qui ce prince confia le commandement de cette place (*Hist. de France*, par Daniel, t. II, p. 668). Il se maria, en 1374, avec Rose de Faudoas, qui était veuve de lui avant le 5 décembre 1375.

(2) Raymond-Guillaume de Penne fut présent à l'engagement du pays de Layssaguès, fait à Raymond, comte de Toulouse, par Guillaume, comte de Rodez, au mois de mars 1207 (*Trésor des chartes.— Hist. gén. du Lang.*).

Digitized by Google

III. BERNARD et Olivier de Penne, son frère, ayant changé leur château de Penne, en 1251, avec le comte Alfonse, Olivier eut en retour le château de Cestayrols, en Albigeois, et les honneurs du château d'Ambialet. Bernard reçut pour sa part, comme nous l'avons déjà dit, le château de La Guépie.

C'est la femme de ce Bernard, la belle châtelaine Adélaïs de Penne, qu'aima si tendrement l'illustre troubadour et brave chevalier, Raymond Jourdain, vicomte de Saint-Antonin.

La châtelaine de Penne fut sensible, à son tour, à la flamme et aux chants du poète guerrier, qui fit pour elle plusieurs *cansos*. Mais le valeureux chevalier, au fort de ses heureux amours, ayant été appelé à la guerre et dangereusement blessé, le bruit de sa mort se répandit dans son pays. A cette nouvelle, Adélaïs, désespérée, abandonna son donjon féodal, et, renonçant pour toujours au monde, fut ensevelir sa douleur au fond d'un cloître.

L'affliction du troubadour fut extrême lorsque, guéri de sa blessure et de retour dans sa patrie, il apprit la résolution de sa maîtresse, à jamais perdue pour lui. Il se retira du monde et vécut longtemps dans une solitude profonde à laquelle les charmes d'Elisa de Montfort, épouse de Guillem de Gourdon, purent seuls l'enlever.

III. OLIVIER II fit longtemps la guerre pour les Albigeois contre Montfort (1), et fut père de Frotard de Penne, chevalier, seigneur de Cestayrols, lequel eut pour enfans :

A. PONS-AMEIL DE PENNE ;
B. RATIER DE PENNE, prévôt du monastère de Saint-Salvy d'Albi, bachelier en droit canonique ;
C. FONTANIER DE PENNE, archidiacre d'Albi, bachelier ès-lois ;
D. BERNARD DE PENNE, archiprêtre de Saint-Cyr de la Popie, bachelier ès-lois ;
E. RAYMOND-AMEIL DE PENNE, chanoine de Tolède ;
F. OLIVIER DE PENNE, clerc du diocèse de Cahors.

Cinq de ces frères étudiaient en l'Université de Toulouse, en 1331 (La Faille, *Ann. de Toulouse*, t. I., p. 69), et ils jouèrent

(1) Le château de Penne était au pouvoir d'Amaury de Montfort, en 1223 ; mais l'an 1242, il était retombé entre les mains de ses seigneurs.

un rôle dans la tragique affaire du jeune Bérenger de Villelongue, leur condisciple et leur ami.

G. Catherine de Penne, femme : 1° de Ratier de Castelnau, seigneur de Castelnau, chevalier; 2° de Hugues II, sire d'Arpajon, chevalier banneret, vicomte de Lautrec, etc., veuf d'Hélène de Lautrec (*Hist. des grands officiers de la couronne*).

Les autres enfans d'Olivier II de Penne furent :

2° Guillaume de Penne, chevalier, vivant en 1285 et 1298 ;
3° Jean de Penne, chevalier, qui, l'an 1288, était du nombre des gentilshommes qui tenaient, au nom du roi Philippe-le-Bel, le parlement à Toulouse ;
4° Ratier de Penne, qui continua la lignée.

IV. RATIER I[er] DE PENNE, damoiseau, baron de Cestayrols, seigneur de Thémines, d'Espardaillac, de Ceyras, etc., possédait des fiefs dans le ressort de la sénéchaussée de Villefranche.

Il existe aux archives de l'évêché de Rodez une composition de l'an 1298 entre Ratier de Penne, pour lui et pour Barthémie de Morlhon, son épouse, d'une part, et Fortanier de Morlhon et Hugues de Mirabel, de l'autre, au sujet des limites du mas de Podio, dans la paroisse de Cabanes.

Ratier de Penne fut père de :

Bernard, qui suit ;
Roger de Penne, écuyer, qui servit en cette qualité dans la compagnie de Gaston, comte de Foix, en 1340, et se trouva, entre autres actions, à la défense de Tournay, assiégé par le roi d'Angleterre.

V. BERNARD DE PENNE, chevalier de Cestayrols, qualifié noble et puissant homme, seigneur de Penne, de La Guépie, de Thémines, d'Espardaillac, etc., servit sous Jean, duc de Normandie, à la tête d'une compagnie de deux chevaliers, dix-sept écuyers et treize sergens au siége d'Aiguillon, en 1346, et, en 1349, dans la guerre de Gascogne. Il fut père de :

1° Ratier II ;
2° Bernard de Penne, seigneur de La Guépie et de Cestayrols, en partie, vers 1380, père de Catherine de Penne, mariée,

Digitized by Google

par contrat du 12 juin 1407, avec Bernard-Ameil de Villemur, sire de Palliès et de Saint-Paul, chevalier banneret, fils de Pons II de Villemur, chevalier, seigneur de Laval et de Saint-Paul de Gerrat, et de Comdor de Foix-Rabat;

3° ARNAUD DE PENNE, qui fut condamné à mort au mois du mai 1369, pour avoir conspiré contre le duc d'Anjou, conjointement avec Perrin de Savoie, Amanieu d'Artigues, Nolin de Pavalhon et quelques autres capitaines des compagnies que ce duc avait pris au service du roi, et qui, dit on, avaient formé le dessein ou de le tuer, ou de le livrer aux Anglais;

4° BERNARD-AMEIL DE PENNE, chevalier, baron de Cestayrols, en partie, qui, l'an 1437, substitua ses biens à Jean de Villemur, son petit-neveu, en faveur de son mariage avec Bonne de Gourdon, sous la condition que Jean et sa postérité porteraient désormais le nom et les armes de Penne.

Dans le même temps vivait:

OLIVIER DE PENNE, coseigneur de Cestayrols et de Belfort, époux de Marquise d'Ebrard de Saint-Sulpice, et père d'Isabeau de Penne, mariée, vers 1430, à Jean de Valette, seigneur de Toulonjac et de Ginal.

Cet Olivier est rappelé dans un hommage rendu, en 1396, à l'évêque de Rodez, par Hugues de Gautier, damoiseau, de Villefranche, comme possédant des fiefs près de Saint Remy. (*Archives de l'évêché.*)

VI. RATIER II DE PENNE, seigneur de Penne, de Thémines, d'Espardaillac et de Ceiras, est qualifié écuyer banneret dans des lettres que lui expédia le duc d'Anjou au mois d'avril 1369. Il épousa, vers l'an 1370, Hélène de Cardaillac, dame, en partie, de Cardaillac, de laquelle il eut:

1° RAYMOND II;

2° CATHERINE DE PENNE, dame de Cardaillac et de Ceyras, en partie, mariée: 1° avec Jean de Castelnau; 2° le 13 novembre 1398, à Rostaing, seigneur de Lauzières, fils de Raymond II, seigneur de Lauzières, de Montagnac et de Gignac, en partie, et de Marguerite de Clermont-Lodève. Catherine de Penne fit son testament en 1444.

VII. RAYMOND II DE PENNE, seigneur de Penne et de

Thémines, fit son testament le 21 juin 1451, par lequel il institua pour son héritier universel son petit-neveu, Dordet de Lauzières, à la charge par lui et ses descendans de quitter les nom et armes de Lauzières pour porter ceux de Thémines-Cardaillac et de Penne. C'est en vertu de cette substitution que les terres de Penne, de Thémines, de Cardaillac et d'Espardaillac sont entrées dans la maison de Lauzières-Thémines.

(*Histoire générale du Languedoc. — Histoire des grands officiers de la Couronne. — Généalogie de la maison de Penne-Villemur*, par M. de Courcelles.)

DE PENNE DE LA FERRANDIE.

Il existait autrefois dans le Vabrais une famille de Penne, seigneurs de la Ferrandie.

Antoine de Penne, *aliàs* Ferrand, porté sur le rôle des hommes d'armes, en 1460, vivait encore en 1496.

Augier de Penne de la Ferrandie, habitant de Combret, épousa, vers le milieu du XVIe siècle, Catherine de Rodez-Montalègre.

Noble Tristan de Penne, seigneur de la Ferrandie, fit hommage au roi, le 26 juillet 1636, à raison des fiefs qu'il possédait dans la juridiction de Rebourguil (*Tit. de la maison de Solages*).

Digitized by Google

DE BROSSINHAC,

Seigneurs de Pradels

Famille noble et fort ancienne, qui posséda longtemps le château de Pradels dont on voit encore de belles ruines, sur les bords de l'Aveyron, près d'Abbas.

En 1161, Nizier de Brossinhac fut un des arbitres choisis pour terminer les différends qui s'étaient élevés entre le comte de Rodez, Hugues II, et l'évêque Pierre.

Adhémar de Brossinhac intervint, en 1180, dans un accord passé près du château de Capdenac, entre le comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac.

En 1275, Bégon de Brossinhac était un des nobles habitans d'Aubin (*Bosc*).

Géraud de Brossinhac fit donation, en 1276, au chapitre de Rodez, du droit de dîme dont il jouissait sur plusieurs villages des paroisses d'Auzits et de Firmi. Le chapitre, en reconnaissance, laissa ce seigneur en possession de ces dîmes pour sa vie, et, après sa mort, il les donna encore, à titre de ferme, à ses successeurs, pour le prix de trente-deux francs Rodanois (*Idem*).

Guillaume de Brossinhac, juge des montagnes du Rouergue, tint, en 1285, une assise, à Laguiole, pour le roi, relativement aux droits de leude et de péage des lieux de Laguiole, Belvezé et Montpeyroux, et il en fixa le tarif sur la demande de la noblesse et des bourgeois du pays (Gaujal, *Ann. du Rouergue*).

Le même Guillaume, habitant de Cassagnes-Comtaux, fit hommage, en 1293, au comte de Rodez, Henri, pour la 16e partie de la seigneurie dudit Cassagnes et pour Serres, paroisse de Valady (*Arch. du domaine à Montauban*).

Cette famille possédait quelques fiefs aux environs de Saint-Mayme. En 1340, Bernard de Brossinhac rendit hommage au comte Jean

d'Armagnac pour Molergues, avec justice jusqu'à soixante sous [1] (*Tit. de la Roquette*).

Nobles Gaillard et Géraud de Brossinhac, père et fils, seigneurs d'Auzits, habitaient le Bourg de Rodez, en 1413 (*Tit. du château de Panat*).

On voit peu de temps après cette famille au château de Pradels.

Pierre de Brossinhac, seigneur de Pradels, épousa, en 1484, Gabrielle de Cassanhes, fille de Béraud et d'Hélix de Cat de Cocural. Il donna quittance de la dot de sa femme, le 9 mai 1519.

Georges de Brossinhac, vivant en 1522, est le dernier qui posséda cette seigneurie. En 1535, elle appartenait à noble Antoine de Manas (*Voir pour la suite des seigneurs de Pradels, l'art. Gozon*, tom. 2, p. 689.)

(1) Jean de Brossinhac, son descendant, vendit le même fief aux Lavernhe, de Gros, en 1462 (*Idem*).

Digitized by Google

DE LAUZIÈRES,

Seigneurs de Lauzières, de La Coste, de Saint-Guiraud, en Languedoc; de Saint-Beaulize et de Briols, en Rouergue, et marquis de Thémines, en Quercy.

ARMES : *D'argent, au buisson ou osier de sinople.*

Ancienne maison qui prend son nom du bourg de Lauzières, dans le Bas-Languedoc, parlement de Toulouse, intendance de Montpellier, diocèse de Lodève.

Frotard, seigneur de Lauzières, le premier dont le Père Anselme fasse mention, vivait en 1168.

Arnaud III de Lauzières, chevalier, un de ses descendans au sixième degré, fut père, entre autres enfans, d'Angle, dit Anglésian, qui suit, et de Bérenger de Lauzières, qui a fait la branche des seigneurs de Soubès.

Anglésian de Lauzières, Ier du nom, fut père de Raymond II, qui eut, entre autres enfans, de sa femme Marie de Clermont-Lodève, Rostaing, qui continua la maison, et Anglésian II, qui a donné origine aux seigneurs de La Coste, mentionnés ci-après :

Gui, dit Guinot de Lauzières, seigneur de La Capelle, petit-fils de Rostaing, fut maître de l'artillerie de France.

Dordé de Lauzières, son frère, fut appelé à la succession de son aïeule et héritier de Raymond de Penne, seigneur de Thémines, son grand-oncle maternel, qui ordonna, par son testament du 21 juin 1451, qu'il quitterait le nom et les armes de Lauzières, pour prendre les nom et armes de Thémines, Cardaillac et Penne. Dordé fut maître-d'hôtel du roi Charles VIII, en 1483.

C'est de cette branche qu'était issu Pons de Lauzières, marquis de Thémines, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, fils de Jean de Thémines, seigneur de Lauzières. Il servit, dès l'âge de

17 ans, aux guerres du Languedoc, sous le maréchal de Danville, rendit de grands services aux rois Henri III et Henri IV, signala son courage au combat de Villemur, en 1592, réduisit le Quercy, dont il fut sénéchal et gouverneur, fut fait capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, chevalier des ordres en 1595, et, après quarante ans de services, maréchal de France, en 1616. Il commanda, depuis, l'armée au siége de Montauban, en 1621, prit plusieurs places en Languedoc sur les huguenots, en 1625, eut le gouvernement de Bretagne, en 1626, et mourut, à Auray, le 1er novembre 1627, âgé de 74 ans.

Il avait eu de Catherine d'Hébrard de Saint-Sulpice :

1° Charles de Lauzières, tué en 1621, laissant plusieurs enfans ;

2° Gloriande, femme de Louis, duc d'Arpajon, en 1649.

Pons-Charles de Lauzières, marquis de Thémines, fils de Charles et petit-fils du maréchal, mestre-de-camp du régiment de Navarre, sénéchal du Quercy, fut tué au siége de Mardick, en 1646, âgé de 26 ans, sans avoir été marié.

Catherine de Lauzières-Thémines, sa sœur, héritière de cette branche, épousa François Annibal, IIe du nom, duc d'Estrées, pair de France, avec substitution des nom et armes des Lauzières Thémines pour leurs descendans.

SEIGNEURS DE LACOSTE, DE SAINT BEAULIZE, DE BRIOLS, ETC.

Anglésian II de Lauzières, damoiseau, troisième fils de Raymond II, seigneur de Lauzières, et de Marie de Clermont-Lodève, fut la tige des seigneurs de La Coste.

Guiraud de Lauzières, son fils, seigneur de Saint-Jean de La Coste, etc., fut père, entre autres enfans, d'Anglésian III, marié à Belette, mère d'Anglésian IV, qui suit, et de Pons de Lauzières, qui fut seigneur de Conas, et fit une branche, laquelle a fini par une fille qui entra dans la maison de Thésan. C'est par ce mariage que les Thésan acquirent la terre de Conas.

Anglésian IV de Lauzières, seigneur de Lacoste, de Saint-Guiraud, etc., eut :

Arnaud IV de Lauzières, chevalier, seigneur de Lacoste, de Saint-Guiraud, de Saint-Beaulize, coseigneur de Saint-Jean, lequel, par son testament de 1541, institua héritière Françoise de Lauzières, sa fille, à condition qu'étant d'âge de se marier, elle épouserait Paul de Solages, seigneur de Saint-Jean. Cette union eut lieu ; mais

Digitized by Google

un fils posthume, Arnaud V, dérangea ces combinaisons, et la maison de Lauzières fut continuée. Cet Arnaud transigea plus tard avec sa sœur sur le patrimoine de sa maison.

Arnaud V de Lauzières, chevalier, seigneur de Saint Beaulize, épousa, en premières noces, Jeanne de Fourès de Carlincas, dont il eut Paul de Lauzières, qui suit; et, en secondes noces, Gabrielle de Castelnau, mère de Charles de Lauzières, né en 1586, qui fit la branche des seigneurs de Saint-Guiraud.

Paul de Lauzières, seigneur de Saint-Beaulize, du Bosc et de Bernas, s'allia, en 1618, à Marguerite de Carrion, dont il eut :

1° Henri, qui suit; 2° Antoine, marié à Rose de Rosset de Roquezel, mère de Joseph-Antoine de Lauzières, capitaine de cavalerie; 3° François et Jean-Antoine, chevaliers de Malte; 4° Esclarmonde.

Henri de Lauzières, seigneur de Saint-Beaulize, du Bosc, etc., fut marié, en 1670, à Marie de Nogaret de Trélans, mère de :

1° François, seigneur de Saint-Beaulize, époux, en 1717, de Marie Marguerite de Levezou de Vesins; 2° Jean-Luc de Lauzières, marquis de Thémines, qui suit; 3° Paul-Henri, chevalier de Malte, vivant en 1730; 4° Marie-Anne, morte fille en 1729; 5° Rose, morte en 1716.

Jean-Luc de Lauzières, marquis de Thémines, seigneur de Gourdon, Briols et autres places, chevalier de Malte non profès, mestre-de-camp, gouverneur de Dommes, en Périgord, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, en 1724, maintenu, par arrêt du Parlement de Toulouse du 29 mai 1728, en possession des terres et seigneuries de la maison de Thémines, à lui données par le duc d'Estrées, épousa, en 1730, Angélique-Sophie d'Hautefort, fille de Louis Charles d'Hautefort, marquis de Surville, et d'Anne-Louise de Crevant d'Humières, comtesse de Moucby.

Cette seconde branche possédait, en Rouergue, la terre et le château de Saint-Beaulize, dans le canton de Cornus, et le château de Briols, dont on voit encore quelques restes sur un des monticules qui bordent la rivière du Dourdou, dans le Camarès. Briols avait autrefois appartenu aux Dupont, seigneurs de Camarès, et, après ceux-ci, aux seigneurs de Lafon-de-Calmont.

Gui, dit Guinot de Lauzières, de la première branche, était seigneur de Montagnol en 1552 (*Rôle de* 1552).

Le château de Thémines, en Quercy, fut vendu pendant la révolution sur la tête d'Henri-Hippolyte de Lauzières de Thémines, évêque de Blois.

Digitized by Google

DE BONNEFOUS.

Il y avait, au XIIe siècle, dans le mandement de Salmiech, un fief appelé *La Bonnefoussie* (1), dont les seigneurs possédaient nombre de biens dans les environs et jusques sur les bords du Tarn. Ils firent de grandes largesses au monastère de Bonnecombe.

De l'an 1171 à 1195, on compte quatorze ou quinze donations d'alleus, de fiefs, de dîmes, de droits honorifiques, de domaines ou de villages situés, pour la plupart, dans les appartenances de Moncan, de Durenque et d'Auriac, faites par Guillaume Bonnefous, Alausc, sa femme, et leurs enfans qui étaient :

1° Hugues Bonnefous, époux de Fine ;

2° Géraud Bonnefous et Raymond de La Roque ;

3° Guillaumette, mère de Bernard de La Valette.

Voici l'énoncé de quelques-unes de ces chartes que l'on trouve dans les cartulaires de l'abbaye de Bonnecombe :

De l'an 1172. Guillaume Bonnefous, Hugues, son fils, etc., donnent au monastère de Bonnecombe leurs droits honorifiques sur Moncan, sur La Roque, sur le mas de Ginestous et del Boyssou (*Cart. I, fol.* 6).

De l'an 1186. Géraud Bonnefous donne au même monastère la moitié du fief du mas de Cogossac et la quatrième partie des dîmes du mas de Rozet, le fief et l'alleu du mas de Montillet et la moitié des dîmes du même mas. Raymond de La Roque, frère de Géraud, donne tout ce qu'il a dans le mas de La Roque et *in Bordaria* du mas de Ginestous, et dans le mas del Boyssou et près de Moncan, ainsi que les dîmes qu'il a dans l'*honneur* de Moncan. Tous les deux confirment les dona-

(1) Ce fief, situé entre Saint-Amans et Carcenac, comprenait un assez grand nombre de terres, et le village de Salses en dépendait. Les Bonnefous possédaient aussi une maison à Salmiech, près du château, et la métairie de Cransac, qui entra dans la dot de dame *Bonafosse Caransague*, femme et veuve de noble Brenguier Faramond, en 1402.

tions faites par *Alause*, leur mère. Témoins : Richard, frère du comte (1) ; Déodat Gui et Estoltus, de Salmiech (*Cart. I*, *fol.* 26).

De l'an 1193. Deodat Bonnefous donne à Bonnecombe la pagésie de la vigne de *Croscordec* et ce qu'il a dans l'honneur qui fut de Guillaume de Raymond (*Cart. II*, *fol.* 35), etc., etc.

On trouve encore quelques donations semblables dans le siècle suivant.

En 1285, Géraud Bonnefous, damoiseau de Salmiech, échangea avec Raymond, Guillaume et Romaine de Miramont les censives et la seigneurie directe du village de Blaynesque, dans la paroisse de Saint-Martin de Cassagnes, contre la dixième partie du fief de La Griffoulière (*Archives de Landorre*).

De l'an 1224. Bérangère, fille de feu Arnaud Bonnefous ; Garifrède, fille de Bérangère, et Hugues de Dalmosesque, époux de Garifrède, donnent le bois de Garnier, près d'*Eissens* (*Cart. II*, *fol.* 75).

Il est à remarquer qu'au XIIe siècle, et durant une partie du XIIIe, les familles nobles, même les plus notables, ne prennent aucune qualification. On les distingue à la possession des fiefs, des cens, des dîmes, des justices, etc.; mais nulle part on ne voit leurs noms accompagnés des titres de seigneur ou de baron, si prodigués dans les siècles suivans. Si on en excepte la famille comtale, dont le titre est simplement énoncé par un seul mot : *Hugues*, *comte ; Henri, comte*, on ne trouve pas un seul exemple du contraire dans tous les actes de cette époque. La dignité d'évêque ne jouit pas de plus de priviléges. On se contente de dire, quand il s'agit d'eux : l'*évesque de Roudès*. C'est toute la simplicité latine introduite dans le nouveau langage. Les seigneurs avaient réellement une énorme puissance et d'immenses priviléges, mais l'usage ne s'était point encore introduit de les déclarer dans le langage. Les premières distinctions admises furent celles de chevalier et de damoiseau, l'une professionnelle, l'autre qualificative. Encore sont-elles fort rares dans les premiers temps.

Vers la fin du XIVe siècle (1376), noble Gui Bonnefous, du lieu de Salmiech, seigneur de Coudols, fils de Pierre, chevalier, épousa Hélipse de Carlat, fille et héritière de noble seigneur Jean de Carlat, chevalier, et de noble dame Aiglène Bornazelle. Il y eut de ce mariage :

(1) L'intervention des témoins n'est indiquée, comme dans tous les actes de ce temps, que par une croix qu'ils traçaient de leur main, et que le *scriptor* ou notaire faisait suivre de leur nom. † S. Geraldi. † S. Deodati (*Signum* ou seing d'un tel).

Digitized by Google

1° Aymeric; 2° Pierre ; 3° Géraud ; 4° Gui ; 5° Arnaud ; 6° Adhémare, femme de Gui de Malbac ; 7° Jeanne.

En 1400, Gui Bonnefous, au nom de ses enfans et de sa femme, vendit la seigneurie du village de Montcam, paroisse de Grayssac, avec justice haute, à Jean Cassanhes, marchand de Laguiole (*Tit. du château du Bousquet*).

Aymeric Bonnefous, son fils, ratifia cette vente en 1402.

Montcam avait été vendu à Jean de Carlat (1), chevalier, par Aymeric d'Orlhac, baron de Ténières, en 1367.

En 1438, noble Jean Bonnefous, seigneur de Coudols, fit hommage à Jean d'Arpajon pour les rentes et autres biens nobles qu'il possédait à Brousse et à Durenque (2). Sa fille, Indie, avait épousé, en 1425, noble Raymond de Saint-Maurice qui, par suite de ce mariage, devint seigneur de Coudols.

D'un autre côté, la seigneurie de La *Bonnefoussie* fut vendue, le 27 septembre 1465, par noble Jeanne-Barthélemie Bonnefousse, à Raymond et Arnaud de Rességuier. C'est le dernier acte dans les archives du pays où il soit fait mention de cette famille.

On sait seulement que le vrai nom des seigneurs du château de Roquelaure, près d'Espalion, dès le XV^{e} siècle, était *Bonnefous*, et il est infiniment probable qu'ils étaient issus de la même famille que celle dont il est ici question.

(1) Ces Carlat étaient probablement un rameau des anciens vicomtes de Carlat, connus dès l'an 933, et qui finirent à Adèle, dernière vicomtesse d Carlat de leur lignée, mariée, vers le milieu du XI^{e} siècle, à Bérenger II, vicomte de Millau, dont le fils, Richard, fut le premier comte de Rodez.

La deuxième maison de Carlat possédait des biens au nord du Rouergue, et avait des alliances avec les maisons de Bénavent, de Cat de Cocural, de Solages et de Lastic.

Jean de Carlat était châtelain de Cassagnes-Bégonhès, en 1382, et sénéchal du comté de Rodez, avant la fin de la même année (*Archives du domaine à Montauban*).

Jean de Carlat, seigneur de Castel-Noël, fut légataire, en 1636, de Thibaud de Lastic, son oncle, seigneur de Gabriac.

Jean-Ignace de Carlat, habitant de Castel-Noël, fut compris sur le rôle de la noblesse de la sénéchaussée de Rodez, en 1668.

(2) Terrier de Calmont-de-Plancatge, pages 255 et 279.

Digitized by Google

DE BÉGON.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un lion du même.*

Le grand nombre de lieux (1), en Rouergue, qui portent ce nom ou ses dérivés, témoignent assez de l'existence de la famille qui en eut autrefois la possession. On voit par différens actes qu'elle avait aux XII^e et XIII^e siècles un grand nombre d'alleus, de fiefs, de rentes, de vigueries, et qu'elle fit des dons considérables à plusieurs monastères. On trouve des traces fréquentes de la maison de Bégon jusques à la fin du XV^e siècle, époque à laquelle elle quitta le Rouergue pour aller s'établir en Auvergne, où ses descendans existent encore sous le nom de la *Rouzière.*

Les documens que nous avons pu recueillir sur cette famille n'établissent point sa filiation. C'est tout simplement l'énoncé d'une série de titres authentiques que nous avons placés dans leur ordre chronologique.

Bégon était abbé de Conques en 983.

Rodez avait un évêque du nom de Bégon au commencement du XI^e siècle.

(1) Bégon, village près de Cassagnes, qui a pris à cause de cela le nom de *Bégonhès;* la Bégonie, dans la paroisse de Colombiès, canton de Rignac; la Bégonie, près de Cabanès; la Bégonie encore, château, entre Naussac et Peyrusse, paroisse de Gaillaguet, canton d'Asprières, que, vers l'an 1460, Philippe de Bégon, qui en était seigneur, donna à Brenguier de Mayres, son héritier universel et son neveu, d'où il parvint à la famille d'Espinasse, dont l'héritière, Marie d'Espinasse de la Bégonie, le fit passer, par mariage, en 1718, dans la maison de Loupiac.

igitized by Google

Bernard de Bégon et ses frères sont au nombre des principaux bienfaiteurs du monastère de Sylvanès, en 1136 [*Bosc*) (1].

1174.— Guillaume et Hugues de Bégon, frères, donnent au monastère de Bonnecombe le droit de dépaissance sur toutes leurs terres, excepté à Parlan (*Cart. III*, 107).

1191.— Hugues de Bégon donne au même monastère la créance qu'il avait sur l'alleu et le fief du mas Ugonenc, ainsi que la viguerie et la pagésie du même mas (*Cart. III*, 118).

1202.— Guillaume de Bégon et ses enfans donnent la moitié de la *senescalcie*, dans la paroisse de Magrin (*Cart. III*, 126).

1204. —Hugues de Bégon, Astorgue, sa femme, Guillaume et Bernard, leurs enfans, donnent la seigneurie qu'ils ont sur le village de Magrin, la dîme et autres droits (*Cart. III*, 118).

1205.—Les mêmes donnent la dîme de l'appendarie de Parlan, ainsi que celle des autres mas de Parlan (*Id.*).

1207.— Pierre de Bégon donne la moitié de la *senescalcie* de Magrin (*Cart. III*, 137).

1212.— Hugues de Bégon, Astorgue, sa femme, Guillaume et Hugues de Bégon, ainsi que Bernard de Castelpers, leurs enfans, donnent les dîmes de Parlan (*Cart. III*, 139).

1216.— Guillaume de Bégon, Olivier, son frère, et leur sœur, Gibeline, donnent au monastère de Bonnecombe tout le cens (*censum*) qu'ils avaient coutume de lever au mas de Segalars, dans les environs de Rignac. Acte passé à Rodez dans la maison de *Geraldus*, abbé de Bonnecombe, qui reçut la donation (*Cart. II*, 75).

1217. — Olivier, frère de Guillaume de Bégon, étant en danger de mort, donne au monastère de Bonnecombe le bois comtal d'Azissens ; témoins : Bertrand, de Rodez ; Etienne, du Bourg ; Guillaume de Hugues, de Moret, et Gibeline, sœur desdits frères de Bégon (*Cartulaire I*, 70).

1218. — Donation faite par Guillaume de Bégon aux religieux de Bonnecombe de la censive, du masage, de la pendarie de Lalo et du bois de Contail (*Inventaire des tit. de Bonn.*, t. II, p. 758).

(1) En 1133, Bernard de Bégon, de Brusque; Maralde, sa femme; Gausbert et Auger, ses frères, donnent à l'autel de Sainte-Marie, fondé au village de *Terundo*, à Pons de Lerazo et aux religieux, ses frères, tout ce qu'ils avaient au lieu de *Terundo* et au village *ante Salellas* (*Hist. Mss. de la fondation de Sylvanès*).

Les cartulaires mentionnent aussi parmi les bienfaiteurs du même monastère, en 1162, Bernard de Bégon, de *Pruencos* (Prohencoux), et Pierre de Bégon, de Murasson.

Digitized by Google

1228. — François de Bégon, chevalier, *Franciscus Begonis*, *miles*, fut un des témoins signataires du testament de Marguerite de Turenne, dame de Bergerac, en 1228.

Les actes ci-dessus prouvent qu'à l'époque où ils furent passés, c'est-à-dire à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle, la famille de Bégon possédait l'entière seigneurie de Magrin et de Parlan.

Les vieux châteaux, dont on voit encore les restes dans ces deux villages, appartenaient probablement alors à la même famille. Il est à remarquer que dans la donation de 1212, Bernard, l'un des enfans de Hugues de Bégon et d'Astorgues, prend le nom de Castelpers. Ces deux maisons auraient-elles la même origine?

Dans l'hommage que Henri, comte de Rodez, rendit à Simon de Montfort, en 1214, figure comme témoin Guillaume de Bégon de Calmont *(Bosc)*.

Les titres suivans relatifs à la famille de Bégon nous ont été signalés par M. de la Rouzière.

1300. — Le 3 des nones d'octobre, vente faite par Pierre de Morel, du bourg de Rodez, en faveur de Pierre de Bégon, habitant ladite ville.

1300. — En février, quittance de 40 livres, par Pierre de Bégon, habitant du bourg de Rodez, en faveur de noble Enjalbert, damoiseau, à qui il avait prêté cette somme pour acheter un cheval.

1303. — Hommage rendu par noble Hugues de Bégon, à l'évêque de Rodez, pour ce qu'il possédait dans le lieu et les appartenances de Saint-Remy.

1312. — Pacte de mariage entre Pierre de Bégon, habitant de Ganhac, et Astrugue de La Coste.

1316. — Catalogue des nobles de la baillie de Peyrusse, possédant fiefs, parmi lesquels figure le seigneur Hugues de Bégon.

1318. — Obligation de 46 livres par Géraud de Bégon, habitant du bourg de Rodez, en faveur de Pierre de Combret, seigneur de Broquiès, pour prix d'achat d'un cheval et de ses harnais.

1321. — Hommage rendu par noble Hugues de Bégon et Saure Raffin, pour ce qu'ils tenaient de Pierre, évêque de Rodez, en fief franc et honoré, dans le lieu et les appartenances de la Raffinie, paroisse de Saint-Cirgue.

1330. — Hommage rendu par noble Bertrand de Bégon, damoiseau, à l'évêque de Rodez, pour les maisons, champs, fiefs et villages qu'il possédait à Saint-Remy *(Tit. de l'évêché)*.

1353. — Hugues de Bégon, damoiseau, fut nommé, par le comte d'Armagnac, capitaine du château de La Garde, dans le Toulousain.

1366. — 9 février, quittance de dot de la somme de 70 livres, faite par Brenguière Bessière, fille de Pierre Bessière, habitant de Rodez, en faveur de Géraud de Bégon et de Guillaume de Lavit, donateurs de ladite somme, à l'occasion du mariage de Brenguière avec Bernard Enjalbert. Acte passé dans le bourg de Rodez, dans la maison de Géraud de Bégon.

1384. — 28 juin, hommage rendu par noble Guiscard de Bégon, damoiseau, comme procureur fondé de noble Brenguière de Saint-George, pour sa maison de Cassagnes-Comtaux et autres biens.

1386. — 8 mai, hommage au comte de Rodez, par le même Guiscard de Bégon, comme procureur fondé de noble Raymond de Médicis, son beau-frère, pour biens à Goutrens et autres lieux du Rouergue.

1399. — Hommage de noble Raymond de Médicis, tuteur de noble Philippe de Bégon, pour certain village appelé *La Najaguia*, pour autre village appelé *La Nadabia*, rentes et redevances dans la paroisse de Peyrusse, etc., pour raison d'un casal sis au château bas de Peyrusse et autres objets.

1399. — Hommage de Jean Castel, habitant de Capdenac, pour le village del Clop, situé dans la paroisse de Naussac, et confrontant avec le terroir de La Rouquette, qui relève de Guiscard de Bégon.

1472. — 3 février, comparution faite devant le commissaire du comté du Rouergue, par Jean et Pierre Teissière, frères, habitans de Najac, dans laquelle ils certifient avoir acheté de noble Brenguier de Mayres, *Alias* Bec, neveu et héritier universel de Philippe de Bégon, les cens et revenus en blé et avoine qui lui étaient payés tous les ans, en vertu d'un acte reçu le 2 mars 1460.

Dans cette deuxième série d'actes, on voit que les Bégon habitaient Rodez, qu'ils possédaient *noblement* différens biens à Saint-Remy, près de Villefranche-de-Rouergue, à Gagnac, dans le Layssagais, à Peyrusse, à Cassagnes-Comtaux, etc., et qu'ils avaient des alliances avec les familles de La Coste, de Raffin, de Saint-Georges, de Médicis et de Mayres.

Après l'acte de 1472, énoncé ci-dessus, on ne trouve plus rien touchant cette famille. Il paraît qu'à cette époque, son dernier représentant, Jehan de Bégon, quitta le Rouergue pour aller s'établir en Auvergne, où il épousa l'héritière de la maison de la Rouzière, à la condition d'unir les noms et armes des deux familles. Cette maison de la Rouzière existe encore, et on y possède les titres établissant la filiation depuis Jehan de Bégon, seigneur de la terre de la Rouzière, en 1486, jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

DE SIGUALD.

La famille de Siguald, d'ancienne et noble origine, possédait autrefois, en Rouergue, un grand nombre de fiefs, et s'était divisée en deux branches principales, qui s'éteignirent vers le commencement du XVI[e] siècle. L'une, au château de Rilhac (1), fondit dans la maison de Saunhac ; l'autre, de La Capelle-Viaur, dans celle de Flavin.

En l'au 888, la première année du règne de Eudes, *Sigualdus* et son épouse *Aigua* donnèrent au monastère de Conques, gouverné alors par l'abbé Frotard, différens biens qu'ils avaient dans ce lieu et à Brousse, *Brucia* (*Cart. de Conques*, 120).

Guillaume de Siguald fit une donation au monastère de Bonnecombe, en 1177. A cette époque, Guillaume avait un frère, R. Siguald, prieur du Poujol (*I*er *Cart. de Bonnecombe*, 12).

Dans les archives du comté de Rodez, on voit que Brenguier Siguald, chevalier, du lieu de La Romiguière, céda, en 1286, à Hugues, comte de Rodez, tous les droits qu'il avait aux mines d'Orzals et du Minier, près de Trépadou.

En 1310, le mardi avant la fête de saint Martin, vente faite par Bégon de Montferrier, *sive* de Siguald, à Hugues Serres, de Rodez, de la moitié du fief du mas appelé La Roquette, situé dans la paroisse de St-Georges de-Camboulas.

En 1337, 21 juin, vente faite par Brenguier Siguald, damoiseau, à Hugues Serres, du bourg de Rodez, de la quatrième partie par indivis (de la directe) du quart de tous les blés excroissans au mas et campmas appelé La Rouquette, laquelle quatrième partie il a par indivis avec ledit Serres et avec Bernard Siguald, damoiseau, qui a l'autre quatrième partie, ladite vente faite au prix de vingt livres.

1356. Echanges faits entre Bernard Gui ou Guion, damoiseau, de Calmont-de-Plancatge, et Hugues Serres, par lesquels ledit Gui a baillé à Serres la quatrième partie du quart des blés excroissans audit mas de La Rouquette, et tous les droits que Bernard Siguald, dont il est héritier, avait audit mas, et en contre-échange ledit Serres a baillé audit Bernard Gui la seigneurie qu'il avait à Milhac.

Des Serres, ce village de La Roquette passa aux Glandières et de

(1) Voir la notice sur Moret, tom. II, p. 654.

ceux-ci aux Faramond ; M. de Miramont du Puget, qui avait épousé une Faramond, en eut la possession en 1778, et le vendit l'année suivante à Pierre Galibert de Camboulas. Le fief de La Rouquette était du mandement et baronnie de Canet (*Papiers de Camboulas*).

En 1301, noble Brenguier Siguald avait des biens du côté de Ségur.

Ce même Brenguier, seigneur de La Capelle-Viaur, est qualifié damoiseau dans un acte de 1304, et se dit fils d'autre Brenguier Siguald de Camboulas (*Tit. de la maison de Flavin*).

Le 19 janvier 1366, noble Brenguier Siguald, seigneur de La Capelle, contracta mariage avec noble damoiselle Tibor d'Arnaud, fille et héritière de Pierre d'Arnaud, damoiseau, de Brasc, petite-fille d'Isnard d'Arnaud, qui lui apporta en dot les terres de Brasc, de Lencou et de Coupiac (*Tit. de la maison de Faramond*).

Florence Siguald, fille de Brenguier Siguald, chevalier, épousa, le 26 juin 1379, Aymeric de Garceval, IV[e] du nom, seigneur de Recoules, fils d'autre Aymeric et de Miramans d'Astorg.

Dans le rôle de la revue des hommes d'armes passée à Rodez, en 1386, par Guillemot de Solages, chevalier, commissaire du comte Bernard, se trouvent inscrits parmi les écuyers :

Berenguo Sigual ; Berenguo Sigual lo joine ; Johan Sigual.

Reconnaissances consenties, en 1391, à noble Brenguier Siguald, seigneur du Soulier, paroisse de Mayran (*Tit. de la m. Faramond*).

Les Siguald possédaient aussi un fief à Brousse, sur le Tarn. Les reconnaissances font connaître qu'il était tenu, en 1410, par Brenguier Siguald, chevalier, et successivement par Bertrand, qualifié pareillement chevalier, vivant en 1446, par Bernard, damoiseau, et enfin par Pierre Siguald, tous seigneurs de La Capelle, et habitant au château de Lencou.

Ce dernier fit hommage, en 1474, devant le marquis de Canillac, comme châtelain du mandement de Camboulas (*Tit. de la maison de Flavin*), et ne laissa que des filles. Jeanne, l'aînée, son héritière, épousa, avant 1503, Pierre de Flavin, chevalier, et lui apporta les terres de La Capelle-Viaur et de Lencou et les fiefs de Brousse, de Brasc et de Coupiac. La cadette, Vigorose, fut mariée à noble homme Hugues du Pouget, du lieu de Réquista, qui fit quittance, en 1503, de la dot de sa femme à Pierre de Flavin, son beau-frère. Bellotte du Pouget, fille de Hugues, épousa Antoine de Tauriac.

Il y avait autrefois dans l'église cathédrale de Rodez, à l'autel St-Pierre, une chapellenie fondée par Bérengère Siguald (*Pouillé*).

Digitized by Google

DE CADOLLE,

Seigneurs de Maleville, de Roumégoux, etc.

Armes : *De gueules, à un croissant d'argent renversé, accompagné en pointe d'une étoile d'or.*

Cette famille, d'ancienne chevalerie, originaire du Rouergue (1), où elle possédait au XII[e] siècle plusieurs terres considérables, entre autres Roumégoux et Maleville, s'établit de bonne heure en Languedoc, où sa postérité subsiste encore aux environs de Lunel.

Dans un accord de l'an 1180, passé près du château de Capdenac, entre le comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac, on fait intervenir plusieurs notables seigneurs du Rouergue, parmi lesquels Imbert de Cadolle, seigneur de Maleville (*Bosc*, *III*, 79).

En 1183, Guibert de Cadolle donna à Radulphe, abbé de Bonnecombe, la viguerie du Bois-de-Corbalesque (*Cart.* 1, fol. 16).

Guillaume de Cadolle fut témoin de la donation de plusieurs châteaux que le comte Raymond VII, se trouvant à Najac, fit à divers seigneurs, en 1219 (*Histoire génér. du Languedoc*).

En 1226, l'abbé de Bonnecombe acheta de Bernard de Cadolle, en présence d'Alexandre de Balaguier, de Flottard de Bar, etc., le fief de l'Albrespy, situé près de la Croix-de-Salan (*Arch. de Bonnec.*).

L'an 1249, noble Géraud de Cadoule vendit à Raymond de Muret, au prix de quatorze mille cent sous, le moulin et la chaussée de la Frégière, situés sous le château de Najac.

Il existe une autre vente de certains fiefs faite au monastère de Bonnecombe, par le même Géraud, en 1308 (*Idem*).

En 1270, Guillaume de Cadolle donna au même monastère ses biens de Saint-Julien-de-Combrouse, qu'il avait acquis de la maison de la Barrière (*Arch. de Bonnecombe*, *Saint-Félix*, p. 427.)

(1) Elle paraît avoir tiré son nom du lieu de Cadolle ou Cadoule, dans le canton de La Salvetat.

Digitized by Google

Il paraît que ce Guillaume était neveu de Géraud de Panat, et en avait reçu en don ainsi que son frère Galtier de Cadolle différens fiefs situés à Entraygues, Golinhac, Campuac et Espeyrac. Mais Géraud de Panat avait aussi donné les mêmes objets au comte de Rodez, Hugues IV, et Henri II, fils de Hugues, en réclamait la propriété. La question fut soumise à des arbitres, et l'on choisit pour terminer le différend Astolphe de Capdenac et Henri de Bénavent, chevaliers, qui, par sentence de l'an 1278, décidèrent que l'hérédité de Géraud de Panat devait revenir à Guillaume, son fils, et à Guillaume et Galtier de Cadolle, ses neveux.

Ces biens, dont faisait partie la moitié de la tour *Panadèse* d'Entraygues, passèrent quelques années après dans la maison de Balaguier.

La filiation de la famille de Cadolle est établie depuis Pierre de Cadolle, chevalier, vivant en 1160.

Imbert, son fils, seigneur de Maleville, était un des officiers les plus distingués de l'armée du comte de Toulouse, en 1180. Il laissa :

Géraud, qui fut un des principaux seigneurs attachés à la personne de Raymond, fils du comte de Toulouse, en 1206. Celui-ci eut pour fils Raymond de Cadolle, seigneur d'Alairargues, en 1219.

Bertrand de Cadolle, fils de Raymond, épousa Guillemette d'Ozile de Sauvagnargues, en 1241. De ce mariage naquirent :

1° Guibert, établi à Lunel, et marié, en 1280, avec Marguerite de Langlade qui continua la postérité ;

2° Jacques, qui eut pour fils Géraud, coseigneur de Monestier, diocèse d'Albi, en 1344, et dont la postérité finit à Gilbert, seigneur de Curvalle, son petit-fils, mort en 1363.

A cette époque, la famille de Cadolle avait entièrement disparu du Rouergue.

CHATEAU DE CADOLLE.

En face et au sud-ouest de Lescure s'élève le *puech* de Flauzins, d'où l'on découvre d'immenses horizons. C'est un des plus beaux points de vue du département. Le Jaoul, gros ruisseau torrentueux, coule aux pieds de la montagne et descend vers l'ouest. Les flancs de l'étroite et profonde vallée qu'il arrose sont revêtus de rochers qui lui donnent un aspect triste et sauvage. Sur une saillie de la rive droite est située, aux bords d'un précipice, la chapelle de N.-D. de Cadoule, accessible seulement par un étroit sentier, et où se rendent tous les ans en pèlerinage les paroisses voisines. A côté, se trouvent les ruines du château, qui fut, à ce qu'on assure, le berceau de l'ancienne famille de Cadolle.

Digitized by Google

DE VÉRIÈRES.

A quelques lieues d'Espalion, sur la rive gauche du Lot, et au fond de la belle et fertile plaine de Trédou, on trouve un petit village coquettement posé sur les bords d'un ruisseau, au milieu des arbres et de la verdure. Un château, aux gracieuses proportions, aux sveltes et nobles tourelles, domine ses maisons bâties sur une pente légèrement inclinée. Ce village s'appelle Vérières (1). Son origine doit être fort ancienne. En 1081, Pons d'Etienne, évêque de Rodez, donna au monastère de Montsalvy, depuis peu d'années fondé par saint Gaubert, l'église de Trédou (*Treduri*). Il est probable que Vérières existait déjà à cette époque, et qu'il était alors ce qu'il a continué d'être jusqu'à nos jours, un des plus considérables villages de la paroisse de Trédou. Mais les plus vieux actes de nous connus où il en soit fait mention ne remontent pas au-delà du XIIIe siècle. Vérières était dès-lors le chef-lieu d'une petite seigneurie qui comprenait la plus grande partie du territoire formant aujourd'hui la paroisse de Trédou. Un acte de 1598 dit que ce village était situé dans la châtellenie et mandement de Rodelle. Vérières est aujourd'hui le chef-lieu d'une mairie qui embrasse dans sa circonscription trois paroisses, celles de Trédou, de Sébrazac et de Saint-Geniez-des-Ers.

La seigneurie de Vérières a été sucessivement possédée par quatre familles, dont nous allons donner succinctement la suite. La première, d'ancienne chevalerie, était connue dès la fin du XIIe siècle, et on ne lui trouve dans les titres d'autre nom que celui de Vérières.

I. BERNARD DE VÉRIÈRES est le plus ancien seigneur connu de ce nom. En 1181, de concert avec Tilbors, sa femme, il donna aux moines de Bonneval les pacages de toute sa terre, *pascua totius terre nostre*, et reçut pour prix

(1) Trois villages du département de l'Aveyron portent le nom de Vérières: celui dont il est ici question, dans le canton d'Estaing; Vérières sur la route impériale au-dessus de Millau, canton de Saint-Beauzély, ancien fief de la maison de Sévérac; enfin Vérières, près de Briols, dans le Vabrais, canton de Belmont.

dix-sept sols. Parmi les témoins qui furent présens à cet acte, on remarque une *Guillelma de Veireiras* (*Charte originale, aux titres de l'abbaye de Bonneval*).

On croit que Bernard de Vérières eut pour fils Guillaume qui suit :

II. GUILLAUME DE VÉRIÈRES se trouve mentionné, d'après Bosc, dans un titre de 1246. Il paraît qu'il ne vivait plus en 1288, date d'un acte où son fils Pierre est qualifié fils de *feu* noble Guillaume de Vérières. C'est sans doute le même auquel Henri II, comte de Rodez, d'après un acte de 1358, avait donné la troisième partie du village de Cros. Sous la date du 13 des calendes de février 1264, on trouve une reconnaissance féodale consentie à noble Raymond d'Adhémar ou d'Azémar et à Quittairie de Vérières par Guillaume Pinsonac, pour certaine pièce de terre sise au terroir de *las Beyssades*, juridiction et appartenances de Vérières (Devilla, notaire). Cette Quittairie de Vérières était probablement la sœur de Guillaume. A la même époque, vivait Jordan de Vérières, un des chevaliers qui firent partie de la croisade de saint Louis, dont le nom s'est retrouvé avec celui d'un certain nombre d'autres croisés du Rouergue dans les actes d'emprunt faits au mois de juin 1250.

Guillaume de Vérières eut pour fils Pierre ci-après :

III. PIERRE DE VÉRIÈRES, seigneur de Vérières, est qualifié noble *Pierre de Vérières, fils de Guillaume*, dans un acte de 1288, par lequel Azémar de Solages vend, sans aucune retention, audit Pierre certaines rentes qu'il a coutume de lever sur les habitans de Vérières. En 1293, il fit hommage à Henri, comte de Rodez, pour la moitié par indivis de la tour et du château, *turris et castri*, de Vérières, pour les maisons et le courtil, *domos et curtile*, qu'il avait sous ladite tour, pour la moitié par indivis *dels batutz* dudit château, le pré de *La Granoulha* et autres possessions énumérées dans l'acte. Guillaume de Vérières, damoiseau, fut présent à la prestation de cet hommage (*Arch. de l'Aveyron. Tit. du chap. de Rodez. Caisse de Sébazac*).

Pierre de Vérières eut pour fils :

Digitized by Google

1° Pierre, dont l'article suit; 2° Sybille, mariée à un noble Guibert Tarque, comme il paraît par une lausime de l'an 1325; 3° Guillaume; on lit son nom dans un acte de 1319, par lequel Pierre Azémar et sa femme, et Yolande, femme de Guillaume de Vérières, damoiseau, baillent à nouvel *acapte* à Pierre Serre, de Campredon, paroisse de Trédou, le mas de Campredon, avec toutes ses servitudes, maisons, terres, etc., etc.; 4° Amalric de Vérières.

IV. PIERRE DE VÉRIÈRES, IIe du nom, seigneur de Vérières, est mentionné dans des actes de 1323, 1327, 1334 et 1341. Il eut pour fils Hugues qui suit :

V. HUGUES DE VÉRIÈRES paraît dans deux actes, l'un de 1399, l'autre de 1408. Il eut pour fils :

1° Guillaume, dont l'article suit : 2° Pierre, qui était, en 1408, membre de la confrérie dite des *Patriarches*, établie dans l'église paroissiale de Saint-Geniez-d'Olt.

VI. GUILLAUME DE VÉRIÈRES, IIe du nom, seigneur de Vérières, est qualifié *noble Guillaume de Vérières, fils et héritier de noble Hugues de Vérières*, dans diverses reconnaissances, en 1400, par les habitans des Cazelles, Vérières et autres lieux de sa juridiction.

C'est probablement le même que ce *Guilhaumo de Bericyras*, qui faisait partie des hommes d'armes du comté de Rodez, en 1386 (*Rôle des hommes d'armes*).

Il eut de Dulcie Lanora, sa femme :

1° Almalric, qui continua la filiation; 2° Guillaume, lequel, par contrat de 1433, reçu par Jean de Podio, notaire, donna et quitta à Amalric de Vérières, son frère, tous les droits qu'il pouvait avoir tant sur les biens réservés par son père lors du mariage dudit Amalric avec Hélix de Lapanouse, que sur autres à lui appartenant, ainsi que sur ceux de Dulcie Lanora, sa mère, sauf droit de future succession; 3° Valette de Vérières, mariée avec noble Pierre de La Garrigue, de Montrozier.

VII. AMALRIC DE VÉRIÈRES renouvela, en 1429, le terrier de la seigneurie de Vérières, dont le brevet se trouve aux archives du château. Il se maria deux fois :

1° Avec noble Hélix de Lapanouse, dont il eut :

1° Rigal de Vérières, lequel, par contrat du 10 janvier 1452, épousa Marguerite Bernard, fille de noble Pierre Bernard, seigneur du Cros et de Cabrespine; 2° Raymond de Vérières, 3° Ignace de Vérières, vivant en 1448; 4° Hélix, mariée, vers 1402, avec un noble Gaspard Durand.

2° Avec Marguerite du Cros, qui le rendit père d'Antoine qui va suivre.

Amalric de Vérières mourut peu de temps après son second mariage, comme on peut l'induire des termes d'un acte de l'an 1449.

VIII. ANTOINE DE VÉRIÈRES fit, en 1483, échange de la place et seigneurie de Vérières avec noble Amalric de Sermur, seigneur de La Bessayrette, diocèse de Saint-Flour, lequel lui donna en contre-échange un *sien* héritage appelé *Missac* ou *Millac*, sis aux appartenances de Rodelle, et pour la plus-value cinq cents livres en or, en argent ou en bijoux et un cheval *bon* et *suffisant* et autres choses que le seigneur de Vérières avait stipulées dans le contrat (1).

DE SERMUR.

La seigneurie de Vérières demeura pendant 99 ans dans la maison de Sermur.

IX. Le premier seigneur de ce nom fut AMALRIC qui en avait fait l'acquisition, et qui fut père de Pierre.

X. PIERRE DE SERMUR, seigneur de La Bessayrette, de Vérières et autres lieux, acheta quelques terrains à Vérières pour accroître son domaine, en 1510.

Il eut pour fils Jean.

(1) Dans plusieurs titres des archives de St-Geniez, il est question de noble Dordé de Vérières, patriarche de cette ville, en 1458, et de Jean de Vérières, qui était revêtu de la même dignité, en 1466. Ils étaient sans doute frères d'Antoine.

On voit parmi les titres de l'abbaye de Bonneval une reconnaissance de l'an 1473, consentie à Dordé de Vérières, habitant de Saint-Geniez, de tout le village de Boldoyres.

Digitized by Google

XI. JEAN DE SERMUR, qualifié noble et puissant homme, écuyer, baron de Ténières, seigneur de La Bessayrette, Cayrac, La Garde, Vérières, etc., renouvela, en 1578, le terrier de sa terre de Vérières, et fut père de François.

XII. FRANÇOIS DE SERMUR, baron de Ténières, seigneur de La Bessayrette, etc., vendit, par acte du 7 septembre 1582, la place et seigneurie de Vérières à honorable homme messire Durand de Baldit, docteur en médecine de la ville d'Espalion, pour la somme de 5,500 livres (1).

DE BALDIT.

ARMES : *D'argent fretté de sable* (Sur un tombeau de famille dans la chapelle Saint-Michel de Vérières) (2).

XIII. DURAND DE BALDIT augmenta par plusieurs acquisitions la terre de Vérières, et fit construire, en 1601, le château actuel sur un emplacement voisin de l'ancien manoir. Il rendit hommage au roi pour cette seigneurie devant François de Corneillan, évêque de Rodez, le 11 février 1609, mourut à Vérières vers 1615, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Michel, où l'on voit encore la large dalle en pierre qui recouvre ses restes mortels. Il avait acquis, en 1588, de noble Guillot de Montpeyroux la moitié de la terre et baronnie de Roussy.

Durand de Baldit s'était marié une première fois avec Marguerite Albert ou Aldebert, laquelle testa le 3 novembre 1586 et le fit son héritier universel, et une seconde fois, en 1598, avec Catherine de Bonal, veuve de noble Raymond de Rességuier.

Il eut de son premier mariage :

(1) Il paraît que le château de Voyssettes appartenait alors à la famille de Baldit.

(2) Dans la partie neuve du château et sur une cheminée.

Digitized by Google

1° Guillaume de Baldit, dont l'article suit;
2° François de Baldit, religieux au couvent des Annonciades de Rodez, en 1632.

XIV. GUILLAUME DE BALDIT, seigneur de Vérières, acquit, en 1626, pour la somme de 1,300 livres, la charge de conseiller du roi et de lieutenant en l'élection du Rouergue. Il renouvela, en 1631 et 1634, le terrier de la seigneurie de Vérières. De son mariage avec Catherine de Masnau, fille de noble Bertrand de Masnau, seigneur de Souyri, il eut :

1° Jean, qui continua la filiation;
2° Françoise de Baldit, femme de noble Guillot de Glandières, de La Boissonnade.

XV. JEAN DE BALDIT, seigneur de Vérières, fut, comme son père, conseiller du roi et son lieutenant criminel au siége présidial de Rodez. Il rendit hommage au roi le 20 novembre 1666, mourut dans son château de Vérières le 3 octobre 1684, et fut inhumé dans la chapelle de St-Michel, au tombeau de sa famille. Il avait épousé Louise-Madeleine de Murat, morte, le 7 septembre 1693, au château du Méjanel, paroisse de Recoules, et de laquelle il n'eut qu'une fille, Marguerite de Baldit, dame de Vérières, mariée, le 15 janvier 1692, à Louis-Antoine de Micheau, seigneur de Marzials et de Cabanes, dont la postérité est encore en possession du château de Vérières.

La famille de Baldit avait possédé la seigneurie de Vérières pendant cent dix ans.

CHATEAU DE VÉRIÈRES.

Ce château présente extérieurement la forme d'un carré long. Il est flanqué de quatre tours rondes de diamètre différent. Trois de ces tours se trouvent engagées dans les angles du bâtiment; la quatrième, beaucoup plus grosse que les autres et placée sur le derrière, renferme un escalier tournant qui s'élève des parties basses du château jusques aux étages supérieurs. La façade principale est tournée vers le levant; elle est d'une grande simplicité et ne présente guère d'autres orne-

Digitized by Google

mens que les frontons assez bizarres d'ailleurs qui couronnent les croisées du deuxième et dernier étage.

Dans le tympan d'un de ces frontons sont sculptées en bas-relief les armes des Baldit avec le millésime 1601, date de la construction du château. Du côté du midi, et à partir de l'angle privé de tours, commence un corps-de-logis qui est d'origine plus ancienne que le château proprement dit, mais dont les croisées ont été remaniées à une époque postérieure ; c'est par lui que le château se trouve lié à la chapelle de Saint-Michel (1). La porte principale du château est défendue par un *assommoir* qui se trouve directement au-dessus.

La seigneurie de Vérières était bornée au levant par la rivière du Lot, les terres des habitans du Claux et des Cazelles, relevant du seigneur de Bessuéjouls, et par les terres dites des Olmets, relevant de Sa Majesté ; au couchant par les terres du seigneur de Pers, et au nord par les terres du comte d'Estaing et par la rivière du Lot. Dans ces confins où étaient inclus les villages des Cazelles, Cros, Laplagne, La Roque, Fizes, La Fournarié et le lieu de Vérières, les seigneurs avaient tous droits de lods à raison de dix un, et directe universelle à l'exclusion de tous autres, et toute justice haute, moyenne et basse, mère, mixte, impaire. Ils exerçaient cette justice par un juge qu'ils étaient tenus de nommer, et entre les mains duquel les consuls de Trédou devaient prêter serment après leur élection. En outre, les seigneurs de Vérières avaient droit à un certain nombre de journées de manœuvre pour travailler aux chemins de la seigneurie et à leurs propres vignes. Ils pouvaient, comme tous les hauts justiciers, lever une taille de cinq sols sur tous leurs emphytéotes et justiciables en six cas. Ils avaient aussi droit de banalité pour leur four, leur moulin et leur pressoir.

CHATEAU DE PERS.

Pers est un hameau placé sur une petite élévation à un quart d'heure de Vérières. Il y avait là autrefois un petit château qui a totalement disparu. En 1581, le seigneur de Pers s'appelait noble Jean

(1) Cette chapelle, quoique faisant partie des bâtimens du château, était une annexe de Trédou, et les prieurs de Trédou venaient en prendre possession après leur installation. Elle paraît fort ancienne, mais son architecture n'offre rien de remarquable. Elle renferme un caveau que Durand de Baldit y fit construire pour la sépulture des membres de sa famille. La dalle qui le recouvre est ornée de ses armes.

Digitized by Google

d'Aimery. Il joignait à sa qualification de seigneur de Pers celle de sieur de Céor et de Coudournac. Il était de plus capitaine du château de Rodelle, et avait un frère nommé François d'Aimery, sieur del Cayla.

Antérieurement, on trouve un hommage de noble Jean d'Aimeric, ou d'Aimery, damoiseau, de Muret, fait, le 20 mars 1353, à Raymond, évêque de Rodez, pour ce qu'il possédait sur le Dourdou et dans la paroisse de Muret. Ce Jean était seigneur de Mallet, fief qui passa plus tard aux Lapanouse, et de ceux-ci aux de Blanc (*Tit. de La Guizardie*).

Cette famille s'éteignit dans la personne de Gabrielle d'Aimery, veuve de Guillaume du Rieu, décédée, le 10 septembre 1697, à l'âge de 96 ans. François du Rieu, seigneur de Pers et fils de Gabrielle d'Aimery, se maria avec Jeanne de Volonzac, et n'eut qu'une fille, Marie du Rieu, dame de Pers, qui épousa, vers 1720, Etienne de Berthier, de Grioudas, paroisse de Gillorgues, dont les descendans ont gardé la seigneurie de Pers jusqu'à l'époque de la Révolution.

(La notice ci-dessus est extraite d'un très-bon mémoire et fort circonstancié sur le village, le château, les seigneurs et la chapelle de Vérières, par Louis Bion de Marlavagne, avocat).

Digitized by Google

DE PIERRE.

Une famille de chevalerie de ce nom existait en Rouergue dès le XIIe siècle, et avait, à ce qu'il paraît, des possessions à Calmont-de-Plancatge et en plusieurs autres lieux ; mais les titres qui la concernent disent fort peu de chose et nous laissent ignorer si elle tenait par quelques liens de parenté aux puissans seigneurs de Ganges et aux Médicis de Cantobre qui portaient le même nom. C'est donc moins une notice généalogique qu'une simple mention que nous consignons ici.

1198. Acquisitions faites, par l'évêque Hugues, d'Aiglène, fille de Hugues de Pierre (*Archives de l'évêché*).

Bertrand de Pierre figure parmi les nobles du territoire d'Aubin pour lui et pour la dame de Lauzignac, son épouse, dans une transaction passée avec Henri, comte de Rodez, en 1275 (*Bosc*).

1278. Hommage rendu par Canague, femme de Hugues de Pierre, chevalier, à l'évêque Raymond de Calmont, pour Albespeyres (*Archives de l'évêché*).

1302. Hommage rendu à l'évêque par Guillaume de Pierre, damoiseau, de Calmont, pour lui et pour son frère, Guillaume Vastonis, bailli de Rodez, pour deux villages dans la paroisse de Camboulazet (*Id.*).

Hugues de Pierre, chevalier, commandeur de La Capelle, en Quercy (ordre du Temple), fait hommage à l'évêque de Rodez pour Mascarou (1), dans le territoire du château de Morlhon (*Id.*).

1344. Guillaume Paulette, veuve de Hugues de Pierre, damoiseau, et ses filles, Ayceline et Bérengère, héritières de Guillaume de Pierre, leur frère, habitans de Valencas, paroisse d'Amalon, font hommage à l'évêque de Rodez pour la moitié par indivis du mas appelé de la *Sulia*, dans la paroisse de Curan (*Archives de l'évêché*).

(1) La montagne de *Mascarou* ou *Macarou* domine la vallée de Villefranche-du-Rouergue, et a appartenu plus tard à la famille de Pomayrols.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE RODEZ DE MONTALÈGRE.

On voit par différens titres qu'il existait anciennement en Rouergue une famille du nom de Rodez. Etait-ce un rameau de la maison comtale, ou bien une autre noble race originaire de la capitale du pays et qui en avait pris le nom à raison de quelque fief? C'est ce qu'il ne nous a pas été possible d'éclaircir.

Etienne et Pierre de Rodez, frères de la milice du Temple, à Sainte-Eulalie de Béziers, furent témoins d'une donation que fit, en 1180, à cette commanderie, Bernard, évêque de Béziers (*Hist. générale du Languedoc*).

En 1195, Raymond de Rodez, Hugue Anzailla, sa femme; Brunissens et Alazaïs, ses filles, et Golfier, mari de Brunissens, donnèrent au monastère de Bonnecombe le fief du mas majeur d'Otenez (*Cart. II*, 49).

Il est question dans le même Cartulaire d'Etienne de Rodez, vivant en 1214 (*Cart. II*, 89).

Guillaume de Rodez donna au couvent de Saint-Amans le mas majeur de Recoules, situé dans la paroisse de Sainte-Radegonde (*Terr. de l'évêché*).

En 1215, Bernard de Rodez, fils de Guillaume, donna le village de La Rivière (*Cart. II*, 70).

Il avait vendu à l'évêque le pré grand de Recoules, en 1203 (*Terr. de l'évêché*).

Le même Bernard et sa femme Arnalde vendirent, aux religieux de Bonnecombe, en 1222, le moulin d'Azassens et ses dépendances, moyennant soixante sous rodanois, qu'ils déclarent dans l'acte avoir reçus de frère B. de Brussac, le grangier d'Is (*Cart. II*, 68).

Guillaume de Rodez fut témoin d'un accord passé entre le comte de Rodez et les nobles d'Aubin, en 1275 (*Bosc*).

Ce Guillaume vendit, en 1282, la terre de Trémouilles à Hugues de Landorre.

En 1455, Guillaume de Rodez, de la sénéchaussée de Beaucaire, servait dans les gendarmes du vicomte de Joyeuse (*Hist. générale du Languedoc*).

Un autre Guillaume de Rodez fut abbé de Sylvanès et protonotaire du Saint-Siége, en 1511. Il gouvernait encore son abbaye en 1526 (*Gall. christ.*).

Noble Bernard de Rodez, seigneur de Montalègre, habitait Brusque, et y exerçait les fonctions consulaires en 1458 (*Tit. de Brusque*).

Le 14 août 1444, il se présenta devant le juge de Bournac, dépendance de la comté de Caylus, et lui offrit de rendre hommage et faire reconnaissance audit seigneur comte des fiefs qu'il tenait de sa mouvance (*Tit. de Montalègre*).

En 1445, Ricard Carrière et Jean Régis, habitans de Saint-Jean-des-Clapiers, lui vendirent la borie appelée des *Guitards*, sise aux appartenances dudit Saint-Jean, relevant du seigneur acheteur, suivant l'accessat à eux fait par noble Etienne de Guitard, son beau-frère (*Tit. du château de La Goudalie*).

Antoine de Rodez, habitant de Brusque, et Brenguier de Rodez, habitant de Montalègre, vivaient en 1460 (*Ancien rôle*).

La descendance de Bernard se composait, au milieu du XVI^e siècle, de neuf frères ou sœurs, savoir :

1° Guillaume de Rodez, écuyer, seigneur de Montalègre ; 2° Autre Guillaume, prieur de Tauriac ; 3° Bernard, prieur de Lapanouse ; 4° Brenguier, prieur des Mons ; 5° Antoine de Montalègre, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem, et commandeur du Temple d'Espalion, qui transigea, en 1553, avec Jacques de Castelnau, abbé de Bonneval et évêque de St-Pons de Tomières, et fut, en 1555, exécuteur testamentaire de son frère aîné Guillaume (*Gall. christ.*) ; 6° Jean, recteur de Palhas ; 7° Hélix, demoiselle de Valhauzy ; 8° Jeanne, femme de noble Jean André ; 9° Catherine, mariée à Augier de Penne de La Ferrandie, habitant à Combret.

Guillaume de Rodez mourut en 1555, et voulut être enterré au tombeau de son père, dans l'église de Saint-Caprasy de la Peyre. Il avait épousé Jeanne de La Jugie (1), dont il n'eut que des filles, et en lui finirent les seigneurs de sa lignée.

1° Antoinette épousa, par contrat du 7 juillet 1557, Pierre de Lapanouse, II^e du nom, seigneur du Colombier ; et en deuxièmes

(1) Famille originaire du Limousin, et qui possédait en Languedoc les seigneuries de Montauriol, de Rieux, d'Alzonne. Astorg de Durfort, en Limousin, épousa Alix de La Jugie, fille de Jacques de La Jugie, ennobli en 1318, et petite-nièce du pape Clément V (*Hist. du Languedoc. — Courcelles, t. VI art. Durfort, aux pairs*).

Digitized by Google

noces, noble François de Prunet. Elle vivait encore en 1597, et avait exhérédé Pierre de Lapanouse, son fils du premier lit, à cause de ses *indignités* ;

2° Jeanne, dame de Montalègre, mariée, le 13 août 1553, à Magdalon de Corneillan, seigneur de Saint-Germain, frère de Jacques, évêque de Rodez, et fils de Jean, vicomte de Corneillan, et de Jeanne d'Armagnac, sœur du cardinal. Leur fils, Georges de Corneillan, épousa, en 1585, Judith de Gozon, de la maison d'Orlhonac ;

3° Catherine épousa, le 28 octobre 1555, Olivier de La Valette, fils d'Antoine, seigneur de Montrozier, et de Valérie de Sauzet, et se remaria, étant veuve, avec Renaud de La Barthe.

MONTALÈGRE.

Ce château, situé sur la rive gauche de la Sorgue, à peu près à mi-côte, dans un lieu désert, au milieu des bois, se compose d'un corps-de-logis de forme carrée, flanqué de quatre tours rondes : les deux du levant sont liées entre elles par une galerie de machicoulis, destinée jadis à la défense de la place. Les bâtimens sont encore en bon état.

Le premier seigneur connu de Montalègre est Pierre Juery. Par accord du 6 février 1268, entre l'abbé de Sylvanès et Pierre Juery, seigneur de Montlaur et de Montalègre, il fut convenu que ledit Juery tiendrait Montalègre de l'abbé *en fief franc et honoré*, et ne serait obligé envers lui qu'à l'hommage [*Tit. de Montalègre*) (1].

Montalègre passa ensuite dans la maison de Caylus, et, en 1383, la dame de Caylus et Brenguier, son fils, damoiseau, le cédèrent en arrière-fief à B. Rotbalde en échange de quelques autres terres (*Tit. de la maison de Durand*).

Mais il paraît, d'après des actes subséquens, que cette cession se fit à des conditions plus onéreuses, et que les seigneurs de Caylus se réservèrent divers droits utiles.

Montalègre appartenait au XV^e^ siècle à la maison de Rodez. Suzanne de Rodez, dame de Brusque et de Montalègre, le fit passer dans un rameau de celle de Corneillan, en épousant, en 1553, Magdalon de Corneillan, dont la petite-fille, Jeanne de Corneillan, re-

(1) Ces titres sont rappelés dans un mémoire qui nous a été communiqué par M. Coulet, propriétaire actuel.

porta les biens à la souche, en épousant Hector-François, vicomte de Corneillan, son cousin, frère de Jeanne Roquette, qui s'allia, en 1619, à Raymond de Saunhac, seigneur d'Ampiac.

Noble Pierre de Marcilhac en devint acquéreur en 1677, et une sentence, rendue le 22 septembre de cette année par le sénéchal de Villefranche, le condamna au paiement de lods demandés par le comte de Caylus, seigneur dominant (1).

Le 16 avril 1741, le marquis de Roussilles (d'Escoraille) acheta la terre de Montalègre de François-Félix de Marcilhac, et la revendit, par acte du 15 octobre 1773, au chevalier d'Izarn de Valady (Jacques-Melchior-Louis d'Izarn, chevalier de Malte, fils de Jean-François Godefroy et d'Elisabeth d'Escoraille).

Celui-ci la donna à Marie-Renée de Grandvelle, sa femme, fille de François et de Marie du Verdier, laquelle, étant devenue veuve en 1776, se remaria, le 16 juillet 1777, avec Jean de Méjanès de Veillac, ancien porte-étendard des gardes du corps du roi, qui mourut lui-même le 13 avril 1782; et l'année suivante, 1783, l'infatigable veuve convola à de troisièmes noces avec un magistrat du Limousin, Jean-Baptiste Delmas, sieur de La Rabière, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Ussel.

On conserve dans le château deux portraits du premier mari défunt. Dans l'un, il a l'armure de chevalier; dans l'autre, son costume est remarquable : il s'est fait peindre en froc, le capuchon sur la tête, avec la croix de l'ordre attachée à sa ceinture, et à la croix est attachée une enfilade de cœurs.

Marie-Reine ou Renée de Grandvelle, qui survécut à la Révolution et à son troisième mari, donna Montalègre à Marie-Louise Simard, sa petite-nièce, en la mariant, en 1811, à M. Coulet, de Saint-Félix-de-Sorgues, qui n'a eu qu'une fille, Marie-Louise-Antoinette Coulet, femme, en 1838, du docteur Coulet, son oncle.

(1) Le comte de Caylus rendait hommage à l'abbaye de Sylvanès, comme représentant Pierre Juery, et recevait lui-même hommage de ceux qui tenaient cette terre en arrière-fief.

Digitized by Google

DE CORNEILLAN.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or, à trois corneilles de sable becquées et membrées de gueules, placées deux et une; aux 2 et 3 de gueules, à la croix fleuronnée d'or.*

La maison de Corneillan est une des plus anciennes et des plus distinguées du Languedoc.

Plusieurs titres prouvent qu'elle remonte au xe siècle.

Moreri, dans son *Dictionnaire*, au mot *Corneillan*, dit qu'elle est originaire de la petite ville de ce nom, au gouvernement général de Guienne, sur la rive gauche de l'Adour, vers les confins de la Gascogne propre, environ trois lieues au-dessus de la ville d'Aire (en Armagnac, aujourd'hui Gers).

En 610, Vitteric, roi des Visigoths, étant mort, le comte Bulgaran, gouverneur de la Septimanie, Gaule, Gothique ou Narbonnaise, fit arrêter les ambassadeurs de Thiery, roi de Bourgogne, et fut assiéger deux châteaux extrêmement forts, dont l'un était celui de *Corneillan*, situé à une lieue et demie au nord de la ville de Béziers (*Hist. gén. du Languedoc*, t. I, p. 322).

En 870, Charles-le-Chauve donna au comte d'Oléba, en récompense de ses services, le château de *Corneillan*, situé dans le diocèse de Carcassonne (Baluse, *Chartes des rois*, n° 15).

Au commencement du xie siècle, un des vicomtes de Corneillan, de la branche des vicomtes de ce nom, en Armagnac, fut s'établir dans le royaume d'Aragon, en Espagne. Sa famille a donné trois chanceliers des rois et plusieurs évêques (Juritha, *Hist. du royaume d'Aragon*).

En 1034, accord fait à Béziers entre Pierre, vicomte de Béziers, et Bermond de Sauve, son frère utérin, dans une assemblée de vingt-deux seigneurs, où était Pierre-Athon de Corneillan (*Hist. gén. du Languedoc*, t. II, p. 170).

Digitized by Google

En 1042, Guillelmus Feudacus, vicomte de Corneillan, fit don, avec Gaugis, sa femme, à l'abbaye ou prieuré de Saint-Jean-de-Saint-Mont, ordre de Cluny, des bois, de plusieurs domaines et dîmes, situés dans sa vicomté (*Annales de Toulouse*, par M. de Rosoi, *aux notes*, p. 172).

En 1047, assemblée des plus grands seigneurs, et plaid tenu au château de *Corneillan*, en Cerdagne, pour fixer les limites du comté de Toulouse (*Hist gén. du Languedoc*, t. II, p. 126).

En 1080, fondation du monastère de Cassan, au diocèse de Béziers, signée par Déodat de Corneillan (*Ibid.*, p. 307).

En 1084, Feudacus, vicomte de *Corneillan*, confirma les dons faits par son père au monastère de Saint-Jean-de-Saint-Mont, fondé quelque temps auparavant par le comte d'Armagnac (*Annales de Toulouse*, t. IV, p. 172).

En 1138, Roger, comte de Carcassonne et de Rasès, vicomte d'Ambialet, fit donation à *Arnaud de Corneillan* du château de Calamont, qu'il faisait construire dans son comté de Rasès (*Hist. gén. du Languedoc*, t. II, p. 426).

En 1146, il y eut plusieurs Chartes concernant les vicomtes de Béziers et de Minerbe, signées entre autres par Bérenger de Corneillan (*Ibid.*, pr., p. 519).

En 1149, vente faite par Pons de Thésan à Pierre-Raymond de Morthon, signée par Pons de Corneillan (*Ibid.*, 521).

En 1156, vente du château de Brusque faite par les vicomtes de Bruniquel à Raymond Trincavel, vicomte de Béziers, signée de douze gentilshommes, et notamment d'Archer de Corneillan (*Ibid.*, 560).

En 1173, N..... de Corneillan, qualifié *nobilis* et *domicellus*, accorda la permission à Bernard, évêque de Béziers, de bâtir un moulin sur la rivière d'Argentier, suivant un Cartulaire de l'église de Béziers (*Mém. de Languedoc*, par M. Catel, liv. 5, p. 960).

En 1194, Raymond de Corneillan signa un accord passé entre Roger V, vicomte de Béziers, l'évêque et les habitans de la ville (*Ib.*).

La filiation de cette famille n'est établie que depuis Arsius ou Arsivus de Corneillan, qui, en 1206, donna au chapitre de Saint-Nicolas, de Nogarol, une partie de la dîme de Corneillan, dont ce chapitre jouissait encore au moment de la Révolution.

PREMIÈRE BRANCHE.

I. ARSIUS ou ARSIVUS, vicomte de Corneillan (en Armagnac), qui vivait en 1206, épousa Marie de Vernède,

Digitized by Google

fille de noble Jean de Vernède, seigneur de la terre de ce nom, contiguë à celle de Corneillan, et fut père de Pierre-Raymond qui suit, et de Géraud, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

II. PIERRE-RAYMOND, vicomte de Corneillan, promit au cardinal-légat du Saint-Siége de ne point assister Raymond, comte de Toulouse, dans la guerre des Albigeois (*Moreri*, mot *Corneillan*).

Il laissa de Jeanne de Lavedan, son épouse, Arnaud et Izarn de Corneillan, qui sont nommés parmi les gentilshommes qui rendirent hommage à Philippe-le-Hardi lors de l'investiture du comté de Toulouse, le 13 janvier 1271, pour les biens qu'ils possédaient dans la banlieue de Saint-Félix, près de Toulouse (*Mémoire de M. de Baville, imprimé en* 1737).

II. ARNAUD, vicomte de Corneillan, épousa une fille de Raymond Bernard, vicomte de Tartas, et de Mathe d'Albret. Son testament est du mois d'octobre 1291. Il laissa pour enfans :

1° Cagnard, vicomte de Corneillan, qui suit;

2° Guillaume, évêque d'Aire, qui fut l'ennemi déclaré des Anglais, et mérita la gloire d'être regardé comme un des meilleurs capitaines de son siècle. On trouve le détail de ses exploits dans une chronologie des évêques de Toulouse. Son testament est de l'an 1326, en faveur de Cagnard, son frère aîné;

3° Pierre de Corneillan, nommé, en 1353, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, alors à Rhodes. Il avait été neuf ans grand-prieur de Saint-Gilles, de la langue de Provence, chevalier très digne, dit l'abbé de Vertot, de cette éminente place par la régularité de sa vie et même par la sévérité de ses mœurs. Pierre de Corneillan mourut dans le dix-huitième mois de son magistère. Sa justice et sa prudence lui firent donner le nom de correcteur des coutumes.

IV. CAGNARD, vicomte de Corneillan, reçut, en 1320, le serment de fidélité de ses vassaux, et passa, en 1367, une transaction avec le comte d'Armagnac, par laquelle il

Digitized by Google

lui céda plusieurs hommages dans les lieux de la dépendance de sa vicomté, et reçut en échange 300 florins d'or et la seigneurie de Saint-Germain, dont jouissait encore, avant la Révolution, le comte de Corneillan, de Villefranche. Cagnard avait épousé Antoinette de Montaut; son testament, dans lequel il est qualifié noble et puissant seigneur, est du 18 janvier 1373. Il laissa pour enfans :

1° Arnaud-Bernard, qui suit; 2° Pierre, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Valpugenc, en 1354; 3° Roger, évêque de Lombès la même année, mort en 1361; 4° Longuette, mariée à Bernard de Vernède Corneillan, coseigneur de Corneillan.

V. ARNAUD-BERNARD DE CORNEILLAN mourut sans laisser de postérité de sa femme, Claire de Saint-Lannes, ayant testé, le 20 novembre 1383, en faveur de Manaud de Vernède de Corneillan, son neveu, issu de la branche suivante.

DEUXIÈME BRANCHE.

II. GÉRAUD DE CORNEILLAN, IIe fils d'Arsivus, eut la terre et seigneurie de Vernède, dont lui et sa postérité prirent le surnom, et partie de celle de Corneillan, comme il est prouvé par un acte de l'an 1260.

Il laissa de sa femme, Marie de Lupé :

1° Jean de Vernède de Corneillan; 2° George, héritier.

III. GEORGE DE VERNÈDE DE CORNEILLAN épousa, en 1316, Marie de La Barthe, fille de Jean de La Barthe, baron de Mont-Corneil, et de Géralde de Noailles. Ce fait résulte du testament de cette dame du 14 septembre 1326.

Ses enfans furent :

1° Bernard, qui suit; 2° Jean, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Livron, en 1369; 3° Bernard, prieur de Saint-Mont en 1352, et évêque de l'Escar en 1365.

IV. BERNARD DE VERNÈDE DE CORNEILLAN épousa, en 1360, Longuette de Corneillan, alliance qui réunit

Digitized by Google

toute la vicomté de Corneillan dans la personne de Manaud, son fils aîné. Son testament, de l'an 1369, fait connaître qu'il eut pour enfans :

1° Manaud, qui suit; 2° Bernard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Ville-Dieu, en 1407; 3° Jean, prêtre et chanoine d'Auch, puis évêque de l'Escar, en 1402, mort en 1404; 4° Raymond, seigneur d'Arblade-Comtal; 5° Jeanne, mariée, en 1378, avec Jean d'Armagnac, seigneur de Thermes.

V. MANAUD DE VERNÈDE DE CORNEILLAN devint vicomte de Corneillan et seigneur de Saint-Germain, en vertu du testament de son oncle, qui le fit son héritier universel, comme il a été dit. Il épousa, en 1385, Navarre de Saint-Lannes, dont il eut :

1° Jean, qui suit; 2° Alain, gouverneur de la ville de Lectoure, qui testa en 1442.

VI. JEAN DE VERNÈDE, Ier du nom, seigneur de Corneillan et de Saint-Germain, se maria : 1° avec Isabelle de Villères, fille du seigneur de La Graulas et tante de Jean de Villères, cardinal et évêque de Lombès; 2° avec Louise de Villars, fille de Raymond, seigneur de Villars, et de Marie d'Armagnac.

Il eut du premier lit :

1° Géraud, mort, en 1445, gouverneur d'Armagnac; 2° Jean, prévôt de l'église de Lombès.

3° Du second lit naquit Antoine qui suit :

VII. ANTOINE DE VERNÈDE DE CORNEILLAN, Ier du nom, seigneur de Saint-Germain, épousa, en 1482, Jeanne de Tousaguet de Saint-Lannes, dont il eut :

1° Géraud, archidiacre de Lombès; 2° Blaise, donataire de sa mère; 3° Jean, qui suit; 4° Marguerite, mariée à Bernard, seigneur de Bédos, en Béarn; 5° Anne, mariée à Jean de Lavardac, seigneur d'Aissain; 6° Marie, alliée d'abord à Jean de Sebiac, dit de Lussan; 2° à François de Montlézun, seigneur d'Ausan.

VIII. JEAN DE VERNÈDE, IIe du nom, seigneur de Corneillan, etc., épousa : 1° par contrat du 13 février 1514,

Jeanne-Marguerite d'Armagnac, sœur du cardinal Georges (1), dont il eut :

1° Jacques, qui suivit le cardinal, son oncle, dans ses ambassades à Venise et à Rome, où l'avait envoyé le roi François Ier, fut gouverneur du Rouergue, évêque de Vabres, en 1553 ; de Rodez, en 1560, et mourut en 1582 ;

2° Magdalon de Corneillan, qui épousa, le 13 août 1553, Jeanne de Rodez, dame de Brusque et de Montalègre, dont Georges de Corneillan, marié, le 5 janvier 1585, à Judith de Gozon, fille de Bernard de Gozon, seigneur d'Orlhonac, de Béteilhe et de Puech-Séré, et de Marquèse de Solages. De ce dernier mariage il n'y eut qu'une fille, Jeanne de Corneillan, qui épousa Hector-François, vicomte de Corneillan, son parent.

Jean de Vernède de Corneillan épousa en deuxièmes noces Florette de Montesquiou, fille du baron de Marsac, veuve de Bernard de Castelbajac et de Bertrand de Lupé, et qui se remaria en quatrièmes noces avec Gui de Pardailhan-Gondrin. De ce mariage vint :

3° Jean de Corneillan, qui suit :

IX. JEAN DE VERNÈDE, IIIe du nom, vicomte de Corneillan, étant devenu veuf sans enfans de Louise de Monluc, se remaria, en 1539, avec Jeanne de Gallard, fille de François de Gallard, seigneur de Brassac, et de Jeanne de Béarn. Il en eut :

1° Antoine, qui suit :

2° François, évêque de Rodez, après son oncle, en 1582, conseiller au Parlement de Toulouse et chancelier de l'Académie des Jeux-Floraux, gouverneur du comté de Rodez, qui, ayant pris parti pour la Ligue, occasionna de grands troubles dans sa ville épiscopale. Il assista aux Etats de Blois, en 1588, à l'assemblée générale du clergé, en 1606, et mourut à Espalion, en 1614, au moment où il entreprenait un nouveau

(1) Georges d'Armagnac était fils de Pierre, baron de Caussade et vicomte de Gimoës, fils légitimé de Charles d'Armagnac, frère du malheureux comte Jean V, et de Fleurette de Lupé.

Digitized by Google

voyage à Paris. MM. de Sainte-Marthe en font un grand éloge dans leur *Gallia Christiana*.

3° BERNARDIN, dom abbé d'Aubrac, envoyé, en 1584, par le roi, à Rome, où il mourut en 1597.

4° JEAN, gouverneur de Rodez, mestre-de-camp de cavalerie (1), chevalier de l'ordre du roi, marié, en 1593, à Hélène de Mondenard, fille unique et héritière d'Antoine, baron de Mondenard, en Quercy, et dont le fils François, cousin germain de Bernardin, évêque de Rodez, fut son coadjuteur, en 1642, évêque de Rodez lui-même, en 1645, et mourut en 1646. La postérité de Jean de Corneillan Mondenard finit au XVIIIe siècle par deux filles.

X. ANTOINE DE VERNÈDE, IIe du nom, vicomte de Corneillan, seigneur de Saint-Germain, épousa, le 25 août 1575, Jeanne de Lau, fille de Carbon, baron de Lau, en Armagnac, et de Françoise de Pardailhan-Gondrin, dont il eut :

1° Hector-François, qui suit ; 2° Bernardin, qui fut coadjuteur de François (2), son oncle, dès l'année 1606, et lui succéda comme évêque en 1614, gouverna son église jusqu'au mois d'octobre 1645, époque à laquelle il mourut à Salles-Curan, terre de son évêché ; 3° Jacques, chevalier de Malte ; 4° Antoine-Arnaud, archidiacre de Conques ; 5° Jeanne, mariée, le 4 juin 1608, avec David de Castelpers, vicomte de Panat ; 6° Jeanne-Roquette, femme, en 1619, de Bernard de Saunhac, baron d'Ampiac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ; 7° Paulette, mariée, le 8 mai 1617, avec Jean-Charles de Montamat ; 8° Françoise, religieuse maltaise.

(1) Jean de Corneillan se trouvait, le 14 mars 1590, à la bataille de la Ligue, devant Issoire, en Auvergne, et y commandait le 2e escadron de la cavalerie du comte de Randan, gouverneur d'Auvergne. (*Histoire d'Henri IV*, par Scipion Dupleix, t. 4, p. 34.)

(2) La maison de Corneillan avait fourni dans l'espace d'un siècle quatre évêques à l'Eglise de Rodez :

1° Jacques de Corneillan, en 1560 ;

2° François, neveu de Jacques et son successeur, en 1582 ;

3° Bernardin, neveu de François et son successeur, en 1614 ;

4° François de Corneillan-Mondenard, cousin de Bernardin, fut nommé à l'évêché de Rodez par le roi Louis XIII, en 1645, et mourut peu de temps après.

Digitized by Google

XI. HECTOR-FRANÇOIS, vicomte de Corneillan, colonel d'un régiment de son nom, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, épousa, le 10 avril 1600, Jeanne de Corneillan de Montalègre, sa parente, fille unique de Georges et de Judith de Gozon, dont il eut :

1° Jean, vicomte de Corneillan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mort en 1631, sans avoir été marié ; 2° Antoine-Arnaud, qui suit ; 3° Jeanne, mariée, le 26 avril 1633, avec Jean-Claude d'Izarn, seigneur de Frayssinet ; 4° Hélène, religieuse maltaise.

XI. ANTOINE-ARNAUD devint vicomte de Corneillan, seigneur de Saint-Germain, Montalègre, Orlhonac, par la mort de son frère aîné, du vivant duquel il était prieur commandataire de Saint-Mont et archidiacre de Conques (1). Ayant quitté ses bénéfices, il épousa, le 8 avril 1660, Marie de Benoît, fille de Marc, seigneur de La Garde et de Marignac, et d'Anne de Fresals. De ce mariage naquirent :

1° Victor de Corneillan, prieur commandataire du prieuré de Saint-Jean de Saint-Mont en 1682, qu'il résigna à son frère. Son article suit en son lieu ;
2° Charles-Arnaud, prieur de Saint-Jean de Saint-Mont en 1685 ;
3° François-Victor de Corneillan, institué héritier universel, par le testament de la dame Benoît, sa mère, de l'an 1700, était né en 1677. Il fut page du roi, puis mousquetaire, enfin gentilhomme de la vènerie du roi. C'est le chef de la branche de Villefranche dont il sera parlé ci-après ;
4° Marie-Madeleine, mariée, le 11 avril 1684, avec Jean de Pomayrol, seigneur de Cadars et de Gramont, en Rouergue.

XII. VICTOR DE CORNEILLAN épousa, en 1696, Henriette Delpech, nièce de M. Ranchin, membre distingué du Parlement de Toulouse. De ce mariage vint :

(1) Antoine-Arnaud ainsi qu'Hector-François habitaient le château d'Orlhonac.

Digitized by Google

Jean-Baptiste, né le 16 mai 1697.

XIII. JEAN-BAPTISTE DE CORNEILLAN fut marié en premières noces, le 23 juin 1717, avec la dame de Madron.

En deuxièmes noces, avec la dame de Ginestet, fille de noble de Ginestet, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie.

Du premier lit naquit :

1° Charles-Arnaud de Corneillan, marié à Toulouse avec la demoiselle de Bigouse, vivant en 1777.

Les enfans du deuxième lit furent :

2° Joseph-Guillaume, mort sans enfans; 3° Marie-Françoise-Xavier, mariée, le 1er septembre 1765, avec Claude de Buisson, marquis de Bournazel; 4° Marguerite-Anasthase, qui était, en 1777, pensionnaire aux religieuses de Sainte-Ursule, à Espalion.

BRANCHE DE VILLEFRANCHE.

XII. FRANÇOIS-VICTOR DE CORNEILLAN, vicomte de Corneillan, seigneur d'Orlhonac, de La Bastide Capdenac, etc., demeurant au château d'Orlhonac, troisième fils d'Antoine-Arnaud et de Marie de Benoît, institué héritier universel de sa mère par testament de l'an 1700, reçu page du roi en 1695, puis mousquetaire, enfin gentilhomme de la vènerie du roi, épousa, par contrat du 12 janvier 1711, Jeanne-Françoise Dupuy, fille de Jean Dupuy, conseiller procureur du roi au présidial de Lectoure, et de Marie-Françoise de Castaing. Il en eut :

1° Jean, comte de Corneillan, qui suit;

2° François-Joseph, baron de Corneillan, né le 18 mars 1714, mort à Villefranche en 1770. En 1731, il était lieutenant au régiment de Condé, infanterie, et fut capitaine au même régiment en 1736; chevalier de Saint-Louis en 1747. Le 29 juin 1734, il fut blessé à la bataille de Parme, et le 19 juillet 1747, à l'attaque des retranchemens du Col de l'Assiette, où son régiment eut 38 officiers tués ou blessés et environ 300 soldats (*Essai historique sur les régimens d'infanterie*, par

Digitized by Google

M. de Roussel, imprimés en 1767). Marié en 1752 avec Marie-Antoinette de Pomayrol de Camboularet, fille de Charles et de Marie-Valentin de Puimisson (1), il mourut sans enfans;

3° Joseph, dit le chevalier de Corneillan, né en 1716, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Joyeuse, infanterie. Sans alliance;

4° Anne-Paule, née en 1711. Sans alliance.

XIII. JEAN DE CORNEILLAN, comte de Corneillan, seigneur de La Bastide-Capdenac, d'Orlhonac, de Souzils, de Béteille, etc., né à Villéfranche le 6 septembre 1712, reçu page du roi le 21 décembre 1729, puis officier dans le régiment de royal-marine et de Gondrin, infanterie, épousa, par contrat du 30 juillet 1748, Madeleine-Thérèse de Lantrom (2), fille de Jacques, seigneur de Saint-Hubert, Bruyères, etc., et de Jeanne de Landom-Sauvat, dame de Mascla, en Quercy, fit partie de l'administration provinciale de Haute-Guienne en 1786, et présida l'assemblée de la sénéchaussée de Rouergue, réunie à Villefranche, en 1789, pour l'élection des députés aux Etats-généraux.

Ses enfans furent :

1° Jean-Jacques, qui suit; 2° Paul-François-Joseph, né en 1756 au château d'Orlhonac, officier au régiment d'Artois, cavalerie, mort en 1791; 3° Marie-Paule-Gabrielle, mariée, le 24 juin 1777, à Jean-Joseph-Casimir comte de Montvalat; 4° Jeanne-Marie-Victoire, mariée, en 1774, en premières noces avec Jean-Joseph d'Espagne (3), baron de Cazals, receveur-général à Montauban, et en deuxièmes noces avec M. de Longeon, sans enfans; 5° Henriette-Antoinette-Marie, née en 1760, mariée, en 1774, à M. de Labrousse, de Moulins, conseiller au parlement de Toulouse.

(1) Le père de Charles de Pomayrol était Jacques, seigneur de Camboularet, lieutenant-colonel au régiment de Condé en 1689.

(2) Les Lantrom étoient une ancienne famille du Quercy. Jeanne-Josephe de Lantrom, sœur de Madeleine-Thérèse, avait épousé Etienne-Alexandre de Laporte, baron de Larnagol.

(3) D'Espagne, ancienne noblesse du Languedoc, dont une branche, originaire de Castel-Sarrasin, s'établit en Quercy, où elle possédait la baronnie de Cazals.

XIV. JEAN-JACQUES DE CORNEILLAN, né en 1761, d'abord page du roi, ensuite officier au régiment de Bourgogne, infanterie, en 1780, maire de Villefranche et membre du conseil général de l'Aveyron sous la Restauration, mort en décembre 1844 à Saint-Germain, aujourd'hui département du Gers, avait épousé Rose Saint-Honat, Américaine, dont :

1° Casimir de Corneillan, marié à mademoiselle de Labrousse, de Moulins, sa cousine; 2° Henri de Corneillan, qui a épousé mademoiselle Alibert, nièce du baron Alibert, premier médecin du roi sous la Restauration; 3° N...... de Corneillan, mariée à M. de Jouvenel, en Quercy; 4° Victoire de Corneillan.

Dans le partage des biens de la famille de Corneillan, Casimir, l'aîné, s'est établi au château de Saint-Germain, et a eu dans son lot les biens de l'ancienne maison des Corneillan dans la province d'Armagnac. Henri a continué d'habiter le château d'Orlhonac et Villefranche où il était né vers 1806; il a eu dans son lot cette partie de biens situés dans notre département.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LASTIC,

Seigneurs de Lastic, de Valeilles, de Rochegonde, de Montsuc, de Sieujac, de Saint-Jal, de Gabriac, de Lescure, des Vergnettes, de Vigouroux, etc., etc., en Auvergne, en Limousin et en Rouergue.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'argent.*

Cette ancienne et puissante maison de chevalerie, que quelques auteurs font sortir de l'antique race des sires de Mercœur, portait originairement le nom de *Bompar*, que l'on trouve constamment accolé à celui de Lastic, jusques vers le milieu du XVe siècle. Le nom de Lastic lui vient de la possession d'un ancien château féodal, situé à quatre ou cinq kilomètres de Saint-Flour, et qui relevait du duché de Mercœur.

Ce nom est historique depuis Hugues, seigneur de Lastic, chevalier, qui, en 1212, donna à Simon de Montfort, chef des croisés contre les Albigeois, le conseil de se jeter dans Castelnaudary pour arrêter la marche du comte de Toulouse, conseil qui fut suivi et qui réussit (*Nobil. d'Auvergne*).

La maison de Lastic reçut plus tard une grande illustration de Jean de Lastic, élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1437, et qui repoussa avec beaucoup de valeur, en 1440 et 1444, les armées égyptiennes qui avaient tenté de s'emparer de l'île de Rhodes.

La maison de Lastic se divisa, vers la fin du XVIe siècle, en plusieurs branches :

1° Les seigneurs comtes de Sieujac, éteints en 1787 ;

2° Les seigneurs de Saint-Jal et de Gabriac, encore existans ;

3° Les seigneurs d'Unsac, de Ségonsac-Boscharat, etc., éteints au XVIe siècle ;

Digitized by Google

4° Les seigneurs des Vergnettes, de Vigouroux, de Lescure, etc., encore existans.

Nous allons nous occuper uniquement de la branche de Saint-Jal, établie dès le principe au château de Gabriac, et qui appartient par conséquent à notre province.

DE LASTIC-SAINT-JAL,

Seigneurs de Saint-Jal, en Limousin; de Gabriac et de Gailhaguet; en Rouergue.

Mêmes armes.

Cette branche a pour auteur Jean de Lastic, fils puîné de Claude de Lastic, seigneur de Montsuc et de Sieujac, et de Marguerite de Farges.

Il épousa, au château de Gabriac, en Rouergue, le 18 avril 1568, Gabrielle d'Hérail de Lugan, fille de Charles d'Hérail, seigneur de Lugan, et de Jeanne de Gimel, dame de Saint-Jal, en Limousin (*Nobil. d'Auvergne*).

Thibaud de Lastic, seigneur de Gabriac, qu'on croit fils du précédent, s'allia avec Marie de La Rochefoucauld, institua pour héritier universel, par testament du 16 août 1636, Antoine de Lastic, seigneur de Camboulan, son frère, et fit des legs à Jean de Carlat, seigneur de Castel-Noël, son neveu.

Jean-Jacques de Lastic, vicomte de Saint-Jal et de Gabriac, épousa, vers 1655, Claudine de Bessuéjouls-Roquelaure. Il fut nommé avec François de Bessuéjouls-Roquelaure, son beau-frère, par la noblesse du Rouergue, capitaine du ban et arrière-ban, réunis, en 1674, pour la guerre que la France soutenait alors contre toute l'Europe (*Annales du Rouergue*).

Lucrèce de Lastic, sa fille, fut mariée, en 1679, à Jean-François d'Albignac, seigneur de Saint-Gervais, de Veyreau, de Peyreleau, etc.

Jean-Claude de Lastic, marquis de Saint-Jal, vicomte de Beaumont, seigneur de Chamboulive et de Gabriac, commença à servir dans les mousquetaires en 1703, fut fait capitaine au régiment de La Mothe en 1705, guidon des gendarmes de la garde en 1712, mestre-de-camp et chevalier de Saint-Louis en 1717, maréchal-de-camp en 1727, et lieutenant général des armées du roi en 1745.

Digitized by Google

Il avait épousé Marie-Marguerite Bazin de Bezons, fille de Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France. Louise-Jacqueline de Lastic de Saint-Jal, leur fille, épousa, en août 1740, Louis-Gilbert-Gaspard de Laqueilhe, marquis de Châteaugay, promu au grade de maréchal-de-camp en 1748.

Philibert-Louis de Lastic, comte de Saint-Jal, brigadier des armées du roi et mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, épousa Marie-Félicie de Garceval, héritière de sa maison, et devint ainsi seigneur de Recoules, de Saint-Geniez-de-Bertrand, etc.; il mourut à Recoules et fut inhumé dans la chapelle du château, le 10 novembre 1761.

Marie-Claudine de Lastic, née de ce mariage, le 27 septembre 1753, se maria, en 1765, avec François de Levezou, II[e] du nom, comte de Vesins, brigadier des armées du roi, etc., et se retira, après la mort de son mari, au couvent de la Visitation du Puy, où elle prit le voile en 1818.

Le comte Claude-Marie de Lastic-Saint-Jal, établi au château de Salet, près de Saint-Antonin, fut membre, dans l'ordre de la noblesse et pour le Rouergue, de l'administration provinciale de la Haute-Guienne, instituée en 1779.

D'Henriette de La Capelle, dame de Cas et de Cuzoul (1), qu'il avait épousée en 1767, il eut :

1° Charles-Honoré, chevalier de Malte, mort à Malte en 1793; 2° Jean-Henri, officier dans le régiment de Piémont, émigré; 3° Jérôme (2), marié à N.... de Chazelles, sœur du préfet du Morbihan, dont un fils, Louis de Lastic-Saint-Jal, qui a épousé une Anglaise; 4° Maximilien; 5° Gabrielle; 6° Caroline.

Le château de Gabriac, situé dans le canton de Sainte-Geneviève, fut aliéné, quelques années avant la révolution, par la famille de Lastic, et acquis par M. Cayron, d'où il passa, par succession, aux mains de MM. Labarthe. Ces derniers en ont été dépossédés en ....., et N..... en est devenu adjudicataire.

(1) Hector de La Capelle, seigneur de Cas, avait épousé, vers 1620, Marie-Anne de La Valette-Parisot, de la maison de Cornusson.

(2) Jérôme de Lastic a été sous-préfet d'Espalion de 1815 à 1819.

Digitized by Google

igitized by Google

DE MONTMÉJAN,

Seigneurs de Montméjan.

ARMES : *D'argent, à deux levriers de gueules, colletés d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* (Warroq.).

Maison d'ancienne chevalerie, qui florissait dès le XIII^e siècle, dans cette partie du Rouergue qu'on appelle *causse noir*, où sont situés le château et bourg de Montméjan qu'elle a possédés avec nombre d'autres terres, qui passèrent plus tard dans la famille de Granger et puis dans celle de Dupuy-Montbrun.

I. Le premier seigneur de Montméjan qu'on trouve en remontant la suite des temps, est RAYMOND-RICARD DE MONTMÉJAN, qualifié *nobilis*, dans un hommage par lui rendu, en 1236, à Hugues IV, comte de Rodez, comme époux de dame Elisabeth de Roquefeuil, pour la quatrième partie de tous les blés et fruits du masage de Doulsès, sous le service personnel y exprimé.

II. Après Raymond-Ricard, on trouve RAYMOND-BERNARD, qui consentit, en 1264, une reconnaissance au comte Henri, pour quelques villages de la paroisse de Saint-André-de-Vesines (*Arch. du comté de Rodez à Montauban*).

III. HUGUES DE MONTMÉJAN, présumé fils du précédent, est qualifié chevalier dans un acte de l'an 1289. Cet acte, écrit en langue romane, est une permission accordée par ledit Hugues aux habitants du lieu de prendre le

bois mort dans ses bois, à condition qu'il lèvera tous les ans sur chacun d'eux sept œufs aux fêtes de Pâques, et que tous ceux qui sont ses emphythéotes lui apporteront un fromage (1). Le seigneur de Montméjan se réserve, en outre, tous les droits, prérogatives et honneurs dont sa famille est en possession et qui sont mentionnés dans les hommages rendus par lui ou ses prédécesseurs au seigneur comte de Rodez. *Tout aysso fach per devan lo ayral del castel de Montméja* (*Titres du château de Montméjan*).

Hugues ne vivait plus en 1308, et avait eu pour fils Ricard.

IV. RICARD DE MONTMÉJAN, qualifié damoiseau, fils et héritier du seigneur Hugues de Montméjan, rendit hommage, le vendredi après la fête de saint Michel archange, 1308, à Gaston d'Armagnac, *par la grâce de Dieu* vicomte de Fezenzaguet, et par le droit marital vicomte de Creyssel et seigneur de la baronnie de Roquefeuil, et à Valburge de Rodez, fille du seigneur Hugues, comte de Rodez, de recommandable mémoire, pour le château de Montméjan et tout ce qu'il possédait dans son mandement, ainsi que pour les droits qu'il avait au château de Caylus et dans le mandement de Saint-Véran.

Ricard fut père de Bertrand (*Idem*).

V. BERTRAND DE MONTMÉJAN, damoiseau, de concert avec Ricard, son père, contribua, en 1336, à former la dot de noble Levezonne, fille sans fortune d'un gentilhomme du château de Creyssel [2) (*Essai généalogique de La Vayssière*].

Bertrand de Montméjan souscrivit, avec Jean d'Arpajon, chevalier, vicomte de Lautrec; Raymond de Roquefeuil, chevalier; Claude de Périgord, Guillaume de Caylus, Jean-Déodat d'Albignac, damoiseau, et autres gentilshommes, étant tous à la suite du roi Philippe de Valois, au

(1) Ce dernier droit s'appelait *poulverage*.

(2) Elle était fille de Hugues Mir, damoiseau, et se maria avec Géraud d'Agambert.

Digitized by Google

traité que ce prince fit, le 3 juillet 1339, avec le vicomte de Creyssel, au sujet des péages qu'on avait coutume de lever anciennement sur le vieux pont de la ville de Millau (*La Chenaye-Desbois*).

Bertrand vivait encore en 1358, et on juge par l'ordre des temps qu'il fut père de Jean, qui suit :

VI. JEAN DE MONTMÉJAN est mentionné dans des actes de 1382 et de 1406. Il eut pour fils :

1° Albert, qui continua la filiation; 2° Bernard ; 3° Hugues.

VII. ALBERT DE MONTMÉJAN, seigneur de Montméjan et de Roucoulettes, rendit hommage au vicomte de Creyssel, le 8 mars 1381, pour ses possessions et terres de Montméjan qu'il déclare lui appartenir *ex successione nobilis viri Joannis de Montemejano*. Il se qualifie dans cet hommage : *Doctor in universa scientia licenciatus*.

Il est qualifié seigneur de Roucoulettes dans une reconnaissance du 10 juin 1416, et paraît avoir eu pour fils Albert, dont l'article suit :

VIII. ALBERT DE MONTMÉJAN, IIe du nom, seigneur de Montméjan et coseigneur de Roucoulettes, est sans doute le même qu'Adalbert dont parle La Chenaye-Desbois, et qui vivait en 1460 (1).

En 1472, le comte Charles d'Armagnac, vicomte de Creyssel, prit, brûla et saccagea le château de Montméjan. Albert de Montméjan justifia de ce fait devant le parlement de Toulouse, séant alors à Montpellier, qui, par un de ses arrêts, condamna le vicomte de Creyssel à des dommages et intérêts envers le seigneur de Montméjan. Louis XI commit, par lettres patentes, l'exécution de cet arrêt à Me Durand Cavalier, juge de Millau et de Roquecezière.

Ce commissaire évalua les dommages et, par appointement du 10 février 1479, condamna Charles d'Armagnac et Catherine de Foix, son épouse, à lui en faire le paiement, à peine de cent marcs

(1) A la même époque, vivait Antoine de Montméjan, homme d'armes, habitant de Veyrières.

d'argent applicables au roi, et à lui restituer les censives de la terre de Montméjan, dont il avait violemment joui pendant quatre années (*Tit. du château de Montméjan*).

Albert de Montméjan reçut, en 1517, tant en son nom que comme procureur fondé de Bernard de Montméjan, son oncle, une reconnaissance féodale d'André, meunier du moulin de Corp.

Il eut un fils puiné, Bernardin de Montméjan, écuyer, qui, d'après La Chenaye Desbois, épousa, par contrat du 29 décembre 1559, Madeleine de Bladbourg, s'établit en Agenais et y forma une branche qui subsistait encore peu d'années avant la Révolution.

Quant à la branche aînée des seigneurs de Montméjan, il paraît qu'elle s'éteignit ou peut-être fondit par femmes dans une autre famille du nom de Granger. Toujours est-il qu'avant 1576, cette dernière se trouvait en possession de la seigneurie de Montméjan.

DE GRANGER DE MONTMÉJAN.

I. JEAN DE GRANGER, Ier du nom, seigneur de Lareysse et de Montméjan, se maria, par contrat du 21 juin 1576, passé devant Antoine Veinhac, notaire, avec Marguerite de Mostuéjouls, fille de Gui V de Mostuéjouls et de Jacquette de Caisac. Marguerite survécut à son époux et se remaria, le 29 avril 1582, de l'agrément du cardinal d'Armagnac et de l'évêque de Rodez, avec noble Pierre du Jou, en Rouergue (*Tit. de la maison de Mostuéjouls*).

Jean de Granger paraît avoir eu pour fils :

1° JEAN, qui continua la filiation ;

2° MARCELINE DE GRANGER, qui épousa, le 4 avril 1599, Pierre de Pineton de Chambrun, chevalier, seigneur de Lemperi, de Roucoulettes, de Pommiers, des hauts et bas Villars, bailli et gouverneur pour le roi des villes et mandemens de La Canourgue et de Nogaret, en Gévaudan (*d'Hozier*).

II. JEAN DE GRANGER, IIe du nom, seigneur de Montméjan, épousa Marguerite de Tubières de Grimoard et testa, le 4 décembre 1649, au château de Montméjan, devant Forgue, notaire. Dans son testament, il ordonne que son corps soit enseveli au tombeau de sa feue mère aussi honorablement que faire se pourra, suivant la forme de sa reli-

Digitized by Google

gion (il était calviniste). Il donne aux pauvres de Jésus-Christ, de toute sa terre de Montméjan, 150 livres, fait des legs à sa femme et à ses enfans, institue pour héritier l'aîné de ceux-ci, et règle les substitutions par ordre de primogéniture. Ses enfans furent :

1° Jean de Granger, seigneur de Brunas, qui continua la filiation ;
2° François de Granger, seigneur de Saint-André-de-Vesines, mort sans être marié, après avoir institué pour son héritière universelle, par testament du 20 février 1650, la dame de Tubières, sa mère ;
3° Paule de Granger, mariée avec noble Paul Dupuy-Montbrun, seigneur de Roquetaillade, fils de Jean-Charles, gentilhomme de la chambre du roi, et de N..... de Lescure ;
4° Diane, femme de François de Malhac et de Frottard, seigneur de Vessac ;
5° N..... de Granger, mariée à Jean de Garceval, seigneur de La Roque-Sainte-Marguerite (*Testam. aux arch. du château du Bosc*).

III. JEAN DE GRANGER, III^e du nom, seigneur de Montméjan, de Brunas, de Saint-André-de-Vesines, de Peyre, épousa, par contrat du 4 février 1637, passé au château de Molinières, près de Bozouls, Madeleine d'Alboy, dame de Boyne, fille unique et héritière de noble Antoine d'Alboy, seigneur de Boyne et coseigneur de Peyrelade, et de feue Françoise de Sévérac, dame de Molinières (*Pactes de mariage parmi les tit. de la maison de Faramond*).

Il n'eut point d'enfans de son mariage, et, par testament du 6 mars 1655, fait à Castelnaudary, il institua pour son héritière la dame de Tubières, sa mère, à la charge de rendre l'hérédité à son neveu, Alexandre Dupuy-Montbrun, fils aîné de Paule de Granger, sa sœur, avec condition de prendre les nom et armes de la famille de Granger, clause qui fut fidèlement remplie. Par le même testament, Jean de Granger donne la place de Peyre qu'il déclare avoir acquise de M. de Ranchin, de Montpellier, à Madeleine d'Alboy, sa femme, qui devait la jouir pendant sa vie, si elle ne convolait pas à de secondes noces, et la restituer, à son décès, à ses héritiers.

Après la mort de Marguerite de Tubières, les biens des seigneurs de Montméjan passèrent, en vertu des actes ci-dessus énoncés, dans

Digitized by Google

la maison Dupuy-Montbrun (*Voir la généalogie de cette dernière maison*).

CHATEAU ET SEIGNEURIE DE MONTMÉJAN.

Le château de Montméjan, sur la Dourbie, est situé au sud de Saint-André de-Vesines, dans le *causse noir*. On prétend que cette contrée, qui présente aujourd'hui un aspect si triste et si nu, était autrefois couverte d'épaisses forêts de pins, dont il ne reste plus que quelques rares bouquets.

Le château de Montméjan est dans un état avancé de dégradation. Un hommage de 1308, dont nous allons parler tout-à-l'heure, mentionne *ses fortifications*. Il ne paraît pas qu'elles fussent très-considérables. Quelques meurtrières du côté du nord, deux petites tours rondes couronnées de machicoulis (dont une existe encore) au levant, formaient son appareil de défense; mais la position du château sur un énorme roc, isolé presque de tous côtés, suffisait pour le rendre très-fort et le mettre à l'abri des attaques.

Les seigneurs de Montméjan n'avaient dans la terre de ce nom que la seigneurie *directe*. Toute la justice *haute, moyenne et basse* appartenait aux vicomtes de Creyssel.

On trouve dans l'acte d'hommage rendu, en 1308, au vicomte de Creyssel, par Ricard de Montméjan, l'énumération de tous les biens nobles possédés dès-lors par les seigneurs de cette terre.

Ricard y fait hommage :

1° Pour le four du château de Montméjan et le droit d'en construire dans tout le mandement, moyennant qu'il paie annuellement au seigneur vicomte de Creyssel, à la dame son épouse et à leurs successeurs, deux perdrix de censive (*duas perdissès*), lorsqu'il en sera requis.

2° Pour un certain rivage (*quoddam rebayrole*), avec ses droits et appartenances, situé dans un lieu appelé *Corp*, et pour tout ce qu'il y tient ou d'autres pour lui, sous la censive annuelle de douze grands deniers.

3° Pour trois parties du masage de *Brunas*.

4° Pour trois parties du quint et tout ce qu'il a dans les masages des Balmettes et de Dols (*ces mas n'existent plus*), et que les laboureurs de ces lieux tiennent de lui en acapte.

5° Pour le château de Montméjan avec toutes ses appartenances, seigneuries directes, etc., excepté ce qu'il a au mas de Sartalhié qu'il tient de l'église de Saint-Pierre de Meyrueis, reconnaissant expressément que dans tout le mandement dudit château la juridic-

tion haute et basse appartient au vicomte de Creyssel, et que par la concession qui lui a été faite de nouveau par ledit vicomte en faveur de la présente reconnaissance, le seigneur de Montméjan a la moitié du *ban* et *des bans*, et *l'exécution des questions réelles*, et pour les censives qui lui seront dues, il peut *gager* de sa propre autorité dans le territoire pour lequel elles sont dues. *Pignorare mea propria auctoritate.*

6° Pour tous les biens et droits qu'il possède dans les châteaux et mandemens de Caylus et de Saint Véran et ailleurs, sous la juridiction du seigneur vicomte.

7° De plus, le seigneur de Montméjan reconnaît tenir en emphythéose, du vicomte de Creyssel, le masage nommé *las Boutelhas*, qu'il a acquis de Bérenger de la Roque, et généralement tout ce qu'il tient ou que d'autres tiennent de lui dans le mandement de Saint-Véran, au masage du Vialar, paroisse de Saint-André-de-Vesines, sous la censive annuelle *d'un fer à cheval.*

« Enfin, dit le seigneur hommager en terminant, je sais et je reconnais que ledit château de Montméjan et les forteresses d'icelui doivent par moi et les miens après moi, de gré ou de force, être remis et rendus à vous, dit seigneur vicomte, acceptant au nom que dessus et aux vôtres et à ceux de la dame votre épouse, en temps de guerre, avec tous les vivres qui se trouveront dans et au-dessous ledit château, et que vous, la guerre étant finie, devez me rendre et restituer ledit château et les forteresses d'icelui avec tout autant de victuailles et autres choses que vous y aurez trouvées; et pour lesdits fiefs je fais hommage et promets fidélité, etc., etc. »

Fait à Creyssel, dans la chambre dudit seigneur, devant, entre autres témoins, noble homme B. de Roquefeuil, chevalier, et le seigneur Guillaume, son frère, archidiacre de Saint-Antonin. — Ladey, *notaire.* (*Archives du roi, à Montauban*).

De tout ce qui précède, il résulte que les seigneurs de Montméjan n'avaient dans tout le mandement de ce nom que la seigneurie directe; leur directe, il est vrai, était considérable, mais ils n'avaient aucune sorte de juridiction. Toute la justice haute, moyenne et basse dans le mandement de Montméjan appartenait au roi comme vicomte de Creyssel. Cependant le droit d'*exécution* des questions réelles et celui de *gager* pour les censives à lui dues constituaient pour le seigneur une sorte de justice. Peut-être existait-il autrefois à Montméjan ce qu'on appelait un juge *censier.*

Le château de Montméjan, aliéné par la famille du Puy-Montbrun, il y a vingt-cinq à trente ans, sert aujourd'hui de demeure à sept ou

Digitized by Google

huit familles qui, en cherchant à l'adapter autant que possible à leurs besoins, ont gravement compromis sa solidité et l'ont, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, rendu, pour ainsi dire, méconnaissable.

Digitized by Google

DE BEAUFORT ou BELFORT DE SAINT-ANDRÉ,

Seigneurs de Belfort, de la Séguinie, de Flanhac, en partie, de Servières et de la Raffatie, près de Rodelle.

ARMES : *D'argent, à la bande de gueules.*

Cette famille de Beaufort, qui figura avec honneur pendant plusieurs siècles dans les rangs de l'ancienne noblesse, reçut une tache à son blason, en 1597, et disparut peu de temps après de notre province.

Elle possédait, à cette époque, les châteaux et seigneuries de Belfort, de Flanhac et de la Séguinie, sur les bords du Lot (1); l'antique château de Servières, qui lui advint par donation de l'héritière de cette maison, et le fief de la Raffatie, près de Rodelle.

En 1238, Flottard de Belfort vendit au monastère de Bonnecombe la quatrième partie d'un fief dans la paroisse d'Anglars. C'est, à notre connaissance, le plus ancien titre où il soit fait mention de cette famille.

Au commencement du xv^e siècle, la maison de Beaufort se confondit avec celle de Saint-André, sortie du Quercy, par le mariage de Delphine de Beaufort, la dernière de sa race, avec un seigneur de Saint-André ; mais avec la condition expresse que tous leurs descendans porteraient les nom et armes de Beaufort.

Jean de Belfort ou Beaufort vivait en 1454.

Les titres font ensuite mention de Jacques de Beaufort, chevalier, seigneur de la Séguinie, de la Raffatie (2), etc., qui fut héritier de

(1) La Séguinie, dans la paroisse de Saint-Parthem; Belfort, près de Flanhac.

(2) Le fief de la Raffatie appartenait précédemment à la maison de Jourdain. Bernard de Jourdain, seigneur de la *Gayrie* (fief et village de la paroisse

Digitized by Google

Bernard de Jourdain, de Salles-Comtaux, son oncle, et s'allia à Savie de La Romiguière, dont il eut, entre autres enfans, une fille nommée Isabelle.

A cette époque, la noble maison de Servières était près de s'éteindre. Il n'en restait qu'une fille, Isabeau, qui, n'ayant pas eu d'enfans de son mariage avec un gentilhomme du voisinage, s'était retirée, après la mort de son époux, dans un monastère du Quercy. Se sentant près de sa fin, elle fit ses dernières dispositions, le 12 de novembre 1483, et donna tous ses biens à Jacques de Beaufort, auquel elle tenait par les liens *d'une ancienne et étroite amitié*.

Le seigneur de Beaufort, déjà vieux quand cet héritage lui parvint, fit son testament quelques années après, et transmit tous ses biens à sa fille Isabelle.

Dans cet acte, daté du château de Calvinet, en Auvergne, le 9 de décembre 1492, Jacques de Beaufort est qualifié noble et puissant homme, chevalier, seigneur des châteaux de Belfort, de Servières, de la Séguinie et de Flanhac, en partie, capitaine des châtellenies de Calvinet et de la Vinzelle; il veut être enterré dans la chapelle neuve du cimetière de Flanhac, construite par les soins de son frère, Gailhard de Belfort, curé de Flanhac; après un bon nombre de fondations pieuses, il fait des legs à Hélis de Felzins, sa seconde femme; à Raymond de Belfort, son frère, prieur de Saint-Laurens; à Catherine, sa sœur, veuve de noble Adhémar del Peyrou; à une autre sœur, abbesse d'un monastère; à Hélène, sa fille, religieuse à Montsalvy; à Gui de Belfort, son fils naturel.

Le testateur substitue ensuite à son héritière, Isabelle, noble Antoine de Mancip, seigneur de Flars, son neveu, fils de sa défunte sœur, Gaillarde de Belfort, et à leurs enfans, avec la clause qu'ils prendront les nom et armes de Belfort, *comme y ont été astreints tous les descendans de Delphine de Belfort*.

Isabelle de Belfort était mariée, avant 1503, avec Jacques de Rosset, qualifié dans un grand nombre de reconnaissances (1) noble et puissant homme, chevalier, seigneur de *Albinhio et de Chabanezio*.

de Saint-Félix), donna ses biens à Jacques de Beaufort qui, dans un grand nombre de reconnaissances de la terre et seigneurie de Rodelle, est appelé Jacques de Jourdain, chevalier, *aliàs* de Beaufort (*Arch. du chapitre de Rodez et du château de Brussac*). En 1635, Guillaume de Méjanès, seigneur de Mosieys, avait remplacé les Beaufort dans cette seigneurie.

(1) Titres du chapitre de Rodez depuis 1503 jusqu'à 1522.

Digitized by Google

De ce mariage vinrent trois filles :

1° Anne de Rossel, mariée, le 4 novembre 1507, au château de La Fajole, à noble André de Saint-André, coseigneur de Saint-Laurent-du-Pont, en Quercy, dont Philibert-Philippe de Saint-André, chevalier de l'ordre du Roi, dont il sera parlé ci-après. Anne testa, le 5 mai 1525, en faveur de son mari et de Philibert, son fils ;

2° Marguerite de Rossel, femme de Neapoli de Laiaz, dont Jacques de Laiaz ;

3° Hélène, qui épousa, par contrat du 18 juin 1509, Jean de Saunhac, II^e du nom, seigneur de Belcastel, etc., dont elle eut Clément de Saunhac, institué héritier universel de sa grand'mère, Isabelle de Beaufort, par testament du 25 février 1520. Celui-ci, qui vivait encore en 1563, posséda à ce titre toutes les terres de la maison de Beaufort ; mais étant mort sans postérité, elles firent retour, en vertu des substitutions, à Marie de Mancip, descendante de Gaillarde de Belfort, et qui était entrée dans la maison de Cassagnes (1).

Messire Philibert-Philippe de Saint-André de Beaufort, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Beaufort, Servières, etc., se maria deux fois : 1° le 12 avril 1556, avec Antoinette de Villemine ;

2° Le 27 octobre 1571, avec Blanche Dupuy-Montbrun, veuve de noble Laurens Alleman.

Il eut deux enfans, Laurens et Henri, et vendit, le 31 mars 1582, la terre et château de Servières à Vital de Frayssinet.

Quelques années après, Henri de Beaufort commit un crime et fut condamné à la peine de mort. Le registre où l'on a consigné ce fait n'indique ni les motifs du jugement, ni la nature du crime. C'est un simple énoncé ainsi conçu : « Le 10 de janvier 1597, noble *Henri*
» *de Saint-André*, seigneur de Servières, et *Jean de May*, dit le
» capitaine Pons, furent condamnés à être pendus par le sénéchal du
» Rouergue, à l'instance et poursuite de noble Antoine de Seguy,
» seigneur d'Anglars, et le 10 de décembre 1604, ladite sentence
» fut confirmée par arrêt du parlement de Toulouse. »

Nous ignorons si cet arrêt reçut son exécution. On voit dans un titre du château de La Garrigue que le village de Belfort appartenait encore, en 1605, à Laurens et Henri de Saint-André de Beaufort, frères, qui en vendirent, la même année, la seigneurie à Pierre de Moret, baron de Montarnal, etc., et que, le 9 août 1605, le Parle-

(1) Arrêt du Parlement de Toulouse du 10 janvier 1564.

Digitized by Google

ment de Toulouse rendit un arrêt en faveur de Jeanne de Thésan, femme de Vital de Frayssinet, pour raison de la place de Servières contre noble Laurens de Saint-André, seigneur de Beaufort.

Après cette époque, on ne trouve guère plus de traces de la famille de Beaufort (1).

Ce fragment généalogique a été composé d'après des titres de la maison de Beaufort, qui se trouvaient aux archives du château de Frayssinet, et autres titres du chapitre de Rodez qu'on voit aux archives du département.

DE MELLET.

Il existait autrefois en Carladez une famille de Mellet ou Melet, possessionnée en Rouergue, qui prenait aussi le nom de Beaufort, et pourrait bien être la même que celle dont il vient d'être question.

Nicolas de Melet était bailli royal des Montagnes en 1254 et 1256.

Hugues de Melet, seigneur de Beaufort, rendit hommage au vicomte de Carlat en 1355.

Hector de Beaufort, seigneur de Melet, fut gratifié des terres du Mur-de-Barrez et de *Flanhac*, confisquées sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, en 1478.

Antoine de Melet, dit de Beaufort, était seigneur de Pagas et de Vallon, en Rouergue, du chef de Jeanne Rolland, sa mère, en 1550 (*Nobiliaire d'Auvergne*).

Ce nom de Melet se trouve en Rouergue à plusieurs époques :

Bertrand de Melet, témoin à une transaction de Gui de Sévérac, en 1243 ;

En 1408, vivait noble Raymond de Melet, époux de Hélène de Fabrefort ;

Astorg d'Albignac, coseigneur de Castelnau-du-Lévezou, avait épousé Hélène de Melet, qui testa en 1414 ;

François de Melet, conseiller aux requêtes, s'était marié, au XVI[e] siècle, avec Antoinette Caulet de Cadars ;

Thomas de Melet, bailli de Rodez, épousa, en 1524, Catherine de Gaffier, dont Antoinette, femme de Jean de Rudelle de Cassagnes.

(1) Le sieur d'Austry, chanoine, vivant en 1628, était frère de Raymond d'Austry, président juge mage à Rodez, dont la fille Jeanne épousa M. de Beaufort (*Tit. des Jacobins*).

Digitized by Google

DE BAR,

Seigneurs barons de Bar, de Roumégoux, de Cadoule et de Cadars.

ARMES : *D'argent, à deux fasces de gueules* (1).

Parmi les grandes familles qui florissaient jadis dans la Basse-Marche, on ne doit pas oublier celle de Bar, qui a donné un sénéchal de Rouergue au XV^e^ siècle.

Son origine remontait aux temps les plus reculés. En 1241, Guillaume de Bar avait fait don au monastère de Bonnecombe de la seigneurie de la Frégière, près de Najac.

Robit de Bar figure sur le rôle des hommes d'armes passés en revue à Rodez, le 3 de janvier 1386, par Guillemot de Solages, chevalier, commissaire de Bernard d'Armagnac, capitaine-général de la guerre contre les Anglais, en Guienne et en Languedoc.

On voit un Raymond de Bar, évêque de Montauban, le 4 novembre 1405, et qui fit son entrée dans sa ville épiscopale le 4 septembre 1406. L'acte de sa prise de possession est passé en présence de plusieurs témoins, entre lesquels se trouvent Robert de Bar, damoiseau, et Othon Séguier. Raymond mourut le 26 mars 1424 (2).

Lardit ou Ardit de Bar, chevalier, seigneur de Cadoule, de Roumégoux et de Cadars, fut chambellan et conseiller du roi Louis XI, et sénéchal de Rouergue de 1461 à 1480. On lit dans les *Annales de Villefranche* que la mère de ce sénéchal étant décédée au château de

(1) Un évêque de Montauban de ce nom, en 1404, portait : *De gueules, au croissant d'or, au lambel d'azur.*

(2) *Histoire de Montauban*, par Le Bret, t. I, p. 198.

Bar, en 1462, les consuls de Villefranche s'y transportèrent en costume d'apparat pour assister à ses funérailles.

Bégon de Bar épousa une femme nommée Bertrande, qui était veuve de lui en 1486, ayant eu pour fils :

Flottard de Bar, chevalier, seigneur de Bar et de *Combret*, qualifié noble et puissant seigneur dans des actes de 1444, lequel s'allia à Catherine de Peyrusse, dont il eut :

1° Bégon ; 2° Pierre, seigneur de Bar, porté sur le rôle des hommes d'armes de 1460; 3° Catherine, mariée à Pierre du Rieu et dotée de quatre-vingts écus d'or; 4° Bertrande ; 5° Alde.

Catherine de Peyrusse, étant veuve aussi et tutrice de ses enfans, céda, la même année 1486, certaines propriétés à noble Pierre du Rieu, pour le payer de la dot de sa femme (*Titr. du château de La Garrigue*).

Antoine de Bar, seigneur de Bar, fit son testament le 8 juillet 1521 (*Arch. de Lunac*).

On trouve un Jean de Bar, baron de Bar, en Rouergue, marié, en 1555, à Anne de La Valette, fille d'Arnaud, seigneur de Labro et de La Badie (*Courcelles*).

La famille de Bar a subsisté jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Elle fondit alors, par le mariage de trois filles que fournit la dernière génération, dans les maisons de Lescure, de Barasc et d'Hébrard, seigneurs de Sainte-Gemme.

La seigneurie de Bar passa peu de temps après dans la famille del Salès.

DEL SALÈS,

Seigneurs de Bar, de Cajarc et de la Bonaudie, etc.

ARMES : *Parti au 1 d'argent, au saule de sinople; au 2 fascé d'or et de sable de 4 pièces.*

Bégot del Salès, seigneur de Lescure, servait dans les gendarmes du comté en 1460.

Il y a dans l'église paroissiale de Millau deux chapelles qui furent fondées, en 1502, par noble Pierre del Salès (*Pouillé*).

Le 23 avril 1581, noble Jacques del Salès, seigneur de Gignac, habitant de Valence en Albigeois, épousa noble Béraude de Molières (*Tit. de la famille de Rouget*).

Digitized by Google

Siméon del Salès, seigneur de Las Cases (1), de Bar et de la Bonaudie, acquit, en 1656, de Georges de La Roquebouillac certaines directes dans la paroisse de Bor-et-Bar. Il habitait le château de la Bonaudie, situé dans la paroisse de Bor-et-Bar, et vivait encore en 1668 (2).

Il avait eu pour enfans :

1° Jacques del Salès, seigneur de Bonnefont; 2° Jean ; 3° Marie, femme du sieur Duperche ; 4° Louise, mariée à noble Jean du Rieu; 5° Anne (*ancien factum*).

Jacques del Salès, seigneur de Boyssant, eut de Gabrielle de Bérail de Mazeroles, Antoine-François del Salès, qui épousa, le 29 janvier 1640, Charlotte d'Imbert, fille de Pierre d'Imbert, seigneur del Bosc, et d'Anne de Teyssières de Marfond (*Tit. du chât. de Balsac*).

DERNIERS SEIGNEURS DE BAR.

Georges-Jules de La Roquebouillac, seigneur de La Guimerie, dans la maison duquel était passée la seigneurie de Bar, fut obligé de l'aliéner pour payer ses dettes, à suite d'un arrêt du parlement de Toulouse de l'an 1677.

Elle parvint ensuite à Claude de Roquefeuil-Versols, baron de La Guépie, dont la fille, Elisabeth, épousa, en 1716, son cousin, Casimir d'Izarn de Frayssinet, et lui apporta tous les biens de sa maison.

Les ruines du château de Bar que l'on voit encore sur les bords escarpés du Viaur, dans le canton de Najac, attestent l'ancienne importance de cette demeure féodale. Elle avait été prise par les Anglais en 1361.

CHATEAU DE ROUMÉGOUX.

Le canton de La Salvetat est sillonné par plusieurs vallées parallèles où coulent du nord au sud-ouest de petites rivières torrentueuses, qui vont dégorger dans le Viaur, limite méridionale du canton. Au con-

(1) Las Cases, vieux manoir situé entre Sauveterre et la route impériale.

(2) Rôle de la noblesse de 1668. Sur le même rôle figure Marc del Salès, seigneur de la Bourrésie, habitant à Drulhe. Il était fils de noble Charles del Salès, seigneur de la Bourrésie, qui, d'Antoinette-Anne de Pélamourgue du Pouget, eut ledit Marc et Joseph del Salès, seigneur del Cerieys et de Drulhe (*Arch. de la Raffinie*).

fluent du Jaoul avec un de ces torrens et tout près du Viaur, s'élève une colline escarpée qui forme comme un promontoire triangulaire entre les deux ruisseaux. C'est sur la pointe la plus avancée de ce monticule qu'est bâti le château de Roumégoux, masse carrée, flanquée de quatre grosses tours rondes. Le rocher qui lui sert d'assiette domine le village situé en amont sur la même langue de terre. Les tours sont percées de quelques meurtrières ; mais sur la partie du bâtiment central correspondante à l'entrée, on n'aperçoit pas une seule ouverture : les fenêtres n'avaient été ménagées que du côté du précipice, là où l'escalade était impossible, encore n'était-ce qu'aux étages supérieurs. Le corps-de-logis est démantelé ; mais on voit encore sur les murs la base des arcades géminées à plein-cintre qui soutenaient les voûtes de chaque étage. Le château, défendu de trois côtés par des précipices, s'abritait du côté du village sous deux lignes assez rapprochées de fortes murailles et de fossés profonds. Le style architectural de l'édifice paraît annoncer le XIII^e^ siècle.

Les ouvrages extérieurs ont disparu ; il ne reste plus du corps-de-logis que la carcasse ; mais les tours sont encore debout. A l'angle de jonction de deux de ces tours avec l'édifice central se trouvait à chaque façade une tourelle où l'on avait pratiqué d'étroits escaliers à vis pour la communication des étages entre eux.

Le château de Roumégoux fut originairement possédé et sans doute bâti par les Cadole, famille d'ancienne chevalerie, qui contribua, au XII^e^ siècle, à la fondation du monastère de Bonnecombe, et dont une branche subsiste encore en Languedoc (1).

Aux Cadole succédèrent les de Bar jusques vers la fin du XVI^e^ siècle.

Un titre nous apprend qu'au commencement du siècle suivant, la terre et le château de Roumégoux étaient passés dans la maison de Malause.

D'après cet acte, daté du château de La Case, diocèse de Castres, le 6 mai 1608, « haut et puissant seigneur, messire Henri de Bourbon, chevalier, seigneur et baron de Malause, dudit lieu de La Case, etc., et dame Madeleine de Challon, sa femme, fille et héritière de feu messire Antoine de Challon, seigneur de La Case, pour

(1) Quelques décombres marquent la place où s'élevait jadis, un peu plus haut, sur les bords escarpés et sauvages du même torrent, le château de Cadoule ou Cadole. Il ne reste aujourd'hui en ce lieu qu'une chapelle de dévotion, où les processions de la contrée se rendent au printemps de chaque année.

Digitized by Google

remplir de ses droits légitimaires la dame Sara de Challon, sœur de ladite dame Madeleine, alors femme de messire Charles de Genibrouse, seigneur de Saint-Amans, vendirent irrévocablement à noble Pierre de Faramond ' seigneur et baron de Jocqueviel, présent et acceptant, la place et baronnie de Roumégoux, Cadoulle et bourg de Cadoulle, situés au pays de Rouergue, avec censives, droits seigneuriaux, etc., moyennant la somme de 8,000 livres payées comptant. »

René de Faramond, sieur de La Calmette, fils de Pierre, reçut plus tard, pour sa part héréditaire, la place de Roumégoux.

A l'époque de la Révolution, Roumégoux ou ses ruines appartenaient à la famille du Truel, et une partie de la seigneurie à M. Bonhomme-Dupin, conseiller au parlement de Toulouse.

Digitized by Google

DE CANSAC.

Cansac, Mantel (*Mantellis*), sont les noms que prenait indistinctement une même famille de chevalerie, qui habitait la cité de Rodez au XIIIe siècle, possédait des maisons et jardins dans les rues de Balaguier, du Pertus, à Caldegousse, en deçà des murs, ainsi que différens fiefs dans la banlieue, entre autres la seigneurie de La Youlle.

Guillaume de Cansac (1), chevalier de *la cioutat* de Rodez, vivant avant 1243, avait eu de Gaillarde, sa femme :

1° Pierre de Mantel ; 2° Hugues de Cansac ; 3° Guillemette, mariée à N. de Saunhac.

Le 5 des ides de juin 1264, les deux frères, qualifiés tous deux chevaliers de la cité de Rodez, s'accordèrent pour la division des censives dont ils avaient jusques-là joui en commun.

Voici le peu de documens que les anciens titres nous ont fournis sur chacun d'eux :

1° Pierre de Mantel. Le 10 des calendes de janvier 1264, Pierre Mantel, chevalier, et Bérengère, sa femme, vendirent à Hugues de Cansac, chevalier, certains jardins, *parras* et censives qu'ils avaient dans les appartenances de Saint-Cyrice et de La Youlle, moyennant huit livres et demie rodanoises.

Il eut pour fils Guillaume de Cansac, damoiseau, qui, en 1281, vendit à Hugues de Cansac, son oncle, certains cens qu'il avait sur une maison située hors la porte de l'Embergue.

2° Hugues de Cansac fut père de Gaillarde, mariée : 1° à Grimald de Salles (2); 2° à Guillaume de Saunhac, son cousin germain. Ces

(1) Il y a un Guillaume de Cansac qui figure dans la croisade de saint Louis, en 1248.

(2) Dans un acte d'accord de la famille de Cansac, vers la même époque, il est question de trois Grimald de Salles se rattachant à deux degrés :

1° N. de Salles (*avus*), chevalier, qui eut pour fils :

2° Grimald de Salles (senior), damoiseau, et Grimald de Salles (junior), lequel s'allia à Gaillarde de Cansac, dont il eut :

3° Autre Grimald de Salles, désigné dans l'acte par le diminutif *Grimaldoneti*.

alliances réitérées avec la maison de Saunhac, alors très puissante, prouvent l'importance de cette famille de Mantel ou de Cansac, à laquelle les honneurs de la chevalerie donnaient encore plus de lustre.

3° Guillemette de Cansac reçut en dot de ses frères, au mois de juin 1243, époque de son mariage avec N. de Saunhac, ce que ceux-ci avaient au château de Cassagnes-Comtaux et dépendances. Telle est l'origine des droits que la maison de Saunhac eut sur la seigneurie de Cassagnes. De ce mariage vint Guillaume de Saunhac, damoiseau, qui, en 1289, donna à Grimald de Salles, damoiseau, son neveu, la quatrième partie de tous les biens ayant appartenu à Hugues de Cansac, et qui lui venaient de l'hérédité de sa mère, sœur dudit Hugues (*Anciens titres de La Youlle, aux archives du château de Planèses*).

Après cette époque, il n'est plus possible de suivre la descendance de la famille de Cansac, mentionnée encore dans quelques actes du XIVe siècle, mais qui probablement ne tarda pas à s'éteindre.

En 1331, Pierre de Cansac, damoiseau, de Rodelle, vendit ses rentes de Lanhac à Guillaume de Montferrier.

Amans de Cansac, damoiseau, fit hommage, en 1345, à l'évêque de Rodez, pour le mas de Beaucel, situé dans la paroisse des Faux (*Arch. de l'évêché*).

Le même Amans est qualifié damoiseau, fils et héritier de Guillaume, dans un acte de l'an 1339, par lequel il vend à Guillaume Pollier, d'Arvieu, certaines censives qu'il avait aux villages d'Aurifeuille, du Colombier, du Cérieux, etc. (*Arch. de Landorre*).

Digitized by Google

DE CORN D'AMPARE,

Seigneurs de Corn, de Belmont, d'Anglars et de Sonnac, en Quercy; d'Ampare, de Lieucamp, en Rouergue.

ARMES : *D'azur, à deux cors de chasse d'or, liés, enguichés et virolés de gueules et contreposés, au chef bandé d'argent et de gueules : couronne de marquis.*

TENANTS : *A dextre, un chevalier soutenant de son épée une couronne royale; à senestre, un ange portant une croix.*

CIMIER : *Un château flanqué de deux tours carrées, celle à dextre sommée d'une tourelle du même, d'où sort un étendard, aux armes de l'écu, derrière lequel deux autres étendards sont passés en sautoir, l'un à dextre, d'azur à deux cors de chasse d'or, l'autre à senestre, bandé d'argent et de gueules.*

DEVISE : *Dieu est tout.*

I. SANCHON DE CORN I^er^, seigneur de Corn et d'Anglars, en Quercy, né vers 1200, fit partie de la croisade de Saint-Louis, en 1248, et ses armes se voient à la troisième salle carrée de la sixième croisade, au château de Versailles. Il avait épousé Bertrande (1), dame d'Anglars, veuve en 1262, dont :

1° Pierre, qui suit; 2° Guillaume; 3° Esclarmonde, qui prit le voile avec sa mère au monastère de Lagna, dont elle fut abbesse en 1287 (*Gall. christ.*, t. 1).

II. PIERRE DE CORN, *aliàs* DE BÉDUER, chevalier, coseigneur de Corn et d'Anglars, fit hommage au seigneur de Cardaillac en 1287. Père de :

(1) De l'ancienne maison d'*Adhémar*, originaire du Limousin, où elle possédait le château de Lostanges aux XII^e et XIII^e siècles.

Digitized by Google

1º Sanchon, qui suit; 2º Bertrand, 3º Cidon, vivants le 8 février 1295.

III. SANCHON DE CORN IIe, qualifié comme son père, mort avant le mois de février 1335. Père de :

IV. SANCHON DE CORN IIIe, renouvela, en 1335, l'hommage de Pierre, son aïeul, au seigneur Hugues de Cardaillac; épousa : 1º vers 1320, dame de Béduer, morte sans enfans; 2º Sibylle de Saint-Géry, veuve en 1348, dont :

1º Sanchon, qui suit; 2º Pierre, moine à Carennac (1387-1402); 3º Sébélie, femme, vers 1360, d'Aymeric de Gascq; 4º Marguerite, religieuse de Saint-Jean de Jérusalem à l'hôpital de Beaulieu, 1386.

V. SANCHON DE CORN IVe, damoiseau, seigneur du château de Corn, d'Anglars et de Sonnac, épousa Marie-Marguerite de Cadrieu, dame en partie de Sonnac, le 7 août 1367, dont :

1º Sanchon, qui suit; 2º Elisabeth, mariée, le 23 mai 1396, à noble Foulque de Périers.

VI. SANCHON DE CORN Ve, seigneur de Corn et de Sonnac, coseigneur d'Anglars, épousa en secondes noces Saure de Narbonnès.

D'un premier lit :

1º Guisbert, qui suit; de Saure de Narbonnès : 2º Déodat, auteur des seigneurs de Corn et Sonnac; 3º Gaillarde, femme de noble homme Raymond de Béduer.

VII. GUISBERT DE CORN, seigneur de Capdenac, puis d'Ampare, en Rouergue, et de Belmont (1), coseigneur d'Anglars, mineur en 1416, épousa, le 9 février 1433, Cécile de Marc, dame d'Ampare, fille de François de Marc, seigneur d'Ampare, et de Philis de Corbier, dont Eustache, qui suit :

(1) Jeanne de Vaurcilles, dame de Belmont, grand'tante de Guisbert, à la mode de Bretagne (cousine germaine de Marguerite de Cadrieu), révoqua, par acte du 30 juin 1416, en faveur dudit Guisbert, la donation qu'elle avait faite à Sanchon V.

Digitized by Google

VIII. EUSTACHE DE CORN, écuyer, seigneur d'Ampare et Belmont, épousa Marie, *aliàs* Isabeau de Gaulejac, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Puycalvel, près de Gourdon, et de Marie de la Garde de Saignes, dont :

IX. FRANÇOIS DE CORN Ier, seigneur d'Ampare, marié, le 1er décembre 1515, à Marguerite de Calmont, fille de Pénautier de Calmont, seigneur du Colombier, près de Rignac, et de Marie de Narbonnès de Puylaunes, dont :

1° JEAN, qui suit ;
2° ANNET (1545) ; } chevaliers de Saint Jean de Jérusalem
3° JEAN (1549) ; } au prieuré de Saint-Gilles.

X. JEAN DE CORN, seigneur d'Ampare et Belmont, épousa, le 25 mai 1535, Marguerite de Naucase, fille de Pierre, seigneur de Naucase, et d'Antoinette de Marcillac, dame de Boisse, dont :

1° ANTOINE, qui suit :
2° GUILLAUME DE CORN, dit D'AMPARE, seigneur de Belmont, qui transigea avec son frère en 1592. Il paraît être l'aïeul de Jean de Corn d'Ampare, seigneur de Belmont, qui épousa Catherine de Palhane, dont : Marguerite de Corn d'Ampare de Belmont, femme, vers 1660, de Jean-Margarit de Lostange-Béduer, marquis de Felzins, seigneur de Cussac, en Rouergue, petit-fils, par sa mère, de Catherine, dame de Corn et de Sonnac.

XI. ANTOINE DE CORN, seigneur d'Ampare, épousa Marie de Bérail de Mazerolles, d'une ancienne noblesse de Rouergue, dont :

1° François, qui suit ; 2° N....., seigneur de Marion.

XII. FRANÇOIS DE CORN IIe, seigneur d'Ampare, Lieucamp, etc., épousa, le 9 novembre 1619, à Durenque, haute et puissante dame Barbe d'Arpajon, dont :

XIII. ANTOINE FRANÇOIS DE CORN D'AMPARE, seigneur de Lieucamp, Marion, Ampare, etc.; marié, le 25 juin 1655, à Françoise d'Espinchal, dont :

XIV. ARNAUD-LOUIS DE CORN, marquis d'Ampare,

seigneur de Lieucamp, La Capelle, Saint-Géraud, lieutenant des maréchaux de France, juge du point d'honneur au pays de Rouergue, qui épousa, le 15 septembre 1698, Anne de Bar de la Chapelle, dont :

1° Elisabeth de Corn d'Ampare, mariée, par contrat du 22 novembre 1736, avec Jean-Arnaud de Cruzy, comte de Marcillac, baron de Mels seigneur de Savignac, de La Barthe, etc., fils de Sylvestre du Cruzy, comte de Marcillac, vicomte de Grèzes, et de Marie-Anne de Benavent ;

2° Marie-Jeanne-Félicité de Corn d'Ampare, mariée, par contrat de juillet 1737, avec Pierre-Jean d'Adhémar, IIe du nom, comte de Panat, seigneur de Bruéjouls, Capdenaguet, Saint-Christophe, Pradels, Abbas, etc., fils de René Marc et de Claudine d'Albignac (*Courcelles*, t. x).

De cette maison sont sorties :

La branche de Corn et Sonnac, fondue au commencement du XVIIe siècle dans la maison de Lentillac.

La branche d'Anglars et de Queyssac, en Limousin, dont le dernier rejeton, Mercure-Joseph-Jean-Pierre, marquis de Corn, baron de Queyssac et de Puymerle, seigneur d'Anglars, chevalier de Malte et colonel de cavalerie, vivait encore en 1828, sans postérité.

Cette dernière branche a donné naissance aux seigneurs du Peyroux, près de Brives, en Limousin, dont les descendans existent encore aujourd'hui.

LOSTANGES.

Château du bas Limousin, d'où a tiré son nom une maison distinguée entre les premières de cette province par son ancienneté, ses alliances et ses services militaires.

Jean-Marguerite de Lostanges, second fils de Jean-Louis, comte de Béduer, et de Françoise de Gourdon de Genouillac, fut marquis de Felzins, seigneur de Cussac, en Rouergue, et mourut en 1691. Il avait épousé Marguerite de Corn d'Ampare, dont il eut, entre autres enfans, Jean-François de Lostanges, seigneur de Cussac, marié, le 10 août 1711, à Françoise de La Mothe, dont est né Hugues de Lostanges, seigneur de Cussac, qui se maria et eut des enfans.

L'abbé de Lostanges, de la même famille, était vicaire-général du diocèse de Rodez avant la Révolution.

Cette maison porte : *d'argent, au lion de gueules, couronné, accompagné de cinq étoiles du même.*

Digitized by Google

DE CAPLUC,

Seigneurs de Capluc, en Gevaudan; du Maynial, de Veyreau, de Peyreleau, en Rouergue.

Le château de Capluc (*caput lucis*), berceau de cette puissante maison, s'élevait au confluent du Tarn et de la Jonte, sur un pic qui domine de très haut le cours de ces deux rivières. Il n'en reste que quelques pans de muraille et la chapelle, de style byzantin, qui sert maintenant de grange. Une plate-forme, de très-difficile abord, commande les ruines de l'antique manoir. Elle était ceinte de remparts crénelés dont on ne voit plus que les débris. Au milieu de cette plate-forme gît un énorme rocher, dans les flancs duquel on avait creusé une grotte pour la sentinelle. Pendant les jours mauvais de la Révolution, ce réduit servit d'asile à plusieurs prêtres. Une petite table, taillée dans le roc, devint leur autel. Sur le devant, est une belle citerne, encore couverte de sa voûte romane. De la plate-forme de Capluc, le regard s'étend au loin et n'aperçoit tout autour que des abîmes.

Le château de Capluc, en 1300, dépendait de celui de Peyrelade (*Arch. du domaine à Montauban*).

La terre de ce nom s'étendait sur la montagne du causse-Méjan, dans le Gevaudan, et n'était séparée de celle de Maynial et de Veyreau que par la Jonte.

I. BERTRAND DE CAPLUC est le premier seigneur de cette maison que l'on trouve en remontant la suite des temps. Il vivait en 1250. Il eut pour enfans (1) :

(1) A la même époque, vivaient Bernard et Hugues de Capluc, mentionnés dans un titre du château de Mostuéjouls du 4 des nones d'avril 1253. C'est un accord fait entre ces deux seigneurs et Pierre de Mostuéjouls, chevalier, par la médiation de Gaufred de Compeyre et de N..... de Roquevaire, chevaliers, par lequel les deux frères de Capluc s'engagèrent à tenir en fief franc, du seigneur

1° Rigal de Capluc ;

2° Bérenger, qui fut témoin avec Jourdain et Bernard de Capluc, damoiseaux, à l'hommage que Rigal, son frère, fit, le 13 des calendes de mai 1262, à Henri, comte de Rodez, entre les mains de Guillaume d'Estaing, chevalier, *militi Bajulo*, de la baronnie de Roquefeuil, pour un setier froment de cense annuelle, qu'il percevait sur les habitans du mas de Pegayrargues, paroisse de Saint-Jean-de-Balmes, diocèse de Rodez (*Arch. de Navas, appartenant à M. Roussillon-Vessac*) ;

3° Galaubon de Capluc, chapelain ;

4° Bertrand de Capluc. Ces deux derniers mentionnés dans un titre de la maison de Malhac, de 1270, comme tuteurs des enfans de feu leur frère Rigal.

II. RIGAL DE CAPLUC ne vivait plus en 1270, et avait épousé une femme connue sous le seul nom d'Hélis, dont il eut Bertrand, qui suit (*Tit. de la maison de Malhac*) :

III. BERTRAND DE CAPLUC, IIe du nom, chevalier, est qualifié fils de feu Rigal et seigneur du château de Capluc dans différens titres de la maison de Malhac des années 1276, 1289 et 1308.

IV. Il est ensuite question dans divers actes de BERNARD DE CAPLUC, probablement fils de Bertrand. Par transaction de l'an 1313, Gui de Mostuéjouls, chevalier, céda à Bernard de Capluc, damoiseau, un cens à prendre sur les tenanciers du château de Peyreleau (*Tit. du château de Mostuéjouls*).

Le 19 des calendes de janvier 1327, Aymeric de Mostuéjouls, IIe du nom, chevalier, seigneur de Mostuéjouls, fit don à Bernard de Capluc, damoiseau, d'un habit de drap, sa vie durant, et pour garantie de ce don, il affecta la

de Liaucous, le mas de Beysse et tout ce qui en dépendait dans la paroisse de Liaucous. — Hugues de Capluc eut un fils nommé Raymond, qui, en 1274, vendit à Guillaume Grailhe, prêtre, la quatrième partie d'un moulin à Saint-Lambert (*Tit. de l'Arpajonie*).

Digitized by Google

somme de 3,000 livres qu'il avait sur le fief de Saint-Rome-de-Tarn, et qu'il avait reçue dudit Bernard de Capluc (*Généalogie de Mostuéjouls*).

V. Peu de temps après, en 1329, de vifs démêlés éclatèrent entre les seigneurs de Mostuéjouls et ceux de Capluc qui étaient alors Pierre de Capluc, chevalier, Richard, Astorg et Gaucelin de Capluc, damoiseaux. Guillaume de Mostuéjouls, seigneur de Liaucous, qui prétendait avoir des droits sur le château de Capluc, marcha contre ses voisins à la tête de ses vassaux, et s'empara de vive force de leur manoir. Un acte d'accord mit fin la même année à cette guerre. Il fut décidé que les seigneurs de Liaucous auraient à perpétuité, durant le mois d'août de chaque année, la garde du château de Capluc avec l'administration de sa justice [1) (*Tit. du château de Mostuéjouls*].

Le jeudi après la fête de saint Michel, 1336, Rigaud de Capluc (2) vendit à noble Bernard de Seveyrac, chevalier, tous les revenus, quels qu'ils fussent, qu'il avait au mas de Vessac et tous ceux qu'il avait depuis le mas de La Cadenède jusqu'aux mas de Saint-André-de-Sarralhan, d'Alluech, de Marlavagne, et en toutes leurs appartenances sises dans le mandement et district de Montméjan, paroisse de Saint-André-de-Vesines, pour le prix de vingt livres tournois. — Jean Rocoselli, notaire de Creissel.

Le 8 septembre 1339, réduction faite par Pierre de Capluc, chevalier, seigneur en partie du château de .... à Jean Beïs, du mas de La Cadenède, du demi-quart au

(1) Ces détails sont consignés dans une plainte au bailli et lieutenant du bailliage du comté de Gevaudan, par laquelle on apprend que pendant l'occupation de ce château par Guillaume de Mostuéjouls, il y avait exercé plusieurs actes de justice. Cependant une sentence des mêmes officiers, du 13 mai 1329, renvoya le seigneur de Liaucous des poursuites dirigées contre lui. Il avait, en effet, sur le château de Capluc des droits qui avaient été longtemps méconnus, et qui furent consacrés par un accord qu'il passa, le 9 des calendes de juin 1329, avec nobles Rigaud, Bernard et Gaucelin de Capluc.

(2) Rigaud ou Rigal de Capluc, II[e] du nom, avait épousé Marguerite de Médicis de Cantobre, laquelle testa en 1332.

demi-quint d'un champ appelé l'*affar de la plana*, situé entre Vessac et La Cadenède, lequel champ relève dudit Pierre de Capluc. — Hugues Malbois, notaire de Millau.

VI. HENRI DE CAPLUC rendit hommage, en 1348, à Jean d'Armagnac, comte de Rodez, pour tout ce qu'il possédait à Blanquefort, aux appartenances de Meyrueis (*Archives du comté de Rodez à Montauban*).

VII. GUION DE CAPLUC vivait en 1361 (*Id.*).

VIII. En 1427, il est fait mention de noble et puissant homme, JEAN DE CAPLUC, seigneur du château de Capluc et du lieu du Maynial. On sait qu'à cette époque, la qualification de *noble et puissant homme* n'était ordinairement donnée qu'aux seigneurs hauts justiciers. Jean de Capluc eut pour fils Pierre, dont l'article suit :

IX. PIERRE DE CAPLUC, IIe du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur *pro majore parte* du château de Capluc et du lieu du Maynial, se maria, vers 1418, avec Marie-Anne de Ricard, fille de noble Aymeric de Ricard, seigneur de Montflour et coseigneur de Peyrelade. Il eut pour fils :

1° LOUIS, qui continua la filiation ;
2° JEAN DE CAPLUC, moine Bénédictin, prieur et seigneur du Rozier, en 1481 ;
3° AGLAURE DE CAPLUC, mariée, vers 1460, avec Louis, baron de Montvallat.

X. LOUIS DE CAPLUC, chevalier, seigneur de Capluc, du Maynial, de Veyreau, eut pour enfans :

1° PIERRE DE CAPLUC, IIIe du nom, qui mourut sans postérité, et institua pour héritière Catherine de Capluc, sa sœur ;
2° CATHERINE DE CAPLUC, qui, par accord du 4 septembre 1504, épousa Pierre de Tubières-Grimoard, baron de Verfeil et de Grisac, seigneur de Saint-Rome et d'Auriac, et porta à son mari tous les biens de la maison de Capluc, savoir : les sei-

gneuries de Capluc et de Veyreau, sur le causse noir, et celle de Luzençon, près de Millau (1).

En 1607, Jean de Tubières-Grimoard vendit à Simon d'Albignac, seigneur du Triadou, les terres de Capluc et de Veyreau pour la somme de 47,000 livres. Ce Simon d'Albignac descendait en ligne directe de Pierre d'Albignac et de Flore de Capluc, mariés en 1479, celle-ci fille de Guillaume de Capluc (2) et d'Orable Guitard.

Cette branche cadette de la maison de Capluc habitait le château de Peyreleau. Elle avait des biens dans les mandemens de Peyreleau, du Maynial et de Montméjan. Flore de Capluc n'ayant eu qu'un frère, Louis de Capluc, qui entra dans l'état ecclésiastique, et était curé d'Auzits, diocèse de Rodez, en 1510, devint l'héritière de sa maison, dont elle porta les biens dans la maison d'Albignac.

A partir de 1607, les d'Albignac furent seigneurs de Capluc, du Maynial, de Veyreau, de Peyreleau, et ils créèrent à Peyreleau une seule justice seigneuriale pour tous les lieux sur lesquels s'étendait leur juridiction.

Un Guillaume de Capluc figure sur le rôle d'hommes d'armes de 1460.

CHATEAUX DU MAYNIAL ET DE VEYREAU.

Le Maynial est un misérable village, situé sur un sol ingrat, au fond de l'étroite et profonde vallée qu'arrose la Jonte. De son château, dont il ne reste que des ruines, relevaient, dans le principe, grand nombre de hameaux et de terres sur le *causse noir*, entres autres Veyreau et toute l'ancienne paroisse de Saint-Jean de Balmes, à laquelle a succédé la paroisse de Veyreau. L'accroissement du village de Veyreau enleva au Maynial toute son importance, et les seigneurs finirent par faire construire un château dans ce dernier lieu. La sei-

(1) En 1405, vivait Pierre-Bernard de Capluc, prêtre-chanoine, habitant de Millau, qui donna, cette année, plusieurs maisons au couvent de l'Arpajonie (*Tit. de l'Arpajonie*).

(2) Guillaume de Capluc, dernier du nom, fut tué, dit-on, par les gens du parti d'Armagnac qui, après avoir lutté contre le roi de France, faisaient à la fin une guerre de brigandage dans la province (Le couvent d'Aubrac fut dévasté par ces bandes en 1461). Echappé de son château, il allait chercher un asile dans l'église du Rozier, quand il fut atteint d'une flèche entre les deux épaules.

Digitized by Google

gneurie de Veyreau (1) avait d'abord appartenu à la famille de Capluc. Elle passa par femmes dans celle de Tubières, en 1504, et les d'Albignac l'achetèrent de ceux-ci en 1607. Ce sont eux qui ont fait bâtir le château de Veyreau.

(1) Raymond de La Roque était seigneur du Maynial en 1396 (*Vieux titres de Saint-Véran*), et il est probable que cette terre fut apportée dans la maison d'Albignac par Almoïs de La Roque, femme de Gui d'Albignac, au commencement du xv[e] siècle.

Digitized by Google

DE CASSAGNES DE BEAUFORT,

Marquis de Miramont, seigneurs du Cayla-de-Moyrazès, de Flars, de La Maurinie; coseigneurs de Cassagnes-Comtaux et de Rignac; barons de Centrès, de Tayac, en Rouergue; seigneurs de Polminhac, Marfonds, Fouilholes, Saint-Gerons, Saint-Angeau, Brezons, Nayrebrousse, Loubejac; coseigneurs de Vic et de Thiézac, en Auvergne, etc.

ARMES : *D'azur, au lion d'or, au bâton de gueules en bande brochant sur le tout* (1).

La maison de Cassagnes, illustrée par une longue continuité de services militaires, par la possession de plusieurs terres titrées et par de belles alliances, tenait autrefois un rang distingué parmi la noblesse de la province de Rouergue, dont elle était originaire, et qu'elle quitta au commencement du XVII^e siècle pour aller s'établir en Auvergne. Elle habitait le château du Caylar, près de Moyrazès, et tirait très-probablement son origine et son nom des anciens seigneurs de Cassagnes-Comtaux, connus par les chartes dès le XI^e siècle.

1062. Hugues et Rigald de Cassagnes, frères, fils de Raymond et de Richilde, sont qualifiés *seniores et principes castri de Cassaneis* dans la charte de rétablissement du monastère de Saint-Pierre de Clairvaux, auquel ils firent de grands dons (*Cart. de Conques*).

1250. Emprunt fait par Bernard de Cassagnes, conjointement avec Guillaume Balaguier et Raoul de Lapanouse, à Marco Ciconia, marchand de Gênes, après la sixième croisade, pour revenir en France. L'acte, qui se trouve au cabinet de M. Courtois, à Paris, est scellé des armes de Bernard de Cassagnes.

(1) La bande de gueules lui vient de la maison de Beaufort, dont elle prit les armes au commencement du XVI^e siècle.

2 mai 1260. Vente faite par Hélias de Cassaignes et Delphine Mayguellanne, sa femme, à Dom del Cros, syndic de Bonnecombe, du terroir de Mayrelenc, situé dans la paroisse de La Capelle-Dalsa (*Arch. de Bonnecombe*, *Ruffepeyre*, 434).

1280. Brenguier de Cassagnes, l'un des seigneurs de Salles-Comtaux, agissant comme mari de N........ de La Tour, fille de B. de La Tour, avec les autres seigneurs de Salles-Comtaux, dans un accord desdits seigneurs avec le comte de Rodez (*Archives du domaine à Montauban*).

1307. Jean de Cassagnes, chevalier de l'ordre du Temple, commandeur de la Nougarède, près de Pamiers, fit l'aveu et la confession de tous les crimes de l'ordre, à Carcassonne, en 1307 (*Fleury*, t. 19, p. 133, in-12, édit. de 1724. Voir aussi *Dupuy*, p. 103).

1323. Hommage de Guillaume et Pons de Cassagnes, damoiseaux, coseigneurs de Cassagnes, à raison de la justice dudit lieu (*Registre en parchemin aux archives de la comté de Rodez*).

1341. Brenguier de Cassagnes, qualifié noble et puissant homme et sénéchal de Rouergue dans un acte d'opposition concernant la famille de Mirabel, tiré des archives du domaine à Montauban.

1378. Noble Brenguier de Cassagnes, capitaine de Capdenac, connu par deux actes de cette année (*Archives du comté*).

Les titres établissent littéralement la filiation depuis Bertrand, qui suit :

I. BERTRAND DE CASSAGNES, habitant du château de Moyrazès, qualifié noble et damoiseau dans un acte de 1391 et dans un hommage au roi de 1399 (1) pour certains fiefs à Clausevignes, paroisse de Valady, mourut en 1415.

Il avait épousé Maralde d'Albin (*de Albinhio*), dont il eut :

1° Bérard, qui suit; 2° Gaillard de Cassagnes, prêtre, prieur de Glassac, qui, le 12 juillet 1415, fit donation de tous ses biens à son frère Bérard, à l'occasion de son mariage.

(1) Hommage au roi du 8 juillet 1399, devant Jean de Benavent, sénéchal de Rouergue (*Arch. du domaine à Montauban*).

II. BÉRARD ou BÉRAUD DE CASSAGNES, seigneur du Cayla-de-Moyrazès, vivait encore en 1465. Il s'était marié, en 1415, avec Gaillarde de Saisset, fille de noble Raoul de Saisset, du lieu de Veyrières, au diocèse de Rodez.

Jean de Saisset, damoiseau, frère aîné de Gaillarde, testa le 16 mars au château de Veyrières, et se voyant sans enfans de noble Catherine, fille de Pierre d'Artaud, il donna ses biens à Jean de Cassagnes, son neveu, fils de Béraud, et à défaut d'enfans légitimes dudit Jean, il lui substitua noble Jean de Ligons, fils de feu Raymond de Ligons (1).

Bérard de Cassagnes laissa pour enfans :

1° Jean, qui suit; 2° Béatrix, femme, en 1436, de Brenguier Trébosc, du mas Séveyragol, en la paroisse de Moyrazès; 3° Jean de Cassagnes, prêtre, qui testa en 1470.

III. JEAN DE CASSAGNES, damoiseau, habitant de Moyrazès, épousa Souveraine de Favars, fille de noble Jean de Favars (2), dont il eut :

1° Béraud II, qui suit; 2° Delphine de Cassagnes, femme, en 1459, de noble Louis de Montvallat, fils de Jean de Montvallat, du château de *Capreria*, paroisse de Saint-Sauveur; 3° Jean de Cassagnes, qui paraît avoir été prêtre.

IV. BÉRAUD DE CASSAGNES, IIe du nom, seigneur du Cayla, épousa, le 30 juillet 1465, Hélix de Cat, fille de haut et puissant homme Guillaume de Cat, *aliàs* de *Crosa-*

(1) Raymond et Gaillarde de Saisset étaient, à ce qu'on croit, petits-neveux de Bernard Saissetti, premier évêque de Pamiers, qui joua un rôle du temps de Philippe-le-Bel.

L'an 1303, le pape Boniface, irrité contre Philippe, et voulant le braver, érigea en évêché, sans son consentement, Pamiers, et envoya pour légat en France le même homme appelé Bernard Saissetti, qui s'était fait ordonner évêque malgré le roi. Cet évêque commença par ordonner à Philippe-le-Bel de partir pour une nouvelle croisade, et de mettre le comte de Flandres en liberté. Le roi fit arrêter Bernard et le remit entre les mains de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain.

(2) Du château de Favars, paroisse de Gailhac, dont Aymeric de Garceval, seigneur de Recoules, épousa, vers la même époque, l'héritière.

Peyra, chevalier, seigneur de Cocural et de Maynial, paroisse de Cassuéjouls.

Le père Beau, dans son histoire de François d'Estaing, raconte une particularité de la vie de ce Béraud :

« Durant les trois ans que Charles de Tournon contesta l'élection du saint évêque, quelques gentilshommes du Rouergue suivirent les intérêts de Charles et servirent ses passions. Un d'entre eux, appelé Bérauld de Cassagnes, s'empara, au nom de Charles, du château de Muret, un des plus forts et des mieux situés du Rouergue. De là, il faisait des courses sur tout le domaine des évêques et de ceux qui tenaient le parti de François. Surtout, il s'en prenait aux terres, aux maisons, aux dîmeries du chapitre qui maintenait l'élection. Après la confirmation, le chapitre le poursuivit en justice, obtint divers arrêts contre lui et même prises de corps. Tout allait au criminel, avec danger de perte universelle de biens, d'honneur et peut-être de la vie, à cause des excès, voleries, sacriléges et divers meurtres commis par ses soldats dont il était responsable à l'ordinaire. Ce gentilhomme, dans cet accessoire, eut recours à la débonnaireté du saint prélat qui était alors en son gouvernement du comté de Venaissy. Il le va trouver à Avignon, se jette à ses pieds et lui fait connaître sa nécessité. Le bon seigneur le relève d'abord, l'embrasse avec des tendresses paternelles et lui promet son intercession envers le chapitre. Il le prie d'arrêter chez lui pendant qu'il enverrait un exprès en Rouergue. Et, en effet, il députe au chapitre et à son frère, le comte d'Estaing, un gentilhomme avec des lettres si pressantes que la procédure criminelle cessa, le chapitre consentit à la voie de douceur, et tout se passa à l'amiable. La bonté de François d'Estaing ne s'arrêta pas là. Il employa encore ce gentilhomme à la garde de ses places, et on le trouve en divers actes, depuis ce procès, capitaine du château de Palmas et même de celui de Muret, d'où il faisait ses courses. »

Les enfans de Béraud furent :

1° Jean II, dont l'article suit ; 2° Gabrielle de Cassagnes, mariée, en 1484, à noble Pierre de Borsinhac, seigneur de Pradels, paroisse d'Abbas ; 3° Delphine de Cassagnes ; 4° Marguerite, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin, à Montsalvy, en 1516.

V. JEAN DE CASSAGNES DE BEAUFORT, écuyer, seigneur du Cayla et de Servières, épousa, par contrat du 2 décembre 1512, Marie de Massip, fille de feu noble Antoine Massip, seigneur de Flars, coseigneur de Cassagnes-

Digitized by Google

Comtaux, et de Marie de Saunhac, laquelle testa, le 8 mars 1541, au château de Flars, en faveur de Marie de Massip, sa fille. Par suite de cette alliance, les biens (1), nom et armes de la maison de Beaufort, qui étaient advenus à Marie de Massip, *par le refus, deny et négligence d'Hélène de Rosset, de Jean et Clément de Saunhac, écuyers, seigneurs de Belcastel, de porter le nom et armes de Beaufort et de résider dans lesdits châteaux*, passèrent dans la maison de Cassagnes (2).

Marie de Massip apporta aussi dans la même maison le château de Flars et la coseigneurie de Cassagnes-Comtaux.

Jean de Cassagnes et Marie de Massip eurent pour enfans:

1° Antoine, qui suit; 2° Jean de Cassagnes; 3° Clémens de Cassagnes, seigneur des Crozets, marié avec Anne d'Agens de Loupiac, mort en 1603. Anne d'Agens testa en 1606; 4° Hélène, religieuse; 5° Louise, religieuse; 6° autre Hélène; 7° Orète; 8° Françoise; 9° Marie de Cassagnes.

VI. ANTOINE DE CASSAGNES DE BEAUFORT, seigneur du Cayla, de Flars, coseigneur de Rignac et de Cassagnes-Comtaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, est qualifié noble et puissant homme dans divers actes. Il épousa, par contrat du 19 juillet 1565, au château de Milhars, en Albigeois, Anne de Cazillac, fille de feu noble et puissant seigneur Antoine de Cazillac, seigneur de Cessac, chevalier de l'ordre du Roi, commissaire de l'artillerie de France, et de noble dame Anne de Crussol (3).

(1) Servières, Rodelle, Flanhac, la Séguinie.

(2) Marie de Massip, dame de Beaufort, en fit donation, le 28 août 1563, à Antoine de Cassagnes, son fils aîné. Voir l'arrêt du parlement de Toulouse, en date du 10 janvier 1564, à l'article Clément de Saunhac de Belcastel.

(3) Cazillac, dans l'élection de Figeac, ancienne baronnie, réputée la seconde du Quercy, a été possédée pendant plus de 500 ans par une ancienne maison du nom de Bérail, mais plus connue sous le nom de Cazillac. Arnaud Bérail, de cette maison, sire de Saissac ou Cessac, était châtelain de Najac en 1375 *(Bosc)*. François, baron de Cazillac, vicomte de Cessac, etc., fut le dernier mâle de sa maison et mourut en 1679, ne laissant qu'une fille, mariée, en 1651, à Charles le Genévois, marquis de Bleigny, etc., dont les descendans vendirent au duc de Bouillon, en 1689, la baronnie de Cazillac, que le roi

Les enfans issus de ce mariage furent :

1° Suzanne de Cassagnes, née vers 1567, femme, en 1586, de noble Gaillard de Marcillac, seigneur de la Bastide-Capdenac; 2° Jean de Cassagnes, âgé de 18 ans en 1586, avait été quatre ans page du roi, et était alors dans la compagnie d'ordonnance de M. de Sanvensa : mort, en 1597, avant son père; 3° Joseph de Cassagnes, reçu à 10 ans, en 1581, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; 4° Louis était, en 1599, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; il fut institué héritier par son père et paraît n'avoir pas eu de postérité; 5° Charles, dont l'article suit; 6° Charlotte, mariée, en 1597, à noble de Rodorelh, seigneur de Conduchier.

VII. CHARLES DE CASSAGNES DE BEAUFORT, seigneur du Cayla, de Flars, de la Maurinie, coseigneur de Rinhac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mourut en 1631. Il avait épousé Camille de Pesteils, fille de messire Jean-Claude de Pesteils, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, baron de Salers et de Branzac, seigneur de Fontanges, Polminhac, coseigneur de Saint-Christophe, Saint-Martin, Vic, etc., et de Jeanne de Levis, comtesse de Caylus, dame de Privezac, etc., qui se remaria avec Anne de Noailles, marquis de Montclar, testa au château de Pesteils le 2 mars 1655, et donna à Charles-François de Cassagnes, son fils du premier lit, les châtellenies et seigneuries de Pesteils (1), Polminhac, Fouilholes et Marsans. Il en eut :

1° Jean de Cassagnes, mort sans postérité; 2° Jean-Claude, et 3° Louis, morts avant leur mère, en 1655, et dont le sort est ignoré; 4° Charles-François, qui continua la postérité; 5° Suzanne, religieuse au monastère Saint-Cernin de Rodez, établie, en 1644, première prieure du couvent de Vic, même ordre, fondé par sa mère,

acquit avec la vicomté de Turenne en 1738, et revendit, en 1748, aux Sahuguet d'Espagnac. Les armes de la maison de Cazillac sont *d'or, à deux lionceaux de gueules, à l'orle de sinople, chargé de huit besans d'or.*

Plusieurs maisons du Rouergue ont des alliances avec elle.

(1) La terre de Polminhac, en Auvergne, se composait de trois châtellenies : Pesteils, Fouilholes et Marfonds, et ne rapportait, en 1689, qu'environ 4,000 livres de rentes.

Digitized by Google

morte en 1652 ; 6° Madeleine de Cassagnes, mariée, le 3 février 1643, à François de Buisson-Bournazel, marquis de Mirabel.

VIII. CHARLES-JACQUES-FRANÇOIS DE CASSAGNES DE BEAUFORT, marquis de Miramont, seigneur du Cayla (et y habitant), Flars, la Maurinie, baron de Centrès, Tayac, coseigneur de l'entier mandement de Cassagnes-Comtaux et de Rignac, en Rouergue ; seigneur de Pesteils, Polminhac, Marfonds, Fouilholes, coseigneur de Vic, en Haute-Auvergne ; gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1), fit, en 1666, sa production de noblesse et fut maintenu en ses qualités et titres. Il mourut vers 1676 (2), et avait épousé, par contrat du 12 février 1649, à Paulhac, près de Brioude, en Auvergne, Marie-Marguerite de Brezons, fille de feu messire Jacques de Brezons, seigneur de la Roque-Massebuau, etc., et de Gilberte de Saint-Agnan, à laquelle on constitua 50,000 livres tant pour les biens paternels que maternels.

Marie-Marguerite de Brezons testa, le 7 avril 1663, au château du Cayla-lès-Moyrazès, laissant pour enfans :

1° Claude-Jacques-Joseph de Cassagnes, dont l'article suit ; 2° N..... de Cassagnes, seigneur de Polminhac, mort au service en 1689 ; 3° Antoine de Cassagnes de Beaufort, qui était, en 1689, capitaine depuis treize ans au régiment de Castres ; 4° Marie-Marguerite-Gilberte, religieuse de Vic, nommée, en 1688, prieure dudit couvnet; 5° Marie-Madeleine, religieuse audit couvent, morte en 1676 ; 6° Marie, demoiselle de Miramont, religieuse à Vic en 1720; 7° N....., demoiselle du Cayla, et 8° N....., demoiselle de Polminhac, religieuses au monastère Saint-Cernin de Rodez en 1692.

IX. CLAUDE-JACQUES-JOSEPH DE CASSAGNES DE BEAUFORT, marquis de Miramont, seigneur du Cayla, Flars, Centrès, Tayac, coseigneur de Cassagnes-Comtaux,

(1) Par provisions du 15 mars 1653

(2) Il avait testé au château du Cayla le 18 août 1663, et habitait ordinairement à Rodez dans son hôtel nommé la *Saunharie*, situé au Bourg, et duquel dépendaient une chapelle et tombeau de l'église de Saint-Amans.

Digitized by Google

en Rouergue ; seigneur de La Roque, Fouilholes, Paulhac, Saint-Héran, Balsac, et coseigneur de Vic, en Auvergne, épousa, par contrat du 11 juin 1670, passé au château de Vinerol, Jeanne d'Aureilhe, fille de feu haut et puissant seigneur messire François d'Aureilhe, marquis de Colombine, comte de Vinerol et Basfieu, etc, et de Catherine d'Aureilhe, laquelle reçut en dot 66,000 livres tant du chef paternel que maternel; plus, 4,500 livres de joyaux et un des carosses de sa maison avec l'attelage de six chevaux.

Claude-Jacques-Joseph fixa sa résidence au château de Pesteils. Il testa, le 26 septembre 1710, au château de Bournazel en faveur d'Alexandre de Cassagnes, son fils, et mourut, le 5 janvier 1716, au château de Pesteils, âgé de 65 ans, et fut enterré dans le chœur de l'église de Polminhac. Jeanne d'Aureilhe, sa femme, testa, le 26 février 1721, dans le même château, et mourut, le 3 juin 1723, âgée de 80 ans. Le marquis de Miramont avait été commissaire de la noblesse dans l'élection d'Aurillac, en 1701.

Leurs enfans furent :

1° François de Cassagnes de Beaufort, cornette, en 1689, dans le mestre-de-camp au régiment de La Valette, et qui, en 1703, étant capitaine de cavalerie au régiment du prince Charles de Lorraine, fit son testament militaire au camp de Memmingen; 2° Alexandre-Emmanuel, qui continue la postérité; 3° Marie-Marthe de Cassagnes, femme, vers 1710, de N..... de Brugier, comte de Rochain, près de Saint-Flour; 4° Fiacre de Cassagnes; 5° Marie-Anne.

X. ALEXANDRE-EMMANUEL DE CASSAGNES DE BEAUFORT, marquis de Miramont, baron de Centrès, seigneur du Cayla, en Rouergue; de Pesteils, de Marfonds, La Fage, Yolet, La Roque, Saint-Clémens, La Salle, Brezons, Paulhac, Cezens, Montréal, Nayrebrousse, Balsac, Saint-Héran, Fouilholes, Loubéjac, La Calsade, coseigneur de Vic, en Carladez, et de Thiézac, mourut en 1769.

Il avait épousé, le 28 décembre 1725, au château de Montsalès (1), en Rouergue, Marguerite-Emilie-Esther de

(1) Le château de Montsalès appartenait alors à Louis-Alexandre de Crussol-

la Tour-du-Pin-Gouvernet, fille de feu haut et puissant seigneur messire Charles-Barthélemi de la Tour-du-Pin-Gouvernet, marquis de Gouvernet, vicomte de Calvinhac, etc., sénéchal de Diois et de Valentinois, et de Louise-Emilie de Gousse de La Rochelart. Il en eut :

1° JEAN-GASPARD, qui suit ;
2° CHARLOTTE-FIACRE DE CASSAGNES, femme, en 1758, de messire Charles de Touchebeuf, comte de Clermont, morte, en 1767, laissant enfans ;
3° JEANNE-CAMILLE DE CASSAGNES, qui s'allia, en 1759, à messire Nicolas-Joseph-Balthazar de Langlade, vicomte du Chayla, en Gévaudan, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie, morte vers 1800 ;
4° JEAN-CHARLES DE CASSAGNES, prêtre, vicaire général d'Autun, prieur de Saint-Robert de Cornilhon, vicaire apostolique du diocèse d'Autun, depuis l'apostasie de Charles-Maurice de Talleyrand, évêque. Mort à Paulhac, près de Brioude, en 1804 ;
5° LOUIS-ALEXANDRE DE CASSAGNES, comte de Miramont, qui suivra après son frère Jean-Gaspard.

XI. JEAN-GASPARD DE CASSAGNES DE BEAUFORT, marquis de Miramont, etc., seigneur de Landzer, en Alsace, d'Huningue (1), etc., épousa, par contrat du 3 juin 1763, au château d'Allemans, près de Marmande, en Agenois, Marie-Anne de Bardonin de Sansac, fille de messire Charles-François de Bardonin, comte de Sansac, etc., et de Marie-Anne de Moret de Montarnal, laquelle reçut en dot 200,000 livres.

Jean-Gaspard émigra et mourut après sa rentrée en

d'Uzès, marquis de Montsalès, etc., qui avait épousé Jeanne-Angélique de la Tour-du-Pin-Gouvernet, sœur de Marguerite-Emilie-Esther.

(1) Ces terres avaient été cédées en don, en 1642, par Louis XIV, aux d'Hervart, en récompense des services importans qu'ils lui avaient rendus durant sa minorité. Esther d'Hervart les apporta dans la maison de Gouvernet, en épousant Charles III de la Tour, marquis de Gouvernet, d'où elles passèrent par substitution dans celle de Cassagnes. Esther d'Hervart était fille de Bathélemi d'Hervart, gentilhomme d'Ausbourg, contrôleur général des finances.

Digitized by Google

France, à Aurillac, le 22 juin 1810. Sa femme ne lui survécut que deux ans. Ils avaient eu trois filles :

1° MARIE-ANNE-JEANNE DE CASSAGNES DE BEAUFORT, comtesse de Miramont, femme, en 1785, de Louis-Alexandre, comte de Miramont, son oncle paternel, dont l'article sera rapporté ci-après :

2° MARIE-CHARLOTTE DE CASSAGNES DE BEAUFORT, mariée, en 1789, à François-Félix, comte du Plessis-Châtillon, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de Malte. Mort en juin 1823, à Paris, maréchal-de-camp.

3° MARIE-CAMILLE-VICTOIRE DE CASSAGNES, femme, en 1787, de René de Ligniville, comte de Ligniville, allié à la maison de Lorraine, colonel en second du régiment de Royal-Roussillon, gouverneur, en 1792, à Montmédy, mort au château de Boucourt, près de Commercy, en Lorraine, général de division et grand-officier de la Légion-d'Honneur, le 14 septembre 1813. Sa femme est décédée à Commercy le 8 janvier 1815.

XI. LOUIS-ALEXANDRE DE CASSAGNES DE BEAUFORT, comte de Miramont, frère de Jean-Gaspard, chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier de Saint Louis, colonel d'infanterie, capitaine de grenadiers au régiment des gardes françaises, seigneur de Paulhac, Saint-Gerons, Saint-Angeau, en Auvergne; de Beaumont, La Palisse, en Bourbonnais, fut reçu chevalier de Malte dans la vénérable langue d'Auvergne en 1755, quitta ensuite pour se marier et obtint de continuer de porter la croix. Il se trouva dans l'affaire où périt le fameux capitaine *Thurot*, et fut fait prisonnier en Angleterre. Il est mort en juin 1801.

Il s'était marié deux fois :

1° Par contrat du 18 mai 1776, à Marie-Anne-Marguerite de Chabannes-Curton (1), alors âgée de 21 ans, fille de feu Antoine de Chabannes, marquis de Curton et de

(1) Décédée en 1779.

La maison de Chabannes réunit tous les avantages qui caractérisent les plus grandes familles de France. Elle descend des comtes d'Angoulême de la premiere race; elle a des alliances avec plusieurs maisons souveraines de l'Eu-

Digitized by Google

Palais, comte d'Albanie, chef de nom et armes de la maison de Chabannes, et de Marie-Joseph-Anne-Louise de Gironde, née comtesse de Buron, etc., dont :

JEAN-LOUIS-GASPARD DE CASSAGNES, né vers 1778, depuis chambellan de l'empereur Napoléon en 1809, comte de l'empire, préfet de l'Eure en 1813, et d'Indre-et Loire en 1815. Mort à Paulhac, près de Brioude, le 19 mars 1816, laissant trois filles et un fils.

Deuxième lit :

Louis-Alexandre épousa en secondes noces, en 1785, Marie-Anne-Jeanne de Cassagnes, sa nièce, fille de Jean-Gaspard de Cassagnes, marquis de Miramont, et d'Anne de Bardonin de Sansac, qui le rendit père de :

1° LOUIS,
2° CHARLES,
3° EMMANUEL, } Ces trois premiers ont péri à l'armée d'Espagne en 1811 ; Charles et Emmanuel, jumeaux, avaient été reçus à Malte, en la langue de France, en 1791 ;

4° GUILLAUME-LOUIS, qui suit.

XII. GUILLAUME-LOUIS DE CASSAGNES DE BEAUFORT, marquis de Miramont, ancien capitaine dans la garde royale, reçu chevalier de Malte de minorité, et chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, a épousé, en 1826, Julienne-Olympe de Meallet de Fargues (1), fille de Jean-Joseph Meallet, comte de Fargues, maire de Lyon et député sous la restauration, et de Victoire de Balaud d'Arnas, dont il a eu :

1° Victoire-Sidonie; 2° Joseph-Anatole ; 3° Emma ; 4° Alice ; 5° Emmanuel.

(Cette généalogie a été extraite d'une généalogie fort détaillée, composée avant la révolution par M. l'abbé de Lépine, sur le vu des titres de la maison de Cassagnes, qui existent encore au château de Fargues, en Auvergne.)

rope. Elle en compte cinq avec la maison royale de France ; elle a produit le célèbre Chabanne La Palisse, maréchal de France ; le comte de Dammartin, célèbre favori de Louis XI, et plusieurs autres guerriers distingués.

(1) De Fargues porte *d'azur, à trois étoiles d'or, chef de sable*. Le château de Fargues est situé dans la commune de Vitrac, arrondissement d'Aurillac.

LETTRE D'HENRI IV A M. DU CAYLA. (*Antoine de Cassagnes de Beaufort.*)

« Mons du Quellat, ce porteur gentilhomme que bien cognoissez, qui se nomme le capitaine Savary, cest plainct a moy comme un nommé Galéas Maignarre, italien, soubs umbre de huict cens livres que le feu seigneur de Marin, beau-père dudict Savary devoit, s'est emparé de tous les biens du dit deffunct, seigneur de Marin, appartenant à sa femme et enfans, lesquels le dit Galéas a chassés, lorsqu'il estait party de sa maison pour aller en la France, et m'ayant faict entendre comme vous mestes affectionné et a luy et quavez moi en luy ayder a recouvrer ce qui luy appartient, je vous ay bien voulu faire ceste cy en sa faveur pour vous prier bien fort, monsieur du Quellat, de tenir la main a ce qu'il ne soit frustré du sien, ains qu'il y rentre soit par voye amiable, soit par la justice, faisant ensorte que je me puisse apercevoir que la letre que je vous en escris et la priere que je vous fais ne luy ayt été inutile. Ce que je desire parcequ'il ma faict service, et a mon cousin monsieur le prince, vous sçavez tout le droict que le dit capitaine Savary y a, et don vient le dict différent avec le dit Galéas, ce qui me gardera de vous en dire davantage, si ce n'est que vous me trouverez tousjours en bonne vou-lonté de me revenger du plaisir que vous luy aurez faict partout ou l'occasion se présentera et ou j'auray moyen, ce que masseurant que vous vouldrez faire. Je prieray Dieu vous tenir mons^r du Quellat en sa très sainte garde et protection, de Tartas ce xx^e jour d'octobre 1583. Vre mylleur et plus assuré amy Henry. »

Au dos est écrit : à M. du Queylar.

LE CAYLA.

Le château fort du Cayla, bâti au sommet des côteaux escarpés qui bordent l'Aveyron, près de Moyrazès, fut le plus ancien patrimoine de la maison de Cassagnes. Elle l'habita jusques vers le milieu du XVII^e siècle, époque à laquelle Charles de Cassagnes, par suite de son mariage avec Camille de Pesteils, alla s'établir en Auvergne. Ce château offre de belles ruines. Les armes des anciens seigneurs se voient encore sur quelques cheminées. Le château du Cayla avait été aliéné avant la révolution. Antoine Rous en était seigneur en 1752 (*Tit. de Panat*).

CASSAGNES-COMTAUX.

Le bourg de Cassagnes est bâti en amphithéâtre sur les flancs ro-

Digitized by Google

cailleux de la vallée de Clairvaux, vis-à-vis de Panat. Au sommet de la montagne se développe un beau plateau d'où la vue plonge dans les vallées adjacentes et découvre de toutes parts un immense horizon. Un énorme rocher, coupé à pic, au sud-ouest de Cassagnes, sert de revêtement au terrain depuis le fond de la vallée jusqu'à ses bords supérieurs et présente un effrayant précipice. On l'appelle *La Roque.*

Cassagnes renfermait autrefois trois châteaux :

Celui des comtes de Rodez, situé sur un roc près de l'église actuelle, et dont il ne reste plus de vestiges. L'emplacement porte le nom de Castel-Viel.

Le château de Saint-Félix, qui domine le village, et paraît avoir été un débris remanié du château des comtes, auquel il se lie par une haute muraille d'une centaine de mètres de longueur. Ce château, dont il ne reste plus que quelques débris, était possédé, en 1661, par noble François d'Ebrard de Saint-Félix, coseigneur de Cassagnes.

Le troisième château, appelé Flars, était bâti presque au bas du village.

« Messire Jacques-François de Beaufort, seigneur, marquis de Miramont, Le Cayla, etc., dit le cadastre, tient un château au lieu de Cassagnes, appelé le château de Flars, composé de tours, salles, cuisine, prisons, etc., confrontant avec maison et pâtus du vénérable chapitre de Rodez, appelé le Capitoul. » Ce dernier existe encore à l'état de masure, et servit, en 1793, de maison de réclusion pour les suspects du pays. Quant à Flars, on n'y voit et on n'y a vu de mémoire d'homme qu'un amas de décombres marquant la place de l'ancien manoir féodal, qui fut jadis occupé par la noble famille de Mancip, et passa vers le milieu du XVIe siècle dans celle de Cassagnes.

MIRAMONT.

La seigneurie de Miramont, d'où dépendaient Centrès et Tayac, fut acquise par la maison de Cassagnes vers le milieu du XVIIe siècle. Jean, fils aîné de Charles de Cassagnes, est le premier qui se qualifie marquis de Miramont. On ignore à quelle époque cette ancienne terre fut érigée en marquisat. On voit, par un titre de l'an 1660, que Jean de Cassagnes fit un accord avec Marie de Rames au sujet des rentes que Charles de Cassagnes, son père, avait acquises d'Antoine de Rames à Centrès, au Vialardel, à la Calmétie, etc. (*Tit. du chât. du Bosc*).

Dans un dénombrement fait par le seigneur du Bosc, en 1668, la seigneurie du Vialardel est attribuée au comte de Caylus, *marquis de Miramont.* Cette dernière terre put passer dans la maison de Cas-

Digitized by Google

sagnes, par Camille de Pesteils, femme de Charles de Cassagnes, mort en 1631, et fille de Jeanne de Lévis, comtesse de Caylus.

L'ancien château, situé sur un roc dénudé, n'existe plus. On en voit à peine des vestiges (*Voir plus haut la notice sur Miramont*, p. 49).

DE RAMES.

Puisqu'il vient d'être question de la famille de Rames, nous devons annoter ici les documens qui peuvent s'y rapporter.

Durand de Rames fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Bonnecombe en 1191. Sa donation est souscrite par Richard, frère du comte (Art. 2, 32).

N..... de Rames épousa Auzilens de Saunhac, fille de Bégon, et en eut Adhémar de Rames, qui, en 1195, donna à Bonnecombe le fief de Belloc, situé dans la paroisse d'Is.

En 1227, Pierre de Rames était feudataire noble du comte, au Bourg de Rodez (*Bosc*).

Fine de Rames, fille de noble Géraud, fut mariée, en 1471, avec Antoine de Nattes.

Le 25 février 1388, noble Pierre de Rames et Pierre de Genebrières, héritier de Jeanne de Rames, sa femme, sœur dudit Pierre, vendirent aux moines de Saint Amans de Rodez une censive sur un pré, situé au Foiral (*Archives du chapitre*).

On voit, au xv^e siècle, noble Pierre de Rames, de Réquista, vendre aux religieux de Bonnecombe la sixième gerbe sur le fief de Puech-Batailler. L'acte est de 1481 (*Archives de Bonnecombe*). En 1486, le même Pierre se qualifie seigneur de Céor (*Tit. de Taurines*).

Il est question, dans un acte de 1529, de Jean de Rames, habitant de *Ricostar* (Réquista), qui s'était marié avec Madeleine de Buisson (*Tit. de Taurines*).

En 1597, Antoinette de Chaumel, veuve de Jean de Rames, tenait la seigneurie de Bruéjouls, pour son fils, Jean de Rames, dont elle était tutrice avec Jean Boery (*Factum imprimé dans les archives de la maison de Faramond*).

Antoine de Rames, possesseur de différens fiefs dans le mandement de Miramont, avait épousé, en 1601, Claire de Roquefeuil, dont il eut un fils unique appelé Jacques, qui fut père de Marie de Rames, laquelle était veuve, en 1660, de noble Charles de Berne, seigneur de Caussanel et de la Gauterie (*Tit. du château du Bosc*).

Digitized by Google

D'AMBLARD,

Seigneurs de Lunac.

La justice haute de Lunac appartenait, dès le milieu du XIII^e siècle, au roi, et la basse et moyenne aux coseigneurs qui étaient alors les d'Amblard (1).

En 1250, P. Amblard, de Lunac, pour lui, pour N. Amblard, son cousin, et pour Pons de Saint-Privat, bailla à cens une maison et deux jardins situés au lieu de Lunac.

En 1285, Pierre Amblard fit hommage au roi pour la coseigneurie de Lunac.

Guillaume d'Amblard, damoiseau, seigneur en partie du château de Lunac, bailla à cens le moulin de Méjanès, en 1298.

Il existe des reconnaissances de l'an 1300 en faveur de Barthélemi Amblard, donzel, seigneur du château de Lunac.

En 1368, Vivian d'Amblard et Arnal, son neveu, damoiseaux, du lieu de Bellecombe, paroisse de La Salvetat, se qualifiaient encore coseigneurs de Lunac.

Baranne de Morlhon-Sanvensa avait épousé Pons d'Amblard, seigneur de Lunac, dont elle était veuve en 1387 (2).

Cependant il paraît que, dès 1298, il y avait à Lunac d'autres

(1) Vers la même époque, ou peu de temps après, les d'Amblard figurent dans plusieurs autres lieux de la province.

Pierre Amblard, chevalier, est témoin à un hommage de 1244, rendu par Gui de Sévérac à l'évêque de Mende.

En 1290, d'Amblard, damoiseau, habitait le château de Salles-Comtaux.

Précédemment, Gui Amblard avait donné, en 1176, des biens situés à Moncan, à l'abbaye de Bonnecombe.

Rigal d'Amblard fut bienfaiteur du même monastère en 1182. Bernard et Pierre Amblard lui firent don, en 1211, du mas de La Gréfol.

(2) En 1407, on trouve encore un noble Hector d'Amblard qui se qualifie seigneur d'Auzits (*Art. Montarnal*, t. II, p. 671).

Digitized by Google

coseigneurs, comme on le voit par des reconnaissances de cette année faites à Dordé Faramond, damoiseau, seigneur de Lunac, par suite, est-il dit, *de l'achat qu'il a fait au seigneur Bertrand Belfort.*

Il y en a d'autres consenties, en 1304 et 1311, à Guillaume Faramond et à Dardé et Pierre, ses frères, pour divers biens à Lunac ou aux environs.

Dardé Faramond continue à recevoir des reconnaissances en 1323, 1336 et 1337.

Il paraît aussi que les seigneurs de Selgues étaient coseigneurs de Lunac, dès 1392, et qu'ils eurent des droits sur cette terre jusqu'à la fin du xv^e^ siècle.

En 1376, noble Sobeyrane de Faramond se qualifie coseigneuresse de Lunac, et reçoit des reconnaissances par le ministère de maître Antoine Valette, son procureur fondé, qui devint probablement son mari; car, en 1409, on trouve mentionnés dans les actes Jean et Guillaume (1) Valette, frères, fils et héritiers universels de Sobeyrane de Faramond.

En 1467, paraissent comme coseigneurs de Lunac Pons et Guillaume Ysson, frères, habitans de Najac.

En 1521, Hélix Audiguier hérita de Pierre Ysson, fils de Pons. Elle avait épousé Jean Delbosc.

Maistre Etienne Audiguier, bachelier ès-droits, habitant à Najac, hérita de sa tante Hélix. Il vivait en 1555.

En 1624, une demoiselle d'Audiguier, qui était restée seule de sa famille, vendit ses droits sur Lunac à Bertrand de Monlauzeur (*Tit. de la famille de Monlauzeur, aujourd'hui à Lunac*).

A cette famille d'Audiguier se rattache un homme qui eut quelque célébrité en France, à la fin du xvi^e^ siècle, soit par sa vie aventureuse, soit par ses travaux littéraires. Voici ce qu'en disent les biographes :

D'AUDIGUIER.

Vital d'Audiguier, né vers 1565, à la Menor, terre des environs de Villefranche qui appartenait à sa famille. Son père avait dans la magistrature une place qu'il lui résigna. Il en exerça les fonctions jusqu'en 1590. Son attachement à la cause du roi lui fit souvent courir des dangers, et même il fut blessé par des soldats du parti des ligueurs

(1) Ce Guillaume Valette était marchand à Villefranche en 1459.

Digitized by Google

en deux occasions. Ce fut à cette époque qu'il entra dans la carrière militaire; il fit plusieurs campagnes, se trouva à un grand nombre d'affaires, et quoiqu'il eût du courage et qu'il cherchât toutes les occasions de se distinguer, il n'obtint aucun avancement. La paix lui permettant de se retirer, il alla demeurer à Paris, où il se lia d'amitié avec les plus beaux esprits du temps. Il ne manquait lui-même ni d'esprit ni de goût; son éducation n'avait point été négligée; et comme il s'aperçut que tous ceux qui faisaient des vers obtenaient facilement l'entrée des meilleures maisons, il se mit à en composer. D'Audiguier n'était point poète, et il n'attachait pas une très-grande importance à ses vers; aussi ne se pressait-il pas de les recueillir. Des malheurs qui lui arrivèrent achevant de le ruiner, l'obligèrent de se faire une ressource de sa plume. Ce fut alors qu'il se mit à faire des traductions de l'espagnol. Elles eurent la plupart du succès, et l'Académie française, en 1638, les désigna parmi les ouvrages les mieux écrits qu'il y eût dans notre langue. Elles n'ont maintenant aucune réputation, parce que nous en avons de meilleures. Sa traduction des *Nouvelles de Cervantès* a été réimprimée souvent. Il a traduit aussi les *Travaux de Persille et de Sigismonde*, de Cervantès, 1626, in-8°. Le *Vrai et ancien Usage des duels*, Paris, 1617, in-8°, est un livre curieux et qui, au jugement de Bayle, n'est pas indigne de conserver une place dans les bibliothèques. Ses poésies ont été imprimées en 1606 et en 1614. On trouve la liste de ses ouvrages dans le *Dictionnaire de Moreri*. On ne peut fixer d'une manière précise l'époque de sa mort; les uns la placent en 1625, Bayle en 1630, et d'autres en 1634; mais on s'accorde à dire qu'il fut assassiné dans une maison de jeu.

Digitized by Google

DE BERTRAND.

La maison de Bertrand, qui ne paraît pas s'être perpétuée au-delà du XVe siècle, était connue et possessionnée dès le XIIIe aux environs de Rodez et dans le Vabrais.

En 1256, Guillaume Bertrand, damoiseau, fit vente à Raymond de Henry de tous ses droits sur la paroisse de Saint-Second (*Tit. de Peyrelade*).

Raymond de Bertrand était bailli du comte de Toulouse à Roquecezière, en 1258 (*Arch. de Combret*).

Dans un acte de vente de l'an 1297, figure Guillaume Bertrand, damoiseau, du château de Panat (*Tit. de Panat*).

Parmi les Templiers qui comparurent à Paris pendant le procès de cet ordre, en 1310, se trouvait Raymond Bertrand, chevalier ruthénois, amené du diocèse périgourdin.

Bernard Bertrand, qualifié noble homme, est mentionné dans un titre de l'Arpajonie de l'an 1321.

En 1344, noble Pierre Bertrand, damoiseau, coseigneur de Coudols, fit hommage à l'évêque de Rodez, tant en son nom qu'en celui de sa femme *Arzencia*, fille de feu maître Raymond Costes, de Salles-Curan, pour ce qu'il tenait de lui dans le mandement dudit lieu (*Anc. arch. de l'évêché.*)

A cette époque, la famille de Bertrand possédait la seigneurie de Taurin.

Noble Hugues de Bertrand, seigneur de Taurin, fut témoin, en 1381, d'un hommage rendu par Pierre Guitard, chevalier, à Jean d'Armagnac, vicomte de Creyssel, pour biens à Peyrelade (*Tit. du comté de Rodez à Montauban*).

En 1391, noble Bégon de Bertrand, damoiseau, seigneur de Grioudas, et Delphine, sa sœur, alors veuve de Guillaume de Lévi, chevalier, de Salles-Comtaux, acquit de Castel de Vassal, damoiseau, le mas de Recoules dans le mandement de Rodelle (*Archives de La Goudalie*).

Pierre Bertrand, seigneur de Taurin, rendit hommage, en 1408, au comte d'Armagnac, pour le village de Puech-Salès, dépendant de Montclarat (*Tit. du comté de Rodez à Montauban*).

La seigneurie de Taurin, dans les environs de Saint-Rome, était passée, au XVII^e^ siècle, dans la maison de Mazeran, et au XVIII^e^ dans celle de Benoît.

Digitized by Google

COSEIGNEURS DE PEYRELADE.

I.

DE HENRY (AHENRICY).

Dès le XII^{e} siècle, on trouve des coseigneurs de Peyrelade, du nom de Henry ou Ahenricy.

A la mort de Bernard IV, comte de Melgueil, en 1132, il y eut un traité conclu entre Bérenger-Raymond, comte de Gévaudan et marquis de Provence, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier, touchant l'administration du comté de Melgueil pendant la minorité de la comtesse Béatrix. Parmi les seigneurs qui jurèrent solennellement d'en soutenir l'exécution contre tous, on remarqua Henry ou Ahenricy, de Pierre-Late ou Peyrelade (*Histoire du Languedoc*).

Etienne de Peyrelade, vivant à la même époque, est cité dans les manuscrits d'Aubais (*Bosc*).

Pierre de Henry, élu évêque de Rodez en 1211, était sans doute de la même famille.

I. On voit aux archives du comté de Rodez, réunies à Montauban, une citation et réquisition de l'an 1257, à JEAN DE HENRY, de suivre le seigneur de Sévérac à l'armée. On croit qu'il fut père de Raymond, qui suit.

Dans un acte des anciennes archives de l'évêché, il est dit que Brengier ou Bérenger de Henry, chevalier, était seigneur, en 1270, du château de Compeyre.

II. RAYMOND DE HENRY fit hommage, en 1268, à Gui de Sévérac, pour la moitié de Peyrelade (*Idem*).

Le 14 des calendes de février 1256, Guillaume Bertrand, damoiseau, lui avait fait vente de tous ses droits dans la paroisse de Saint-Second (*Archives de la maison de Malhac*).

Le même Raymond Henry, premier du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur en partie de Peyrelade, fit, le 3 des nones d'avril 1274, un nouveau bail à fiefs de certaines pièces de terre sises dans le mandement de Peyrelade. Au mois de juin 1277, Brenguier de Vimenet, chevalier, vendit à Hugues de Pierre l'entier mas de *Minotano*, situé entre le Pouget, Luganhac et Peyrelade, et dans l'acte de vente reçu par Pierre Arnaldi, notaire *in castro de Petralata*, il déclara que ledit mas relevait de Raymond Ahenricy, seigneur en partie de Peyrelade, sous la censive d'une albergue de six deniers, *seu refectionem pro tribus militibus*, d'un mouton lainu de la valeur de trois sous tournois, un quarton de vin et autres droits seigneuriaux. En 1285, et le vendredi avant la Pentecôte, Raymond de Henry approuva la susdite vente et retint sur ledit mas l'albergue de trois soldats, le mouton lainu avec tous les droits de seigneurie directe, la justice haute et basse, et le quarton de vin dû *pro heleemosinâ sive dominio* au monastère de Saint-Léon (*Archives du château de Vignals*).

De concert avec Bernard, son fils, il rendit hommage, en 1287, au comte de Rodez Henri, et à Gui de Sévérac, pour Balmes et Suèje, où se trouvait alors un château fort (*Archives du domaine à Montauban*).

En 1294, il fit échange de certaines rentes, censives et revenus avec Astorg de Castelnau, prieur de Sévérac-le-Castel. Dans l'acte de permutation, il est question d'Hélix, femme de Raymond, et de Bernard, son fils.

Il laissa pour enfans :

1° Bernard, qui continue la filiation ;

2° Raymond Ahenricy, damoiseau, qui vendit, le 3 juillet 1300, à Bernard, son frère, tous les droits de juridiction et droits utiles qu'il avait dans le mandement de Peyrelade ;

3° Guillaume Ahenricy, damoiseau, lequel testa le 2 des calendes de novembre 1270, et après plusieurs legs faits à différentes personnes et œuvres à tous les ermites du Rouergue, et à *l'obra de Nostra-Dama* de Rodez, il donna tous ses

droits sur la seigneurie de Peyrelade à Bernard Ahenricy, son frère.

III. BERNARD DE HENRY, damoiseau, puis chevalier, coseigneur de Peyrelade, reçut, en 1299, une reconnaissance féodale ou hommage de Bernard Gui, de Pierre et Bernard Guiraud, père et fils, de Bernard Aldéguier, etc., habitans de Boyne, dans lequel ceux-ci déclarent qu'ils sont dans la terre du susdit seigneur et sous sa juridiction haute et basse, que la majeure partie de leurs biens dépend de sa portion du château de Peyrelade, qu'ils ont été et sont ses hommes-liges, à cause de quoi ils lui font présentement hommage-lige, mettant leurs mains jointes dans ses mains, et promettent d'être fidèles à lui et aux siens, de défendre sa personne, etc.; ils promettent, en outre, de payer chaque année une taille ou tolte proportionnée à leurs biens et facultés, laquelle taille lui et ses prédécesseurs avaient pouvoir de lever sur leurs hommes chaque année, et touchant laquelle ils promettent de n'être pas récalcitrans, etc.; acte reçu par Mathieu Cali, notaire du Bourg (*Archives du château de Vignals*).

Bernard fut père de Raymond, qui suit.

IV. RAYMOND DE HENRY, IIe du nom, damoiseau, puis chevalier, coseigneur de Peyrelade, se fit consentir, le 4 des nones de mai 1319, par Jean du Bourg, habitant du mas del Bourg, une nouvelle reconnaissance féodale pour certain champ, situé dans la paroisse de Saint-Jean-de-Clauselles (*Archives du château de Vignals*).

Il eut pour fils Pierre, dont l'article suit.

V. PIERRE DE HENRY, Ier du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Montflour (1), fonda, en 1301, une

(1) L'emplacement de Montflour était, selon toute vraisemblance, aux environs de Duéjouls. Il paraît certain que cette place fut possédée par les Henry avant de passer aux Ricard. Plusieurs reconnaissances de 1335 et 1336 font mention de deux seigneurs de cette première famille, et fixent la résidence de l'un à Peyrelade, et de l'autre à Montflour (*Archives de Saint-Second*).

Digitized by Google

chapelle dans l'église de Saint-Second (*Archives de Saint-Second*).

Il fut présent avec son père à un accord que ce dernier fit la veille de Saint-Egidius, 1311, avec Guillaume, Gui et Raymond du Bourg, syndics de la communauté de Peyrelade, au sujet des bois de *Las Rivas*, de *Bousquignol* et *del Puech-Cassagnès (Id)*.

Par acte du 11 mai 1331, étant alors coseigneur de Peyrelade, après son père, il vendit, moyennant deux cents livres tournois, à Jeanne de Narbonne, dame de Sévérac, veuve de Dordé de Sévérac, comme tutrice de Guion, son fils, la quatrième partie de la juridiction haute, basse, mixte, etc., qu'il avait au château de Peyrelade et ses dépendances, indivise avec le vicomte de Creyssel (1).

Pierre de Henry fut père d'autre Pierre.

VI. PIERRE DE HENRY, IIe du nom, coseigneur de Peyrelade, est qualifié *Domicellus Junior*, dans l'hommage qu'il fit, le 23 février 1363, à Gui, baron de Sévérac, et à Jean d'Armagnac, vicomte de Creyssel, pour tout ce qu'il possédait par indivis avec eux dans le mandement de Peyrelade. Il eut pour fils :

1° Jean de Henry ;
2° Hélène de Henry, mariée avec noble Gui Malian, damoiseau (2).

VII. JEAN DE HENRY, damoiseau, coseigneur de Peyrelade, rendit, le 13 mai 1409, hommage à Gui de Sévérac et à Bernard d'Armagnac, pour la juridiction indivise qu'il avait avec eux et les droits utiles qu'il possédait dans le mandement de Peyrelade.

(1) Ancien mémoire sur le château de Peyrelade, trouvé dans les archives du château de Brussac. Il est dit dans cette pièce que les Henry tenaient en fief ce qu'ils avaient à Peyrelade du seigneur de Sévérac.

(2) En 1461, Hugues de Malian, damoiseau, descendant de Gui, et habitant du Pouget, dans le mandement de Peyrelade, vendit à Jean de Guitard, damoiseau, coseigneur de Peyrelade, la directe de Clauzelles (*Archives de la maison de Malhac*).

Digitized by Google

Après cette époque, il n'est plus question dans aucun titre de cette famille qui paraît s'être éteinte vers le commencement du xv^e^ siècle *(Extrait d'un travail dressé, sur titres authentiques, par M. Louis Bion de Marlavagne)*.

D'après le mémoire des archives de Brussac, cité plus haut, Pierre de Henry, dernier seigneur de Peyrelade, aurait vendu, vers 1381, une portion de cette terre à noble Pierre Guitard de Luganhac, et Catherine-Tiburge Henry, sa fille unique et son héritière, femme de noble Antoine Ferton, du Mas-de-Vic, aurait, par acte du 23 septembre 1422, fait échange et permutation du reste avec noble Jean Ricard.

II.

GUITARD, JOUERY, D'ALBOY,

Coseigneurs de Peyrelade.

—

DE GUITARD,

Seigneurs de Luganhac, coseigneurs de Peyrelade.

I. ETIENNE GUITARD, chevalier, vivant sur la fin du XIII^e^ siècle, est le premier seigneur de ce nom qui nous soit connu. Il descendait peut-être de Géraud Guitard, de Sévérac, lequel intervint, en 1132, à un traité entre Bérenger, vicomte de Millau, et Guillaume, seigneur de Montpellier (*Mémoires de Bosc*).

Il eut une fille, Sayssette Guitard, qui fut son héritière,

Digitized by Google

et se maria, vers 1291, à Pierre Ricard, auquel elle apporta ses biens (*Archives de l'Arpajonie*).

II. On trouve ensuite ETIENNE GUITARD, IIe du nom, qualifié seigneur de Luganhac, dans un hommage rendu à Géraud d'Armagnac, en 1319, et l'on voit dans cet acte qu'il habitait Compeyre (*Arch. du domaine, à Montauban*).

III. PIERRE GUITARD, Ier du nom, qui pourrait être fils d'Etienne, fit bâtir, en 1365, un château fort à Luganhac (*Tit. de la maison de Gozon*).

Il suivit, à ce qu'il paraît, le parti des Anglais. On peut du moins l'induire d'une lettre du maréchal de Séverac, dans laquelle ce dernier, écrivant au seigneur d'Arpajon, lui donne avis « que les gens de Compeyre avaient fait sortir de leur place Pierre Guitard, son ennemi, qui s'était réfugié avec douze Anglais dans une tour d'où il avait mandé quérir du secours à Sauveterre (1), et il le prie, en conséquence, de lui envoyer des gens d'armes pour réduire ce rebelle. » Cette lettre ne porte point de date (*Archives du domaine, à Montauban*).

Il rendit hommage, en 1381, dans le bourg de Saint-Rome, à Jean d'Armagnac, comte de Rodez et vicomte de Creyssel, pour ce qu'il venait d'acquérir à Peyrelade de Pierre de Henry (*Archives de Rivière*).

Pierre Ier eut pour enfans :

1° Pierre IIe, qui suit ;
2° Etienne, mentionné dans le testament de sa sœur Cécile ;
3° Cécile Guitard, femme de Jean de Pesne, gentilhomme de Compeyre, laquelle testa, en 1409, en faveur de ses enfans pupilles et en établissant entre eux une substitution graduelle. Elle légua aussi dans ce testament cinq florins d'or à dame Saurnée, sa fille, religieuse à l'Arpajonie, et audit

(1) Sauveterre n'est pas loin de Taurines, où, vers la même époque, apparaît une famille de Guitard. Peut-être celle-ci sortait-elle de la même souche, et c'est en raison de cette parenté que Pierre Guitard se serait décidé à aller chercher du secours de ce côté.

Digitized by Google

couvent cinquante florins d'or, autant aux carmes de Millau, et cent florins d'or aux prêtres de la Fraternité de Compeyre (*Archives de l'Arpajonie*).

IV. PIERRE DE GUITARD, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Luganhac, coseigneur de Peyrelade, fit hommage au comte de Rodez pour Peyrelade, le 28 septembre 1429, et en 1438, à Jean d'Arpajon, seigneur de Castelnau-de-Lévezou et de Saint-Beauzély, pour les lieux d'Alaret, d'Azinières et autres fiefs de la mouvance du château de Castelnau.

Une reconnaissance féodale, reçue par noble Pierre Guitard, coseigneur de Peyrelade, en 1446, porte que ledit Guitard habitait à cette époque le lieu de Saint-Grégoire, diocèse de Rodez (*Tit. de la maison de Malhac*).

On voit, par plusieurs actes qui se trouvent parmi les titres de la maison de Malhac, qu'il avait épousé Aline de Préyinquières, de laquelle il eut :

1º JEAN DE GUITARD, ci-après ;

2º CATHERINE DE GUITARD, mariée, en 1420, à Jean Ricard, damoiseau, seigneur de Montflour et habitant de Peyrelade, lequel fit quittance, en 1461, à Jean Guitard, son beau-frère, de seize écus d'or, en déduction de la dot de Catherine Guitarde, sa femme, sœur dudit Jean Guitard, et fille de feu Pierre (*Tit. de la maison de Malhac*) ;

3º BÉATRIX DE GUITARD, femme de noble Hugues Brenguier, seigneur de Roquelongue, qui fit pareillement, en 1461, une semblable quittance à Jean Guitard, son beau-frère, habitant au château de Compeyre (*Idem*).

V. JEAN DE GUITARD, seigneur de Luganhac, coseigneur de Peyrelade, fit hommage au comte de Rodez pour ses terres, le 29 juillet 1462.

Il avait épousé Marie de Saint-Maurice, et n'existait plus en 1491, car, à cette époque, sa femme prend dans les actes la qualité de veuve (*Idem*).

Jean n'eut qu'une fille nommée Hélix, qui fut son héritière, et qui épousa noble Azémar de Jouery, seigneur du Claux, auquel elle apporta le patrimoine de sa maison.

Hélix fit son testament, étant veuve, en 1524.

Digitized by Google

JOUERY DU CLAUX; — D'ALBOY DE MONTROZIER,

Coseigneurs de Peyrelade.

Gaspard de Jouery, fils d'Azémar, seigneur du Claux, et d'Hélix de Guitard, dame de Peyrelade, fut leur successeur. Antoinette de Mostuéjouls, qu'il avait épousée en 1506, le rendit père de François, seigneur du Claux, du Mas-de-Muret, coseigneur de Peyrelade, mort vers 1570, et qui, n'ayant pas eu d'enfans de Marguerite de Morlhon, sa femme, donna tous ses biens à François d'Alboy, seigneur de Montrozier, son neveu.

Ce dernier céda ses droits sur Peyrelade à Georges, son frère, le 8 mai 1577.

Mais on était alors au fort des guerres religieuses, qui furent l'occasion pour un grand nombre de seigneurs de faire des entreprises iniques et de dépouiller leurs voisins.

Pierre de Pélamourgue, seigneur du Pouget, capitaine catholique, ayant été chassé de Peyrelade par les calvinistes, ceux-ci furent expulsés à leur tour par Raymond de Ricard, qui jugea la place de bonne prise, se l'appropria tout entière et la vendit à François de Garceval, seigneur de Recoules, son neveu.

George d'Alboy réclama contre cet acte de violence, et obtint, le 22 juin 1582, du sénéchal de Rouergue, et, le 9 novembre de la même année, du maréchal de Matignon, commandant en Guienne, des sentences de réintégration qui ne reçurent pourtant leur effet qu'en 1596 (1).

Le 4 septembre 1612, George d'Alboy, seigneur des Molinières,

(1) Le 22 février 1568, Peyrelade fut pris par les catholiques, et MM. du Claux et de Lugans qui s'y trouvaient furent amenés prisonniers à Rodez.

Le 6 juin 1574, M. de Vesins entra par surprise dans la même place, gardée par un bâtard de M. de Saint-Geniez (Ricard), et y plaça pour capitaine le nommé Belhargue, chef catholique renommé.

Il paraît que Peyrelade tomba ensuite de nouveau au pouvoir des calvinistes, car les catholiques s'en emparèrent encore le 29 avril 1581 (*Mémoires Mss sur les troubles religieux en Rouergue*).

Digitized by Google

rendit hommage au roi pour la part de justice qu'il avait à Peyrelade. Il avait épousé Jeanne d'Arzac, de laquelle il eut :

1° Antoine d'Alboy, ci-après ;

2° Françoise d'Alboy, mariée, par contrat du 29 septembre 1613, à Jean de Brunel, seigneur du Bourg, fils de Charles de Brunel, coseigneur de Peyrelade.

Antoine d'Alboy, seigneur de Boyne, de Molinières, coseigneur de Peyrelade, n'eut qu'une fille unique, Marie-Madeleine d'Alboy, qui épousa, en 1637, Jean de Granger, seigneur de Montméjan. Aucun enfant ne vint de cette union, et Jean de Granger étant mort vers 1656, sa femme resta veuve et maîtresse de ses biens. Vers 1663, la quatrième partie de la justice de Peyrelade fut aliénée par elle ou ses héritiers en faveur de François de Mailhac, seigneur de Vessac.

Dans un dénombrement présenté le 31 décembre 1667 à MM. de Pelot et Nicolas de Campmas, commissaires du roi, par Antoine de Pelamourgue, seigneur de La Roque-Cassagnouse, en Auvergne, et Gaspard de Puel, seigneur de Fontaneilles, on lit que ces derniers possèdent, « sous la foi et hommage à Sa Majesté, la quatrième partie de la seigneurie, justice haute, moyenne et basse, mère, mixte, impère, émolumens d'icelle avec la quatrième partie du greffe, dans le mandement de Peyrelade, et que les autres trois quarts sont jouis et possédés, savoir : deux quarts par le roi, comme vicomte de Creyssel, et l'autre quart par noble François de Mailhac, seigneur de Vessac » (*Archives du château de Vignals*).

III.

DE RICARD,

Seigneurs de Montflour, de Saint-Geniez, de Bertrand ou Vertéran, coseigneurs de Peyrelade.

Nous avons vu que noble Jean Ricard avait acquis, en 1422, de Catherine-Tiburge de Henry, fille et héritière de Pierre de Henry,

Digitized by Google

dernier du nom, une partie (le quart) de la seigneurie de Peyrelade.

Les Ricard étaient originaires de ce lieu.

I. RAYMOND RICARD, damoiseau, fils de feu Bertrand, chevalier, est connu par une cession qu'il fit, en 1280, aux consuls de Peyrelade, de tous les droits qu'il avait avec son frère et sa sœur sur une maison et sur un jardin, situés sur un grand verger de Bernard Durand, chevalier.

Flore, sœur de Raymond, avait épousé Hugues de Pinet, chevalier, et son frère, Pierre Ricard, était chanoine.

C'est probablement à ce dernier que Guillaume de Peyre, du château de Peyrelade, et Béatrix, sa femme, vendirent, en 1311, des droits seigneuriaux sur une vigne *(Tit. de la maison de Malhac).*

II. GUILLAUME RICARD, damoiseau, du château de Peyrelade, présumé fils de Raymond, intervint dans un acte d'achat de certaines pièces de terre, en 1344, pour réserver ses droits seigneuriaux. Cet acte est souscrit par Brenguier Ricard, damoiseau, son frère. Il eut pour fils et successeur Pierre Ricard, dont l'article suit :

III. PIERRE DE RICARD, damoiseau, du château de Peyrelade, vendit, le 15 août 1369, certaines censives aux prêtres de la chapelle fondée par le cardinal Raymond de Mostuéjouls. Il existe une transaction de l'an 1364, passée entre lui et noble Pierre Guitard, du château de Compeyre. Il paraît avoir eu pour fils Aymeric de Ricard, ci-après :

IV. AYMERIC DE RICARD, damoiseau, du château de Peyrelade, seigneur de Montflour, rendit, le 8 juillet 1409, hommage à Gui de Sévérac, chevalier, seigneur baron de Sévérac et coseigneur du château de Peyrelade, et à Bernard d'Armagnac, absent, et le susdit baron de Sévérac faisant pour lui, et il déclara tenir d'eux, par indivis, en fief franc et honorable, toutes les censives, revenus,

Digitized by Google

rentes, qu'il avait droit et coutume de lever dans le château de Peyrelade et son mandement, lesquels revenus il avait acquis (*titulo emptionis*) de noble Jean de Capluc, seigneur du château de Capluc, et qui avaient jadis appartenu à noble Jourdain Bonfils. Furent présens à cette prestation d'hommage les nobles hommes Jean d'Arpajon, Jean de Capluc, chevaliers (Bernard Pieni, notaire du château de Sévérac).

Le 10 octobre 1409, noble Gui Malian, damoiseau, du château de Compeyre, fit, au nom de sa fille Guillemette, femme de noble Marquès de la Romiguière, fils de Guillaume, vente à Aymeric Ricard, damoiseau, de tous les quarts, quints, censes et autres droits que sa fille avait dans le mandement de Peyrelade. Aymeric Ricard laissa pour fils :

1° JEAN, dont l'article suit;

2° MARIE-ANNE DE RICARD, mariée, avant 1420, avec Pierre de Capluc, damoiseau, fils de Jean de Capluc, chevalier, seigneur, *en grande partie*, du château de Capluc et du lieu du Maynial.

V. JEAN DE RICARD, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Montflour et coseigneur du château de Peyrelade, est qualifié sous-écuier, *sub hastator*, dans un titre des archives de Saint-Second.

Le 13 avril 1476, il bailla à nouveau fief, à Pierre Decèse, du mas del Bourg, certaines terres sises dans les appartenances du Bourg. L'acte est souscrit par noble Hugues Ricard, seigneur de Saint-Geniez, fils du susdit Jean de Ricard.

Le 12 mai 1469, il avait, en sa qualité de successeur de nobles Pierre Henry et Jourdain et Bertrand Bonfils, reçu une reconnaissance féodale d'honorable homme Pierre Maurel recteur de l'église de Verières, pour un certain moulin sis au rivage de Boyne, sous le mas del Solier.

Jean de Ricard épousa, par contrat du 29 décembre 1420 (1), Catherine de Guitard, fille de noble Pierre Gui-

(1) Cet acte porte que les pactes de mariage sont faits du consentement de

Digitized by Google

tard, coseigneur de Peyrelade, et de noble Aline de Prévinquières. De ce mariage vint Hugues (*Contrat aux archives de la maison de Malhac*).

VI. HUGUES DE RICARD, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Saint-Geniez-de-Vertéran, de Montflour, coseigneur de Peyrelade, fut, par sentence contradictoire du 14 juillet 1483, rendue entre Catherine de Foix, vicomtesse de Creyssel, et Antoine de Chabanes, baron de Sévérac, maintenu en la quatrième partie du château, terre, seigneurie et justice de Peyrelade; et c'est en conséquence de cette sentence que les consuls de Peyrelade prêtèrent le serment d'usage entre ses mains. Il eut entre autres enfans :

1° ANTOINE, ci-après;
2° RAYMOND RICARD, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (*frater hyerosolimitanus*).
3° JEAN RICARD, bachelier en droit canon, prêtre et prieur de Lapanouse-de-Cernon.

VII. ANTOINE DE RICARD, seigneur de Montflour, de Saint-Geniez-de-Vertéran, coseigneur de Peyrelade, épousa, par contrat du 29 novembre 1523, Gabrielle de Mostuéjouls, fille de Gui IV, seigneur de Mostuéjouls, et de Antonie de Rabastens. Il ne vivait plus le 5 mars 1529, et avait institué pour son héritière universelle Gabrielle de Mostuéjouls, son épouse, avec charge de rendre l'hérédité à Raymond, son fils, auquel il substitua sa fille et ses descendans.

Gabrielle de Mostuéjouls, au nom de ses enfans mineurs, par accord du 27 février 1534, régla, avec noble François de Pélamourgue, seigneur du Pouget, les préséances des deux familles dans l'église de Saint-Hilaire, et il fut reconnu que les Ricard devaient toujours avoir la prééminence dans les cérémonies religieuses, tant au-

noble et vénérable homme Hugues Ricard, commandeur de Sainte-Eulalie et de Millau.

dedans qu'au-dehors de l'église (1). Gabrielle de Mostuéjouls ne vivait plus en 1541. Elle laissait de son mariage :

1° Raymond, qui suit ;
2° N..... de Ricard, femme de N..... de Garceval, seigneur de Recoules.

VIII. RAYMOND DE RICARD, seigneur de Montflour, de Saint-Geniez-de-Vertéran, coseigneur de Peyrelade, fournit, en 1541, son dénombrement de la quatrième partie du château, terre et seigneurie de Peyrelade. Etant mort sans postérité, la substitution contenue dans le testament de son père s'ouvrit en faveur des enfans de sa sœur, François de Garceval, seigneur de Recoules; Diane de Garceval, épouse de noble Antoine de Feoux, seigneur de Vinnac, et Marguerite de Garceval, femme de noble Antoine de la Volpilière, qui, par accord du 26 juin 1602, fait devant Valette, notaire de Prévinquières, procédèrent au partage des biens de leur grand-père maternel. La seigneurie de Peyrelade étant échue à ces deux nobles dames, fut par elles vendue, en 1603, à noble Charles de Brunel, sieur du Bruel, habitant de Castelnau-de-Lévezou, et à noble Pierre de Pelamourgue, seigneur du Pouget et de Luganhac.

IV.

DE BRUNEL,

Seigneurs du Bruel, de La Roquette, coseigneurs de Peyrelade, maintenus, le 6 mai 1700, par l'intendant Le Gendre, sur preuves remontant à 1547.

Armes : *De gueules, à l'épée d'argent.*

Cette famille, qui possédait la seigneurie du Bruel, près d'Estalane, et résidait à Castelnau-de-Lévezou, avait eu un de ses membres,

(1) Archives du château de Vignals.

connu sous le nom de *capitaine Brunel*, très renommé du temps des guerres religieuses, qui battit les huguenots en plusieurs rencontres et les chassa, entre autres, de Saint-Beauzély en 1574.

I. CHARLES DE BRUNEL, seigneur du Bruel et coseigneur de Peyrelade, eut pour fils, de son mariage avec Claire d'Hauterive :

1° JEAN-JACQUES DE BRUNEL, seigneur du Bruel, qui continua la branche aînée. De son mariage avec Anne de Villeneuve (1), il eut Charles de Brunel, seigneur du Bruel, qui épousa, en 1648, Anne de Faramond de Joqueviel, dont il eut, entre autres enfans, Louise de Brunel, mariée : 1° à Pierre de Berne, seigneur de Bertholène; 2° en 1697, à Joseph de Lévezou, marquis de Vesins.

Guillaume de Brunel, seigneur du Bruel, descendant de Charles, et vivant en 1789, eut, entre autres enfans :

Charles de Brunel, dit le chevalier de La Roquette, officier dans le régiment de Provence, infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui porta les armes pendant la Révolution dans l'armée des princes, et, à sa rentrée, épousa Joséphine d'Izarn de Frayssinet, de Nant, dont il a eu une fille unique, mariée à M. Matha.

2° JEAN DE BRUNEL, dont l'article suit;

3° Plusieurs filles.

Jean de Brunel, seigneur du Bourg, coseigneur de Peyrelade, épousa, par contrat du 29 novembre 1613, Françoise d'Alboy, fille de Georges, seigneur des Molinières et coseigneur de Peyrelade, et de Jeanne d'Arzac. Il avait reçu de son père, par contrat de mariage, la moitié de tous ses biens. Ses enfans furent :

1° GEORGES DE BRUNEL, sieur de Villeneuve, mort vers 1637, sans s'être marié;

2° JEANNE DE BRUNEL, dont on va parler.

Jeanne de Brunel fut l'unique héritière de son père, et par son mariage, contracté le 25 mars 1641, avec Gaspard de Puel, sieur de La Vayssière, troisième fils de Jacques de Puel, seigneur du Besset et de Parlan, et d'Anne de Signalaguet, elle porta dans la

(1) C'est par Anne de Villeneuve que la terre de La Roquette entra dans cette famille.

Digitized by Google

maison de Puel les droits qu'elle avait sur la seigneurie de Peyrelade. Les seigneurs de cette dernière famille la possédèrent en paréage avec ceux de Luganhac jusqu'en 1733.

CHATEAU DE PEYRELADE.

« Le spectacle pittoresque qu'offre encore Peyrelade le rend digne d'être visité. Placé, comme son nom l'indique (*petralata*), sur un rocher très étendu, et dont l'une des extrémités domine le Tarn, au nord-est de Rivière, ce château était entouré d'une triple enceinte de murs occupant toute la largeur du rocher, lequel, dans le sens de sa plus grande dimension, présente des chemins couverts, taillés au marteau ; et à son extrémité, du côté de la rivière, avait été élevée une chapelle (1) servant d'avant-poste » *(Gaujal, Tabl. hist. du Rouergue*, p. 233).

On entrait dans la première enceinte par deux grandes portes, l'une appelée *le Portail de la Fontaine*, dont il ne reste plus aucun vestige, et l'autre, *le Portail de Boyne*, qui subsiste encore en entier, et qui était défendu par un pont-levis. Des tours crénelées, dont deux sont encore debout, étaient placées dans le voisinage pour défendre l'entrée de la place. Dans la deuxième enceinte, on voyait un corps-de-garde, séparé par une épaisse muraille d'une vaste place d'armes qui se trouvait à côté.

« Indépendamment de l'immensité de ce fort, qui exigeait pour sa défense de cinq à six cents hommes, ce qui lui donne un aspect formidable et tout à la fois extraordinaire, c'est que, vers le centre, et au-dessus du rocher qu'il occupe, s'en élève un autre, haut d'environ 50 mètres, formant un trapézoïde renversé, au sommet duquel il serait impossible d'arriver sans une tour qui y est adossée (2), et où l'on n'entre que par une seule porte, placée à moitié de la hauteur, porte qui était également protégée par un pont-levis. Le plateau, entouré d'un mur qui couronne le rocher intérieur, était pour les assiégés un asile assuré. On y voit encore, outre un four et une citerne, les débris d'un second corps-de-garde et d'un beffroi d'où une cloche d'alarme convoquait, au moindre danger, les habitans des

(1) Cette chapelle était dédiée à saint Christophe. On en voit encore les ruines au milieu d'un massif de chênes verts.

(2) Au fond de cette tour, il y avait un cachot où l'on enfermait les criminels. Ce cachot est aujourd'hui recouvert de ruines et de décombres.

Digitized by Google

campagnes voisines. On demandait, au besoin, des secours aux châteaux de Caylus et de Luganhac, placés en vue de Peyrelade, et qui en dépendaient » *(Id)*.

Le château de Peyrelade appartenait, dès les temps les plus reculés, à la maison d'Anduze, qui se confondit, en 1129, avec celle de Roquefeuil (1). Dès-lors, Peyrelade releva de Creyssel, qui comprenait dans sa mouvance presque tout le haut Larzac ou causse noir.

Un siècle après (en 1230), Isabeau d'Anduze-Roquefeuil, héritière de sa maison, épousa Hugues IV, comte de Rodez, et lui apporta la vicomté de Creyssel et les baronnies de Meyrueis et de Roquefeuil, qui restèrent jusqu'à la fin annexées au comté de Rodez.

En 1174, Bernard d'Anduze, étant à Saint-Gilles, avait donné, de concert avec Bernard Pelet, comte de Melgueil et seigneur d'Alais, en présence de Raymond V, comte de Toulouse et de Rouergue, le château de Peyrelade en fief à Gui de Sévérac; mais, malgré cette donation, le comte de Rodez, Hugues IV, réclama ce château, dès qu'il put user de ses droits; et par une sentence arbitrale de 1240, son droit fut reconnu, ainsi que celui des seigneurs de Sévérac, et il fut décidé qu'ils en jouiraient successivement chacun durant trois mois (*Annales du Rouergue*).

La vicomté de Creyssel, et par suite le château de Peyrelade, formèrent, en 1298, l'apanage de Gaston d'Armagnac, vicomte de Fezenzaguet, auteur de la branche de ce nom, qui posséda ces terres jusqu'à la fin du XIVe siècle (2).

En 1385, le vicomte Jean, son petit-fils, s'était fait céder par Gui de Sévérac, coseigneur avec lui du château de Peyrelade, ce qui lui appartenait dans ce château; mais quelque temps après (en 1402), Bernard d'Armagnac, qui fut depuis connétable, rendit à la maison de Sévérac ce qui lui avait été pris [3) (*Gaujal*].

Cette même année, le comte Bernard, voulant dépouiller de ses biens la branche cadette de sa maison, prit et brûla Compeyre,

(1) Bernard d'Anduze, baron de Meyrueis, et qui tirait son origine des vicomtes de Nîmes, épousa, en 1129, Adélaïde, héritière de la baronnie de Roquefeuil et de la vicomté de Creyssel.

(2) Gaston d'Armagnac et Bernard, son frère aîné, épousèrent les deux sœurs, filles d'Henri, comte de Rodez : l'un Valpurge, l'autre Cécile.

(3) Le duc d'Arpajon, réprésentant de Sévérac, en était encore coseigneur vers le milieu du XVIIe siècle, et la justice s'y rendait en son nom.

Digitized by Google

Caylus et Peyrelade. La prise de ces deux dernières places lui coûta deux mois de siége *(Archives du prieuré de Roquetaillade)*.

La vicomté de Creyssel et les châteaux qui en dépendaient furent possédés par ses successeurs jusqu'au moment où le vaste patrimoine de cette puissante maison fut réuni à la couronne par Henri IV.

Quels étaient les droits des comtes de Rodez sur le château de Peyrelade? Depuis l'inféodation faite, en 1174, à Gui de Sévérac, ils n'en étaient que les seigneurs suzerains; mais après la sentence arbitrale de 1240, la propriété en fut indivise entre eux et les seigneurs de Sévérac. Ils y faisaient rendre la justice en commun; mais la supériorité, le ressort et les premiers appels appartenaient au comte dont à cet égard le seigneur de Sévérac était hommager. Pourtant le comte de Rodez et le seigneur de Sévérac n'étaient pas les seuls hauts justiciers de Peyrelade; ils n'avaient que la moitié de la juridiction; la seconde moitié appartenait par indivis à d'autres coseigneurs, qui étaient tenus pour leur part de justice et tous les autres droits seigneuriaux de rendre hommage aux comtes de Rodez et aux barons de Sévérac conjointement jusqu'au commencement du xv^e^ siècle, et depuis le xvii^e^ siècle au roi tout seul en sa qualité de vicomte de Creyssel. Nous reviendrons tout à l'heure à ces familles.

Au commencement du xvii^e^ siècle, Peyrelade eut le sort de beaucoup d'autres châteaux. Les troubles et les guerres religieuses renouvelées sous le règne de Louis XIII, dans le Rouergue et dans le midi de la France, avaient fait sentir la nécessité d'anéantir ces forteresses féodales qui, à chaque occasion, devenaient les boulevards de la révolte. Richelieu frappa ce grand coup. Les forts de Caylus, de Compeyre, de Peyrelade, furent successivement détruits. La démolition de ce dernier eut lieu en 1633.

De cet immense fort il ne reste aujourd'hui que quelques pans de murailles où croissent des mousses et des plantes grimpantes.

« Dans ces murs, animés jadis par le bruit du tocsin, par le tumulte des armes, par la voix de la sentinelle et par la présence de vaillans *donzels*, on n'entend plus que les cris de l'hirondelle et des éperviers qui volent en rond au-dessus des ruines, ou seulement, et par intervalle, les pas solitaires de quelque paysan qui sort comme une ombre d'une vieille masure. »

Jusqu'à la Révolution, Peyrelade fut le chef-lieu d'un *mandement* de ce nom qui avait à peu près les mêmes limites que la commune actuelle de Rivière (1).

(1) Le mandement de Peyrelade comprenait le lieu de Peyrelade, Boyne,

On y montre encore la place où se faisait l'élection des consuls ou syndics, et la croix de pierre sur laquelle ils prêtaient le serment requis en cette occasion.

En 1480, Peyrelade comptait de 70 à 75 maisons, sans y comprendre plusieurs masures.

COMPEYRE.

Anciennement, le bourg et la seigneurie de Compeyre appartenaient à la maison de Henry. Au commencement du XIV^e siècle, noble Ricard, successeur de Brenguier de Henry, vendit la moitié de cette place à Pons de Montrodat, chevalier, son beau-frère. A la même époque, Paulhe et Veyreau étaient et avaient toujours été du roi. Plus tard, un accord fut fait entre le roi et les susdits Ricard et Pons, touchant la juridiction de ces derniers châteaux et villages; après quoi le sénéchal de Rouergue acheta la juridiction du château de Compeyre des héritiers de Ricard et de Pons; mais les villages de Paulhe et de Veyreau furent exceptés de la vente et demeurèrent comme ci-devant en paréage (*Extrait d'un acte des arch. de Millau de* 1320).

Rivière, le Cayrel, le Mas-de-France, les Salles, le Pallier, le Pouget, les châteaux de Vignals et de Luganhac, Villeneuve, Fontaneilles, le Bourg, le Solier, Trébans, Arjalliers et les métairies de Duéjouls et de Quésaguet.

Il avait pour limites : au *levant*, les terres de Mostuéjouls et celles de Caylus; au *couchant*, le mandement et terres de Compeyre, de Suéje et de Vérières; au *midi*, le même mandement de Compeyre; au *nord*, les mandemens et terres de Sévérac et du Samontan,

Digitized by Google

DE LESCURE,

Seigneurs de Lescure-Calle, barons de Vabre et de Flauzins
(Maintenus le 30 mai 1699 par l'intendant Lepelletier sur preuves remontant à 1516).

Armes : *Coupé d'azur, à 4 lions affrontés d'or* (1).

Famille d'ancienne chevalerie, éteinte vers le milieu du XVIIe siècle. « Les Lescure, dit Lafaille, seigneurs dudit lieu, en Rouergue, et en partie de Najac, qu'ils cédèrent depuis à Raymond, comte de Toulouse, barons de Vabre, qui ont donné dès longtemps des officiers dans les armées et plusieurs chevaliers et commandeurs à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, entre lesquels est remarquable Raymond de Lescure, grand-prieur de Toulouse en 1393. Famille qui a fini de nos jours, et qui avait fait une branche, laquelle possédait Fontanes et partie de Grisolles, finie aussi par une fille mariée dans la famille des vicomtes de Bruniquel, du nom de Comminges. »

I. BERTRAND DE LESCURE est le premier dont il soit fait mention dans les titres comme seigneur de Lescure. Il vivait en 1257, et il inféoda cette année à B. de La Roque et à Hugues, son frère, du village de La Roque, un pré au terroir de La Borie, et un jardin au lieu de Lescure, sous la rente de trois émines seigle, de trois émines avoine et de cinq deniers de Cahors d'acapte.

Il vivait encore en 1272, et fut père d'Olric qui suit, et

(1) Sur un bas-relief de l'église de Lescure qui date du XVe siècle, on voit plusieurs écussons des armes de cette famille qui portait alors *d'azur, à un lion couronné d'or, à l'orle de 11 besans du même*.

Digitized by Google

de Jehan de Lescure, qualifié chevalier dans un titre d'inféodation de 1279.

II. OLRIC DE LESCURE, damoiseau, seigneur de Lescure, est mentionné dans un grand nombre d'actes de cette maison jusqu'à l'an 1279. On présume qu'il fut père de Hugues.

III. HUGUES DE LESCURE, seigneur de Lescure, rappelé dans plusieurs actes de 1290, fit des lods, en 1291, à Dordé et Hugues de La Roque, frères, de la moitié du village de La Roque, et inféoda, en 1297, à Bernard de Saint-Céré un cazal dans le lieu de Lescure.

Il est question de lui dans des titres de même nature jusqu'à l'an 1328, époque à laquelle il lausa à Jean et Hugues de Castelnau ce que Durand, leur frère, leur avait vendu dans le village de Lescure. Il eut, à ce qu'on croit, pour fils Raymond ci-après :

IV. RAYMOND DE LESCURE, I^{er} du nom, seigneur dudit lieu, reçut des reconnaissances féodales et consentit divers actes à ses tenanciers, depuis 1333 jusqu'à 1343.

V. BERTRAND DE LESCURE, II^e du nom, seigneur de Lescure, est mentionné dans divers titres de 1347 à 1364. Il avait épousé Marguerite de Fontanes, fille de noble Philippe de Fontanes, seigneur de Saint-Salvadou. Il en eut, entre autres :

1° PIERRE, qui suit;
2° RAYMOND DE LESCURE qui, dans une inféodation faite en 1382 pour son frère Pierre, se qualifie commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. « Il devint, dit Lafaille, grand-prieur de Toulouse en 1393, fut envoyé, en 1403, vers le soudan d'Egypte, pour traiter la paix avec son ordre, et, vivant encore en 1410, présida au chapitre général du même ordre tenu à Aix (1). »

VI. PIERRE DE LESCURE, I^{er} du nom, seigneur de

(1) Lafaille, *Traité de la noblesse des capitouls de Toulouse.*

Digitized by Google

Lescure, acquit à prix d'argent, en 1399, de Jeanne Rolland, femme d'Arnaud de Landorre, la baronnie de Vabre. Il eut pour femme Flore de Gasquet, mentionnée avec lui dans une reconnaissance du village d'Airès, de 1393. Elle le rendit père de Pierre, ci-après (1). On ignore l'époque de sa mort, mais il figure dans un grand nombre de titres jusques en 1421.

VII. PIERRE DE LESCURE, II[e] du nom, seigneur de Lescure et de Vabre, est qualifié chevalier dans une reconnaissance de 1423 et dans un rôle d'hommes d'armes de 1460 (2).

Il épousa Anne de Prats ou Desprès, qui était veuve de lui en 1465, car dans un acte d'inféodation de cette année, elle se dit veuve du seigneur de Lescure et tutrice de son fils. Ce fils est nommé Pierre dans deux actes où il procède comme seigneur, l'un de vente en 1475, l'autre d'inféodation en 1487.

Anne Desprès vivait encore en 1478.

VIII. PIERRE DE LESCURE, III[e] du nom, seigneur de Lescure et de Vabre, n'est connu que par les titres mentionnés ci-dessus. Il était, d'après les *Annales de Villefranche*, lieutenant du sénéchal de Rouergue en 1484 (3).

(1) Dans le même temps, vivait Jéhan de Lescure, qui est porté sur un rôle d'hommes d'armes de 1386.

(2) Noble Raymond de Lescure, coseigneur d'Auzits, porté sur le même rôle de 1460, fut père, à ce qu'on croit, de Pierre de Lescure, seigneur d'Auzits, l'un des témoins au mariage contracté, le 7 novembre 1493, à Belcastel, entre Antoine de Mancip, seigneur de Flars, et Marie de Saunhac (*Titres de la famille de Saunhac*).

On voit encore un noble Olivier de Lescure, seigneur de Corbières, vivant en 1460, qui eut, de Jeanne de Roquefeuil-Belfort, Hélène de Lescure, mariée en premières noces, le 9 avril 1466, à Pierre de Valette, seigneur de Cuzoul, et en deuxièmes noces à Pierre de Valette, seigneur de Toulonjac et de Ginal.

(3) A la même époque, vivait Bertrand de Lescure, qualifié dans les titres noble et puissant homme, époux de Gaugette de Roquetaillade, et qui testa en sa faveur au château de La Coste le 26 septembre 1506 (*Tit. de la maison de Faramond*).

Bertrand est dit dans ce testament natif du château de *Ampetro*, en Rouergue, et frère de Pierre, seigneur de *Ampetro*. L'emplacement de ce château nous est inconnu.

Digitized by Google

IX. ANTOINE DE LESCURE, chevalier, seigneur de Lescure, baron des baronnies de Vabre et Flauzins, intervient, en cette qualité, dans un grand nombre d'actes depuis l'année 1500 jusqu'en 1548, époque à laquelle il reçut reconnaissance du prieur de Saint-Julien de Vabre, et un éperon doré que ce dernier était tenu de lui payer à sa première entrée dans la maison prieurale.

Sur un bas-relief en bois, d'un travail fort précieux, de l'église de Lescure, qui date de la fin du xv[e] siècle ou du commencement du xvi[e], on voit au-dessous d'un écusson, portant les armes de la maison de Lescure, le nom d'Antoine de Lescure, chevalier, et d'Isabel *Dirsera*, sa mère (1).

X. RAYMOND DE LESCURE, II[e] du nom, seigneur de Lescure, qualifié baron de Vabre et de Flauzins dans tous les actes de 1557 à 1575, fut substitué aux biens de la maison de Marcilhac, par testament de Gailhard de Marcilhac, son cousin-germain, du 8 mars 1564 [2) (*Tit. de la maison de Marcilhac*].

Il avait épousé, avant 1575, Anne d'Arpajon, fille de Jacques et de Charlotte de Castelpers.

XI. ALEXANDRE DE LESCURE, seigneur de Lescure, baron de Vabre et de Flauzins, fils de Raymond, rendit hommage au roi pour Vabre en 1607, et se maria, vers le même temps, avec Isabelle de Saint Félix (3), fille de Raymond, seigneur d'Aussargues dans le Bas-Languedoc, conseiller au parlement de Toulouse, dont il n'eut qu'une

(1) *Dominus Anthonius de Scuria, miles; domina Izabel Dirsera, mater.*

(2) Il paraît qu'Anne de Lescure, tante de Raymond, avait épousé Bertrand de Marcilhac, père de Gaillard.

(3) Très ancienne maison originaire du château de Saint-Félix dans le Lauragais. Isabeau de Saint-Félix, fille d'Arnaud, seigneur de Montpezat, au diocèse de Nîmes, bailli royal de Montpellier, et de Jacquette de Conques, fut mariée, le 5 janvier 1453, à Bernard Lauret, natif de Millau, successivement conseiller, avocat-général et premier président du parlement de Toulouse, décédé le 7 août 1495 (*Courcelles*, *art. Saint-Félix*, t. 2).

Digitized by Google

fille, Isabeau de Lescure, qui fut héritière de tous ses biens.

Alexandre de Lescure vivait encore en 1639, et n'existait plus en 1656, époque à laquelle Isabelle de Saint-Félix, dame de Lescure, est qualifiée veuve dans l'ancien cadastre de la commune de Vabre.

XII. ISABEAU DE LESCURE, dame de Lescure, baronne de Vabre et de Flauzins, dernière du nom, avait hérité de son père dès 1652 et vivait encore en 1673.

Nous ne savons si c'est par mariage ou par donation qu'elle transporta ses biens à Jean-Octavien de Garaud de Lescure, seigneur comte de Prat, baron de Montesquieu ; mais toujours est-il que ce dernier se qualifiait seigneur de Lescure, baron de Vabre et de Flauzins en 1679.

Bourguine de Garaud de Lescure, fille de Jean-Octavien, fit passer ces terres dans la maison de Saint-Alban (1), en épousant Pierre du Puget de Saint-Alban, qui en recevait des reconnaissances, comme seigneur, en 1691.

Emmanuel du Puget, seigneur de Saint-Alban, leur fils, capitaine de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de Saint-Louis, se qualifiait baron de Lescure dès 1707. Il épousa Marie du Fayot de Cuizy, et vendit, en 1720, les terres de Lescure, Vabre et Flauzins, à Guillaume de Castaigner, comte de Clermont, baron de Couffouleux, etc., pour le prix de soixante mille livres.

Le comte de Clermont ne les garda que peu de temps et les revendit, par acte du 20 mai 1724, à Françoise de Barthélemy, veuve de Charles de Monlauzeur, moyennant trente-six mille livres [2) (*Anciens titres du château de Lescure, aujourd'hui à Lunac*].

(1) Du Puget de Saint-Alban, maison d'antique noblesse, originaire de Provence, établie ensuite à Toulouse.

(2) Cette infériorité de prix provenait de quelques distractions qui furent faites.

Digitized by Google

BRANCHE DE MILHARS.

Jean de Lescure, seigneur de Milhars et de Puech-des-Cars, sorti de la même famille, s'était marié avec Catherine de Glandières, qui fit son testament le 12 décembre 1578. Il vivait encore en 1603 (*Tit. de la maison de Faramond*).

Louis de Lescure, son descendant, seigneur de Milhars, épousa Angélique d'Agens, fille de Louis d'Agens, dont il eut Angélique de Lescure, dame d'Arcanhac, femme d'Henri de Prévinquières, seigneur de Montjaux, laquelle vivait en 1719 (*Tit. du chât. de Lescure*).

CHATEAU DE LESCURE ET SES DÉPENDANCES.

Lescure-Calle (1), assez joli village, environné d'ombrages, est situé à l'ouest et tout près du puech de Flauzins, d'où l'on découvre d'immenses horizons, et au pied duquel, de l'autre côté, coule vers l'ouest le Jaoul, gros ruisseau torrentueux encaissé dans une étroite et profonde vallée, aux flancs rocailleux, marquée par des ruines féodales qui seules interrompent la monotonie de cette contrée sauvage. C'est d'abord Cadoule, berceau d'une ancienne et puissante famille, où il ne reste plus que de misérables débris, et puis, en descendant, le château de Roumégoux qui couronne une sorte de cap formé par un confluent et défendu de trois côtés par des précipices.

Le château de Lescure était bâti au centre du village, près de l'église. Ce n'est plus qu'un amas de débris où surgissent encore quelques pans de murs, remarquables par leur énorme épaisseur.

Le clocher, construit au-dessus du portail de l'église, offre un caractère peu commun et ne manque pas d'élégance. C'est une tour quadrangulaire, décorée d'un grand arc à chacune des deux faces correspondantes, et de petits arcs aux deux autres. La galerie supérieure est bordée d'un balustre à quatre feuilles surmonté de petites arcades ogivales. Cet édifice appartient au style roman de transition.

L'église, peu remarquable d'ailleurs, possède un petit chef-d'œuvre de sculpture, dû à la munificence des seigneurs de Lescure, vers la fin du XV^e siècle. C'est un bas-relief en bois, de 2 mètres 15 cent. sur 1 mètre 30 cent., divisé en trois compartiments, sur lesquels

(1) Canton de La Salvetat, et à une lieue environ de ce chef-lieu, vers l'ouest, presque sur les limites de jonction des cantons de Rieupeyroux et de Najac.

l'artiste a figuré les grands mystères de notre religion : la naissance du Sauveur, sa mort sur le Calvaire et l'Assomption de la Vierge.

Cet objet d'art, non moins admirable par le nombre, la variété et le fini des figures que par la délicatesse de l'ornementation et l'entente de toutes les parties, est relégué dans un coin de la sacristie, où le temps et l'abandon opèrent lentement sa dégradation.

Les seigneurs de Lescure ne jouissaient dans ce lieu que du droit de basse justice.

BARONNIE DE VABRE.

La seigneurie de Vabre (1), terre en toute justice, appartenait primitivement à la maison de Balaguier. En 1380, Guillaume de Balaguier, seigneur de Vabre, fils et héritier d'autre Guillaume de Balaguier, en reconnaissance de services qu'il avait reçus de Jeanne Rolland, sa proche parente, femme d'Arnaud de Landorre, chevalier, seigneur de Salmiech et sénéchal de Rouergue, lui fit don de la terre de Vabre. Celle-ci la vendit, le 16 juillet 1399, à Pierre de Lescure, Ier du nom.

D'après les instruments anciens, les seigneurs de Vabre étaient tenus de prêter serment de fidélité à l'évêque de Rodez et de lui payer la rente annuelle de vingt setiers seigle.

Le prieur de Saint-Julien de Vabre, de son côté, pour sa première entrée à la *caminada*, devait payer auxdits seigneurs un éperon doré.

Les seigneurs de Vabre, néanmoins, relevaient directement du roi et lui rendaient hommage. Ils se qualifiaient barons depuis le XVe siècle.

TRAGIQUE ET MERVEILLEUSE AVENTURE D'UN SEIGNEUR DE LA MAISON DE SAINT-ALBAN.

Puisque la maison du Puget figure dans la succession des seigneurs de Lescure, on nous passera de raconter l'aventure extraordinaire et fatale qui arriva à un de ses membres, peu de temps après l'époque de son apparition en Rouergue.

M. du Puget avait formé dans sa jeunesse, à Toulouse, avec un de ses camarades d'études, une de ces liaisons intimes et rares qu'on ne rencontre que dans les premiers âges de la vie. Les deux jeunes amis avaient un tel dévoûment l'un pour l'autre, qu'après s'être bien sou-

(1) Canton de Rieupeyroux, vers la pointe méridionale.

vent juré de ne s'oublier jamais, ils se promirent un beau jour de faire survivre à la mort même leur amitié, et il fut solennellement convenu entre eux que le premier qui mourrait rendrait encore à l'autre, s'il le pouvait, un suprême service en venant l'avertir trois jours à l'avance de sa dernière heure.

Les évènemens les séparèrent bientôt. L'un alla se fixer loin de son pays. L'autre, M. du Puget de Saint-Alban, continua de résider à Toulouse et s'y maria. Dans les commencemens, ils entretinrent des relations fréquentes; mais ces relations diminuèrent peu à peu, et le temps, qui efface tant de choses, finit par reléguer cette union dans l'oubli.

Quarante ans s'étaient écoulés depuis la séparation des deux amis, et l'habitant de Toulouse, déjà vieux, ne songeait plus depuis longtemps à ce qui s'était passé dans son enfance, lorsque, par une soirée d'hiver, et au moment où une assemblée nombreuse était réunie chez lui, on vint lui annoncer qu'un étranger demandait à lui parler. M. de Saint-Alban, contrarié, fit répondre qu'il n'était pas visible; mais le domestique revint et lui dit que la personne en question avait une communication importante à lui faire, qui ne pouvait se différer et qui ne demandait qu'un instant. M. du Puget, vaincu par cette résistance, sortit. Arrivé sur le vestibule, il aperçoit un inconnu qui l'aborde en lui disant : *Vous ne m'attendiez pas si tôt.* Cette voix le fait tressaillir, et aussitôt il reconnaît les traits de cet ancien ami d'enfance qu'il avait depuis tant d'années perdu de vue.

« Les momens sont précieux, ajoute ce dernier; dans trois jours, vous devez quitter ce monde; mettez-les à profit; j'avais promis de vous avertir, et je tiens ma promesse. » A ces mots, le fantôme disparut.

M. de Saint-Alban, frappé de stupeur et pouvant à peine se soutenir, regagne son salon. Sa pâleur, le bouleversement de ses traits trahissent son émotion et causent un mouvement de surprise et d'alarme. On l'entoure, on le presse de questions, et il finit bientôt par raconter l'étrange aventure d'où lui vient sa terreur. Ses amis s'empressent alors de le rassurer; les uns attribuent l'apparition à l'illusion des sens, au jeu de son imagination exaltée; la plupart s'efforcent de lui démontrer que la chose est impossible et ne peut être que le résultat d'une scène habilement jouée pour l'effrayer. On le surveille attentivement; on ne le quitte plus. Peu à peu, le vieillard se remet de son trouble et se met à douter lui-même de la réalité de son aventure. Son âge n'était pas encore très-avancé, sa santé n'avait jamais été meilleure. Le troisième jour était arrivé, et aucun fâcheux

Digitized by Google

symptôme ne se manifestait en lui. On voyait graduellement son courage revenir et la tristesse quitter son visage. Pour mieux dissiper toute crainte, ses amis avaient avancé les montres et les pendules. Lorsque l'aiguille eût touché l'heure de minuit, qui marquait l'expiration des trois jours, un mouvement de joie éclata parmi toutes les personnes présentes; on s'écria unanimement que l'oracle était menteur puisqu'il ne s'était pas accompli dans le délai fatal. Il éprouva lui-même à ce moment un indicible soulagement, et sortit un instant pour gagner les lieux d'aisance. Comme il venait de franchir le seuil de la porte, une détonnation se fit entendre, un coup de feu partit et l'étendit roide mort. C'était un domestique qui, amoureux d'une femme de chambre, et, se croyant préféré par un valet de la maison, avait juré de se venger. Il se méprit dans sa jalousie et tua le malheureux Saint-Alban au lieu de son rival.

Cet homme était au service d'un M. de Beaufort, et il avait fait usage des pistolets de son maître qui furent trouvés sur place et reconnus, ce qui occasionna des poursuites contre ce dernier, qui fut condamné à mort quoiqu'il eût pu, dit-on, prouver son alibi, ayant passé la nuit chez une femme de qualité qu'il aimait et qu'il ne voulut pas compromettre.

Ce fut, à ce qu'on assure, la procédure criminelle instruite au sujet du meurtre qui mit au jour les différens détails de cette extraordinaire et tragique histoire.

DE LESCURE D'AYSSÈNES.

Il est encore fait mention dans plusieurs titres d'une famille de Lescure qui habitait fort anciennement le lieu d'Ayssènes, sur les bords du Tarn.

Raymond de Lescure, damoiseau, d'Ayssènes, vivait en 1261 (*Arch. de Bonnecombe*).

Hélène, veuve de Pierrre de Lescure, vendit, le 17 septembre 1338, aux religieux de Bonnecombe toutes les rentes et droits qu'elle avait avec *directe* sur le terroir de *Tourral*, dans la paroisse de Saint-Sernin (*Id. Invent. des tit. Pousthomy*, p. 571).

Noble Pierre de Lescure, habitant d'Ayssènes, fit hommage, en 1441, à Jean d'Arpajon, seigneur de Saint-Beauzély, pour certains biens qu'il tenait de Bernard de Castor à Azinières, etc. (*Titr. de la maison d'Arpajon*).

On voit aussi un noble Jacques de Lescure, habitant le château de Vérières, près de Millau, en 1513 (*Pactes de mariage de Guiot Jory*).

Brenguier de Lescure, qui avait fait hommage, en 1488, au seigneur de Landorre pour la moitié du village d'Espinouset qu'il tenait des Raffin, fut père de Pierre de Lescure, seigneur de Roquetaillade, qui, de Louise de Roquefeuil, eut Marie, femme de Jacques d'Urre, seigneur de Mezerac, vivant encore en 1618 (*Arch. de Landorre*).

Siméon de Lescure, seigneur de Roquetaillade, vivant encore en 1571, eut, de Marie de Mandagot, François, Pierre et Jean de Lescure, légataires, en 1539, de leur grand'mère, Françoise de Saunhac, veuve d'Aldebert de Mandagot. Le lieu de Mezerac fut alors donné par Françoise à Marie de Mandagot, sa fille (*Tit. de la maison de Saunhac*).

MAISON DE LESCURE, EN ALBIGEOIS.

La ville et seigneurie de Lescure, située sur la rive droite du Tarn, dans le diocèse et à une demi-lieue d'Albi, était une ancienne baronnie qui donnait à ses possesseurs le droit d'assister aux assises de ce diocèse, ainsi qu'aux états-généraux de la province de Languedoc.

Deux maisons, également illustres par leur ancienneté et leur origine militaire, se sont succédé dans la possession du château et de la baronnie de Lescure. La première en a joui depuis environ l'an 1000 jusqu'en 1400. La seconde, qui, par un mariage contracté, dès 1387, avec l'héritière de la précédente, se trouvait appelée à en relever le nom et les armes, s'est continuée jusques dans la personne du dernier marquis de Lescure, l'un des principaux défenseurs de la cause royale dans la Vendée, en qui s'est éteinte cette seconde maison, laquelle, soit sous le nom de *Salgues* (1) qu'elle portait primitivement, soit sous celui de *Lescure* qu'elle porte par substitution depuis l'année 1400, comme nous venons de le dire, n'a rien de commun avec plusieurs autres familles, d'ailleurs distinguées, qui ont porté ou portent encore l'un ou l'autre de ces deux noms.

Les barons de Lescure portent : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or*, qui est de Salgues; *aux 2 et 3 d'or, au lion d'azur*, qui est de Lescure (*Courcelles*, t. X).

(1) Durand de Salgues, qui épousa, en 1387, Hélix, baronne de Lescure et de Marcel, héritière de sa maison, tirait son nom d'un château situé en Quercy, à quatre lieues de Figeac. Il était neveu de Rigaud de Vergne, seigneur de Castelmary, en Rouergue.

Digitized by Google

DE JOUERY, anciennement JORY,

Seigneurs du Claux, coseigneurs de Peyrelade, de Compeyre, de Saint-Grégoire.

ARMES : *Palé d'or et de sinople de huit pièces.*

Vers l'an 887, une dame, nommée Sénégonde, donna au monastère de Conques son église de Livignac. Elle se dit mère, dans cet acte, de Frédelon, abbé de Conques, et femme d'Amblard, autrement *Jory*. Ses autres enfans étaient Etienne, Bernard et Adalger, *sive* Jorio (*Cart. de Conques*, 10).

Si les seigneurs du Claux descendaient, comme quelques circonstances portent à le croire, de ce Jory, bien peu de familles en Rouergue et même dans le royaume pouvaient prétendre à une aussi ancienne origine.

Dans les cartulaires de Bonnecombe, il est fait mention de Jean, Raymond et Bernard Jouery qui, en l'an 1259, confirmèrent la donation faite aux religieux de ce couvent du fief et pagésie du masage de *Jouières*, situé dans la paroisse de Mayran.

Bernard Jory, damoiseau, d'Auzits, épousa, en 1292, Tausague d'Entraygues, sœur de Bertrand d'Entraygues, damoiseau (*Tit. de Moret*).

En 1325, Arnal de Jory était précepteur d'Orfons, commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dans la Montagne-Noire.

Noble homme Guillaume Jory, chevalier, vivait en 1346. On voit, parmi les titres du château de Moret, une reconnaissance consentie, cette année, en sa faveur, de la moitié du village de Cayma et de l'*affar* de la Teule.

Il eut pour enfans autre Guillaume Jory, damoiseau, qui reçut, en 1381, une reconnaissance pour le lieu de Saint Julien, et Torsague Jory, qui épousa, en 1348, Hugues d'Arjac, et reçut en dot 1,300 écus d'or.

En 1446, nobles hommes Vesian, Guillaume et Bec ou Bégon Jory, seigneurs du Claux, furent exécuteurs testamentaires de Guillaume de Solages, baron de Tholet.

Adzemar de Jouery, seigneur du Claux, etc., homme d'armes, en 1460, épousa Hélix de Guitard de Peyrelade et fit son testament, le 17 septembre 1491, en faveur de son fils aîné, auquel il substitua, à défaut de progéniture masculine, ses autres enfans; mais il paraît qu'Adzemar vécut encore quelques années, car, le dernier jour de février 1494, il reconnut devoir à noble Pierre-Jean Raffin, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant à Rodez, la somme de 80 ducats ou leur valeur, pour payer *le passatge del noble John Jory, bâtard du Claux, son neveu, et pour le faire frère sargan d'armas de ladita religio, comme c'est la coutume de faire en ladite religion de Rhodes, lequel Jean Bâtard s'en va à Rhodes avec noble frère Pons de Saunhac de Belcastel pour accomplir ce dessein* (*Tit. déposés aux archives du département*).

Hélix de Guitard fit ses dernières dispositions, étant veuve, le 19 février 1524, et laissa pour enfans :

1° Gaspard de Jouery; 2° Guiot, marié, le 25 juin 1513, à Françoise de Montvalat de Cabrières; 3° Azemar; 4° Melchior; 5° Bernard; 6° Marguerite; 7° Marie.

Gaspard de Jouery, seigneur du Claux et de Peyrelade, épousa, le 29 janvier 1506, Antoinette de Mostuéjouls, qui le rendit père de :

1° François, dont on va parler; 2° Antoinette, mariée avec Fulcrand de Montfaucon, seigneur et baron de Vissec; 3° Madeleine, femme de Jean d'Alboy, de Montrozier; 4° Françoise, alliée à Jean de Panat, seigneur de Capdenaguet, dont Louise de Panat, femme de noble Arnal de Rampoux.

François de Jouery, seigneur du Claux, de Peyrelade, de Compeyre, de Saint Grégoire, etc., épousa, le 4 janvier 1540, Marguerite de Morlhon de Veuzac, à laquelle, étant sur le point de partir pour la guerre, il légua ses biens, sa vie durant, par testament du 10 octobre 1568, à la charge de les restituer à l'un ou plusieurs de ses plus proches parents, au gré de l'héritière. François fut tué l'année suivante, 1569, à la bataille de Montcontour, et Marguerite de Morlhon, sa veuve, n'ayant point eu d'enfans de son mariage, rendit les

Digitized by Google

biens de la maison de Jouery, par lettre du 8 décembre 1569, à sa belle-sœur, Antoinette, femme de Fulcrand de Montfaucon (1).

François de Jouery avait été l'un des premiers seigneurs du Rouergue qui prirent parti pour les Calvinistes. Il habitait Compeyre en 1543.

Marguerite de Morlhon avait bien promis, en 1569, de rendre l'hérédité de son mari à sa belle-sœur, Antoinette de Jouery; mais il paraît, d'après un acte de 1577, qu'elle la céda réellement à François d'Alboy, son neveu, qui prit, en effet, dès ce moment, la qualité de seigneur du Claux, et porta les nom et armes de la maison de Jouery.

Cependant ce fut Louise de Panat et Arnal de Rampoux, son mari, qui vendirent la terre de Claux à Pierre de Moret, seigneur de Pagas.

Il ne reste du château du Claux, jadis fort considérable, qu'une tour extrêmement élevée, dont l'escalier se compose de 120 marches.

Les derniers seigneurs du Claux ont été les Balsac de Firmy.

(1) Fulcrand de Montfaucon, baron de Vissec, eut d'Antoinette de Jouery, entre autres enfans :

1° Jacques de Montfaucon, père d'autre Fulcrand ;

2° Jeanne de Montfaucon, qui se maria : 1° par contrat du 18 octobre 1540, avec le baron de Fons; 2° le dernier de mai 1553, avec François de Caladon, seigneur de La Valette, père de Françoise de Caladon, mariée à François de Cahusac, seigneur de Cabrières ;

3° Autre Jeanne de Montfaucon, alliée avec Bernard de Castanet.

Digitized by Google

D'ALBIGNAC,

Seigneurs d'Albignac, de Montlebous, de Fraxin, d'Alayrac, de Peyreleau, de Veyreau, de Capluc, de Montal, de Nivoliès; barons de Bazillac, seigneurs marquis du Triadou et de Saint-Gervais, vicomtes de Creyssel et de Castelnau; comtes d'Albignac, seigneurs barons d'Arre, Mandagout, etc., en Rouergue, en Gévaudan, en Languedoc et en Guienne.

Armes : *D'azur, à trois pommes de pin d'or; au chef du même. Couronne de marquis.*
Support : *Deux griffons.*
Devise : *Nihil in me, nisi valor.*

La maison d'Albignac, d'origine de chevalerie, a pris, dit-on, son nom de la terre d'Albignac, située à une lieue du Mur-de-Barrez, non loin des confins de la Haute-Auvergne. Mais cette assertion ne repose sur aucunes preuves. Elle pouvait tout aussi bien tirer son origine du château d'Albignac, en Vivarais, relevant de la baronnie d'Aps, et dont les possesseurs, du même nom, étaient hommagers, au XIVe siècle, des Adhémar de Grignan, seigneurs de cette dernière baronnie (1).

(1) Hommage de Pons d'Albignac, damoiseau, rendu, le 26 février 1318, à noble et puissant homme Géraud Adhémar, seigneur des baronnies de Grignan et d'Aps. Hommage semblable à Guiot Adhémar, baron d'Aps, le 9 mai 1417 (*Pithoucurt, histoire de la noblesse du comté Vénaissin*, t. III, p. 368).

Il y a une autre terre d'Albignac dans le Bas-Limousin, à deux lieues et demie de Brives. Elle était possédée, en 1294, par Geoffroi d'Albignac, damoiseau, frère de Guillaume d'Albignac. Marie d'Albignac, fille de Geoffroi et d'Imberge, épousa, le 23 septembre, après la saint Mathieu 1301, Auger de Maumont, auquel elle apporta tous les biens de son père. Cette famille est éteinte depuis longtemps, et M. Lainé observe que Warroquier a eu tort de la confondre avec la maison d'Albignac, du Rouergue.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, la famille d'Albignac était connue en Rouergue dès le XII^e siècle.

Pierre d'Albignac, chevalier, fut témoin avec Vivian de Versols, Vivian et Deodat *Porcelli*, aussi chevaliers; Bérenger de Peyre et Guillaume Adhémar, tous du château de Genciac, d'une charte donnée, en 1148, par Guillaume Rebuf de Castlus (Caylus), portant confirmation du don qu'il avait fait aux religieux de Sylvanès de la dime de la paroisse de Saint-Jean-de-Genciac (*Cart. de l'abbaye de Sylvanès*, t. I, p. 150).

Le même Pierre d'Albignac intervint dans une charte de l'année 1158, avec Raymond de Versols, pour attester que Vivian de Versols avait donné aux moines de Sylvanès deux mas situés à Fayet, dont sa veuve, nommée Florence, s'était mise en possession. Cette dame se dessaisit de ces deux mas et en confirma la donation d'après cette enquête où furent aussi entendus Bernard de La Roque, Guillaume de Peyre et Bernard-Bégon de Prohencoux (*Id.*, t. I, p. 287).

Pons et Hugues d'Albignac, se trouvant au château de Cadars, furent témoins, le 7 août 1227, à une charte de Fizas de Cadars, portant donation aux religieux de Bonnecombe de tout ce qu'il possédait à La Ribalderie (*Rec. de Doat, tit. de l'abbaye de Bonnecombe*, t. II, folio 10).

Au milieu du XIII^e siècle, la famille d'Albignac était établie dans le château de Castelnau-de-Lévezou. C'est de là que sortit la branche qui, après avoir séjourné pendant quelque temps à Mostuéjouls, alla se fixer au Triadou, où elle s'est perpétuée avec honneur jusqu'à l'époque de la Révolution. Nous y reviendrons après avoir résumé ce que nous apprennent, sur le berceau de la famille, quelques anciens titres qui existent encore au château de Castelnau.

Noble Georges d'Albignac, habitant de Castelnau, vivait en 1260.

Noble Bertrand d'Albignac, en 1270 et 1338. C'est sans doute le même, qualifié damoiseau, qui fut présent à la promulgation des statuts de l'église de Vabres, par l'évêque Pierre I^er, le 13 des calendes de juillet 1320 (1).

En 1346, les officiers du baillage de Millau répondent à Hugues II d'Arpajon qu'ils ont pu, sans préjudicier à ses droits de justice, faire arrêter Déodat d'Albignac et annoter ses biens, vu *l'énormité du crime* dont il était prévenu et le péril qu'il ne s'échappât.

(1) *Recueil de Doat*, t. CXLVIII, folios 138, 139.

Digitized by Google

Bermond d'Albignac, damoiseau du château de Castelnau-de-Lévezou, achète à son cousin, Jean-Déodat d'Albignac, damoiseau, seigneur de Camiès, un mas situé dans la mouvance du même château, par acte de l'an 1350, reçu par P. Rossaldi, notaire de Castelnau-de-Lévezou.

On voit, dans un titre de l'Arpajonie, qu'en 1354, noble Dordé ou Déodat d'Albignac et sa femme, Falque Jordane, habitaient la ville de Millau.

De ce Bermond paraît être descendu :

Astorg d'Albignac, coseigneur de Castelnau-de-Lévezou, qualifié noble et puissant homme (1). Il épousa Hélène de Mellet qui, veuve de lui, épousa en secondes noces Jean de Prudhomme, damoiseau. Elle avait eu de son premier mari :

Bertrand d'Albignac, institué héritier d'Hélène de Mellet, sa mère, conjointement avec Pierre de Prudhomme, fils du second lit de cette dame, par son testament du 10 mai 1414.

Bertrand d'Albignac fit hommage, en 1438, à Jean d'Arpajon, seigneur de Castelnau et de Saint-Beauzély, pour biens nobles auxdits Castelnau et Saint-Beauzély et à Marzials (*Terrier de Calmont*).

Bertrand d'Albignac, habitant de Castelnau-de-Lévezou, était homme d'armes en 1460.

Hugues d'Albignac, religieux de l'abbaye de Conques, mort en 1484 (*Rec. de Doat, titres de l'abbaye de Conques*, t. II, fol. 271, 275).

Antoine d'Albignac, fils d'autre Antoine, pupille en 1540.

1598. Jean-Madelein d'Albignac et Jeanne, sa sœur, femme de maître Antoine de Byaisses, avocat.

1620. Charles d'Albignac, fils de Madelein.

1633. Noble Henri d'Albignac.

En 1692, Henri de Prévinquières, délaisse à noble François d'Espinasse de la Bégonie, héritier de Françoise d'Albignac, laquelle était donatairesse de noble Henri d'Albignac.

En 1764, Bernardin et Joseph d'Espinasse de la Bégonie étaient seuls héritiers de la maison d'Albignac de Castelnau (*Archives du château de Castelnau*).

(1) Les *Annales de Villefranche* mentionnent un noble Astorg d'Albignac, juge-mage, en 1377, et lieutenant du sénéchal de Rouergue, par lettres du roi Charles V de 1373. A la même époque, vivait Réginon d'Albignac, qu'on voit faire montre, en 1387, parmi les écuyers de Bernard d'Armagnac, fils de Jean, comte de Rodez.

Digitized by Google

Espinasse de la Bégonie portait *d'argent, à la couronne d'épines de sinople, les pointes ensanglantées de gueules.*

La Bégonie, château situé près de Peyrusse, passa à la famille de Loupiac, par le mariage, en 1718, de Marie d'Espinasse de la Bégonie avec Jean de Loupiac de la Devèse.

D'ALBIGNAC DE MONTAL,

Seigneurs du Triadou, de Veyreau, de Peyreleau, de Capluc, de Saint-Gervais, de Nivoliès, etc., vicomtes d'Albignac. Cette branche a fait ses preuves de cour en 1772, et justifié d'une filiation non interrompue depuis :

I. PIERRE D'ALBIGNAC, Ier du nom, seigneur de Camiès, de Montlebous, de Fraxin et d'Alayrac, marié, vers 1310, avec noble Catherine de Castelbouc, de laquelle il eut, entre autres enfans :

II. JEAN-DÉODAT D'ALBIGNAC, damoiseau, seigneur des mêmes terres. Il fut témoin, le 3 juillet 1339, avec Jean d'Arpajon, seigneur de Calmont-de-Plancatge, etc., Raymond de Roquefeuil, Gui de Vialard, Gui d'Aiguеperse, Claude de Périgord, Bernard de Lévezou, etc., tous chevaliers, à un accord passé entre le roi Philippe de Valois et Géraud, par la grâce de Dieu vicomte de Fezenzaguet, au sujet du péage du vieux pont de la ville de Millau (*Archives de l'hôtel consulaire de cette ville*).

Jean Déodat d'Albignac habitait au château de Mostuéjouls, diocèse de Rodez, lorsqu'il épousa, par contrat du 12 janvier 1355, passé dans la ville de Florac, au diocèse de Mende, devant Jean Lequepeis, clerc public du château de Sévérac, Justine de Rocheblave (1), fille de noble Louis de Rocheblave, seigneur du château de Rocheblave, au diocèse de Mende, et de feu noble Marie de Carbonnières. Elle eut en dot 700 livres tournois et sept habillemens de noces fourrés. Jean Déodat fit son testament au château de Mostuéjouls, le 4 mai 1380, devant

(1) De Rocheblave : *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.*

Digitized by Google

Raymond Imbert, clerc, notaire public du lieu d'Aguessac. Il prescrivit sa sépulture en l'église de Saint-Pierre de Mostuéjouls, au tombeau des feu seigneurs, *ses géniteurs et parens*. Il y nomme ses deux fils :

1° Astorg, dont l'article suit; 2° Aimeric d'Albignac, auquel son père légua cent moutons d'or.

III. ASTORG D'ALBIGNAC, damoiseau du château de Mostuéjouls, puis chevalier, institué héritier universel de son père, le 4 mai 1380, assista comme témoin à un acte passé au château de Vesins, au diocèse de Rodez, le 3 avril 1404, devant Pierre du Pont, clerc du lieu de Bozène, notaire royal, par lequel Vésian, seigneur de Vesins, damoiseau, donna quittance de la dot de Cébelie ou Sybille de Mostuéjouls, sa femme, à Gui, seigneur des châteaux de Mostuéjouls et de Liaucous, son beau-frère (*sororius*).

Astorg d'Albignac est rappelé avec la qualité de *dominus* (chevalier), dans le testament de Bertrand, son fils, de l'année 1450. Il avait eu deux enfans et deux filles :

1° Gui d'Albignac, damoiseau du château de Mostuéjouls, mentionné dans les actes des 26 novembre 1438, 12 novembre 1441, 28 mars 1443, 8 avril 1446, 19 avril 1468, etc. Il avait épousé noble Almois *de La Roche*, laquelle fit son testament, le 2 janvier 1469, en sa maison, sise au château de Mostuéjouls, devant Jean de Born, notaire, et demanda à être inhumée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Mostuéjouls, au tombeau des parens de son mari, dont elle avait eu quatre filles :

A Antoinette d'Albignac, mariée, en 1468, avec noble Pierre *de Fraxin*. Sa mère l'institua son héritière universelle; B Jeanne d'Albignac, mariée avec Jean *de Maillac*, seigneur d'Albizac; C Barrane d'Albignac; D Souveraine d'Albignac.

2° Bertrand qui a continué la postérité;

3° Jaussionde d'Albignac, mariée avec Hugues Eralh. Elle fut légataire de Bertrand d'Albignac, son frère, en 1450, et son mari donna une quittance à son autre frère, Gui d'Albignac, le 28 octobre 1467;

Digitized by Google

4° Jeanne d'Albignac, épouse de Pierre *Cassanh.* Son frère, Bertrand d'Albignac, lui fit aussi un legs en 1450.

IV. BERTRAND D'ALBIGNAC, damoiseau du château de Mostuéjouls, mentionné comme témoin d'un acte de Gui, seigneur de Mostuéjouls, chevalier, du 18 décembre 1441, fit son testament dans ce château, le 19 avril 1450, devant Pierre Boysset, notaire public de Liaucous, en présence de nobles Bertrand de Mostuéjouls, Guillaume de Capluc et Gui d'Albignac. Il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Mostuéjouls, au tombeau de Monsieur *(domini)* son père. Il fit un legs à son frère Gui, qu'il substitua à ses enfans, et laissa la jouissance viagère de tous ses biens à *Dauphine*, sa femme (1), tant qu'elle vivrait en viduité. Il en avait eu trois fils et trois filles :

1° Pierre, II° du nom, dont l'article suit ; 2° Jean d'Albignac ; 3° Bertrand d'Albignac, vivant le 2 janvier 1469 ; 4° Hélène d'Albignac, mariée, en 1479, avec Guillaume *de Roquefeuil*, seigneur de Versols ; 5° Souveraine d'Albignac, mariée, par contrat passé au château de Mostuéjouls, le 7 janvier 1474, avec noble Aiméric *de Serre*, fils de feu noble Rodolphe de Serre, seigneur du mas de Serre, dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Versols, au diocèse de Rodez ; 6° Marguerite d'Albignac ; elle, sa sœur et Pierre d'Albignac, leur frère, furent légataires de Souveraine d'Escars, épouse d'Aimeric, seigneur de Mostuéjouls, le 5 octobre 1479.

V. PIERRE D'ALBIGNAC, II° du nom, damoiseau du château de Mostuéjouls, épousa Flore de Capluc, fille de Guillaume de Capluc et d'Orable Guitard. En faveur de ce prochain mariage, Louis de Capluc, frère de la future épouse, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Saint-Cyrice-de-Bourran, au diocèse de Vabres, lui fit donation de la moitié de tous ses biens, par acte passé au château de Liaucous, le 11 juillet 1479. Depuis cette époque, Pierre d'Albignac habitait au château de Peyreleau. Flore de Capluc lui survécut et fit son testament à Peyreleau, le

(1) La tradition du pays dit que Dauphine était de la maison de Mostuéjouls.

Digitized by Google

15 mars 1517, devant Antoine Boysset, notaire. Elle en avait eu deux enfans :

1° JEAN, dont l'article suit ;
2° CATHERINE D'ALBIGNAC, *dite* DE CAPLUC, mariée avec Jean *de Durand*, du lieu de Saint-Romain-du-Tarn.

VI. JEAN D'ALBIGNAC, seigneur du Triadou, habitant du château de Peyreleau, légataire d'Orable Guitard, son aïeule maternelle, le 24 décembre 1501, et institué héritier universel de sa mère, qui le nomme Jean *de Capluc* dans son testament du 15 mars 1517, épousa, par contrat du 12 janvier 1523, passé dans le cloître du monastère du Rozier, devant Barthélemi Barbut et Antoine Boysset, notaires royaux, Catherine Jean, fille d'Aimeric Jean, seigneur du château de Roquelongue et de Dolmières, et de noble Louise de Rocheblave. Jean d'Albignac fit son testament au château de Peyreleau, devant Aimeric Boysset, clerc, notaire royal de Liaucous, le 13 décembre 1528, et demanda à être inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur du Rozier, au tombeau des feu seigneurs, ses géniteurs *(quondam dominorum, genitorum meorum)*, institua son héritier universel Pierre d'Albignac, son fils, et fit un legs à l'enfant posthume dont sa femme était enceinte (1).

VII. PIERRE D'ALBIGNAC, III^e du nom, seigneur du Triadou, de La Rouvière, etc., épousa, par contrat du 5 juillet 1556, passé devant Jean Gely, notaire royal à Lanvejols, Anne de Caladon, fille de noble Jacques de Caladon, seigneur de L'Espinasse, et d'Hélix de La Tude. Elle

(1) Il paraît s'être formé à cette époque ou peu antérieurement des rameaux possessionnés dans les diocèses de Mende, de Lodève et de Nîmes, et auxquels appartenaient sans doute les alliances suivantes :

Marie *d'Albignac*, mariée, vers 1500, avec Jean de *Vernous*, fils de Giraudon de Vernous, du diocèse de Viviers, et de Clarette de Bellecombe ; Miraude *d'Albignac*, mariée avec François de Lauzières, coseigneur de Soubès, au diocèse de Lodève, qui testa le 30 septembre 1550 ; Marie *d'Albignac*, mariée, vers 1530, avec Guillaume *de Sales*, seigneur de Pujol, au diocèse de Mende, et Marie d'Albignac, mariée, le 5 septembre 1665, avec Arnaud *de Sauvage*, seigneur de Malbosc, au même diocèse.

Digitized by Google

eut en dot la somme de 100 livres tournois, dont Pierre d'Albignac donna quittance à son beau-père le même jour. Elle resta veuve avant le 19 février 1596. Par le testament qu'elle fit à Peyralès, en Rouergue, devant Vitalis, notaire, le 28 décembre 1600, elle voulut être inhumée au tombeau de son mari, dans l'église paroissiale du Rozier. Elle en avait eu deux fils :

1° SIMON, qui suit ;
2° N...... D'ALBIGNAC, seigneur de La Rouvière.

VIII. SIMON D'ALBIGNAC, seigneur du Triadou, de Peyreleau, de Veyreau, de Capluc, de Saint-Gervais et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, se distingua dans les guerres de son temps. Lui et son frère ayant fait prisonnier le seigneur de Panat (de Castelpers), celui-ci fit avec eux, au château de Mostuéjouls, le 2 juillet 1589, une capitulation par laquelle il s'obligea à leur payer pour sa rançon la somme de 5,000 écus. Cet acte fut passé en présence de noble François de Prévinquières, seigneur de Varès, et de David, seigneur de Mostuéjouls. Simon d'Albignac épousa, par contrat passé au château de Gabriac, le 19 février 1596, devant Guibal et Bosquier, notaires royaux, Anne de Gabriac, fille de noble Jean, seigneur de Gabriac, de Saint-Julien, de Saint-Denis et autres places, et de Jeanne de Folhaquier. Simon d'Albignac acquit, en 1607, les terres de Capluc et de Veyreau, de Jean V de Tubières-Grimoard, baron de Verfeuil et de Grisac, pour la somme de 47,400 livres. Il fit hommage-lige au roi pour le mas de Naves, mouvant de la vicomté de Creissel, le 17 septembre 1612, puis, le 1er juillet 1627, pour les places et seigneuries de Peyreleau et de Veyreau. Il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dans des lettres de sauvegarde qu'il obtint le 5 novembre 1635. Il fit son testament au château du Triadou le 20 mars 1636, et demanda à être enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire en l'église paroissiale de Saint-Sauveur-du-Rozier. Il constitua une rente annuelle de 60 livres pour qu'un prêtre dît tous les jours la messe dans

Digitized by Google

son château du Triadou ou dans la chapelle qu'il avait fondée, et dont le patronage appartiendrait à son fils, François d'Albignac, dont on va parler, et à ses héritiers et successeurs. Il vivait encore le 21 juin 1639.

IX. FRANÇOIS D'ALBIGNAC, Ier du nom, chevalier, vicomte de Triadou et de Creyssel, seigneur de Capluc, de Veyreau, de Saint-Gervais, de Peyreleau, de Sauveterre, de Nivoliès et autres places, baron de Castelnau-de-Peyralès, fut nommé capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied au régiment d'Arpajon, par commission du 14 août 1621. Il fut marié deux fois : 1° par contrat passé au château de Tholet, le 5 décembre 1628, avec Jeanne de Solages de Peyre, baronne de Castelnau, fille de messire François de Solages, seigneur et baron de Tholet, de Castelnau et autres places, sénéchal et gouverneur du comté de Rodez, et de dame Marguerite de Peyre de Cardaillac-Saint-Cirq. Elle eut en dot 54,000 livres, outre ses droits sur la baronnie de Peyre. Elle fit son testament au château du Triadou, devant Pierre du Cayla, notaire royal de Peyreleau, le 27 novembre 1646. François d'Albignac épousa en secondes noces, en 1648, par contrat passé devant Villaret, notaire royal à Sumène, Isabeau du Fesc de Sumène, fille de messire Jacques du Fesc, baron de Sumène, et de dame Louise de Peyrolles de Soubès. Il fit son testament au château du Triadou, le 25 décembre 1679, et voulut être inhumé dans la chapelle d'Albignac, en l'église du Rozier, au tombeau de ses prédécesseurs. Il vivait encore le 16 août 1696, et laissa :

Du premier lit :

1° François, IIe du nom, dont l'article suit; 2° Victor d'Albignac, seigneur de Peyreleau, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Le Pelletier de La Houssaye, intendant de Montauban, du 20 juin 1699; 3° Marguerite d'Albignac, mariée, par contrat du 6 août 1653, avec Jean-Antoine d'*Altier*, baron du Champ et de Serres, fils de Jean d'Altier, seigneur baron du Champ, et de Marie d'Izarn de Villefort; 4° Gabrielle d'Albignac, mariée, par contrat du 25 avril 1655, avec Jean de *Grégoire*, seigneur et baron de Saint-Rome; 5° Louise d'Albignac, légataire de sa mère, en 1646; 6° Anne

Digitized by Google

d'Albignac, mariée, par contrat du 7 novembre 1661, avec messire François d'Arjac de Morlhon, marquis de Sanvensa, baron de Castelmary et de Bluzac.

Du second lit :

7° Jean-François, auteur de la branche des marquis et comtes du Triadou et de Castelnau, rapportée ci-après.

X. FRANÇOIS D'ALBIGNAC, II^e du nom, vicomte de Creyssel et du Triadou, seigneur de Nivoliès et autres places, servit d'abord en Italie, en 1657, en qualité de cornette dans le régiment de Lallier; puis, en 1674, en Gascogne, sous le maréchal d'Albret. Il épousa, par contrat du 8 octobre 1680, passé devant Serguière, notaire à Pézénas, en Languedoc, Isabeau de Plantavit de Margon, qu'il institua son héritière universelle par le testament qu'il fit à Nivoliès, le 20 août 1712, devant Pierre de Berthezène, notaire à Meyrueis. Cette dame vivait encore en 1729. Il en avait eu quatre fils et trois filles :

1° Simon d'Albignac, 2° Joseph d'Albignac, 3° Gaspard d'Albignac, auxquels leur père légua leur légitime; 4° Louis, dont on va parler; 5° Anne-Thérèse d'Albignac; 6° Marie-Claire d'Albignac; 7° Isabeau d'Albignac.

XI. LOUIS, vicomte d'Albignac du Triadou, chevalier, seigneur de Montal, de Nivoliès et autres places, épousa, par contrat passé à Millau, le 6 septembre 1729, devant Bardet, notaire royal, Elisabeth de Gualy de Galières, fille de messire Pierre Levi de Gualy de Galières d'Auriac, chevalier, seigneur de Galières, de Saumane, de Saint-Martin, de Massevaques, de Lhom et autres places, capitaine dans le régiment de Vienne, cavalerie, et de dame Julie de Crozat de La Croix. Elle mourut le 28 juin 1746 et fut inhumée le lendemain dans l'église paroissiale de la ville de Millau. Son mari fit son testament olographe à Nivoliès le 25 octobre 1759. De leur mariage sont issus :

1° ETIENNE, dont l'article suit;
2° MARIE ANTOINE D'ALBIGNAC DE MONTAL, chanoine prébendier de la Sainte-Chapelle à Paris, en 1764;

Digitized by Google

3° François-Louis d'Albignac de Montal, sous-prieur à Saint-Denis, en 1773;

4° Jean-Aimar-Henri d'Albignac de Montal, né le 13 octobre 1742, prêtre, nommé vicaire-général de Bazas, au mois de janvier 1773;

5° Pierre-Jean-Lévi, comte d'Albignac de Montal, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, etc. Il naquit à Millau le 19 février 1744, et fut connu d'abord sous le nom de chevalier de Montal. Il fut fait cornette dans Royal-Pologne, cavalerie, le 25 février 1760. Réformé en 1763, il fut appelé, le 1er octobre de la même année, à une lieutenance dans le régiment de Toulouse. Il devint capitaine d'une compagnie dans le régiment d'Auch, par commission du 30 novembre 1764, puis dans le régiment de Lyon, le 4 janvier 1767. Il passa de nouveau dans la cavalerie, avec rang de capitaine au régiment Dauphin, dragons, le 8 juin 1768, et fut pourvu d'une compagnie le 12 novembre 1770. Major du régiment, colonel-général en 1778, il devint, l'année suivante, lieutenant colonel des dragons de la reine, avec rang de colonel, et fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il fut connu depuis lors sous le nom de comte d'Albignac de Montal. Le 1er juillet 1780, il passa sous-lieutenant des gardes-du-corps, avec rang de mestre-de-camp, et devint chef de brigade le 22 février 1784. Il émigra en 1791, fit les campagnes de l'armée des princes et du corps de Condé, et rentra en France après le 18 brumaire; Louis XVIII le nomma major des gardes-du-corps et lieutenant général, et il fut créé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, le 28 février 1815. Il a eu pour fils :

Jean-Pierre Aimard, baron d'Albignac, maréchal-de-camp, gentilhomme de la chambre du roi Louis XVIII, grand-officier de la Légion-d'Honneur, mort à Madrid, où il commandait une brigade, le 29 octobre 1823.

6° Catherine-Lucie d'Albignac de Montal, religieuse Maltaise à Toulouse;

7° Marie-Christine-Agnès d'Albignac de Montal, mariée à M. *de Combes*, gentilhomme du pays de Comminges;

8° Marie-Anne d'Albignac de Montal, reçue à Saint-Cyr le 1er janvier 1755.

XII. ETIENNE, vicomte d'Albignac de Montal, baron

Digitized by Google

de Bazillac, seigneur de Montal, de Nivoliès, etc., était lieutenant au régiment de Royal-Pologne, cavalerie, en 1759. Depuis il fut capitaine au régiment Dauphin, dragons, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa N.... de Sales de Gudanes (1), dame de Fossat et autres lieux, et acquit la charge de sénéchal et gouverneur de Bigorre, le 1er janvier 1771.

II.

MARQUIS ET COMTES DU TRIADOU ET DE CASTELNAU.

X. JEAN-FRANÇOIS D'ALBIGNAC DU TRIADOU, seigneur marquis de Saint-Gervais et autres places, fils de François d'Albignac, Ier du nom, vicomte de Creyssel et du Triadou, et d'Isabeau du Fesc de Sumène, sa seconde femme, fut nommé gouverneur pour le roi de la ville de Meyrueis, le 28 août 1679, et lieutenant des maréchaux de France, dans le diocèse de Nîmes, le 15 juin 1680. Il épousa, par contrat passé au château de Roquelaure, le 1er mars 1679, devant Poutier, notaire royal de Peyreleau, Lucrèce de Lastic de Saint-Jal, fille de feu messire Jean-Jacques de Lastic, seigneur vicomte de Saint-Jal, de Gabriac et autres places, et de dame Claudine de Bessuéjouls de Roquelaure; Jean-François d'Albignac fut assisté de son père, qui lui donna la moitié de ses biens et le nomma pour recueillir toutes les substitutions auxquelles il avait droit de nommer, entre autres celles contenues au testament de Simon d'Albignac, du 20 mars 1636. Jean-François d'Albignac testa au château du Triadou, le 16 août 1693, devant Antoine Duranc, notaire royal de Peyreleau, et laissa de son mariage avec Lucrèce de Lastic de Saint-Jal, qui lui survécut :

1° FRANÇOIS, IIe du nom, dont l'article suit;

(1) De Sales : *D'azur, au château d'argent maçonné de sable.*

Digitized by Google

2° ALEXANDRE D'ALBIGNAC DU TRIADOU, baron de Saint-Gervais, vivant le 12 août 1708;

3° SIMON D'ALBIGNAC;

4° JEAN-FRANÇOIS D'ALBIGNAC, chevalier du Triadou, baptisé le 19 septembre 1688. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Malte, page du grand-maître en 1703. Blessé mortellement à la bataille de Ramillies, le 23 mai 1706, il fit sur le champ de bataille même son testament sur ses tablettes, et le remit à un aide-de-camp du comte de Tilly, général de la cavalerie hollandaise (1). Il donna son bien à son frère aîné, qu'il charge de faire dire des messes pour le repos de son âme, et termine par ces mots : *Je meurs content ;* heureux dans sa pensée de ne point survivre à cette défaite ;

5° CHARLES D'ALBIGNAC ;

6° GABRIELLE D'ALBIGNAC DU TRIADOU ;

7° CLAUDINE D'ALBIGNAC DU TRIADOU, mariée, le 27 février 1713, avec René-Marc d'*Adhémar*, comte de Panat, etc., capitaine au régiment de Gondrin, cavalerie, fils de Pierre-Jean d'Adhémar de Panat, et de Marie de Senneterre ;

8° ISABEAU OU ELISABETH D'ALBIGNAC, mariée avec François de Prévinquières, chevalier, seigneur de La Vernhe;

9° FÉLICE D'ALBIGNAC ;

10° ANGÉLIQUE D'ALBIGNAC.

XI. FRANÇOIS D'ALBIGNAC, II^e du nom, chevalier, marquis du Triadou, seigneur et baron de Castelnau, Veyreau, Peyreleau, Capluc, Saint-Gervais, du Rozier, de Saint-Pierre d'Estrepics et autres lieux, épousa, par contrat passé à Mende, le 12 août 1708, devant Duranc, notaire royal à Peyreleau, Marie du Buisson de Ressouches, fille de Jean-Antoine du Buisson, seigneur de Ressouches, Lambrandes et autres places, conseiller en la cour des aides de Montpellier, et de feu dame Jacquette de Roquefeuil. De ce mariage sont issus :

(1) Ce général remit ce testament à M. de La Haye-Villars, capitaine au régiment de Picardie, lequel était prisonnier, et celui-ci le remit au comte de Canillac, commandant le détachement de la deuxième compagnie des mousquetaires.

1° François-Antoine, dont l'article suit;
2° René-Félix d'Albignac, chevalier du Triadou.

XII. FRANÇOIS-ANTOINE D'ALBIGNAC, marquis de Castelnau, comte du Triadou, seigneur du Rozier, de Peyreleau, de Capluc, de Lanvejols et autres places, né en 1712, épousa, par contrat du 24 octobre 1733, passé devant Janvier, notaire et tabellion royal en Beauce, Anne-Elisabeth-Constance de Montboissier-Beaufort-Canillac, décédée au mois de novembre 1752, fille de haut et puissant seigneur messire Philippe-Claude de Montboissier de Beaufort-Canillac, marquis de Montboissier, vicomte de Dienne et de Bonneval, etc., alors brigadier, et depuis lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des îles Sainte-Marguerite, etc., et de haute et puissante dame Marie-Anne-Geneviève de Maillé-Bénehard. De ce mariage sont issus :

1° Claude-François, dont l'article suit;
2° Pierre-François d'Albignac de Castelnau, né au Triadou, diocèse de Mende, le 20 août 1742, aumônier du roi, vicaire-général de Bayeux, sacré évêque d'Angoulême, le 18 juillet 1784, député aux Etats-Généraux en 1789, mort en émigration, à Londres, le 3 janvier 1814;
3° Françoise-Geneviève d'Albignac, née au mois de novembre 1734, mariée, en 1756, avec Joseph-Marie-Anne *Duret* d'Harnoncourt, seigneur de Morsan, fils de Pierre Duret d'Harnoncourt, seigneur de Morsan, et de Françoise de La Marque;
4° Constance-Agathe d'Albignac, née, en 1744, au château du Triadou, mariée avec Pierre-Antoine de Thilorier, mousquetaire noir, depuis mestre-de-camp de cavalerie.

XIII. CLAUDE FRANÇOIS, comte d'Albignac, baron du Triadou, vicomte de Castelnau, né le 9 juin 1740, mousquetaire surnuméraire le 7 janvier 1750, mestre-de-camp au régiment royal de cavalerie le 7 avril 1773, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 2 octobre suivant, maréchal-de-camp, le 1er janvier 1793, à l'armée des princes, mort, le 28 novembre 1822, à Châteauneuf de Mazenc

Digitized by Google

(Drôme), avait épousé, le 16 janvier 1772, Henriette de Sambucy de Vendeloves, fille de messire Jean-François de Sambucy, seigneur de Vendeloves, et de dame Elisabeth-Victoire d'Icher, dame de La Bastide. De ce mariage sont issus :

1° MAURICE-FRANÇOIS, comte d'Albignac de Castelnau, lieutenant-général, né au château du Triadou le 15 février 1775, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, commandant de l'école militaire de Saint-Cyr sous la Restauration, décédé, le 20 janvier 1824, à 49 ans (1) ;
2° JEAN-LOUIS-NESTOR, qui a continué la postérité ;
3° PHILIPPINE-AGATHE D'ALBIGNAC, née au Triadou le 28 avril 1778, mariée avec Ignace-Louis, comte de *Chasteigner*, morte au Pont-Saint-Esprit le 10 juillet 1822.

XIV. JEAN-LOUIS-NESTOR, comte d'Albignac, né le 28 avril 1777, reçu chevalier de l'ordre de Malte, de minorité, le 24 février 1778, page de Louis XVI au 10 août, épousa, le 27 juillet 1808, Julie-Clotilde-Augustine d'Arbalestrier, fille de François-Régis, baron d'Albalestrier, seigneur de la Gardette, de Montclair, de Beaufort, etc., officier de marine, mort victime de la Révolution, en juillet 1789. De ce mariage sont issus :

1° MAURICE-FRANÇOIS-HIPPOLYTE, comte d'Albignac, né au Vigan, le 29 mars 1809. Nommé sous-lieutenant d'infanterie le 1er octobre 1829, il a fait, en cette qualité, les campagnes d'Afrique de 1830 et de 1831. Il fut nommé lieutenant, au 29e de ligne, le 20 juin 1832. Démissionnaire ;
2° GABRIEL-XAVIER-GASTON, vicomte d'Albignac, né à Loriol (Drôme) ;
3° LOUISE-CONSTANCE-AUGUSTINE D'ALBIGNAC.

(1) Cet officier général est l'objet d'une notice particulière dans le travail consacré dans la dernière partie de cet ouvrage à la Légion-d'Honneur.

III.

SEIGNEURS DE BEDOS,

Barons d'Arre et de Mandagout (1).

Cette branche, dont on n'a pu jusqu'à présent trouver la jonction aux précédentes, paraît avoir eu pour auteur :

I. GUI D'ALBIGNAC, qui fut présent, le 19 avril 1450, au testament de Bertrand d'Albignac, damoiseau, par lequel ce dernier substitua à ses enfans autre Gui d'Albignac, son frère aîné, damoiseau du château de Mostuéjouls. Gui d'Albignac paraît avoir eu pour fils :

II. GUION D'ALBIGNAC, seigneur de Bedos, près de Saint-Affrique. Celui-ci vivait à la fin du xv^e^ siècle, et laissa deux fils :

1° François d'Albignac, coseigneur de Bedos, marié, le 17 septembre 1511, avec Gabrielle *de Beauvoir*, dont il eut :

A Jeanne d'Albignac ;
B Imberte d'Albignac, qui fit une donation à Antoine d'Albignac, son cousin-germain, le 20 août 1553.

2° Louis, Ier du nom, dont l'article suit.

III. LOUIS D'ALBIGNAC, Ier du nom, coseigneur de Carnas et de Bedos, reçut des reconnaissances féodales des habitants de Bedos, en 1538, et fit son testament le 27 janvier 1551. Il avait épousé, vers 1520, Françoise Raymond, du diocèse de Mende, laquelle lui survécut, et

(1) Cette branche portait : *Ecartelé aux 1 et 4 d'Albignac, aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.*

Digitized by Google

fit une donation à son fils aîné, le 30 avril 1566. Elle en avait eu trois fils et une fille :

1° ANTOINE, dont on va parler ;

2° MAFFRE D'ALBIGNAC ;

3° CHARLES D'ALBIGNAC ;

4° JEANNE D'ALBIGNAC, mariée avec Jean de Fonbesse, écuyer. Celui-ci donna quittance de partie de la dot de sa femme à son beau-père, le 12 novembre 1542, et une autre à Antoine d'Albignac, son beau-frère, le 28 septembre 1560.

IV. ANTOINE D'ALBIGNAC, écuyer, seigneur de Carnas, coseigneur de Bedos, épousa, par contrat du 19 février 1555, Catherine de Belcastel de Montvaillant, fille de Raymond de Belcastel, chevalier, et de Jeanne, dame de Montvaillant. Il fit son testament le 15 novembre 1567, et vivait encore, le 31 août 1598, date d'une transaction qu'il passa avec Jeanne d'Albignac, sa sœur. De son mariage avec Catherine de Belcastel, sont provenus :

1° Pierre, qui suit ; 2° François d'Albignac ; 3° Jean d'Albignac ; 4° Abraham d'Albignac.

V. PIERRE D'ALBIGNAC, écuyer, seigneur de Bedos, épousa, par contrat du 3 octobre 1594, Jeanne de Caladon, dame en partie d'Arre, laquelle étant veuve fit son testament le 31 mai 1631. Elle l'avait rendu père de quatre fils, dont les noms suivent :

1° CHARLES, dont l'article viendra ;

2° JEAN D'ALBIGNAC, seigneur de la Beaume, marié, le 20 avril 1637, avec Flore *du Claux*. Il mourut le 30 juillet 1647, laissant de ce mariage :

A Charles d'Albignac, seigneur d'Arrigas, baptisé le 18 avril 1638, et maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Besons, intendant du Languedoc, du 7 septembre 1669. Il eut pour fils :

a Louis d'Albignac, seigneur de la Fabergue, capitaine au régiment de Castres, marié avec demoiselle Marie *de Jean*, dont Louis et Jean d'Albignac, capitaine au régiment de Cordes, tué au service.

Digitized by Google

a Louis d'Albignac, seigneur de la Faborgue, capitaine d'infanterie, a laissé de son mariage avec Isabeau *de Quatrefages*:

a Louis-Alexandre, baron d'Albignac, lieutenant-général des armées du roi, né à Arrigas, près du Vigan, le 22 mars 1739. Il s'est signalé à la défense de Pondichéry en 1774, puis, en 1783, à celle de Gondelour, la seule place qui restait à la France dans l'Inde, et qu'il sut conserver. Il fut nommé maréchal-de-camp le 9 mars 1788, et lieutenant-général le 22 mai 1792. Il a continué de servir jusqu'en 1801, et a été fait commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 27 décembre 1814 (1). Il avait épousé, avant la Révolution, Marie-Anne *de Boisserolle*, dont il n'a pas eu d'enfans;

b Suzanne d'Albignac, morte sans alliance;

c Marie-Elisabeth d'Albignac, mariée à M. *de la Tour de Licide*.

3° Fulcrand d'Albignac, seigneur de Madières et de Recoulettes, qui fut maintenu dans sa noblesse avec son frère Jean, le 7 septembre 1669. Il avait épousé, le 4 avril 1666, Isabeau *de Ginestous*;

4° François d'Albignac, nommé capitaine d'une compagnie de gens de pied français, le 8 juillet 1635.

VI. CHARLES D'ALBIGNAC, seigneur baron d'Arre et de Saint-Michel, institué héritier de Jeanne de Caladon,

(1) Voir le *Dictionnaire historique des généraux français*, in 8°, 1820, t. I, p. 58, et t. VII, p. 484.

Chargé de disperser le camp de Jallès, en 1790, il s'acquitta de cette mission avec autant de prudence que de modération et de succès. Il eut le commandement de la réserve de l'intérieur de l'armée du Midi en 1792, et commanda ensuite, par intérim, l'armée des Alpes, en l'absence du général Kellerman; passa à celle du Rhin en 1793; fut appelé au commandement de la 10e division militaire en 1799, et se retira du service en 1801.

Digitized by Google

sa mère, servit avec la plus grande distinction dans les guerres de son temps. Il fit une capitulation fort honorable avec le duc de Rohan, chef des religionnaires, en lui rendant le château du Pont en 1627. Le roi Louis XIII lui écrivit au sujet de la défense qu'il avait faite au château de Creyssel. Il leva 100 hommes de pied, par commission du 8 septembre 1635, et fut nommé, le 17 mars 1648, capitaine au régiment d'Enghien, dont il fut depuis lieutenant-colonel. Il avait épousé, le 27 août 1630, Françoise d'Arnal. Il fit son testament le 13 mars 1667. Ses enfans furent :

1° Jean, dont l'article suit; 2° Gabriel, Ier du nom, auteur du *Rameau de Ferrières*, rapporté ci après; 3° Philippe d'Albignac, chevalier d'Arre, vivant en 1676; 4° Joseph d'Albignac, vivant en 1667; père de Marc-Antoine, seigneur de Saint-Michel; 5° Jeanne d'Albignac, mariée avec Jean *de Fombesse*, seigneur de Cantobre.

VII. JEAN D'ALBIGNAC, baron d'Arre et de Mandagout, seigneur de la Bernède, etc., fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frères, par M. de Besons, intendant du Languedoc, le 7 septembre 1669 (1). Il épousa Iolande de Mandagout, fille de Pierre, dernier seigneur de Mandagout, d'une très ancienne famille, dont était Guillaume de Mandagout, archevêque d'Embrun et cardinal en 1321. Jean d'Albignac vivait encore en 1698, époque à laquelle il fit registrer ses armes à l'*Armorial général de Montpellier* (folio 221). De son mariage sont issus :

1° Alexandre, dont l'article suit; 2° Pierre d'Albignac, baron d'Arre, mestre-de-camp de cavalerie. Il rendit hommage pour la terre de Pourcaires, le 4 septembre 1726. Il épousa Marie de Maillan, et mourut sans postérité, en 1732; 3° N..... d'Albignac, capitaine au régiment de Lenoncourt, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort célibataire; 4° Henri d'Albignac, baron de Mandagout, chevalier de Saint-Louis, marié avec Marie d'*Arennes*.

(1) La production de cette branche et de celle d'Arrigas est imprimée dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, du marquis d'Aubais, *Jugemens sur la noblesse du Languedoc*, seconde partie, p. 8.

Digitized by Google

VIII. ALEXANDRE D'ALBIGNAC D'ARRE, seigneur en partie de Ferrières, épousa Marie du Pont, fille de noble Pierre du Pont, capitaine au régiment de la reine. Elle le rendit père de :

1° Jean-Charles, qui suit; 2° Alexandre d'Albignac, prêtre, curé du Manoublet, au diocèse de Nîmes; 3° cinq filles.

IX. JEAN-CHARLES D'ALBIGNAC, baron d'Arre et de Mandagout, né le 5 mai 1748, entra volontaire dans la légion de Condé le 22 décembre 1767, et y fut fait sous-lieutenant le 12 novembre 1768. Réformé le 9 décembre 1776, il fut attaché au régiment des chasseurs des Cevennes, où il fut breveté sous-lieutenant en premier, le 1er septembre 1782.

IV.

RAMEAU DE FERRIÈRES. *Eteint.*

VII. GABRIEL D'ALBIGNAC, Ier du nom, seigneur de Ferrières, capitaine au régiment de Rouergue, infanterie, second fils de Charles d'Albignac, baron d'Arre, et de Françoise d'Arnal, fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant du Languedoc, le 7 septembre 1669. Il mourut à 51 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Affrique le 22 janvier 1708. Il avait épousé, par contrat passé devant Lafleur, notaire royal en la même ville, le 9 juillet 1676, Marie du Cros, fille de feu David du Cros, seigneur de Gages, et de Catherine de Fabre. Leurs enfans furent :

1° Gabriel, IIe du nom, qui suit; 2° Anne d'Albignac, épouse de Charles *de Rouquayrol*, mort sans postérité; 3° Elisabeth d'Albignac, mariée, par contrat du 17 novembre 1711, passé devant Crebassa, notaire à Saint-Affrique, avec messire Pierre *Floris*, écuyer, lieutenant au régiment de Tiraqueau; 4° Hélène d'Albignac, épouse de messire Guillaume-Gabriel *de Galatraves*, seigneur de

Digitized by Google

Vendeloves. Elle fut instituée héritière de Jeanne d'Albignac de Cantobre, sa tante, le 9 avril 1720, et vivait le 11 août 1727.

VIII. GABRIEL D'ALBIGNAC, IIe du nom, seigneur de Ferrières, d'Arre, etc., officier au régiment de la marine, épousa, avec dispense du second au troisième degré, en l'église de Saint-Affrique, le 29 mai 1724 (le contrat grossoyé par Crebassa, notaire, en 1756), Madeleine de Chapelain, fille de noble Charles de Chapelain, seigneur de Bedos, et de dame Marthe de Galatrave. Gabriel d'Albignac fut inhumé en l'église de Saint-Affrique, le 21 août 1750. Il avait eu de son mariage :

1° Gabriel d'Albignac, mort jeune ; 2° Pierre d'Albignac, dit l'abbé d'Arre ; 3° Hélène d'Albignac d'Arre, née à Saint-Affrique le 24 novembre 1725, mariée, par contrat du 16 mai 1748, passé devant Cousin, notaire royal à Liaucous, avec Jacques *de Maillan* ; 4° Marie d'Albignac d'Arre, mariée à M. de Cazabonne.

(*Archives du château de Castelnau-de-Lévezou. — Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par M. Lainé, t. VII. — *Preuves faites devant les généalogistes des ordres du roi et déposées aux archives du royaume*).

TERRES ET CHATEAUX DE LA MAISON D'ALBIGNAC.

La famille d'Albignac possédait autrefois en Rouergue les châteaux et seigneuries du Triadou, où elle faisait sa principale résidence ; de Veyreau, qui comprenait dans sa mouvance une petite partie du causse noir (1) ; de Capluc, de Peyreleau et celui de Castelnau-Peyralès, antique manoir des Solages, barons de Tholet, passé aux d'Albignac par le mariage, en 1628, de François d'Albignac, Ier du nom, avec noble et puissante dame Jeanne de Solages, baronne de Castelnau.

(1) Notamment les domaines de Cadenas, Massabiau et Sarraliès qui en dépendaient. La même famille possédait aussi le domaine de Rouchès, dans le Gard, une belle maison à Millau et le domaine de Saint-Estève, près de cette ville.

Digitized by Google

PEYRELEAU.

Peu de sites, en Rouergue, offrent des beautés aussi pittoresques que la vallée du Tarn à Peyreleau, bourg situé près du confluent de cette rivière avec la Junte. Les parois de la vallée sont revêtues, dans la partie supérieure, d'énormes masses de rochers aux formes bizarres et variées, tandis que vers le bas se dessine un gracieux paysage embelli par les vignes, les amandiers, les noyers qui présentent comme un amphithéâtre de verdure, dont les eaux claires et limpides du Tarn baignent le pied. En suivant le cours de cette rivière, on aperçoit de distance en distance des ruines féodales qui couronnent les sommets de la montagne ou les rochers dénudés qui hérissent ses flancs. C'est Capluc, aiguille élancée, au haut de laquelle un ancien baron avait posé sa demeure; Liaucous, situé plus bas, en face de Peyreleau; Peyrelade, énorme rocher cubique qui servait d'assiette à un autre manoir, où l'on ne pouvait pénétrer que par une tour contiguë, seul débris aujourd'hui de cette redoutable forteresse; le vieil hermitage de Saint-Second; Pinet, Caylus, Luganhac, châteaux jadis renommés par leur force, et dont il reste à peine des vestiges; enfin Mostuéjouls, noble séjour de vertus héréditaires, et dont le manoir rajeuni surmonte un mamelon, d'où la vue embrasse ce magnifique ensemble.

L'ancien château de Peyreleau, qui existait encore en 1427, faisait autrefois partie du domaine de la maison de Sévérac (1). Les seigneurs du Triadou n'en devinrent possesseurs que vers le commencement du XVIII[e] siècle. Ce fut François d'Albignac qui l'acheta ainsi que la seigneurie, moyennant 30,000 livres. Mais le marquis de Sévérac, en vendant, se réserva le droit de rachat. Il y renonça quelques années après pour 5,000 livres.

Construit en amphithéâtre, Peyreleau (*petra super aquas*) s'élève sur un tertre dominé par un grand rocher que couronne une vieille tour couverte de lierre et une chapelle aujourd'hui remplacée par la nouvelle église. On voit encore une partie des remparts crénelés qui leur servaient d'enceinte.

TRIADOU.

Pierre d'Albignac, II[e] du nom, quitta le château de Mostuéjouls

(1) On voit par d'anciens titres du comté de Rodez qu'Alric de La Chapelle était seigneur de Peyreleau en 1292, et Gaspard du Jou, coseigneur en 1506.

Digitized by Google

pour aller s'établir à Peyreleau. On montre encore, au-delà du ravin, la maison qu'il habita d'abord, mais qui a pu être rebâtie. C'était un jeune homme violent, audacieux, qui ne connaissait d'autre droit que celui de la force, et qu'une vieille tradition représente comme livré à tous les débordemens de la vie féodale. Le terrain qu'il avait choisi pour l'emplacement de sa demeure appartenait aux moines du Rozier, de l'abbaye d'Aniane; il s'en empara hardiment et y jeta les fondemens du château du Triadou, que ses descendans achevèrent. Sur ce terrain, situé près du Tarn et planté de pins, était une chapelle appelée *Saint-Martin-des-Pins*, dont le nom subsiste encore, et d'où Pierre prit son armorial, *trois pommes de pin*.

Le prétexte de ses spoliations fut que les moines, étant obligés de fournir la barque et de payer le batelier pour le passage du Tarn, mettaient de la négligence à s'acquitter de ce devoir, et que pour s'en charger lui-même, il lui fallait une indemnité. Ses procédés envers le sire de Capluc ne furent guère meilleurs, et ce ne fut qu'après la mort de ce seigneur qu'il épousa Flore, sa fille.

Le château du Triadou demeura longtemps dans l'état imparfait où l'avait laissé Pierre d'Albignac (1). Une occasion s'offrit dans la suite à ses successeurs de continuer sa construction, et voici ce qu'on raconte à ce sujet :

Les huguenots d'Alais et des Cevennes allaient de Meyrueis porter du secours aux religionnaires de Millau qui assiégeaient Creyssel, vaillamment défendu par le capitaine Arnaud de Méjanès. Ils étaient suivis de plusieurs mulets portant le riche butin qu'ils avaient fait en spoliant les églises ou en rançonnant les catholiques.

Le seigneur du Triadou (Pierre III) en fut instruit, et reçut même l'ordre d'aller leur couper le passage. Aussitôt il ramasse, autant qu'il peut, du monde et va les attendre sur le Mont-Fraysse. En habile capitaine, il partagea sa petite troupe, retint avec lui les plus courageux et fit cacher les autres dans des broussailles, avec ordre de faire feu à certain signal. Tout fut ponctuellement exécuté, et les huguenots, pris au dépourvu et saisis d'épouvante, tournèrent le dos et reprirent le chemin de Meyrueis. D'Albignac ordonna de poursuivre les fuyards, et en attendant le retour de sa troupe, il conduisit lui-même les mulets à son château.

Bientôt après, s'éleva, comme par enchantement, l'aile droite du château, et cependant tout le trésor ne fut point épuisé. Ce qui res-

(1) Il n'avait fait bâtir que l'aile gauche.

Digitized by Google

tait fut secrètement placé sous une marche du grand escalier, et le riche châtelain déposa dans ses archives *qu'un trésor était caché dans le château*, mais sans indication du lieu. Sa pensée, peut-être, fut d'engager ses descendans à ne jamais abandonner une habitation où d'un jour à l'autre ils pourraient trouver une brillante fortune, car il descendit dans la tombe en emportant son secret.

Ne pouvant se qualifier seigneur de Peyreleau, d'Albignac prit le titre de seigneur du Triadou. Voici l'étymologie que l'on donne à ce nom : Les habitans de Peyreleau avaient beaucoup de chèvres qu'ils faisaient garder par un berger commun. Le soir, au retour du troupeau, on allait, à l'entrée du village, faire le *triage*, ce qui fit donner à cette partie du ravin le nom du Triadou. Le château se trouvant construit près de cet emplacement, il fut facile au châtelain de prendre un titre que personne ne songeait à lui contester. Cependant, vers le commencement du XVIII[e] siècle, comme nous l'avons dit, le seigneur du Triadou acheta la seigneurie de Peyreleau.

Certaines parties du château du Triadou portent les caractères de la renaissance, surtout la chapelle, séparée du manoir par une belle terrasse. Elle est bâtie en forme de dôme octogone, avec porte en plein-cintre, richement sculptée, surmontée des armes d'Albignac. Par-dessus, une niche, veuve de sa statue. Le toit était couronné par une tour également octogone, en charpente et avec nombre de vitraux. Au milieu était suspendue une petite cloche en argent pesant de 25 à 30 kilogrammes. L'intérieur de cette chapelle dédiée à la Vierge est encore orné de jolies fresques représentant divers mystères de la vie de Marie.

Ce château fut pillé par les révolutionnaires de Millau le 20 juillet 1791. Pour en venir là, on eut recours à un stratagème fort usité dans ces temps d'irritation et de méfiance. Le bruit fut répandu que des mouvemens sérieux se préparaient sur plusieurs points de l'arrondissement. Des envoyés de la société populaire de Millau, se disant bien informés, assurèrent aux administrateurs du département que les royalistes s'assemblaient du côté de Saint-Jean-du-Bruel, de Compeyre et de Peyreleau, ayant à leur tête MM. d'Albignac et Pourquery du Bourg ; qu'une partie des insurgés devait se rendre au camp de Jallès, dont on commençait à parler, et l'autre fondre sur Millau ; leur projet bien arrêté, disaient-ils, était de se réunir pour ce coup de main au château du Triadou, place très-propre par sa position à favoriser ce mouvement, et à résister même au besoin, se trouvant pourvue de canons, d'armes et de munitions de toute espèce. Les députés insistèrent tant sur l'imminence du danger, que l'administration du département se décida à envoyer l'un de ses membres, Molinier, de

Digitized by Google

Sévérac, pour faire désarmer le château. Celui-ci s'y rendit avec un fort détachement de patriotes millavois. La place fut investie selon les formes. On n'en approcha qu'avec de grandes précautions, et ceux des assiégeans qui n'étaient point dans le secret de l'expédition ne furent pas médiocrement surpris d'en voir les portes ouvertes, d'y pénétrer sans résistance, de n'y trouver ni armes, ni canons, ni rebelles : la seule garnison se composait d'un vieux concierge et d'un jardinier éclopé.

Or, voici quel était ce secret :

La tradition du trésor caché était connue, et bien qu'on sût qu'il avait échappé jusques-là aux actives recherches des seigneurs de Triadou, nul ne mettait en doute son existence. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer le courage de certaines gens qui entrevoyaient la possibilité de mettre la main sur le trésor et de tirer de leur démonstration patriotique autant de profit que d'honneur. Le complot royaliste ne put donc surgir plus à propos.

Pendant longtemps les fouilles furent infructueuses. On désespérait déjà, quand, en montant l'escalier, un coup frappé au hasard annonça une cavité. On enleva la marche, et on découvrit deux caisses de plomb qui avaient été renfermées dans autres deux caisses de chêne, mais qui étaient vermoulues. Un homme pouvait à peine porter une de ces caisses entre ses bras. Ce trésor avait été enlevé aux huguenots et les huguenots le reprirent (1).

La branche de Montal avait la seigneurie d'Hure, dans le canton de Meyrueis (Lozère), et un château à Nivoliès, dans la même commune.

NOTE SUR LA FAMILLE DE CHAPELAIN.

La famille de Chapelain en Gevaudan porte : d'*argent, au levrier rampant de sable, au chef d'azur.*

Une branche de cette famille vint s'établir en Rouergue dans le courant du XVII^e siècle, et posséda plusieurs fiefs dans l'arrondissement de Saint-Affrique.

(1) On crut généralement alors à Millau que le trésor avait été trouvé, et l'on nommait même ceux qui se l'étaient partagé. Deux ou trois fortunes que l'on vit surgir subitement à cette époque confirmèrent cette opinion.

Digitized by Google

I. Dans les titres de la maison de Mailhac, il est question, en 1658, de Marguerite de Massabuau, veuve de noble N...... de Chapelain, seigneur de La Fage, et de François de Chapelain, leur fils, au sujet de quelques uns de leurs biens situés au village de La Cadenède.

II. Charles de Chapelain, seigneur de Bedos, épousa Marthe de Galatrave, fille de Guillaume-Gabriel de Galatrave, seigneur de Vendeloves, et d'Hélène d'Albignac de Ferrières, dont il eut, entre autres, Madeleine de Chapelain, mariée, en 1724, dans l'église de Saint-Affrique, à Gabriel d'Albignac d'Arre, seigneur de Ferrières.

III. N..... de Chapelain, marié à Renée Ozanne.

De ce mariage :

1° Anne-François, né en 1727;

2° François, né en 1730;

3° Marie-Renée, née en 1726, reçue à Saint-Cyr en 1736.

Digitized by Google

DE GUIBAL.

La famille de Guibal habitait, dès le XIIIe siècle, Broquiès, où elle possédait des fiefs et un château.

Il existe un hommage du 4 des calendes de septembre 1260, rendu à Bernard de Combret, seigneur de Broquiès, par Bernard et Ermingaut Guibal, frères, pour tous les biens, fiefs et honneurs qu'ils possédaient dans ladite terre.

Noble Georges Guibal, de Broquiès, vivait en 1346.

Le 19 février 1353, noble Brenguier Guibal fit hommage à Brenguier de Combret.

On voit des reconnaissances pour cette famille des années 1477 et 1543, ces dernières consenties à noble Philippe Guibal par Aymeric Nozières.

En 1623, il y eut un acte d'échange entre Philippe Guibal et Eléonore de Combret, dame de Broquiès, et en 1678, les Guibal firent vente au seigneur de Broquiès de tous les droits seigneuriaux qu'ils avaient dans l'étendue de cette terre.

Les Guibal étaient seigneurs de Las Faisses. Le 6 janvier 1601, noble Jean Guibal, seigneur de Las Faisses, avait épousé Anne de Flavin.

Dans les derniers temps, ils habitaient le château de Saint-Amans-de Pinet, dont ils avaient aussi la seigneurie.

CHATEAUX DE SAINT-AMANS-DE-PINET ET DE PINET.

Le château de Saint-Amans, situé sur les bords de la vallée du Tarn, près de Saint-Remy, avait anciennement appartenu à la famille de Montels, seigneurs de La Montelherie, près du Truel. On croit que les Raymond en eurent ensuite la possession. Jean de Prévinquières de Montjaux se qualifiait seigneur de Saint-Amans, en 1614.

Il passa dans la famille de Rech par le mariage, au commencement du XVIIIe siècle, de Françoise de Bruel de Guibal, dame de Pinet, avec Louis de Rech, lieutenant-général de la châtellenie de Cassagnes-Bégonhès et trésorier de France, dont le petit-fils, Louis-

Raymond de Rech, baron de Saint-Amans, épousa, en 1766, Marie-Julie-Clémence de Lévezou-de-Vezins. De ce mariage vint une fille, Marie Anne de Rech, qui devint femme, en 1783, de Marc-Antoine de Gualy, seigneur de Creyssel, et lui apporta la terre de Saint-Amans qui est demeurée depuis dans sa famille.

Le château de Saint-Amans, reconstruit à une époque assez moderne, fut pillé par une bande de brigands venus de Camarès, le 12 de septembre 1792 (*Tit. de Broquiès. – Généalogie des maisons de Vesins et de Gualy*).

Le château de Pinet, sur les bords du Tarn, à l'extrémité occidentale du canton de Saint-Beauzély, est situé sur une pointe de terre entre deux ravins. Ce château, qui existe encore, mais destitué de ses anciens caractères féodaux, avait eu, à ce qu'on croit, les mêmes maîtres que celui de Saint-Amans. Il fut pris par escalade, dans la nuit du 4 septembre 1576, par le fils du baron de Verfeil (Tubières), l'un des chefs du parti catholique (*Mém. Mss des troubles religieux en Rouergue*).

Digitized by Google

DU CROS,

Seigneurs de Planèses, de Lestang, de Combrouse, des Ondes, de La Youlle, en Rouergue; barons de Belcastel, en Lauraguais.

ARMES : *D'azur, au lion couronné d'or.*

La famille du Cros était originaire du mas ou hameau du Cros, situé près de la route impériale nº 88, entre Luc et Saint-Martin. Elle possédait, dès le XIII[e] siècle, plusieurs fiefs dans la paroisse de Luc et, entre autres, la seigneurie directe de Planèses, où l'on voit encore un château très-bien conservé qui fut longtemps le lieu de sa résidence. Ce château, de style gothique et flanqué de trois tours, est posé sur un petit tertre qui surgit d'un bas-fonds à deux ou trois kilomètres de Luc. Il paraît dater du XV[e] siècle. Planèses mouvait de la baronnie de Calmont-de-Plancatge, et les seigneurs y avaient la justice jusqu'à 60 sous.

I. BERNARD ou DÉODAT DEL CROS, I[er] du nom, et *Jorda*, son fils, consentirent, en 1262, à Bernard Andrieu un bail à cens de la moitié de la *Costeille*, dans la paroisse d'Inières.

II. JOURDAIN DEL CROS, I[er] du nom, fils de Déodat, rendit, en 1268, une sentence comme seigneur bas-justicier de la terre de Planèses. C'est un document curieux, car, à cette époque, les seigneurs avaient généralement des juges, mais il était bien rare qu'ils rendissent la justice par eux-mêmes.

Il s'agit ici d'une petite cause, d'une rixe entre deux bergers, suivie de coups et d'effusion de sang, toutefois

Digitized by Google

sans blessures graves. La forme matérielle de cette pièce mérite d'être remarquée. La sentence en latin est inscrite sur un tout petit cahier de quelques feuillets de papier, sorte d'*agenda* où le seigneur avait aussi consigné des comptes de recette et diverses notes d'économie domestique. On s'étonne que ces fragiles feuilles aient échappé, à travers une période de six cents ans, à tant de destructions et de ruines.

Nous citons textuellement :

« Le samedi, dans l'Octave de la Nativité de la Vierge de l'année 1268, vinrent à Planèses Jordan del Cros, clerc, et Adam de Parisis, notaire du comté. Ce jour avait été assigné par ledit Jordan, tant en son nom qu'en celui de Mathieu, son frère, et de Déodat, leur père, pour instruire et juger la dénonciation faite (à Jourdan) par Durand Atizals, alors berger au *Chauzouais*, paroisse de La Capelle-Saint-Martin. Ce Durand se plaignait d'avoir été battu par un Jean *Portecarn*, berger, chez Bernard Martin, de Planèses, battu jusqu'au sang, et cela dans la juridiction et district de Planèses. Les témoins ayant été entendus, et après avoir pris conseil des prudhommes, *habito virorum prudentium consilio*, Jourdain, procédant pour lui et ses parens susnommés, en présence des saints Evangiles, prononça sa sentence au nom du *Père, du Fils et du Saint-Esprit*, et renvoya Jean Portecarn absous de l'accusation. Dont acte pris par le notaire. »

Cet acte de justice, au premier degré, révèle la simplicité des formes alors en usage, et nous a paru bon à produire comme monument des coutumes judiciaires de l'époque.

Le même Jourdain transigea, l'an 1297, avec Hugues d'Arpajon, seigneur de Calmont. Jourdain, qualifié dans cet acte clerc tenancier de Planèses et appartenances, reconnaît tenir dudit seigneur en emphythéose et cens perpétuel lesdites possessions.

Il fit des acessats ou reçut des reconnaissances jusqu'à l'année 1335. Une de ces reconnaissances, de 1313, est consentie par Astorg Gayraldi, du village del Crouzet, paroisse de Canet.

III. ARNALD DEL CROS, habitant du Bourg de Rodez,

Digitized by Google

figure dans les titres après Jourdain auquel il succéda. Il rendit hommage à Hugues d'Arpajon, pour la terre de Planèses, en 1384, reçut des reconnaissances en 1396, et fit un autre hommage au seigneur de Calmont, en 1405, pour certains cens acquis de Guillaume de Saunhac, dans la paroisse de Luc.

III. JOURDAIN DEL CROS, II^e du nom, fils et héritier d'Arnal, bailla à fief, en 1429, à Hugues Palmier, divers terroirs près du village des Bastries.

Dans le terrier de la baronnie de Calmont-de-Plancalge, on trouve que Jourdain du Cros, bourgeois de Rodez, fit hommage, pour Planèses et Cossenac, à Jean d'Arpajon, en 1439.

Le même Jourdain, dans un autre hommage pour le mas de La Boissonnade, paroisse de Luc, est qualifié *discret homme (discretus vir)*, fils de discret homme Arnal du Cros, bourgeois du Bourg de Rodez, et son procureur fondé, ainsi que *d'honeste* femme Julienne, femme dudit Arnal, qui tenait le fief en question de Germaine, sa mère.

Ces qualifications de *discret* homme, appliquées à la roture, et l'absence du mot *nobilis* dans ces premiers degrés excluent l'idée de la noblesse d'origine ou de race, dans la famille du Cros, et semblent établir suffisamment qu'elle fut au nombre de celles qui s'ennoblirent par la possession des fiefs.

Jourdain II^e fut père de Vésian.

IV. VÉSIAN DU CROS rendit hommage, en 1443, à Jean d'Arpajon, baron de Calmont, pour Planèses, Cossenac, Prévinquières, Le Couderc, La Valette, lou Battut et La Boissonnade.

Dans cet hommage au seigneur supérieur, il est appelé, comme son père, *discret homme ;* mais, quelques années plus tard, en 1456, dans les reconnaissances de ses tenanciers, il reçoit la qualification de *noble*. A cette époque, le nombre des fiefs et l'accroissement de la fortune commençaient à donner de l'importance à cette famille, d'ail-

Digitized by Google

leurs fort ancienne. Elle s'introduisait à petit bruit dans l'ordre de la noblesse, et dès le degré suivant le fait fut accompli.

V. NOBLE JOURDAIN DU CROS, III^e du nom, fils de Vésian, seigneur de Planèses, fit hommage à l'évêque de Rodez, en 1468, pour le terroir de Rouge-Terre, dans la paroisse de Flavin, et l'année suivante au seigneur de Calmont, pour Planèses, etc., et ses autres fiefs de la même mouvance. Il eut de Galtière Serres, sa femme, une fille nommée Blanche, mariée à noble Jean de Toupignon, licencié ès-lois et avocat du sénéchal de Rodez, lequel reconnut à son beau-père, en 1484, 400 livres tournois pour la dot de sa femme.

Jourdain III vivait encore en 1497. On trouve son nom inscrit parmi les bienfaiteurs de l'église de Ceignac, à laquelle il avait donné une lampe en argent, en 1476, avec une rente perpétuelle pour son entretien.

Après Jourdain et durant le cours du XVI^e siècle, l'ordre filiatif de la famille n'est pas facile à suivre. On trouve :

VI. 1° Noble Jean del Cros et Jeanne de Roquetaillade, sa femme, dame en partie du Bouissou, qui habitaient, en 1511, le château du Bouissou (*Archives de la maison de Faramond*).

2° François du Cros, I^er du nom, seigneur de Planèses, qui consentit des lausimes en 1517 et 1523 (*Titres de Planèses*).

3° Noble Antoine del Cros, capitaine du château de Rodelle, qui acheta, en 1531, à Jean del Cros, précité, un champ dépendant de son domaine (*Archives de la maison de Faramond*).

Cet Antoine fut père de François et de Marie del Cros, laquelle étant veuve de noble Antoine Rossinhol, seigneur de Panat, se remaria, par contrat du 27 juin 1583, avec noble Antoine del Bruelh, fils de Louis, coseigneurs de Cas (*Arch. de la maison de Buisson-d'Aussonne*).

On trouve encore un Vésian du Cros, bénédictin, prieur

Digitized by Google

de Saint-Léons, qui fonda la chapelle de Notre-Dame de Roumégoux dans ce monastère.

VII. RAYMOND DU CROS, seigneur de Planèses, est mentionné comme témoin au mariage de 1583, précité. On ne connaît point son contrat de mariage, mais il est probable qu'il épousa Anne de Bérail de Gragnagues, encore pupille en 1533, et qui, dans un ancien titre, est mentionnée comme ayant pris alliance dans la maison du Cros (1). Ce qui rend cette conjecture encore plus vraisemblable, c'est que François du Cros, son successeur, est le premier qui, dans les titres, ajoute à son nom celui de *Bérail.*

A la même époque, vivait Guiot du Cros, de Planèses, qui, d'après Vertot, était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1571.

VIII. FRANÇOIS DU CROS DE BÉRAIL, II^e du nom, seigneur de Planèses, de Lestang, etc., s'allia, par contrat du 20 novembre 1592, à Françoise de Beaufort-Montboissier, fille de Jean de Beaufort-Montboissier, V^e du nom, marquis de Canillac, comte d'Alais, etc., et de Gilberte de Chabanes, et testa le 25 juin 1600.

Sa femme se remaria, en secondes noces, avec Jacques des Ondes, dont elle devint veuve en 1609 (*Courcelles, art. Montboissier*, t. X., p. 32).

François du Cros avait acheté, le 4 février 1598, au prix de 33,000 livres, la place et seigneurie de Lestang, à Gabrielle de Murat, veuve de François de La Valette-Cornusson (2).

Il enrichit l'église de Ceignac de deux lampes en argent en 1599, et laissa de son mariage Jean-Antoine, qui suit :

(1) Titres de la maison de Bérail aux archives de Planèses.

(2) D'après M. de Courcelles, article sur la maison de La Valette, un Simon du Cros de Bérail aurait épousé, vers 1583, Gabrielle de La Valette-Cornusson, fille de François de La Valette, I^er du nom, sénéchal et gouverneur de Toulouse, et de Gabrielle de Murat de Lestang.

Digitized by Google

IX. JEAN-ANTOINE DU CROS DE BÉRAIL, seigneur de Planèses, Lestang, Combrouse; baron de Belcastel, en Lauraguais (1), avait succédé à son père dès 1611, comme on le voit par certains actes de cette année passés en son nom.

Il épousa, par contrat du 26 novembre 1623, Marguerite de Gagnac de Clavières, qui testa le 31 juin 1633.

Il reçut du roi une commission de capitaine, le 26 avril 1635, et mourut en Flandre, pendant la guerre, le 26 novembre 1637, commandant alors une compagnie de chevau-légers. Son cœur fut porté à Planèses et enseveli solennellement, le 15 janvier 1638, au milieu du sanctuaire de l'église de Luc, dans le tombeau de sa famille. Les évêques de Rodez et de Vabres assistaient à la cérémonie, ainsi que le marquis de Canillac et grand nombre d'autres gentilshommes. Il avait eu de son mariage avec Marguerite de Clavières;

1º François du Cros, ci-après;
2º Bernardin du Cros, prieur de Lescure-Calle et de Saint-Julien de Rodelle, vivant encore en 1692.

X. FRANÇOIS DU CROS DE BÉRAIL, IIIe du nom, seigneur de Planèses, Lestang, Combrouse, les Ondes; baron de Bescastel, était, d'après un certificat du duc d'Arpajon, capitaine au régiment du roi en 1656, et servait alors dans l'armée de Flandre.

Dans un hommage qu'il rendit au duc d'Arpajon pour Planèses, en 1673, il est dit qu'il était seigneur direct de cette terre avec droit de justice jusqu'à 60 sous, sous l'albergue annuelle de dix ou onze chevaliers avec leurs chevaux et deux valets, et sous la prestation d'une livre de cire à chaque mutation de seigneur ou vassal, avec réserve de la justice haute et moyenne en faveur du seigneur de Calmont.

François du Cros avait épousé, le 18 février 1669, Clau-

(1) Diocèse de Lavaur, sénéchaussée de Toulouse.

Digitized by Google

dine de Prévinquières, fille de Jacques, seigneur de Varès, et de Louise de Loubayrac. Il testa le 25 octobre 1699, et mourut, le 16 décembre 1700, au château de Lestang, où il habitait, laissant de son mariage :

1° JACQUES FRANÇOIS, dont l'article suit ;
2° LOUISE DU CROS, mariée, le 17 mars 1694, à Mercure-Joseph de Corn, marquis de Queyssac (1), baron d'Anglars, de Puy-Merle, etc., dont Jacques de Corn et Louise, femme de N..... Bonafous, baron de Tuyssieu, seigneur de Presques, en Quercy.

XI. JACQUES-FRANÇOIS DU CROS DE BÉRAIL, à l'époque de la mort de son père, servait en qualité de mousquetaire dans la première compagnie de la garde du roi. Après sa rentrée, il se fixa d'abord au château de Lestang, et puis vint habiter Rodez, où il vivait encore en 1746.

Jacques-François fut le dernier de sa race. Il donna ses biens à Jacques de Corn, son neveu, vivant en 1759 et 1764. Il paraît que celui-ci, à défaut d'enfans, les transmit à sa sœur, qui avait épousé M. de Bonnefous de Presques, en Quercy, et de là ils passèrent aux Destresses, héritiers de la famille de Presques.

En 1779, Joseph-Roquet Destresses, seigneur marquis Destresses, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant aux gardes françaises, habitant à Beaulieu, était seigneur de Planèses, Lestang, La Youlle, Combrouse, etc.

(1) Cette branche de la maison de Corn habitait au château de Queyssac, en Limousin.

Digitized by Google

DESTRESSES,

Seigneurs de Planèses, de Lestang, de La Youlle, près de Rodez, de La Grèse-de-Camboulan.

Armes : *D'azur, à un chevron d'or accompagné de trois fers de lance du même, posés deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

Cette famille, anciennement du surnom de Roquet, originaire du Limousin, où elle avait établi sa filiation depuis 1553, s'était ensuite fixée en Rouergue, où elle posséda par héritage les châteaux et terres de la maison du Cros, et habitait, en dernier lieu, la ville de Saint-Céré, en Quercy.

D'elle sortait Gaspard Destresses, IIe du nom, qui épousa, en 1644, Gabrielle de Buisson, fille de Jean, marquis de Bournazel, et de Jeanne de Beauclair (*D'Hozier, Arm. gén.*, 2e *registre*).

Les Destresses ajoutaient à leur nom celui de Turenne, parce que Barthélemi Destresses, seigneur de Graulejac, avait épousé, vers la fin du XVIIe siècle, Jeanne de Turenne d'Agnac, dont il eut, entre autres, Marie-Guionne-Romaine Destresses, mariée, le 24 janvier 1710, à Jean-François de Gironde, marquis de Montclera et baron de Lavaur (*Courcelles, art. Gironde).*

En 1784, vivait Joseph Destresses, marquis Destresses, seigneur de Planèses, Lestang, etc., en Rouergue, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant aux gardes-françaises, habitant à Beaulieu, en Limousin.

La branche possessionnée en Rouergue a fini par des filles, dont l'une, mariée à M. de Costa, du Quercy, eut en dot la terre de Planèses, près de Rodez, qui a été vendue par ses enfans, en 1846, à M. Lunet.

Une autre avait épousé Antoine-Charles d'Arzac.

Une autre branche de la même famille subsiste encore en Auvergne, où elle est représentée par M. Destresses, chef d'escadron en retraite, chevalier de Saint-Louis, domicilié à Laroquevieille.

Digitized by Google

PLANÈSES, LESTANG, COMBROUSE, LES ONDES, LA YOULLE OU GUIOULLE.

Planèses, le plus ancien fief de la famille du Cros, passa, après l'extinction de celle-ci, vers le milieu du XVIIe siècle, par Louis du Cros, dans la maison de Corn; de là aussi, par femmes, dans celle de Bonnefous de Presques, dont héritèrent les Destresses, du Quercy. C'est de ces derniers que M. Lunet a acquis, de nos jours, le château de Planèses.

La place et seigneurie de Lestang fut achetée, en 1598, au prix de 33,000 livres, par François du Cros, seigneur de Planèses, à Gabrielle de Murat, veuve de François de La Valette-Cornusson.

Les du Cros avaient abandonné, dans les derniers temps, Planèses pour faire leur résidence à Lestang. Les Destresses, héritiers des biens de la maison du Cros, ont vendu, il y a quelques années, ce dernier château à M. le comte de Lapanouse, qui en a fait démolir une partie.

Combrouse, ancienne terre de la maison de La Barrière, acquise, avant la fin du XVe siècle, par les seigneurs de Lestang, paraît avoir été vendu aux du Cros, en même temps que Lestang.

La seigneurie des Ondes se composait de la terre proprement dite des Ondes ou château mineur de Salles-Comtaux et de ses dépendances, et du fief de La Youlle, près de Rodez, où se trouve un petit château dit aussi château des Ondes.

Les sieurs de Planèses furent cohéritiers de la maison des Ondes, et la terre de La Youlle leur échut en partage, par acte du 14 mars 1668. Par une transaction postérieure, de l'an 1672, ils eurent aussi la terre de Salles, qui fut vendue au sieur de Tullier. La Youlle passa plus tard, avec le reste de leur succession, aux Destresses (*Voir l'art. des Ondes*).

BELCASTEL, EN LAURAGUAIS.

Le château et terre baronniale de Belcastel, en Lauraguais, dans le diocèse de Lavaur, appartenait anciennement à la maison de Lescure. Noble Raymond de Lescure fit hommage au roi pour cette place en 1552.

En 1597, noble Raymond de Bérail, seigneur de Gragnague, l'acheta à Raymond de Lescure.

François du Cros de Bérail, seigneur de Planèses, prit possession de ladite place en 1585, en vertu d'un décret du parlement de Paris, rendu en sa faveur à raison des créances qu'il avait sur Marguerite de Conargues, femme veuve de noble Jean de Bérail.

Jean Antoine du Cros, son fils, fit hommage au roi pour ledit Belcastel, en 1612.

Digitized by Google

D'ALBOY,

Seigneurs d'Alboy, de Montrozier, de Saint-Paul, de Salles, du Claux, de Montagnac, de Peyrelade, du Colombier, de Montferrier; coseigneurs de Brussac et de Balsac.

ARMES : *D'azur, au chêne d'argent fruité de sinople, accompagné à dextre d'une main de carnation tenant une épée d'argent garnie d'or.*
SUPPORTS : *Deux lions d'or lampassés de gueules, les têtes contournées.*

Noble et ancienne famille, qui céda la terre d'Alboy (1), par un échange du mois d'août 1394, à Bernard II, comte d'Armagnac et de Rodez, et reçut à la place celle de Montrozier.

Elle possédait aussi à la même époque le château de Saint-Paul au bourg de Salles et la coseigneurie de Balsac.

On voit dans les archives du comté que de vifs démêlés s'étant élevés, en 1275, entre le comte Henri et l'évêque Raymond de Calmont, au sujet de leurs droits sur la cité de Rodez, Géraud de Scoraille, Bertrand d'Alboy et Garnier de Trémouilles, chevaliers, à la tête des partisans du comte, mirent un jour le feu à certaines maisons de la cité, dans la rue de la Bullière, et que l'évêque les excommunia ainsi que tous les habitans du bourg.

(1) Le domaine d'Alboy, situé près de Gages, sur les bords de l'Aveyron, parvenu à Henri IV, comme comte de Rodez, avant son avènement à la couronne, fut inféodé, en 1602, au sieur Monmoton, d'où il passa au sieur Bessière-Bastide, de la famille duquel le tenaient en dernier lieu les Pougenq. On y voit un ancien château appelé dans les titres la *grange d'Alboy*.

Digitized by Google

I. Le premier auteur connu de cette famille, dont on prouve la filiation suivie par titres authentiques, est noble RAYMOND D'ALBOY, seigneur d'Alboy et du Colombier, mentionné dans le testament de Bernard, son petit-fils, et qui, d'après un titre du château de Panat, était coseigneur de Balsac et habitait le château du bourg de Salles, en 1264. Il eut pour fils :

II. BERNARD D'ALBOY, Ier du nom, seigneur du repaire d'Alboy et du Colombier, nommé dans le testament de Bernard, son fils.

III. BERNARD D'ALBOY, IIe du nom, seigneur d'Alboy, du repaire du Colombier, fit son testament le 3 avril 1375, dans lequel il nomme Catherine, sa femme, usufruitière de ses biens pendant sa vie, et fait des legs particuliers à ses enfans, savoir : à Jean et Raymond d'Alboy ; assignant à Jean tout ce qui peut dépendre de la seigneurie d'Alboy avec ses dépendances, laquelle avait appartenu autrefois à feu noble Bernard d'Alboy, son père, et telle que Raymond, son aïeul, l'avait transmise par héritage [*Acte reçu par Gérard Capelin, notaire de Clairvaux*) (1].

IV. RAYMOND et JEAN D'ALBOY donnèrent à fief, en 1375, à Raymond Brenguier, coseigneur de Panat, certaines propriétés (*Tit. du château de Panat*).

En 1379, Raymond d'Alboy, du bourg de Salles, vendit à honorable homme Géraud Gaffuer, de Rodez, la seigneurie qu'il avait à Balsac (*Tit. du château de Balsac*).

On voit pourtant un hommage rendu au roi par le même Raymond, en 1399, de la troisième partie de la juridiction du lieu de Balsac, indivise avec Arnaud de Roquetaillade (*Id.*) ; et dans un titre de l'an 1414, Raymond d'Alboy, damoiseau, est qualifié coseigneur de Balsac (*Tit. de Panat*).

(1) *Notice sur la maison d'Alboy*, par M. de Warroquier.

Digitized by Google

On croit qu'il fut père d'autre Raymond et de Guillaume, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

V. RAYMOND D'ALBOY, II[e] du nom, vivait en 1430, époque à laquelle Guillaume d'Alboy, commandeur de Massillian, au diocèse d'Agde, fit, par acte du 12 mai, une donation de ses biens paternels et maternels en faveur dudit Raymond, son frère, et de Durand d'Alboy, son neveu (*Warroquier*).

Dans un titre de 1458, il est question de noble Raymond d'Alboy, *aliàs* del Battut, seigneur de Montrozier (*Archives de La Goudalie*).

VI. DURAND D'ALBOY, père présumé de Jean qui suit, de François et d'Antoine d'Alboy del Battut, décédés avant 1563.

VII. JEAN D'ALBOY, seigneur de Montrozier et de Montferrier, se qualifiait, en 1559, coseigneur de Brussac et du Cayla. Il fit, en 1563, son testament (1), dans lequel il mentionne tous les enfans qu'il avait eus de Madeleine de Jouery, sa femme, savoir :

1° Noël, son héritier, décédé sans enfans, et dont les droits passèrent à François, son frère, en vertu de la substitution établie dans le testament de leur père commun ; 2° François, dont il va être parlé ; 3° Nicolas ; 4° Georges, auteur de la branche de Peyrelade, rapportée ci-après ; 5° Marie, femme, en 1565, du sieur de Conquans, dont la fille, Madeleine, s'allia avec le sieur de Lestang ; 6° Claudine d'Alboy ; 7° Catherine, qui épousa François de La Valette ; 8° Françoise, mariée, le 10 octobre 1559, par contrat passé au château du Claux, avec Pierre d'Hunières, écuyer, seigneur de La Souquairie.

VII. FRANÇOIS D'ALBOY, I[er] du nom, seigneur de Montrozier, etc., avait été héritier de François de Jouery, son oncle, seigneur du Claux et coseigneur de Peyrelade.

(1) Dans cette pièce, dont il est fait mention dans l'inventaire des archives du comté de Rodez à Montauban, il est nommé Jean d'Alboy, *aliàs* del Battut.

Digitized by Google

Par accord du 8 mai 1577, il céda cette dernière terre à George, son frère, qui fit branche.

Il avait épousé, vers 1580, Jeanne de La Valette de l'Albenque, fille de Robert de La Valette, seigneur de Labro et de Labadie, en Quercy, et de Jeanne de Martel-Fontaines (*Courcelles*).

François décéda en 1586, laissant de son mariage Jacques d'Alboy, qui demeura sous la tutelle de noble Balthazar de Cahuzac, sieur de Cabrières, et de Georges d'Alboy, sieur de Peyrelade, son oncle (1).

IX. JACQUES D'ALBOY, I^er^ du nom, seigneur de Montrozier, eut d'Anne de Bénaven :

1° François, qui suit; 2° Anne, mariée au seigneur des Ondes; 3° Jeanne, femme, en 1627, de Jean de Martrin, seigneur d'Esplas.

X. FRANÇOIS D'ALBOY, II^e^ du nom, seigneur de Montrozier, de Montagnac, etc., épousa, en 1640, Marie-Molette de Morangers, dont il eut :

1° Jacques, ci-après; 2° Félix d'Alboy, reçu chevalier de Malte en 1660. Sa preuve rappelle Guillaume d'Alboy, chevalier de Rhodes en 1424.

XI. JACQUES D'ALBOY, II^e^ du nom, seigneur de Montrozier, etc., se maria, en 1672, avec Marie de Fleyres, fille de Pierre de Fleyres et de Marie de Thézan, dont :

1° Louis, qui suit; 2° Claude-François d'Alboy, sieur de Vareilles, d'abord capitaine au régiment de Laqueille, puis brigadier des armées du roi et commandant de La Rochelle, allié à Marie-Eugracie-Elisabeth de Bérard, fille de Jacques-Marcellin de Bérard, baron d'Alais, et de Marguerite de La Fare; ladite de Bérard veuve de N. de Prunet (*Lachenaye-Desbois, art. Montalet*); 3° Alexis d'Alboy, capitaine au même régiment; 4° Henriette d'Alboy, femme, en 1714,

(1) Catherine d'Alboy, femme, en 1602, de noble Jean de Glandières, seigneur de Brussac, était sans doute fille de François d'Alboy.

Digitized by Google

de Jean-Jacques de Tullier, seigneur d'Arjac, capitaine au régiment de Condé.

XII. LOUIS D'ALBOY, baron de Montrozier, comte de Peguilhem, seigneur de Montferrier et de Montagnac, s'allia, le 15 juillet 1715, avec Gabrielle de Loubens-Verdale, fille de feu Henri de Loubens, baron de Verdale, et de Lucrèce d'Auriol de Roubignol. De ce mariage vint :

XIII. PIERRE-JEAN D'ALBOY, baron de Montrozier, vivant en 1752, qui eut pour enfans :

1° ANTOINE-FRANÇOIS D'ALBOY, comte de Montrozier, mort sans alliance ;

2° FRANÇOIS-CLAUDE D'ALBOY, baron de Montrozier, qui prit part aux délibérations de la noblesse du Rouergue, en 1789, et mourut également sans alliance.

Cette famille avait été maintenue par M. d'Herbigny, intendant de Montauban, le 20 avril 1703.

Ses biens, qui étaient considérables, sont passés aux Tullier, et c'est sur la tête de François de Tullier, major de la ville de Bordeaux, que la baronnie de Montrozier fut érigée en marquisat, en 1761.

D'ALBOY DE PEYRELADE.

VIII. GEORGES D'ALBOY, coseigneur de Peyrelade, rendit hommage au roi, en 1612, pour la coseigneurie de Peyrelade. Il avait épousé Jeanne d'Arjac du Cayla (1), dont il eut :

1° Antoine, ci-après ; 2° Françoise d'Alboy, mariée, le 29 septembre 1613, à Jean de Brunel, seigneur du Bourg, fils de Charles de Brunel, coseigneur de Peyrelade.

IX. ANTOINE D'ALBOY, coseigneur de Peyrelade, épousa, en 1621, Françoise de Sévérac, du château des Molinières, sœur de Jean de Sévérac, seigneur de Ségur. De ce

(1) Le 26 juin 1624, ces deux époux fondèrent une chapelle au château des Molinières.

Digitized by Google

mariage vint Madeleine d'Alboy, mariée, le 4 février 1637, à Jean de Granger, seigneur de Montméjan, fils d'autre Jean et de Marguerite de Tubières. Madeleine reçut en dot le château des Molinières (*Tit. de la maison de Faramond, liasse* 2).

Il n'y eut aucun enfant de cette union, et Jean de Granger étant mort vers 1656, sa femme resta veuve et maîtresse de ses biens. Vers 1663, elle vendit la quatrième partie de la justice de Peyrelade à François de Malhac, seigneur de Vessac (*Voir l'art. Puel*).

Louise-Thérèse d'Alboy de Peyrelade, de la même famille, fut abbesse de l'Arpajonie de Millau, de 1694 à 1710, et Rose d'Alboy, de 1755 à 1771.

MONTROZIER.

Montrozier, dans un beau site, sur la rive droite de l'Aveyron, au-dessus de Gages, fut le premier lieu qu'habitèrent les comtes, quand ils eurent quitté Rodez, à la fin du XIII^e siècle. Dans la suite, ceux-ci le cédèrent à la famille d'Alboy, en échange de ce que celle-ci possédait à Gages.

Le château actuel de Montrozier n'est point l'édifice bâti par les comtes au XIII^e siècle. Le vieux manoir était en ruines à l'époque où Bonal écrivait son histoire, à la fin du XVI^e siècle. Il fut rebâti dans la première moitié du XVII^e. On découvre autour du château les traces des murs qui formaient l'ancienne enceinte fortifiée. La chapelle primitive existe encore, et on l'a convertie en grange. Ses caractères architecturaux annoncent l'époque romane, et par conséquent une origine antérieure à celle du premier château.

A la seigneurie de Montrozier était attaché le droit de haute justice.

Cette terre fut vendue, par décret du parlement, sur la tête du dernier seigneur de la maison d'Alboy, et François de Tullier s'en rendit adjudicataire.

C'est en faveur de ce dernier qu'elle fut érigée en marquisat en 1761.

Digitized by Google

DE FLEYRES.

ARMES : *Barré d'or et de gueules.*

Famille noble de l'Albigeois, qui possédait des terres en Rouergue, entre autres Bozouls et, dans le voisinage, Peyrolles, où se trouvait une tour très-élevée, qui conserve encore quatre étages ; le château de Mayrignagues, près de Villeneuve, qui est passé par héritage à mesdames de Rouget et Bergon, nées de Fleyres.

I. JEAN DE FLEYRES, juge de la baronnie de Calmont, eut d'Anne d'Ozilis, qui était veuve de lui en 1609, Jacques, ci-après :

II. JACQUES DE FLEYRES, seigneur de Bozouls, syndic général du Rouergue, fut député, en 1614, aux Etats-généraux. Pierre-Jacques de Fleyres, son frère, était, en 1616, évêque de Saint-Pons-de-Thomières. Il présida l'assemblée des Etats du Languedoc en 1625, entra dans le parti du duc de Montmorency en 1632, et mourut le 25 juin 1633.

Jacques, seigneur de Bozouls, avait épousé Antoinette de Gaubert de Caminade, sœur de Jean de Gaubert, procureur-général au parlement de Toulouse (*Tit. de la famille de Patris*).

De ce mariage vinrent :

III. PIERRE I^er^ DE FLEYRES et Jean-Jacques, abbé de Saint-Martial de Limoges, sacré évêque en 1622, et qui succéda à son oncle dans l'évêché de Saint-Pons, en 1633, assista à l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1650, et mourut en 1652. Pierre, son frère, avait eu pour enfans :

IV. 1° PIERRE DE FLEYRES, II^e^ du nom, seigneur de Siran, qui habitait à Peyrolles, et avait épousé, le 4 mars 1676, Rose de Nogaret ;

2° Louis de Fleyres d'Avenne ;

3° Marie, femme de Jacques d'Alboy.

V. FRANÇOIS DE FLEYRES, fils de Pierre II, était seigneur de Bozouls en 1750.

Une branche de cette famille s'était établie à Villeneuve, et possédait dans les environs le château de Mayrignagues et celui de Camboulan.

Honoré de Fleyres était premier consul de Villeneuve en 1788.

Il y avait aussi à Rabastens (Tarn) une autre branche de la famille de Fleyres, dont deux officiers, qui avaient émigré en Espagne en 1792, et qui y prirent du service. Ils y sont morts après 1814, dans des grades élevés.

PIERRE-JACQUES DE FLEYRES, ÉVÊQUE DE SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES.

Pierre Jacques de Fleyres naquit à Espalion vers le milieu du XVIe siècle. Plusieurs membres de sa famille, qui possédaient la seigneurie de Bozouls, exercèrent pendant longtemps les fonctions de juges de la baronnie de Calmont-d'Olt. La maison qu'ils habitaient, d'assez belle apparence, est située à gauche de l'église paroissiale.

Fleyres fut nommé, en 1587, évêque de Saint-Pons-de-Thomières, en Languedoc, et préconisé à Rome par le pape Sixte V, le 17 des calendes de juillet de la même année. Il fit prendre par procureur possession de son siége le 3 du mois d'avril suivant. Depuis plus de trois ans, les partisans de la Ligue s'étaient emparés des biens de son évêché; de Fleyres, pour les recouvrer, s'adressa à Henri Ier, duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, qui lui fit rendre justice.

Il assista, en 1591, aux Etats de Pézenas que le duc y avait convoqués, et fut chargé d'aller présenter au roi le cahier des doléances rédigé par cette assemblée. En 1609, il fit partie du concile de Narbonne, et l'année suivante de l'assemblée du clergé de France. Il présida les Etats du Languedoc qui s'ouvrirent à Béziers, dans le réfectoire des Carmes, le 12 mars 1625.

Ses infirmités ne lui permettant plus de se livrer aux fonctions épiscopales, il obtint pour coadjuteur, en 1621, son neveu, Jean Jacques de Fleyres. Nonobstant ces infirmités cependant, Henri II, duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc comme son père, réussit à le faire entrer, en même temps que quelques autres évêques, dans le parti de Gaston, duc d'Orléans, contre le premier ministre de Louis XIII. Le roi envoya pour combattre les rebelles les maréchaux de La Force et de Schomberg. Celui ci passa à Espalion le 10 du mois d'août 1632. Les partis en vinrent aux mains sous les murs de Castelnaudary le 1er septembre suivant. Montmorency y fut vaincu, fait

Digitized by Google

prisonnier, conduit à Toulouse où le parlement lui fit son procès, condamné à perdre la tête et exécuté le 30 octobre de la même année.

Au mois de mars 1633, le roi prononça contre les autres coupables une amnistie dont furent exceptés toutefois plusieurs évêques, entre autres celui de Saint-Pons. Richelieu demanda aussitôt au pape une commission, afin de pouvoir les punir exemplairement. Le pape l'accorda Les quatre commissaires qui furent désignés ouvrirent leur tribunal au couvent des Grands-Augustins, le 22 mai suivant. Les évêques d'Alet et de Saint-Pons comparurent; mais ce dernier mourut pendant l'instance, le 25 juin de la même année. Sa dépouille mortelle fut inhumée au milieu du chœur de l'église de sa ville épiscopale (*Simples récits sur Espalion*, par M. Affre).

MONTAGNAC.

La terre de Montagnac appartenait, en 1461, à Guillaume del Soulier, habitant de Marcillac. Les d'Alboy en étaient seigneurs au commencement du XVIIe siècle, et, en 1673, c'était noble Jean des Ondes.

Montagnac passa dans le siècle suivant à une famille de Labro, originaire du Rouergue, et qui s'était fixée en Auvergne.

M. Pons, de Vayssettes, originaire de Soulages, en a été le dernier propriétaire.

C'est un beau domaine, situé à peu de distance de l'Aveyron, non loin de Montrozier, et dans l'un des terrains les plus fertiles du département.

Ce lieu avait donné, à ce qu'il paraît, son nom à une famille noble, dont il est fait mention dans des actes du XIVe siècle, et qui s'établit ensuite en Auvergne. Elle remontait à Guillaume de Montagnac, damoiseau, père d'autre Guillaume, qui fit son testament au mois d'août 1311, dans lequel il nomme Raymond et Bérenger de Montagnac, ses frères, ainsi que Pierre et Astorg de Montagnac, ses enfans, et déclare vouloir être inhumé à Montagnac, à trois lieues de Rodez (*Nob. d'Auvergne*, p. 23).

Digitized by Google

DE CURIÈRES,

Seigneurs de Sainte-Eulalie, de Lons, du Pouget, de Malescombes; barons de Castelnau, marquis de Saint-Côme.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au levrier d'argent colleté d'or; aux 2 et 3 de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or.*
DEVISE : *Currens post gloriam semper.*

La maison de Curières doit être placée entre les plus anciennes du Rouergue, et cette ancienneté est constatée par une foule de titres originaux. Dès le commencement du XIII^e siècle, les seigneurs de ce nom, résidant à Sainte-Eulalie d'Olt, prenaient les qualifications de *chevalier*, damoiseau, et jouissaient de toutes les prérogatives de la noblesse.

Il existe un titre de l'an 1200, par lequel un seigneur de cette maison inféoda à des habitans du pays le lieu du Pouget.

Géraud de Curières, dans son testament de l'an 1264, lègue plusieurs rentes féodales à l'abbaye de Bonneval (1).

Ce Géraud de Curières, ainsi qu'un Hugues de la même race, figurent parmi les chevaliers qui firent partie de la croisade de saint Louis. Des titres authentiques, découverts depuis peu de temps à Paris, dans le cabinet de M. Courtois, ne laissent aucune incertitude à cet égard. Ce sont des actes d'emprunt faits par différens seigneurs croisés à des marchands génois pour se procurer les moyens de revenir en France. On y voit deux titres (2) souscrits à Saint-Jean-d'Acre, l'an du Sei-

(1) Ce testament, déposé aux archives de Bonneval, se trouve énoncé dans l'inventaire des titres de cette maison, qu'on voit encore à la tour de l'évêché.

(2) Sur parchemin et en latin.

gneur 1250, au mois de juin, l'un par *Hugonus de Curieras*, l'autre par *Girardus de Curieras*, *miles*. Le premier porte les armes et le sceau de *sancto Paulo* (saint Paul), maison éteinte. L'un et l'autre sont garantis par Alphonse, comte de Toulouse, frère de saint Louis. Un gentilhomme, nommé *Aymericus Gorsabaldi*, se trouve parmi les témoins.

En suite de cette découverte et d'une autorisation royale, le nom et les armes des Curières ont été admis à figurer à Versailles, dans la salle des croisés, parmi les écussons des familles françaises qui ont prouvé la glorieuse participation de leurs ancêtres aux guerres d'outre-mer.

La filiation de la famille remonte à Géraud de Curières, sans doute le même que celui qui prit part à la guerre sainte sous le roi saint Louis. Elle fut établie en 1773 (1) par les généalogistes des ordres du roi, sur les titres que produisit le baron de Castelnau, lorsqu'il voulut obtenir les honneurs de la cour. Tous ces titres existent encore aux archives du royaume (2), et c'est là que nous avons puisé les élémens de la généalogie que l'on va lire.

I. GÉRAUD DE CURIÈRES, Ier du nom, habitant du château de Sainte-Eulalie, en Rouergue, fit son testament en 1264. La qualification de dame donnée à Galienne, son épouse, dans plusieurs titres passés après sa mort, autorisent la presomption qu'il était chevalier. Il en eut, entre autres enfans, Rigaud, qui suit, et Géraud de Curières, damoiseau, mort après l'année 1317.

II. RIGAUD DE CURIÈRES, damoiseau, de Sainte-Eulalie, fut institué héritier universel de son père en 1264, et mourut avant l'année 1278. Il avait épousé N............. de Bonafos de Roquelaure, d'une ancienne maison du voisinage, et de cette alliance était né Géraud, qui suit :

III. GÉRAUD DE CURIÈRES, IIe du nom, damoiseau, de Sainte-Eulalie, fit hommage, en 1299, à l'évêque de Rodez de ce qu'il tenait et de ce que ses prédécesseurs

(1) *Mémoires de Mme de Créquy*, tome X.
(2) Rue du Chaume, dans le Marais.

Digitized by Google

avaient tenu de lui en fief franc dans le mandement du château; fut maintenu, par sentence arbitrale de l'année 1307, dans la possession immémoriale où il était de la basse justice du même lieu. Il laissa de Bermonde de Vimenet, fille de Raymond, damoiseau, qu'il avait épousée, vers 1291, Hugues, Ier du nom, qui suit, et Marcebelie, femme de Guillaume, chevalier, seigneur de Montvalat.

IV. HUGUES DE CURIÈRES, Ier du nom, damoiseau, de Sainte-Eulalie, fit son testament en 1390, et par cet acte, il substitua ses filles à ses fils, à la charge par le mari de celle qui posséderait son hérédité de porter ses armes. Sa femme fut Avinence d'Azials; elle le rendit père, entre autres enfans, d'Amblard, damoiseau, mort après l'année 1407, sans enfans, et de Hugues, qui suit :

V. HUGUES DE CURIÈRES, IIe du nom, damoiseau, du lieu de Sainte-Eulalie, fit hommage, en 1408, au comte d'Armagnac, avec les formalités affectées aux nobles, de ce qu'il tenait de ce prince au comté de Rodez; renouvela, par son testament de l'année 1434, les dispositions de celui de son père pour la conservation des nom et armes de sa maison, et laissa de Béatrix, son épouse, dont le nom patronymique est ignoré, entre autres enfans :

VI. Noble HUGUES DE CURIÈRES, IIIe du nom, qui épousa, vers l'an 1457, Gabrielle de Chambrie, et vivait encore en 1490. Il eut pour fils Bernard, qui suit :

VII. BERNARD DE CURIÈRES, écuyer, seigneur de Lons, reçut, en 1554 et les années suivantes, diverses reconnaissances de biens tenus de lui. De l'alliance qu'il contracta, avant 1521, avec Françoise Allemand, fille de noble Guillaume Allemand, surnommé aussi de Montclar, vinrent, entre autres enfans :

1° François, qui suit; 2° Anne de Curières, mariée à Bertrand de Mostuéjouls.

VIII. FRANÇOIS DE CURIÈRES, écuyer, seigneur de

Digitized by Google

Lons, épousa, en 1560, Hélis de Maillan, fille de Gilbert, écuyer, seigneur de Grandlac et d'Anne Desgois, dont :

IX. GILBERT DE CURIÈRES, seigneur de Lons, lequel obtint, en 1595, de Jean, baron d'Arpajon, gouverneur du Rouergue, un ordre pour contraindre ses vassaux à reconnaître les biens qu'ils tenaient de lui. Il testa en 1621, et laissa de Marie de Macip, fille de François, seigneur de Liviers, et nièce de Jean de Macip, chevalier de l'ordre de Malte :

1° Jean, qui suit ; 2° Claire, femme de Jean Allemand, trésorier du comté de Rouergue.

X. JEAN DE CURIÈRES, écuyer, seigneur de Lons et coseigneur de Sainte-Eulalie, donna, en 1668, le dénombrement des terres et seigneuries qu'il tenait du roi en Rouergue. Cet acte en rapporte plusieurs autres qui énoncent des possessions par des sujets du nom de Curières depuis l'année 1205. Il eut de Jeanne du Mazel, fille de Guillaume, seigneur du Pinol, bailli du Gevaudan, entre autres enfans, Guillaume, qui suit :

XI. GUILLAUME DE CURIÈRES, écuyer, seigneur de Lons, de Sainte-Eulalie, du Pouget (1), épousa, en 1671, Marguerite de Maillan, fille de David-Sylvestre, seigneur de Grandlac, et de Marguerite de Garcebal, et en eut :

1° Jean, seigneur de Lons, qui suit ; 2° Gédéon-Sylvestre, auteur de la branche de Castelnau, qui suivra.

XII. JEAN DE CURIÈRES, IIe du nom, seigneur de Lons, de Sainte-Eulalie, du Pouget, etc., eut de Joséphine de Nattes, de Rodez, qu'il avait épousée vers 1680 :

1° Louis-Gédéon, qui suit ; 2° Marie-Thérèse de Curières, prieure de La Falque en 1713, et qui y fit construire l'église actuelle.

(1) Il paraît, d'après un titre de famille, que Guillaume de Curières commanda le ban de la noblesse de Rouergue en 1694.

Digitized by Google

XIII. LOUIS-GÉDÉON DE CURIÈRES, seigneur de Lons, de Sainte-Eulalie, du Pouget, etc., prit alliance avec Rose de Puel, fille d'Arnaud de Puel, IIe du nom, écuyer, seigneur du Besset et de Parlan, et de Marguerite de Lévezou-de-Vesins. De ce mariage vint Louis, qui suit :

XIV. LOUIS DE CURIÈRES, seigneur de Lons, de Sainte-Eulalie, d'Ortholez (1), etc., épousa Anne-Marie-Colombe de Guirard de Montarnal, d'une branche de cette maison établie à Saint-Etienne-de-Maurs, en Auvergne (2). Il en eut :

1° JEAN-MARIE-FRANÇOIS-GÉDÉON-ALEXANDRE, dont l'article suit;

2° ETIENNE, *dit* LE CHEVALIER DE CURIÈRES, d'abord page du comte d'Artois, puis officier au régiment de Piémont, et enfin capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis, émigré, mort sans enfans de N .... de Rouvellat de Cussac, sa femme;

3° JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, *dit* L'ABBÉ DE SAINTE-EULALIE, chanoine de l'église cathédrale de Rodez, décédé le 8 septembre 1852, âgé de 86 ans;

4° SOPHIE DE CURIÈRES, femme de Philippe de Glandières, du Monastère-Cabrespine;

5° N..... DE CURIÈRES, mariée à Joseph Bertrandi, de Rodez, émigré;

6° COLOMBE DE CURIÈRES, femme de M. Laparra, dont une fille, Sophie, qui a épousé M. de la Ginestière, de Trébas.

XV. JEAN-MARIE-FRANÇOIS-GÉDÉON-LOUIS-ALEXANDRE, marquis de Curières, officier, avant 1786, au régiment de Hénault, et plus tard capitaine au régiment

(1) La terre d'Ortholez vint à la famille de Curières par Rose de Puel, petite-fille, par sa mère, Marie-Marguerite de Vesins, de Marguerite de Bernard, dame d'Ortholez.

(2) Colombe était sœur d'Amable-Joseph-Alexandre de Guirard, comte de Montarnal, chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Hénault, dont la postérité subsiste encore.

Digitized by Google

d'Artois, chevalier de Saint-Louis, émigra et fit les campagnes de l'armée de Condé avec beaucoup de distinction. Il fut nommé colonel de gendarmerie après la rentrée du roi Louis XVIII, et mourut en janvier 1823, à Paris, où il s'était rendu pour voir fixer la retraite de son grade. Il avait épousé, le 5 septembre 1786, Joséphine-Jeanne-Marguerite-Rose de Curières-Castelnau, sa cousine, fille de Jean-Baptiste de Curières, marquis de Saint-Côme, baron de Castelnau, et de feu Elisabeth de Jurquet de Montjésieu. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Baptiste de Curières-Castelnau, ci-après; 2° Louise de Saint-Côme; 3° Sylvestre-Charles de Curières, sous-lieutenant dans le régiment étranger de la Tour-d'Auvergne, devenu lieutenant en 1811, passa avec ce grade dans un régiment d'infanterie française, fit la campagne de Russie, et périt au retour, au passage de l'Ester, capitaine à 22 ou 23 ans.

XVI. JEAN-BAPTISTE DE CURIÈRES-CASTELNAU, marquis de Curières, de son mariage avec Emilie Ayral (1), d'Espalion, a eu :

1° Michel de Curières-Castelnau, marié, en août 1844, à Léonie Barthe, de Saint-Affrique; 2° Sophie, femme de M. Reversat, de Saint-Pierre-de-Nogaret; 3° Clarisse, alliée à M. Bras, d'Espalion; 4° Julie, mariée à M. Dejean, juge de paix de Nasbinals; 5° Baptiste de Curières.

BRANCHE DE CASTELNAU.

XII. GÉDÉON-SYLVESTRE DE CURIÈRES, seigneur de Malescombes, 2e fils de Guillaume de Curières et de Marguerite de Maillan, mourut en 1743, laissant de Marie-Anne d'Achard, fille de Gilbert d'Achard, maire royal de la ville de La Canourgue, Jean-Baptiste, qui suit :

(1) Fille de A. Ayral du Bourg, président de l'élection de Rodez en 1788, petit-fils de N..... Ayral du Bourg, officier de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

Digitized by Google

XIII. JEAN-BAPTISTE DE CURIÈRES, seigneur de Malescombes, baron de Castelnau, obtint, en 1747, des lettres d'érection de la terre de Saint-Côme en marquisat. Il avait épousé, en 1723, Elisabeth de Jurquet, fille de Jean-Georges de Jurquet, baron de Montjésieu, en Gevaudan. De ce mariage sont issus :

1° JEAN-BAPTISTE-GÉDÉON, dont on va parler ;
2° MICHEL-ERMÉNÉGILDE, abbé de Castelnau, né au château de Saint-Côme en 1740, vicaire-général de M. de Nicolaï, évêque de Béziers ; abbé du Mont-Saint-Quintin en 1776 ; de Saint Josse, au diocèse d'Amiens, en 1788, mort à Paris en 1828 ;
3° BRIGITTE-JOSÉPHINE-JEANNE-MARGUERITE-ROSE, mariée, en 1786, avec Alexandre de Curières, son cousin ;
4° SYLVESTRE, dit le chevalier de Saint-Côme, capitaine de vaisseau, mort des suites des blessures qu'il avait reçues dans la guerre d'Amérique.

XIV. JEAN-BAPTISTE-GÉDÉON DE CURIÈRES, titré baron de Castelnau, né le 27 septembre 1734, reçu, en 1750, page du roi dans sa grande écurie, nommé capitaine de cavalerie au régiment royal-cravates en 1760, lieutenant-colonel à la suite de ce régiment en 1770, premier fauconnier de M. le comte d'Artois en 1773, obtint la même année les honneurs de la cour, fut ministre de France en Suisse, en 1783, brigadier des armées du roi en 1784, et maréchal-de-camp en 1788. Il demeura attaché à la personne de M. le comte d'Artois pendant l'émigration, et mourut en Angleterre, en 1798, comblé des bontés de ce prince.

LE MARQUIS DE CURIÈRES (1).

Peu de Français s'étaient plus distingués que M. de Curières en combattant pour la cause royale. Sous les drapeaux de Condé, presque sous les yeux du roi, à la tête d'un faible détachement de volon-

(1) Jean-Marie-François-Gédéon-Louis-Alexandre de Curières.

Digitized by Google

taires gentilshommes, il était parvenu, par une action d'éclat, à couvrir la retraite d'une division de l'armée, et avait fait un grand nombre de prisonniers qui, vaincus, n'avaient trouvé que des frères, des Français, et avaient par conséquent été traités avec la plus grande humanité. Le roi, dans une lettre toute de sa main, daigna rappeler les noms des chevaliers de la couronne qui avaient fait partie du détachement commandé par M. de Curières, lui accorda le grade de colonel, et se plut à reconnaître, dans les nobles expressions qui lui étaient si familières, que la bravoure et la générosité avaient été et seraient toujours l'apanage des vrais Français.

Cette lettre existe comme un monument de gloire pour la famille de Curières et pour tous les noms qu'elle a cités.

COPIE DE LA LETTRE ADRESSÉE PAR S. M. LOUIS XVIII A M. LE MARQUIS DE CURIÈRES.

Blanckembourg, ce 8 février 1797.

C'est un grand plaisir pour moi, Monsieur, de vous exprimer tout ce que m'inspire la conduite que vous avez tenue à l'affaire du 15 septembre dernier, ainsi que MM. de Mortal, de Bar de Lagarde, d'Ouvrier, de La Muronière l'aîné, des Jacquet, d'Aurelle fils, de Neubeck, de La Roussière, de Provenchères, de Ligondès, de Lassale, de Stack, de La Rochette, de Kersalot, de Bosredont-Saint-Avir, de La Chevalerie, de Vaillant, de La Brugière, de Rochefort, de Laneraux, de La Celle, de La Rochetolay, de Valenton, de Narcou, de Nogent, de Villeneuve, de La Vergne, qui composaient le piquet à vos ordres et auxquels je m'adresse comme à vous en ce moment : vous avez prouvé dans cette affaire que la vaillance et la générosité sont et seront toujours l'apanage des chevaliers français. Jugez de ma satisfaction en recevant une preuve de plus d'une vérité qui m'est si chère. Puisse le témoignage que je vous rends vous en causer une pareille à la mienne ! Soyez persuadé, Monsieur, de tous mes sentimens pour vous.

Signé Louis.

EXTRAIT DES MINUTES DES CERTIFICATS DÉLIVRÉS PAR FEU S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ AUX ANCIENS OFFICIERS DE SON ARMÉE.

Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, pair et grand-maître de France, colonel-général de l'infanterie française et étrangère, commandant en chef, par les ordres du roi, une division de la noblesse et de l'armée française,

Digitized by Google

Certifions que M. Marie-Louis-Alexandre, marquis de Curières, né à Sainte-Eulalie, diocèse de Rodez, ancien capitaine au régiment d'Artois, maintenant colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré en 17.. (*les derniers chiffres sont illisibles, à cause du mauvais état du papier*), a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes, frères du roi Louis XVI, et nous a joint au mois de février 1793; que, depuis ce temps, il a servi sans interruption sous nos ordres, ayant fait la campagne de 1793 comme volontaire dans le régiment Dauphin, cavalerie, et les suivantes jusqu'au licenciement définitif en 1801, dans la cavalerie noble où il a été nommé maréchal-des-logis; qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu et où la cavalerie a été employée, et qu'il s'est conduit avec honneur, donnant constamment les plus beaux exemples, et se distinguant toujours par son zèle, sa bravoure et sa bonne volonté.

En foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent certificat signé de notre main et contresigné par le secrétaire de nos commandemens, auquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes.

Palais-Bourbon, le 11 octobre 1814.

Signé : Louis-Joseph de Bourbon.

Par S. A. S, signé : le chevalier de Febvrel.

Certifié conforme par le soussigné secrétaire des commandemens de S. A. S. Monseigneur le duc de Bourbon, et dépositaire des archives de l'armée de Condé.

Palais-Bourbon, le 3 novembre 1820.

Le baron de Saint-Jacques.

LE CHEVALIER DE SAINT-CÔME.

Le chevalier de Saint-Côme, garde-marine en 1756, se trouvait à Mahon dans l'escadre commandée par le marquis de La Galissonnière, et, plus tard, au combat de Logos en 1759. Il se comporta si honorablement dans cette double campagne qu'il mérita d'être mentionné comme suit dans un rapport adressé au ministre de la marine. « Sa » valeur éprouvée, les excellens témoignages de ses supérieurs, un » nom consacré depuis plus de cinq cents ans au service de ses maî- » tres, donnent droit d'espérer qu'il ressentira les bontés de Monsei- » gneur. »

Il était capitaine de vaisseau en 1778, et il fit la guerre d'Amérique sous d'Estaing et Guichem. Il se distingua dans les combats les plus mémorables soutenus par ces illustres marins, et, notamment, aux assauts de Saint-Vincent et de la Grenade, où il fut blessé grièvement-

Digitized by Google

ment. Revenu à Toulon après la paix de 1783, et désigné pour un grade supérieur, il fut chargé par le marquis de Castries, qui était alors ministre de la marine, d'une mission dans la Méditerranée. Au retour de cette expédition, il mourut, en 1784, des suites de ses fatigues et de ses blessures. Il était né au château de Saint-Côme en 1742.

LE BARON DE CASTELNAU.

Le baron de Castelnau, officier-général, homme distingué autant par son esprit que par sa bravoure et sa fidélité, était sous-lieutenant au régiment royal-cravates, cavalerie, quand éclata la guerre de sept ans. Il servit, en Allemagne, sous les ordres du duc de Broglie et du marquis de Castries, et se signala de la manière la plus brillante. Il fut fait capitaine après la bataille de Corback (10 juin 1760) et reçut deux coups de feu à la glorieuse affaire de Sohamsberg, en 1762. La gravité de ces blessures le condamna plus tard à quitter le service. Ayant été nommé, en 1770, lieutenant-colonel à la suite de son régiment, il s'attacha à la cour, et obtint la charge de premier fauconnier de Monseigneur le comte d'Artois, en 1773. Il était avec ce prince au siége de Gibraltar, en 1782, et il fut élevé, cette même année, au grade de brigadier des armées du roi. Le baron de Castelnau fut alors appelé dans la diplomatie par le comte de Vergennes. Nommé ministre de France en Suisse, c'est à ses actives recherches qu'en 1786, les premiers rayons de vérité brillèrent dans la fameuse affaire du collier, qui troubla si cruellement le repos de l'infortunée Marie-Antoinette, et faillit être si fatale au cardinal de Rohan. Voici comment l'abbé Georgel, secrétaire du cardinal, raconte cet incident dans ses mémoires :

« Le comte de Vergennes, qui sentit de quelle importance il était » pour l'honneur de M. le cardinal de présenter à la justice la main » du faussaire, soupçonné d'avoir contrefait la signature de Marie-» Antoinette, en France, n'avait épargné ni soins, ni recherches pour » découvrir le lieu où était caché Vilette (1). Tous les ministres de » France en pays étranger avaient reçu, avec le signalement de cet

(1) « M. de Vilette, de Bar-sur-Aube, était l'ami de Madame de Lamothe » et son complice dans tous ses mystères d'iniquité. Il était parvenu à contrefaire » l'écriture de la reine. Il fut l'écrivain des lettres que Madame de Lamothe fa-» briqua sous ce nom auguste pour abuser le cardinal, ainsi que l'auteur de » l'autorisation royale, signée Marie-Antoinette de France, pour l'acquisition » du collier. »

Digitized by Google

» homme, des ordres en conséquence. M. le baron de Castelnau, » notre résident à Genève, le découvrit dans cette ville malgré ses » déguisemens et son nom supposé. Il l'avait si bien épié dans ses » petites courses aux environs, où il allait jouer de la mandoline, et » il saisit si à propos l'heure favorable, qu'il s'assura de sa personne » sans que le gouvernement de Genève eût à se plaindre d'aucune » violation du droit des gens. Vilette fut amené à la Bastille; sa » capture fut un bienfait de la Providence pour M. le cardinal, car » Vilette avoua tout, et le cardinal fut sauvé. »

Le nom du baron de Castelnau eut encore une sorte de retentissement politique au commencement de la Révolution, et fut mêlé aux débuts parlementaires de Maximilien Robespierre (1). A son retour de Genève, le 24 juillet 1789, arrêté sur le Pont-Neuf comme prévenu de servir les intelligences de la cour avec les puissances étrangères, son porte-feuille saisi et lui-même conduit à la barre de l'assemblée nationale, ce fut en sa présence et sur sa tête que fut discuté et consacré, aux séances mémorables des 25 et 27 juill t, le principe du secret des lettres, attaqué par Rewbel et Robespierre, et défendu par Dupont de Nemours, Clermont-Tonnerre, l'évêque de Langres et Mirabeau.

Voici en quels termes Bailly, dans ses mémoires, rend compte de cet événement :

« 24 juillet 1789. — Hier au soir, on arrêta M. de Castelnau, » ministre de France à Genève, qui, dit-on, déchira sur-le-champ » un papier qu'il avait dans sa main, et en mâcha et avala les morceaux. On le conduisit au district des Petits-Augustins; il fut « trouvé porteur de plusieurs lettres, et, entre autres, d'une lettre » de M. d'Orsay, ambassadeur d'Angleterre en France, à M. le » comte d'Artois. On nous envoya à la ville M. de Castelnau et ses » lettres. Alors, tout était suspect; tout exigeait la plus grande circonspection. Nous fûmes embarrassés au comité de cette lettre d'un » Anglais à M. le comte d'Artois. Nous décidâmes de l'envoyer à » l'assemblée nationale. Plusieurs lettres avaient été ouvertes au » district. On avait respecté celle à Monseigneur d'Artois. Le paquet » envoyé à l'assemblée nationale fut renvoyé au comité par M. de » Liancourt, président, après avoir déclaré que l'assemblée n'avait » point le pouvoir exécutif et que cette affaire était de la compétence

(1) *Biographie des contemp.*, art. Max. Robespierre.

Digitized by Google

» de ce dernier. L'assemblée, instruite de cette décision, en fut » mécontente, et redemanda le paquet ; mais des membres des plus » audacieux de la Commune l'avaient ouvert, et cette lettre si suspecte, » si importante, s'était trouvée ne contenir que des complimens. » Ainsi se termina cette grande affaire où l'on s'était plu à voir des » indices de conspiration (1). »

Ce fut à cette occasion que Mirabeau prononça à l'assemblée son beau discours sur l'inviolabilité des lettres.

Après avoir échappé à ce guêpier, le baron de Castelnau partit de suite pour Berne. Il remplit en Suisse plusieurs missions importantes qui lui furent confiées par les princes, frères du roi Louis XVI. Il demeura ensuite attaché à la personne de Monseigneur le comte d'Artois, qui l'honorait de l'affection la plus flatteuse, et mourut, en Angleterre, en 1798.

Sous le rapport des avantages extérieurs, de l'élévation du cœur et de la supériorité de l'esprit, le baron de Castelnau était, au dire de tous ceux qui l'avaient connu, un des hommes les plus remarquables de la cour de Louis XVI. D'illustres amitiés, celles du prince de Rohan, du comte du Luc, du marquis de Castries, du duc d'Escars, etc., embellirent sa vie ; sa mémoire était encore chérie, il y a peu d'années, par de très nobles vieillards, gracieux et vénérables débris de notre ancienne société française.

L'ABBÉ DE CASTELNAU.

(Notice publiée en 1823 par M. l'abbé Michel Clausel de Coussergues.)

L'abbé de Castelnau, né au château de Saint-Côme, diocèse de Rodez, en 1740, était issu d'une très ancienne famille du Rouergue, où la religion, l'honneur et la loyauté se perpétuaient dans toute leur intégrité avec la simplicité des mœurs antiques. Le marquis de Saint-Côme, père du respectable abbé, auquel de tendres et pieux souvenirs nous font consacrer ces lignes, transmit fidèlement à ses enfans un si noble héritage. L'un d'eux, le chevalier de Saint-Côme, capitaine de vaisseau, périt dans la guerre d'Amérique des suites de

(1) Inaugurant dès-lors le langage qui devait prévaloir deux ans après à la Convention, Robespierre s'était écrié : « Les ménagemens envers les conspirateurs sont une trahison envers le peuple. »

Digitized by Google

ses blessures. Un autre, le baron de Castelnau, officier-général, gentilhomme attaché à Monseigneur le comte d'Artois (Charles X), est mort en Angleterre, comblé des bontés du meilleur des princes. Celui qui est l'objet de cette notice pratiqua toutes les vertus et n'a mérité que des éloges dans sa longue carrière. Ses contemporains le citaient comme un des élèves des jésuites qui avaient le mieux profité des soins de ces maîtres si habiles, et ceux qui le connurent au séminaire de Saint-Sulpice, où il trouva des maîtres non moins recommandables, rendaient de lui un semblable témoignage. C'est là qu'il puisa cet esprit si éminemment ecclésiastique et cette instruction solide qui le dirigèrent si bien dans toutes les circonstances. A la science et au mérite propre de son état, il joignait tous les agrémens d'un esprit singulièrement orné et d'une mémoire que l'âge n'avait point affaiblie. Nous pourrions rapporter ici des mots charmans où respiraient toute la beauté et la pureté de son âme, et qui, peu d'heures avant sa mort, avaient encore la même grâce, la même chaleur de sentiment et cette force sublime qu'inspire la foi la plus vive. L'abbé de Castelnau n'eut jamais d'ambition. La simplicité de ses goûts et une modestie poussée jusqu'à la timidité lui firent craindre toujours la représentation et les honneurs. Au moment de la Révolution, il était vicaire-général de Mgr de Nicolaï, évêque de Béziers, auquel l'attachait, depuis sa jeunesse, une étroite amitié. Il partagea avec ce prélat les premières tribulations et les plus violentes épreuves de cette époque funeste. Après une séparation qui leur parut bien longue, le pontife et le grand-vicaire se rejoignirent à Paris; mais Mgr de Nicolaï fut enlevé à ses amis et à son illustre famille presque aussitôt qu'il fut rentré en France. Dans ce même temps, M. l'abbé de Castelnau faisait ses délices de la société de Mgr de Bausset, évêque d'Alais, depuis cardinal, qui, en matière de goût, recherchait son suffrage, et qui eut constamment, pour cet excellent ecclésiastique, beaucoup d'estime et d'affection. Ancien abbé commandataire de Saint-Josse-sur-Mer, l'abbé de Castelnau aurait peu regretté ce bénéfice, s'il avait pu continuer de se livrer, autant qu'il l'aurait voulu, à son plus doux penchant, car nous pouvons certifier, comme en ayant été le témoin, qu'au milieu de l'abondance, sa charité inépuisable lui laissait à peine, pour ses propres besoins, l'absolu nécessaire. Un si grand détachement des biens et des commodités de la vie lui fit supporter sans peine les privations. Depuis la Restauration, il jouissait d'une pension qui, sans être considérable, lui semblait plus que suffisante, parce qu'il savait y trouver la part secrète des pauvres, et, cent fois, nous l'avons entendu bénir, avec une pieuse reconnais-

Digitized by Google

sance, le protecteur auguste (1) auquel il était redevable de ce bienfait. Sa fin a été édifiante comme l'avait été sa vie entière. Sa mémoire sera vénérée par ses parens, ses amis, par tous ceux qui le connurent, et particulièrement par ceux qu'il admit jusqu'à ses derniers momens dans son intimité, que l'urbanité la plus délicate, la piété la plus douce, la plus inébranlable égalité de caractère et les vertus les plus aimables rendaient si attachante.

CHATEAUX ET FIEFS DE LA MAISON DE CURIÈRES.

SAINTE-EULALIE.

L'évêque de Rodez était primitivement seigneur et haut-justicier de Sainte-Eulalie. Cette terre fut vendue à la famille de Curières, vers 1720, par M. de Tourouvre, qui en employa le prix à l'achat d'un vignoble dans la vallée de Grandcombe. On voit pourtant par plusieurs titres anciens que les Curières avaient des droits sur cette terre dès le XIII^e siècle.

L'ancien château des évêques occupait une partie du cimetière actuel. Dès 1660, époque de la confection du cadastre, il tombait en ruines.

L'habitation de la famille de Curières, qu'on ne peut considérer sous aucun rapport comme une construction féodale, est simplement une vaste maison, bâtie en moellon, dont les croisées accusent par leurs formes et leurs moulures la fin du XV^e siècle (2).

MALESCOMBES.

Un titre de l'an 1234, sous Philippe-le-Hardi, énonce que le bois de Montfalgon, qui existe encore dans la commune de Coussergues, confrontait avec le fief de Malescombes, appartenant à la famille de Curières, et qui fut vendu, peu de temps avant la Révolution, par le marquis de Saint Côme à M. Daygouy des Caylarets. Malescombes était autrefois une annexe de la paroisse de Sainte-Eulalie.

(1) Monseigneur le comte d'Artois.

(2) Il y a dans le même village une maison particulière à tourelles, qui porte la date de 1562. Elle renferme un escalier élégant. Sur les volets et la porte en bois de chêne, existent des sculptures en demi-relief, modèle de délicatesse.

Digitized by Google

SAINT-CÔME.

Saint-Côme fut pendant longtemps une dépendance de la châtellenie de Calmont-d'Olt, et les barons de Calmont en étaient encore seigneurs en 1484. Cette terre passa dans la suite à la maison de Malause, et de celle-ci aux Curières. Ce fut en faveur de Jean-Baptiste de Curières, baron de Castelnau, qu'elle fut érigée en marquisat, par lettres patentes du roi Louis XV, en date du mois de septembre 1747. De Saint-Côme relevaient Flaujac, Castelnau, Mandailles, Le Cambon, Salgues, etc.

Le château, bâti en pierres d'appareil, appartient encore à la famille de Curières.

Celui de Castelnau a été vendu et démoli.

Digitized by Google

Digitized by Google

D'AZÉMAR.

Indépendamment de la famille d'Azémar ou d'Adhémar, dont nous avons parlé au deuxième volume de cet ouvrage, un grand nombre de monumens prouvent qu'il existait anciennement, en Rouergue, une autre maison noble du même nom, qui pourrait être sortie des environs de Sainte Eulalie-d'Olt, et s'être ensuite répandue principalement dans le nord de la province.

Quelques années avant 1789, le chapitre de la cathédrale aliéna un domaine de la paroisse de Sainte-Eulalie, appelé encore les *Azémars*. Il paraît, d'après d'anciennes inscriptions, que l'église de Sainte-Eulalie fut bâtie au x^e siècle, par un Azémar (*Adhemarus*), prêtre, qu'on croit avoir été évêque de Rodez, après Georges, en 935, et ce fut probablement lui ou sa famille qui donna à la cathédrale le domaine qui porte encore le nom d'Azémar.

En 1182, Frotard d'Adhémar, Hugue, sa femme, et Raymond, son fils, donnent au monastère de Bonnecombe leur part de dîmes des paroisses d'Hix, de Limouse et d'Ampiac (*Cart.* 2, 18).

En 1186, Guillaume Azémar fit don à l'abbaye de Bonneval de ses droits sur le *Mas-Petit* (*Archives de Bonneval*).

On voit dans les archives de la maison de Frayssinet des reconnaissances consenties, en 1264, à noble Raymond Azémar, chevalier. Vers 1278, le comte Henri fit bâtir le château d'Entraygues sur un terroir nommé *Le Pla*, qui lui fut cédé par noble Bernard d'Azémar (*Bosc*).

Noble Pierre Azémar, de la paroisse de Solatges, vivait en 1285. Il vendit aux moines de Bonneval, en 1313, la quatrième partie du village des Vernhes, paroisse de Curières (*Arc. de Bonneval*).

Le même est qualifié chevalier dans une donation qu'il fit à Bérenger, abbé de Bonneval, en 1312 (*Gall. christ.*).

En 1323, Pierre Azémar, damoiseau, fils de Pierre Azémar, chevalier, possédait, au village de La Vaysse et aux mas del Garriguet et de Neyraguet, des rentes acquises d'Henri, comte de Rodez (*Arch. du château de Frayssinet*).

En 1368, vivait noble Azémar, seigneur de Solatges (*Archives de Bonneval*).

Digitized by Google

On voit, aux mêmes époques, d'autres Azémar, possesseurs de terres dans les contrées qui avoisinent le Viaur.

En 1296, noble Hugues Azémar, qui prétendait aux droits seigneuriaux sur le village de Banès, paroisse de Trémouilles, consentit à rendre hommage à Brenguier et Arnaud de Landorre (*Tit. de la terre de Trémouilles*).

La terre d'Espinassette fut vendue, en 1316, à Hugues Serres, de Rodez, par Rostaing de Camboulas, damoiseau; Hugues Azémar et son frère, aussi damoiseau (*Idem*).

En 1346, un noble Guion d'Adzémar habitait le lieu de Veyrières (*Tit. de la maison de Peguayroles*).

Il y avait aussi des Azémar au château de La Roque-Sainte-Marguerite, au commencement de XIVe siècle (*Voir ci-après l'article Senhoret*).

Digitized by Google

DE ROQUEVAIRE.

Tout ce qu'on sait de cette famille, éteinte depuis plusieurs siècles, c'est qu'elle tirait son nom d'un château féodal, relevant de la baronnie de Roquefeuil, et situé dans la paroisse de Saint-Pierre-d'Estrepiez, diocèse de Mende, pour lequel Béatrix de Roquevaire fit hommage au comte de Rodez, Henri, en 1267 (*Arch. du domaine*).

Bertrand de Roquevaire avait été évêque de Riez en 1167, après Hugues de Montlaur (1) (*Bosc*).

Il existe aujourd'hui une autre famille de Roquevaire, originaire du Rozier, près de Peyreleau, et dont le véritable nom est Brondel.

Le dernier de ce nom, avant la Révolution, avait épousé une demoiselle de Malbois, de Saint-Jean-du-Bruel. De ce mariage naquirent, entre autres enfans :

1° Thomas-Alexandre Brondel de Roquevaire, ancien émigré, chevalier de Saint-Louis, vivant encore en 1827 ;

2° N..... Brondel de Roquevaire, chef de bataillon au 7e régiment de ligne, retraité en 1840, et qui s'est retiré à Saint-Jean-du-Bruel ;

3° N..... de Roquevaire, conseiller à la cour d'appel de Montpellier, et qui s'est marié dans cette ville avec une fille du baron Fabre, premier président de la cour d'appel.

Leur père avait vendu ses propriétés du Rozier et acheté un grand domaine aux portes de Montpellier.

(1) Une notice manuscrite sur les archevêques d'Aix contient ce qui suit : « Bertrand de Rougiers, des seigneurs de Roquevaire, en Rouergue, était oncle de Bertrand de Lambesc, évêque de Vaison, qui siégeait en même temps que lui. On a trouvé depuis peu une partie de son épitaphe ; elle porte : *In hâc tumbâ requiescit Bertrandus de Roreis* (ou Robreis), *et frater reverendus archiepiscopus Bertrandus.* »

Digitized by Google

DE SENHORET,

Seigneurs de La Roque-Sainte-Marguerite.

De l'antique forteresse seigneuriale de La Roque-Sainte-Marguerite (1), il ne reste que quelques pans de mur d'enceinte et la belle tour ronde qui servait de donjon. On ne remarque aucune trace de fossés : l'escarpement naturel du rocher sur lequel le fort était bâti rendait ce genre de défense à peu près inutile. Par un seul côté, celui du sud-est, le château pouvait être assez facilement abordé : là, était le point vulnérable, c'est aussi là que fut élevée cette tour qui, grâce à ses murailles si épaisses et si bien appareillées, a pu braver les efforts du temps et subsister jusqu'à nos jours dans le plus parfait état de conservation. La tour était tangente au mur d'enceinte ; bâtie sur une base conique, son rempart s'élevait verticalement à une grande hauteur et commandait tous les autres ouvrages. Quatre cordons circulaires en pierre de taille divisent cette tour en plusieurs zônes de la même largeur. Il ne paraît pas qu'elle fût crénelée ; mais elle avait des machicoulis, et on voit encore au sommet les consoles qui leur servaient de support. Le toit, de forme conique, qui la surmontait n'existe plus. Dans l'enceinte du fort et à l'abri des remparts, étaient l'église paroissiale dédiée à sainte Marguerite (église romane à trois nefs terminées par trois absides), les maisons des propriétaires du château, des magasins et sans doute aussi quelques hospices ou maisons qui pouvaient servir de refuge aux habitans pendant les temps de guerre. C'est sur les débris de ces anciens bâtimens et d'une partie du rempart que fut construit, à la fin du XVII^e siècle, le château moderne de La Roque-Sainte-Marguerite, vaste édifice de forme oblongue, dont l'architecture sans caractère n'est remarquable sous aucun rapport.

(1) Sur les bords escarpés de la Dourbie.

Digitized by Google

Tout ce qu'on peut dire, c'est que sa position sur un grand rocher, d'où il domine le village de La Roque, et sa longue façade percée de deux rangées de grandes fenêtres, lui donnent un air imposant et plein d'une certaine majesté.

Avant la Révolution de 1789, le château de La Roque-Sainte-Marguerite était le chef-lieu d'un mandement qui avait pour limites : au levant, les terres de la paroisse de Saint-Sauveur-du-Larzac, dont une grande partie dépendait du mandement de Cantobre et du marquisat de Roquefeuil, et l'autre partie, du château de Saint-Véran ; au midi, les terres du même marquisat, les terres de l'abbé de Nant et celles de la commanderie de Sainte-Eulalie appelées *La Salvage ;* au couchant, les terres de la commanderie de Millau; au nord, les terres des mandemens de Peyreleau et de Montméjan.

Dans ce mandement, les seigneurs de La Roque avaient droit de justice haute, moyenne et basse, mère, mixte, impaire ; ils l'exerçaient par un juge qui recevait d'eux seuls son institution. La petite cour judiciaire des seigneurs de La Roque, comme celle des seigneurs haut justiciers du voisinage, se composait d'un juge et de son lieutenant, d'un procureur juridictionnel et d'un greffier. Un sergent ou huissier, immatriculé dans une des cours royales voisines, transmettait et faisait exécuter les sentences du juge seigneurial. Nous donnons à ce tribunal le nom de *cour ;* en langage de pratique, on disait : *les ordinaires* de La Roque.

Les seigneurs de La Roque jouissaient encore de beaucoup d'autres droits, tels que banalité des moulins, fours et pressoirs, taille aux quatre cas, etc. Ils avaient dans le mandement une *directe* considérable, et, à la réserve de quelques champs, *aires*, jardins et maisons, qui relevaient en seigneurie directe de l'église de La Roque, il n'y avait pas, surtout dans les derniers temps, un pouce de terre sur lequel ils ne prissent censive ou champart.

Après avoir bien succinctement énuméré les droits principaux dans lesquels consistait la seigneurie de La Roque-Sainte-Marguerite, nous devons dire à quelles familles cette seigneurie a successivement appartenu depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. Les documens assez nombreux que nous avons pu recueillir ne vont malheureusement pas au-delà du XIII^e^ siècle.

A cette époque, on trouve au château de La Roque une famille de seigneurs du nom de Senhoret ou *Senhoreti* dans les titres latins. Elle était d'ancienne noblesse, puissante, et ses alliances avec deux des maisons les plus importantes du pays, celles de Mostuéjouls et de Gabriac, prouvent assez qu'au XIV^e^ siècle, elle tenait un rang distin-

gué parmi la noblesse de cette province (1). Le premier de cette maison par lequel commence la filiation suivie est :

I. PIERRE DE SENHORET, Ier du nom, qualifié chevalier (*miles*) et seigneur de La Roque-Sainte-Marguerite dans un acte du 10 des calendes de mai 1274, par lequel il donne en acapte ou en emphytéose à Jean Vitalis, de Vessac, la troisième partie qui lui revenait du mas Martinenque, situé dans la paroisse de Saint-André-de-Vesines, et indivis entre lui et ses deux frères, Aldebert et Hugues de Senhoret, sous la redevance d'une émine d'avoine et d'un coq à chaque Saint-Michel. En 1269, et le 10 des calendes de mars, Raymond de La Roque, fils de feu Guillaume et de la dame Agnès, vendit à Pierre de Senhoret, seigneur de La Roque, pour deux portions, et Aldebert de Senhoret, seigneur de La Roque, pour un tiers, la moitié indivise de toutes les maisons et casaux qu'il possédait au bout du château de La Roque, plus un four et toutes les censives, vignes, jardins et pièces de terre qu'il avait dans les paroisses de La Roque et Saint-Sauveur, le tout pour trente sous Melgoriens (*Acte reçu par Pierre Clapier, notaire de Millau, Arch. de l'ancien prieuré de La Roque*).

Cet acte ferait supposer l'existence d'une famille plus ancienne que celle de Senhoret, et qui aurait possédé, avant celle-ci, les château et seigneurie de La Roque, dont probablement elle tirait son nom; mais nous manquons de documens pour éclaircir ce fait. Toujours est-il que Pierre de Senhoret avait deux frères, Hugues et Aldebert.

Le premier décéda sans postérité ; le second se maria et fut l'auteur d'une branche de la maison de Senhoret, qui se perpétua aussi longtemps que la branche aînée, et se fondit dans la maison de Geniès, seigneurs de Caylus-sur-le-Tarn (voir ci-après).

(1) Les Senhoret étaient seigneurs, en partie, de Meyrueis en 1275 (*Arch. du comté de Rodez à Montauban*).

Cette famille paraît avoir été une branche de celle de Grimoard, l'une des plus illustres du Gevaudan.

Digitized by Google

Pierre de Senhoret eut pour fils Gui, dont l'article suit :

II. GUI DE SENHORET, damoiseau, puis chevalier, seigneur de La Roque pour deux portions, fit, par contrat du 21 février 1343, échange avec Guillaume Anglès, prieur de l'église Sainte-Marguerite de La Roque, d'un champ dit *lous Clauzets*, avec un autre dit *la Ficade*, situés l'un et l'autre à Pierrefiche. Dans cet acte, Gui de Senhoret est qualifié *nobilis et venerabilis*, ce qui prouve qu'il était déjà vieux à cette époque. Il eut pour fils Pierre de Senhoret, qui suit :

III. PIERRE DE SENHORET, II^e du nom, surnommé le Jeune, damoiseau, puis chevalier, seigneur de La Roque, pour deux portions, se maria, vers 1314, avec très-noble damoiselle Alzacie de Mostuéjouls, fille de Pierre de Mostuéjouls, III^e du nom, chevalier, seigneur du château de Liaucous, de Drigas, de Vebron, etc., et de Alde, sa femme. Alzacie de Mostuéjouls reçut en dot seize mille sols tournois, dont son mari fit quittance en 1317 et 1322. Elle ne vivait plus le 30 novembre 1325.

Le 12 juillet 1318, Pierre de Senhoret transigea avec autre Pierre de Senhoret, fils d'Aldebert, coseigneur de La Roque, au sujet de deux parties de certain *casal, sive Tour*, qui est sous le château de La Roque. Cette tour, d'après les confrontations portées dans l'acte, ne pouvait être autre que celle qui existe aujourd'hui, et qui est sur le chemin public tendant de La Roque à Montméjan. Pierre de Senhoret eut pour fils Brenguier, qui suit :

IV. BRENGUIER DE SENHORET, damoiseau, puis chevalier, seigneur de La Roque pour deux parts, fit, le lundi après la Purification de l'an 1342, quittance à Raymond de Saint-Véran, damoiseau, de la somme de soixante livres, due à cause d'un legs jadis fait par noble dame Philippe, veuve de Raymond de Seveyrac, chevalier. L'acte fut pris dans le château de Saint-Véran, par Bernard Cati, notaire public de la vicomté de Creyssel, et souscrit, entre autres témoins, par Bertrand de Claret et Maurice de Peyreleau, damoiseaux.

Digitized by Google

Brenguier de Senhoret décéda sans postérité masculine, et la branche aînée de la maison de Senhoret se fondit, vers le milieu du XIVe siècle, dans l'illustre maison de Grimoard, en Gevaudan (voir Tubières, t. I, p. 573), qui, pendant plusieurs générations, ajouta à son nom celui de Senhoret.

La seigneurie de La Roque-Sainte-Marguerite resta dans la maison de Grimoard-Senhoret jusqu'au commencement du XVe siècle. Dans un acte du 26 novembre 1402, il est fait mention de noble et honorable homme Urbain de Grimoard-Senhoret, docteur ès-lois et coseigneur de La Roque.

A la maison de Grimoard succéda, dans la possession du château et seigneurie de La Roque, une famille du nom de Pelegri, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

BRANCHE CADETTE DE LA MAISON DE SENHORET.

I. ALDEBERT DE SENHORET, damoiseau, puis chevalier, seigneur de La Roque-Sainte-Marguerite, pour un tiers, et frère de Pierre de Senhoret, seigneur de La Roque, pour deux tiers, est l'auteur de cette branche. Son nom figure dans plusieurs actes et notamment dans un de 1273, par lequel il bailla à nouvel acapte à Guillaume et Pierre Balcous, de Pierrefiche, une pièce de terre, sise au lieu dit *Bois del Scrieys*. Aldebert de Senhoret laissa pour fils :

1° PIERRE, qui continua la filiation ;
2° GUILLAUME DE SENHORET, mentionné dans des actes de 1278.

II. PIERRE DE SENHORET, Ier du nom, surnommé le Vieux, damoiseau, puis chevalier, seigneur de La Roque, pour un tiers, fit, le 9 des calendes de novembre 1276, un accord avec autre Pierre de Senhoret, seigneur de La Roque, pour deux parts, par lequel ces deux seigneurs partagèrent tout ce qu'ils avaient de commun dans l'enceinte du château de La Roque. Il vivait encore en 1321, et avait eu pour enfans :

Digitized by Google

1° **Bernard**, qui continua la filiation ;
2° **Pierre Senhoret**, moine dominicain au couvent des Frères prêcheurs de Millau ;
3° **Ricard Senhoret**, moine de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille ;
4° N...... **Senhoret**, mariée avec Brenguier Aussaran, damoiseau ;
5° **Jausionde**, mariée avec Guillaume de Gabriac, damoiseau.

III. BERNARD DE SENHORET, damoiseau, puis chevalier, seigneur de La Roque, pour un tiers, eut au moins deux fils :

1° **Pierre**, qui continua la filiation ;
2° **Hugues Senhoret**, lequel, en 1378, transigea avec Pierre Senhoret, son neveu, fils d'autre Pierre, au sujet de différentes rentes et possessions. Par cette transaction, il fut réglé que lesdites parties jouiraient en commun de deux maisons jointes ensemble, situées dans le fort de La Roque. En 1370, il y avait eu séparation et division des biens que ledit Hugues tenait de sa femme, fille de Bertrand de *Sucia*, en commun et par indivis avec Gui de Sévérac (*Arch. du domaine à Montauban*).

IV. PIERRE DE SENHORET, II[e] du nom, eut pour fils et successeur :

V. PIERRE DE SENHORET, III[e] du nom, seigneur de La Roque, pour un tiers, qui fit donation de ses biens à noble Jacques de Geniès, seigneur de Caylus-sur-le-Tarn.

VI. JACQUES DE GENIÈS, coseigneur de La Roque, eut, de son mariage avec Delphine de Maillan, une fille, Olive de Geniès.

VII. OLIVE DE GENIÈS, héritière du tiers de la seigneurie de La Roque, épousa, vers 1410, Jean de La Tour, damoiseau, lequel transigea, par acte du 9 décembre 1437, avec noble Jean de Pelegri, seigneur de La Roque, pour deux parts, à propos de certains droits qu'ils avaient à La

Digitized by Google

Roque. Jean de la Tour testa le 12 mars 1454, ne laissant qu'une fille qui épousa noble Aymeric de La Romiguière.

VIII. AYMERIC DE LA ROMIGUIÈRE, seigneur de Pomayrols et coseigneur de La Roque-Sainte-Marguerite, fut père de :

IX. BÉRALD DE LA ROMIGUIÈRE, qui eut pour unique fille et pour héritière Gabrielle de La Romiguière.

X. GABRIELLE DE LA ROMIGUIÈRE épousa, en 1452, noble Bérald de Murat de Lestang. De ce mariage vint :

XI. ANTOINE DE MURET DE LESTANG, seigneur de Pomayrols, de Montamat, coseigneur de La Roque-Sainte-Marguerite, qui eut pour successeur Pierre, son frère, qui suit :

XII. PIERRE DE MURAT DE LESTANG, seigneur des mêmes terres, fut père de François, qui vendit, en 1549, à noble Hérail de Pelegri, seigneur de La Roque, pour deux portions, tous les biens et droits seigneuriaux qui lui appartenaient dans le château et mandement de La Roque-Sainte-Marguerite, lesquels biens et droits consistaient dans le tiers de la haute, moyenne et basse justice, et de tous les autres droits seigneuriaux tant utiles qu'honorifiques.

ADHÉMAR OU AZÉMAR.

Plusieurs anciens titres font mention d'une famille d'Adhémar, qui aurait possédé la seigneurie ou coseigneurie de La Roque-Sainte-Marguerite à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle.

Bertrand et Brenguier Adhémar ou Azémar, frères, de La Roque-Sainte-Marguerite, vivaient en 1292 (*Tit. de l'Arpajonie*).

En 1319, Brenguier et Ricard Adhémar, frères, damoiseaux du château de La Roque-Sainte Marguerite ; Fines, leur mère, femme de feu Bertrand Azémar, chevalier, vendirent à Hugues de Pierre-Médicis, damoiseau, fils du seigneur de Pierre-Médicis, chevalier, les droits qu'ils avaient au mas Lautier inférieur (*Id*).

Digitized by Google

En 1326, Bernard Azémar, seigneur du château de La Roque-Sainte-Marguerite, donna à Bernard de Seveyrac de Meyrueis un droit de prélation qu'il avait au mas de Vessac (*Tit. de la maison de Malhac*).

C'est à cette famille d'Adhémar, originaire de Meyrueis, qu'appartenait Azémar *le Noir*, troubadour.

Digitized by

DE PELEGRI,

Seigneurs de La Roque-Sainte-Marguerite.

ARMES : *De gueules, au bourdon d'argent posé en pal accolé de deux coquilles du même.*

Cette noble et ancienne famille est originaire de la ville de Millau où elle avait fait bâtir l'hôtel actuel de la mairie et la tour qui y est contiguë. Elle percevait depuis un temps immémorial un droit de leude sur toutes les marchandises que les forains venaient mettre en vente dans cette ville, et dont Hérail de Pelegri, seigneur de La Roque-Sainte-Marguerite, se départit en faveur des consuls, en 1556, moyennant une exemption de taille (*Hôtel-de-Ville de Millau*).

En 1280, Guillaume de Pelegri, qualifié damoiseau, était second consul de Millau. Il paraît avec Raymond Gaufred, écuyer; Hugues Sabatta, Pierre Benoît, Bernard de Spinetto et Brenguier Benoît, autres consuls de la même année, dans une sentence arbitrale rendue à propos des communaux de Boissans, sur le Larzac.

En 1291, noble Bernard de Pelegri, nobles Pons et Bernard de Saint-Privat, avaient des biens à La Condamine, indivis avec Bernard Delrieu, marchand de Millau (*Tit. de l'Arpajonie*).

Le 3 juin 1329, un contrat d'accord fut passé entre Guillaume Anglès, prieur de La Roque, et noble Pierre de Senhoret, coseigneur dudit lieu, à Millau, et dans la maison de noble homme Raymond de Pelegri, damoiseau.

Guillaume de Pelegri avait épousé Gaillarde de Bessuéjouls avant 1348.

En 1402, Pierre Pelegri, capitaine du château de Creyssel, fut envoyé, par le comte d'Armagnac, auprès de Gui de Sévérac, au

Digitized by Google

sujet des prétentions que ce dernier élevait sur le château de Peyrelade (*Arch. du domaine à Montauban*).

Mais on ne peut établir de filiation suivie que depuis :

I. JEAN DE PELEGRI, qui était, en 1437, seigneur de La Roque pour deux parts. Il eut pour fils et pour héritier Hugues de Pelegri, dont l'article suit :

II. HUGUES DE PELEGRI, qui servait au ban comme homme d'armes, en 1460, reçut, en 1478, en sa qualité de seigneur de La Roque pour deux portions, une reconnaissance féodale de certains habitans dudit lieu, pour un casal et un four contigus, situés sous le roc du château, sous la cense annuelle d'une quarte de froment payable à la Saint-Julien. Il eut pour fils :

1° Hérail, qui continua la filiation ; 2° Louis de Pelegri ; 3° Isabeau de Pelegri, mariée, vers 1506, avec noble Antoine de Frottard, seigneur de Roquelongue, de Vessac, et coseigneur de Saint-Véran.

A la même époque, vivait Hector de Pelegri, chevalier de l'ordre de Saint-Jean en 1540 (*Tabl. de Vertot*).

III. HERAIL DE PELEGRI acquit, en 1549, de François de Murat de Lestang, le tiers de la seigneurie de La Roque, et c'est à titre d'unique seigneur que, le 22 mai 1552, il reçut des habitans du lieu, assemblés sur la place publique, sous *lo Olm*, où se tiennent de coutume les assemblées communales, nouvelle reconnaissance féodale pour le four commun dudit lieu, sous la cense annuelle d'un setier froment et sous toute justice.

Il se départit, en 1556, en faveur des consuls de Millau, du droit de leude qu'il avait sur les marchands forains, moyennant une exemption de taille. Herail de Pelegri fut père de Jean, qui suit :

IV. JEAN DE PELEGRI, seigneur de La Roque-Sainte-Marguerite, épousa, le 18 avril 1560, Marguerite de Montcalm-Gozon, fille de François de Montcalm, seigneur de Saint-Veran, Candiac, Tournemire, etc., et de Louise de Porcelet.

Digitized by Google

De ce mariage vint une seule fille, Françoise de Pelegri, qui se maria, en 1584, avec François de Garceval, chevalier, seigneur de Recoules, de Saint-Geniez, de Vérières, en Lévezou, de Pontaveillan et coseigneur de Prévinquières.

Jean de Pelegri mourut, le 18 janvier 1606, à Millau, et fut enterré dans l'église de l'hôpital Saint-Jacques. Il avait institué pour son héritière universelle sa fille unique, femme de François de Garceval, à la charge par ce dernier de joindre à ses nom et armes et de faire porter à ses descendans les nom et armes de Pelegri, ce qui fut scrupuleusement exécuté (1).

La seigneurie de La Roque fut possédée par la maison de Garceval de Pelegri, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, époque à laquelle Félicie-Marie de Garceval de Pelegri, dernière du nom, par son mariage avec Philibert-Louis de Lastic, comte de Saint-Jal, brigadier des armées du roi, la porta dans la maison de Lastic. Une fille, provenue de cette union, Claudine-Marie de Lastic-Saint-Jal, épousa, le 7 décembre 1765, François de Lévezou, IIIe du nom, comte de Vesins, etc., et par ce mariage la seigneurie de La Roque-Sainte-Marguerite passa dans la maison de Vesins, qui l'a possédée jusqu'à la Révolution. C'est le comte de Vesins qui lui-même, au commencement de ce siècle, a vendu le château de La Roque à M. Pierre Serres, ancien professeur de mathématiques (Extrait d'un article publié par l'*Echo de la Dourbie*, journal de Millau, le 5 février 1848).

(1) Il existait encore, en 1668, un Charles de Pelegri, seigneur de La Liquisse, qui fut compris dans le rôle des nobles et habitait Compeyre.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE GARCEVAL, autrefois GARSABALD,

Seigneurs de Recoules, de Favars, de Saint-Geniez, de Verteran, de La Roque-Sainte-Marguerite, etc.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au bourdon d'or, accompagné de deux coquilles du même*, qui est Pelegri, pour Françoise de Pelegri, dame de La Roque, femme de François de Garceval, IIe du nom; *aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules*, qui est Ricard, pour Madeleine Ricard, dame de Saint-Geniez, femme de François de Garceval, Ier du nom; *sur le tout, d'azur, à quatre rochers d'or*, qui est de Garceval.

L'auteur de la généalogie de la maison de Vesins donne une grande origine à cette famille dont la branche aînée, dit-il, avait produit les anciens vicomtes de Cheilanes, et dont un rameau subsiste encore en Guienne. C'est une maison d'ancienne chevalerie qui se trouvait prochainement alliée de celles de Gélas-de-Lautrec, de Guiscard, de Goth, de Foix-Candale et de Levis-Lomagne-et-Ventadour.

La famille de Garceval habitait, dès le XIIIe siècle, le château de Recoules, dans le Sévéraguais, dont elle avait la seigneurie.

Ce château, qui passa, en 1765, dans la maison de Vesins, existe encore. Ses tours dominent l'église et le clocher du village. On y remarque les arceaux d'un cloître qui ont été murés.

Une des chapelles de l'église renferme un tombeau de famille. Le monument est placé dans une niche sans ornementation pratiquée dans l'épaisseur du mur. La clef de la voûte porte l'écusson de Garceval.

Digitized by Google

I. AYMERI DE GARCEVAL, chevalier, Ier du nom, seigneur de Recoules, fit hommage à Alfonse, comte de Toulouse et de Rouergue, en 1260. Il testa en 1280, et eut pour enfans :

1° Héracle, qui fit son testament en 1284, et mourut sans postérité ; 2° Raymond, qui suit ; 3° Géraud ; 4° Elix.

II. RAYMOND DE GARCEVAL, qui avait d'abord été destiné à être chevalier de Saint-Jean, fut seigneur de Recoules après son frère. Il testa en 1295, laissant pour enfans :

1° Aymeri II, qui suit ; 2° Delphine, mère d'Hélène, qui épousa Gui de Calmont.

III. AYMERI DE GARCEVAL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Recoules, dit de Ligons, eut pour enfans :

1° Aymeri III, qui suit ; 2° Raymond de Garceval, qualifié seigneur de Saint-Victor en 1372 (*Ancien titre produit par M. Malrieu*) ; 3° Pierre ; 4° Delphine, religieuse ;

IV. AYMERI III DE GARCEVAL, seigneur de Recoules, épousa, au mois de février 1336, Miramans d'Astorg, fille de Raymond, damoiseau (1), et en eut :

Aymeri IV, dont l'article suit :

V. AYMERI DE GARCEVAL, IVe du nom, seigneur de Recoules, épousa, par contrat du 26 juin 1379, Florence de Sigal, fille de Bérenger Sigal, chevalier. Gui de Sévérac et Jean de Gozon furent témoins au contrat. Il fut père de :

1° Aymeri V, qui suit ; 2° Jacques, ecclésiastique.

(1) Aymeri de Garceval IIIe se maria, en secondes noces, avec Hélène de Mostuéjouls, dont il eut Delphine, femme, le 2 février 1364, de Jean Ier de Gozon, seigneur de Mélac, etc. (*Tit. de la maison de Gozon*).

Digitized by

VI. AYMERI V DE GARCEVAL, seigneur de Recoules, rendit hommage au comte Bernard d'Armagnac pour la moitié de la justice de Saint-Rome en 1402 *(Archives du domaine à Montauban)*.

Il eut de sa femme, dont le nom est resté ignoré, trois enfans :

1° Aymeri VI; 2° Florence; 3° Arpajone.

VII. AYMERI VI DE GARCEVAL, seigneur de Recoules, s'allia, le 27 juillet 1420, à Arpajone de Prévinquières, fille de Jean, seigneur de Prévinquières, et testa le 3 novembre 1436 (1), laissant de son mariage :

1° Aymeri VII; 2° Catherine; 3° Guise; 4° Bonne.

VIII. AYMERI VII DE GARCEVAL, seigneur de Recoules, vivait en 1460. Il eut de sa femme Aymeri VIII, qui suit :

IX. AYMERI VIII DE GARCEVAL, seigneur de Recoules, épousa Cébalie de Lagarde, dame de Favars, qui lui apporta la terre et château de Favars, près de Gaillac-du-Causse. Il testa le 31 mars 1515, et eut :

1° GUILLAUME, dont l'article suit ;
2° ANTOINE, seigneur de Favars, tuteur de François, son neveu, et dont la postérité finit bientôt.

X. GUILLAUME DE GARCEVAL, seigneur de Recoules et de Favars, épousa Antoinette d'Apchier, et fit hommage au duc d'Alençon, comte de Rodez, en 1521. Ses enfans furent :

1° François qui suit; 2° Françoise, femme, en 1532, de Jean Claret, seigneur de Saint-Félix; 3° Adrienne, femme d'Antoine de Montblanc, seigneur de Compeyre, sénéchal du Rouergue; 4° Marguerite, abbesse de Gigean en 1532.

(1) Aymeri VI de Garceval, coseigneur de Saint-Rome, vivait encore en 1438, car il rendit hommage, cette année, pour Estalane et autres biens sur le Lévezou, à Jean d'Arpajon, seigneur de Castelnau et de Saint-Beauzély.

Digitized by Google

XI. FRANÇOIS DE GARCEVAL, seigneur de Recoules et de Favars, épousa, par contrat du 28 janvier 1547, Madeleine Ricard, dame de Saint-Geniez-de-Vertéran (1), fille héritière d'Antoine, seigneur de Saint-Geniez, et de Gabrielle de Mostuéjouls. Il testa le 26 août 1593, et eut François II, qui suit :

XII. FRANÇOIS DE GARCEVAL, IIe du nom, seigneur de Recoules, Favars, Saint-Geniez, Vérières, en Lévezou, coseigneur de Prévinquières et de Lausac, capitaine de cent archers de la garde du roi, épousa, le 9 janvier 1584, Françoise de Pelegri, dame de La Roque-Sainte-Marguerite, fille héritière de noble Jean de Pelegri, seigneur de La Roque, et de Marguerite de Montcalm. Il testa le 18 mai 1618, et eut :

1° Jean, qui suit; 2° Anne, mariée, en 1615, à Jean VII de Lévezou, seigneur de Vesins ; 3° Françoise, femme, en 1647, de René de Prévinquières-Montjaux ; 4° autre Jean, marié le 15 janvier 1617; 5° Charles de Garceval, seigneur de Peyrefiche.

XIII. JEAN DE GARCEVAL, seigneur de Recoules, de Saint-Geniez, de La Roque, etc., s'allia, le 18 avril 1638, à Christine-Diane de Prévinquières, fille de Jean, seigneur de Montjaux, et de Jeanne de Lestang de Pomayrols (2). Il testa le 12 février 1647, laissant :

1° Jean-François, qui suit; 2° Jacques de Garceval, chevalier de Malte, mort capitaine de galères; 3° Marc-Antoine, jésuite; 4° Christine, femme du seigneur de Loupiac; 5° Jeanne, mariée au seigneur de Mazeroles; 6° Marie, et 7° Angélique, religieuses à l'Arpajonie de Millau.

XIV. JEAN-FRANÇOIS DE GARCEVAL, seigneur de Recoules, de Saint-Geniez, de La Roque, etc., se maria,

(1) Près de Saint-Georges, canton de Millau.

(2) Jean de Garceval s'était marié, en premières noces, par contrat du 15 janvier 1617, à Marthe d'Albis, fille de Pierre et de Marthe de Pomarède.

Digitized by Google

le 17 février 1662, avec Françoise de Bessuéjouls, fille de Louis, seigneur de Roquelaure, et de Claudine de Grégoire de Gardies. Il mourut le 27 juillet 1692 (1), et sa femme, en 1694. Leurs enfans furent :

1° Jean-François II, né le 17 février 1664, qui suit; 2° Paul-René, mort jeune au couvent des Dominicains du Puy; 3° Jacques, enseigne de vaisseau en 1702; 4° Pierre-Paul, ecclésiastique; 5° Joseph de Garceval, seigneur de Saint-Geniez, capitaine d'infanterie; 6° Charles, chevalier de Malte; 7° Marie, femme de N..... de Soubiran, seigneur d'Arifat; 8° Claudine, religieuse de Saint-Dominique, à Rodez; 9° Christine-Angélique.

XV. JEAN-FRANÇOIS DE GARCEVAL, II^e^ du nom, seigneur de Recoules, de Saint-Geniez, de La Roque, etc., maintenu dans sa noblesse, le 9 mai 1699, par l'intendant Le Pelletier, fut page de la grande écurie du roi en 1685, et capitaine d'infanterie. Il épousa, en 1694, Félicie du Champ, fille de Jean-Antoine d'Altier du Champ, seigneur baron de Serre, etc., et de Marguerite d'Albignac-Triadou, et en eut, entre autres enfans :

1° JEAN-JACQUES-JOSEPH, né le 1er mai 1698;

2° MARIE, née le 20 janvier 1697, femme, en 1715, de Jean-François de Bonald, de Millau, décédée sans enfans (*Généalogies manuscrites du Père Prosper*).

Marie-Félicie de Garceval de Pelegri, la dernière de cette famille, épousa Philibert-Louis de Lastic, comte de Saint-Jal, brigadier des armées du roi, mort au château de Recoules en 1761, laissant une fille, Marie-Claudine de Lastic, qui s'est mariée, en 1765, avec François de Lévezou, comte de Vesins.

GARCEVAL DES ANGLES.

Un rameau de cette famille s'était établi au domaine des Angles, dans la paroisse de Vors, près de Rodez.

(1) Jean-François de Garceval s'était tellement livré à la dévotion, qu'il pratiquait toutes les austérités de la vie ascétique. Il allait même quitter sa famille pour entrer dans un couvent, quand il fut emporté par une fièvre maligne. Saint-Vincent, historien des frères Prêcheurs, a raconté sa vie toute mystique dans l'histoire des saints personnages de son ordre.

Digitized by Google

Son auteur, Amblard de Garceval, avait épousé, vers 1530, Jeanne *Vigorose*, dame de Gamarus, et il en eut un fils unique, Olivier de Garceval, marié à Delphine Manharre. Par un arrangement de famille, Olivier céda, en 1578, aux Manharre, la terre de Gamarus, et prit possession de celle des Angles. Son fils, Arnaud de Garceval, seigneur des Angles, fut héritier universel de Gabrielle de Créato, sa cousine (1), et n'eut qu'une fille, Gabrielle de Garceval, dont on ignore la destinée (*Titres des familles de Créato et de Patris*).

FAVARS DE RECOULES.

Le château de Favars, au pied des montagnes de La Vaysse, dans la paroisse de Gaillac-du-Causse, canton de Laissac, avait donné son nom à une famille qui se trouve mentionnée dans quelques anciens titres.

Bernard de Favars figure comme témoin dans une charte de l'an 1061 (*Renseignemens fournis par M. Lescure, de Lavernhe*).

En 1324, Bernard de Favars signa le procès-verbal relatif à l'entrée de l'évêque à Rodez (*Id.*).

Les héritiers de Mathelin de Ségur vendirent, en 1429, leurs droits sur Ségur à noble Raymond de Favars, dont la fille, Levesonne, épousa noble Jean d'Astourd (*Tit. du château de Castelnau de Lévezou).*

Vers 1436, Souveraine de Favars, fille de Jean de Favars, épousa Jean de Cassanhes, damoiseau, de Moyrazès (*Tit. de la maison de Cassanhes*).

On voit un Etienne de Favars devenir, au milieu du XV^{e} siècle, seigneur de Cervières, par suite de son mariage avec Isabeau de Cervières, héritière de sa maison (*Tit. du château de Cervières*).

Cébalie de Lagarde, dame de Favars, apporta, vers 1470, cette terre dans la maison de Garceval.

La famille de Lagarde portait : *D'or, à deux parties de fève tigées, feuillées de sinople.*

Le château de Favars, devenu, avant la Révolution, propriété de M. Clausel de Coussergues, a été vendu par ce dernier à M. Vesin, ancien membre du Corps législatif et conseiller à la cour royale de Montpellier.

(1) Gabrielle était fille de Pierre de Créato, qui avait épousé, en 1533, Adrienne de Garceval, sœur d'Amblard, chef de cette branche.

Digitized by Google

FAVARS, PRÈS DE SAINT-PRIVAT.

Il existe près de Saint-Privat, dans la commune de Lavergne, canton de Sévérac, un autre Favars, qu'habitait, avant la Révolution, une famille de Sigaud, dont le chef et le dernier représentant eut une fin si déplorable et si tragique en 1793.

Jean-Pierre-Jacques-Gaspard de Sigaud, ancien juge de la terre de Lavernhe, puis juge au tribunal de district, passait dans sa terre le temps que lui laissaient ses fonctions. Il avait embrassé la cause révolutionnaire, mais avec la modération et la droiture d'une âme honnête et vertueuse, qui espérait trouver la réforme des abus et un meilleur avenir pour sa patrie. Aux charmes d'une éducation polie, il joignait encore les mœurs les plus douces. Appelé aux redoutables fonctions d'accusateur public à Rodez, jamais, durant son ministère, il ne conclut à la peine capitale, ni ne prit part à aucun arrêt de mort.

On raconte encore de lui des traits touchans.

Pendant sa magistrature, il dédommagea, par une forte somme, un individu qu'il reconnut avoir été condamné par erreur.

Peu de temps avant sa mort, il disait à sa fidèle domestique, *Anne Causse* : « Les temps vont devenir affreux ; je pourrais me compromettre, mais toi-même et en ton nom, découvre les prêtres, les proscrits, les malheureux ; ma place me suffit ; je te livre mes revenus, et fais secrètement autant de bien que tu le pourras »

Le 14 septembre 1793, à huit heures du soir, il revenait de voyage. A peine entré dans son domicile, il avait embrassé sa mère, qu'on frappe à la porte à coups redoublés, demandant à parler au maire (son frère cadet).

La maison de Favars est solitaire, dans l'angle de deux montagnes couvertes de bois épais qui la ceignent et la dominent. C'était un soir de foire. Un domestique, pris de vin, allait joyeusement ouvrir : la servante *Anne Causse* le retint, le repoussa de la porte et même, par une sorte de pressentiment, courut avertir ses maîtres. La fatalité voulut qu'en ce même instant, un autre domestique arrivât de dehors. A sa voix, la porte s'ouvre, et soudain une troupe armée s'élance et atteint la porte intérieure au moment où la servante fugitive la fermait sur elle. Un faible verrou a bientôt cédé à des efforts impétueux. Les domestiques, glacés d'effroi, restent immobiles ; le tumulte était parvenu au salon. Sigaud se lève et se présente, un flambeau à la main ; il est accueilli par des menaces et des violences. Son frère, le voyant frappé d'un canon de fusil, veut lui faire un rempart de son corps, et reçoit à bout portant deux coups de pistolet dans le flanc gauche. Il

Digitized by Google

tombe, et se traîne pourtant jusqu'à la chambre où il s'évanouit.... Au même instant, le plus apparent de la troupe se tourne vers l'aîné, dont la contenance imposante et calme semblait suspendre les coups, et s'écrie d'une voix forte : *Feu! feu!* Deux coups de fusil partent, l'atteignent à la poitrine : il tombe mort. Vingt domestiques étaient comme anéantis la face contre terre. Un seul s'élance vers le salon : c'était *Anne Causse.* En vain on la repousse; elle se jette sur son malheureux maître, fendant l'air de ses cris. Les meurtriers l'en arrachent; mais elle leur échappe encore lorsqu'elle voit sa maîtresse menacée, et, lui faisant un rempart de son corps, elle supplie, conjure d'emporter tous les biens, mais d'épargner sa vie. Un si généreux dévoûment méritait de passer à la postérité.

Cependant, les assaillans, entraînés par l'ardeur du pillage, quittent ces infortunées pour fouiller la maison. Anne Causse profite d'un moment d'absence, met la tête à une fenêtre, fait signe à sa maîtresse, et, sans hésiter, M^{me} Sigaud, âgée de 67 ans, se jette à dix pieds d'élévation sur le pavé de la cour. Sa servante la suit, la relève; mais elle chancelle : elle vient de se fracturer un pied. N'importe, elle se traîne dans une petite grange au coin de la basse-cour. Se souvenant bientôt qu'on avait parlé d'incendier la maison, les deux fugitives sortent de cette retraite par une petite porte qui donnait en dehors. A peine ont-elles fait cent pas en se traînant péniblement, qu'elles entendent la voix de ceux qui gardaient les avenues. Elles se croient découvertes. Tremblantes, elles franchissent les murs du jardin. Les efforts de M^{me} Sigaud étaient à bout; la douleur l'empêche d'avancer. Anne Causse ne balance pas à la charger sur ses épaules; et, courbée, faiblissant à chaque pas sous le fardeau que soutient son dévoûment, elle parvient, excédée de fatigue, sur le bord d'un ravin, au fond duquel elle dépose sa maîtresse, la couvre de feuilles sèches et court au village de Lavergne appeler du secours.

Pendant ce temps, la horde, chargée de butin, se disposait à mettre le feu, lorsque deux de ses gens effarés viennent lui donner avis de l'évasion de deux femmes, dont ils ont perdu les traces, malgré leur vigilance. Cette nouvelle trouble les bandits; ils se groupent, délibèrent à voix basse, et bientôt défilent en silence. Ainsi finit cette épouvantable scène (*Extrait de mémoires inédits sur la Révolution dans le département de l'Aveyron*).

La famille de Sigaud, tombée en roture dans les derniers temps, avait une ancienne et noble origine.

Elle était venue d'Embrun, où deux de ses branches ont longtemps subsisté avec honneur : celle du seigneur de Palaix qui demeurait à

Digitized by Google

Pinet, dans le Viennois, et un autre qui faisait son séjour auprès de Viriville.

Bernard de Sigaud fut homme d'armes du duc de Bourbon en 1499.

Hierome de Sigaud commanda les gentilshommes du bailliage de Saint-Maratin, lors de l'arrière-ban de 1536.

Adrien de Sigaud, seigneur de Palaix, commanda les régimens de La Valette et de Saint-Chaumont, sous Henri III.

Pierre de Sigaud a été homme de guerre. Jean et Joseph l'ont aussi été.

Laurent de Sigaud, seigneur de Palaix et de Saint-Marcel, en Dauphiné, et Marc-Antoine de Sigaud, seigneur de Londé, du Puy, en Velay, vivaient en 1696.

On ne sait rien de positif sur l'origine des Sigaud, à Favars; mais, d'après une légende de famille, ils y sont très anciens. « Du temps des *Polacres*, dit la légende, les bandes qui se succédaient avaient tellement dévasté Favars, qu'il y restait à peine quelques pigeons fugitifs et quelques moutons sauvés dans l'épaisseur des bois. Le chef de la famille venait de mourir, et les enfans et la veuve, réduits au désespoir, voient arriver un chef, l'attendent à la fontaine avec la dernière bouteille et le dernier morceau de pain, les lui offrent en pleurant, et racontent naïvement leur malheur et leur détresse. Le chef en fut touché, et, sortant son carnet, il écrit quelques mots, d'une langue inintelligible, sur un papier volant, et le leur remet en disant : *Montrez à tout venant, nul ne vous mesfera* En effet, les bandes se succédaient, mais elles lâchaient prise sous le charme du talisman, à leur grand déplaisir; car les voisins accouraient sous cette sauvegarde, ce qui faisait tempêter les bandits contre l'heureuse veuve, *à qui tout appartenait.* »

Nous allons seulement donner ici les trois dernières générations de cette famille, telles que nous avons pu les recueillir sur les actes de l'état civil.

I. PIERRE DE SIGAUD DE FAVARS, fils d'Antoine, marié avec Anne Fages, eut pour enfans :

1° Jean Baptiste, qui suit; 2° Marie de Sigaud, femme, en 1747, de Pierre Rozier, avocat au Parlement; 3° Alexis, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Amans.

II. JEAN-BAPTISTE DE SIGAUD, conseiller du roi et juge royal de Lavernhe, décédé le 28 août 1779, eut de son mariage avec Marguerite Olier :

Digitized by Google

III. 1° **Jean-Pierre-Jacques-Gaspard**, avocat, juge au tribunal du district de Sévérac, né le 14 janvier 1756, assassiné, à Favars, le 14 septembre 1793;

2° **Marie-Anne de Sigaud**, mariée, en 1783, à Jean-Philippe Lescure, avocat au Parlement, d'où sont issus :

A Jean-Philippe-Marguerite Lescure, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil-général et maire de Lavernhe, juge de paix du canton de Sévérac, décédé le 16 décembre 1853;

B Albert Lescure, propriétaire à Cassagnes, près de Buseins;

C Gaspard Lescure, receveur de l'enregistrement à Sévérac;

D Victoire Lescure, morte célibataire;

E Rose, mariée avec M. Levesque, de Sévérac;

3° **Jean-François-Angélique de Sigaud**, d'abord garde-du-corps, puis novice de l'ordre de Cîteaux, réformé, à Sept-Fonds, pour cause de santé; frappé de deux balles, à Favars, lors de l'assassinat de son frère, mort, par suite, peu de mois après;

4° **Marie-Anne-Jeanne-Marguerite-Flavie de Sigaud**, femme de M. Anicet Olier, de Saint-Beauzély;

5° **Jean-Joseph-Albert-Julien de Sigaud**;

6° **Marie-Angélique de Sigaud**, qui fut unie à Jean-François Molinié, bourgeois de Ville-Plaine;

7° **Angélique-Cécile**, morte en bas-âge;

8° **Marguerite-Rose**, morte en bas-âge;

9° **Agnès-Hélène**.

Jean-Baptiste de Sigaud, juge royal de Lavernhe, portait pour armes : *De sable, au griffon d'or, timbré d'un casque posé de fasce, garni d'or, orné de ses lambrequins d'or et de sable.* Supports : *Deux griffons, la tête contournée, au naturel.*

« Je, soussigné, Jacques-Louis Chevillard, historiographe de France et généalogiste ordinaire du roi, certifie que les armes ci-dessus..... sont celles de la famille de Sigaud....., ladite production faite, lors de la recherche des armoiries en 1696, par Laurent de Sigaud, seigneur de Palaix; Marc-Antoine de Sigaud, seigneur de Loudé, et par Pierre de Sigaud, de Favars, en Rouergue, père dudit Jean-Baptiste, susnommé.

» Paris, le 20 mars 1750.

» Chevillard. »

Digitized by Google

DE SEGUY,

Seigneurs d'Anglars, de Lasmaries, de Marin, de Labro, de Laborie, de Rayssac, del Cambon.

ARMES : *De gueules, au levrier passant d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile d'or.*

Famille de très-ancienne noblesse, originaire des environs de Flanhac, où le lieu qui fut son berceau porte encore le nom de *Séguinie*.

Pierre de Seguy figure dans un acte d'accord de l'an 1275, passé entre plusieurs gentilshommes des environs d'Aubin (*Bosc*).

Il y avait autrefois dans l'église de Flanhac une chapelle fondée, en 1441, par noble Pierre de Seguy, à la collation des seigneurs d'Anglars, ses successeurs (*Pouillé*).

En 1450, Azémar de Seguy, seigneur d'Anglars (1), fit hommage au comte Jean pour plusieurs lieux situés dans les paroisses de Flanhac et de Saint-Michel (*Arch. du domaine à Montauban*).

Marguerite de Seguy, fille d'Antoine, seigneur d'Anglars, épousa, le 15 février 1475, Bernard de Rességuier, seigneur de La Bonnefoussie.

Jean de Seguy, seigneur d'Anglars, eut une fille, Anne de Seguy, mariée, en 1494, à François d'Izarn de Frayssinet.

Ce fut à l'instance et poursuite d'Antoine de Seguy, seigneur d'Anglars, qu'un seigneur considérable du voisinage, Henri de Saint-André, seigneur de Belfort et de Cervières, fut condamné à la peine de mort en 1597.

(1) Cet Azémar est porté au rôle des hommes d'armes, en 1460, ainsi qu'Antony de Seguy, seigneur de Roussennac.

Digitized by Google

La famille de Seguy s'était divisée de bonne heure en plusieurs branches :

1° Les seigneurs d'Anglars, près de Flanhac, dont il vient d'être parlé ;

2° Les seigneurs de Lasmaries, château situé près de Saint-Parthem ;

3° Les seigneurs de Marin ;

4° Les seigneurs de Labro et de Laboric ;

5° Les seigneurs de Rayssac.

SEIGNEURS DE LASMARIES.

Gaspard de Seguy, seigneur de Lasmaries, près de Saint-Parthem, eut de Jeanne Robert de Lignerac :

1° Antoine, seigneur de Lasmaries ;

2° Lyonne de Seguy, mariée, en 1647, avec noble Antoine de Courson, seigneur d'Albignac, habitant à Veyrac, en Quercy, fils de Charles de Courson et d'Antoinette de Termes, petit-fils d'autre Charles et de Marguerite Destresses ;

3° Marguerite de Seguy, femme de M. du Cambon. Le contrat est signé par nobles Jean de Seguy, seigneur de Naussac; Marc-Antoine de Seguy, seigneur de Rayssac, etc.

Antoine de Seguy, seigneur de Lasmaries, épousa Anne dèl Salès, qui le rendit père de deux filles :

1° Gabrielle, mariée, en 1658, à Pierre de Flavin, auquel elle apporta la terre et le château de Lasmaries;

2° Jeanne de Seguy, femme, en 1671, de René [d'Azémar, seigneur de La Garinie [1) (*Tit. de la maison de Flavin*].

SEIGNEURS DE MARIN.

Les Seguy, seigneurs de Marin, eurent la possession de la seigneurie de Saint-Paul-du-Bourg-de-Salles et de Billorgues, après la famille de Laborne, peu de temps après 1511.

Par acte du 2 janvier 1531, passé au château de Montels, noble Antoine de Seguy, écuyer, seigneur de Marin et de Saint-Paul, vendit à Pons de La Tour, chevalier, les seigneuries de Saint-Paul et de Billorgues avec toutes leurs dépendances.

(1) Une autre femme de la maison de Seguy, nommée Hélix, s'était mariée, vers la fin du XVe siècle, avec Raymond d'Azémar, veuf de Claire de Peyrusse.

Digitized by Google

Le même Antoine, qui était aussi seigneur d'Olemps (1), près de Rodez, vendit, le 24 décembre 1556, au sieur Jouery, plusieurs rentes qu'il possédait dans la paroisse de Moyrazès. L'acte, écrit en idiôme vulgaire, explique ainsi le motif de cette vente : « Et ladita venda a fach à causa que qualia que loudit seignour bailliez argent à son gendre per sen ana à le guerra et per fa lou service que lou ban fa al rey, nostre souverain seignour. » (*Tit. épars de la maison de Seguy*).

Telle était à cette époque encore la noblesse. Elle faisait la guerre à ses dépens, et se ruinait presque toujours quand elle ne mourait pas au service du roi.

Antoine de Seguy figure sur le rôle des hommes d'armes de 1552. Sa descendance s'est éteinte dans une extrême pauvreté.

SEIGNEURS DE LABRO ET DE LABORIE, ETC.

Un autre rôle de la noblesse de 1668 porte pour l'élection de Villefranche :

1° Claude de Seguy, seigneur de Labro, et Marc-Antoine de Seguy, seigneur de Laborie, habitant l'un et l'autre audit Laborie. Ils étaient fils d'Antoine, qui avait épousé Gabrielle de Morlhon de Boussac;

2° Antoine de Seguy, seigneur de Rayssac, habitant audit Rayssac (2).

Géraud de Seguy, écuyer, seigneur del Cambon, prit part aux délibérations de la noblesse réunie à Villefranche pour l'élection des députés aux Etats-Généraux en 1789.

Il se présenta à l'assemblée en habit de bure et rapière rouillée au côté. Le comte de Corneillan, qui s'aperçut que sa tournure excitait le dédain et les moqueries de la jeune noblesse dorée, s'empressa d'aller à son devant, et le traitant avec une distinction marquée : « Voici M. de Seguy, Messieurs, qui a été assez heureux pour conserver l'épée dont ses ancêtres se servaient vaillamment aux croisades, et qui ne peut être portée aujourd'hui par un plus noble et un plus fidèle sujet du roi. » Les rieurs se turent, et l'honorable gentilhomme devint aussitôt l'objet de l'intérêt général. M. de Corneillan le fit asseoir

(1) Olemps n'avait alors qu'une vieille tour. Le château actuel a été bâti par la famille Rodat. En 1652, Antony de Rodat, prêtre, conseiller du roi et président aux élections, était seigneur d'Olemps en toute justice.

(2) Sur le même rôle sont inscrits nobles Nicolas Seguy, seigneur de Taussac, et Pierre de Seguy, seigneur d'Espels, habitans l'un et l'autre du Mur-de-Barrez.

Digitized by Google

à ses côtés, et ne cessa de le combler de marques de considération. C'est à la même assemblée que Corneillan de Gages, autre gentilhomme pauvre, adressa cette verte apostrophe à un riche ennobli, qui le blessait par ses propos : « Mon urine est plus rouge que ton sang ! »

SEGUY DE RODEZ.

Il existait fort anciennement à Rodez une autre famille de Seguy, dont nous n'avons pu trouver la liaison avec les précédentes.

Jourdain Seguy, marchand du bourg de Rodez, eut, de Bérengère, sa femme, qui vivait encore, étant veuve, en 1404, Déodat et Géraud Seguy.

Déodat fit hommage, en 1383, à Bertrand, évêque, pour tout ce qu'il possédait en fief dans le mandement de Moyrazès (*Archives de l'évêché*).

Les deux frères achetèrent, en 1391, la seigneurie de Lacombe, près de Rodez, à Bertrand de Murat de Lestang. Ils vivaient encore en 1420 (*Tit. du château de La Roquette*).

Déodat Seguy avait épousé Fine Bournazelle, laquelle étant veuve testa, le 4 mai 1429, en faveur de Jeanne, sa fille, femme de Dieudonné Vigouroux, fils de Guillaume (*Tit. de la famille de Patris*).

Jeanne Séguine, fille de Géraud, épousa, au commencement du XV^e siècle, Gaillard de Montferrier. Son père fit hommage à l'évêque pour les fiefs de Moyrazès en 1411.

En 1512, noble Jean Seguy, seigneur de Roussennac, père d'Antoine, vendit aux Daulhou les droits qu'il avait à Lacombe (*Tit. de La Roquette*).

Digitized by Google

BOYER, anciennement BOERY,

Seigneurs de La Borie, près de Calmont, de La Coste, du Fraysse, etc.

ARMES : *D'azur, au rosier au naturel.*

La famille de Boyer, de noble extraction, primitivement connue sous le nom de *Boery*, qui est le nom latin, était originaire du *ripayre* (1) de La Boyerie dont on a fait plus tard Borie, petite terre et château dont elle avait depuis fort longtemps la seigneurie, près de Calmont-de-Plancatge.

Il en est fait mention dans divers actes du XIII^e siècle.

En 1275, l'évêque Raymond de Calmont fit quittance du droit de lods à Jean Boyer, de Calmont-de-Plancatge, pour l'achat de la moitié du fief de La Garrigue et le quart de Lafont, acquise de Hugues et Pierre de Lacombe (*Ancien terrier de l'évêché*).

Géraud Boery était seigneur de La Pradelle en 1315 (*Tit. de la maison de Puel*).

I. PIERRE BOERY, qualifié noble homme et damoiseau (2), du lieu de Calmont, reçut, en 1402, une reconnaissance pour une vigne appelée *le Clapier*, située aux environs de Balsac (*Arch. de Bonnecombe*).

II. Noble VEZIAN BOERY, son fils, rendit hommage,

(1) Le mot ripayre, en latin *riparium*, dont on a fait repaire, s'appliquait anciennement à certains manoirs féodaux du second ordre, situés sur des cours d'eaux ou des rives.

(2) *Tit. de 1414. Arch. de Villelongue.*

Digitized by Google

en 1439, à Jean d'Arpajon, baron de Calmont, pour les fiefs du Bouyssou, du Cros, du Puech-del-Rey (1), le Bès, Prévinquières, Sainte-Juliette, Albinet et Albespeyres. Il fut père d'Antoine, qui suit (*Terrier de Calmont*) :

III. ANTOINE BOYER, seigneur de La Borie, eut de Fourtonne de Saint-Maurice de Coudols :

1° Hugues, dont l'article suit ; 2° Victor, prêtre ; 3° Marguerite ; 4° Catherine ; 5° Jeanne, mariée au seigneur de La Planque, dont elle eut noble Gabriel Garnier, seigneur de La Planque, et Guillaume Garnier, seigneur de La Prade, vivant tous deux en 1522 (*Tit. de Brussac. — Testament de Victor Boyer*).

IV. HUGUES BOYER, seigneur de La Borie, épousa Françoise de Banis, fille de noble Baptiste de Banis, damoiseau, seigneur del Cerieys (2), et fit son testament en 1521, instituant pour héritier Victor, son frère, prêtre, à la charge de rendre l'hérédité à Jean, son fils aîné ; et l'année suivante, 1522, en effet, Victor Boyer, dans son testament, exécuta les dernières volontés de son frère.

Les enfans de Hugues furent :

1° Jean, qui suit ; 2° Joachim, qui entra dans les ordres sacrés et fut prébendier de l'église cathédrale de Rieux ; 3° Françoise, mariée, en 1524, à noble François de Calmont, fils de Pénavayre de Calmont.

(1) A l'époque de la Révolution, une vieille tour existait encore dans ce fief.

(2) Le Cerieys, terre près de Calmont-de-Plancatge.

Françoise de Banis, devenue veuve, se remaria, en 1524, avec noble Pénavayre ou Pénabayre de Calmont, seigneur du Colombier (terre aux environs de Balsac), de La Besse et de Coupadel, père de François, qui s'unit le même jour à Françoise de Boyer, fille du premier lit de Françoise de Banis.

A la même époque, vivait noble Jean de Banis, prieur de Ceignac, qui fit construire une des chapelles de cette église.

Noble Jean de Banis, secrétaire de Charles d'Arpajon, baron de Calmont, fut chargé de traiter du mariage de ce seigneur avec Françoise de Montal, et le conclut à Paris, en 1573.

La terre du Cerieys était possédée, à l'époque de la Révolution, par la famille du Mas, à laquelle appartenait cet intrépide chevalier du Cerieys, qui perdit la tête sur l'échafaud révolutionnaire à Rodez, le 27 novembre 1793.

Digitized by Google

V. JEAN DE BOYER, seigneur de La Borie, vivait encore en 1591. Il eut pour enfans :

1° François, qui suit ; 2° Joachim, qui suivra ; 3° Guillaume, tige des Boyer de La Bastidette, près de Monestiers, en Albigeois, et qui fut tuteur, en 1600, des enfans de son frère Joachim.

VI. FRANÇOIS DE BOYER, seigneur de La Borie, fut donataire, le 28 novembre 1578, de Joachim de La Borie, son oncle, prébendier à Rieux, pour tous les droits que ce dernier pouvait prétendre sur les biens de feu Françoise de Banis, sa mère. Il mourut sans enfans le 22 septembre 1630, et avait testé le 18 février 1627. On voit par cet acte qu'il voulut être inhumé dans l'église de Calmont, au tombeau où gisait Fourtonne de Saint-Maurice, sa bisaïeule ; qu'il fit des legs à Jean de Boyer, seigneur de La Bastidette, son neveu, et qu'il institua pour héritier François de Boyer de La Borie, seigneur de La Coste et du Fraysse, son autre neveu et filleul, fils de Joachim.

VI. JOACHIM DE BOYER, seigneur de Barriac, épousa, le 24 janvier 1588, Jeanne de Faramond, seigneuresse de La Coste, fille de Jean II de Faramond, seigneur du Bosc, et de Marguerite de Morlhon-Sanvensa, et veuve de noble Vesian de La Parra de La Tour. De ce mariage vint un fils, nommé François, en faveur duquel Jeanne de Faramond testa le 13 octobre 1600, avec substitution à Pierre de Faramond, frère de la testatrice, et à ses trois mâles.

VII. FRANÇOIS DE LA BOYRIE, seigneur de La Coste, coseigneur de Fijaguet, etc., épousa, le 12 février 1615, Antoinette d'Ebrard (1), fille de noble Hercule d'Ebrard, seigneur de Caramols et de Saint-Félix-lès-Cassanhes-Comtaux, en Rouergue, et de Françoise de Prunet.

(1) Sœur de François d'Ebrard, seigneur de Saint-Félix, qui épousa, le 25 novembre 1638, Françoise de Saunhac ; de Marie d'Ebrard, femme de Gaspard de Pradines, seigneur de Limayrac ; de N.... d'Ebrard, qui fut mariée avec Jean Rodat, bourgeois du Pont-de-Cirou.

Digitized by Google

Ayglène de Faramond, sœur de Jeanne, sa mère, lui donna, le jour de son contrat de mariage, la place et seigneurie du Fraysse, paroisse de Boussac, qu'elle tenait de Guillaume de Sévérac, son premier mari, et, dans son testament du 15 novembre 1628, elle l'institua même pour son héritier universel.

François de La Boyrie mena une vie fort désordonnée, ébrécha sa fortune par de mauvaises affaires et en dotant plusieurs de ses bâtards, entre autres Marguerite de La Boyrie qu'il maria, le 17 décembre 1655, à Jean Lacombe, de Lacamarlie, et finit par se séparer de sa femme. N'ayant point eu d'enfans légitimes, il institua pour héritier, le 12 septembre 1670, noble René de Faramond, baron de Joqueviel, son cousin, qui avait épousé, le 15 mars 1669, Françoise de Boyer-Caneville, d'une branche de la famille de Boyer, établie à Toulouse, dont il sera parlé. De cette manière, les châteaux de Fraysse, de La Coste et toutes les terres de la maison de Boyer passèrent dans la maison de Faramond (*Tit. de la maison de Boyer aux archives du château de Balsac*).

BOYER-CANEVILLE.

Les Boyer-Caneville, établis à Toulouse vers la fin du XVI^e siècle, étaient une branche de la même famille.

Le testament de noble Jean de Boyer, conseiller au parlement de Toulouse et chanoine de l'église de Saint-Etienne, fait connaître la situation de cette famille en 1628.

On y voit que Jean de Boyer avait un frère, conseiller comme lui en ladite cour, qui avait épousé Catherine de Lacassanhie; une sœur mariée, à laquelle il légua sa métairie de Saint-Orens de Caneville; un autre frère, receveur, auquel il laissa sa fortune, en nommant et dotant ses enfans, qui étaient :

Bertrand, recteur; Françoise et Marie de Boyer; Jacques, auquel il donna son office de conseiller et une métairie aux environs de Toulouse, à La Lande, près de Saint-Roch; enfin, Pierre de Boyer, qui reçut de lui la terre de Caneville.

Il est fait mention dans cet acte du père du testateur, inhumé dans l'église des Carmes, sous une grande pierre en marbre, et qui avait épousé Françoise de Lacombe, petite-fille du président Guillaume de Caulet.

Digitized by Google

DE PÉNAVAYRE,

Seigneurs de La Youlle, de Banocrès, etc.

ARMES : *D'argent, à la plume de paon d'azur.*

Les Pénavayre ou Pénabayre, gentilshommes de Rodez, avaient, au XIIIe siècle, un fief près d'une porte de la ville, qu'on désignait encore naguère par leur nom (1). Ils étaient proches alliés de la famille de Rodelle, avaient des droits sur le château de ce nom, qu'ils habitèrent même pendant quelque temps, et possédaient diverses terres autour de Rodez.

I. GUI ou GUION DE PÉNAVAYRE, damoiseau, puis chevalier, fit hommage, en 1276, à l'évêque de Rodez, pour deux prés situés sur le ruisseau de Lauterne, avec justice basse.

D'après un ancien terrier de l'évêché, ce Gui était bailli de Rodez en 1283.

En 1288, il échangea avec le chapitre de Rodez certains biens sis à La Youlle ou Guioulle, avec réserve d'hommage et reconnaissance pour ledit chapitre (*Arch. du château des Ondes*).

Gui de Pénavayre, chevalier, établit, en 1290, un *bannier* à La Youlle (*Id.*).

(1) La barbacane *Pénavayre* était située entre la maison Costes (hôtel actuel de la gendarmerie) et la maison Jouery, sur l'ancien rempart, près de la place d'*Armes*. Une rue porte aussi le nom de Pénavayre.

Digitized by Google

En 1310, il fit hommage pour ce bourg à Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez, et, le 20 juin 1324, pour différens fiefs qu'il avait à Rodez, à Rodelle, à Sainte-Radegonde et à Frayssinhes. Gui, dans cet acte, est qualifié habitant de la cité de Rodez [1) (*Arch. du château mineur de Salles et du comté de Rodez à Montauban*].

L'an 1319, à l'occasion d'un vol de raisins commis dans sa vigne de Banocrès, par Bernard Bonald, du Monastère, il fit condamner ce dernier à soixante sous rodanois d'amende par son juge de La Youlle (*Arch. des Ondes*).

Ses enfans furent :

1° Vivian, dont on va parler; 2° Bégon, chanoine de la cathédrale de Rodez, qui fonda, en 1347, une chapellenie dans ladite église, et institua pour héritiers les pauvres (*Arch. du chapitre*); 3° Pierre, établi à Rodelle, et dont il sera parlé plus loin.

II. VIVIAN DE PÉNAVAYRE, qualifié dans les titres damoiseau, seigneur du *ripaire* de La Youlle, fit, de concert avec son frère Bégon, en 1325, une fondation dans l'église de Saint-Amans de Rodez. Ces deux frères vendirent, en 1339, un *vignal* (2) situé dans la paroisse de Saint-Amans de Rodez et qui était sous leur directe.

Vivian vivait encore, d'après divers titres, en 1344 (*Tit. du château des Ondes*).

Il avait épousé une femme connue sous le seul nom d'*Ayglantine*, qui lui survécut, et testa en 1362.

III. BÉGON DE PÉNAVAYRE, damoiseau, fils et héritier de Vivian de Pénavayre, habitant de la cité de Rodez, reconnut tenir de l'évêque, en 1349, en fief franc et honorable, le moulin de La Youlle et autres biens situés audit lieu. Il consentit divers baux à cens comme seigneur de La Youlle en 1359.

(1) Il y a un autre hommage rendu, en 1323, à Jean d'Armagnac pour le mas de Banocrès par le même Gui et Vivian, son fils émancipé (*Arch. de Salles*).

(2) Ce passage, ainsi que bien d'autres, prouve qu'anciennement les coteaux sud de Rodez étaient plantés de vignes.

Digitized by Google

IV. BRENGUIER DE PÉNAVAYRE, fils présumé de Bégon, rendit hommage, le 11 mars 1413, pour La Youlle et la métairie de Bédénaux.

Ce Brenguier institua pour héritier Brenguier de Comps, damoiseau, son neveu, lequel fit hommage au comte Jean d'Armagnac pour les mêmes lieux, le 4 octobre 1418 (*Arch. des Ondes et de l'évêché*).

Brenguier de Comps, originaire de Compeyre, habitait Rodez au moins depuis 1362, époque à laquelle, âgé d'environ 20 ans, il fit hommage au chapitre pour les biens qu'il possédait à La Youlle, en vertu de certains droits d'hérédité sur le patrimoine de la maison de Pénavayre. On voit par un autre hommage, rendu le 18 juillet 1384 au comte, qu'il avait aussi des biens dans la châtellenie de Camboulas (*Arch. du château mineur de Salles*).

BRANCHE DE RODELLE.

Pierre de Pénavayre, damoiseau, du château de Rodelle, reçut, le 20 février 1323, de Pierre de Rodelle, curé de Saint-Affrique, son proche parent, donation d'une créance que celui-ci avait sur Olivier de Penne, seigneur de La Guépie, et devint même, le 17 avril 1327, donataire de tous ses biens (*Arch. de La Goudalie*).

Il rendit hommage au comte de Rodez pour ses terres, le 20 avril 1325, et vivait encore en 1328 (*Id.*).

Gui ou Guion de Pénavayre, fils présumé de Pierre, capitaine du château de Rodelle et y habitant, reçut en don du comte d'Armagnac, en 1377, une maison et un jardin audit lieu (*Id.*).

En 1380, il acheta une rente à noble Guillaume de Raymond et à Marquise d'Esparrou, sa femme, habitans de Rodelle, et, en 1388, il échangea des rentes avec Bernard de Jourdain (*Id.*).

Gui eut pour enfans :

1° Pierre II, qui suit;

2° Delphine, qui, par contrat du 23 janvier 1419, épousa Raymond des Ondes.

Il se pourrait aussi qu'il fût père de Stéphanie, qui épousa vers la même époque : 1° Bernard de L'Hya, de Villeneuve, et en deuxièmes noces Hugues de La Garde, du lieu de M·leville (*Archives du chât. des Ondes*).

Digitized by Google

Pierre de Pénavayre, IIe du nom, fit hommage au comte de Rodez, en 1413, pour ce qu'il possédait à Rodelle, à Dalmayrac, à Sanhes, à La Goudalie, etc. (*Arch. de La Goudalie*).

Les titres ne disent plus rien sur les Pénavayre de Rodelle; mais on trouve bientôt après des seigneurs du même nom au château de Balsac.

COSEIGNEURS DE BALSAC.

Il existe dans les archives du château de Panat des actes qui font mention de noble Astorg de Pénavayre, fils d'Amalric, coseigneur de Balsac en 1466. Cet Astorg figure sur le rôle de la noblesse de 1460.

Guillaume de Pénavayre, son descendant, coseigneur de Balsac, seigneur du Colombier et de la tour de Vayssettes, vivait en 1540 et 1567 (*Tit. de Brussac*).

Ce fut lui qui, à cette dernière époque, céda à Bertrand de Glandières ses droits sur la terre de Balsac.

Jean de Pénavayre, fils de Guillaume, se qualifiait seigneur de Vayssettes en 1588.

Dans les titres du château de Moret, il est question de noble Antoine de Pénavayre, seigneur de Cantaloube, qui, par acte du 21 mars 1364, acheta de noble Sicard de Caussade et de Guillemette de Barthès, mariés, la troisième partie indivise des censives par eux possédées aux masages *del Cayré* et de la *Borie*, *aliàs Passeviel*, au mandement de Verdun, paroisse de Salan.

Un Pénavayre était gouverneur de Saint-Antonin à l'époque du siége de Montauban par Louis XIII, en 1621, et il contribua beaucoup par un secours, heureusement conduit par lui dans cette place, à faire lever le siége; mais il fut pris.

Ce Pénavayre était sans doute le même qui commandait la garnison de Salvagnac en 1586, et qui défendit cette place, du 25 novembre au 4 décembre, contre Lavardin, lieutenant de l'amiral de Joyeuse (*Annales du Rouergue*, t. II, p. 361).

Digitized by Google

DE ROQUETAILLADE,

Seigneurs de Flavin, de Balsac, des Ribes.

La famille de Roquetaillade, qui a pris son nom d'un petit bourg situé dans l'une des affluences du Tarn, au pied du versant méridional de la chaîne du Lévezou, florissait dès le XIIIe siècle.

On voit aux archives de l'abbaye de Bonnecombe un bail à cens de l'an 1278, consenti par Bernard de Roquetaillade, Bertrande, sa femme; Guillaume et Bertrand, ses frères, du mas d'Ayssibls, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Limouse.

En 1284, Raymond de Roquetaillade, chevalier, du lieu de Flavin, testa dans son château du Bouyssou, en faveur de sa fille naturelle, *Bérengère del Bouyssou*, à laquelle il donna tout ce qui lui appartenait dans ce village dont il était seigneur; ledit acte passé en présence d'Arnald et de Guillaume de Roquetaillade, damoiseau (*Arch. de la maison de Faramond*).

En 1365, Bernard de Roquetaillade, chevalier, et Rique de La Roque ou de Cassaignes, sa femme, étaient coseigneurs de Balsac. Rique était sœur d'Amalvin de La Roque, damoiseau de Balsac, qui testa, le 3 septembre 1361, en sa faveur, et en faveur d'Hélène, sa nièce, femme d'Azémar de Ténières. A la même époque, vivait Bernarde de Roquetaillade, qui avait épousé Amalvin de La Roque, damoiseau du même lieu (*Arch. du château de Balsac*, *liasse* 6).

Par acte du 27 février 1373, Rique de Cassagnes, veuve de Bernard, et Ricarde Brenguière, sa fille, achetèrent de noble homme messire Raymond de Brenguier, chevalier, seigneur de Bertholène et de La Romiguière, le château de *Las Ribes* et ses dépendances. La noble dame Rique est rappelée dans divers actes de 1374, 1384 et 1418.

Raymond de Roquetaillade, proche parent de Bernard, épousa Ricarde Brenguière, fille de Rique, femme de ce dernier, dont il eut un fils nommé Arnaud.

Le 18 juin 1384, Raymond de Roquetaillade, père et légitime administrateur d'Arnaud, son fils, héritier de Ricarde, sa mère, rendit hommage au comte de Rodez, pour le château des Ribes et

Digitized by Google

autres biens, en présence d'Arnaud de Landorre, chevalier; de Bernard Saumade, docteur, de Pierre de Saint-Julien, etc. (*Archives de la maison de Cassagnes-Miramont*).

Ce Raymond, d'après un titre du château de Panat de l'an 1384, était coseigneur de Panat pour une troisième part.

Arnaud de Roquetaillade avait succédé à son père Raymond dès 1395, car, le 22 juillet de cette année, il fit hommage au comte pour son repaire du *Boys* (le Bouyssou) en la paroisse de Flavin, et pour tout ce qu'il possédait au mandement de Cassagnes-Comtaux.

Il est qualifié noble messire Arnaud de Roquetaillade, chevalier, jadis seigneur des Ribes, dans un autre hommage fait le 13 octobre 1418, pour les mêmes terres, par Brenguier de Roquetaillade, son fils et son héritier, à Bonne de Berry et à Jean d'Armagnac, comme comte et comtesse de Rodez (*Idem*).

Brenguier fut probablement père d'Amalric de Roquetaillade, qui, en 1428, se qualifiait coseigneur du château de Balsac (*Tit. du château de Panat*).

Dans les titres de la maison de Flavin, on voit un acte de l'an 1465, par lequel Amalric de Roquetaillade et Bertrand, son fils, du château des *Ribes*, paroisse de La Besse, vendent leurs rentes et censives du Terral à Bernard d'Izarn, prêtre.

Noble Bertrand de Roquetaillade, fils d'Amalric, seigneur *del castel de Ribes*, par son testament de l'an 1477, institua pour héritier universel Guyon, son fils (*Tit. du château de Balsac*).

Noble Gaugette de Roquetaillade, damoiselle de Lacoste (1), qui paraît avoir été la dernière de cette maison, femme d'Hélion de Laparra, seigneur de la Tour (2), fit son testament, le 1er septembre 1562, en faveur de Vesian de Laparra, son fils.

Elle avait épousé, en premières noces, *noble et puissant homme* Bertrand de Lescure, qui lui donna tous ses biens par testament du 26 septembre 1506 (*Idem*).

Jeanne de Roquetaillade, sœur de Gaugette, avait épousé, avant 1511, noble Jean du Cros, et lui avait apporté la terre et château du Bouyssou, près de Flavin, que sa fille Françoise vendit, en 1554, pour 400 écus, à Vesian de Laparra, et que ce dernier revendit, par acte du 3 janvier 1556, à Clément de Saunhac, seigneur de Belcastel (*Tit. du château de Balsac*, *liasse* 33).

(1) Dans la paroisse de Mayran, sur l'Aveyron.
(2) Dans la paroisse de Ségonzac, près de Villecomtal.

Digitized by Google

DE FABRÈGUES.

Les cartulaires du monastère de Bonnecombe mentionnent un Hugues de Fabrègues qui, en 1174, donna le fief du mas de Ginestous d'Auriac à Guillaume, abbé, en présence de Brenguier de La Garde, de Pierre de Cabanes, de Raymond de Saint-Cyrice, de Hugues de Miramont et de Florence, mère du donateur, qui confirma le don (*Cart. I*, 46).

On voit une autre donation faite au même couvent, en 1240, par Bernard de Fabrègues, de tous ses herbages, bois et eaux; acte passé à Miramont, sous l'ombrage d'un poirier, au bord du grand chemin (*Tit. de Bonnecombe*).

Ces actes autorisent à croire que la famille de Fabrègues avait sa résidence à Miramont ou dans les environs. Et, en effet, il y a un mas de la *Fabrégarie*, près de Lédergues, et un village de Fabrègues, non loin de Miramont.

Mais il existait sur le Larzac, dans le voisinage de Cornus, un fief de Fabrègues, dont les seigneurs, connus par des titres du XIII^e^ siècle, portaient aussi le nom.

Le 10 des calendes de décembre 1278, Guillaume-Arnaud de Fabrègues rendit hommage à Henri, comte de Rodez, pour le droit de pêche et de chasse qu'il avait dans les appartenances de Fabrègues et de Cornus.

Le même Guillaume-Arnaud, seigneur de Fabrègues, fit hommage à Géraud d'Armagnac, vicomte de Creyssel, pour sa terre, le jour après la fête de Sainte-Croix, 1308 (*Tit. de M. de Peyre de Fabrègues*).

On voit par un autre hommage de l'an 1390, qu'à cette époque, la terre de Fabrègues était possédée par noble Brenguière, peut-être la dernière du nom de Fabrègues, femme de noble Guillaume du Puech.

De la famille de ce dernier, Fabrègues passa bientôt après à celle de Peyre.

Digitized by Google

DE PEYRE DE FABRÈGUES.

ARMES : *De sinople, à une pensée d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles à cinq rais.*

Cette famille, qui existe encore aux environs de Cornus, descend de Raymond de Peyre, qui, en sa qualité d'héritier du seigneur du Puech, fit hommage, le 18 avril 1422, au vicomte de Creyssel, pour le mas de Fabrègues (1) et autres lieux situés dans le mandement de Cornus.

Le même Raymond, qualifié aussi seigneur de Montels, reçut des reconnaissances de divers tenanciers de ses terres en 1443, 1453 et 1455.

Les titres encore existans n'établissent point la filiation de cette famille jusqu'à nos jours; mais on peut raisonnablement penser que ceux qui les possèdent, qui portent encore le même nom et habitent les mêmes lieux, sont bien les descendans de Raymond.

Le 18 mars 1513, Astorg de Peyre de Montels de Fabrègues fit un achapt en faveur de Durand de Gually, de Millau.

On trouve, sous la date du 12 mai 1539, une quittance de lods faite, par le même Astorg, à Jean et Guillaume Virazels, et à Jean Roquette, de deux pièces acquises de Raymond Brun, appelées *Camp dei Portal* et *del Salzou*, près de Cornus.

Le premier titre qui apparaît ensuite, après une longue lacune, est un arrêt du parlement de Toulouse du 1er septembre 1750, portant que Jean-Jacques de Peyre, seigneur de Fabrègues, a droit de préséance sur le sieur Izarn de Villefort, dans l'église de Cornus.

Ce Jean-Jacques de Peyre fit hommage au roi, au bureau des finances, à Montauban, pour la seigneurie de Fabrègues, le 27 août 1750, par l'organe de Jean-Antoine de Peyre, prêtre, docteur en théologie, prieur de Sainte-Croix-de-Caderle, au diocèse d'Alais, son frère, et reçut, en 1755, diverses reconnaissances pour ses terres.

Il fut père de Jean-Joseph de Peyre de Fabrègues, avocat au parlement, décédé en l'année 1800.

Celui-ci a eu pour fils autre Jean-Joseph, qui a exercé pendant longtemps les fonctions de juge de paix à Cornus.

(1) Ce village a depuis longtemps disparu, et le champ sur lequel il était établi en porte encore le nom.

Digitized by Google

DE TORENNE.

Hugues de Torenne vivait en 1199 et 1240.

Hugues II de Torenne possédait, en 1285, plusieurs maisons à Rodez, des biens à Compeyre du chef de sa mère, et le droit singulier dont il va être question (*Terrier de l'évêché*).

En 1340, l'évêque de Rodez, Gilbert de Cantobre, acheta de Bernard de Torenne, gentilhomme de Compeyre, moyennant la rente annuelle de 7 livres 10 sous, la moitié du droit qu'avait la famille de Torenne sur la mule ou cheval que montait l'évêque, le jour de son entrée à Rodez, et sur tous les ustensiles de table et de cuisine qui servaient à son premier repas et à ceux de la Noël, de Pâques et de la Pentecôte. La famille de Torenne avait autrefois acquis ce droit de Pons de Balsac. L'autre moitié appartenait à Raymond de Sort, gentilhomme de la cité de Rodez, qui le transmit dans la suite à la famille de Scoraille, seigneurs de Bourran (*Bosc*).

Il y avait à la cathédrale de Rodez une chapellenie, anciennement fondée par noble Hector de Torenne, dans la chapelle de Saint-Georges et de Saint-Christophe, à la présentation du seigneur de Capluc. Une épitaphe, gravée sur les murs de cette chapelle, annonce qu'Hector de Torenne y fut enterré en 1347.

Cet Hector et Guillaume de Torenne, son frère, vivant en 1322, avaient vendu à l'évêque des maisons qu'ils possédaient à Rodez (*Terrier de l'évêché*).

Digitized by Google

Digitized by Google

DE BELVÉSÉ (Beauvoir. *Bello visu*).

Lorsqu'on quitte Aubrac pour aller dans la direction de Saint-Chély, on aperçoit par intervalles des pics basaltiques qui s'élancent du fond d'une vallée couverte de bois et élèvent leur front chauve au-dessus des plateaux dénudés qui les environnent. C'est sur un de ces rochers décharnés qu'était autrefois bâti un château féodal, appelé *Belle-vue*, par opposition sans doute au triste aspect de ces lieux sauvages. Il en reste à peine des vestiges. Belvésé fit d'abord partie du domaine des seigneurs barons de Calmont; mais, au XIIIe siècle, il eut des seigneurs particuliers, qui étaient leurs feudataires.

Gaucelin est qualifié seigneur de Belvésé, dans un acte de l'an 1285, qu'on voit aux archives de l'abbaye de Bonneval.

Le lundi après la fête de saint Barnabé, 1309, ce Gaucelin transigea avec Bernard, dom d'Aubrac, au sujet de certains territoires disputés entre eux (*Recueil Doat*).

Guion de Belvésé, seigneur de Belvésé, fit vente, en 1311, au même couvent du village appelé le Mas-del-Bosc (*Archives de Bonneval*).

On voit aux archives du comté de Rodez, déposées à Montauban, une transaction de l'an 1335, entre Hugues et Brenguier de Belvésé, frères, au sujet de la place de Lugans.

L'an 1336, Bernard de *Bellovisu*, damoiseau, au nom de Gaucelin de *Bellovisu*, damoiseau, son père, fut au nombre des seigneurs du Rouergue qui se cotisèrent pour former la dot de Galharde de Bessuéjouls, sœur de Nize, mariée avec Guillaume de Pelegri (*Archives de la maison de Bessuéjouls*).

Guillaume de Belvésé faisait partie des hommes d'armes dont Guillaume de Solages passa la revue, en 1386, dans l'un des faubourgs de Rodez.

En 1497, vivait Erail de Belvésé, seigneur de Belvésé et de Saint-Juery (*Tit. de la maison de Bonald*).

Digitized by Google

Cette famille ne tarda pas à disparaître, car, quelques années après, on trouve qu'un Pierre Delort était seigneur de Belvésé.

A l'époque de la Révolution, la même terre était possédée par M. Dupac de Badens.

Digitized by Google

DE FRÉSARTS ou FRÉSALS,

Seigneurs d'Avèse et de Vabres, dans les Cevennes.

On voit dans une chapelle de l'église de Saint-Geniez un tombeau sur lequel est gravée en lettres gothiques cette épitaphe :

« *Hic jacet corpus Simonis Fresarii, pronepotis papæ Clementis Sixti, nuper à Castris delatum et Eleonore Fresarie desponsatè comiti de Sommerset, consanguineo suo, anno* 1422. »

La pierre tombale est ornée en tête d'un écusson, dans une partition duquel se trouvent trois fleurs de *fraise* qui sont les armes de la maison de Frésarts, et dans une autre, un lion rampant. L'écu est surmonté d'une couronne de baron.

D'autres armes gravées au bas du tombeau portent un pont-levis à dix planches entre deux rochers et une couronne de marquis (1).

Cette famille de Frésarts, originaire des Cevennes, où elle possédait le marquisat d'Avèse et la terre de Vabres appelée aussi Beaufort, était alliée de l'illustre maison de Beaufort, qui a produit deux papes, Clément VI et Grégoire XI, et à laquelle appartenait le château et terre de Saint-Laurent, près de Saint-Geniez, où elle faisait sa résidence, circonstance qui explique peut-être l'établissement des Frésarts dans le voisinage.

Voici, du reste, les documens que nous trouvons sur cette maison dans une vieille histoire de l'Albigeois, écrite par un religieux dominicain du Gévaudan. Nous les donnons sans les garantir :

(1) M. le curé de Buseins a fait ouvrir ce tombeau en 1844, et y a trouvé six crânes, des ossemens d'homme qui annonçaient une haute stature et ceux d'une femme. Point de terre. Le dernier enterré était couché sur des barres de fer transversales : la tête reposait sur des sarmens, les pieds sur de la paille. Gisaient pêle-mêle des lambeaux de damas rouge, des restes de chaussure, etc. C'est dans cet emplacement qu'on a déposé le tombeau qui contient les dépouilles mortelles de Mgr l'évêque d'Hermopolis.

Digitized by Google

Pierre-Roger de Beaufort, pape sous le nom de Clément VI, était frère de Guillaume, qui continua la lignée; de Hugues, évêque de Tulle et puis cardinal; de Guillemette, mariée avec Jacques de la Jugie, et de Bertrande, femme de Nicolas de Besse. Eléonore de Besse, fille de ce dernier, fut mariée avec Simon de Frésarts, qui fut père d'autre Simon, enterré dans l'église de Saint-Geniez.

Cette famille se divisa en deux branches : l'aînée posséda le marquisat d'Avèse et la terre de Vabres, dans les Cevennes, et à l'époque où le dominicain écrivait son histoire, Victor de Frésarts de Vabres, marquis d'Avèse, baron de Beaufort, était le chef de cette maison. La branche cadette s'établit en Ecosse, y posséda les premiers emplois du royaume, et il en reste encore quelques familles (1) qui marquent la grandeur des alliances qu'elle y contracta.

Le premier titre qui constate l'ancienneté de la noblesse de la maison de Frésarts est un hommage rendu au roi Philippe-le-Hardi, l'an 1285, par Simon de Frésarts, de la baronnie d'Avèse, située dans les Cevennes, près de la ville du Vigan, sénéchaussée de Nîmes, et des autres terres qu'il possédait en Languedoc. Ce titre est déposé aux archives de Montauban, ainsi qu'une grande procédure qui concerne certain don fait par le roi Charles à autre Simon de Frésarts avec les lettres du duc d'Anjou adressées à ce sujet à Arnaud de Landorre, sénéchal du Rouergue.

Dans cette procédure, se trouve le contrat de mariage de Simon de Frésarts et d'Eléonore de Besse, originaire du Limousin : *Heleonoram de Besse, filiam legitimam et naturalem incliti viri Nicolaï de Besse, legum doctoris, ville Lemovici, et Bertrande Rogerii de Malamonte vici de Rosier, parochiæ Sancte-Crucis, diechesis Lemovicencis.*

Or, cette Bertrande Roger de Malamont (2) n'était autre que Bertrande de Beaufort, sœur de Clément VI.

L'historien que nous citons prétend que Pierre de Beaufort, élevé par les soins de Clément VI, pape lui-même en 1371, sous le nom de Grégoire XI, et qui transféra le siége pontifical d'Avignon à Rome, était fils de Simon de Frésarts et d'Eléonore de Besse (3).

(1) Entre autres celle de Mylord, vicomte de Louvet.

(2) Les Roger de Beaufort étaient seigneurs de Malamont et de Rosiers.

(3) Cette opinion est complètement erronée et contraire à ce que disent tous les historiens et généalogistes qui font naître le pape Grégoire XI de Guillaume Roger de Beaufort, IIe du nom, frère du pape Clément VI. Le religieux dominicain a été trompé par le nom de Beaufort que prenaient aussi les seigneurs d'Avèse.

Digitized by Google

On voit par le testament de cette Eléonore que Simon de Frésarts, son époux, était neveu de Guillaume de Frésarts, archevêque de Saint-André, en Ecosse, qui, d'après l'histoire, fut régent du royaume d'Ecosse pendant la minorité du roi Alexandre VI.

« Il est à remarquer, continue l'historien, que l'inscription qui se trouve sur le tombeau des seigneurs de Frésarts, dans l'église de Saint-Geniez, où il est dit : *Eleonoræ Fresariæ desponsatæ comiti de Sommerset consanguineo suo, anno* 1422, fait un point d'histoire très-curieux. C'est que les derniers rois d'Angleterre, de la maison de Lancastre, descendaient de Marguerite de Beaufort de Vabres (1). Le maréchal, qui a écrit l'histoire d'Angleterre, fait un long récit des amours de cette Marguerite de Beaufort avec un duc de Gan, comte de Sommerset, et comme quoi elle eut trois enfans dont l'un fut cardinal et archevêque de Cantorbéry. L'autre parvint à la couronne d'Angleterre, et le souvenir de cette Marguerite de Beaufort fut si cher aux Anglais que, par bill du Parlement, il fut ordonné que tous les rois, à l'avenir, porteraient le nom de Beaufort, et, dans leurs armes, un pont-levis à dix planches entre deux rochers, qui est le même pont qu'on voit au château de Beaufort, en Cevennes, où s'était passée toute l'intrigue du duc de Gan avec cette Marguerite.

» Tout ce détail, ajoute le dominicain, fondé sur des titres incontestables et qui ont été vus et approuvés par les commissaires du roi, nommés pour la recherche de la noblesse, justifie invinciblement les alliances de cette maison de Frésarts avec celle du pape Clément VI, comme aussi avec les rois d'Angleterre et avec les grands du royaume d'Ecosse, et fait voir aussi clairement l'union de ces deux maisons de Frésarts et de Beaufort de Vabres dans les ancêtres du seigneur marquis de Beaufort de Vabres, qui est le seul qui reste de cette ancienne et illustre maison, parce que son frère, qui se nomme l'abbé de Beaufort (2), a pris le parti de l'Eglise, et s'est si fort distingué dans le monde des belles-lettres, que dans un voyage qu'il fit en Angleterre, il mérita par son bel esprit d'être reçu à

(1) Marguerite de Beaufort, fille de Jean de Beaufort, duc de Sommerset, née en 1441, épousa, à l'âge de 15 ans, Edmond, comte de Richemont, beau-frère du roi Henri VI. Elle eut, de cette première union, un fils qui monta ensuite sur le trône d'Angleterre, sous le nom d'Henri VII. Marguerite mourut en 1509, immédiatement après l'avénement de son petit-fils, Henri VIII.

(2) Victor de Frésals, abbé et chevalier de Beaufort, vivant en 1685.

Digitized by Google

l'Académie royale d'Angleterre qui le considéra comme un de ses plus beaux ornemens.

« Cette maison se trouve aussi illustrée par un saint évêque de Mende, nommé saint Frésarts ou Frésals, dont on fait la fête au pays de Gévaudan, le 4 septembre.

» Les anciens titres de la maison de Frésarts s'accordent si bien avec la tradition que dans aucun temps on n'a douté que ce saint n'appartînt à cette maison. Son corps repose dans l'église d'un petit village, près de la ville de La Canourgue. »

On raconte que Sylvestre de Cruzy-Marcilhac, évêque de Mende en 1628, ayant entrepris de le transférer dans son église cathédrale, ceux qui étaient chargés de ce soin éprouvèrent, à la vue de tout le peuple, une résistance si miraculeuse, lorsqu'ils furent sur le point de sortir de l'église avec leur fardeau, qu'on se vit obligé de renoncer à cette entreprise, et que les précieuses reliques furent laissées à leur ancienne place.

Quelque extraordinaires que puissent paraître les grandes alliances qu'attribue le dominicain à la maison de Frésarts, l'inscription du tombeau de Saint-Geniez leur donne un caractère de vraisemblance qu'il est impossible de méconnaître. Il est à regretter seulement qu'on n'ait pas expliqué pourquoi cette famille, résidant dans les Cevennes, avait choisi sa sépulture à Saint-Geniez, ou bien comment elle s'était transplantée dans cette ville.

Quoi qu'il en soit, nous allons donner ici le peu de documens qu'il nous a été possible de recueillir sur sa descendance (1).

Casimir de Frésals avait épousé Elisabeth de Cenaret (2), qui mourut, étant veuve, en 1531, et fut enterrée dans l'église de Sainte-Eulalie-d'Olt, près de son fils Bernard, comme le constate l'inscription suivante gravée sur une dalle de cette église :

« *Hic jacet in hoc pago die* 30 *novembris*, *anno* 1531, *annos nata* 41, *Egregia Domina Elisabeth de Cenareto*, *vidua potentis viri Casimiri Fresarii*, *corpus post mortem ut hic juxta filium suum Bernardum defunctum requiesceret*, 1532. »

Claude de Frésarts de Vabres, seigneur de Beaufort et d'Avèse, fils

(1) La maison de Frésarts avait des alliances avec les maisons de Landorre, de Roquefeuil, de Cénaret, de Gabriac, de Budos-de-Portes, de Joery del Claux et de la Tour-d'Auvergne.

(2) Cenaret, ancienne baronnie du Gévaudan, qui donnait entrée aux Etats du Languedoc.

Digitized by Google

de Jean, seigneur de Beaufort, et d'Anne de Gabriac, épousa, vers l'an 1570, Louise de Montcalm-Gozon, fille de François, seigneur de Saint-Véran, et de Louise de Porcelet (*Tit. de la maison de Montcalm*).

Paul de Frésals, conseiller à la souveraine cour du Parlement de Toulouse, épousa, en 1593, N .... de Jory, sa parente.

La même année, Anne de Frésals, fille de noble Anselme de Frésals, mort le 12 juin 1619, fut unie à noble Charles d'Arhaud, baron de Missal, fils de N...... d'Arhaud, baron de Mérinhac, et de Françoise de Maillan, de La Canourgue.

François de Frésarts, conseiller du roi, vivait en 1609.

Madame Hélips de Frésarts, veuve de Pierre Colrat, bachelier, fut inhumée dans la chapelle de Frésarts, le 27 septembre 1632.

Victor de Frésals, juge de Saint-Geniez, décéda le 2 septembre 1643. Il avait épousé Marie de Noyé, dont il eut :

1° Jean de Frésals, docteur en droit, tué d'un coup de dague à Saint-Geniez, le 19 janvier 1628, et enterré dans la chapelle de sa famille, à côté de sa mère ;

2° Marie-Anne de Frésals, femme de Marc de Benoît, seigneur de La Garde et de Marinhac.

En 1648, Anne de Frésals était veuve de Jean de Maritan, trésorier du domaine du Rouergue.

Messire Victor-Alexandre de Frésals était conseiller au Parlement de Toulouse en 1671. A cette époque, il fit présent d'un beau calice en vermeil à l'église de Ceignac. Le même, qualifié baron d'Avèze et seigneur de Roupeyroux, avait assisté, le 3 février 1657, au contrat de mariage du duc d'Arpajon, avec Simiane de Moncha.

En 1682, mourut Victor-Guillaume de Frésals, vicaire-général du diocèse de Rodez, grand-archidiacre de la cathédrale et prieur de Naves. Il fut enterré dans l'église de Saint-Geniez, au tombeau de sa famille.

Victor de Frésarts, abbé et chevalier de Beaufort, était prieur de Saint-Geniez et de Claire-Fage en 1685.

En 1699, on trouve Guillaume de Frésals, neveu des précédens, archidiacre de Saint-Antonin, et, dans la même année, Charles, frère de Guillaume, archidiacre de Conques.

François de La Roque-Sénezergues, dernier du nom, s'était allié avec Anne de Benoît, héritière de Marc de Frésals, conseiller assesseur au sénéchal de Rodez, dont il était veuf en 1690.

Charles de Frésals, archidiacre de Rodez, conseiller-clerc au Parlement de Toulouse, et frère de Marc, vivait en 1669.

Digitized by Google

L'hôtel Daguin, dans la rue du Temple, à Toulouse, portait autrefois le nom d'*Hôtel de Frésals.*

Il y avait récemment encore à Saint-Sernin une famille de Frésals, mais nous ne pouvons dire si elle appartenait à celle qui fait l'objet de cet article.

Noble Marc-Antoine de Frésals, sieur de Las Cases, avait épousé Françoise-Catherine de Neyrac, qui était veuve en 1789. Il en eut un fils unique, Marc-Antoine-Anselme de Frésals, qui s'allia à N... de Marliave, du département du Tarn, et mourut en 1829, laissant de son mariage :

1° Henri-Anselme de Frésals, décédé à Saint-Sernin en 1843;

2° N..... de Frésals, décédé l'année suivante à Bordeaux, âgé de 32 ans;

3° N..... de Frésals, mariée, en 1821, à M. de Marliaves, son cousin-germain, habitant de Réalmont;

Trois autres filles.

Une branche de la même famille s'établit, au commencement du XVIII^e siècle, à Braine-sur-Vesle, dans le Soissonnais, et y a eu de très-bonnes alliances. Elle est représentée aujourd'hui par M. de Frésals, inspecteur des chasses et domaines, à Compiègne.

Digitized by Google

DE GUIZARD,

Seigneurs de La Guizardie.

La nature de la partie montueuse du Rouergue est grande et simple ; elle conserve un caractère primitif que la main de la civilisation n'a point encore effacé, et que l'on ne retrouve plus guère en France. Les bois y sont rarement percés de routes; en certains endroits, la difficulté du transport protége même leur virginité contre les offenses du bûcheron. Des collines couronnées d'arbres sauvages, des rochers grisâtres au flanc des montagnes, des rivières torrentueuses roulant leurs flots au fond de sombres vallées, tout imprime à cette campagne solitaire un air de grandeur sauvage qui porte au recueillement Cette nature vierge se marie merveilleusement avec les ruines dont le pays est semé en plusieurs endroits; il semble que la féodalité s'y soit écroulée d'hier; des restes de châteaux forts, amas confus de pierres détachées, au milieu desquels le sombre donjon dresse encore son front morne et découronné, se mêlent harmonieusement aux rochers abruptes et aux noires forêts.

Les guerres de religion ont imprimé la trace de leurs ongles de fer sur ces orgueilleuses demeures féodales, que le génie de Richelieu acheva de détruire ou d'humilier. Quelques-unes pourtant sont restées solidement assises sur leur base inébranlable; enveloppées dans leur solitude et leurs murailles, comme un guerrier vaincu dans son manteau, elles dominent les hauteurs pittoresques de l'Aveyron.

Un fait remarquable, c'est que les destructions, si profondes et si acharnées qu'elles aient été, n'ont pu entièrement soulever de terre ces châteaux indéracinables. Les paysans sont venus après les démolisseurs pour arracher les ruines du sol, mais ils n'y sont point parvenus. Ces monumens de l'histoire féodale sont restés intacts dans leurs fondemens pour attester à l'avenir le passage d'une race de géants presque inconnus.

Ces réflexions se présentaient à notre esprit en parcourant la contrée montueuse qui s'étend sur la rive gauche du Lot, en deçà d'Entray-

Digitized by Google

gues et d'Estaing. Là, l'œil découvre les ruines imposantes des châteaux de Moret, de Servières, de Montarnal, de Lunel, etc., dont les maîtres, aujourd'hui oubliés, tenaient sous le joug féodal les nombreuses populations de ce pays agreste.

Ailleurs des édifices plus modestes, mais de même origine et d'une date non moins ancienne, ont traversé les âges et échappé aux ravages du temps et aux atteintes bien plus meurtrières des révolutions.

Telle est La Guizardie, qui est encore debout après 600 ans de durée, car des titres, conservés dans ses archives, font foi que ce manoir féodal existait dès l'an 1196; seulement l'édifice actuel porte l'empreinte des diverses modifications qu'il a subies.

Le château ou ripaire (1) (*riparium*) de La Guizardie, comme on l'appelait anciennement, bâti sur la rampe méridionale des plateaux de Campuac, se compose d'une grosse tour carrée, fort ancienne, ainsi que suffirait à l'indiquer, du reste, le type de la distribution intérieure (2), et d'un corps-de-logis construit dans les temps modernes (3), mais dont une partie, comprenant une tour aujourd'hui à moitié démolie, remonte à une époque assez ancienne aussi.

Ce château, adossé à la montagne, domine la vallée de Bezorq, dont l'aspect sauvage contraste avec les jardins en terrasse, les vertes prairies, les beaux arbres et toutes ces riantes cultures groupées autour de l'habitation et où se révèle le goût du maître qui en a si bien harmonisé les détails.

Là, vivait primitivement une famille, dont l'origine se confond avec celle du lieu dont elle prit le nom ou auquel elle donna le sien.

(1) On donnait ce nom assez communément aux châteaux de second ordre bâtis sur des cours d'eau.

(2) M. Pernot, peintre distingué, auquel nous devons, ainsi que chacun le sait, une jolie collection de dessins de nos anciens et plus curieux édifices, et auteur d'un ouvrage analogue sur l'Écosse, a constaté l'identité de distribution qui exista entre diverses constructions appartenant au moyen-âge et aujourd'hui tout en ruines, qu'il a visitées dans ce pays, et la tour de La Guizardie.

Cette tour était primitivement flanquée de quatre tourelles. Ce fut le grand-père de M. de Guizard, propriétaire actuel, qui les fit disparaître en baissant la tour d'un étage. Ce fut lui également qui substitua les *fenêtres* modernes à l'antique *croisée* aux petits carreaux de verre enchâssés dans du plomb. D'anciens documens prouvent en outre que la tour de La Guizardie était jadis entourée de murs ou terrasses formant rempart et surmontés de créneaux.

(3) Jeanne de Cambefort fonda au château de La Guizardie une chapelle qui fut autorisée par Hardouin de Péréfixe, le 9 janvier 1654; elle fut rebâtie en 1723. A cette chapelle était attachée une petite chapellenie, dotée à diverses reprises par la famille de Guizard.

Digitized by Google

Elle fut remplacée au milieu du XVIe siècle par une autre qui n'était pas de même souche, mais qui lui était alliée, et se greffa sur elle par mariage en prenant ses nom et armes. Cette dernière s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Nous dirons tout à l'heure ce que les anciens titres nous ont appris de l'une et de l'autre.

Pendant longtemps, les seigneurs de La Guizardie n'eurent que la *directe* et la justice inférieure de leurs terres. Leur château relevait pour la justice haute des seigneurs de Villecomtal, et pour l'hommage, des comtes de Rodez.

Le 25 octobre 1608, Jean de Rességuier, seigneur de Villecomtal, se départit de toute la justice en faveur du seigneur de La Guizardie, qui devenait son gendre.

De La Guizardie dépendaient les fiefs de Beders, de La Roque, de Limon, de La Sanhe, de La Mothe, du Puech, situés dans les paroisses voisines de Villecomtal, Servières, Saint-Félix, Golinhac, Campuac, et qui sont demeurés annexés à cette terre jusqu'en 1789.

Mais primitivement, les seigneurs de La Guizardie possédaient, dans les paroisses plus éloignées de Lunel, d'Espeyrac, de Fijaguet, de Rodelle et de Bozouls, plusieurs autres fiefs relevant directement des comtes de Rodez, ainsi que cela résulte de nombreux hommages rendus par eux dans les XIIIe et XIVe siècles.

Des titres fort anciens font mention de Gui ou Guion de Guizard, vivant encore en 1244, et qui, d'après la tradition, aurait fait bâtir le château de la Guizardie en 1196. Mais la filiation n'est établie que depuis Hugues, qui suit :

I. HUGUES DE GUIZARD rendit hommage à Henri, comte de Rodez, en 1288.

II. GUILLAUME DE GUIZARD, présumé fils de Hugues, est connu par un titre de 1323. Le samedi avant la fête de Saint-Jacques (août) de ladite année, il reconnut tenir en fief *noble*, *franc* et *honoré* de Jean d'Armagnac, comte de Rodez, tout ce qu'il possédait à Servières, relevant du château de Rodelle, dans les paroisses de Ségonzac et de Saint-Félix-de-Lunel, où il avait la justice jusqu'à 60 sous; dans les paroisses de Lanhac, de Golinhac, de Bozouls, de Gilhorgues et de Marcillac. Le même acte, qui fut passé dans l'église de Villecomtal et retenu par Arnal Bastery, notaire, contient un hommage et serment de fidélité dudit Guillaume de Guizard au seigneur comte de Rodez.

Digitized by Google

III. GUILLAUME ET JEAN DE GUIZARD, frères, qui paraissent être fils du précédent, sont qualifiés *nobles hommes* dans l'hommage qu'ils rendirent pour leurs terres, le 22 juin 1384, au comte d'Armagnac, dans l'église des Frères-Mineurs de Rodez, en présence de Jean d'Armagnac, vicomte de Fezenzaguet, de Marquès de Beaufort, seigneur de Canilhac, de Bernard d'Orbessan, chevaliers, et de vénérable homme Pierre de Laparra, licencié ès-lois et juge du comté. Acte retenu par Laurent Roct, notaire.

On voit par un accord du 25 septembre 1399, passé entre Jean de Guizard et Guillaume Carle, de la paroisse de Servières, au sujet d'un pré tombé en *commise*, que la femme dudit Jean s'appelait Astruguette de Blauzac, et qu'elle était fille de noble Raymond de Blauzac (1).

Le 12 août 1400, Mathieu Firminhac, de Conques, fit hommage au même Jean de Guizard pour ce qu'il possédait à Veders, paroisse de Golinhac.

IV. Noble GEORGES GUIZARD, seigneur de la Guizardie, vivait en 1461, comme il conste d'un hommage qu'il rendit, le 17 mars de cette année, au comte de Rodez, pour ses fiefs et rentes relevant du comté de Rodez, dans le mandement du château de Rodelle, et d'un autre hommage fait, le 25 juin suivant, à Isabelle de Tournel, veuve de noble et puissant homme Pierre Rolland, seigneur, quand vivait, de Vallon et de Villecomtal, et à Jean Rolland, damoiseau, son fils, pour la Guizardie et ses dépendances.

Georges rendit ces hommages tant pour lui que pour Gui, son fils.

(1) Le 23 octobre 1333, Ramonde de Blauzac, damoiselle, fille et héritière de Pierre de Blauzac, damoiseau, avait rendu hommage à Aymeric Rolland, seigneur de Villecomtal. Cette famille avait des biens dans la paroisse de Campuac et y habitait peut être.

Digitized by Google

V. GUI DE GUIZARD, IIe du nom, seigneur de La Guizardie, fit appel, le 17 janvier 1472, au Parlement de Toulouse, d'une sentence du sénéchal de Rodez, qui avait fait saisir certains fiefs de ses domaines.

VI. JEAN DE GUIZARD, seigneur de La Guizardie, fils de Gui, fit hommage, le 10 mai 1481, à Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France, baron de Landorre, seigneur de Belcayre et d'Espeyrac, pour ce qu'il possédait dans le mandement de ces deux dernières châtellenies, qui avaient été confisquées par le roi à la maison d'Armagnac, et données audit Louis de Bourbon.

Il y a un autre hommage du même Jean, rendu en 1500, à Gui d'Arpajon, comme seigneur de Beaucaire et d'Espeyrac.

VII. LOUIS DE GUIZARD, Ier du nom, fils de Jean, fit hommage et dénombrement, le 10 avril 1531, pour le repaire de La Guizardie et ses dépendances, à noble et puissant homme Jacques Rolland, seigneur de Vallon et de Villecomtal.

Louis avait épousé, en 1518, noble Anne de Nogaret de Trélans, qui testa le 7 mars 1542.

Il fit lui-même ses dernières dispositions le 9 mai 1550, laissant de son mariage :

1° Antoine qui suit; 2° Louise de Guizard, héritière de son père, qui fut mariée, en 1541, avec noble Jean de Blanc, seigneur de La Mothe; 3° Benoît de Guizard; 4° Jean; 5° Blaise, prêtre, qui administra longtemps les biens de La Guizardie après la mort de ses neveux; 6° Marguerite; 7° Elisabeth.

VIII. ANTOINE DE GUIZARD testa le 14 septembre 1663. Il avait épousé Marguerite d'Acher, qui le rendit père de Louis et de François.

IX. LOUIS DE GUIZARD, IIe du nom, s'allia à noble Françoise de Pruhines, et mourut sans enfans avant sa femme, qui, par testament du 3 mai 1615, institua pour

héritier universel noble Antoine de Pruhines, seigneur del Puech, son neveu (*Extrait des titres originaux qui existent au château de La Guizardie.*)

DE BLANC,

Seigneurs de La Guizardie, de Veders, de Limon, de La Mothe, de La Saigne.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au griffon d'or rampant; au 2 de gueules, au charriot d'or; au 3 d'azur, à six cotices d'or. L'écu surmonté d'un casque de front, grillé* (1).

Jean de Blanc, comme on l'a vu, entra en possession, par sa femme Louise, d'une grande partie des biens de la maison de Guizard. L'extinction de la lignée masculine de cette dernière fit parvenir le reste à ses enfans.

La famille de Blanc possédait alors des fiefs aux environs de Villecomtal, mais on ignore d'où elle était originaire.

Sa filiation connue ne remonte qu'à Jean, père de celui qui s'établit à La Guizardie.

I. Noble JEAN DE BLANC, Ier du nom, seigneur de La Mothe, fit son testament le 19 mai 1506, et voulut être inhumé dans l'église de Villecomtal, au tombeau de Hugues de Blanc, son père.

Il avait épousé noble Louise de Nogaret, qu'il institua son héritière, à la charge de rendre l'hérédité à Jean, son fils, qui suit :

II. JEAN DE BLANC, IIe du nom, seigneur de La Mothe, épousa, par contrat du 15 janvier 1541, noble Louise de Guizard, fille de Louis, seigneur de La Guizardie, et d'Anne de Nogaret, avec la clause expresse que le premier

(1) Ces armes se voient aussi représentées sur un bel écusson en pierre qui décorait autrefois le dessus de la porte principale de La Guizardie.

Digitized by Google

enfant mâle qui naîtrait succéderait aux biens de la maison de Guizard, et en prendrait les nom et armes.

De ce mariage vinrent :

1° Jean III°, dont l'article suit; 2° Thomas de Blanc, docteur ès-droits, de Villecomtal, qui testa, le 25 août 1618, en faveur de Jeanne de Cambefort, sa nièce; 3° Antoinette de Blanc, femme de Jean de Moly, de Rodez; 4° Autre Antoinette; 5° Marguerite.

III. JEAN DE BLANC DE GUIZARD, III° du nom, écuyer, seigneur de La Mothe et de La Guizardie, s'allia, le 25 janvier 1565, à Catherine de Carret. Le contrat fut passé au château de Vareilles, où se trouvait alors la future, en présence de très-illustre seigneur Alexandre de Carret, prince marquis de Final, abbé de Bonnecombe, de Conques, etc., son parent, qui lui constitua onze mille livres et les habits nuptiaux.

Jean de Blanc fit hommage au roi pour sa terre de La Guizardie le 8 février 1609.

Il fut père de Jean IV°, dont l'article suit :

IV. JEAN DE BLANC DE GUIZARD, IV° du nom, seigneur de La Mothe et de La Guizardie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1), se maria deux fois :

Premier lit.

1° Par contrat du 25 octobre 1608, avec Françoise de Rességuier, fille de Jean de Rességuier, écuyer, seigneur de Villecomtal, de La Tour et de Gradels, et d'Anne Dupont, dont il eut :

1° Françoise de Blanc, femme de noble Antoine de Grimal, seigneur de La Burguière; 2° Marie de Blanc, alliée, en 1640, à noble François de Raymond, dont la famille s'établit plus tard à Montjaux.

(1) Les provisions de cette charge sont du 8 février 1611. Elles portent admission du seigneur de La Guizardie dans l'*ancienne bande* de cent gentilshommes de la maison du roi.

Digitized by Google

Deuxième lit.

Jean de Blanc de Guizard épousa en deuxièmes noces, le 25 juillet 1618, Jeanne de Cambefort, fille de noble Pierre de Cambefort, seigneur del Bruel, habitant à Villecomtal, et de Marguerite de Montvalat (1). De ce mariage :

1° Marc-Antoine, qui suit; 2° Jean de Blanc, seigneur de La Saigne, qui suivra ; 3° François de Blanc, seigneur de Veders, qui hérita, en 1675, de Jeanne de La Vernède de Rochebrune (2), sa cousine, et testa, en 1688, avant de faire le service du ban auquel il avait été appelé (3), en faveur de Louis de Blanc, seigneur de Limon, son neveu, et laissa des legs à Pierre et à Raymond de Blanc, ses enfans naturels; 4° Jacqueline de Blanc; 5° Guion; 6° Guillemine.

V. MARC-ANTOINE DE BLANC DE GUIZARD, seigneur de La Guizardie, contracta, comme son père, deux alliances : La première eut lieu, le 25 octobre 1655, au château d'Engayresques, avec Madeleine de Guirard, fille de noble Jean de Guirard, seigneur d'Engayresques, Sermeilhets, etc., et de Marguerite Durand de Sénégas, morte sans enfans en 1659, et dont les biens firent retour à la maison de Guirard.

Il épousa en deuxièmes noces, le 17 février 1661, Louise de Murat, fille de noble Mercure de Murat, coseigneur de Loupiac (4), et de Marguerite de Turenne d'Aynac, du consentement et bon vouloir de Flottard de Turenne, marquis d'Aynac, baron de Molières, Aubepeyre, Lapise, etc.; de Jean de Loupiac, seigneur de La Garrigue, etc., présens au contrat.

Marc-Antoine de Blanc n'eut pas non plus d'enfans de ce

(1) Furent présens au contrat nobles Henri de Montvalat, seigneur de Neuvéglise; François de Montvalat; Jean de Selves, seigneur dudit lieu et de La Servayrie, etc.

(2) Rochebrune, château du diocèse de Saint-Flour.

(3) Il y a des convocations du ban pour François de Blanc des années 1689, 1691, 92, 94, 96.

(4) Loupiac, près du Lot, dans le canton de Villeneuve.

Digitized by Google

second mariage, et par testament du 19 mai 1663, il institua pour héritier général et universel Jean de Blanc, seigneur de La Saigne, son frère, qui continua la filiation.

V. JEAN DE BLANC DE GUIZARD, Ve du nom, écuyer, seigneur de La Guizardie, Linon, Veders, etc., appelé à recueillir la succession de son frère, épousa, par contrat du 4 novembre 1670, Jeanne de Lapanouse, fille de François de Lapanouse du Colombier et de Charlotte de La Tour.

Le 5 mai 1668, il obtint de M. Pellot, intendant de Montauban, un jugement qui portait : *que sans avoir égard aux contredits du sieur Nicolas Catel, chargé par Sa Majesté de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse, Jean de Blanc, écuyer, seigneur de La Guizardie, serait maintenu au catalogue des nobles de la sénéchaussée de Rodez.*

Il fit son testament le 15 janvier 1687 en faveur de sa femme, à la charge de rendre l'hérédité à l'un de ses quatre fils (1), qui étaient :

1° Jean-Louis, seigneur de Limon, dont on va parler; 2° François de Blanc, seigneur de La Roque; 3° François-Henri, seigneur de Saint-Beauzeil, lequel testa, le 17 juillet 1706, à Strasbourg, où il était lieutenant au régiment de Toulouse; 4° Claude de Blanc, seigneur de La Saigne, aussi lieutenant au régiment d'infanterie de Toulouse, et qui fit son testament dans la même ville le 4 septembre 1704; 5° Louise de Blanc, mariée, en 1701, à Charles-François Bessière-Bastide, seigneur de Favars, fils de Jacques et d'Elisabeth de Garceval.

VI. JEAN-LOUIS DE BLANC DE GUIZARD, seigneur de La Guizardie, épousa, le 27 octobre 1704, Jeanne de Trédolat de Selves, fille de noble Guion de Trédolat, seigneur del Bac, et d'Anne du Solier.

Jean-Louis fit son testament le 18 janvier 1728, laissant de son mariage :

1° François-Louis, seigneur de Limon; 2° François, seigneur de

(1) Le même acte contient un legs à un enfant naturel, nommé Joseph de Blanc, qu'il avait eu de Marguerite Guiraudonne, du village de Cerus.

Digitized by Google

Veders, dit le chevalier de La Guizardie, servant dans les chevau-légers; 3° Jean-François, seigneur de Cleqay; 4° Jeanne-Christine; 5° Louise; 6° Marion; 7° Marie-Anne; 8° Geneviève; 9° Ursule-Darie.

VII. FRANÇOIS-LOUIS DE BLANC DE GUIZARD, seigneur de La Guizardie, Limon, Veders, etc., *un de la compagnie des 200 chevau-légers de la garde du roi*, s'allia, par contrat du 2 mai 1750, avec Jeanne de Gaujal de Grandcombe, habitante de Millau, fille de feu noble Samuel de Gaujal, seigneur de Grandcombe, ancien capitaine d'infanterie, et d'Anne de Tauriac.

Il fit son testament le 15 février 1776, et sa femme, le 24 septembre 1781. Leurs enfans furent :

1° Jean-François-Louis, né le 2 août 1751, dont l'article va venir; 2° Joseph-Etienne, abbé de La Guizardie, né en 1752; 3° Jeanne-Christine, femme, le 13 janvier 1781, de Jacques Vayssière de Saint-Martin, de Millau, avocat en parlement, fils d'autre Jacques, conseiller du roi et juge royal de la vicomté de Creyssel; 4° Jeanne-Françoise-Louise, mariée, le 5 septembre 1785, avec Joseph Durand-Sadous, sieur de Clauselles, fils de Jean-Joseph Durand-Sadous, avocat, habitant à Trémouilles, et de Marie de Grimal de La Burguière; 5° Jeanne-Darie-Adélaïde, qui testa le 17 ventôse an XIII.

VIII. JEAN-FRANÇOIS-LOUIS DE BLANC DE GUIZARD, seigneur de La Guizardie, Limon, Veders, La Roque, etc., chevau-léger de la garde ordinaire du roi, se maria, le 4 mai 1786, avec Marie-Rose-Victoire de Catellan, fille de noble Etienne François-Xavier-Amable de Catellan de Caumont, conseiller honoraire du parlement de Toulouse, et de Marie de Ramondy, dame de La Feuillade, Selgues, etc.

De ce mariage :

1° LOUIS DE BLANC DE GUIZARD, ci-après;
2° CAROLINE DE GUIZARD, femme de M. Souquières, en Auvergne;
3° BLANCHE-MARGUERITE-JENNY, mariée à M. Laur de Linas;
4° LAURE DE GUIZARD, femme, en juin 1831, de M. Adolphe Couderc, de Cantarrane.

IX. LOUIS DE BLANC DE GUIZARD, préfet du département de l'Aveyron, par ordonnance royale du 12 août

Digitized by Google

1830, directeur des monumens et bâtimens publics et président du conseil des bâtimens civils, en avril 1834; député de l'Aveyron en 1834, 37 et 39; préfet pour la deuxième fois du même département en 1839; officier de la Légion-d'Honneur; marié, le 26 avril 1836, à Mademoiselle Clémence Dufrène, d'une ancienne maison de finances de Paris, dont deux enfans :

1° Berthe, née le 1er avril 1837;
2° Georges.

(*Tit. des arch. de La Guizardie*).

CARRET OU CARRETTO.

Maison princière, l'une des plus anciennes et des plus illustres d'Italie.

Fabrice de Carret fut élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1513. Dans le courant du même siècle, plusieurs membres de la même famille occupèrent en Rouergue de riches bénéfices ecclésiastiques.

Charles de Carret, cardinal, marquis de Final, duc et pair de France, fut abbé de Bonnecombe en 1504.

Jean de Carret, aussi cardinal et protonotaire apostolique, eut la même abbaye en 1518. A celui-ci succéda, en 1526, Paul de Carret, évêque de Cahors, et Alexandre de Carret, prince de Final, en 1535.

Ces riches abbés avaient attiré près d'eux des parens pauvres qu'ils établirent à Comps-la-Grandville, et pour lesquels ils firent bâtir un petit château qui a été possédé plus tard par la famille de Fombonne. On voit dans le cadastre de Comps qu'en 1606, cette maison était encore habitée par *noble Antoine de Carret*. C'est de ce rameau qu'était sortie Catherine, que l'abbé Alexandre, prince de Final, dota, en la mariant avec Jean de Blanc, seigneur de La Guizardie.

Les armes de cette famille, qui sont *d'or, à 5 bandes de gueules*, se voient sur le clocher de La Grandville, qu'on croit avoir été bâti par Paul de Carret.

Digitized by Google

FAMILLE DE CATELLAN.

Armes : *D'argent, au levrier rampant de sable, accolé d'or, au chef de gueules, chargé de 3 molettes d'éperon d'or.*

Catellan, maison de Toulouse, d'ancienne noblesse, originaire de Florence, transplantée en France vers la fin du xv[e] siècle, qui a donné un grand nombre de magistrats distingués au parlement et de chevaliers à l'ordre de Malte.

Louis de Catellan eut de Marguerite de Roussel de Saint-Amans :

1° Etienne-François-Xavier-Amable, qui suit;

2° Marie-Louise, mariée, le 24 septembre 1743, à Jean Pierre de Bastard, seigneur du Bosq, comte d'Estang, officier volontaire au régiment de Foix, dont :

Jean de Bastard, comte d'Estang, chevalier d'honneur à la cour des aides de Montauban, époux d'Elisabeth-Marie de Brunet-Pujols Panat-Castelpers-de-Villeneuve, qui le rendit père de :

A Dominique-François-Marie, comte de Bastard, premier président à la cour royale de Lyon, pair de France sous le règne de Louis-Philippe;

B Philippe-Victor, vicomte de Bastard, ancien officier supérieur, député, marié à Octavie de Gascq;

C Jean-Marie Armand, baron de Bastard, ancien préfet de la Haute-Loire et du Cher, marié à Herminie de Vin de Belleville;

D François-Auguste, officier d'état-major, marié à Angélica Truger;

E Henri, ancien procureur-général, conseiller à la cour royale de Paris, marié à Alexandrine de Leuze;

F Agathe, femme d'Armand Lambert, marquis de Villeneuve.

Etienne-François-Xavier-Amable, marquis de Catellan, seigneur de Caumont, conseiller honoraire au parlement de Toulouse, épousa, vers 1760, Marie de Ramondy, fille de Jean-Antoine, conseiller à la cour des aides de Montauban, et de Marie-Thérèse Lefranc de Pompignan (1). Ses enfans furent :

(1) Marie-Thérèse était sœur de l'Evêque du Puy et de Margé de Pompignan, membre de l'Académie française.

Digitized by Google

1° Jean-Antoine de Catellan, ci-après ;

2° Etienne-Amable, reçu page du grand-maître de Malte, le 13 mai 1774, entré au service après la dispersion de son ordre et officier de dragons sous l'empire ;

3° Jean-Baptiste-Auguste, né à Toulouse, le 28 août 1778, reçu chevalier de Malte de minorité, présent à la défense de l'île contre Bonaparte, et rentré en France peu de temps après la capitulation ; marié à N.... de Mallard, décédé le 23 août 1840 ;

4° Marie-Thérèse-Amable, mariée, en 1778, avec Jean-Joseph-Marie-Emmanuel de Campmas, baron de Saint-Remy ;

5° Marie-Henriette, femme de M. de Cazamajour, habitant à Limoux, sans enfans ;

6° Sophie, femme de M. Ferrand, ancien garde du corps, puis recteur de l'académie de Toulouse, sans enfans ;

7° Marie-Rose-Victoire, alliée, le 4 mai 1786, à Jean-François-Louis de Blanc, seigneur de La Guizardie ;

8° Marie-Thérèse, femme de Louis-Anicet Manson, avocat, dont une fille unique, Coraly, femme en premières noces de M. de Ségurct, et en deuxièmes de M. Eugène de Barrau.

Jean-Antoine de Catellan, né en 1759, avocat général au parlement de Toulouse, 1781—1790, fonctions dans lesquelles il montra beaucoup de lumières, de zèle et d'éloquence, se tint à l'écart pendant la Révolution, et ne prit aucune part aux affaires publiques jusqu'à l'époque où le roi le nomma président du collége électoral du département de la Haute-Garonne, le 25 juillet 1815. Il siégea à la chambre des députés pour ce département pendant la session de la même année, fut président du collége électoral de l'Aude le 5 septembre 1816, et pair de France le 5 mars 1819. Il est mort à Toulouse en 1838. De son mariage avec Amélie-Louise-Marie-Madeleine Julien, il a eu Amable de Catellan, mariée, le 15 août 1811, avec Antoine, comte de Grammond-d'Aster, pair de France (1), mort en 1825 à la Martinique, où il commandait le 49e régiment de ligne, laissant pour enfans :

1° Antoine-Eugène-Amable-Stanislas-Agenor de Grammont d'Aster, qui lui a succédé à la pairie, et s'est allié, en 1843, à Coralie Durand ;

2° Corisandre, mariée, le 2 juillet 1834, au comte de Salmour, de Turin ;

(1) Neveu du duc de Grammond, pair de France, capitaine des gardes.

Digitized by Google

3° Thérèse de Grammont-d'Aster, mariée, le 30 juin 1835, à Claude-Marie-Gustave marquis d'Advisard ;

4° Antoinette-Marie-Madeleine-Amable-Amélie, femme, en mars 1840, d'Edmond Jean-Guillaume, comte de Vergennes.

CHATEAU DEL PUECH.

Ce joli petit château, bâti au milieu des vignes sur un tertre qui domine Villecomtal, appartenait anciennement aux seigneurs de ce dernier lieu. Une branche de la maison de Pruhines en eut la possession pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles. Il passa ensuite aux de Blanc, et devint l'apanage d'un cadet de cette famille qui fit branche.

Noble Raymond-François de Blanc, vivant en 1728, eut entre autres enfans de N..... Castagné :

1° N..... de Blanc, sieur de Laparra, officier d'artillerie ;

2° N..... de Blanc, mariée à M. Rouvellat, de La Selve ;

3° L'abbé de Blanc ;

4° Marc-Antoine de Blanc, avocat, qui s'établit à Toulouse, et y mourut le 21 mars 1754, laissant de son mariage avec N.... Barrière, une fille unique, N.... de Blanc, qui, après avoir été élevée sous la tutelle de l'abbé de Blanc, son oncle, épousa M. de Villèle, qui vendit le Puech à M. Dauban, et fut le père de M. de Villèle, ministre des finances et président du conseil sous la Restauration.

De cette branche étaient encore sortis les de Blanc, établis à Rodez, et dont le dernier, Pierre de Blanc, avocat, épousa Paule-Henriette de Morlhon.

Digitized by Google

DES ONDES (1),

Seignéurs du château mineur de Salles-Comtaux et de La Youlle.

ARMES : *De gueules, à trois fasces ondées d'argent.*

Le château des Ondes est le même que le château mineur de Salles-Comtaux, dont la famille, qui fait le sujet de cet article, était en possession dès le XIII^{e} siècle.

Par extension, on avait donné le même nom à un autre château de moindre importance, que l'on voit encore au-dessus de La Youlle ou Guioulle, près de Rodez, ancien fief de la maison de Pénavayre, qui passa à la famille des Ondes vers la fin du XV^{e} siècle.

Depuis cette époque, ces deux fiefs annexés ensemble ont été connus sous la commune dénomination de terre des Ondes.

Le mas de Saint-Martin avait été acheté par l'évêque Hugues à un gentilhomme nommé Frottard de Saint-Martin en 1198. De là, les droits que les évêques avaient sur la seigneurie de La Youlle.

Le reste appartenait, sous la haute juridiction des comtes, dès le XIII^{e} siècle, à la famille de Cansac, et passa ensuite successivement aux Pénavayre, aux des Ondes, et de ceux-ci aux Ducros de Planèses.

L'ancien historien Bonal et, après lui, M. de Gaujal font dériver le mot *Youlle* de celui d'idole, pont de la *Youlle*, pont de l'*idole*. Le passage suivant, extrait d'un ancien titre (2), présenterait une autre étymologie :

(1) Cet article a déjà paru dans le premier volume, p. 314. La découverte de nouveaux documens nous a déterminé à le reproduire.

(2) Procès-verbal d'enquête faite à La Youlle en 1346.

Digitized by Google

Il y est dit, en parlant de La Youlle, *in insula sive Yola*, dans une île ou yole, petite île, deux mots, à ce qu'il paraît, synonymes dans le langage de l'époque.

I. GÉRAUD DES ONDES est le plus ancien seigneur connu de ce nom. Il est mentionné dans un titre du monastère de Bonnecombe de l'an 1289 (*Invent. des titres, sect. d'Is, p.* 780).

II. GRIMAL DES ONDES, présumé fils de Géraud, reçut des reconnaissances féodales et bailla des terres à cens en 1274 et 1310. Il est qualifié chevalier dans un acte de 1314, et dans un hommage qu'il rendit, le mercredi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1323, à Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, pour un *hospice* (*hospitium*) au château mineur, et pour tout ce qu'il possédait aux châteaux majeur et mineur de Salles, pour le mas de Peyrignac, etc. Il habitait dès-lors le château mineur.

III. RIGAL DES ONDES, I^er^ du nom, damoiseau, puis chevalier, du château mineur de Salles, est mentionné dans des titres de 1328, 1335, 1342 et 1352. Il fut père de :

1° OLRIC, qui suit ;
2° GUIZONNE DES ONDES, femme de noble Astorg de Saint-Paul, et qui, étant veuve, fit donation, en 1365, à son frère des droits qu'elle avait sur les biens du feu seigneur de Saint-Paul, son mari.

IV. OLRIC DES ONDES, damoiseau, fit hommage, le 8 juillet 1362, à Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, pour ce qu'il possédait aux châteaux majeur et mineur de Salles-Comtaux, pour Peyrignac, La Broa, Sergueille, etc. Il vivait encore en 1420, et avait eu pour enfans :

1° RIGAL, ci-après ;
2° AIGLÈNE DES ONDES, femme de noble Jean de Chapelu, seigneur de Labinhes, au diocèse de Mende, lequel fit quittance de la dot de sa femme à Raymond des Ondes en 1439 ;
3° LOMBARDE, qui épousa, par contrat passé à Clairvaux, le 25 janvier 1386, devant Jean de Cayron, notaire, François

Digitized by

de Lentilhac, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Lentilhac, en Quercy, etc., et reçut en dot 1,000 francs d'or.

V. RIGAL DES ONDES, IIe du nom, chevalier, fut sénéchal du comté de Rodez en 1424. Le 27 décembre 1411, il rendit hommage pour ses terres à Bernard, comte d'Armagnac, qui se trouvait alors au château de Gages. Il reçut des reconnaissances en 1432 et 1434. Il avait épousé Marguerite de Mostuéjouls, fille de Raymond, auquel il fit quittance pour la dot de sa femme en 1440.

VI. RAYMOND DES ONDES est qualifié seigneur de Salles-Comtaux dans un grand nombre de titres des années 1437, 38, 39, 41, 43 et 46.

Il épousa, le 23 janvier 1419, Delphine de Pénavayre, fille de Gui, du lieu de Rodelle, héritière de noble Brenguier de Pons, laquelle testa en 1465, laissant pour enfans :

1° JEAN, dont l'article suit;
2° GARIN, moine;
3° GAILLARDE, femme de noble Michel Unaud, seigneur de Lanhac, habitant de Rodelle, père d'Antoinette Unaud, qui fut unie, le 11 novembre 1525, à noble Antoine Bernard, seigneur del Cros, et reçut à cette occasion de Guion des Ondes la donation des biens que ce dernier avait à Rodelle (*Tit. de La Goudalie*).
4° BERTRANDE DES ONDES, mariée, en 1446, à Amalric de Lapanouse, veuf de Marguerite de Salles;
5° HÉLÈNE;
6° Autre Jean, qui devint seigneur du repaire de La Coste, paroisse de Mayran, par son mariage, vers 1455, avec Balaguière de La Grave, héritière de sa maison, et dont une fille, Gaillarde des Ondes, était religieuse au monastère du Buis, près d'Aurillac, en 1483 (*Tit. de la maison de Faramond*).

VII. JEAN DES ONDES, Ier du nom, est connu par des titres de 1451, et par un hommage qu'il rendit, le 27 février 1461, au comte d'Armagnac et de Rodez, pour le château de La Calmontie, dont il avait fait l'acquisition. Il avait épousé noble Flore de Gourdon (*de Gordo*), dont il eut Jean II, qui suit;

Digitized by Google

VIII. JEAN DES ONDES, II[e] du nom, seigneur des Ondes, du château mineur de Salles, etc., était sous la tutelle de Jean, son oncle, seigneur de La Coste, lorsque ce dernier rendit hommage, le 27 juillet 1472, pour le château mineur, au nom de son pupille, à Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, de Salles-Comtaux, de Rignac, etc. (1), représenté par noble homme Guillaume La Borne, capitaine des châteaux de Salles-Comtaux et de Rignac.

Il existe un grand nombre de reconnaissances féodales consenties par Jean II dans les années 1483, 1492, 94 et 99.

En 1503, il fit hommage au roi pour une tour au château mineur de Salles et ce qu'il avait au château majeur (*Titres de Panat*).

Il avait épousé Jeanne de Saint-Maurice, fille de Guillaume, et en 1484, deux de ses oncles, chanoines à Rodez, reconnurent 500 écus que ladite Jeanne avait eus pour sa dot.

Il ne vivait plus le 21 avril 1507, époque à laquelle Jeanne de Saint-Maurice, sa veuve et son héritière par *fidei commis*, fit, en qualité de tutrice de Guion, leur fils, un acte d'échange avec nobles Pierre et Jean de La Salle, père et fils, du mas de Fontcoussergues, paroisse de Saint-Austremoine, de certaines propriétés assises dans le voisinage.

Jeanne vivait encore en 1513.

Catherine des Ondes, vivant en 1509, avec Jean de Nogaret de Trellans, son époux, paraît avoir été aussi fille de Jean I.

IX. GUI OU GUION DES ONDES, seigneur du château mineur de Salles, de La Youlle, fit hommage au roi et à la reine de Navarre pour ses terres, le 15 juillet 1531. Il vit éclater les premières dissensions religieuses, et prit vivement parti pour la cause catholique en 1562. Il avait épousé (2) Jacqueline d'Entraygues, dont il eut :

(1) Ce seigneur avait reçu en don de Louis XI ces terres confisquées au comte d'Armagnac pour cause de trahison.

(2) Il paraîtrait que Guion des Ondes s'était marié d'abord avec Cécile de Marcilhac, dont il eut Jean-Antoine, légataire, en 1526, de Gaucelin de Marcilhac, seigneur de Boisse (*Tit. de la maison de Marcilhac*).

Digitized by Google

1° Jean ci-après ; 2° Jacques, qui viendra après son frère ; 3° N... des Ondes, marié à Catherine de Taurines ; 4° Jeanne des Ondes, femme de N.... de Saint-Michel.

X. JEAN DES ONDES, III[e] du nom, seigneur de La Youlle et puis de Salles, s'allia, avant 1551, à Cécile ou Tiburce de Laudun (1), fille de Christophe, baron de Laudun, au diocèse d'Uzès, et de Jeannette de Grâce.

Le 6 avril 1559, il fit un règlement de comptes avec noble Antoinette de La Salle, veuve de feu noble Jacques Calnet, seigneur de La Salle, de Saint-Austremoine (*Tit. du château mineur*). On voit d'autres actes de ces deux époux en 1570.

X. JACQUES DES ONDES, seigneur du château mineur de Salles-Comtaux, de Peyrignac, etc., gentilhomme de la chambre du roi, épousa Françoise de Beaufort-Montboissier, fille de Jean V, marquis de Canillac, comte d'Alais, etc., et de Gilberte de Chabanes, veuve de François du Cros, seigneur de Planèses.

Le 1[er] octobre 1608, il fit hommage pour ses terres à François de Corneillan, évêque de Rodez, commissaire du roi, et mourut assassiné le 26 avril 1609, n'ayant eu de son mariage qu'un fils unique nommé Louis.

XI. LOUIS DES ONDES, seigneur des Ondes, du château mineur de Salles, de La Youlle, de Banocrès, de La Cayroulie, etc., dénombra les fiefs nobles qu'il possédait par actes du 25 septembre 1610 et du 27 mars 1634.

Il est dit dans ces actes que ledit seigneur possède le château et maison des Ondes ou château mineur de Salles-Comtaux, composé de tours, boulevards, murailles, bassecour, fossés, jardin, vivier et pré tout joignant, etc., qu'il lève des cens et rentes seigneuriales à Peyrignac, à Sévey-rac et dans toute l'étendue de la paroisse de Vanc.

(1) Françoise de Laudun, sœur cadette de Tiburce, avait épousé, en 1551, Bertrand de Glandières, seigneur de Balsac.

Digitized by Google

Louis des Ondes périt de mort violente en 1658, ayant eu d'Anne d'Alboy, fille de Jacques, seigneur de Montrozier, François, qui mourut lui-même vers 1667, laissant sa succession en partage.

Il y eut, en 1668 et 1672, accord et transaction entre les cohéritiers, qui étaient :

François et Guillot des Ondes, seigneurs de Montagnac ;

François d'Alboy, seigneur de Montrozier ;

Jacques-François de Bérail, seigneur de Planèses.

Par cet accord, la terre de Salles ou des Ondes et celle de La Youlle passèrent aux Ducros ; mais la première fut vendue, vers la même époque, à M. de Tullier, de Rodez, duquel l'acquit, peu de temps après, Antoine de Moly, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de Montauban.

Celui-ci agrandit cette terre aux dépens des anciens fiefs de Salles, et son fils la revendit à M. Le Normand de Bussy, quelques années avant la Révolution.

Quant à François des Ondes, dernier de son nom, il fixa sa résidence au château de La Devèse, en Quercy, où il paraît qu'il vivait encore en 1704.

MORT TRAGIQUE DE DEUX SEIGNEURS DES ONDES.

Jacques des Ondes périt victime d'un assassinat en 1609.

Les mœurs se ressentaient encore de la licence effrénée qui avait régné durant tout le temps des guerres civiles dont on venait à peine de sortir, et la sage et libérale administration de Henri IV n'avait pas tellement étouffé les rivalités des partis et les fureurs du fanatisme, qu'elles ne fissent encore de temps en temps explosion. Ce qui nous fait attribuer la mort de Jacques aux passions politiques, c'est qu'il était, ainsi que tous les siens, chaud catholique, et que son meurtrier, nommé Peyrusse, aussitôt après qu'il eut commis le crime, se réfugia à Coupiac avec quelques amis, espérant trouver protection dans une place qui appartenait aux Castelpers-Panat, seigneurs dévoués à la cause de la Réforme.

Les amis de des Ondes, au nombre desquels se trouvaient La Calmontie, La Mothe, Montarnal, Rollandes, le capitaine Pauly, etc.,

Digitized by Google

informés des projets et de la retraite de Peyrusse, se réunirent à Rodez et résolurent de le poursuivre à outrance. Soutenus de quarante arquebusiers et munis de divers engins de guerre, ils marchèrent sur Coupiac. La place était fermée. Ils en firent sauter les portes avec des pétards, et pénétrèrent dans le bourg. Mais le meurtrier, à leur approche, avait jugé prudent de s'éloigner. L'expédition demeura donc sans résultat. Ce misérable fut pourtant arrêté quelque temps après, jugé par la cour du sénéchal à Villefranche, condamné à mort et exécuté le 30 avril 1614.

« S'en suivent les articles de despenses faictes par Madame dès Ondes, pendant son voyage à Villefranche pour hâter le jugement et condamnation dudict Peyrusse, assassin de son mari. »

Cet énoncé qu'on trouve en tête d'un compte de dépenses prouve que de tout temps on a cru que la justice devait être stimulée.

Une triste fatalité pesait sur cette famille. Quarante neuf ans après, Louis des Ondes eut la même destinée que son père.

Le 14 avril 1658, François de Buisson, seigneur de Bournazel, sénéchal de Rouergue, ordonna l'arrestation de Charles de Laparra, sieur de Lieucamp, et de Henri de Scoraille, sieur de Bourran, ainsi que de leurs enfans, comme prévenus du crime de meurtre sur la personne de Louis des Ondes.

Le crédit des accusés et les formes lentes de la justice permirent à ceux-ci de gagner du temps, et il paraît même qu'ils parvinrent à obtenir des lettres de grâce et rémission, car le 10 janvier 1661, François des Ondes, fils de Louis, se présentait devant le bailli et les juges de Rodez, pour leur déclarer qu'il entendait se pourvoir contre l'entérinement de ces lettres.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE PUEL,

Seigneurs barons du Besset, en Gévaudan; de Parlan, de Peyrignac, de La Pradelle, en Rouergue; vicomtes de Trébas et de Gaycre, en Albigeois.

(Famille maintenue, le 19 septembre 1699, par l'intendant Lepelletier, sur preuves remontant à 1478.)

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au chêne de sinople; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'or; au chef du même, chargé de 3 coquilles d'argent* [(1) Nobil. de la génér. de Montauban].

L'origine de cette famille est fort ancienne.

Dans une charte de donation au couvent du Monastier, près de Chirac (Lozère), il est dit que Puel, *Puellus*, se disposant à partir pour Jérusalem, donna à Hugues, prieur, et audit monastère, le lieu nommé Salelles, et que ce don fut confirmé par Racha, sa mère; Brune, sa sœur, et Guilleline, son autre sœur, femme de Géraud de Montbrun.

Il n'y a point de date à cette donation, mais elle eut lieu sous l'épiscopat d'Aldebert de Peyre, évêque de Mende, vers le temps de la fondation du monastère du Monastier, ce qui se rapporte à l'époque de la première croisade (*Arch. du département*).

Il existe aussi un hommage du XI[e] siècle, où les Puel sont qualifiés damoiseaux. Cette famille habitait dès-lors le château du Besset, en Gévaudan (2), château qu'elle a possédé sans interruption pendant

(1) Dans les titres de famille, on trouve d'*azur, au bouleau d'argent.*

(2) Le château du Besset, situé dans le mandement de Saint-Pierre-de-Nogaret, était de la mouvance du marquis de Canillac, à cause de sa seigneurie de Saint-Laurent.

Digitized by Google

plus de cinq cents ans. Au XVIe siècle, elle s'établit en Rouergue, où elle a possédé la seigneurie de Parlan et plusieurs autres. A la fin du dernier siècle, elle habitait le château de Trébas. En 1642, Gaspard de Puel épousa l'héritière de la seigneurie de Peyrelade, et fut l'auteur de la branche de ce nom qui subsiste encore. La branche aînée s'est éteinte de nos jours.

I. PIERRE DE PUEL, Ier du nom, seigneur du château du Besset, naquit dans les dernières années du XIIIe siècle. Son nom est cité dans un contrat du 9 octobre 1322, reçu par Moustuejolly, notaire de La Canourgue, et portant vente d'un *quartal* de seigle faite par Arnaud del Moly et Jean del Moly, son père, à noble Pierre de Puel, avec lods et vente, pour 53 sols tournois. Par autre acte du 19 décembre 1340, retenu par le même notaire, Pierre de Puel fit lausime à Jean Raymond d'une maison située au masage du Besset, dans lequel acte est insérée tout au long une reconnaissance féodale en faveur dudit noble de Puel du 28 octobre 1332.

Pierre de Puel eut pour fils Arnaud, qui suit :

II. ARNAUD DE PUEL, damoiseau, seigneur du Besset, acquit de la veuve Frayssinet, de La Canourgue, et d'Etienne Frayssinet, son fils, tous les revenus, lods et vente, etc., qu'ils avaient sur la montagne du Besset, pour le prix de 28 florins d'or; acte retenu par Coudols, notaire de La Canourgue, le 12 décembre 1364. Par autre acte de l'an 1350, devant Guillaume Ségui, notaire, le même Arnaud se fit consentir reconnaissance féodale par Etienne et Géraud Solignac de plusieurs possessions. Il fut père de Hugues, dont l'article suit :

III. HUGUES DE PUEL, seigneur du Besset, qualifié damoiseau dans plusieurs actes, épousa, par contrat du 7 mars 1405, devant Guillaume Gadoli, notaire, Eglandine de Tolenq, fille de Pierre de Tolenq, damoiseau, du lieu de Saint-Remy, diocèse de Mende, et eut de son mariage Brenguier, qui suit :

IV. BRENGUIER DE PUEL, seigneur du Besset, dona-

Digitized by Google

taire de son père, en 1427, s'allia à Cebelie Escafredy, fille de noble Hugues Escafredy, seigneur de Garrigues. Il en eut :

1° Meyrueys, qui suit ; 2° Pons, moine de Saint-Guillem-du-Désert ; 3° Philippe ; 4° Catherine, qui épousa Jean de Créato de La Borie, paroisse de Saint-Félix, près de Rodez ; acte retenu, le 19 mars 1465, par Jean Juery, notaire de Rodez.

V. MEYRUEIS DE PUEL, seigneur du Besset, épousa, par contrat du 6 février 1478 (Pierre Granier, notaire du château de Nogaret), Gabrielle de La Chapelle, fille de Jean de La Chapelle, seigneur de La Chapelle, de La Vigne, et de Catherine de Sennelli.

Meyrueis testa le 29 décembre 1514, et fut inhumé dans une chapelle de l'église de Saint-Pierre-de-Nogaret, au tombeau de ses prédécesseurs.

Le testament de sa femme est du 17 avril 1517, devant Pierre Granier, notaire.

Les enfans issus de ce mariage furent :

1° Jean, qui suit ; 2° Pierre, dont l'article suivra ; 3° Marguerite, femme de Jean Régis, de Saint-Côme, laquelle testa, le 16 novembre 1552, en faveur de son frère Pierre ; 4° Catherine, mariée à Jean Grangier de Combret ; 5° Louise, femme de Pierre Clavel de Montgésieu, veuve en 1539 ; 6° Toinette, alliée à noble Pierre de La Grange.

VI. JEAN DE PUEL, seigneur du Besset, fit hommage, le 6 de juillet 1531, à Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, représentant le comte, à raison des fiefs et biens nobles qu'il possédait dans le mandement de La Roque-Valzergues.

Son testament est du 16 novembre 1534 (Pierre Charrier, notaire). Il veut que son héritier réunisse cent prêtres pour ses funérailles, et leur donne à chacun trois sols tournois. Il nomme pour son héritier général et universel son frère Pierre, et au cas où celui-ci n'aurait pas d'enfans, il lui substitue Jean Pelamourgue, fils de noble Aldebert Pelamourgue, seigneur du Cayla, etc.

VI. PIERRE DE PUEL, frère de Jean, seigneur du Bes-

Digitized by Google

set, épousa, par contrat du 10 février 1540, passé devant Jean Destanno, notaire de Marcoulès, diocèse de Saint-Flour, Marie Aymar, fille de feu noble de Parceval Aymar, seigneur de Lasmaries, en Rouergue, et de noble Catherine Pojols.

Le 12 avril 1554, Pierre de Puel fit hommage au roi, entre les mains de Guittard de Montcamp, juge-mage, pour sa terre et château du Besset et autres biens nobles qu'il possédait dans le mandement de Nogaret, sénéchaussée de Beaucaire. On voit dans le dénombrement qui accompagne l'hommage que le château de Montgésieu (*Monte judeo*) appartenait alors à la famille de Puel, ainsi que la justice haute, moyenne et basse du Besset en paréage avec le roi (1).

Pierre, sur le point de partir pour la guerre avec le ban du Gévaudan, testa, le 23 de septembre 1557, devant Louis Martin, notaire de Flanhac, au lieu de Lasmaries, paroisse de Saint-Parthem, où il se trouvait en ce moment. Il institua pour héritière universelle Marie Aymar, sa femme, à la charge de rendre l'hérédité à son fils Aldebert, encore mineur, avec substitution en faveur de noble Pierre de Pelamourgue, son neveu et filleul, fils d'Aldebert de Pelamourgue, écuyer, seigneur du Chayla-de-Termes, en Gévaudan, etc.

Pierre de Puel eut pour enfans.

1° Aldebert, qui suit; 2° Jeanne; 3° Antoinette; 4° Anne.

VII. ALDEBERT DE PUEL, seigneur du Besset, épousa, le 16 novembre 1566, Gabrielle de Panat, laquelle, devenue veuve et donataire par *fidei-commis* de son mari, testa, le 8 de septembre 1599, devant maître Pergel, notaire de Saint-Laurens, laissant de son mariage :

(1) En 1348, le seigneur de Canillac lui avait cédé cette justice en échange du fief des Hermets, et s'était simplement réservé l'hommage et le droit de prélation. Le paréage en question avait été établi en 1298, entre le roi Philippe et Marquès de Canillac.

Digitized by Google

1° Jacques, qui suit ; 2° François, sieur d'Ajas (1), qui testa, en 1595, en faveur de Jacques, son frère ; 3° N... de Puel, marié, en 1604, à Catherine de Montvallat d'Escouffour, de laquelle il eut Jacques de Puel, seigneur du Bourg, de Villaret, d'Escouffour, cadet aux gardes en 1634 ; aide-major, puis capitaine au régiment de Boisse-Péricaud en 1641 ; premier capitaine et major commandant pour le roi à Rodez en 1652; 4° Gabrielle; 5° Catherine ; 6° Marie.

Le château du Besset fut incendié en 1581, à l'occasion des troubles religieux. Un parti calviniste qui s'en était rendu maître l'occupa pendant quelque temps, et commit toute sorte de vexations dans le pays. Assiégé à son tour par le marquis de Canillac, il évacua la place vers la mi-novembre, après y avoir mis le feu ainsi qu'au village. Ces faits sont consignés dans une enquête faite à La Canourgue par le juge de là terre de Canillac, sous la date du 16 décembre 1581.

VIII. JACQUES DE PUEL, seigneur du Besset, épousa, le 16 août 1599, au château de Capdenaguet, paroisse de Balsac (Guirbal, notaire de Salles-Comtaux), Anne de Senigallet ou Signalaguet, fille de feu Michel de Signalaguet, seigneur de Châteauneuf, et de Gabrielle de La Roque, celle-ci de la maison de Montmajor, en Auvergne, « au grand désir et contentement, dit le contrat, de noble Jean de Châteauneuf, seigneur de Peyrignac, oncle paternel de la future, et de Louise de Panat, femme dudit sieur de Peyrignac (2). »

Jacques de Puel et sa femme testèrent au château de Parlan, le 9 octobre 1629, à l'occasion de la peste qui ravageait la province. Ils eurent pour enfans :

(1) Le village d'Ajas, paroisse de Bonneterre, mandement de La Roque-Valsergues.

(2) Le vrai nom de cette famille de Senigallet était *Troupel*. Pierre de Flavin, seigneur de La Capelle, avait épousé une sœur de Anne. Louise de Panat, dame de Capdenaguet, était sœur de Gabrielle, femme d'Aldebert de Puel, père de Jacques.

Jean de Senigallet de Châteauneuf, sieur de Peyrignac, qui possédait les seigneuries de Parlan et de La Vayssière, près de Flavin ; une maison et autres biens à Salles-Comtaux, près du château majeur, n'ayant point eu d'enfans, institua pour héritier Jacques de Puel, lequel fit hommage au roi pour son fief de Salles en 1613. Le sieur de Peyrignac mourut au château de Parlan, en 1608, la même année que naquit Georges de Puel.

Digitized by Google

1° Jean-Gabriel, qui suit : 2° Georges, sieur de Peyrignac ; 3° Gaspard, sieur de Fontaneilles, auteur de la branche de *Peyrelade*, marié, le 27 mai 1641, à Jeanne de Brunel, fille de noble Jean de Brunel et de Françoise d'Alboy, seigneurs del Bourg et coseigneurs de Peyrelade, habitant audit Peyrelade ; 4° Jacques, sieur de Porcaresses, qui eut de son mariage avec Marie de Saunhac (résidant au village des Aumières, paroisse de Moyrazès) un fils nommé Louis, sieur des Aumières, marié, le 18 novembre 1675, avec Anne de Viguier, fille de noble Guillot de Viguier, sieur de Crosafond, et de Marie de Coudercy, du lieu de Soulages ; 5° Pierre, reçu chevalier de Malte en 1622 ; 6° Charles ; 7° Jean ; 8° Louis ; 9° Gabrielle, mariée à N.... de Buscaylet, seigneur de La Bosque.

IX. JEAN GABRIEL DE PUEL, seigneur du Besset et de Parlan, épousa, par contrat du 8 mai 1629 (Pomarède, notaire), au château du Bouyssou, paroisse de Flavin, Hélène de Méjanès, fille de Guillaume de Méjanès, seigneur de Mosieys, et de Marie de Saunhac d'Ampiac. Il en eut :

1° Jean-Jacques, qui suit ; 2° Georges, sacristain de Nant ; 3° Arnaud, sieur d'Ajas ; 4° Anne, mariée à noble François de Clergue, sieur de Linardié, morte en 1682, âgée de cinquante ans, et enterrée dans l'église de Saint-Pierre-de-Genouillac, annexe de Gaillac.

X. JEAN-JACQUES DE PUEL, seigneur du Besset, de Parlan, etc., épousa, le 19 mars 1657, au Vibal (Dupuy, notaire de Sévérac-l'Eglise), Anne d'Arzac, fille de feu noble Guion d'Arzac, seigneur de La Force, et de Madeleine de Mirman (celle-ci, devenue veuve, épousa en deuxièmes noces Jacques de Roquefeuil).

Ses enfans furent :

1° Arnaud, qui suit ; 2° N... de Puel, capitaine de frégate en 1702 ; 3° Madeleine, femme, en 1694, de noble Sébastien de Bonne, seigneur de Marguerites et de Rosnel.

XI. ARNAUD DE PUEL, II^e du nom, écuyer, seigneur du Besset, de Parlan, de la Pradelle et de Trébas, s'allia, par contrat passé à Rodez, le 6 février 1689 (Teulat, notaire de Calmont, et Marion, notaire de Rodez), avec Marie Marguerite de Lévezou de Vesins, fille de Jean de Lévezou, marquis de Vesins, et de noble dame de Bernard d'Ourtoulès,

Digitized by Google

Il obtint le brevet d'une compagnie d'infanterie le 20 juin 1690, fut chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Nant, en Rouergue, en 1711, et eut une jambe emportée par un boulet de canon.

Il testa le 22 août 1710, au château de Parlan (Teulat, notaire), en faveur de sa femme et de son oncle Arnaud, sieur d'Ajas, à la charge par eux de rendre l'hérédité à tel de ses enfants que bon leur semblerait. Marguerite de Vesins, par testament du 8 janvier 1721, au château de Trébas, institua pour héritier Joseph, son fils; elle avait eu de son mariage :

1° Charles-Armand, décédé avant 1721 ; 2° Joseph, qui suit, baptisé dans l'église de Magrin, le 28 octobre 1696 ; 3° Marie-Anne ; 4° Rose, femme de Louis Gédéon de Curières de Sainte-Eulalie, laquelle était veuve en 1756.

XII. JOSEPH DE PUEL, écuyer, seigneur du Besset, de Parlan, de La Pradelle, vicomte de Trébas et de Gaycre, épousa, par contrat du 29 avril 1739, passé au château de Saint-Victor, Claire-Thérèse-Théodore de Montcalm-Gozon, fille de Louis-Jean-Pierre de Montcalm-Gozon, marquis de Saint-Véran, seigneur de Mélac, de Saint-Victor, etc., et de Madeleine de Girard de Colondre, laquelle testa au château de Trébas, le 27 juillet 1748, en faveur de Marie-Joseph-Sylvestre, son fils, qui suit :

XIII. JOSEPH-MARIE-SYLVESTRE DE PUEL, écuyer, seigneur du Besset, de Parlan, de La Pradelle, vicomte de Trébas, baron de Castelmary, page du roi en sa petite écurie, s'allia, le 2 mars 1766, avec Gabrielle-Françoise de Mostuéjouls, fille de François de Mostuéjouls, seigneur de La Canourgue, Grailhe, etc., habitant à Compeyre, et de Gabrielle de Tauriac, dont il eut :

1° Antoine-Joseph-Sylvestre de Puel, baron de Parlan, chevalier de Malte, mort sans avoir été marié, et qui a institué pour son héritier universel, par testament du 10 juin 1828, Jean-Baptiste-Marie-Frédéric-Henri-Gédéon de Warroquier, ancien-officier d'état-major, sous la condition de joindre à son nom celui de Puel de Parlan, laquelle clause a été remplie, après les formalités ordinaires, par ordonnance du roi du 18 mars 1843 ; 2° Jean-Joseph-Auguste-César de Puel,

Digitized by Google

reçu chevalier de Malte le 2 décembre 1783, marié à Clairvaux à Jacquette-Augustine de Faramond-Lozière, fille de Jacques-Augustin de Faramond, et de Marie de Glandières, dont un fils unique, mort sans avoir été marié; 3° Gabrielle de Puel; 4° Antoinette-Louise-Paule-Elisabeth-Marie; 5° Joséphine-Françoise-Marguerite-Antoinette; 6° Françoise-Gabrielle-Joséphine, mariée à N..... de Warroquier (*Extrait des titres de la maison de Puel, aujourd'hui entre les mains de M. de Warroquier, à Trébas*).

TERRES DE LA MAISON DE PUEL.

Il paraît, d'après quelques anciens titres du monastère de Bonnecombe, que Parlan appartenait primitivement à la famille de Bégon, qui avait en même temps d'autres possessions à Magrin et dans les environs. On voit, dans un acte de l'an 1205, que Hugues de Bégon, Astorgue, sa femme; Guillaume et Bernard, ses enfans, donnèrent à Bonnecombe la dîme du blé de l'appendarie de Parlan, ainsi que celle des autres mas qui en dépendaient (*Cart. III, fol.* 118).

Quelques années après, en 1212, les mêmes firent d'autres donations (*Cart. III, fol.* 139).

Dans le terrier de Calmont de l'année 1439, contenant les hommages des vassaux de ladite terre, il est souvent question du fief de Parlan, qui appartenait, à cette époque, à Guillaume de Viguier, fils d'autre Guillaume, marchand de Rodez.

A la fin du XVI^e siècle, la terre et château de Parlan étaient possédés par Jean de Châteauneuf, sieur de Peyrignac, d'où ils passèrent avec le reste de son héritage dans la maison de Puel.

Le fief de La Vayssière, paroisse de Flavin, mandement de Sébazac, provenait de la même hérédité. D'après un hommage du 4 février 1634, on voit qu'en 1323, il avait appartenu à Jean et Hugues del Bibal; en 1513, à noble Georges Vigouroux, de Rodez; en 1536, à Jean Daymont, marchand dudit Rodez; en 1547, à noble Antoine Cat, seigneur de Billorgues, comme mari de Catherine Daymont; en 1597, à François Vedel, époux de Jeanne de Cat, et la même année à Jean de Châteauneuf, sieur de Peyrignac et de Parlan, comme étant au lieu et place de François de Vedel.

La seigneurie de La Pradelle, près de Rignac, entra chez les Puel, par Marie Marguerite de Lévezou-de-Vesins, femme, en 1689, d'Arnaud de Puel. Cette terre, qui faisait partie de l'ancien patrimoine de la maison de Belcastel, avait été vendue, en 1597, par Jean de Belcastel à Antoine de Bernard, seigneur d'Ortholez. Marguerite de Bernard l'apporta dans la maison de Vesins, en épousant, en 1652, Jean de Lévezou, marquis de Vesins.

Digitized by Google

Trébas et Gaycre avaient été cédés en échange, en 1381, par Ramonde, abbesse du monastère Saint-Sernin, près de Rodez, à Jean, comte d'Armagnac, dont la famille les aliéna. Noble et puissant homme Arnaud Dax en était seigneur en 1465, ainsi que de Lencou.

Ces terres passèrent ensuite dans la maison de Lévis, et Anne de Lévis, duc de Ventadour, les vendit, en 1622, à noble Antoine de Gaillardy, lequel les revendit, en 1645, à noble Joseph Azémar, sieur de Treilles, habitant de la ville de Toulouse, et c'est de ce dernier que les acquit, en 1701, Arnaud de Puel, au prix de 23,253 fr.

BRANCHE DE PEYRELADE.

IX. **GASPARD DE PUEL**, sieur de La Vayssière, troisième fils de Jacques, seigneur du Besset et de Parlan, et d'Anne Signalaguet, épousa, par contrat du 27 mai 1641, au château de Peyrelade, Jeanne de Brunel, fille de noble Jean de Brunel, seigneur du Bourg, de Fontancilles, de Boyne, coseigneur de Peyrelade, et de Françoise d'Alboy. Il en eut :

1° Jacques, dont l'article suit; 2° Jean, sieur du Bourg; 3° Marie, morte sans alliance; 4° Marie-Anne, mariée, le 6 février 1635, à Jacques Desmazes, bourgeois de Prévinquières, mort sans postérité; 5° Gabrielle, mariée, par contrat du 19 avril 1678, reçu par Vitalis, notaire de Liaucous, à Jean-François d'Aigouy, seigneur de Bellegarde et de Saint-Martin.

X. **JACQUES DE PUEL**, III^e du nom, seigneur de Fontaneilles, du Bourg, coseigneur de Peyrelade, épousa, en 1682, Madon (Madeleine) de Mazeran, fille de noble de Mazeran, seigneur du Cros. De ce mariage vinrent :

1° Louis, qui suit; 2° Joseph, prêtre et prieur de........, en Languedoc; 3° Madeleine, mariée, le 5 juin 1714, au sieur Desplantiers, bourgeois de Compeyre; 4° Jacquette de Puel, mariée, en 1724, au sieur Tibaut, de Sévérac-le-Château.

XI. **LOUIS DE PUEL**, seigneur de Peyrelade, du Bourg, de Fontaneilles et autres lieux, épousa, par contrat du 30 janvier 1734, reçu par Jaoul, notaire de Compeyre, au château de Mostuéjouls, Marie-Anne-Charlotte de Mostuéjouls, fille de Jean, seigneur dudit lieu et autres places, et de Jeanne d'Izarn de Frayssinet.

Digitiz

Louis de Puel acheta, en 1755, de Félix de Malbosc, de Miral, seigneur de Luganhac, héritier de Jean-Félix de Pélamourgue, son grand-père, les droits seigneuriaux qu'il avait à Peyrelade, et fit bâtir dans la plaine un nouveau château appelé *Vignals*, qui devint désormais le séjour de sa famille. Il n'eut de son mariage qu'un fils, dont l'article suit :

XII. ALEXANDRE DE PUEL, seigneur de Peyrelade, épousa, par contrat du 11 février 1771, reçu au château de Cabanes, par Raymond Rous-Madignac, notaire de Ségur, Marie-Louise de Micheau, fille d'Amans-Joseph de Micheau, seigneur de Cabanes, de Vérières, de Marzials, etc. De ce mariage naquirent :

1° François-Xavier, dit le chevalier de Peyrelade, qui suit; 2° Alexandre, mort sans alliance; 3° Charles, mort sans alliance; 4° Marie-Marguerite-Sophie, demoiselle de Peyrelade, mariée, au mois de mars 1802, à Pierre-Abel Bion de Marlavagne, ancien avocat en parlement.

XIII. FRANÇOIS-XAVIER DE PUEL, marié, en juin 1821, à Marie-Souveraine-Alix de Lansade, fille de Pierre Irieix, comte de Lansade, issu d'une famille noble du Périgord, ancien capitaine au régiment de Vermandois, et de Catherine de Massol de Jonquières, laquelle est qualifiée, dans son contrat de mariage, de dame de Vissec de Latude, baronne de Jonquières (1), de Saleson et autres places. De ce mariage sont issus :

1° Gustave de Puel de Peyrelade, marié, le 9 octobre 1854, à Cécile de Mostuéjouls; 2° Euphrasie; 3° Clément; 4° Alexandre.

(La généalogie de cette branche a été composée sur les titres et documens conservés au château de Vignals).

(1) Le château de Jonquières, situé à une égale distance de Gignac et de Lodève, a été le berceau de la famille de Vissec de Latude, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la province du Languedoc. L'on sait qu'une des branches de cette famille a été la tige des seigneurs de Ganges, à laquelle appartenait la belle et infortunée marquise de Ganges. Il est remarquable que ce fut un seigneur de Jonquières qui, comme l'un des plus proches agnats de la maison de Vissec, fut choisi comme tuteur des deux enfans de cette femme, à laquelle ses malheurs et sa mort ont donné une si douloureuse et si touchante célébrité.

Digitized by Google

DE SAINT-FÉLIX,

Seigneurs de Saint-Félix, coseigneurs de Cassagnes-Comtaux.

Saint-Félix était une seigneurie particulière, enclavée dans la terre de Cassagnes-Comtaux. Le château, dont on ne voit plus que quelques débris, dominait le village.

Là vivait jadis une famille noble du nom de Saint-Félix, dont l'origine remontait au moins au XIIIe siècle.

Noble Guillaume de Saint-Félix, chevalier, est qualifié coseigneur de Cassagnes dans un titre de l'an 1298. D'après un titre de l'évêché, Guillaume et Hugues de Saint-Félix possédaient la terre de Vabre, près de Rodez, au XIIIe siècle. Le premier fut père de Pons de Saint-Félix, damoiseau, qui rendit hommage au comte de Rodez en l'an 1302.

Hugues de Saint-Félix vendit certaines rentes en 1446, et fut père d'Olivier.

Olivier de Saint-Félix, vivant encore en 1508, eut pour enfans :

1° Jean, qui suit;

2° Gailhard, recteur de l'église de Brousse;

3° Guillaume, infirmier de l'église cathédrale de Vabre;

4° Brenguière, mariée, avant 1501, à noble Gailhard de Hugues, du château de Mandailles, paroisse du Cambon (1).

Jean de Saint-Félix, damoiseau, coseigneur de Cassagnes, bailla à cens, en 1470, une terre et vigne dite de Roquebaire, et rendit hommage au roi, le 19 mars 1481, pour Saint-Félix et la coseigneurie de Cassagnes. Il fit son testament, le 19 août 1506, en

(1) Gailhard était fils de Marc de Hugues, seigneur de Mandailles. Cette famille était fort ancienne. En 1218, Bernard de Hugues, demeurant à Panat, avait donné sa terre de Narbonnelle à l'abbaye de Bonnecombe (*Cart. II*, 74).

On voit aux archives du chapitre de Rodez des reconnaissances de l'an 1464, consenties à noble Jean Huc ou Hugues pour les terres d'Onet et de Gajac, qui furent possédées, en 1512, par Antoine Brenguier, secrétaire du roi.

Digitized by Google

faveur d'Isabelle Galino ou de Galy, sa petite nièce. Mais par un codicille du 18 décembre 1510, il institua pour héritier, par *fidei commis*. Gailhard de Saint-Félix, son frère, avec la condition expresse de marier ladite Isabelle, fille d'Etienne de Galy et d'autre Isabelle, sa nièce, avec Hugues Hébrard.

HÉBRARD,

Seigneurs de Saint-Félix, de Castel-Gaillard, coseigneurs de Cassagnes-Comtaux, en Rouergue; seigneurs de Saint-Gemme, en Albigeois.

ARMES : *D'argent, à la fasce de sinople, chargée d'un bras d'or.*

Hugues Hébrard, dont il est ici question, était du lieu de Pampelune, en Albigeois; mais sa famille était déjà établie à Saint-Félix, car un titre de l'an 1439 mentionne noble Antoine Hébrard comme ayant sa résidence dans ce lieu.

Il paraît même qu'une famille Hébrard existait à Rodez dès le XIVe siècle.

Gaillard Hébrard, marchand du Bourg de Rodez, rendit hommage, en 1334, à Jeanne de Narbonne, dame de Sévérac, pour des fiefs nombreux qu'il avait dans le Layssagués (*Archives du domaine, à Montauban*).

Noble Raymond Hébrard, de Rodez, fonda, le 13 octobre 1356, une chapelle dite de l'*Hébrardie*, dans l'église de Saint-Amans (*Pouillé du diocèse*).

En 1358, Jean Hébrard, du Bourg de Rodez, était seigneur de Vayssac, paroisse d'Azinières (*Tit. du château de Brussac*).

Noble Gaillard Hébrard, du Bourg de Rodez, rendit hommage, le 27 septembre 1404, à Bernard d'Armagnac, comte de Rodez, pour Castel-Gaillard, *sive* le colombier de Puech-Cassagnes, près de La Mouline, et autres droits seigneuriaux qu'il avait dans Rodez et à Saint-Martin-de-Cormières, mandement de Camboulas (*Tit. du couvent des Jacobins*).

Durand Hébrard et Antoinette Vigourous, sa femme, vendirent, en 1455, à Etienne Melety, notaire de Rodez, diverses rentes qu'ils avaient au village d'Ynières (*Archives du chapitre*).

I. HUGUES HÉBRARD, mentionné dans le testament de Jean de Saint-Félix, cité plus haut, est qualifié lui-

Digitized by Google

même seigneur de Saint-Félix et coseigneur de Cassagnes-Comtaux, dans des actes de 1502 (*Tit. du château de Panat*).

Sans doute que quelque alliance avait uni précédemment les deux familles et qu'elles jouissaient en commun de ces deux terres.

Hugues épousa : 1° en 1512, Isabelle de Galy, du lieu de Meyrueis, diocèse de Nîmes, dont il était parent au troisième degré; 2° Anne de Boisset, du lieu de Cassagnes. Il n'eut point d'enfans d'aucun de ces mariages, et par son testament de l'an 1554, il institua pour héritier Géraud Hébrard, seigneur de Carmaux, son frère. Il fit des legs à ses autres frères et sœurs qui sont nommés dans l'ordre suivant :

1° Géraud Hébrard, seigneur de Carmaux; 2° Jean Hébrard, seigneur de Saint-Gemme, et Pierre, fils de celui-ci; 3° Antoine Hébrard, recteur de Saint-Gemme (1); 4° Marguerite Hébrard; 5° Antoinette Hébrard, demoiselle de Miramont. Il lègue à Jacques Hébrard, son cousin, la maison qu'il possède au Bourg de Rodez, à la charge de payer certaine somme à Brenguier, son frère.

II. GÉRAUD D'HÉBRARD, seigneur de Carmaux, en Albigeois, et de Saint-Félix, en Rouergue, avait épousé, en 1531, noble Françoise de Barrau, dont il eut :

1° Hugues II, qui suit; 2° Catherine Hébrard, mariée, en 1593, avec noble Charles de Chaudesaigues, seigneur de la Rosière, habitant à Villefranche-de-Panat.

III. HUGUES HÉBRARD, II^e^ du nom, seigneur de Saint-Félix et de Carmaux, coseigneur de Cassagnes-Comtaux (2), épousa, par contrat du 23 janvier 1562, Françoise de La Valette, fille de feu Jean, seigneur de Parisot, et de Gabrielle de Murat de Lestang. De ce mariage vint Hercule.

IV. HERCULE HÉBRARD, seigneur de Saint-Félix et de

(1) Dans un titre de l'an 1518, noble Antoine d'Hébrard, habitant à Pampelonne, est qualifié seigneur de Palhayrols, de Jalenques et de Bossac.

(2) Hugues II était oncle de Gabrielle de La Roque, mariée à Michel Troupel de Senigallet, seigneur de Châteauneuf.

Digitized by Google

Carmaux, etc., se maria, par contrat du 28 avril 1597, avec Anne-Françoise de Prunet, fille de François, seigneur dudit lieu (1), laquelle testa le 24 décembre 1645.

Ses enfans furent :

1° François Hébrard; 2° Marie, femme de Gaspard de Pradines, seigneur de Limayrac; 3° Antoinette, mariée, le 12 février 1615, à noble François de Boyer, seigneur de La Coste, dont elle n'eut point d'enfans; 4° Anne Hébrard, qui épousa Jean Rodat, bourgeois du Pont de-Cirou; 5° Jeanne, femme de Louise de Boussac, seigneur de La Terrisse; 6° Françoise, mariée au seigneur de Volpillac.

V. FRANÇOIS HÉBRARD, I^er du nom, seigneur de Saint-Félix, épousa, par contrat du 25 novembre 1638, Françoise de Saunhac, fille de Raymond de Saunhac, seigneur d'Ampiac, gentilhomme de la chambre du roi, et de Roquette de Corneillan; ladite Françoise, veuve de Jacques d'Alary du Rouyre, baron de Tanus. François Hébrard mourut en 1664, au village de La Vayssière, paroisse de Flavin. Françoise de Saunhac, sa veuve, rendit hommage au roi, en 1669, pour le château de Saint-Félix, avec toute justice et pour la sixième partie de la justice de Cassagnes (*Anciens titres du château de Saint-Félix, déposés aux archives du château de Villelongue*).

VI. FRANÇOIS D'HÉBRARD, II^e du nom, seigneur de Saint-Félix, héritier substitué aux biens d'Hercule d'Hébrard et de Françoise de Prunet, ses aïeuls, vendit une rente, en 1679, à François du Cros de Planèses (*Titres de Planèses*).

VII. ANTOINE D'HÉBRARD, seigneur de Saint-Félix, fils du précédent, était, en 1713, garde de la manche du roi (*Tit. de Villelongue*).

VIII. Noble JEAN-BAPTISTE D'HÉBRARD DE SAINT-FÉLIX, dernier du nom, testa en 1767, et fit héritier universel Jean-Michel-Louis de Saunhac, comte de Villelongue, son parent (*Tit. du château de Villelongue*).

(1) Voir à la suite la note sur la famille de Prunet.

Digitized by Google

NOTE SUR LA FAMILLE DE PRUNET.

La famille de Prunet était de Verrières (1). On trouve un Bernard de Prunet, chevalier, dont la fille, marquise de Prunet, religieuse au couvent de l'Arpajonie, fut légataire, en 1332, de Marguerite de Médicis, femme de noble Rigal de Capluc (*Tit. de Cantobre*).

Nobles Guillaume, Jean et Brenguier Prunet, de Verrières, sont inscrits sur le rôle des hommes d'armes de 1460 (On y voit aussi un Dordé Prunet, de Plaisance).

Brenguier Prunet épousa Marguerite de Lapanouse, du Colombier.

Jean Prunet, de Verrières, figure dans le rôle de la noblesse de 1552.

François, son fils, se maria, après 1557, avec Antoinette de Rodez-Montalègre, veuve de Pierre de Lapanouse, du Colombier.

De ce mariage vint une fille unique, Anne-Françoise de Prunet, qui épousa, en 1597, Hercule d'Hébrard, seigneur de Saint-Félix.

Antoinette de Rodez-Montalègre, dans son testament fait au château de Saint-Félix, le 26 septembre 1597, exhéréda son fils du premier lit, Pierre de Lapanouse, à cause de ses *indignités* et *ingratitudes*, et institua pour héritière universelle Françoise de Prunet, issue de son second mariage, et femme du seigneur de Saint-Félix.

(1) Peut-être Verrières, près de Briols, canton de Belmont.

Digitized by Google

Digitized by Google

D'HÉRAIL,

Seigneurs de Lugan, de Pomayrols, de Buzareingues, etc.; barons de Pierrefort, comtes de La Roue, seigneurs de Dunières, de La Chaux, de Montpeloux, d'Usson, etc., en Rouergue et en Auvergne.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lion du même, lampassé et armé de gueules*, qui est de Pierre Pierrefort; *aux 2 et 3 fascé d'or et d'azur*, qui est de La Roue; *sur le tout d'or au chêne de sinople*, qui est d'Hérail. *Couronne de comte.*

Les seigneurs de Lugan et de Buzareingues, en Rouergue, du nom d'Hérail, paraissent être une branche de la maison d'Hérail de Brisis, séparée avant l'époque où les armoiries furent invariablement fixées dans les familles. Cette branche ou, si l'on veut, cette famille a contracté de grandes alliances et a été successivement substituée, dans la première moitié du XVI^e siècle, à deux maisons illustres et de haut baronnage, celles de Pierrefort et de La Roue. Josselin Hérail, qui fit son testament en 1200 et possédait la terre de Lugan, est le premier auteur connu de cette maison. Il fut l'aïeul de Saladin, depuis lequel la filiation n'est plus interrompue.

I. SALADIN D'HÉRAIL, seigneur de Lugan, en Rouergue, fit son testament en 1300 en faveur de Guillaume, son fils, qui suit :

II. GUILLAUME HÉRAIL, seigneur de Buzareingues et

Digitized by Google

de Lugan, fit son testament, le 17 mars 1368, en faveur de Déodat, son fils, qui suit (1) :

III. DÉODAT HÉRAIL, seigneur de Buzareingues et de Lugan, est qualifié noble, puissant et égrège homme dans une donation qu'il fit à Jean, son fils aîné, le 12 août 1400 (2). Déodat Hérail, appelé aussi Daudo, fut assistant de Louis de Céra, dans le combat en champ clos que celui-ci soutint à Rodez, le 31 décembre 1388, contre Jacques Breton, de la garnison de Carlat et obéissance du roi d'Angleterre (*Annales du Rouergue*).

Il eut entre autres enfans :

1° JEAN, dont l'article suit;

2° DÉODAT HÉRAIL, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lequel fut présent, le 24 janvier 1420, avec Aimeric de Castelpers, Bertrand des Prés, seigneur de Montpezat, et Jean de Viemont, seigneur de Tournecoupe, chevalier, à l'hommage et serment de fidélité prêté à Jean, comte d'Armagnac, par Jean de Castillon, damoiseau, seigneur de Castillon et de Castelnau-d'Eausan;

3° VITAL HÉRAIL, abbé de Saint-Chaffre, en Velay;

4° HÉLÈNE HÉRAIL, mariée en l'église d'Espagnac, au diocèse de Mende, le jour de la fête de saint Michel, 29 novembre 1392, avec Bermond *du Caylar* (ou du Cayla), baron de Combas et de Boucoiran, mort vers l'an 1414, fils de Jean, dit Decan du Caylar, baron de Combas, du chef de Constance de Mezeoargues, sa mère (*Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, par le marquis d'Aubais, tom. I; *Histoire des guerres du comté Venaissin*, p. 286).

IV. JEAN HÉRAIL, Ier du nom, qualifié noble et puis-

(1) Il paraît qu'il fut aussi père de Miracle Hérail, mariée, vers le milieu du XIVe siècle, à Motet de Lapanouse, IVe du nom, seigneur de Loupiac.

(2) L'*Armorial général*, reg. V, première partie, art. Gualy, p. 2, lui donne encore pour fille Cébélie Hérail, mariée, par contrat du 9 février 1430, avec Bertrand Gualy, damoiseau. — Il pourrait aussi avoir eu pour fils *Georgy Erath*, qui faisait partie des hommes d'armes rassemblés à Rodez, le 3 janvier 1386, par le comte d'Armagnac, pour marcher contre les Anglais.

Digitized by Google

sant homme, chevalier, seigneur de Lugan et de Buzareingues, fit son testament le 12 août 1413. Ses enfants furent :

1° Jean, II^e^ du nom, dont l'article suit :
2° Bourguine Hérail, mariée : 1° en 1436, avec Guigues *de Borne d'Altier*, damoiseau, seigneur du Champ, fils de Raymond de Borne, dit d'Altier, damoiseau, et de Marquise de Cadoène de Gabriac; 2° avec Jean *Adhémar*, chevalier, seigneur de Firmi, veuf, en premières noces, de Marguerite de La Tour de Chavarans, et fils de Rigal Adhémar, seigneur de Villelongue et de La Roque-Rocozel, en Albigeois, et de Cébélie de Barrière ;
3° Jeanne Hérail, première femme de Gaspard *Adhémar*, chevalier, seigneur de Firmi, fils du premier lit de Jean (1).

V. JEAN HÉRAIL, II^e^ du nom, seigneur de Lugan, épousa : 1° Gaillarde de Vesins, 2° N..... Canazic. Ses enfants furent :

1° Vital, dont l'article suit;
2° Antoine Hérail, viguier de la ville de Nant, en 1408.

Dans le même temps vivaient :

I. Pierre Hérail, auteur de la *seconde branche* rapportée ci-après;
II. Aymar Hérail, époux de Suzanne *de Rochebaron*.

VI. VITAL HÉRAIL, seigneur de Lugan, épousa : 1° par contrat du 10 septembre 1500, Marquise de Morlhon, fille de Jean de Morlhon, seigneur de Sanvensa, second président au parlement de Toulouse; 2° par contrat du 18 janvier 1520, Marquise d'Estaing, veuve, en premières noces, d'Arnaud, baron de Landorre, et, en secondes noces, d'Antoine de Murat, *dit* de Lestang, seigneur de Pomayrols, et fille de Guillaume, baron d'Estaing, de Landorre et de Salmiech, vicomte de Cadar et de Cheylanne,

(1) D'après un titre du château de Buzareingues, il paraît que Jean I^er^ eut encore pour fils Louis d'Hérail, chevalier, seigneur de Buzareingues, vivant le 16 décembre 1432, qui fut père de Gui, mentionné dans un acte de 1470, et grand-père de Pierre Hérail, que l'on regarde comme l'auteur de la branche de Buzareingues.

Digitized by Google

gouverneur de diverses places en Rouergue, et d'Anne d'Esparrou. Il a eu de son premier mariage :

1° Charles, dont l'article suit;
2° Vital d'Hérail, abbé et seigneur de Nant en 1530;
3° Gabrielle d'Hérail, mariée, par contrat du 25 janvier 1531, avec Antoine d'Izarn, seigneur de Frayssinet, gouverneur de Rodez, fils de François d'Izarn, seigneur de Frayssinet, et de Marguerite de Montarnal, sa seconde femme.

VII. CHARLES D'HÉRAIL, seigneur de Lugan et de Pomayrols, épousa, par contrat du 18 juin 1531, Jeanne de Gimel (1), dame de Saint-Jal, en Limousin, laquelle vivait en 1563. Leurs enfans furent :

1° Guillaume d'Hérail, seigneur de Lugan, qui fit son testament le 28 mars 1563, et mourut sans postérité ;
2° Madeleine d'Hérail, dame de Lugan, mariée par contrat du 19 juillet 15.., avec Jean de Montlaur, seigneur de Murles ;
3° Françoise d'Hérail ;
4° Antoinette d'Hérail de Lugan, mariée, par contrat du 27 juillet 1561, avec Etienne *de Carcassonne*, seigneur de Port, fils d'Antoine de Carcassonne, seigneur de Pouzols et de Soubès, et de Jeanne de Bérenger ;
5° Gabrielle d'Hérail de Lugan, mariée, par contrat du 18 avril 1568, passé au château de Gabriac, avec Jean *de Lastic*, écuyer, seigneur de Rochegude, en Auvergne, fils de noble Claude de Lastic, seigneur de Montsuc, et de Marguerite des Farges.

SECONDE BRANCHE *dite* DE BUZAREINGUES.

VI. PIERRE D'HÉRAIL, seigneur de Buzareingues, était, suivant l'ordre des temps, très-proche parent de Jean Hérail, II^e^ du nom, seigneur de Lugan (*Voir la note de la page précédente*). Il épousa, par contrat du 25 novembre

(1) De Gimel : *burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules, brochante sur le tout.*

1508, Anne de Pierre (1), fille aînée et principale héritière de Jean de Pierre, baron de Pierrefort, de Ganges, de Castries, d'Hierle, de Brissac, etc., et de Françoise de Chalençon. Il fut stipulé au contrat que les enfans qui naîtraient de ce mariage porteraient le nom et les armes *de Pierrefort*.

VII. RENÉ D'HÉRAIL, *dit* DE PIERREFORT, chevalier, baron de Pierrefort et de Ganges, seigneur de Buzareingues, d'Agen, de Brissac, etc., fils aîné et héritier de Pierre Hérail, et d'Anne de Pierre, s'opposa à la donation qu'avait faite, en 1554, Françoise de Pierre, sa tante, sœur puînée de sa mère, de la baronnie de Ganges, à Jean de Béziers, baron de Vénejan, son mari, et, après la mort de cette dame, il en recueillit les biens, comme substitué aux noms, armes et domaines de la maison de Pierrefort. René d'Hérail avait épousé, en 1543, Jeanne, dame de La Roue (2), de Saint-Anthelme, de La Chaux, de Montpeloux et d'Usson, en Auvergne; sœur et héritière, en 1570, de Jacques de La Roue, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances (3), et fille d'Antoine, seigneur de La Roue, que le roi François I[er] avait armé chevalier de sa main à la bataille de Marignan, en 1515, et de Louise de Calvisson. René d'Hérail de Pierrefort vendit la baronnie de Ganges à Balthazar de Saint-Etienne, seigneur de Saint-Martial, et la fille de celui-ci, Jeanne de Saint-Etienne, la porta en mariage à Jean de Vissec de Latude, maréchal-de-camp et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. René eut pour fils :

(1) De Pierre : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lion du même, lampassé et armé de gueules.*

(2) De La Roue : *fascé d'or et d'azur.*

(3) Descendu de Gilbert *de Solignac*, seigneur de Solignac et de Saint-Agrève, marié, avant l'année 1328, avec Sybille, héritière de l'ancienne et puissante maison de La Roue, dont elle lui transmit le nom et les armes, avec de riches domaines. La branche d'Hérail-Pierrefort a formé la troisième race des seigneurs de La Roue.

Digitized by Google

1° **Gaspard**, dont l'article suit;

2° **Marc d'Hérail de Pierrefort de La Roue**, seigneur de Dunières, marié avec Françoise *de Chalençon*, fille de François de Chalençon, chevalier, seigneur baron de Rochebaron, et de Jacqueline de Levis-Ventadour, et sœur de François de Chalençon, vicomte de Rochebaron, époux de Marguerite d'Aumont, fille de Jean VI, seigneur d'Aumont, comte de Châteauroux, baron d'Estrabonne, maréchal de France. Marc n'a laissé qu'une fille :

Gasparde de Pierrefort de La Roue, dame de Dunières, mariée avec Jacques, baron d'*Espinchal*, mestre-de-camp d'infanterie, mort peu avant l'année 1646, fils de François, baron d'Espinchal, chevalier de l'ordre du roi, et de Marguerite d'Apchon.

VIII. GASPARD D'HÉRAIL DE PIERREFORT, *dit* DE LA ROUE, comte de La Roue, chevalier, baron de Pierrefort, seigneur de Saint-Anthelme, de La Chaux, de Montpeloux, de La Coste, d'Usson, etc., épousa, vers l'an 1610, Gabrielle de Brou-la-Liègue, fille d'Antoine de Brou, seigneur de La Liègue, et de Claudine de Fay. Leurs enfans furent :

1° **Gaspard de Pierrefort**, comte de La Roue, héritier de Claude de Brou, comte de La Liègue, son oncle, décédé sans enfans le 6 août 1675. Il transigea avec Marthe d'Hostun de La Baume, sa veuve, à laquelle il compta 113,000 livres pour ses droits dotaux. Gaspard d'Hérail, *dit* de Pierrefort, avait épousé, vers 1650, Claudine *de Talaru*, fille de Claude de Talaru, baron de Chalmazels, et de Claudine de Malain de Lux, sa seconde femme. Il mourut sans postérité;

2° **Balthazar**, dont l'article suit.

IX. BALTHAZAR D'HÉRAIL DE PIERREFORT DE LA ROUE, chevalier, baron de Pierrefort, comte de la Roue, etc., rendit hommage, au bureau des finances de Riom, le 9 décembre 1669, à raison des terres de la Roue, de Montpeloux, de La Chaux et d'Usson, et seulement pour la partie de ces terres qui relevait du comté d'Auvergne; l'autre portion, qui relevait du comté de Forez, appartenant à son frère (*Coutumes d'Auvergne*, par Chabrols,

Digitized by Google

t. 4, page 297). Etienne de Rochemonteix, fondé de sa procuration, renouvela cet hommage en 1684 (*Dictionnaire des noms féodaux*, 2e partie, page 748).

Balthazar n'a laissé qu'une fille :

MARTHE-GABRIELLE D'HÉRAIL DE PIERREFORT, *dite* DE LA ROUE, héritière de sa branche, mariée, en 1670, avec Joseph-Hyacinthe *de Saint-Martin-d'Aigle*, marquis de Rivarolles, en Piémont, seigneur de Saint-Germain et de Saint-Damien, maréchal-des-camps et des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, mort en 1704. Il avait été reçu à foi et hommage pour les terres de Saint-Anthelme, de La Roue, de Pierrefort, le 23 décembre 1699, et ses descendans, établis à Turin, possédaient encore, au moment de la Révolution, cette riche succession de la maison d'Hérail de Pierrefort.

(*Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par M. Lainé, t. I.)

CHATEAU DE LUGAN. — FAMILLE DE CARCASSONNE.

Le château de Lugan, sur l'Aveyron (1), est assez bien conservé. C'est un mélange de plusieurs styles, et l'on voit que la façade, du côté de la rivière, a été remaniée. Dès l'an 1288, le seigneur de Lugan rendait foi et hommage à celui de Sévérac, et lui fournissait une albergue de cinq hommes d'armes.

Vers la fin du XVIe siècle, la terre de Lugan passa dans la maison de Carcassonne, par suite du mariage, en 1561, d'Etienne de Carcassonne avec Antoinette d'Hérail, fille de Charles, dont la postérité masculine se trouvait éteinte.

La famille de Carcassonne, du Languedoc (2), possédait dans cette province les terres de Pouzols et de Soubès. Etienne était fils d'Antoine et de Jeanne de Bérenger.

Il fut père de Charles de Carcassonne, seigneur baron de Soubès et de Lugan, qui, de Jourdaine-Madeleine de Châteauneuf, eut Anne, mariée, en 1664, à Jean de Méjanès de Veillac.

(1) Paroisse de Gaillac-du-Causse, canton de Laissac.

(2) On trouve un Jacques de Carcassonne qui fut ennobli par le duc de Bourgogne en 1396.

Digitized by Google

Aymé de Carcassonne, baron de Lugan et de Soubès, coseigneur de Lodève et de Montbrun, présumé fils de Charles, épousa Françoise de Peyrottes, qui le rendit père de Françoise de Carcassonne, alliée, le 19 février 1669, à Fulcrand d'Azémar de Montréal, auquel elle apporta la terre de Lugan.

C'est à la même famille qu'appartenaient les deux frères de Soubès, qui organisèrent sur les frontières méridionales du département de l'Aveyron, en l'an VIII, ces bandes de chouans qu'on eut tant de peine à détruire, et dont on n'opéra complétement la dispersion qu'à la fin de l'an X, après la capture de leurs chefs.

Le château de Lugan était passé, dans les derniers temps, dans la famille de Combettes, qui l'a vendu à M. Villa, banquier à Millau.

BUZAREINGUES.

Le château de Buzareingues appartenait, dès le commencement du XIV[e] siècle, à la maison d'Hérail.

Il existe, à la date de 1323, des informations faites par le procureur de Gui de Sévérac, contre Dordé Ayral ou Hérail, au sujet de certaines fortifications que ce dernier avait fait faire à Buzareingues, lieu dépendant de la baronnie de Sévérac (*Archives du comté de Rodez, à Montauban*).

Les seigneurs de Buzareingues prenaient, dès 1333, la qualification de barons.

Noble Gui Hérail était seigneur de Buzareingues en 1460 (*Ancien rôle*).

Cette seigneurie devint, dans les premières années du siècle suivant, l'apanage d'un puîné de la famille qui fit branche, et dont le descendant, Pierre Hérail, épousa, en 1508, Anne de Pierre, héritière de la maison de Pierrefort, dont il prit le nom et les armes, et se transplanta en Auvergne. René d'Hérail, fils de Pierre, baron de Pierrefort et de Ganges, s'unit, en 1543, à Jeanne de la Roue, autre riche héritière, qui le rendit père, entre autres enfans, de Marc d'Hérail, lequel, d'après un titre du 14 septembre 1590 (1), se qualifiait *haut et puissant seigneur Marc de la Roue, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et baron de Buzareingues.*

Ce dernier aliéna la terre de Buzareingues, qui fut acquise par la maison de Roquelaure, d'où Marie de Roquelaure, fille d'Alexandre,

(1) Titres du château de Buzareingues, communiqués par M. Girou.

Digitized by Google

seigneur de La Chassaigne, et de Gabrielle de Bessuéjouls, la porta dans la famille d'Alichoux, en épousant, en 1638, Michel d'Alichoux.

C'est de Louis-Melchior d'Alichoux, dernier du nom, que M. Girou l'acheta, vers 1780, au prix de 50,000 livres.

Le château de Buzareingues, qui était jadis le siége d'une baronnie, a été en grande partie remanié.

MAISON DE PIERRE, SEIGNEURS DE GANGES.

La maison de Pierre florissait dès le milieu du XI[e] siècle parmi celles des premiers feudataires des comtes souverains de Melgueil. Elle possédait alors de riches domaines, entre autres la ville, terre et baronnie de Ganges (*aganticum*), qui paraît avoir été le berceau de son origine, vers l'an 1000, et qu'elle a conservé jusque vers l'an 1350 (1). A cette époque, l'héritière des barons de Ganges porta ses biens, par mariage, dans la maison de Pierrefort (2); mais ses enfans reprirent le nom et les armes de Pierre que leur postérité a portés jusqu'à son extinction dans la maison d'Hérail.

Jean de Pierre, baron de Ganges, de Pierrefort, d'Hierle, etc., vendit la baronnie de Castries, qui faisait partie de ses domaines, à Guillaume de La Croix, le 19 avril 1495. Il n'eut de Françoise de Chalençon qu'une fille, Anne de Pierre, son héritière, qui épousa, le 25 novembre 1508, Pierre Hérail, seigneur de Buzareingues. Leur fils, René d'Hérail, devenu héritier de sa mère, en prit le nom et les armes et porta, ainsi que ses descendans, le nom de Pierre. Mais il vendit la baronnie de Ganges (3) à Balthazar de Saint-Etienne, seigneur de Saint-Martial.

Jeanne de Saint-Etienne, petite fille de celui-ci, la porta dans la maison de Vissec de Latude, en 1629, par son mariage avec Jean de Vissec de Latude, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII et maréchal-de-camp. Leur fils, Charles de Vissec de

(1) Les comtes de Bernis sont une branche anciennement séparée de la maison de Pierre.

(2) Pierrefort est en Auvergne. Les seigneurs barons de Pierrefort, qui avaient un haut rang dans leur province, figurent souvent parmi la noblesse de Rouergue, sans doute à cause de leur terre qui dépendait de la vicomté de Carlat.

(3) Cette ancienne baronnie donnait entrée aux Etats du Languedoc. La ville de Ganges est située entre Nîmes et Montpellier.

Digitized by Google

Latude, obtint, en 1675, l'érection de la baronnie de Ganges en marquisat.

Il avait épousé Diane de Joannis de Châteaublanc, fille de Gabriel de Joannis, seigneur de Châteaublanc, et de Laure de Rousset de Saint-Sauveur. C'est cette marquise de Ganges que sa beauté et ses malheurs ont rendue si célèbre (1).

Quoique ce soit nous écarter de notre sujet, nous cédons au désir de consacrer ici quelques lignes à cette infortunée.

LA MARQUISE DE GANGES.

Diane de Joannis de Châteaublanc, fille de l'un des plus riches gentilshommes d'Avignon, épousa en 1649 le comte de Castellane, parut à la cour du roi mineur et mérita bientôt le titre de la plus belle femme du royaume. Le comte de Castellane périt de bonne heure dans un naufrage. Sa jeune veuve se retira dans un cloître, mais cédant bientôt à de puissantes sollicitations, elle contracta une seconde union avec le marquis de Ganges, dont les terres touchaient les siennes, et qui passait, à juste titre, pour un des jeunes seigneurs les mieux tournés de son temps. Jamais mariage ne se forma sous de meilleurs auspices. Convenance de caractère, d'âge, de goûts, de fortune, tout semblait devoir assurer un bonheur inaltérable aux deux époux, et les premières années, en effet, ne furent pour eux qu'une série de jours enchantés.

Au bout de quelque temps, fatigués des plaisirs et des agitations du monde, ils quittèrent Paris pour venir habiter le château de Ganges. Ce fut là que la marquise eut de fréquentes occasions de voir ses beaux-frères, l'abbé et le chevalier de Ganges.

Ces deux hommes, sous d'aimables dehors, portaient un caractère envieux et dissimulé, couvaient d'ardentes et brutales passions. Ils n'eurent pas plutôt vu leur belle-sœur, et connu toutes ses adorables perfections, qu'ils conçurent pour elle la passion la plus criminelle. Ils essayèrent d'abord, chacun séparément, tous les moyens de séduction que pouvaient leur suggérer leurs désirs effrénés et leur esprit fertile en intrigues; puis ils unirent leurs efforts.

Il serait trop long de rapporter ici tous les détails de cette longue trame au moyen de laquelle les deux frères parvinrent à faire soup-

(1) Diane de Joannis descendait au quinzième degré du roi saint Louis. Elle est nommée, par erreur, Anne Elisabeth de Rossan dans les biographies.

Digitized by Google

çonner la vertu de cette femme angélique et à jeter du froid entre les deux époux, de dire à combien de piéges habilement tendus elle sut échapper, soutenue par sa droiture et sa vertu, jusqu'au moment où, désespérant de triompher, d'un commun accord ces deux scélérats résolurent sa mort.

Ils s'associèrent pour ce crime un certain abbé Perret, prêtre infâme, qui déjà avait été le confident de leurs détestables amours.

Le 6 de mai 1667, après un dîner donné au château, et lorsque les convives se furent retirés, la marquise se sentant un peu souffrante s'était jetée sur son lit. Le chevalier, prétextant comme à l'ordinaire de son vif intérêt, était auprès d'elle. Tout à coup, l'abbé entre précipitamment le pistolet d'une main et tenant de l'autre un breuvage empoisonné. « Il faut mourir, Madame, s'écria-t-il; plus aucune grâce pour vous! » Au même instant, le chevalier tire son épée...; la marquise croit que c'est pour la défendre.... « O mon cher chevalier, s'écrie-t-elle, sauvez-moi, sauvez-moi! » Mais au mouvement de celui-ci, elle voit bien que c'est un bourreau de plus et qu'elle va devenir la victime de tous deux. Elle tombe en larmes aux pieds de ces barbares; ses mains jointes et tournées vers eux, elle les supplie de l'épargner, mais ce touchant spectacle ne fait qu'irriter leur fureur. « Il faut mourir, Madame, lui dit l'abbé une seconde fois d'une voix sourde; au lieu de chercher à nous émouvoir, remerciez-nous de vous laisser le choix du genre de mort qui doit anéantir une créature comme vous. Choisissez donc, vous dis-je, du feu, du fer ou du poison, et rendez grâces au ciel de la faveur que nous vous accordons. — Quoi! c'est vous! c'est vous, mes frères, qui voulez ma mort, dit cette malheureuse, toujours à leurs genoux; et qu'ai-je donc fait pour la mériter, et pour la recevoir de vos mains? O chevalier, souffrez que je vous demande la vie; n'achevez pas votre barbare ouvrage! — Pressez-vous, Madame, répond cet homme féroce, il est temps; rien de vous ne nous touche plus; vous avez comblé la mesure....

Alors cette infortunée, voyant que les élans de sa profonde douleur ne font qu'accroître la rage de ses meurtriers, recueille toutes ses forces, prend le verre et avale la fatale liqueur.... Le chevalier, s'apercevant que le marc est resté au fond, ce qui doit avoir diminué les forces du poison, saisit le vase, l'agite, remue cette bourbe avec la pointe de l'épée que sa main tient encore; bois donc, dit-il à sa sœur, avale le calice jusqu'à la lie. La tremblante marquise reprend la coupe, la porte à sa bouche, mais un mouvement de répugnance la lui fait involontairement rejeter; elle rejaillit sur son sein qui se teint à l'instant, comme ses lèvres, d'un vert mélangé de noir....

Puisque votre vengeance est satisfaite, dit la marquise, puisque la

Digitized by Google

mort circule déjà dans mes veines, ne me refusez pas la consolation d'un guide spirituel, dans le sein duquel je puisse rendre à Dieu l'âme que j'ai reçue de lui. A ces mots, les deux scélérats se retirent, et leur cruauté s'étendant même au-delà du tombeau, c'est l'abbé Perret, ce prêtre indigne, qu'ils vont lui envoyer pour remplir un aussi sacré ministère.

En sortant, les deux frères ferment les portes et laissent écouler quelques instans entre leur disparition et l'arrivée de Perret. La marquise se presse d'en profiter. Elle passe à la hâte un jupon de *taffetas blanc*, et s'élance par une fenêtre qui était à 22 pieds de la cour des écuries ; c'est l'instant où Perret paraît. La voyant prête à choir, il la retient par le cordon de la jupe qu'elle vient de passer, et la redressant ainsi, elle tombe sur ses pieds, au lieu de retomber sur la tête. L'indigne Perret, désespéré de voir échapper sa proie, saisit de grands vases de fleurs qui garnissaient cette croisée et les jette sur Madame de Ganges, qui n'est que légèrement froissée de leur chute ; elle se relève, appelle au secours ! La femme du cocher de la maison accourt vers sa malheureuse maîtresse. O Madame ! lui dit-elle en pleurant, en quel état ces monstres vous ont mise ! je m'étais toujours doutée qu'ils vous feraient périr ! Ce disant, elle l'entraîna vers une des plus prochaines maisons de la ville, où demeurait le nommé Desprad, dont les filles se trouvaient en ce moment seules au logis.

En y arrivant, la marquise enfonça ses cheveux dans sa bouche, ce qui lui fit rejeter une grande partie du poison qu'elle avait avalé ; les demoiselles Desprad lui prodiguent leur secours. Une d'elles se rappelant qu'elle a du contre-poison dans une boîte, en fait avaler à cette infortunée, qui achève de rendre tout ce que son estomac recèle d'impur.

Le chevalier et son frère arrivent peu après, sachant que leur sœur est chez Desprad, le blasphême à la bouche, les armes à la main ; ils invectivent tout ce qui porte quelque secours à leur sœur, en menaçant de tuer à l'instant ceux qui ne partageront pas leur fureur. Le chevalier s'empare de l'intérieur de la maison ; l'abbé en garde les dehors. Comment, s'écrient-ils, pouvez-vous ainsi secourir une créature perdue de débauche, et que les affections hystériques qui la dévorent font ainsi sauter par les fenêtres pour courir après les hommes? Ce sont des verroux qu'il faut à cette adultère et non pas des secours.

Pendant ce temps, la marquise, brûlant de soif, demande un verre d'eau ; le barbare de Ganges le lui apporte et le lui brise sur le visage.

Il parvient ensuite à éloigner les demoiselles de la maison ; et, profitant de ce moment, il s'élance sur la marquise et la perce de deux coups d'épée dans le sein ; elle chancelle, elle crie au secours ; le for-

Digitized by Google

cené redouble et lui porte cinq autres coups, dont le dernier, enfoncé dans l'épaule, reste dans la blessure.

A ses cris, les demoiselles Desprad accourent avec la femme du chirurgien remplaçant son mari qui ne s'est point trouvé. L'abbé qui la suit la détourne, et veut achever sa sœur avec le pistolet qu'il a toujours à la main; mais on l'empêche; et, comme il voit la foule se grossir, il se sauve, entraînant son frère, et tous deux disparaissent.

Alors les secours se multiplient; on étanche le sang, on bande les plaies; on a peine à ôter le fer resté dans l'épaule. Arrachez, arrachez, en me pressant sous vos genoux, dit la courageuse marquise, il faut retirer et cacher ce fer; il ferait reconnaître de Ganges; je vous défends de le nommer..... Le fer se retire à la fin; on l'enfouit, et la marquise est rétablie dans son appartement.

Les événemens de cette funeste journée eurent bientôt le plus grand retentissement. Madame de Ganges, généralement aimée, reçut des visites de plus de dix lieues à la ronde. Le marquis, instruit de tout, ne se hâta point d'arriver et resta deux jours encore à Avignon. Cette bizarre conduite le fit soupçonner et devait produire cet effet.

Cinq jours après la catastrophe, arrivèrent les magistrats de Toulouse qui venaient instruire la procédure. Madame de Ganges, par un excès de délicatesse bien digne de son âme, afin de donner aux coupables le temps de s'éloigner, pria les juges de vouloir bien attendre qu'elle fût chez sa mère, à Avignon, pour vaquer comme il convenait à une chose si sérieuse, ce qu'elle ne pouvait faire de sang-froid dans une maison aussi effrayante pour elle. Sa demande lui fut accordée.

Elle vécut encore quelques jours entourée de sa mère, de son fils, auquel elle recommanda avant d'expirer d'oublier, en faisant entendre des paroles de pardon, le malheur dont elle était la victime, et rendit sa belle âme à Dieu, penchée sur le sein de sa mère, âgée de 31 ans, et au milieu du désespoir de ses amis et de ses domestiques qui se pressaient autour de son lit.

Son corps fut ouvert; les coups d'épée n'étaient pas mortels; la seule violence du poison la précipitait au tombeau. Ses entrailles étaient brûlées et le cerveau noirci. Elle fut embaumée et exposée deux jours dans la chapelle à la vénération publique.

Tout le voisinage vint verser des pleurs sur celle qui en avait tant essuyé. Le troisième jour, elle fut reconduite à Avignon et placée dans le tombeau de ses pères...

Sa mère ne s'occupa plus que de poursuivre les assassins de sa fille. Le marquis de Ganges fut mis en prison et défendit lui-même sa cause. Comme il n'y avait sur lui que des soupçons et quelques indi-

Digitized by Google

ces, on se contenta de le dégrader de noblesse, de le bannir à perpétuité et de confisquer tous ses biens.

Quant aux meurtriers, assez près de la mer pour y trouver un esquif, ils s'y jetèrent et disparurent. Le parlement de Toulouse les condamna l'un et l'autre, le 21 août de la même année, à être rompus vifs, et l'abbé Perret aux galères perpétuelles (1). Le chevalier fut au siége de Candie; le marquis ne tarda pas à l'y rejoindre, et ce fut là que tous les deux, en servant la république de Venise, trouvèrent à ce fameux siége la juste mais trop glorieuse punition du crime affreux dont ils venaient de se souiller.

Le marquis fut tué d'un éclat de bombe, et le chevalier périt dans une mine que l'on fit sauter.

La vengeance du ciel fut un instant suspendue sur l'abbé. Il passa, sous un nom supposé, en Hollande, où un jeune Français lui proposa à Autrech la connaissance du comte de La Lippe, qui le chargea de l'éducation de son fils. Mais bientôt, trahissant sa confiance, il séduisit la fille de la maison, l'entraîna à Amsterdam où il l'épousa. Au bout de six mois de mariage, un inconnu aborde l'abbé de Ganges, sur les dix heures du soir, dans une rue détournée où il demeurait. « Tu es l'abbé de Ganges, lui dit ce personnage mystérieux; je suis tes pas depuis longtemps. Péris, monstrueux scélérat! Je venge ta victime!... » et il lui brûla la cervelle en prononçant ces mots.

L'inconnu disparut sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était. Mais, quel qu'il fût, dit un narrateur, il était armé par la main du Ciel.

(L'histoire de cette infortunée a été publiée, en 1810, par M. de Fortia d'Urbain. On la trouve aussi dans le t. V des *Causes célèbres.*)

Cent vingt-sept ans après le tragique événement dont nous venons de parler, le 15 avril 1794, un brancard, chargé d'un cadavre sanglant, sortait de la principale prison de Bayonne, précédé par le bourreau, escorté de quelques agens de la force publique. Le cortége funèbre se dirigea silencieusement vers la place où se faisaient les exécutions; là, le corps fut hissé sur l'échafaud, qui était alors en permanence, et demeura exposé aux regards de la multitude qu'attirait la nouveauté d'un pareil spectacle; car alors on tuait sans façons le plus qu'on pouvait de vivans, mais on n'avait pas encore vu, du moins à Bayonne, la fureur des hommes s'exercer sur les morts. C'était un *scélérat d'aristocrate*, un émigré rentré, disait-on, qui, pour se soustraire à

(1) Il mourut avant d'y arriver.

Digitized by Google

la vindicte des lois, s'était suicidé. Or, la justice ne pouvant atteindre ce coupable, avait voulu du moins effrayer les ennemis de l'impérissable république par un grand exemple.

Le nom du ci-devant comte de Ganges fut bientôt dans toutes les bouches, et, dans le procès-verbal que dressa l'accusateur public, il est dit que cet émigré était natif de *Villefranche-d'Aveyron*.

Un descendant de la maison de Ganges, Louis de Ganges-Latude, capitaine de cavalerie, venu, en effet, à Villefranche vers le milieu du siècle, y avait épousé Marie d'Alary. Son fils, le comte Louis-Alexandre de Vissec de Ganges, colonel du régiment de Bourgogne (infanterie), en 1780 (1), officier général quand la Révolution éclata, émigra en Espagne, rentra sous un nom supposé, fut pris à Bayonne, le 26 germinal an II (15 avril 1794), et, pour se soustraire au sort qui l'attendait, se coupa la gorge avec un rasoir, au moment où il allait être traduit devant le tribunal révolutionnaire de Pau, par ordre du représentant du peuple Monestier, du Puy-de-Dôme.

Cet infortuné avait deux sœurs qui sont mortes religieuses à Paris dans les premières années de la Restauration. Elles ont laissé leurs biens à M. Charles Dissez, ancien chef de bureau au ministère des finances, parent éloigné de leur mère.

DE VISSEC DE LATUDE,

Seigneurs de Fontès, de Saint-Martin, de Ganges.

ARMES : *D'argent, écartelé de sable.*

Jean de Vissec de Latude, seigneur de Fontès et de Saint-Martin, en Languedoc, épousa, le 17 juin 1584, Anne de Morlhon-Sanvensa, quatrième fille du sénéchal Jean de Morlhon et de Marie de Saunhac. De ce mariage vinrent :

1° Jean-Pons, ci-après;

2° François, sieur de Fontès, marié, le 21 janvier 1617, à Marguerite Boyer de Sorgues, dont autre François, baron de Fontès, allié, le 15 octobre 1643, à Gabrielle de Grégoire de Gardies;

3° Jeanne, femme, en 1615, de Louis de Fabre, seigneur de Peguayroles.

(1) Le comte de Ganges avait obtenu les honneurs de la cour en 1770.

Jean-Pons de Vissec de Latude, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur du fort Saint-André, Villeneuve-lès-Avignon, en 1654, épousa, le 18 janvier 1629, Jeanne de Saint-Etienne, dame et baronne de Ganges, de laquelle il eut, entre autres enfans, Charles de Vissec, qui suit :

Charles de Vissec de Latude, baron de Ganges, épousa, le 8 août 1658, Diane de Joannis de Châteaublanc, dont :

Alexandre de Vissec Latude, marquis de Ganges, marié, le 8 janvier 1692, à Marguerite de Ginestous, qui le rendit père de :

Louis de Ganges-Latude, chevalier de Malte le 18 juin 1714, capitaine de cavalerie, qui épousa, en 1754, Marie Alary, et s'établit à Villefranche. Il eut pour enfans ;

1° Louis-Alexandre, comte de Ganges, d'abord page du roi, puis colonel du régiment de Bourgogne, victime des fureurs révolutionnaires en 1794;

2° Marie de Vissec de Ganges, religieuse à Nonenque en 1762, et une autre fille aussi religieuse.

Digitized by Google

DU RIEU,

Seigneurs de Caumont (1), de La Rouquette, de Saint-Salvadou, en Rouergue; de Saint-Beauzille, de Ginestous, de La Lantairie, du Cros et de Labarthe, en Languedoc.

ARMES : *D'argent, à trois fasces ondées d'azur; au chef du même, chargé de trois fleurs de lis d'or. Couronne de comte.*
SUPPORTS : *Deux lions* (2).

La famille du Rieu ou del Rieu, en latin *de Rivo*, remonte, d'après ses mémoires, jusqu'au XII^e siècle, et paraît être originaire de Calmont-de-Plancatge. On voit dans les cartulaires de Bonnecombe qu'en 1184, Etienne du Rieu donna à ce monastère la créance qu'il avait sur le fief et la pagésie d'un vignoble à Bogaunes, près de Marcillac (*Cart. II, fol.* 27).

Déodat et Pierre du Rieu figurent comme témoins dans plusieurs chartes de la même abbaye des années 1210 et 1211 (*Cart. II*).

Le testament de Guillaume de Calmont fut retenu, en 1268, par Bernard du Rieu, notaire public du château de Calmont (*Cart. I, fol.* 63).

La famille du Rieu a produit sept branches, dont plusieurs éta-

(1) C'est mal à propos que plusieurs généalogistes qualifient les du Rieu seigneurs de Calmont ou Caumont. Ils ne possédaient anciennement dans cette terre que quelques directes, et relevaient, ainsi que plusieurs autres gentilshommes de la même localité, en foi et hommage des d'Arpajon, seigneurs de Calmont.

(2) D'après d'Aubais, les du Rieu portaient : *d'azur, à trois fasces ondées d'argent, surmontées de 3 fleurs de lis d'or.*

Digitized by Google

blies en Agenais, en 1655, existent encore. Nous allons rapporter ici celles du Rouergue qui étaient éteintes avant 1789.

I. PIERRE DEL RIEU, Ier du nom, dit seigneur de Caumont, vivait vers 1300 avec Ayglène, sa femme, dont on lui connaît deux fils :

1° DÉODAT Ier, qui suit;
2° PIERRE DU RIEU, qui fut père de Barthélemi et de Brenguier, dont on ignore la destinée.

II. DÉODAT DEL RIEU, Ier du nom, vivant au commencement du XIVe siècle, prit à bail, par acte du 24 juin 1347, les droits que Gaillard et Jourdain de Valette frères percevaient dans la gruerie de Causseviel, près de Caylus. Déodat épousa Jausionne de Faramond, dont :

1° DÉODAT, qui viendra;
2° RAYMOND, substitué aux enfans de son frère Déodat le 8 janvier 1383. L'année suivante, il accorda quelques bienfaits à l'abbaye de Nonenque (*Gall. christ.*, *t.* I, *col.* 294). Il eut quatre fils :

A Jean del Rieu, qui était probablement absent en 1383, car son oncle Déodat II ne l'appela point à la substitution de ses biens. Il épousa Béatrix de Belcastel, qui le rendit père de :

a Pierre del Rieu, qui était domicilié à Najac lorsqu'il fit son testament le 24 mars 1469. Il était alors marié avec Astruque de Grière, et avait deux fils et quatre filles (1);
b Miracle del Rieu, mariée, vers 1430, avec Olivier de Verdun, baron de Verdun.

(1) Les enfans de Pierre del Rieu et d'Astruque de Grière furent :
1° Raymond, héritier universel de son père, qui eut pour fils Pons del Rieu, vivant à Najac en 1511;
2° Jean, seigneur de Belpech, légataire en 1469;
3° Marguerite, qui était mariée, en 1469, avec Guillaume Livon;
4° Béatrix, qui était veuve, en 1469, de Gaillard, d'Albi;
5° Marguerite, qui vivait à la même époque avec Antoine Delpech, son mari;
6° Antoinette, non encore mariée en 1469.

Digitized by Google

B Raymond del Rieu,
C Thomas del Rieu,
D Gabriel del Rieu,
} vivans le 8 janvier 1383.

3° Brenguier del Rieu,
4° Barthélemi del Rieu,
5° Guillaume del Rieu,
} dont on ignore la destinée;

6° Cécile del Rieu, vivante à Mirandol en 1383;

7° Maralde del Rieu,
8° Jausionne del Rieu,
9° Guillemette del Rieu,
} dont on ne connaît pas les alliances.

III. DÉODAT DEL RIEU, II^e du nom, seigneur de Caumont, fit, le 8 janvier 1383, son testament, par lequel il veut être inhumé auprès de ses père et mère, dans le cimetière du couvent de Bonnecombe. Il avait épousé Almaïs, dame *de La Rouquette*, dont Pierre, qui suit, nommé son héritier, avec substitution en faveur de Raymond, son frère, et de ses neveux. Hugues d'Arpajon fut l'un de ses exécuteurs testamentaires.

IV. PIERRE DEL RIEU, II^e du nom, seigneur de La Rouquette, près de Villefranche-de-Rouergue, épousa Hélène de Saint-Salvadou, dont :

V. BAPTISTE DEL RIEU ou DU RIEU, seigneur de La Rouquette et de Saint-Salvadou, qui épousa, en 1425, Jeanne de Colombier, fille de N.... de Colombier, près de Rignac (1). Il testa en 1453, laissant de son mariage :

1° Pierre, qui suit;
2° Jean, auteur de la seconde branche;
3° Béatrix, femme d'Olivier de Lescure, seigneur de Fenayrols. Baptiste du Rieu substitua le fils aîné de ce mariage à ses fils, à la charge de porter les nom et armes des du Rieu;
4° Jeanne, femme de noble Jean de Rabastens, avec même substitution.

(1) Baptiste du Rieu rendit hommage, en 1430, à Jean d'Arpajon, pour certaines censives qu'il possédait à Calmont et à Brousse (*Terrier de Calmont*).

Digitized by Google

VI. PIERRE DU RIEU, IIIe du nom, seigneur de Saint-Salvadou, coseigneur de Marmont, épousa : 1° après 1448, noble Aiglène de Bar, fille de Flotard, coseigneur de Bar, près de Villefranche; 2° le 11 janvier 1479, Marguerite *de Saint-Chamans*, fille de Georges, coseigneur de Saint-Chamans, en Limousin. Il testa le 18 novembre 1474, ordonnant une fondation pour la chapelle de Notre-Dame en l'église de Saint-Salvadou. Ses enfans furent :

Du premier lit :

1° Hélène du Rieu, femme de Pierre Raffin, écuyer, seigneur d'Auzits;
2° Béatrix, femme, en 1474, de Mathieu d'Arjac, seigneur du Cayla;
3° Antoinette, femme de Guillaume, seigneur d'Entraygues;
4° Delphine,
5° Catherine, } dont on ignore la destinée;
6° Alsacie,

Du second lit :

7° François, qui suit;
8° Gaugette.

VII. FRANÇOIS DU RIEU, seigneur de Saint-Salvadou, de La Rouquette et de Marmont, épousa Françoise d'Arjac, probablement sa nièce. Elle vivait encore, veuve, en 1540, et fit un aveu pour le château et forteresse de Saint-Salvadou. Leurs enfans furent :

1° Bertrand, qui suit;
2° Delphine, femme de N.... d'Agens, seigneur de Loupiac.

VIII. BERTRAND DU RIEU, seigneur de Saint-Salvadou et de Marmont, épousa Lucrèce de Taurines, des anciens seigneurs de Taurines, près de Rodez, dont :

1° Guillaume du Rieu, seigneur de Saint-Salvadou et de Marmont, mort sans postérité en 1599;
2° Anne, dame de Saint-Salvadou et de Marmont, femme d'Antoine de Solages de Tholet, fils puîné de François de Solages, Ier du nom, seigneur et baron de Tholet, de Miramont, de Castelnau-Peyralès, de Ceyrac, etc., et de Françoise de Montboissier, vivant tous deux en 1599.

Digitized by Google

DEUXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Beauzille et de Ginestous.

VI. JEAN DU RIEU, Ier du nom, seigneur de Saint-Beauzille, en Languedoc, épousa, devant Gineste, notaire à Najac, le 2 juillet 1462, noble Sybille de Selgues, fille de noble Barthélemi de Selgues, du lieu de Najac, descendant des anciens seigneurs de Selgues, dont :

VII. ANTOINE DU RIEU, Ier du nom, seigneur de Saint-Beauzille et de Ginestous, qui épousa, par contrat du 3 mars 1501, Marguerite de Vernhes, des seigneurs de Payrac, en Quercy, mort avant le 20 juin 1527, laissant :

1° JEAN, qui suit;
2° ANTOINE, auteur de la troisième branche;
3° JEAN, sieur des Carraudiès, allié à *Marie de La Touche*, testa le 29 décembre 1582, père de :
  A Jacques du Rieu, baron de Rives et de Bertholène, qui testa en 1626;
  B Jean, sieur des Carrandiès, commandant du château de La Tour, par commission du prince de Condé du 20 septembre 1628, épousa, le 27 avril 1617, *Louise de Marcillac*, testa, le 2 avril 1657, en faveur de son fils Jean du Rieu, sieur de Rives, enseigne dans le régiment de Nozières le 20 août 1639, marié, le 9 janvier 1646, à *Françoise de La Dugnie;*
  C Abel, légataire de son père, en 1582, capitaine d'une compagnie de gens de pied le 28 juin 1592.
4° GUILLAUME, prêtre, prieur de Saint-Remise, vivant en 1551;
5° PONS, vivant en 1534;
6° JEANNE, femme de Guillaume Grimal, en 1534;
7° BOURGUINE, qui vivait le 8 mars 1529.

VIII. JEAN DU RIEU, IIe du nom, seigneur de Saint-Beauzille et de Ginestous, conseiller au siége présidial du Rouergue, épousa : 1° en 1530, Anne de Cabanel de La Barthe; 2° en 1556, Marguerite de Guitard. Il testa le 3 juin 1566. Ses enfans furent :

Digitized by Google

Du premier lit :

1° **François**, qui viendra :

2° **Jean**, prieur de Cointz en 1564;

3° **Antoinette**, mariée, le 19 septembre 1548, avec Paul Marret, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue ;

4° **Fleurie**, femme de Jean de Taurand, conseiller en la même sénéchaussée ;

5° **Françoise**, femme de Guillaume Boulcier;

6° **Antoinette**, femme de Jean Cambefort, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue ;

Du second lit :

7° **Jean du Rieu**, capitaine au régiment d'Auvergne, marié avec Catherine de Gineste ;

8° **François**, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue ;

9° **Guillaume**, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, commandant à Villefranche-de-Rouergue ;

10° **Gaillard**, marié avec Antoinette *de Lapanouse*, veuve en 1588, dont :

A Georges, écuyer, marié, par contrat passé au château de La Calmontie, le 6 novembre 1588, à Catherine de Nattes de La Calmontie, fille de noble Bertrand, seigneur de La Calmontie, et d'Anne de Blanchefort ;

B Louis, } vivans en 1588.
C Marie, }

11° **Miracle du Rieu**, mariée, le 7 janvier 1570, à Jacques de Chazaux, seigneur de Mongevin, fils d'Antoine Pichon, dit de Chazaux, et de Françoise de La Rane.

IX. FRANÇOIS DU RIEU, syndic du siége présidial de Rouergue, en 1581, puis président juge-mage, épousa : 1° en 1561, Françoise de Campmas; 2° par contrat du 1^{er} septembre 1568, Béatrix de La Valette-Parisot, fille de Jean III de La Valette, seigneur de Parisot, de Grammont, de Pradines, et de Gabrielle de Murat de Lestang. Il testa le 15 avril 1595.

Du premier lit :

1° **Jean du Rieu**, président en la sénéchaussée de Rouergue en 1599 et 1607, et maître des requêtes de l'hôtel de la reine Marguerite, épousa Marie de Cazaux ; vivaient encore en 1634 :

Digitized by Google

A Françoise, femme de Raymond de Montvallat, seigneur d'Entraygues;

B Fleurie, femme de Paul de Campmas, sieur de Lieucamp.

2° JEAN DU RIEU, prévôt du chapitre de Villefranche, vivant en 1599.

3° FLEURETTE, femme de Géraud de Rabastens.

Du second lit :

4° JEAN, qui suivra;

5° BERNARD, seigneur de Marmont, vivant en 1604, avec Françoise d'Aigua, sa femme, dont :

A Jean du Rieu (1), sieur de La Massepie, marié : 1° en 1635, à Suzanne de Murat de Lestang de Pomayrols; 2° à Antoinette d'Imbert, dont :

a Jean du Rieu, écuyer, vivant à Villefranche en 1715;

b Jean, prêtre, chanoine à Villefranche, âgé de 45 ans en 1715;

c Pierre, chanoine à Agde, vivant en 1715;

d Françoise, *e* Jeanne, } dont les alliances sont ignorées.

B Jean du Rieu, dont on ignore le sort;

C Jeanne, femme d'Antoine Richcome;

D Anne, femme de N...., sieur de Trémolières;

E Antoinette;

F Marie;

G Françoise, femme de Baptiste de Vazelles, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue;

H Marguerite, femme de Jacques de Colonges.

6° ANTOINETTE, femme de Jean de Colonges, seigneur de Laurières, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue;

7° MARQUISE, femme de Jean de La Coste, lieutenant-général au présidial de Cahors;

8° ANNE, femme de Pierre Rainaldy, lieutenant particulier à Villefranche.

X. JEAN DU RIEU, III[e] du nom, juge mage en la sénéchaussée de Rouergue en 1599 et 1607, épousa : 1° Jeanne

(1) Maintenu en sa noblesse par M. Pellot, intendant, en 1668.

Digitized by Google

de Savignac; 2° par contrat du 1er avril 1604, Louise de Tarrou, fille de Jean de Tarrou, seigneur de Creissac, et de Charlotte de Gozon-Mélac.

Du premier lit :

1° BERNARD, seigneur de Colombier, près de Villefranche, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue, marié avec Anne de Pomayrols, dont :

A Pierre, époux de Marguerite de Louvignes. On le croit père de David, sieur de Pomayrols, capitaine, en 1698, au régiment de Sanzay;

B Anne Ire, femme de Dalmas Raynaldy, seigneur de Marmont;

C Marie, femme d'Honoré Milhet, seigneur de La Caune;

D Marie-Anne;

E Anne IIe, femme de N..... de Montlozier, sieur de Méjanel.

2° ANNE, femme de Pierre de Frault, baron de La Garde.

Du second lit :

3° PIERRE III, qui viendra;

4° BERNARD II, écuyer, seigneur de Caimar, marié, en 1644, avec Jeanne Rainaldy; maintenu dans sa noblesse en 1668, père de :

A Jean, juge-mage de Rouergue, époux d'Angélique de Roux, était, en 1668, syndic du pays de Rouergue;

B François, vivant à Villefranche en 1668;

C Pierre;

D N......, religieuse;

E Gabrielle, femme de Claude de Malroux, seigneur de Rouniégoux;

F Marion.

5° FRANÇOIS, époux de N..... de Bourran, dont :

A Judith, mariée, le 10 juin 1655, à Pierre de *Cosson*, écuyer, sieur de La Case;

B Autre Judith, mariée, à la même époque, à Jean de Cosson, sieur du Claux, frère de Pierre.

6° JEAN; fit ses preuves au prieuré de Saint-Gilles, en 1619, et fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 4 août 1620;

7° LOUIS, sieur del Pech;

8° JEAN, légataire de sa mère en 1630, épousa, en 1649, Ca-

Digitized by Google

therine Tranier; était, le 19 juin 1654, capitaine au régiment de Candale;

9° Déodat;

10° Anne, femme d'Etienne d'Arribat, avocat au parlement de Guienne;

11° Marie, femme de François Bouffard, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue;

12° Anne, femme de N..... de Condamines, conseiller en la même sénéchaussée.

XI. PIERRE DU RIEU, III^e du nom, juge-mage et lieutenant général en la sénéchaussée de Rouergue, légataire de sa mère le 7 mars 1630, épousa, en 1632, Catherine de Raynaldy, dont:

1° Jean, qui suit;

2° François, chevalier de Malte, vivant en 1668;

3° Bernard, prieur de Saint-Sauveur, vivant en 1668;

4° Hardouin;

5° Dalmas, } vivans en 1668;
6° Annet, }

7° Anne, femme de Pierre de Pomayrols, baron de Jalenques;

8° Marie, religieuse à Nonenque;

9° Marion, ursuline;

10° Louise, visitandine;

11° Antoinette, femme d'Alexandre *du Puy*, seigneur de Nerdals.

XII. JEAN DU RIEU DE TARROU, II^e du nom, lieutenant-général en la sénéchaussée de Rouergue, à Villefranche, en 1657, épousa Angélique *de Roux*, dont:

1° Catherine du Rieu de Tarrou, femme de Bernardin de Montels, sieur de Mandillac;

2° Charlotte du Rieu de Tarrou.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de La Lantairie, du Cros et de La Barthe.

VIII. Noble ANTOINE DU RIEU, II^e du nom, coseigneur

Digitized by Google

du château de Najac (1), épousa, le 11 juin 1527, Isabeau Audoin, fille d'André Audoin, du lieu de Najac, dont :

1° André du Rieu, né le 8 mars 1529, marié, le 25 juillet 1560, à Balthazarde de *Turenne d'Ainac*, dont :

A Claude, seigneur du Cros, époux, le 20 décembre 1587, de Marguerite d'Hebrail; sans postérité;

B Pierre, sieur du Cros, marié, le 20 mai 1594, à Isabeau de Guitard, veuve en 1658, dont :

a Jacques, seigneur de La Barthe et de Montméjan;

b François, dit le chevalier du Rieu, sieur de La Barthe, lieutenant au régiment de Piémont le 27 novembre 1637.

2° Jean, qui suit;

3° Pierre, né le 12 février 1535, vivant le 11 septembre 1566;

4° André, né le 15 août 1539, vivant en 1566;

5° Jean, auteur de la septième branche;

6° Guillaume, né le 31 janvier 1544, vivant en 1548;

7° Catherine, mariée, le 21 octobre 1551, avec Antoine de *Corbon de Gavarret*.

IX. JEAN DU RIEU, IIe du nom, écuyer, seigneur de La Lantairie, né le 2 décembre 1534, acquit, le 27 octobre 1559, de noble Jean Maffre, seigneur de Selgues, une métairie au territoire de La Lantairie. Il épousa, vers 1554, Antoinette *del Pech*, veuve en 1585, dont :

1° Antoine du Rieu, seigneur de La Lantairie, époux, le 27 février 1596, de Jeanne de La Peyre, fille de Michel de La Peyre, seigneur de La Peyre-lès-Castelnau de Montmirail, en Albigeois; testa à Najac le 2 janvier 1651. Ses enfans furent :

A Paul du Rieu, seigneur de La Lantairie, décédé avant le 30 novembre 1667, n'ayant eu que Marie du Rieu, nommée dans un dénombrement du fief de La Lantairie, fourni par François, son oncle, le 30 novembre 1667;

(1) Des mémoires portent qu'en 1553, noble Antoine du Rieu, de Najac, étant maître de la monnaie à Villefranche, *faisait forger des doubles neufs, qui furent déclarés pour être de mauvais aloi. De là sortirent plusieurs désordres et la ruine de plusieurs bonnes maisons.* Ledit du Rieu mourut en prison. (*Annales de Villefranche*).

Digitized by Google

B François, capitaine au régiment d'Epernon, infanterie, en 1667, et depuis lieutenant-colonel au régiment de Melac;
C Jeanne, femme de Jacques *Payon*, de Najac, en 1651;
D Anne, femme d'Antoine *Auriol*, de Najac, en 1651;
E Marie, femme de Pierre *del Pech*, du lieu de La Guépie, en 1651.

2° PIERRE DU RIEU, écuyer, commandant les fort et château de Najac, en 1651;
3° JEAN III, qui suit:

X. JEAN DU RIEU, IIIe du nom, écuyer, épousa, par contrat du 3 décembre 1589, Marie *du Jas*; testa le 25 août 1594, père de:

1° PIERRE, qui suit;
2° MARTIAL, auteur de la quatrième branche;
3° MARGUERITE, femme, en 1625, de Paul *Payon*, conseiller en la sénéchaussée de Rouergue.

XI. PIERRE DU RIEU, IIIe du nom, sieur de Sévérac et de Romail, nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par lettres patentes du 14 juillet 1622, s'allia, par contrat du 25 septembre 1629, avec Isabeau *Raineau*, dont, entre autres:

XII. CHARLES DU RIEU, écuyer, sieur de Sévérac, qui épousa Isabeau de Percy-Mondésir, dont:

1° JEAN, qui suit;
2° HENRI DU RIEU, écuyer, sieur de Monrecour, capitaine au régiment de Navarre, marié, le 7 avril 1694, à Marie *de Beauregard*. Il vivait le 9 mars 1699.

XIII. JEAN DU RIEU, IVe du nom, écuyer, sieur de La Chapelle, épousa, le 17 décembre 1686, Marie de *Gripière*. Maintenu dans sa noblesse, avec Henri du Rieu de Monrecour, son frère, par M. de Bezons, le 9 mars 1699.

Les quatrième, cinquième et sixième branches de la maison du Rieu étaient celles des seigneurs de Maisonneuve et de Maynadier, en Languedoc. La septième prenait le titre de seigneurs de Fargis, comtes de Mesnil-Habert, en Hurepoix.

Digitized by Google

Cette généalogie a été extraite, par M. de Courcelles, de diverses productions de titres, faites par la famille du Rieu, soit par-devant les intendans de Languedoc et de Guienne, soit pour le service militaire par-devant les généalogistes nommés par le roi pour l'examen des titres. Au nombre de ces mémoires, on doit citer ceux de M. d'Hozier qui existent à la bibliothèque du roi, et ont servi de complément à l'article fort succinct inséré dans le cinquième registre de l'*Armorial général.*

SEIGNEURIE DE SAINT-SALVADOU ET DE SALESSES DANS LE CANTON DE RIEUPEYROUX.

Bernard-Raymond de Fontanes (1), chevalier, est le plus ancien seigneur connu de Saint-Salvadou et de Salesses. En 1399, il fit hommage au roi pour ces deux seigneuries, et l'on voit, par le dénombrement qui accompagne l'hommage, qu'il y avait alors un château à Saint-Salvadou. Bernard-Raymond eut pour successeurs Pierre et Raymond, ses enfans.

Ceux-ci aliénèrent leurs terres après en avoir fait le partage. Saint-Salvadou fut vendu, en 1422, par Pierre à Baptiste du Rieu, et Raymond ou Pons d'Agens acheta de Raymond de Fontanes le fief de Salesses.

A la même époque, les Morlhon-Sanvensa avaient sur quelques villages de la même terre la directe avec la moyenne et basse justice acquises de Raymond de Fontanes.

Saint-Salvadou resta dans la maison du Rieu jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, époque à laquelle il passa dans celle de Solages, par le mariage d'Anne du Rieu, dame de Saint-Salvadou, avec Antoine de Solages de Tholet.

En 1771, Saint-Salvadou appartenait à M. de Bonhomme, conseiller à la cour des aides de Montauban.

On voit par un hommage, qu'en 1503, Jean d'Agens possédait encore la terre de Salesses, ainsi que le petit château que les siens y avaient fait bâtir.

Antoinette Lironne, veuve et héritière de Jean d'Agens, seigneur de Salesses, testa, le 6 septembre 1529, en faveur de sa sœur, Horable Lironne, veuve de Jean d'Imbert, laquelle fit hommage pour

(1) Il paraît que les seigneurs de Fontanes étaient un rameau de l'ancienne maison de Lescure.

Digitized by Google

Salesses en 1539. Celle-ci eut pour gendre et successeur Bertrand d'Aygua, père de Jean, qui fut tué à Graves pendant les troubles religieux, en 1560, et eut sa maison pillée et brûlée comme il conste d'après un procès-verbal dressé par Ferrandier, juge mage, le 24 mai 1563.

Après le décès de Jean d'Aygua, la place de Salesses fut décrétée au profit de Bertrand du Rieu, seigneur de Saint-Salvadou, en 1563.

Françoise d'Aygua la racheta, le 21 août 1573, de Lucrèce de Taurines et de Guillaume du Rieu, mère et fils, héritiers de Bertrand du Rieu.

De la famille d'Aygua, Salesses passa par femmes, vers la fin du XVII[e] siècle, aux Madrières, seigneurs de La Garrigue, près de Senergues.

A l'époque de la Révolution, c'étaient les Raynaldy qui en étaient possesseurs.

Les seigneurs de Salesses avaient la justice jusqu'à soixante sous.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE GUITARD.

Seigneurs de Taurines, de Veynac, etc.

ARMES : *Ecartelé au 1 d'azur, à l'étoile d'or; au 2 d'argent, à la tour de gueules; au 3 de gueules, au lion d'or; au 4 d'or, à trois bandes de sable.*

Le village de Taurines, bâti dans une plaine infertile et marécageuse, est un des plus pauvres villages du pays. On y voit un château où faisait autrefois sa demeure la famille de Guitard, avant qu'elle eût été remplacée, vers le milieu du XVII^e^ siècle, par celle des comtes de Caylus. C'est un château carré, flanqué de tourelles, environné de fossés et dont l'architecture appartient évidemment à plusieurs âges. On aperçoit sur les murailles les traces des coups de canon qu'il essuya du temps des guerres religieuses. Ses maîtres soutenaient alors le parti calviniste.

« Sur la fin du mois de juin 1574, disent les mémoires du temps, 400 catholiques assiégèrent le château de Taurines, que le seigneur, tué à Dreux en 1562, avait précédemment fortifié, et où ne se trouvaient que la demoiselle du château, un enfant et huit soldats qui se défendirent vaillamment. Mais les assiégeans, ayant fait brèche à coups de canon, pénétrèrent dans la place, firent main-basse sur les soldats, pillèrent, mirent le feu et amenèrent la demoiselle à Rodez (1). »

Les armes des anciens seigneurs de Taurines sont empreintes encore sur quelques parties de l'édifice qui ont échappé aux ravages

(1) Mémoires Mss. sur les guerres de religion en Rouergue.

Digitized by Google

du temps et des hommes. Elles décorent notamment le dessus de la porte d'entrée ainsi qu'une grande cheminée de l'intérieur, où l'on remarque un bel encadrement de rinceaux percés à jour (1).

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet édifice, c'est le pavillon qui s'élève au-dessus de la porte principale. Il renferme un bel escalier en spirale béante, éclairé par de grandes fenêtres à six compartimens en pierre sculptée. Le style de ces fenêtres ainsi que de la porte où l'artiste a prodigué les ornemens autour des armes sculptées, accuse l'époque de la renaissance (2).

Les Guitard sont connus par titres depuis 1310, époque à laquelle noble Amalric de Guitard, qualifié seigneur de Taurines, fonda la chapelle de Notre Dame dans l'église de Salles-Curan (*Archives de Taurines*).

Il n'est pourtant pas vraisemblable qu'ils tirassent leur origine du lieu de Taurines; une famille de ce dernier nom, dont nous parlerons tout-à-l'heure, et qui peut-être avait été forcée d'abandonner ce fief nominal par suite des vicissitudes si communes alors dans la fortune des races féodales, paraît y avoir exercé sa domination avant eux.

Ils pourraient être issus des Guitard de Lugagnac, établis d'abord à Compeyre, et qui possédèrent longtemps la coseigneurie de Peyrelade (3).

Après Amalric, les titres laissent une longue lacune.

I. Le premier que l'on retrouve ensuite est JEAN DE GUITARD, seigneur de Taurines, qui épousa, en 1404, Régine d'Arpajon, fille de Bérenger, et testa en 1467 (*Mémoires sur la maison d'Arpajon*).

C'est peut-être le même que noble Jean de Guitard, coseigneur de Taurines, auquel Guillaume Garrigues reconnut, le 17 octobre 1455, plusieurs pièces de terre situées audit lieu (*Archives de Taurines*).

II. GUILLAUME DE GUITARD, présumé fils du précé-

(1) Ici, l'écu, mi-parti, porte d'un côté trois bandes, et de l'autre, un lion rampant couronné. L'écusson de la porte présente des différences notables. On y voit deux lions affrontés soutenant une flamme, et pour timbre, un casque posé de profil et surmonté d'une tête d'animal. Ce sont les armes de Caylus.

(2) Jean de Tubières fit réparer le château de Taurines en 1621, par François Rey, maître-maçon, de Saint-Martin.

(3) Voir l'article Puel, p 369.

Digitized by Google

dent, figure dans un acte du 8 mars 1487, comme seigneur de Taurines et coseigneur du mas de Montalrat (*Id.*).

En 1491, Antoine Gayrard, habitant de Taurines, reconnut tenir en emphytéose et perpétuelle pagésie, de noble Guillaume Guitard, seigneur de Taurines, ayant cause de noble Raymond Huc, fils et héritier de Bernard Huc, jadis du château de Cassagnes, certains terrains à La Bessière (*Id.*).

Ce Guillaume eut de grands démêlés avec Jean de Solages, baron de Tholet. Il paraît que ce dernier lui disputait la seigneurie de Taurines et le poursuivait à raison de certains excès qu'il avait commis. C'est ce qui résulte d'un verbal fait, le 3 août 1486, par maître Gérail Cambon, commissaire député, en vertu des lettres obtenues par le seigneur de Tholet, contre noble Guillaume Guitard, *soi-disant seigneur de Taurines*; Jean Viven, vagabond et malfaiteur, et leurs complices (*Titres de la maison de Solages*).

Guillaume existait encore en 1505.

A la même époque, vivait Blanche de Guitard, qui s'unit, en 1482, à noble Antoine de Gaffier, de Rodez, dont elle eut Catherine de Gaffier, femme, en 1524, de Thomas de Melet, baillif de Rodez.

La maison de Guitard paraît vers le même temps s'être divisée en deux branches : la première dite de Taurines, formée par la descendance de Guillaume; l'autre, qui eut pour auteur Brenguier de Guitard, et s'établit à Veynac.

On croit que Guillaume de Guitard eut pour enfans :

1° Pierre et Bernard de Guitard, frères, qualifiés l'un et l'autre seigneurs de Taurines, dans un acte de 1529;

2° Catherine Guitard, mariée, le 20 août 1525, à Guillaume de Roquefeuil, seigneur de Padiès, La Bessière et Pinet;

3° Lucrèce de Taurines, femme, avant 1536, de noble Bertrand du Rieu, seigneur de Saint-Salvadou, dont elle était veuve en 1579. Sa fille Anne, dame de Saint-Salvadou, épousa Antoine de Solages, cadet de la maison de Tholet.

III. PIERRE DE GUITARD, seigneur de Taurines, fit échange, le 16 décembre 1534, de certaines pièces de

Digitized by Google

terre avec Antoinette Garrigues, veuve de noble Jean Paulhet (*Archives de Taurines*).

Il acquit, en 1545, de Jeanne Granier, veuve d'Antoine-Albert de Polliers, les rentes et les biens de Malet, de Neyrac et La Croux, au prix de 1,750 livres (Chaudesaygues, notaire de Cassagnes).

Pierre de Guitard aurait-t-il épousé Anne de Grace? C'est ce qu'on pourrait induire d'un acte du pénultième janvier 1537, d'après lequel maître Brenguier Julien, prêtre, de Taurines, vend à noble Anne de Grace, seigneuresse de Taurines, Pierre de Guitard stipulant et acceptant pour elle, la directe et autres droits seigneuriaux sur certaines propriétés de Taurines qu'il avait acquises, en 1536, de Pierre Enjalbert (Robert Bérengues, notaire).

IV. GUION DE GUITARD, écuyer, seigneur de Taurines, présumé fils de Pierre, prit une part très-active aux guerres religieuses de l'époque. Au mois de décembre 1567, il commandait à Millau pour les calvinistes. Ceux-ci ayant voulu faire un coup de main sur Vabres, on accusa Taurines de trahison et de s'être entendu avec Vesins et Balsac, chefs des catholiques. Aussi, quand il se présenta pour rentrer à Millau, les religionnaires refusèrent de le recevoir. Il ne paraît pas pourtant que les soupçons dont il avait été l'objet fussent fondés, car, au mois de septembre de l'année suivante, il attaqua et prit Cassagnes-Bégonhès, occupé par les catholiques, et dont Ferrandinier, commissaire du roi, lui avait ôté le commandement pour le donner au capitaine La Framondie, seigneur del Bosc (*Mémoires Mss. sur les guerres de religion*).

Guion de Guitard s'était marié avec Catherine de Buisson, dont il eut Jacques, ci-après.

V. JACQUES DE GUITARD épousa, par contrat du 31 août 1592, Marie de Tubières, fille de Jean IV de Tubières, seigneur de Verfeil, Caylus, etc., et de Marie de Morlhon, en présence de Jean de Morlhon, baron de Sanvensa, etc.; ladite dame Marie de Morlhon assistée

Digitized by Google

de François d'Arjac, seigneur du Cayla, son second mari, laquelle constitua à sa fille 6,000 livres du chef paternel et 1,000 livres de son chef.

Marie de Tubières était veuve en 1607. Elle se remaria, vers 1610, avec noble François d'Albenas, seigneur de Saint-Ferréol, obtint pour ses reprises dotales la terre de Taurines, qu'elle vendit, en 1612, à Jean de Tubières, son frère, baron de Verfeil (*Note de M. de Péguayrolles*).

SEIGNEURS DE VEYNAC.

2e BRANCHE.

I. **BRENGUIER DE GUITARD**, marié à Françoise de Pelagrua, eut pour enfans :

1° Claude, dont l'article suit ;

2° Louise de Guitard, qui épousa, le 11 mars 1545, Jacques La Fontaine, lieutenant du sénéchal de Castres au siége de Curvale.

II. **CLAUDE DE GUITARD**, marié à Anne de Brault, avait demandé, en 1578, une division au sujet des rentes du Puech. Il reçut, en 1591, de Jacques de Guitard, son cousin, pour ses droits, la seigneurie de Veynac (Brengues, notaire), et fit son testament, le 2 avril 1611, devant Besse, notaire, laissant pour enfans :

1° Jean, qui suit ;

2° Jacques de Guitard, qui traita, le 18 mars 1627, avec Jean, son frère, touchant les biens de Claude de Guitard et de *Marguerite d'Estaing, leur grand'mère commune.*

III. **JEAN DE GUITARD**, seigneur de Veynac, vendit, en 1615, à Jean de Tubières, comte de Caylus, la seigneurie de Veynac, telle que Claude de Guitard, son père, la tenait de Jacques de Guitard (Rech, notaire).

Il avait épousé Anne de Grimal de la Burguière, qui était veuve de lui en 1645, et dont il avait eu, à ce qu'il paraît :

Digitized by Google

1° Jean de Guitard, époux d'Antoinette de Montpeyroux ;

2° Jacques de Guitard, sieur de Veynac, habitant à Toulouse, lequel, en 1666, subrogea Bernardin de Privezac aux droits qu'il avait sur les biens de Jean de Guitard et d'Antoinette de Montpeyroux, mariés ;

3° Françoise de Guitard, femme, en 1666, de Gabriel de Roquefeuil, seigneur de Puech-Redon, fils de noble Jean de Roquefeuil, seigneur de Cahusac et de Jeanne de Tioulier, de Lédergues.

Vers cette époque, la famille de Guitard, subsistant dans le seul rameau transplanté à Toulouse par Jacques, tomba dans une complète décadence. On voit, par un arrêt du 7 février 1738, que Jean de Guitard de Veynac, mort à Toulouse, le 3 avril 1700, y exerçait la profession de vitrier, et Claude, son frère, mort dans la même ville, le 8 janvier 1714, celle de bonnetier.

Jean ne laissa qu'une fille, Jeanne-Thérèse de Guitard, qui épousa, en 1718, un certain Castnès ou Castie, lesquels vendirent, en 1741, au sieur Bessière, marchand de Rodez, leur domaine et seigneurie de Veynac.

Toutes les autres terres de l'ancienne maison de Taurines étaient tombées sous la main des comtes de Caylus.

Jean-Anne-Claude-Philippe de Tubières-Caylus avait fait réparer le château de Taurines en 1718 (1). Jean-Claude, son fils, le vendit, ainsi que la terre, en 1763, à M. de Séguret, de Rodez (*Extrait des anciens titres du château de Taurines*).

FAMILLE DE TAURINES. — SEIGNEURS DE CÉOR.

Cette ancienne famille qui, comme nous l'avons déjà dit, eut très-probablement dans l'origine des droits sur le château dont elle avait pris le nom, n'est jamais qualifiée dans les actes que par le titre de seigneurs de Céor. Il en est fait mention dès le XII^e siècle.

En 1191, Raymond de Taurines et Aybeline, sa femme, donnèrent à Bertrand, abbé de Bonnecombe, les dîmes et tout ce qu'ils avaient à Saint-Hilaire (*Archives de Bonnecombe*).

Bégon, Guillaume et Bernard de Taurines firent donation, en 1235, au même monastère du fief de Bessières, dans la paroisse de Comps, et ratifièrent toutes les donations de leurs prédécesseurs (*Idem*).

(1) Un état porte la dépense à 1,500 livres.

Digitized by Google

Pons de Taurines était syndic du monastère de Bonnecombe, en 1316 (*Archives de Landorre*).

En 1349, Brenguier de Taurines habitait à La Selve (*Archives de l'évêché*).

En 1371, noble Pierre de Taurines fit hommage à l'abbé de Bonnecombe pour la terre et château de Céor (*Arch. de Bonnecombe*).

Le 27 décembre 1373, Raymond Laurent et Guillelme, sa sœur, reconnurent tenir à cens le village de Ginestet de noble Pierre de Taurines, damoiseau, coseigneur du château de Céor, ainsi que d'autres terres que Guillaume Laurent, leur père, tenait de Ricard Paulhet. Acte passé devant Déodat Cazes, notaire, au cimetière de Taurines, en présence de Géraud Paulhet (*Archives de Taurines*).

Par un accord de l'an 1415, passé entre le comte d'Armagnac et l'abbé de Bonnecombe, au sujet de la justice et de l'hommage des lieux de Céor, de Saint-Martin, de Calviac, etc., possédés par indivis avec noble Pierre de Taurines, l'hommage fut réservé au comte, et la justice, jusqu'à douze livres, à l'abbé (*Archives de Bonnecombe*).

On présume que Pierre fut père de Georges et de Gaspard de Taurines.

En 1419, Georges fit hommage au comte Jean d'Armagnac pour le château de Céor qu'il possédait avec les religieux de Bonnecombe (*Archives du comté à Montauban*).

Il habitait Céor et se qualifiait coseigneur de Taurines.

Gaspard eut une fille, Jeanne de Taurines, dame de Céor, qui épousa noble Guitard de Murat de Lestang. En 1462, ces deux époux firent hommage au roi pour le lieu de Céor et ses forteresses, *fortalissia*, le Moulin, le Cros, le Fraisse, le Puech, le Mas, Perségals, le Sigaldenq, les Canals, le Mas-Viel, la Gineste, le Forsan, Malecoste, la Salvania, la Robertaria, Berinas, la Frégière, Sobeyranc, le Cayron et le Charroussus, avec la justice civile jusqu'à douze livres (*Archives de Taurines*).

Gaspard de Taurines avait cessé de vivre avant 1455, et il ne paraît pas que la ligne masculine de sa maison se soit perpétuée après cette époque.

On ne trouve dans les actes qu'un noble Raymond de Taurines, qui fit hommage, le 1er septembre 1424, à l'évêque Vital pour les biens qu'il possédait à La Raffinie (*Archives de La Raffinie*), et qui vendit, de concert avec Pierre, son fils, en 1449, ces mêmes biens à l'évêque Guillaume de La Tour (*Idem*).

Quant à Guitard de Lestang, sa postérité disparut aussi de bonne heure, et, dès 1486, noble Pierre Rames avait succédé à noble Jean de Lestang, fils de Guitard, dans la seigneurie de Céor, comme il

Digitized by Google

appert d'une reconnaissance de cette époque consentie par Antoine Ginestet, pour les villages de Ginestet et de La Burguière (*Archives de Taurines*).

CHATEAU DE CÉOR.

Des châteaux de Céor et de Veynac, anciennes dépendances de la terre de Taurines, il ne reste que des ruines. Le donjon de celui de Céor a été incorporé à l'église. Il y existe un curieux souterrain, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Le premier seigneur connu de Céor est Jean Riols, du bourg de Rodez, qui fit hommage, en 1281, à Henri, comte de Rodez, pour le village de La Calmette, dépendant du château de Céor (*Archives du comté de Rodez à Montauban*).

Dès le commencement du XIV^e siècle, partie de ce château appartenait aux comtes de Rodez, partie à la famille de Taurines, et on voit par un titre du comté, qu'en 1320, la comtesse Cécile fit don de sa moitié aux religieux de Bonnecombe.

En 1550, Gabriel d'Hèbles, seigneur de La Vaquaresse, était en possession de cette terre qui resta dans une branche de sa maison jusque vers la fin du XVII^e siècle, époque à laquelle Hélène d'Hèbles, dernier rejeton de cette branche dégénérée et appauvrie, vendit ce qui lui restait de son patrimoine à Pierre de Poujol, de Salmiech, dont la fille, Thérèse, épousa noble Jean-Jacques de Ginestel, et lui apporta Céor et tous ses autres biens.

Souterrain.

Un pavé de l'église, vers le bas de la nef, cache l'entrée du souterrain. On s'engage d'abord dans une étroite galerie qui pénètre dans la roche vive par une pente rapide et en décrivant quelques contours. Cette galerie, qui peut avoir soixante pieds de long sur deux et demi de large et cinq de hauteur, débouche dans une salle spacieuse (1), symétriquement taillée, et dont le plafond arrondi imite le cintre d'une voûte. Sur les côtés et à la naissance de la courbe, on remarque des entailles correspondantes qu'on dirait avoir été pratiquées pour recevoir des poutres. Le sol est un peu incliné dans le sens de la longueur. A l'extrémité de la pièce, se trouve un conduit semblable à celui de l'entrée, mais obstrué par des décombres. Ce boyau descend jusqu'au

(1) Dix-huit mètres de long sur cinq de large.

Digitized by Google

pied de la montagne et se fait jour dans un amas de rochers au bord de la rivière de Céor. Un massif d'arbustes sauvages en dérobe aux yeux l'ouverture.

Deux cellules de quelques pieds carrés complètent le système de ces cavités souterraines : l'une, près de l'entrée de la première galerie, à gauche en descendant ; l'autre, dans la grande salle, à droite de la porte.

Tous ces souterrains sont creusés dans le roc et de main d'homme. La roche est un gneiss granitique fort dur.

Aucun soupirail extérieur n'apporte le jour sous ces voûtes. Un air froid et dense circule avec peine le long des parois, et les flambeaux n'y répandent qu'une pâle et douteuse clarté. Que d'efforts n'a-t-il pas fallu pour créer cette retraite ténébreuse !

Etait-ce une de ces cryptes où les chrétiens des premiers âges s'ensevelissaient pour célébrer leurs mystères, ou bien un de ces affreux cachots qu'on ouvrait jusque dans les entrailles des rochers sous les forteresses féodales pour y exercer d'atroces vengeances ? Ces idées se présentaient rapidement à notre esprit pendant que nous parcourions cette sombre région, et qu'un écho tristement sonore répétait le bruit de nos pas. La réflexion et l'examen attentif des lieux nous démontrèrent bientôt qu'elles étaient sans fondement.

D'abord la forme et l'emplacement du souterrain excluent toute supposition de crypte. Autrefois l'église faisait corps avec le château qui occupait la place où est aujourd'hui le cimetière ; une grosse tour carrée défendait l'entrée du manoir du côté de l'ouest. La nef de l'église a été agrandie aux dépens de ce donjon dans toute la partie inférieure. Donc, le souterrain dépendait primitivement du château et non de l'église.

D'un autre côté, si ce lieu avait été une prison, on y verrait quelques vestiges de portes ; les trous des gonds subsisteraient encore ; on n'y aurait point ménagé une secrète issue.

Les gens du pays attribuent ce curieux ouvrage aux Anglais. Il est plus probable que les anciens châtelains en furent les auteurs, et l'imaginèrent comme un stratagème de guerre, pour s'y retirer dans un péril pressant, ravitailler la place et l'évacuer même au besoin en trompant la vigilance de l'ennemi.

Cette disposition était une chose assez commune dans les châteaux du moyen-âge. La plupart des manoirs féodaux des seigneurs, bâtis sur des hauteurs qui dominaient le pays environnant, recevaient de leur position une force presque inexpugnable à une époque où l'usage de l'artillerie était inconnu ; mais cette position les exposait à manquer d'eau ; et lorsqu'ils étaient investis avec une persévérante vigilance, il

Digitized by Google

fallait presque toujours qu'ils se rendissent. C'était pour obvier à cet inconvénient que, lorsque la situation le permettait, on faisait ces immenses puits ou galeries profondes qui allaient aboutir à une source, et quelquefois, comme dans le cas présent, à une rivière (1).

D'HEBLES, SEIGNEURS DE CÉOR.

Gabriel d'Hèbles de La Vaquaresse est qualifié seigneur de Céor dans un titre de 1550.

On présume qu'il fut père de Gaussin d'Hèbles, seigneur de Céor, marié à noble Françoise de Gaffuer, mais on n'a pu trouver la jonction. Gaussin eut pour fils :

François et Guion, qui épousa N.... de Saunhac, laquelle se dit, dans un acte de 1613, veuve de noble Guion d'Hèbles, *fils de Gaussin.*

François d'Hèbles, seigneur de Céor, fit son testament le 28 juillet 1653, et mourut peu de jours après de la peste, qui ravageait alors la province, dans une hutte où il s'était retiré, quand il se sentit atteint, dans son bois dit de *La Gouttine.* Il avait eu de Marguerite Pougette, sa femme :

1° Hélène d'Hèbles, mariée à Etienne Puech, marchand; 2° Henri, sieur del Cayron, qui vendit la moitié de la seigneurie de Céor à Jean Pujol, avocat; 3° François d'Hèbles; 4° Jeanne, femme de Jean Pialles.

Des titres mentionnent encore, en 1610, noble Pierre de Roussilles, natif de Céor, fils de Gailharde d'Hèbles, et Marguerite d'Hèbles, femme de noble Henri d'Albignac, du lieu de Limayrac, vivant l'un et l'autre en 1646.

POUJOL. — DE GINESTEL.

La famille de Poujol, de très-ancienne bourgeoisie, avait donné son nom à un petit village situé sur la rive gauche du Viaur, dans la commune de Cassanhes, *La Borie des Poujols.* Dès le XVIe siècle, elle habitait Salmiech, et le cadastre de 1546 contient l'énumération des

(1) Extrait d'un travail sur les anciens monumens du pays, par l'auteur (*Mémoires de la Société*, t. IV, p. 540).

biens assez considérables (1) de *mossu Jehan Pojol*, qui vivait à cette époque.

Jean de Poujol, son descendant, avocat et juge de la baronnie de Landorre, épousa Anne de Raymond, de La Selve, morte en 1668, fille de Barthélemi de Raymond et de Françoise de Solages. Il en eut, entre autres enfans, Firmin, dont la postérité se perpétua encore longtemps à Salmiech, et Pierre qui s'établit à Céor.

Pierre de Poujol, sieur de Rocate et de Céor, acheta cette dernière terre, en 1692, d'Hélène Hèbles, dernière du nom, de la branche de Céor. Il mourut en 1717, n'ayant eu de Jeanne de Cadoul, sa femme, qu'une fille, Thérèse de Poujol, qui épousa Jean-Jacques de Ginestel de Peyrelade, fils de noble Charles de Ginestel et de Jeanne de Saunhac, du village de Caylus, paroisse de Saint-Dalmazy, en Albigeois.

Thérèse et son mari achetèrent, en 1718, le domaine de Perségals, de Guillaume de Rudelle, de Combret. Elle mourut en 1740, laissant de son mariage :

1° Jacques-Félix de Ginestel, qui suit;

2° François-Régis, sieur de Perségals, jurisconsulte distingué, qui présida le collége électoral de l'Aveyron en 1797, fut député par le même collége à cette législature de l'an V, frappée bientôt par le coup d'Etat de fructidor, à cause des tendances royalistes de la majorité de ses membres, parmi lesquels s'était rangé M. de Perségals; en 1800, juge de paix du canton de Réquista, où, jusqu'au 14 décembre 1826, époque de sa mort, il se fit remarquer par son esprit conciliateur, la sagesse de ses décisions et le bien immense qu'il opéra dans le pays;

3° Marguerite-Thérèse, morte religieuse.

Jacques-Félix de Ginestel s'allia à Marie Rose Clusel, de Saint-Cernin, qui le rendit père de Jean-Joseph, héritier de François-Régis, son oncle, et marié, à Réquista, avec Mademoiselle Carcenac.

Firmin Poujol, demeuré à Salmiech, où il décéda le 8 janvier 1690, avait eu d'Hélène de Vernet, sa femme, plusieurs filles, dont l'une, Marie, née en 1665, s'allia à Claude-Gaspard de Vialar, et un fils appelé Louis, qui lui succéda.

Louis Poujol épousa Isabeau de La Teule, qui mourut des suites de couches le 5 mars 1704, après lui avoir donné quatre enfans, dont l'aîné, Antoine, naquit en 1698, et Elisabeth, la seconde, née en

(1) Entre autres une grande maison qui fut acquise dans la suite par M. de Gaston, et qui est aujourd'hui possédée par le sieur Fabre.

Digitized by Google

1700, fut mariée, le 26 avril 1728, à Jean de Villeneuve, sieur de Puechméja (1).

Louis Poujol mourut d'un coup de sang le 10 mars 1730, après s'être remarié avec Cécile de Rodat, qui l'avait rendu père de Pierre-Louis, en 1713.

Antoine Poujol, avocat en parlement, épousa Marie Benoît de Taurin, dont il eut, en 1730, Marie de Poujol, que sa beauté et sa fortune firent rechercher dans la suite par un riche gentilhomme, et Antoine-Louis, né le 1er octobre 1731. Quelques mois après la naissance de ce dernier, Antoine Poujol mourut (6 mars 1732), et fut enterré comme tous ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Amans; car il est à remarquer que les membres de cette famille, soit à raison de leur fortune, soit à cause du bien qu'ils avaient fait à l'église, jouissaient du privilége presque exclusivement attaché dans les campagnes, aux familles nobles, d'avoir leurs sépultures aux pieds des autels.

Quant à Marie de Poujol, elle devint femme, vers l'an 1750, de messire Hugues-Léon-Maur de Morlhon, seigneur de Laumière, et lui donna un fils unique appelé Léon.

(1) Paroisse du Cambon du Temple, en Albigeois.

Digitized by Google

DE MAURITANIE.

Il paraît que le nom français de cette famille, dont on ne trouve plus de traces après le XIVe siècle, était *Mortagne* (*Annales de Villefranche*).

Gautier de Mortagne, *Gallerius de Mauritania*, disent les auteurs du *Gallia Christiana*, fut sacré à Rome évêque de Laon, en 1155.

Un acte, daté des kalendes de septembre 1318, nous apprend que noble Baldouin de Mauritanie avait échangé une de ses terres avec le roi Philippe-le-Long, et que ce dernier était resté débiteur envers Baldouin de la somme de 311 livres 4 sols 9 deniers parisis ; qu'en conséquence, le roi, pour se libérer, lui céda l'albergue de 10 livres tournois qu'il avait sur les hommes de La Romiguière et de La Cazotte, ainsi qu'une autre albergue de 7 livres sur les hommes de Pousthomy « avec pouvoir de vendre et aliéner ces droits à qui bon lui semblerait, sans que le roi ni personne pût prétendre à raison de ce à aucune finance. »

Noble Baldouin, pressé par le besoin d'argent, mit aussitôt à l'encan l'albergue de 10 livres, et elle fut adjugée, le 21 octobre 1318, à Léonard de Salustre, moyennant 260 livres ; mais celui-ci n'ayant pu se libérer, l'albergue fut acquise par l'abbé de Bonnecombe qui paya comptant (*Titres de Bonnecombe*).

On voit par différens titres que ce même seigneur possédait des biens dans d'autres parties de la province.

En 1317, il vendit à l'évêque de Rodez des rentes qu'il avait à Saint-Igest et à Saint-Remy (*Titres de l'évêché*).

Les consuls de Villefranche achetèrent, en 1318, au profit de leur communauté, les fours et boucherie que noble Baldouin ou Baudoin de Mauritanie, chevalier, avait acquis du roi, en échange des cens et rentes qu'il possédait à Villefranche, Villeneuve, Salles et autres lieux. Il existe une quittance du 22 février 1318, consentie par noble Jean de Mauritanie, procureur de noble Baudoin, son père, de la somme de 533 livres 8 deniers pour le prix dudit achat (*Annales de Villefranche*).

Digitiz

Rien ne prouve, malgré les possessions que cette famille avait en Rouergue, qu'elle en fût originaire. Aucun fief n'y porte le nom de Mortagne ou Mauritanie. Quelque seigneur étranger, portant ce nom, y avait été attiré par les événemens. Peut-être sortait-il de Mortagne, petite ville de Guienne, sur Gironde, alors possédée par les vicomtes d'Aunai, et qui fut dans la suite acquise par le cardinal de Richelieu.

Digitized by Google

DE BONNE.

Seigneurs de Missècle, de Marguerites, de Roncl et de Saint-Martin.

ARMES : *De gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent, couronne de comte.*
SUPPORTS : *Deux serpents.*
DEVISE : *Gradiendo robore floret.*

La maison de Bonne, établie en Languedoc de temps immémorial, est comptée parmi la noblesse de chevalerie de cette province. L'historien Vidal cite de vieilles chroniques qui la disent originaire d'Allemagne; mais cette tradition est appuyée par tant de faits en quelque sorte merveilleux, qu'on croit devoir s'en tenir aux présomptions, plus probables, qui lui donnent pour berceau la terre de Bonne, située à deux lieues de Saint-Jean-de-Maurienne, comme l'assure Smilio, historien suisse du XVII^e^ siècle.

Vers l'an 1180, elle forma deux grandes subdivisions : l'une, établie en Dauphiné, fournit quatre branches, dont l'aînée, dite des seigneurs, puis ducs de Lesdiguières, s'éteignit en 1626; l'autre, fixée en Languedoc, s'est perpétuée en plusieurs familles, qui toutes se sont distinguées par leurs services et leurs alliances.

Aucun titre, jusqu'à ce jour, n'a pu faire découvrir le chaînon commun des deux branches-mères, séparées depuis une époque si reculée; mais leur parenté a toujours été reconnue, soit par la notoriété publique et le témoignage constant des généalogistes, soit par les relations des diverses branches de Languedoc et de Dauphiné, notamment de la branche du connétable de Lesdiguières avec celle des seigneurs de Missècle, en Albigeois. On doit ajouter que le nom et

Digitized by Google

les armoiries n'ont jamais varié parmi les de Bonne des deux provinces. Ceux de Languedoc ont fait leurs preuves en 1788, au cabinet des ordres du roi, pour les honneurs de la cour, et c'est d'après ces preuves qu'a été établie la généalogie qui va suivre.

I. BERNARD DE BONNE, chevalier, seigneur de Hautpoul et de Missècle, coseigneur de Graulhet, qualifié haut et puissant seigneur, comme le furent depuis tous les aînés de ses descendans, fonda, en 1318, une chapellenie dans l'église de Saint-Salvy d'Albi, où ses armes se voyaient encore avant la Révolution. Le 13 mai 1368, il rendit hommage à Bouchard, comte de Vendôme et de Castres, pour tous les biens et fiefs nobles qu'il possédait dans la terre de Lombès et le comté de Castres. Il fut nommé, en 1375, lieutenant d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, sénéchal de Carcassonne, et fit son testament le 14 décembre 1387. Il avait épousé Marquise de Lautrec, dame, en partie, de Graulhet et de Puech-Bégon, fille de noble et puissant seigneur Gui de Lautrec, chevalier, seigneur du Cayla. Cette dame acquit de Pierre Emeric la huitième partie de la justice de Missècle, près de Lavaur. Elle fut mère de quatre fils :

1° JEAN-ALPHONSE DE BONNE, cité dans des lettres du 18 juin 1345, comme ayant conduit une compagnie d'hommes d'armes à l'armée du roi. Mort sans postérité ;
2° PHILIPPE DE BONNE, qui a continué la descendance ;
3° BOUCHARD, filleul du comte de Vendôme et de Castres, vivant en 1387 ;
4° BERNARD DE BONNE.

II. PHILIPPE DE BONNE, seigneur de Hautpoul, de Missècle et de Graulhet, héritier de son père, épousa Marguerite, dame de Marguerites, près de Nîmes, et en eut :

1° PIERRE I^er^, qui suit ;
2° BERNARD DE BONNE, chevalier, seigneur de Hautpoul et de Nogarède, sénéchal de Carcassonne, vivant en 1437 ;
3° CÉCILE, dont on ignore la destinée ;
4° ENDIE, qui était mariée, en 1410, avec noble Laurent de Cassard.

Digitized by Google

III. PIERRE DE BONNE, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Marguerites, de Graulhet et de Missècle, rendit un hommage au roi le 16 mars 1411. Il avait épousé : 1° vers l'an 1410, Fleur de Perrin, morte peu de temps après sans enfans; elle était fille de Pierre de Perrin, IIe du nom, damoiseau, et de Bérengère de Roches; 2° Louise de Baulac, fille de noble Georges de Baulac, seigneur de Saint-Gély et de Loupiac. Pierre de Bonne mourut *ab intestat*, au commencement du mois de septembre 1437, époque à laquelle on nomma le même Georges de Baulac et Bernard de Bonne, sénéchal de Carcassonne, tuteurs de ses enfants, qui furent :

1° Pierre II, qui suit;
2° Bernard de Bonne;
3° Jean de Bonne, né posthume;
4° Alix de Bonne, femme de noble Roger de Roquefort, seigneur de La Bastide. Elle donna quittance de sa dot à son tuteur, le 1er mars 1445;
5° Senhorelle, mineure en 1437;
6° Marguerite, mineure en 1437.

IV. PIERRE DE BONNE, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Marguerites, de Missècle, de Graulhet et de Ronel, gouverneur de Castres, reçut diverses reconnaissances féodales, le 26 janvier 1445, consentit un bail à fief en 1460, et obtint, le 11 mai 1472, une ordonnance du sénéchal de Castres, messire Henri de Pompignac, chevalier, contre ses vassaux et emphytéotes. Pierre de Bonne fut investi du gouvernement de la ville de Castres, par brevet du 15 mars 1484, et ne vivait plus en 1490, date d'un accord passé entre Sidoine d'Aule, sa veuve, et leurs enfans, savoir :

1° Girmond, qui suit;
2° François de Bonne, seigneur de Sénégas, coseigneur de Marguerites et de Missècle, qui paraît avoir été l'aïeul de :

A Philippe de Bonne, écuyer, seigneur de Sénégas, lequel fit son testament, le 28 octobre 1554, en faveur de sa fille unique nommée Anne de Bonne, dame de Sénégas, alliée, par contrat

Digitized by Google

du 13 février 1566, avec noble Charles de Durand, seigneur de La Burguière, en Albigeois.

B Antoinette de Bonne, mariée, vers 1520, avec Philibert de Saint-Haon, écuyer.

3° Jean de Bonne, seigneur de Graulhet;
4° Bernard, dont on ignore la destinée;
5° Sébastien, religieux au monastère de Saint-Benoît, à Castres, en 1514, et nommé abbé de Montolieu, au diocèse de Carcassonne, le 8 des ides de février 1519 (*Gallia Christiana*, t. VI, col. 1003).

V. GIRMOND DE BONNE, seigneur de Marguerites, de Missècle, de Gourjade, de Ronel, etc., épousa, le 20 novembre 1490, à Castres, Catherine de Hautpoul, fille de noble Nicolas de Hautpoul, seigneur d'Hauterive, et de noble Delphine, dame d'Hauterive. Il testa le 7 août 1512, et laissa trois fils et cinq filles :

1° François Ier, qui suit;
2° Antoine de Bonne, doyen du chapitre de Burlatz, grand-prieur de l'église cathédrale de Castres, puis abbé de Montolieu, sur la démission de son oncle, en 1540, décédé en 1549 (*Gallia Christiana*, t. VI, col. 1004);
3° Louis de Bonne, précenteur de l'église cathédrale de Castres;
4° Madeleine de Bonne, religieuse;
5° Sidoine, épouse de noble Jean de Rouzet, seigneur du Colombier, fils d'Arnaud, seigneur du même lieu.
6° Isabeau, mariée, par contrat du 14 août 1525, avec noble et puissant Maffre Jeannin, baron de Roqueferrières;
7° Jeanne, religieuse;
8° Marguerite.

VI. FRANÇOIS DE BONNE, Ier du nom, seigneur de Marguerites, de Missècle, de Ronel, de Gourjade, etc., vendit ses fiefs d'Orban et de Poujols à Geauffroy, archidiacre d'Albi, le 23 juin 1514, et fit son testament devant Vilama, notaire à Castres, le 27 juillet 1549. Il avait épousé, avant le 14 août 1525, Anne de Roaix de Belpuech, qui le rendit père de :

1° Achille Ier, qui suit;
2° Jean de Bonne, recteur d'Aurjac;

Digitized by Google

3° Jacques de Bonne, auteur de la branche des seigneurs de Missècle et de Viviès, existant encore à l'époque de la Révolution ;

4° Madeleine, religieuse au monastère de Prouille ;

5° Jacqueline de Bonne, mariée, le 5 mai 1538, avec Jean de Tubières, seigneur baron de Verfeil.

VII. ACHILLE DE BONNE, Ier du nom, seigneur de Marguerites et de Ronel, coseigneur de Missècle, épousa en premières noces, par contrat du 22 juillet 1545, passé devant Pierre Lemiral, notaire à Castres, Charlotte de Laurens, fille de noble et puissant seigneur Jean de Laurens, seigneur de Soupets, coseigneur de Puginier, et d'Isabeau de Galard de L'Isle.

Il s'allia en secondes noces, par contrat du 8 mai 1572, avec Marguerite de Bonaïde, fille d'Antoine de Bonaïde, écuyer, seigneur de Monsergue, et de Denise de Touges. Il fit son testament le 7 avril 1593, et laissa :

Du premier lit :

1° Balthazar, qui continua la descendance des seigneurs de Marguerites, laquelle subsistait encore en la personne de Jacques, petit-fils de Balthazar, marié, en 1657, à Léonore de Voisins ;

2° Alexandre, qui laissa plusieurs enfans, auxquels Achille de Bonne, leur aïeul, constitua des legs en 1593.

Du deuxième lit :

3° Sébastien Ier de Bonne, auteur de la branche des seigneurs de Ronel et de Saint-Martin, qui suit.

SEIGNEURS DE RONEL ET DE SAINT-MARTIN, PRÈS DE CASSAGNES, EN ROUERGUE.

VIII. SÉBASTIEN DE BONNE, Ier du nom, seigneur de Marguerites et de Ronel, fut institué légataire de son père le 7 avril 1593, et transigea avec Balthazar de Bonne, son frère aîné, le 7 août 1613. Il fit son testament

Digitized by Google

en 1657, et avait épousé : 1° par contrat du 24 octobre 1597, Renée de Bédos, fille de François de Bédos, seigneur de Roqueyrols, et de Péronne de La Verne; 2° par contrat du 9 novembre 1610, Gaugette de Vayrac, de laquelle il n'eut pas d'enfans, et qui testa en sa faveur le 6 juillet 1637. Il avait eu du premier lit :

1° Achille II, qui suit;
2° Pierre III de Bonne, auteur de la branche des seigneurs de Cendronne et de Montmaur, éteinte vers l'époque de la Révolution;
3° Marguerite de Bonne.

IX. ACHILLE DE BONNE, II du nom, seigneur de Ronel et de Marguerites, en partie, reçut diverses commissions des ducs d'Angoulême et de Montmorency, en qualité de commandant de la garnison de Dourgne, les 29 août et 26 septembre 1621, et 26 janvier 1622. Le maréchal de Schomberg lui donna une commission pour commander une compagnie de 100 hommes de pied, le 20 mai 1639. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant en Languedoc, le 17 décembre 1668. Achille fit son testament le 16 août 1675. Il avait épousé : 1° par contrat du 20 mai 1633, Perrette de Martin de Roquecourbe; 2° par contrat du 22 juillet 1646, Louise de Cabrol de Laval, fille de Charles de Cabrol, écuyer, seigneur de Laval. Ses enfans furent :

Du premier lit :

1° Sébastien II, dont l'article suit;
2° Pierre de Bonne, prêtre, recteur de Ginestière, vivant en 1675.

Du deuxième lit :

3° Louis de Bonne, auteur de la branche des seigneurs de Ronel, existant encore dans la personne de Léon-Paul de Bonne, officier de chasseurs, et de Marie-Alexandrine de Bonne, fils et fille de Louis-Maurice de Bonne, ancien sous-préfet de Castres, et de Louise Jacqueline d'Aire;
4° Renée-Marie;
5° Louise;

Digitized by Google

6° Marie, femme de Jean de Toulouse-Lautrec, seigneur du Caylar, fils de Marc-Antoine de Toulouse-Lautrec, seigneur de Saint-Germier, sénéchal de Castres, et de Jeanne de Tignol.

X. SÉBASTIEN DE BONNE, IIe du nom, seigneur de Saint-Martin, épousa, par contrat du 15 novembre 1654, passé devant Rech, notaire à Cassagnes, en Rouergue, Marie de Bérengues, fille de Claude de Bérengues, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, juge du bourg de La Selve, et de Lucrèce de La Faramondie. Marie de Bérengues reçut en dot 40,000 livres. Sébastien de Bonne fit son testament le 14 juillet 1657, et institua son héritier Sébastien III, son fils, qui suit.

XI. SÉBASTIEN DE BONNE, IIIe du nom, seigneur de Saint-Martin, épousa, par contrat passé en 1680, Madeleine de Puel de Parlan, qui mourut en 1698, et fut enterrée dans la chapelle de Saint-Sébastien de Cassagnes. De ce mariage vinrent :

1° Marie de Bonne, née en 1681 ;
2° Sébastien de Bonne, né en 1683, qui suit ;
3° Jean-Jacques, né en 1686 ;
4° Catherine, née en 1689 ;
5° Anne, née en 1691.

XII. SÉBASTIEN DE BONNE, IVe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Martin, épousa, par contrat du 4 février 1700, passé devant Jarne, notaire de Compeyre, près de Millau, Charlotte-Félicie de Pélamourgue, des seigneurs de Malevieille, maison d'ancienne chevalerie du Gévaudan. Félicie décéda en 1727, et son époux en 1742. Leurs enfans furent :

1° Félix-Armand, né en 1705, qui suit ;
2° Pierre-Félix, né en 1707, chanoine de Beaumont;
3° Jean-François, né en 1715, capitaine au régiment de Condé, tué au combat du Col-de-l'Assiette, dans la vallée de La Stura, le 19 juillet 1747, sous le chevalier de Belle-Isle;
4° Marie, supérieure du couvent de Sainte-Claire, à Millau;
5° Marguerite, religieuse au même couvent.

Digitized by Google

XII. FÉLIX-ARMAND DE BONNE, seigneur de Saint-Martin, épousa, le 3 décembre 1732, Antoinette-Rose de Remise, du diocèse de Mende, qui le rendit père de :

1° Félix-Sébastien, né en 1734, dont l'article suit ;

2° Pierre-Félix, sieur de Camalières, maréchal-des-logis des gardes-du-corps du roi et chevalier de Saint-Louis ;

3° Jean-Louis, garde-du-corps du roi d'Espagne, retiré avec le grade d'officier supérieur, décédé à Saint-Martin en 1796 ;

4° Marie-Madeleine, mariée, en 1776, avec N..... de Girels de La Cassagne, décédée sans enfans.

XIII. FÉLIX-SÉBASTIEN DE BONNE, seigneur de Saint-Martin, épousa, à La Salvetat, près de Saint-Pons-de-Thomières, le 6 mars 1766, Marie-Elisabeth de Cabrol de Grualgues, et mourut à Saint-Martin en 1791, laissant :

1° Jean-Louis-Sébastien-Félix-François, qui suit ;

2° Catherine-Louise-Blanche, mariée avec M. Rouvellat de La Clause, de La Selve, décédée en 1799, laissant un enfant ;

3° Marie-Anne-Rose, religieuse à Vielmur ;

4° Guillaume-Louis, mort jeune ;

5° Guillaume-Marie-Joseph, décédé en 1793 ;

6° Pierre-Joseph-Justin de Bonne, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon, domicilié à Lostanges, marié : 1° par contrat passé à Castres, au mois d'août 1805, avec Antoinette-Elisabeth-Jeanne-Marie-Alexandrine-Euphrosine de Saint-Martial ; 2° en 1811, à Saint-Pons, avec Marie-Thérèse-Charlotte-Antoinette Pigot, de Saint-Pons, dont entre autres enfans :

Du premier lit :

A Louise-Justine de Bonne.

Du deuxième lit :

B Louis-Félix-Philippe de Bonne, marié, en avril 1844, avec Amélie Coignac, fille de feu Guillaume Coignac, chevalier de Saint-Louis, et de Laure de Saunhac.

C Joseph-Casimir ;

D Henri ;

E Ferdinand-Charles-Justin ;

Digitized by Google

F Marie-Thérèse-Elisabeth-Albertine ;
G Marie-Mathilde.

XV. JEAN-LOUIS-SÉBASTIEN-FÉLIX-FRANÇOIS DE BONNE, sieur de Saint-Martin, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, sous-préfet de Saint-Pons sous la Restauration, avait épousé, le 10 juin 1805, Marie-Christine de Fleyres, de laquelle il eut :

1° Félix-René de Bonne ;
2° Charles-Augustin ;
3° Justin-Guillaume-Ferdinand.

(*Extrait de M. de Courcelles*, t. IV, et de plusieurs titres qui sont à Cassagnes.)

Jean-Louis-Sébastien-Félix-François de Bonne et Pierre-Joseph-Justin, son frère, au retour de l'émigration, quittèrent le château de Saint-Martin et s'établirent à Saint-Pons. Le domaine fut mis en vente et acheté par le chevalier de Roquefeuil, du Brusquet, qui fut exproprié et auquel succédèrent, comme acquéreurs, d'abord le sieur Auguste Batut, puis les sieurs Bastide, négocians, de Rodez, qui, peu de temps après, l'ont vendu à parcelles.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE ROUGET, anciennement ROCHET,

Seigneurs de Nauviale.
(Maintenus le 21 juin 1698 par l'intendant Lepelletier.)

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules, au roc d'échiquier d'or,* qui est de Rouget ; *aux 2 et 3 d'azur, à la rose d'argent boutonnée d'or,* qui est de Guy. — Dans le *Nobiliaire de la généralité de Montauban*, leurs armes sont différentes : *D'or, à trois rougets de gueules en pals, bien ordonnés.*

A quelques minutes et au nord-ouest de Villeneuve s'élève sur un monticule un château gothique, flanqué de trois tours, qui porte le nom de Rouget ou de Nauviale. C'est l'ancienne demeure de la famille de Rouget, dont l'existence remonte à l'année 1061, car à cette époque, qui fut celle de la fondation de Villeneuve, les seigneurs de Rouget firent construire à leurs frais la porte principale de cette ville, qui, avant sa reconstruction, c'est-à-dire pendant plus de quatre cents ans, s'appela toujours la porte de *Rouget* (1). Les mêmes seigneurs firent bâtir aussi la chapelle de Rouget dans l'église du Saint-Sépulcre de Villeneuve, laquelle devint dès-lors la chapelle sépulcrale de leur famille (2).

La clef de la voûte porte encore aujourd'hui l'écusson de leurs armes (3).

(1) Acte de 1436 parmi les titres de famille.
(2) Testament de Balthazar de Rouget de 1555.
(3) Cet écusson diffère pour une partie de celui dont la description se trouve en tête de cet article et que nous avons tiré des armoriaux. Il porte : *Un lion aux 1 et 4, et le roc d'échiquier aux 2 et 3.*

Digitized by Google

Dès que la construction de Villeneuve fut achevée, la famille de Rouget, qui y avait acquis le droit de bourgeoisie et fait bâtir une maison, s'empressa d'aller l'habiter. Elle l'habite encore au bout de huit cents ans, comme elle possède, depuis le même temps, le château de Nauviale qui fut son premier berceau.

I. GAILLARD DE ROCHET, damoiseau, et Hélips de Mancip, sa femme, sont mentionnés dans une fondation du 4 des nones de février 1259, faite par Bertrand, leur fils, à l'église du Saint-Sépulcre de Villeneuve.

II. BERTRAND DE ROCHET, chevalier, mentionné dans le titre ci-dessus, ainsi que Sebeilhe de Genebrières, sa femme, et Guillaume de Rochet, son fils, fit son exécuteur testamentaire noble Pierre de Mancip, son cousin germain, bailli de Peyrusse, qui vivait encore en 1277.

III. GUILLAUME DE ROCHET, damoiseau, avait pris alliance, en 1265, avec noble Rose de Guy, fille et héritière de Raymond Guy (1), chevalier, seigneur du Rozier, habitant de Sainte-Croix, en Quercy, et de noble Beraude de La Grèse. Par son testament de la fin du mois de septembre 1319, Guillaume fit un légat à l'église paroissiale de Villeneuve, et voulut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs. Ses enfans y sont nommés dans l'ordre suivant :

1° Arnaud de Rochet, décédé avant son père, sans enfans de noble Guiscarde de Pin, qu'il avait épousée en 1296 (2) ; 2° Géraud de Roget, héritier de son père ; 3° Sebeilhe de Roget, qui épousa noble Hugues de Puechdo, chevalier.

IV. GÉRAUD DE ROGET, Ier du nom, damoiseau, se maria, en 1298, avec Delphine de La Grèse, fille de noble Bertrand de La Grèse, chevalier, coseigneur de Balaguier, et de Béchande de Gautier. Il en eut plusieurs en-

(1) La maison de Guy portait : *D'azur, à la rose d'argent boutonnée d'or.*

(2) La maison de Pin ou de Pina portait : *De gueules, à trois pommes de pin d'or, posées 2 et 1.*

Digitized by Google

fans, suivant une transaction entre eux passée le 13 avril 1339, savoir :

1° Raymond; 2° Bertrand; 3° Marquèse, mariée dans la maison d'Hugonès; 4° Gasparde, mariée dans celle de Delcaussé; 5° Hugues, prêtre et religieux du monastère de Locdieu, du temps de dom Bernard de Saumade, abbé de ce couvent, mort en 1324; 6° Géraud de Roget, ci-après.

La guerre avec les Anglais s'étant allumée en Guienne en 1331, les deux frères Raymond et Bertrand de Roget marchèrent contre eux avec le reste de la noblesse. Quelques années après, en 1339, Raymond, l'aîné des deux, fut tué dans un combat, en Agenais, laissant héritier son frère Bertrand, lequel continua de porter les armes, fit fortifier son habitation de Villeneuve, au moyen d'une grosse tour, en 1342, et périt glorieusement comme son frère en combattant les Anglais, en Agenais, en 1344. Par sa mort, Géraud, son frère puîné, devint héritier des biens de la maison de Roget.

V. GÉRAUD DE ROGET, IIe du nom, damoiseau, épousa, par contrat du 7 des ides de janvier 1332, Lucie de Saumade, fille de noble Bertrand Saumade, seigneur de Toulonjac, et de noble Gaillarde Le Vert, sa femme. De cette alliance naquirent :

1° Raymond, qui suit;

2° Gaillard de Roget, damoiseau, qui, à l'exemple de ses deux oncles, servit dans les guerres de ce temps-là contre les Anglais où il se distingua en plusieurs rencontres, surtout en 1360, époque à laquelle l'ennemi, maître de Figeac et de la rive droite du Lot, faisait de fréquentes courses en Rouergue. Villefranche et Villeneuve, pour s'opposer à ses progrès, envoyèrent un corps nombreux de gendarmerie qui submergea ses bateaux et vint à bout de l'arrêter. Cependant les Anglais recommencèrent leurs courses en 1372, pénétrèrent jusqu'à Veusac, à un quart de lieue de Villefranche, en passant par Villeneuve, où ils firent de grands ravages et où Gaillard de Roget fut tué dans un combat sanglant qui s'y livra;

3° Guillaume de Roget, établi à Villefranche, où il était consul en 1377, et marié avec Gaillarde de Polier, fille de Pierre de Polier, chevalier, et de Brenguière de Morlhon, de laquelle il n'eut, à ce qu'il paraît, qu'une fille, Gausside de Roget, femme de Hugues Le Mercier, de Villefranche;

Digitized by Google

4° PIERRE DE ROGET, religieux de l'abbaye de Loc-Dieu ;
5° et 6° MARIE et MARGUERITE DE ROGET, religieuses d'Espagnac ;
7° VALÉRIE DE ROGET, mariée dans la noble maison de Puechdo, éteinte depuis dans celle de Grialou, seigneurs de Pachins.

VI. RAYMOND DE ROGET, damoiseau, s'allia, en 1364, par contrat du 3 mars, avec Cécile de L'Hya, fille de noble Bertrand de L'Hya, chevalier, habitant de Villeneuve, qui se qualifiait ainsi en 1348 et 1354, et de noble Saure de Molières. En 1363, il fut député par la communauté de Villeneuve pour aller à Poitiers prêter serment de fidélité à Edouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre, d'après l'ordre qui en avait été donné, le 13 août de la même année, à toutes les villes et communes du Rouergue. L'année suivante, 1364, il aida à chasser les Anglais du monastère de Locdieu, dont ces insulaires s'étaient emparés.

Le duc d'Anjou, lieutenant-général en Languedoc et en Guienne pour le roi Charles V, son frère, ayant voulu, en 1374, établir un impôt sur le sel, les communautés du Rouergue y *contredirent*, et Raymond de Roget exhorta vivement celle de Villeneuve à s'opposer à cette entreprise si contraire aux intérêts de ses concitoyens.

Le 1er novembre 1375, fête de la Toussaint, les Anglais, ayant pris le lieu de Balaguier, ils en furent aussitôt expulsés par les troupes fidèles du pays, parmi lesquelles se trouvait Raymond de Roget qui fut grièvement blessé dans cette rencontre. L'année suivante, 1376, il fit partie des hommes d'armes que la communauté de Villeneuve fut obligée de soudoyer pour résister aux courses sans cesse renaissantes des Anglais. Ceux-ci ayant repris Balaguier en 1377, en sortirent l'année d'après par composition, et le fort fut alors démantelé et démoli par ordre du seigneur de Cessac. Raymond de Roget périt dans un combat à cette époque ainsi que son fils Hugues qui se trouvait près de lui.

Il avait eu de son mariage avec Cécile de L'Hya :

1° Guillaume, dont l'article suit ; 2° Jean de Roget, qui suivra ; 3° Hugues de Roget, mort jeune au service, comme il a été dit ci-

Digitized by Google

dessus; 4° Arnaud de Roget, prieur de Locdieu, du temps de dom Raymond Saumade, abbé de ce monastère en 1378; 5° Bernard de Roget, religieux du monastère de Saint-Sauveur de Figeac; 6° Hélène de Roget, femme de noble Bernard de Genebrières, qui vivait en 1382; 7° Isabeau de Roget, qui fut religieuse de l'abbaye de Vic, en Rouergue, ordre de Saint-Bernard.

VII. GUILLAUME DE ROGET, IIe du nom, damoiseau, était habitant de Villeneuve en 1395, suivant un acte de la communauté de cette ville qui est aux archives du château de Montsalès (1). Il avait épousé, en 1385, le 11 mars, Hélix de Villani, fille de noble Bernard de Villani (2), seigneur de Cenac, lequel vivait en 1354, et de Béraude de Saumade-Trioulou. Il mourut sans postérité, laissant ses biens à Jean, son frère, qui suit :

VII. JEAN DE ROGET, Ier du nom, damoiseau, s'allia, par acte du 4 octobre 1386, à Iolande de Molières, fille de noble Bertrand de Molières (3), damoiseau, habitant du lieu de Ste-Croix, en Quercy, et de noble Raymonde de Guérin. De ce mariage sortirent :

1° Bernard, qui suit; 2° Gaillard de Roget, mort jeune au service, sans être marié; 3° Guillaume de Roget, prêtre de Villeneuve, qui vivait en cette qualité, l'an 1447; 4° Géraud de Roget, religieux du monastère de Saint-Sauveur de Figeac en 1421, prieur de Toulonjac (4) et de Mayrignagues; 5° Pierre de Roget, prieur de Cenac; 6° Hélips de Roget, femme de noble Radulphe de Pontanier; 7° Guine de Roget, morte sans alliance.

VIII. BERNARD DE ROGET, damoiseau, épousa, le

(1) Villeneuve était alors habitée par beaucoup de familles nobles, telles que les Cardaillac, les La Valette, les Saumade, les Molières, les Balaguier, les Villani, les Pucchdo, les Pontanier, les Pina ou Pin, les Genebrières, les L'Hya, les Leveron, les Damier, etc., auxquelles les dangers de l'époque avaient fait chercher un refuge dans cette petite ville fortifiée.

(2) Villani portait : *D'azur, à la tour d'argent, au pan de mur de chaque côté de même, le tout maçonné de sable.*

(3) Molières portait : *De gueules, à 3 petites clochettes d'argent, 2 et 1.*

(4) C'est ce prieur qui fit graver les armes de sa maison à la clef de la voûte de la chapelle Notre-Dame de l'église de Toulonjac.

Digitized by Google

3 novembre 1416, Fleurette de Balaguier, fille puînée de noble Durand de Balaguier, seigneur de Genouillac (1), et de noble Barthélemine Allemande, lesquels vivaient encore ensemble en 1418. Il bailla à nouveau cens, le 8 avril 1420, le village de La Maurenque, situé dans la paroisse de Mauron. Il assista à une assemblée de la communauté de Villeneuve en 1424, tenue à l'occasion de la création des nouveaux consuls, qu'on avait accoutumé d'élire, le 18 octobre, jour de saint Luc, où il s'éleva beaucoup de contestations devant Arnaud de Carmain, chevalier, seigneur de Nègrepelisse, sénéchal de Rouergue, et M. Costini, licencié ès-lois, juge mage de Villefranche.

C'est pourquoi on nomma pour suivre cette affaire des syndics, parmi lesquels figurent nobles Raymond de Puechdo, Pierre de Capdenac, Jean de Léveron, Bernard de Roget, Radulphe de Pontanier, Antoine et Pierre Roquiers, Pierre et Jean Hucbaldi, Pierre de Promilhanes, Pierre de Genebrières, etc.

De l'alliance de Bernard de Roget avec Fleurette de Balaguier, naquirent :

1° Antoine, ci-après; 2° Pierre de Roget, qui suivra; 3° Durand de Roget, mort jeune au service; 4° Hugues de Roget, prêtre; 5° Géraud de Roget, religieuse de l'abbaye de Moissac; 6° Bertrande de Roget, mariée à Pierre de L'Hya, qui vivait en 1434; 7° Isabeau de Roget, femme de noble Jean de Léveron (2); 8° Hélène de Roget, qui épousa Bernard de La Valette, seigneur de Toulonjac; 9° Fleurette de Roget, décédée sans alliance.

IX. ANTOINE DE ROGET, damoiseau, dit le Vieux, vendit, le 1er juin 1448, à Vésian Valette, marchand de Villefranche, cinq setiers froment, deux setiers avoine et deux gélines de rente annuelle avec tous droits seigneuriaux. Cet Antoine, mort avant 1479, institua pour son

(1) Cette branche de la maison de Balaguier portait : *D'or, à trois fasces de gueules, à la bordure d'azur*, pour brisure de Balaguier-Montsalès.

(2) La maison de Léveron portait : *D'azur, au levrier d'argent accolé de gueules.*

Digitized by Google

héritière universelle Antoinette de Roquier, veuve de Jean Roquier, de Villeneuve, et fonda une chapellenie desserviable dans l'église de Villeneuve, dont son héritière fit la collation, le 23 juillet 1479, en faveur de noble Pons de Vergnes, prêtre, licencié ès-lois. Antoine n'avait point eu d'enfans, et ce fut son frère Pierre qui continua la descendance.

IX. PIERRE DE ROGET, bachelier ès-lois, qui avait été l'héritier de son père, épousa, en 1447, le 14 avril, Esclarmonde de Gautier, fille de noble Antoine Gautier, seigneur de Savignac, et de Jeanne La Grèse. Après avoir longtemps habité Villeneuve, il finit par fixer sa résidence à Villefranche, où il était premier consul en 1496, et ne vivait plus en 1498. Il avait eu de son mariage :

1° Géraud, qui suit; 2° Balthazar de Roget, protonotaire du Saint-Siége; 3° Antoine de Roget, vivant en 1512, sans doute père d'un Géraud de Roget, qui se qualifiait marchand de Villeneuve en 1544, et ne laissa point de postérité; 4° Françoise de Roget, qui épousa noble Rigal de Saint-Jery, seigneur de Salvagnac; 5° une autre fille, mariée avec M Cavalié, habitant de Villeneuve, dont la descendante et l'héritière entra dans la noble maison d'Agens, seigneurs de La Bastide-Fonrozal, d'où vint Marc-Antoine d'Agens, seigneur de La Bastide, deuxième président en la cour des aides de Montauban.

X. GÉRAUD DE ROGET, III^e^ du nom, damoiseau, épousa, le 12 août 1475, Delphine de Colomb, fille de noble Antoine de Colomb, seigneur des Bleysses, bourgeois de Villefranche, et de Jeanne d'Imbert. De ce mariage naquirent :

1° Balthazar, dont on va parler; 2° Antoine de Roget, qui fut chevalier de Rhodes et mourut jeune en faisant ses caravanes; 3° Isabeau de Roget, femme de noble Raymond de La Pèse; 4° Balthazare de Roget, mariée à noble Antoine de Pontanier.

XI. BALTHAZAR DE ROGET, habitant de Villeneuve, s'allia, par contrat du 16 décembre 1529, avec Jeanne de

Digitized by Google

Gautier, fille de feu noble Antoine Gautier (1), seigneur de La Bastide-Nantel, issu d'une branche des seigneurs de Savignac, et de feu Antoinette de Morlhon. Jean de Gautier, frère de la mariée, constitua à sa sœur, indépendamment des habits nuptiaux, 1,000 livres tournois de dot, et bailla en engagement aux futurs époux la terre de La Bastide-Nantel, pour en jouir jusqu'à parfait paiement.

Balthazar de Roget testa le 26 septembre 1555, voulut être enterré au tombeau de sa famille dans l'église de Villeneuve, et fit héritière Jeanne de Gautier, sa femme, à la charge de rendre l'hérédité à l'aîné de ses enfans, mentionnés dans ledit testament, comme il suit :

1° Jean de Roget, II^e du nom, qui continua la filiation ; 2° Antoine, auteur d'une branche qui sera rapportée plus loin ; 3° Balthazare de Roget, alliée à noble Pierre Damier, fils d'autre Pierre, habitant de Villeneuve, duquel elle eut Jean Damier, qui vivait encore en 1618 avec Charlotte de Merlhe, sa femme, et une fille qui fut fiancée, en 1574, avec Guillaume de Boutaric, d'Auzits, dont il y avait des conseillers au parlement de Toulouse.

XII. JEAN DE ROGET II^e du nom, écuyer, seigneur de Nauviale, habitant de Villeneuve, se qualifiait aussi, suivant une reconnaissance féodale du 9 juillet 1574, coseigneur de Fonds. Il épousa, par contrat du 20 avril 1561, passé au château de Parizot, Antoinette de La Valette, fille de feu noble Jean de La Valette, seigneur de Parizot, et de Gabrielle de Murat de Lestang.

De cette alliance naquirent :

1° Jean de Rouget, III^e du nom, ci-après ; 2° Pierre de Rouget ; écuyer, seigneur de Fonds, de Puec-Promé et du Terral, marié, le 17 juin 1598, avec Jeanne de Prudhome, qui le rendit père de deux filles mariées à Figeac, l'aînée avec M. Dumont, et la cadette avec M. Combes ; 3° Balthazare de Rouget, femme de M. Ladoux, habitant de Villeneuve.

(1) Et sœur de Jean de Gautier, seigneur de La Bastide-Nantel.

Digitized by Google

XIII. JEAN DE ROGET, IIIᵉ du nom, écuyer, seigneur de Nauviale, se maria, le 18 avril 1599, avec Suzanne de La Valette, fille de Jean de La Valette, seigneur de Ginal (1), et d'Hélips de La Perède.

Jean III signait encore *de Rochet* en 1638, comme on le voit par plusieurs actes, tandis que, à la même époque, son fils prenait le nom *de Rouget*, que ses descendans ont toujours porté depuis.

Il y a une commission donnée par Pierre Durieu de Tarrou, juge mage et lieutenant-général du sénéchal de Rouergue, à noble Jean de Roget, IIIᵉ du nom, habitant de Villeneuve, de la lieutenance d'une compagnie, levée de la part du roi, pour le service du fort de Salses, sur les frontières d'Espagne, sous la date du 22 septembre 1639.

On trouve aussi un certificat du 18 novembre 1643, délivré par Anne de Noailles, comte d'Ayen, lieutenant-général et sénéchal de Rouergue, d'après lequel il conste que le sieur de Roget, gentilhomme, habitant de Villeneuve, a fidèlement servi le roi sous ses ordres, pendant le siége de Villefranche par les Croquans, au mois de septembre de ladite année 1643. Jean III eut pour enfans :

1° Jean IV, dont l'article suit; 2° Antoine de Rouget, père de Catherine, mariée avec Antoine de Bourran de Laubenquie; 3° Jeanne de Rouget, religieuse de Sainte-Claire, à Castres; 4° Béatrix de Rouget, femme de Jean Rocquier, procureur du roi au bailliage de Villeneuve; 5° Suzanne de Rouget, mariée à Jean du Bruel, bourgeois de Villeneuve, lesquels vivaient en 1656, père et mère d'autre Jean du Bruel, conseiller au sénéchal et siége présidial de Rouergue.

XIV. JEAN DE ROUGET, IVᵉ du nom, seigneur de Nauviale, épousa, par contrat du 7 février 1644, Marie de Cavalerie, fille d'Antoine de Cavalerie (2), conseiller du

(1) Cette branche, puînée de la maison de La Valette, portait : *De gueules, au gerfaud d'argent, parti de gueules, au lion d'or.*

(2) La famille de Cavalerie portait : *D'azur, à la main armée d'argent, tenant un guidon de cavalerie de même, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Digitized by Google

roi et lieutenant de gabelle du Rouergue, et de feu Françoise de La Roche. Il en eut ;

1° Jean de Rouget, mort sans avoir été marié ; 2° François de Rouget, décédé à l'armée, sans alliance ; 3° autre Jean de Rouget, Ve du nom, qui continua la filiation ; 4° Jeanne de Rouget, religieuse du monastère du Nom-Dieu, à Figeac ; 5° Claudette de Rouget, sans alliance ; 6° Françoise de Rouget, mariée, en 1695, avec Pierre Veillard, bourgeois de Villeneuve.

XV. JEAN DE ROUGET, Ve du nom, seigneur de Nauviale, fit son service au ban, en qualité de noble de la châtellenie royale de Villeneuve, en 1674, et, le 21 juin 1698, fut maintenu en sa noblesse d'extraction par jugement de M. Lepelletier de La Houssaye, intendant de Montauban.

Il avait épousé : 1° le 27 juin 1676, Anne d'André, fille de feu Guillaume André, bourgeois de Villefranche, et de Madeleine de Miramont, dont il n'eut que des enfans morts en bas-âge.

2° Anne d'André étant décédée en 1682, Jean de Rouget épousa, en deuxièmes noces, sa cousine germaine, Catherine du Bruel, fille de Jean, et de Suzanne de Rouget, qui le rendit père d'une seule fille, Jeanne de Rouget, alliée à M. Rolland, bourgeois de Villeneuve.

3° Il prit une troisième alliance, en 1696, avec Marie Cassandre de Sabatier, veuve de Jean Dupuy, habitant de Balaguier, fille de noble Jean-Albert de Sabatier-Rome, sieur de Monville, vice-sénéchal de Rouergue, et de feu Anne de Gaillardy, sa première femme.

De ce troisième mariage naquirent :

1° Cassandre de Rouget, alliée, le 24 février 1721, au fils aîné du sieur Soulier, du Mas-Arnal ; 2° Françoise de Rouget ; 3° Jean-Etienne de Rouget, qui suit :

XVI. JEAN-ETIENNE DE ROUGET épousa, le 10 janvier 1715, Isabeau de Dentilhac, fille de feu Jean-Jacques Dentilhac (1), seigneur de Cassanus, et de noble Margue-

(1) Cette famille de Dentilhac porte : *D'argent, au pied de lentilles de sino-*

Digitized by Google

rite de Loupiac de La Garrigue, de la maison des seigneurs de Loupiac del Caussé.

XVII. ANTOINE DE ROUGET, seigneur de Nauviale, fils ou frère du précédent, se maria avec N.... de Germain, de Villeneuve, dont il eut Jean VI, qui suit :

XVIII. JEAN DE ROUGET, VI[e] du nom, seigneur de Nauviale, se maria deux fois : 1° avec noble N..... de Rocquier, de la ville de Rabastens, en Albigeois ; 2° avec noble Jeanne de Gros de Perrodil, fille du seigneur de Perrodil, en Albigeois, dont il n'eut pas d'enfans.

Du premier lit est venu Raymond-Emmanuel, qui suit :

XIX. RAYMOND-EMMANUEL DE ROUGET, de Villeneuve, né en 1770, encore vivant, avait épousé noble Marie de Fleyres, des seigneurs de Mayrignagues, qui le rendit père de :

1° Victor de Rouget, marié : 1° en juillet 1834, avec Elisabeth Bertrandi, de Rodez; en deuxièmes noces, avec Rose Bros, de Villeneuve;
2° Félix de Rouget, qui s'est marié à Villefranche, en 1829, avec Rose Rolland, et en a eu Henri de Rouget, né en 1833.

(*Extrait des titres originaux de la maison de Rouget, compulsés par feu M. Cabrol, généalogiste de Villefranche.*)

BRANCHE PUINÉE DE LA MAISON DE ROUGET.

Antoine de Rouget, deuxième fils de Balthazar de Rouget et de Jeanne de Gautier, s'alla établir à Flanhac, où il épousa, par contrat du 3 juin 1564, Anne de Traissac, fille de noble François Traissac, et de Louise Duri, dont :

Pierre de Rouget, marié, le 11 juillet 1616, avec Marie Flauger-

ple, planté, écartelé, d'azur, à 3 étoiles d'or rangées en fasce, à la bande de gueules brochant sur l'écartelure.

Digitized by Google

gues, du lieu de Conques, sortie d'une famille originaire de Villefranche, d'où naquirent :

1° Antoine de Rouget, prêtre, curé de Brengues, au diocèse de Cahors ; 2° Jean de Rouget, qui suit ; 3° une fille, mariée en Quercy avec Antoine de La Garde, notaire.

Jean de Rouget prit alliance, en 1660, avec Jeanne de Cambolas, du lieu de Peyrusse, famille à laquelle appartenaient MM. de Cambolas, présidens au parlement de Toulouse, et le Père Cambolas, général des Carmes. De ce mariage sortirent entre autres :

1° Antoine de Rouget, prêtre et curé de Brengues par la démission que lui en fit son oncle, et devenu depuis aumônier de Madame la duchesse de Berri, et grand-vicaire de l'archevêché d'Albi ;

2° Autre Antoine de Rouget, habitant de Peyrusse, qui suit ;

3° Une fille mariée à Figeac.

Antoine de Rouget s'allia, en 1704, avec Marie de Bonenfant, de laquelle il eut Antoine de Rouget et trois filles.

Digitized by Google

D'ARZAC,

Seigneurs de Sébrazac, de La Forcé, de Campuac, de Majorac, du Cayla, de La Grèze, de Camboulan.

ARMES : *D'azur, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lis d'or, accompagné en chef de trois étoiles rangées du même, et en pointe d'un bélier d'argent, passant sur une terrasse de sinople.*

I. Cette famille est originaire des frontières d'Espagne. BÉGON D'ARZAC, chevalier, seigneur d'Arzac, près de Bayonne, l'un des chevaliers qui accompagnèrent Bernard d'Armagnac lorsqu'il vint, en 1298, prendre possession du comté de Rodez, par suite de son mariage avec la comtesse Cécile, s'établit lui-même en Rouergue et fut l'auteur de la maison d'*Arzac*, tout-à-fait différente de celle d'*Arjac*, dont nous avons déjà parlé. Il existe des reconnaissances en faveur de Bégon des années 1320 et 1322, retenues par Pierre Daugnes et Pierre Gauben, notaires, dont les notes se trouvaient chez Gueysse, de Rodelle. Bégon fut père de Guillaume.

II. GUILLAUME D'ARZAC, damoiseau, fit son testament le 2 janvier 1400. Il avait épousé, par contrat du 17 juillet 1333, noble Gaillarde de Gualez, de la paroisse de Mouyzou, dans le diocèse de Saint-Flour, de laquelle il eut Guillaume, qui suit:

III. GUILLAUME D'ARZAC, II^e^ du nom, damoiseau,

Digitized by Google

épousa, par contrat du 3 décembre 1390, Arjague d'Estaing, fille de noble Alcatius d'Estaing, chevalier, et de noble Alamande de Brasc; contrat reçu par Guillaume Graissac, notaire de Sébrazac.

Le 24 août 1396, Guillaume rendit hommage à Aymeric Rolland, seigneur de Vallon et de Villecomtal, pour les rentes qu'il avait à Campuac.

Il servait en 1410 sous les ordres du comte Jean d'Armagnac, comme on le voit par certaines pièces expédiées le 4 février de cette même année par Bertrand de Tournemire.

Il testa, le 15 septembre 1417, devant Galan, notaire de Rodez, et institua pour héritier universel Guillaume, son fils aîné, et à son défaut Bégon, son second fils.

IV. BÉGON D'ARZAC, II^e^ du nom, seigneur de Sébrazac, épousa, par contrat du 29 janvier 1434, retenu par Bertrand de Fabrice, notaire de Villecomtal, Hélène de Reilhac, fille de noble Jean de Reilhac. Il testa en 1490, laissant de son mariage Pierre, qui suit :

V. PIERRE D'ARZAC, seigneur de Sébrazac, s'allia à noble Marguerite de Boyère, et testa, le 17 juillet 1514, en faveur de Jean, son fils aîné, qui suit :

VI. JEAN D'ARZAC, seigneur de Sébrazac, épousa, par contrat du 24 novembre 1517 (Jean Vinzelle, notaire de Villecomtal), noble Gabrielle d'Escorailles de Bourran. Il testa le 4 janvier 1525 (François Alaux, notaire d'Estaing), et sa femme, le 5 avril de la même année. Leurs enfans furent :

1° Antoine, dont l'article suit; 2° Etienne, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1550, et qui fut commandeur de Saint-Félix.

VII. ANTOINE D'ARZAC I^er^, seigneur de La Force, de Campuac et de Majorac, coseigneur de Sébrazac et de Gillorgues, se maria, le 9 mai 1556, avec Madeleine Izarn, fille d'Arnaud Izarn, seigneur de Frayssinet, et de Gabrielle Hérail de Brisis. Il testa, le 19 décembre 1586, devant La-

Digitized by Google

mic, notaire de Villecomtal, et Madeleine de Frayssinet, sa femme, le 22 octobre 1590, laissant pour enfans :

1° Antoine, qui suit; 2° Vidal, reçu chevalier de Malte, le 28 mai 1581, au prieuré de Toulouse.

VIII. ANTOINE D'ARZAC, IIe du nom, seigneur de La Force, de Campuac, etc., se maria deux fois : 1° le 18 juillet 1612, avec Cécile de Seneterre, fille de noble Hugues de Seneterre et de Jacquette de Gausserand, seigneurs du Cayla, de La Grèse, de Camboulan, de La Vinzelle, de Balaguier, etc.; 2° avec Anne de Rességuier, le 4 février 1617 (Lacoste, notaire de Villecomtal).

Il testa, le 4 octobre 1636, devant Mazuc, notaire d'Estaing, laissant de son second mariage :

1° Jean-Jacques, qui suit; 2° Guion, camérier; 3° François, prieur de Sébrazac.

IX. JEAN-JACQUES D'ARZAC, seigneur de La Force, du Cayla, de La Grèze, de Camboulan, de Sébrazac, etc., épousa, le 1er mars 1650, contrat reçu par Molinat, notaire de Sébrazac, Antoinette de Pruhines del Puech, fille de noble Antoine de Pruhines et d'Antoinette de Seguy. Il testa le 20 avril 1678, instituant pour héritiers ses frères Guion et François, à la charge par eux de rendre l'hérédité à Guion, son fils aîné, qui suit :

X. GUION D'ARZAC, seigneur de Sébrazac, de La Force, du Cayla, de La Grèze, etc., épousa, par contrat du 20 juillet 1697, Marie de Peyronenc de Saint-Chamaran, fille de noble François de Peyronenc, seigneur de La Roque, de Murat et de Verrière, et de Louise de Seneterre. Il en eut :

1° Marguerite, mariée à Antoine de Goudal; 2° Louise-Christine, née le 10 novembre 1717, reçue à Saint-Cyr en 1728; 3° François, qui suit :

XI. FRANÇOIS D'ARZAC, chevalier de Saint-Louis, seigneur de La Grèze, de Gailhac, coseigneur de Balaguier, de Camboulan, de Sébrazac, etc., est qualifié haut et puissant seigneur dans son contrat de mariage du 24 avril 1765,

Digitized by Google

avec Marie-Paule de Turenne d'Aynac, fille de messire Jean-Louis-Anne de Turenne, seigneur marquis d'Aynac, de Montmurat, de Montredon, de Livinhac, de Flanhac, baron de Felzins, de Saint-Félix, etc., et de Marie-Anne-Claude de Robert de Lignerac, habitant au château d'Aynac. François d'Arzac testa le 25 janvier 1775 et eut de son mariage :

1° Antoine-Charles ; 2° Joseph, mort jeune ; 3° René ; 4° François ; 5° Marguerite-Louise, religieuse ; 6° Marguerite-Geneviève.

XII. ANTOINE-CHARLES D'ARZAC, dépouillé du patrimoine de ses pères par la Révolution, a servi en qualité d'officier de cavalerie sous l'Empire et la Restauration, et s'est retiré en Quercy.

Il avait épousé une demoiselle Destresses, dont plusieurs enfans, morts en bas âge.

Cette généalogie a été composée : 1° d'après l'extrait de l'inventaire des productions de Jean-Jacques d'Arzac (1668), consigné dans les registres de M. Pellot, intendant de la généralité de Guienne, commissaire député pour la recherche de la noblesse, extrait certifié véritable par Chérin, le 3 mars 1785 ; 2° d'après un jugement de *maintenue* en faveur de messire Guion d'Arzac, rendu par Gaspard-François Legendre, intendant de Montauban, le 8 juillet 1700.

ALLIANCE DE GUILLAUME D'ARZAC AVEC LA MAISON D'ESTAING.

Guillaume d'Estaing, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron d'Estaing, eut de Douce de La Roche un fils nommé Alcatius, qui épousa, le jour de la fête de La Madeleine 1330, Alamande de Brasc, fille de noble Brenguier Arnald, du lieu de Brasc, au diocèse de Vabres. De ce mariage vint une fille, nommée Arjague, qui fut mariée, en 1390, à Guillaume d'Arzac, et lui apporta la seigneurie de Sébrazac, qui appartenait à la maison d'Estaing. Alcatius testa le 9 septembre 1361, et eut un fils nommé Guillaume qui, par acte du 3 septembre 1374, donna ses biens à sa sœur Arjague.

On voit aussi un testament de noble Saladin d'Estaing, seigneur de Sébrazac, daté du jour de la fête de saint André, apôtre, 1333, en faveur d'Alcatius d'Estaing, son frère. Ce Saladin avait fondé, en 1327, dans l'église de Sainte-Anne de Sébrazac, une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Jean-l'Evangéliste.

Digitized by Google

FAMILLE DE SÉBRAZAC.

Le château de Sébrazac appartenait, dans l'origine, aux comtes de Rodez. Le comte Henri le céda, en 1292, à Gui d'Estaing, et reçut en échange celui de Cabrespines.

On voit par plusieurs titres que Sébrazac fut habité fort anciennement par une famille noble de ce nom qui peut-être avait eu la seigneurie de ce lieu avant les comtes de Rodez.

Elle est appelée dans les titres *Sevarzac* ou *Savrazac*.

En 1191, Raymond de *Savrazac*, Alimonde, sa femme; Raymond, Fortanier et Marie, leurs enfans, donnèrent aux religieux de Bonnecombe un champ de *Paismainada* et une autre terre qui était située près du champ de Gaston de Montolieu (*Cart. II*, 47).

Guillaume de Sevarzac fut légataire, en 1268, de Guillaume de Rodelle, chevalier.

Raymond de Sevarzac avait épousé, vers 1270, Richarde de Moret.

Dans un hommage que noble Pierre de Penavayre rendit au comte de Rodez, en 1413, pour ses possessions de Rodelle, on en trouve un autre de l'an 1323, fait par Raymond de Sevarzac, damoiseau, fils émancipé de Guillaume de Sevarzac, chevalier, pour différens biens à Servières, à Campuac, à Lanhac, Maymac, Rodelle, Dalmayrac, Sanhes, La Goudalie, etc. (*Arch. du château de La Goudalie*).

Il paraît que cette famille s'éteignit pendant le xiv^e^ siècle.

Il y avait à Sébrazac un autre château moins considérable que le premier, qui appartenait en dernier lieu à la famille de Pradines.

Digitized by Google

Digitized by Google

D'HÈBLES,

Coseigneurs de Ségur et de Saint-Agnan; seigneurs de Camboularet, de La Vacaresse; barons de Las Ribes et de Bertholène.

Armes : *D'azur, au levrier d'argent, surmonté de trois roses du même, 2 et 1; au chef d'azur, chargé d'une fleur-de-lis d'or,* qui sont deux concessions accordées à Jacques d'Hèbles par Henri IV.

I. La maison d'Hèbles était fort ancienne et sa filiation, non interrompue, remontait à RAYMOND D'HÈBLES, damoiseau, seigneur de Ségur et de Saint-Agnan, qui rendit hommage, en 1323, à Jean Ier d'Armagnac, comte de Rodez.

II. GUILLAUME D'HÈBLES, fils de Raymond, donna quittance de lods, le 5 février 1366 et le 1er mai 1369 (1). Il eut pour fils :

III. JEAN D'HÈBLES qui acheta le fort de Camboulas, le 13 janvier 1389, et fut père de Gaillard, qui suit :

IV. GAILLARD D'HÈBLES, seigneur du fort de Camboulas, reçut, en 1395, des reconnaissances pour le village

(1) En 1358, le comte et les consuls de Rodez ayant appris les progrès des Anglais dans la Basse-Marche du Rouergue, s'empressèrent de former une compagnie de gendarmes pour la sûreté de la ville, et ils en donnèrent le commandement à Guillaume d'Hèbles (*Bosc*).

Digitized by Google

de Marragon, dans la paroisse de Saint-Georges, et donna deux quittances de lods le 5 mars 1410 et le 2 mars 1437. Il eut de Delphine de Broquiez, sa femme, Bonnet, Pierre et Raymond, vivant tous les trois ainsi que leur mère en 1475 (*Archives du chapitre*), et Marguerite, femme de Bernard de La Roque, fils de Bertrand, seigneur de Tranet et de Provillargues.

V. BONNET D'HÈBLES, seigneur de Camboularet, fit un nouvel achat, le 1er février 1442, et reçut en don, le 6 octobre 1450, de ses hommes des Bastries, trente moutons d'or, à l'occasion du mariage de sa sœur.

Il fut père de Guillaume.

VI. GUILLAUME D'HÈBLES, seigneur de Camboularet, testa le 10 juillet 1504. Il avait épousé, le 10 juillet 1491, Claire Faet, fille de Guillaume Faet de La Vacaresse (1), qui le rendit père de :

1° Gabriel, qui suit; 2° Antoine d'Hèbles, père d'autre Antoine, seigneur de Saint-Agnan, vivant en 1592, dont la fille, Antoinette, épousa François de Tubières. Ce fut en faveur de cet Antoine IIe que Henri IV, par lettres patentes de l'année 1592, autorisa la construction du château de Saint-Agnan.

VII. GABRIEL D'HÈBLES, Ier du nom, seigneur de La Vacaresse, épousa, le 24 novembre 1511, Gabrielle du Puy, fille de Gui du Puy, seigneur de Cansac et de Caramos, de laquelle il eut :

VIII. GABRIEL D'HÈBLES, IIe du nom, seigneur de La Vacaresse, épousa, le 28 août 1538, Marquèse de Guirard, dame de Las Ribes, sur les bords du Tarn, sœur de Jean de Guirard, seigneur de Villecomtal, Lapanouse, etc., juge de Millau. De ce mariage :

1° François, qui suit; 2° Gabriel d'Hèbles, plus connu sous le nom de La Vacaresse, dont l'article sera rapporté ci-après; 3° Jacques.

(1) La Vacaresse, petit fief et hameau de la plaine d'Alrance, près de Villefranche-de-Panat.

Digitized by Google

IX. FRANÇOIS D'HÈBLES, seigneur de Las Ribes, embrassa avec chaleur la cause des religionnaires qui s'agitaient en Rouergue depuis 1562. Au mois de septembre 1568, un parti calviniste s'étant porté sur une église des environs de Rodez pour la démolir, les catholiques, instruits de ce dessein, firent partir trente cavaliers sous la conduite des du Rieu qui, ayant rencontré les ennemis, les chargea vigoureusement. Pendant le combat, Las Ribes, seigneur de Bertholène, qui battait Lestrade dans les environs, ayant vu de loin la mêlée, y accourut avec ses gens, culbuta la troupe des du Rieu qui fut tué, et la mit en déroute. Cette action rendit le nom de Las Ribes redoutable (*Hist. mss. des troubles religieux en Rouergue*).

Il avait épousé Marie de Bertholène, jeune femme que la nature avait douée d'une grande résolution et qui ne montra pas un zèle moins ardent pour la même cause. Au mois de mai 1569, les catholiques de Rodez, après s'être emparés de Palmas, se rendirent en force devant Bertholène et sommèrent la place de se rendre. La dame de Las Ribes, dont le mari était absent en ce moment, leur répondit fièrement qu'ils n'étaient qu'un tas de bandits, qu'elle était paisible dans ses foyers et qu'elle se défendrait jusqu'au dernier soupir. La résistance fut opiniâtre ; mais un acte de trahison (1) ouvrit, le 2 juin, les portes du château. Marie de Bertholène et ses enfans furent conduits à Rodez. Tout le reste fut passé au fil de l'épée et le château rasé (*Idem*).

François d'Hèbles commanda à Saint-Antonin en 1572, et fit son testament le 28 janvier 1574. Il avait eu de son mariage Jacques, dont l'article suit :

X. JACQUES D'HÈBLES, baron de Las Ribes, qui fut écuyer de la grande écurie du roi, capitaine de Camboulas, en Rouergue, en 1602, et gentilhomme de la chambre du roi, en 1605. La même année, il obtint, en considération de ses services, l'érection en baronnie des terres de

(1) Le traître, originaire de Laissac, se nommait Brosam.

Digitized by Google

Las Ribes, de Bertholène et de La Romiguière, sous le nom de Las Ribes. Il eut aussi la permission d'ajouter à ses armes d'abord une fleur-de-lis d'or, et plus tard un mouchoir, un pistolet et une pique, et obtint encore l'érection en baronnie, sous le nom de Bertholène, des terres de Bertholène, du Poussin et du Truel. Il mourut sans alliance, et testa en faveur de Gabriel, son cousin.

IX. GABRIEL D'HÈBLES III, dit La Vacaresse, deuxième fils de Gabriel II et de Marquèse Guirard, l'un des meilleurs capitaines du parti calviniste, fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV, qui faisait le plus grand cas de sa valeur, et l'honora d'une affection particulière. Il commanda à Saint-Affrique et dans le Vabrais dès le 7 janvier 1580, et depuis le 5 de juillet 1583, il fut lieutenant de Châtillon au gouvernement de Montpellier. Il vivait encore le 21 août 1625, et avait épousé, le 12 avril 1598, Lucrèce de Cancer, dame, en partie, de Pignan, de Saint-Martin et d'Olivet, fille de Robert, seigneur de Pignan, et de Françoise de Lavernhe-Montbazen, de laquelle il eut :

1° Gabriel, IVe du nom, baron de Las Ribes, Le Truel, Pignan, Saint-Martin; 2° Antoine d'Hèbles, dont l'article suit :

X. ANTOINE D'HÈBLES, seigneur de La Vacaresse, baron de Las Ribes et de Bertholène, gouverneur de Saint-Affrique, pour les protestans, repoussa de cette ville le prince de Condé, après un assaut vigoureux qui eut lieu le 5 juin 1628. Il mourut le 4 octobre 1663, ne laissant de Françoise de Bernard de Miremont, qu'il avait épousée le 29 novembre 1633 (1), qu'une fille, Louise d'Hèbles, dame de Las Ribes, qui s'allia, le 10 avril 1657, avec François de Ricard, seigneur de Saussan, conseiller en la cour des Aides de Montpellier.

(1) Il paraît qu'Antoine s'était marié deux fois, car, dans un testament d'Antoinette de Montcausson, on voit que Françoise de Montcausson, nièce de celle-ci, était femme, en 1608, de noble Antoine d'Hèbles, seigneur de La Vacaresse (*Tit. de la maison Faramond, liasse* 8).

Digitized by Google

De ce mariage vint Elisabeth de Ricard, dame de Las Ribes, La Vacaresse, Pignan, Le Truel, etc., mariée, en 1678, à Henri de Baschi, marquis du Caylar, dont la famille s'était signalée dans le parti protestant durant les guerres (*Voir la note qui suit cet article*).

(*Mémoires d'Aubais. — Tablettes hist. et généal. de Chasot de Montigny. — Annales du Rouergue, par M. de Gaujal.*)

SÉGUR ET SAINT-AGNAN.

Les plus anciens titres (1323) indiquent que cette seigneurie fut d'abord divisée en huit portions. Le comte de Rodez en avait trois : noble Bernard Jordan, trois ; noble Guillaume de Montels, une ; les d'Hèbles, une (*Arch. de la maison de Péguayroles*).

En 1429, noble Raymond de Favars, coseigneur de Ségur. Rentes et directes du Viala de Saugane acquises à cette époque par le même.

En 1475, noble Jacques de Roux et Delphine Astoarde, mariés, coseigneurs de Ségur.

En 1522, noble Gabriel de Flavin, mari de Cécile de Vesins, coseigneur de Ségur, et y possédant un château (*Tit. de la maison Framont*).

CHATEAUX DE LAS RIBES, DU TRUEL, DE LA ROMIGUIÈRE ET DE BERTHOLÈNE.

Le château de Las Ribes, que Marquèse de Guirard apporta, en 1538, dans la famille d'Hèbles, était situé un peu au-dessous du Truel, sur la rive droite du Tarn, au sud d'une montagne très escarpée, dont on avait coupé les énormes rochers pour y asseoir cet antique manoir féodal. Sous ses ruines, que le temps et les torrens ont en partie dispersées, on a trouvé, depuis peu, des souterrains et quelques pièces d'ancienne monnaie. On voit aujourd'hui aux Ribes quatre maisons adossées au rocher qui soutient les débris du château.

Gabriel d'Hèbles ayant pris parti pour les Huguenots, son château des Ribes fut pris et dévasté par le duc de Joyeuse, le 8 novembre 1586.

Le château du Truel est encore habité. C'est un édifice flanqué de tourelles, solidement construit et situé sur la rive droite du Tarn, au

Digitized by Google

pied de la montagne, un peu au-dessus du village. Il avait été restauré en 1654. M. Capus en a été le dernier acquéreur (1).

Le château de La Romiguière, dont il reste à peine des vestiges sur un pic escarpé qui s'élève sur la rive gauche du Tarn, presque en face du Truel, remontait à une haute antiquité. On a cru trouver l'étymologie du nom dans ces mots : *Roma hic erat*. Ce fut sans doute un des derniers postes qu'occupèrent les Romains, près du Tarn, quand ils furent contraints d'abandonner les provinces conquises.

La Romiguière donna son nom à une famille d'ancienne chevalerie, qui, au commencement du xv^e siècle, se trouvait transplantée au château de Pomayrols, près de Saint-Geniez.

Nous dirons tout-à-l'heure quels furent les plus anciens seigneurs connus de La Romiguière, ainsi que de Bertholène, dont le vieux château démantelé présente encore des ruines imposantes sur un des monticules qui bordent la rive gauche de l'Aveyron, au pied des Palanges.

SEIGNEURS DES TERRES ET CHATEAUX CI-DESSUS.

Toutes les terres et châteaux ci-dessus avaient appartenu fort anciennement à une famille qui est indistinctement connue dans les titres sous les noms de *Saluste*, de *Puy-Cerner*, de *Brenguier* ou de *Bertholène*.

Il paraît que sa principale résidence était dans ce dernier manoir.

On voit sous le règne de Lothaire (2) un seigneur nommé Saluste, *Saluster*, donner à Aigref, abbé de Vabre, le lieu de Feret pour construire un monastère (*Gall. christ.*).

Ricarde, fille d'Hector de Saluste, fit don à Sainte-Foy de Conques et à l'abbé Bégon (3) de certains biens situés à Vérières (*Cart., act.* 539).

Noble Raymond Saluste, damoiseau, fils de feu Guillaume de Puy-Cerner [4] (Podio-Cerner], chevalier, fit hommage au roi pour le

(1) Le petit château de Costrix, sur une montagne voisine, dépendait aussi de la terre de Las Ribes.

(2) Lothaire fut roi l'an 954.

(3) Sans doute Bégon III, abbé de Conques à la fin du xi^e siècle.

(4) Dans plusieurs titres des archives du domaine à Montauban, cette famille est appelée de *Puy-Serguier*.

Digitized by Google

château de Las Ribes et dépendances, en 1305 (*Tit. de la maison de Cassanhes-Miramont*).

En 1314, Bernard de Saluste, seigneur de La Romiguière et de La Cazotte, vendit à Pons, abbé de Bonnecombe, la terre de Saint-Michel-de-Landesque, avec toutes ses dépendances, au prix de 18,000 sous tournois (*Tit. de Bonnecombe*).

Le même Bernard de Saluste devint acquéreur, en 1318, d'une albergue de dix livres tournois sur les hommes de La Romiguière et de La Cazotte, cédée par le roi Philippe-le-Bel à noble Beaudoin de Mauritanie, et que celui-ci mit en vente; mais Bernard n'ayant pu compter la somme de 260 livres qui en était le prix, elle fut délivrée à l'abbé de Bonnecombe [1] (*Tit. de Bonnecombe*].

On voit dans un acte de 1373 que Raymond de Puy-Cerner, seigneur des châteaux de Bertholène et de La Romiguière, s'appelait aussi Brenguier. *Raymundus de Podio-Cerner, aliàs Berengarius* (*Tit. de la maison de Cassanhes-Miramont*).

Parmi les titres du comté de Rodez déposés aux archives de Montauban, on en voit plusieurs qui concernent cette famille.

En 1278, Pierre de Bertholène, neveu de Bernard Brenguier, fit certains échanges avec le comte Hugues (*Archives du domaine, à Montauban*).

Ce même Pierre est mentionné dans un dénombrement fait, en 1289, par Aldéguier d'Ayrignac, de toutes les terres que ce dernier possédait avant les échanges opérés avec ledit Pierre de Bertholène (*Idem*).

Pierre et Gui de Bertholène, frères, firent d'autres échanges avec Gui de Sévérac en 1314 (*Idem*).

Guillaume de Puech-Cerner, seigneur de La Romiguière, fit hommage, en 1336, à Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, pour le château des Ribes et ses dépendances (*Idem*).

L'an 1339, Raymond de Brenguier de Bertholène transigea avec Gui de Sévérac, qui l'accusait d'être tombé en commise (*Idem*).

C'est peut-être le même que ce seigneur de Bertholène qui était à la suite du baron de Sévérac, dans des joutes qui eurent lieu vers cette époque, à Montpellier (*Archives de Sévérac*).

Raymond de Puy-Cerner, seigneur de La Romiguière, est qualifié noble et puissant seigneur dans un titre de l'an 1372 (*Titres communiqués par M. Malrieu*).

(1) Après cette époque, le nom de Saluste n'est plus mentionné. On trouve pourtant un Amadec de Saluste qui était cardinal en 1405.

Digitized by Google

Dans un autre titre, il est dit que Raymond de Brenguier, seigneur de Bertholène et de La Romiguière, était bailli de Rodez en 1379 (*Archives du domaine, à Montauban*).

On trouve Malrigo (Amalric) de Bertholène inscrit dans le rôle des hommes d'armes du comté de Rodez, du 3 janvier 1386.

Par acte du 27 février 1373, messire Raymond de Puy-Cernér, *aliàs* de Brenguier, chevalier, seigneur du château de Bertholène et de La Romiguière, vendit à Raymond de Roquetaillade et à Ricarde de Cassagnes, sa femme, le château de Las Ribes, *de Ripa*, ainsi que le terroir *del Trelh*, sis en la paroisse de La Besse. Raymond fit hommage au roi pour ces terres, le 18 juin 1384 (*Titres de la maison de Cassagnes*).

La terre de Las Ribes était encore dans la maison de Roquetaillade vers la fin du xv^e siècle. Nobles hommes Amalric et Bernard de Roquetaillade, père et fils, en étaient seigneurs en 1465, et y faisaient leur résidence (*Titres de la maison de Flavin*).

Après cette époque, on voit encore pendant longtemps la maison de Brenguier posséder les seigneuries de La Romiguière et de Bertholène.

Il existe un bail à cens, du 12 décembre 1421, fait par noble Raymond de Brenguier, seigneur de Bertholène, à Raymond Carrière, du village d'Aurifeuille, de certaines possessions sises *au fait de la Cazelle* (*Titres d'Arvieu*).

François de Brenguier, seigneur de Bertholène et de La Romiguière, fut père de Delphine, mariée, en 1479, à Guillaume de Montcalm, seigneur de Saint-Véran.

Guion de Bérenguier de Bertholène est inscrit comme chevalier sur les registres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sous l'année 1533 (*Tabl. de Vertot*).

Les titres que nous avons pu compulser ne renferment plus rien sur cette ancienne famille féodale.

On sait seulement que, vers 1550, Marie de Bertholène, héritière présumée de sa maison, épousa François d'Hèbles, et lui apporta la terre de Bertholène.

François était fils de Gabriel d'Hèbles et de Marquise de Guirard, dame de Las Ribes, en sorte qu'au milieu du xvi^e siècle, toutes les terres de l'ancienne maison de Brenguier, dont faisaient partie Las Ribes et ses dépendances, vendues aux Roquetaillade en 1373, et puis parvenues aux Guirard, se trouvèrent possédées par la famille d'Hèbles.

Henri IV, pour reconnaître les services signalés que lui avait ren-

Digitized by Google

dus cette dernière famille, érigea, par lettres patentes de l'année 1605, sous le nom de *Las Ribes*, ces différentes terres (1) en baronnie.

Après l'extinction de la maison d'Hèbles, en 1663, Henri de Baschi, marquis du Caylar, qui avait hérité par femmes des terres situées sur les bords du Tarn, les vendit, vers 1731, au baron de Tauriac, de Millau, dont les descendans les ont possédées jusqu'en 1789.

Toutefois, il paraît que La Romiguière était passé avant l'aliénation précitée dans une autre maison. C'est ce qu'on peut induire de l'hommage suivant rendu au roi, en 1684, par noble Jacques de Faramond pour cette place « qu'il possède en toute justice ainsi qu'un vieux château ruiné depuis les guerres de religion. Plus la moitié de la justice sur la moitié du lieu del Truel comme étant de la dépendance de La Romiguière; l'autre moitié de la justice appartenant aux seigneurs de Las Ribes; le seigneur de La Romiguière n'étant obligé à d'autre redevance qu'à faire hommage au roi à cause que Le Truel se trouve dans la châtellenie d'Ayssènes unie à la couronne de France. »

Il est dit dans cet acte que les terres de Las Ribes, du Truel, de La Cazotte, de Saint-Victor et de Melvieu ont été autrefois dépendantes de La Romiguière.

Il paraît aussi par d'autres titres que Jacques de Faramond était en possession à la même époque de la seigneurie de Bertholène.

Louise de Brunel du Bruel, femme de Pierre de Berne, fut son héritière (2). Elle se remaria, étant veuve, en 1697, avec Joseph de Lévezou, marquis de Vesins, auquel elle apporta Bertholène, qui est demeuré jusqu'à nos jours dans cette famille.

Le château, ruiné par les catholiques, au mois de juin 1569, était depuis longtemps abandonné, lorsque M. Maisonabe, avocat de Rodez, est devenu l'acquéreur de ce débris de la fortune de la maison de Vesins, et a fait construire une autre habitation dans le voisinage.

CAMBOULAS.

Le château de Camboulas, bâti au-dessus du bourg de ce nom, sur un rocher dont le Viaur baigne le pied, appartenait aux comtes de Rodez, qui l'avaient inféodé à une famille d'ancienne chevalerie,

(1) Las Ribes, Le Truel, La Romiguière et Bertholène.
(2) Tit. de la famille de La Goudalie.

Digitized by Google

éteinte au XIV^{e} siècle (Voir tome I^{er}, p. 292). Il était alors le siége d'une vicomté, et avait 107 villages dans sa mouvance.

Il fut acquis, en 1389, par la famille d'Hèbles, mais revint, quelque temps après, à la maison d'Armagnac.

Lors de la réunion temporaire du comté de Rodez à la couronne, en 1470, après la confiscation des biens du comte Jean V d'Armagnac, prononcée par le parlement de Paris, Camboulas fut donné par le roi à Marquès de Canillac.

Les terres du comté de Rodez ayant ensuite été restituées, en 1497, à Charles d'Armagnac (frère du comte Jean V), Camboulas fut laissé à Jean, l'un de ses enfans naturels.

Enfin, après environ un siècle de dominations particulières, le comté de Rodez fut définitivement réuni au domaine royal par édit du mois de juillet 1607.

La terre de Camboulas fut dès-lors successivement affermée ou engagée à différens seigneurs.

Le 25 avril 1777, Béatrix-Eugénie de Choiseuil, épouse séparée de biens d'Antoine de Grammont, duc de Grammont, devint dame engagiste à vie des châtellenies de Camboulas et Arques, par acte des commissaires généraux de S. M.

Le comte Pierre de Pardaillan-Gondrin, maréchal-de-camp, en était seigneur engagiste en 1789.

D'après un terrier dressé par les consuls en 1733, la châtellenie de Camboulas se composait de cinq branches qui étaient : Camboulas, chef-lieu; Saint-Georges, Canet, Flavin et Le Vibal, « dans laquelle châtellenie et tous les lieux dépendans, le roi, à cause de sa comté de Rodez, a toute justice haute, moyenne et basse, mère, mixte, impaire, qu'il exerce par le sénéchal et siége présidial établi audit Rodez. »

Dès cette époque, il ne restait du vieux château fort que quelques décombres.

Digitized by Google

DE BASCHI,

Seigneurs-marquis de Saint-Estève, d'Aubais et du Cayla, en Languedoc ; de Las Ribes, en Rouergue.

ARMES : *D'argent, à la fasce de sable.*

Cette maison, l'une des plus distinguées et des plus anciennes de la Toscane, s'était établie en France vers la fin du XIVe siècle.

Balthazar de Baschi, seigneur de Saint-Estève, eut de Marguerite Dufour, dame d'Aubais et du Cayla, qu'il avait épousée en 1591 :

1° Charles de Baschi, sieur de Saint-Estève, tige de la branche de ce nom, qui subsiste encore ;

2° Louis, baron d'Aubais et du Cayla, qui fut maréchal-de-camp de l'armée du duc de Rohan, chef des Huguenots, se distingua dans la défense de Saint-Affrique, assiégé par le prince de Condé, au mois de mai 1628, et mourut en 1646.

Charles de Baschi, son fils, capitaine des gendarmes du baron de Sénégas, déploya aussi une grande valeur dans ce siége. Il mourut en 1668, laissant :

1° Louis, marquis d'Aubais, mort en 1703, père de Charles de Baschi, marquis d'Aubais, baron du Cayla, né au château de Beauvoisin, en Languedoc, le 20 mars 1686, mort au château d'Aubais, en 1777, auteur d'un recueil de *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, où il est question de plusieurs familles du Rouergue. Branche éteinte ;

2° Henri de Baschi, seigneur de Rigols, Saint-Romans, etc., marié, en 1678, à Elisabeth de Ricard, dame de Pignan, du Truel, de Las Ribes, mort en 1727, et père, entre autres enfans, de François de Baschi de Saussan, dit le marquis du Cayla, créé lieutenant-général le 1er mars 1738, et cité comme l'un des meilleurs officiers de cavalerie que Louis XV ait eus à son service. Cette branche des marquis de Pignan et du Cayla est aussi éteinte.

Il ne reste aujourd'hui que celle des seigneurs de Saint-Estève, comtes du Cayla, dont est issu Hercule-Philippe-Etienne de Baschi,

Digitized by Google

comte du Cayla, qui, en 1791, leva et équipa à ses frais un régiment de hussards de son nom, à la tête duquel il fit toutes les campagnes de l'émigration. Il fut nommé pair de France le 17 août 1815, lieutenant-général des armées le 23 du même mois, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1816.

Digitized by Google

DE MALVIN-MONTAZET.

ARMES : *D'azur, à trois étoiles d'or posées deux et une, qui est de Malvin ; écartelé de gueules, à deux balances d'or posées l'une au-dessus de l'autre, qui est de Montpezat.*

La famille de Malvin ou d'Amalvin est originaire de La Lanne, terre de l'Albret, dont ils ont toujours été seigneurs. Elle était établie et connue dans l'Albret et dans le Condomois dès le milieu du XI^e siècle. Ce fait est prouvé par un grand nombre de baux-à-fief et de reconnaissances féodales qui se trouvent dans les archives de la maison de Montazet. Toutefois, la filiation suivie n'est établie que depuis l'année 1325.

I. Noble BERTRAND D'AMALVIN, seigneur de La Lanne, rendit, le 1^er avril 1325, hommage à noble et puissant baron Amanieu d'Albret, chevalier, seigneur de la ville de Nérac, pour tout ce qu'il possédait au lieu de La Lanne.

Il épousa Anne de Bouzet, qui le rendit père de Jammes, qui suit.

II. JAMMES D'AMALVIN, damoiseau, seigneur de La Lanne, s'allia à Marie de Preissac, dont il eut quatre enfans, comme il est constaté par son testament du 1^er mars 1398.

1° Menjon, qui suit; 2° Jean; 3° Marguerite; 4° Anne.

III. MENJON D'AMALVIN, écuyer, seigneur de La Lanne, gouverneur de la ville de Nérac, ne vivait plus le 16 avril 1467. De son mariage avec Jeanne de Preissac, il avait eu deux enfans, Imbert et Charles.

Digitized by Google

1° IMBERT continua la descendance des seigneurs de La Lanne, qui finit dans la personne de Jean de Malvin, mort en 1710, sans laisser de postérité masculine. De cette maison de La Lanne étaient sorties les branches de Merlet et de Mirande, pareillement éteintes au XVIII^e^ siècle.

2° CHARLES, qui suit, auteur des seigneurs de Montazet.

IV. CHARLES DE MALVIN, écuyer, épousa, le 23 décembre 1489, Jeanne de Montpezat, fille de noble homme Bernard de Montpezat (1), seigneur de Montazet, et de Catherine de Montagudet. Jeanne lui apporta en dot la seigneurie de Boussères et celle de Montazet, en Agenois, que ses descendans ont toujours conservée depuis, et qui a servi à distinguer cette branche.

Charles de Malvin était capitaine ou gouverneur d'Aiguillon, dont la maison de Montpezat avait la seigneurie. Ses enfans furent :

1° BARTHÉLEMI DE MALVIN, qui continua la branche aînée des seigneurs de Montazet, dont on va parler;

2° CHARLES DE MALVIN, auteur de la branche connue sous le nom des seigneurs de Cessac et de Primet, établie à Bordeaux, branche qui a donné pendant deux siècles au parlement de Bordeaux des magistrats également recommandables par leur mérite et leur savoir, et qui a fini au commencement du XVIII^e^ siècle. Cette branche avait produit les rameaux de Saint-Symphorien et de Barrault, pareillement éteints;

3° FRANÇOIS DE MALVIN, religieux;

4° JEAN DE MALVIN, auteur des seigneurs de La Roque-Roquezel, en Albigeois, et de Pachins, en Rouergue, qui auront leur article;

5° ANNE DE MALVIN, mariée, le 1^er^ janvier 1520, avec noble François de Beaufort, seigneur de Lesparre, en Quercy.

De Barthélemi de Malvin descendait, au dixième degré, Charles de Malvin, baron de Quissac, seigneur de Boussières, de La Beausse, marquis de Montazet, qui, de Françoise de Fontanges de Maumont, qu'il avait épousée le 7 février 1709, eut, entre autres enfans :

(1) La maison de Montpezat était alors une des plus considérables de la Guienne.

Digitized by Google

1° Anne, qui continua la lignée;

2° Antoine-Marie de Malvin, comte de Montazet, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi, ministre plénipotentiaire, etc.;

3° Antoine de Malvin de Montazet, né le 17 août 1713, successivement aumônier ordinaire du roi, abbé commandataire de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy, évêque d'Autun, abbé commandataire de l'abbaye de Monestier-en-Argonne; archevêque comte de Lyon, primat de France, le 12 mars 1758, réputé le plus docte prélat du royaume, et qui prit parti pour la secte janséniste;

4° Antoine de Malvin, chevalier de Montazet, colonel du régiment d'Enghien, inspecteur-général d'infanterie; maréchal-de-camp en 1761, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, commandant de la ville et fort de Marseille, lieutenant-général des armées du roi en 1780;

5° Paul de Malvin, aumônier de la reine, vicaire-général de Moulins;

6° Léon de Malvin, chevalier de l'ordre de Malte, en 1752, commandeur de la cavalerie, en 1766, chevalier d'un mérite éminent, mort à Pachins où il s'était retiré après la Révolution auprès de ses parents.

Cette branche aînée de la maison de Malvin, très-distinguée par ses services militaires, ses alliances et sa fortune, habitait le château de Montazet, près d'Aiguillon, en Agenais.

De cette maison était sortie la branche de Malvin de La Barthère, en Fezenzac, existant encore en 1747, et celle de Malvin de La Beausse, en Agenois, depuis longtemps éteinte.

BRANCHE DE LA ROQUE.

V. JEAN DE MALVIN épousa, en 1543, Françoise de l'Isle, fille de noble Bertrand de l'Isle, seigneur de La Mothe-d'Agre, près de Montauban, et de Marguerite de Châteauneuf. Il mourut en 1584, laissant trois enfans :

1° Jean-Pierre, qui suit; 2° François, écuyer; 3° Jeanne, mariée, le 2 novembre 1572, avec noble Antoine de Cornac, écuyer, demeurant à Launac, en Gascogne.

VI. JEAN-PIERRE DE MALVIN DE MONTAZET, écuyer, seigneur de La Mothe, épousa, par contrat du 17 avril

Digitized by Google

1582, Isabeau d'Azémar, dame de La Roque-Roquezel (1), fille de noble Jacques d'Azémar et de Jeanne d'Arjac. Il mourut en 1616, et fut enterré dans l'église de Saint-Blaise-de-Trébas, en Albigeois. Il avait eu cinq enfans :

1° François, dont l'article suit; 2° Jean, mort sans postérité; 3° Françoise, mariée, le 23 janvier 1600, à noble Pierre de Taurines; 4° Jeanne-Ursule; 5° Marie, unie, le 25 janvier 1643, à N... de La Bastide.

VII. FRANÇOIS DE MALVIN DE MONTAZET, seigneur de La Roque, épousa : 1° par contrat du 25 juillet 1616, Hélène de Saunhac, fille de noble Raymond de Saunhac, seigneur d'Ampiac, et de Delphine de Raffin; 2° en 1627, Claude de Toulouse-Lautrec, fille d'Abel de Toulouse-Lautrec, et d'Eléonore de Villeneuve-Flamarens. François de Malvin fut capitaine de cent hommes d'armes dans le régiment du vicomte d'Arpajon, et mourut, en 1660, au château de La Roque.

Du premier lit :

1° Louis-Hercule de Malvin, ci-après;

Du deuxième lit :

2° Bernard de Malvin, seigneur de Farreyrolles (2), auteur d'une branche alliée, en 1715, aux Prévinquières, seigneurs de Montjaux; 3° Pierre de Montazet, seigneur de Puechcam; 4° Isabeau, mariée, en 1675, à Marc-Antoine de La Croix, seigneur de Ginal, demeurant à Trébas; 5° Augustin de Montazet; 6° Antoine de Montazet.

VIII. LOUIS-HERCULE DE MALVIN DE MONTAZET, seigneur baron de La Roque, épousa, le 3 février 1660, Antoinette de Viguier, veuve de messire Claude de Truchet, baron d'Esparrou, fille de noble Pierre de Viguier, seigneur d'Espeyrac, et de Gabrielle de Raynal. Il eut de son mariage :

1° Bernard, qui suit; 2° Jean-Charles, sieur de Flamarenc, qui

(1) Le château de La Roque-Roquezel, près de Trébas, en Albigeois.
(2) Farreyrolles, près de Farret, canton de Saint-Sernin.

Digitized by Google

épousa : 1° en 1696, à Belmont, en Rouergue, Claire d'Audric, fille de noble François d'Audric, seigneur de Rousairoux, et de Jeanne d'Arvieu; 2° en 1707, Isabeau Candélié, dont il eut un fils, nommé Pierre, marié, en 1744, avec Marguerite-Laurence d'Albis, fille de Louis d'Albis, seigneur de Gissac, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel, et de Marie Le Boudoul de Bodory, dont Pierre-Jean-Charles de Montazet, né le 13 août 1746, et Louis-Antoine, né le 6 octobre 1747. C'est de cette branche de Belmont qu'était sortie la mère de M. Galtier, cohéritier de feu l'archevêque de Lyon, et héritier des Montazet de Pachins, ses parens.

IX. BERNARD DE MALVIN DE MONTAZET, seigneur de La Roque, épousa, le 24 janvier 1689, Marie d'Audric, sœur de Claire, qui fut mariée plus tard à Jean-Charles, son frère puîné. Il en eut :

1° Louis-Hercule, qui suit; 2° Jean-François-César de Malvin de Montazet, auteur de la branche de Pachins, rapportée ci-après.

X. LOUIS-HERCULE DE MALVIN DE MONTAZET, seigneur de La Roque, s'allia, en 1713, avec Isabeau de Monachi-de-Mongé, fille de Philippe Monachi-de-Mongé, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de La Caune, et de Madeleine de Vabre. Il mourut en 1720, laissant trois enfans :

1° Louis-Auguste de Malvin de Montazet, né le 11 septembre 1717; 2° Joseph-Alexandre, dit le chevalier de La Roque, né en 1721, officier de cavalerie; 3° Madeleine, née en 1714.

Cette branche subsiste encore à La Roque.

BRANCHE DE PACHINS.

X. JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS-CÉSAR DE MALVIN DE MONTAZET, seigneur de Pachins, de Raissac et de Puechcam, officier de cavalerie, épousa : 1° le 25 novembre 1726, Louise de Grialou, fille de noble Louis de Grialou, seigneur de Pachins, et de Marie de Castanède, dont il n'eut point d'enfans; 2° le 3 juillet 1743, Anne-Jacquette de Maillane de Porcelet, fille de Jacques de Maillane, seigneur de Sal-

Digitized

lèles, et de Claudine de Prévinquières de Lévezou. Anne-Jacquette décéda en 1776, et son époux, en 1777, laissant de leur mariage :

XI. 1° JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS DE MALVIN DE MONTAZET, prêtre, aumônier du roi, en 1783, vicaire-général du diocèse de Rodez après la Révolution, mort en 1819;

2° JEAN-JOSEPH-JACQUES, né le 19 août 1751, reçu chevalier de Malte dans la Langue de Provence, le 12 juillet 1796, tué à la prise de l'île de Malte par Bonaparte, le 18 juin 1798;

3° JEAN-BAPTISTE-CLAUDE, né le 17 août 1754, dit le chevalier de Rayssac, reçu chevalier de Malte en la Langue de Provence, le 17 octobre 1767, mort célibataire au château de Pachins après 1830, et le dernier de sa lignée, après avoir donné tous ses biens à M. Galtier, son parent;

4° JEAN-PIERRE-JACQUES-CHARLES, né le 17 septembre 1759;

5° MARIE-HENRIETTE-FRANÇOISE, née le 23 octobre 1745.

(La généalogie ci-dessus, composée d'après les preuves pour l'ordre de Malte, et divers mémoires anciens qui se trouvent au château de Pachins.)

SUR LES MONTAZET DE SAINT-LÉONS.

Une branche de la maison de Montazet s'était établie à Saint-Léons et possédait le domaine de Serin, près de Rodez.

Cette terre fut vendue par elle aux Jacobins de Rodez en 1662.

Nobles Louis et Bernardin de Montazet vivaient en 1719, ainsi que Madeleine, leur sœur, qui était alors veuve de Jean-Pierre de Rochefort [1] (*Tit. du couvent des Jacobins*).

A l'époque de la Révolution, il ne restait de cette famille qu'un mâle et deux filles. Le jeune homme émigra, et il est mort en Russie où il avait été bien accueilli de l'impératrice Catherine. La nation s'empara de ses biens (2). Ses deux sœurs sont décédées à Saint-Léons sans être mariées, et la famille est éteinte.

(1) Voir la note suivante.

(2) Une sorte de château à Saint-Léons et le domaine de Monpla.

Digitized by Google

D'AUDRIC, SEIGNEURS DE ROUSAIROUX.

Cetre famille habitait Brusque dès le xv^{e} siècle.

Nobles Dordé et Jehan Audric, seigneurs de Savignac en la sénéchaussée de Carcassonne, figurent sur un rôle de la noblesse de 1460, comme habitans de Brusque.

Leurs descendans furent seigneurs de Rousairoux, petit château situé entre Camarès et Brusque, sur les hauteurs de la rive gauche du Dourdou.

François d'Audric et Catherine, sa sœur, habitaient Brusque en 1630. François fut père d'autre François qui, de Jeanne d'Arvieu, eut Marie, femme, en 1689, de Bernard de Malvin, et Claire d'Audric qui épousa, en 1696, Jean-Charles de Malvin, frère cadet de Bernard. Ce fut par suite de cette alliance que le château de Rousairoux passa dans la maison de Montazet.

ROCHEFORT.

Cette famille de Rochefort, établie à Millau et à La Glène, et dont le dernier représentant est aujourd'hui notaire à Saint-Léons, avait, dit-on, une noble origine et venait d'Auvergne, où se trouve en effet une maison fort considérable du même nom.

Un ancien cadastre de Saint-Léons, de 1642, énumère un grand nombre de biens appartenant alors à *noble* Jacques de Rochefort, docteur ès-droits, juge de Saint-Léons.

Jean de Rochefort, grand-oncle du dernier vivant, avait été vicaire-général au diocèse de Narbonne.

A l'époque de la Révolution, un cadet de la famille de La Glène, deuxième branche de la maison, éteinte, était garde-du-corps.

M. de Rochefort le père, de Millau, avait été admis comme cadet à la suite du régiment de Vermandois.

Le petit château de La Glène, dont la tourelle ronde a été rasée, ainsi que la majeure partie du bâtiment, présentait au-dessus de la porte d'entrée un écusson et des sculptures que le temps et peut-être la main des hommes ont entièrement dégradés.

Digitized by Google

FOUCRAS ou FOLCRAS,

Seigneurs de Baldare, de Serin, de Fombelles.

Armes : *D'azur, au lion d'or, au chef du même, chargé de trois croissans de gueules (Tit. de la famille de Montauseur).*

Noble Antoine de Foucras (1), sieur de Serin, près de La Capelle-Saint-Martin, eut de N.... de Morlhon de Boussac, marquis de Foucras, François et Marguerite, qui épousa, en 1613, Bertrand de Montauseur.

Madeleine de Foucras s'allia, avant la fin du XVIIe siècle, à Bernard de Montazet, seigneur de Ferrayrolles.

La terre de Serin passa, quelque temps après, aux Montazet de Saint-Léons, sortis, à ce qu'on croit, de Ferrayrolles, et qui la vendirent, en 1662, aux Jacobins de Rodez.

On voit, en 1640, un noble Claude de Foucras, seigneur de Las Brunes et de Baldare, grosse tour carrée qui existe encore dans le voisinage de Saint-Léons.

Foucras de Fombelles figure sur le rôle de la capitation de la noblesse de l'élection de Rodez pour 1740.

On trouve aussi des Focras à Rodez.

Jean de Focras le Noir et Anne de Maynard, mariés, vivaient au commencement du XVIIe siècle.

Jean avait pour frère Paul de Focras, chanoine, archidiacre de Saint-Antonin en l'église cathédrale.

Il fut père de Jean-Antoine de Focras le Noir, seigneur de La Garde, conseiller du roi et lieutenant en l'élection de Rodez, lequel eut de son mariage avec Anne de Durif :

(1) Il est question dans quelques titres de 1615 d'un Antoine de Foucras, secrétaire de la chambre du roi, demeurant à Rodez (*Tit. de la maison de Saunhac*).

Digitized by Google

1° Antoinette, femme, en 1678, de Raymond de Bonald; 2° Anne-Christine, alliée à N.... Lavernhe, avocat du roi; 3° Marie; 4° François de Focras, archidiacre de Millau (*Tit. de la famille de Bonald*).

NOTE SUR LA FAMILLE DE GRIALOU, SEIGNEURS DE PACHINS.

Cette famille était noble et fort ancienne.

Jeanne de Grialou avait épousé, vers la fin du XIII^e siècle, Arnaud de Genebrières, chevalier, seigneur d'Algouse.

Dans la famille de Grialou s'éteignit celle de Pucchdon, qui avait fourni des combattans à la sixième croisade.

Olivier de Grialou, damoiseau, fut témoin à Gages du testament du comte Jean II d'Armagnac, en 1381 (*Bosc*).

Noble Jean de Grialou, chevalier, seigneur de Pachins, figure comme témoin dans un hommage rendu, le 5 décembre 1407, au comte de Rodez, par Armand Izarn de Frayssinet. Il avait été, en 1405, héritier d'Aiglène de Bournazel, de Rodez.

Jehan de Grialou, *aliàs* Ferton, seigneur de Pachins, est inscrit sur les hommes d'armes du comté en 1460.

Il est question, dans un titre de la maison de Cassanhes-Miramont, d'un autre Jean de Grialou, vivant en 1565.

Louis de Grialou, seigneur de Pachins, vivait en 1623 (*Archives de Villelongue*).

Il existe un village nommé Grialou du côté de Cajarc.

Le château de Pachins est encore debout. Son architecture n'offre rien de remarquable. Il est situé près d'un étang renommé par la qualité du poisson, dans un pays couvert de beaux arbres, non loin de Montbazens.

Les châteaux de Pachins et de Vaureilles furent dévastés par les révolutionnaires le 3 avril 1792, deux jours après l'incendie de celui de Privezac.

NOTES SUR LA MAISON DE PORCELET.

La maison de Porcelet, l'une des plus anciennes de la Provence, tirait une grande illustration du fameux Guillaume de Porcelet, chambellan de Charles d'Anjou, roi de Naples, gouverneur de la Sicile,

Digitized by Google

lors du terrible massacre des *Vêpres Siciliennes*, en 1282, auquel seul les Siciliens laissèrent la vie, dit l'histoire, *à cause de ses rares vertus et de sa probité.*

Pierre Ier de Porcelet, chevalier, seigneur de Fos, épousa, en 1441, Matheline de Guigonet, qui lui apporta la terre de Maillane, près de Tarascon, d'où est venue l'union des deux noms de Porcelet et de Maillane. Cette dernière terre fut érigée en marquisat, en 1647, en faveur de Louis de Porcelet, gentilhomme de la chambre du roi, mestre-de-camp d'infanterie, l'un des descendans de Pierre.

Un rameau de cette noble famille s'était implanté en Rouergue, et possédait autrefois les seigneuries du Roucous et de Salèles, paroisse de Saint-Amans-du-Ram, avec un petit château dans ce dernier village.

C'est de là qu'était venue Jacquette de Maillane de Porcelet, qui entra dans la maison de Montazet de Pachins en 1743.

Jacques de Maillane de Porcelet, son père, seigneur de Salèles, figure sur le rôle de la noblesse de 1740. Il descendait de Nicolas de Porcelet, seigneur du Roucous et de Salèles en 1640.

Cette branche des Montazet écartela dès-lors ses armes de celles de Porcelet qui sont : *D'or, à un pourceau passant de sable.*

Digitized by Google

DE LA VAISSIÈRE DE CANTOINET,

Seigneurs de Cantoinet, de Candèse, de L'Albaret, de Cocural, etc.

Armes : *D'azur, à un coudrier d'or, et une bande de gueules brochante sur le tout.*

I. Noble homme PHILIPPE DE LA VAISSIÈRE, seigneur de Cantoinet (1), qualifié damoiseau dans un titre de l'an 1327 et puis chevalier dans un autre du 5 décembre 1366, eut de noble Hélène *Rossa*, sa femme :

II. AMBLARD DE LA VAISSIÈRE, seigneur de Cantoinet, damoiseau, qui fit hommage, en 1368, à noble et puissant baron Aymeric d'Aurillac, et donna, en 1388, à Déodat, abbé de Bonneval, quarante florins d'or pour l'acquit d'un legs fait à son église par Hélène, sa mère. Il avait épousé noble Benoîte Aymeric, qui lui survécut, et institua pour héritier, le 1er août 1425, Jean, son fils aîné, frère d'Antoine, qui suit :

III. ANTOINE DE LA VAISSIÈRE, seigneur de Cantoinet, époux de Catherine de Sévérac de La Roque, fit aussi hommage franc, libre et noble pour sa forteresse de Cantoinet, ainsi que pour son domaine de Sissac, à noble et puissant seigneur Louis d'Aurillac. L'acte d'hommage porte

(1) Cantoinet, paroisse de Brieu, canton de Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

que ledit Antoine ayant donné la clé de la tour de Cantoinet, le procureur du seigneur d'Aurillac y fit monter son bailli avec l'enseigne dudit seigneur d'Aurillac, en criant : *Aurillac! Aurillac! Montal! Montal!* et que quelques momens après le bailli descendit et rendit la clé au seigneur de Cantoinet.

Antoine de La Vaissière testa en 1461, laissant pour enfans :

1° Bertrand; 2° Marguerite, femme de noble Jean de Cabrerols; 3° autre Marguerite, mariée à noble Barthélemi Caminade.

IV. BERTRAND DE LA VAISSIÈRE, seigneur de Cantoinet, s'allia, le 10 octobre 1474, à Hélix Cat de Cocural, fille de noble Antoine Cat, seigneur de Cocural, qui le rendit père d'Antoine, qui suit. Bertrand fit son testament en 1495.

V. ANTOINE II DE LA VAISSIÈRE, écuyer, seigneur de Cantoinet, épousa, par contrat du 23 novembre 1520, Madeleine Dantil, fille de noble Colin Dantil, écuyer, seigneur de Ligonès, à laquelle fut constituée en dot la somme de mille écus d'or, outre les robes et fourrures bonnes et suffisantes, selon l'état et la condition de sa maison. Il fut père de Laurent, qui suit, et de Michel, seigneur de Langlade, qui devint aussi seigneur de Beauregard, par son mariage avec Anne de Blanchefort.

VI. LAURENT DE LA VAISSIÈRE, seigneur de Cantoinet, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du marquis de Mayenne, eut de Gabrielle Brenguier de Montmaton, qu'il avait épousée le 14 janvier 1566, fille de noble Michaut Brenguier ou Béranger, seigneur de Montmaton, et de Catherine de Molette :

1° Fulcrand; 2° Catherine, mariée à noble Benoît de La Roque.

VII. FULCRAND DE LA VAISSIÈRE, seigneur de Cantoinet, prit alliance, le 22 novembre 1588, avec Gilberte de Gibertez, fille de noble et puissant seigneur Gilbert

Digitized by Google

de Gibertez (1), et de Gabrielle de Talaru-Chalmazei, dont :

VIII. CLAUDE DE LA VAISSIÈRE, seigneur de Cantoinet, marié, le 27 juillet 1614, à Gabrielle de Cat, fille de noble François de Cat, seigneur de Cocural, et de Delphine de Tubières, dame de Candèse et de L'Albaret, fit son testament le 15 novembre 1648, et eut pour enfans :

1° Antoine, sieur de L'Anglade, qui suit ; 2° Jean de La Vaissière, sieur de Cissac ; 3° Gabrielle, femme, en 1632, de Jean de Raynal, sieur de Marsa ; 4° Jeanne, femme de Jacques de Monteil, sieur de Salvanhac ; 5° Autre Jean, sieur de Saint-Maurice, héritier de son père.

IX. ANTOINE III DE LA VAISSIÈRE, marquis de Cantoinet, seigneur de Candèse, de Cocural, de L'Albaret, etc., capitaine d'infanterie dans le régiment de Roquelaure, épousa, le 3 juin 1658, Jeanne de Peyronenc, fille de noble Henri de Peyronenc et de Fleurette de Buisson-Bournazel, qui vivait encore, étant veuve, en 1713, et habitait au château de Cocural. Ses enfans furent :

1° François-Ignace ; 2° Marie-Fleurette, mariée à Jean de Roquefeuil du Bousquet ; 3° il paraîtrait aussi qu'il y eut une autre fille, Catherine de La Vayssière, qui fut mariée avec Anet de Fontanges, lequel testa en 1715, et n'eut que trois filles : 1° Catherine, l'aînée, son héritière, femme de Gabriel de La Volpilière ; Gaspare et Jeanne, simplement légataires (*Archives de La Goudalie*).

X. FRANÇOIS-IGNACE DE LA VAISSIÈRE, seigneur marquis de Cantoinet, de Candèse, de Cocural, de L'Albaret et de Saint-Amans, demeurant au château de Candèse, paroisse de Bonhars, naquit à Rodez le 29 août 1667, et fut reçu page du roi le 15 janvier 1684. Il épousa, le 27 juin 1700, Claudine-Françoise-Marie-Anne de Saint-Martin d'Aglié (2), fille de Joseph-Philippe-Hyacinthe de Saint-

(1) Maison d'ancienne chevalerie et l'une des plus distinguées du diocèse des Saint-Flour.

(2) C'est cette marquise de Cantoinet, dont les galanteries et les singularité

Martin d'Aglié, seigneur de Rivarol, de Saint-Germain et de Saint-Damien, maréchal-de-camp ès-armées du roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marthe-Gabrielle d'Herail de Pierrefort.

De ce mariage provint :

1º JOSEPH-LOUIS AMÉDÉE DE LA VAISSIÈRE-CANTOINET, page du roi, en 1721, et qualifié plus tard marquis de Cantoinet, mort sans enfans (D'HOZIER, *Armorial général, premier registre*) ;

2º MARIE-PHILIPPE-ROSE DE LA VAISSIÈRE, mariée, le 18 décembre 1727, avec François de Dienne, comte de Cheyladet, capitaine de cavalerie, fils de François de Dienne, marquis de Cheyladet, lieutenant-général des armées du roi, et de Madeleine Le Court, de la ville d'Alanche, diocèse de Clermont (*Etat civil de Banhars*).

CHATEAU DE CANDÈSE.

Les seigneurs de La Vaissière abandonnèrent, vers la fin du XVIIe siècle, leur vieux manoir de Cantoinet pour habiter le beau château de Candèse, situé non loin des rives de La Trueyre, au nord d'Entraygues, dans la paroisse de Banhars, canton de Saint-Amans.

C'est un édifice moderne ; il date de 1669, et fut bâti par une dame, comtesse de Cantoinet, dont la naissance était due, disait-on, à une des royales faiblesses de Louis XIV.

Ce château, conservé en entier, serait encore habitable. La grande salle d'apparât avait beaucoup de magnificence : le plafond est couvert de peintures et de dessins dorés ; sur les grands côtés, recouverts de lambris en bois de noyer finement sculpté, on voit encore les cadres de deux tableaux qui ont été vendus, il y a quelques années, à un très-haut prix. Aux deux extrémités, les murs sont ornés de peintu-

défrayèrent longtemps la chronique scandaleuse du pays. Elle eut assez d'ascendant sur l'intendant de la province pour en obtenir la construction d'un chemin partant d'Entraygues, passant par Candèse et allant au pont de La Banide-sur-Selves, près de Saint-Amans. C'était le chemin de Cantoinet, qui paraîtrait fort chétif aujourd'hui que les chemins de tout ordre se tracent avec luxe, mais qui, à cette époque, coûta des sommes considérables à travers ce pays accidenté et fit beaucoup de jaloux.

Digitized by Google

res à fresque, dont l'une figure les apprêts d'un festin. Une porte, pratiquée à l'un des angles de la salle, donne sur une petite chapelle décorée avec un goût exquis. Le plafond et les côtés, peints et dorés sur bois, représentent divers sujets de batailles. On remarque surtout à l'autel une tête de Christ et une descente de croix de la plus belle expression.

Candèse, comme Cantoinet, resta quelque temps dans la famille de Cheyladet. Cantoinet fut cédé, vers 1787, sous rente foncière, à M. Daude, père de l'ancien député. Il ne reste de ce château qu'une tour. Candèse avait été vendu, vers 1760, à M. Verdier de Marcilhac, dont la fille ou petite-fille épousa M. de Brassac, des environs de Castres, dans la famille duquel il est encore.

Digitized by Google

Digitized by Google

ALBERT DE POLLIER.

Cette famille, connue sous le nom d'Albert, *aliàs* Pollier, habitait Arvieu dès le commencement du XIVᵉ siècle, et possédait un certain nombre de fiefs, tant dans ce *mandement* que dans celui de Cassanhes. Tous les titres lui donnent la qualité de noble.

I. Noble et discret homme GUILLAUME ALBERT DE POLLIER, qualifié notaire (1) d'Arvieu, acheta, en 1339, à noble Amans de Canjac, damoiseau, certaines censives sur les villages d'Aurifeuille, du Colombier, du Cerieux, etc.

Le 28 mars 1355, il rendit hommage à noble et puissant homme Arnaud de Landorre, chevalier, seigneur de Salmiech et d'Arvieu, pour des droits seigneuriaux sur divers masages et terroirs de la paroisse d'Arvieu, qu'il venait d'acheter de noble Pierre Bonnefous, de Salmiech.

Le 18 avril 1377, ce même Guillaume, qualifié seigneur del Puech (de Podio), fonda dans l'église d'Arvieu une chapelle qu'il dota de quarante setiers seigle, 5 setiers avoine et trente quintaux foin, le tout levé à Cassanhes, et dont la collation fut laissée à ses successeurs et aux prêtres ouvriers d'Arvieu.

Guillaume de Pollier ne vivait plus en 1383.

II. Noble GUILLAUME ALBERT, son neveu, testa en 1425, laissant deux enfans :

1° GUION, qui suit ;

2° ARNAUD ALBERT DE POLLIER, qui eut en partage la métairie

(1) Ce n'est pas le premier exemple d'un gentilhomme exerçant la profession de notaire au XIVᵉ siècle. Il paraît qu'à cette époque, les fonctions de notaire ne faisaient point déroger.

Digitized by Google

du Mas, Tredos, Cayras, Foletiers, Le Caulet, Routaboul, Bannes, Roussennac, Le Bonhol, Aurifeuille, Colombiès. Il fut père de Pierre Albert, sieur du Mas, vivant en 1498, lequel ne laissa pas de postérité et dissipa ses biens.

III. GUION DE POLLIER reçut pour sa portion héréditaire Larguiez, Lacroux, Neyrac, Le Fraysse, les rentes de Malet et de Cassanhes et deux vignes. Il mourut en 1480, laissant Philippe Albert, qui lui succéda.

IV. PHILIPPE ALBERT DE POLLIER épousa Louise du Verdier, dont il eut :

1° ANTOINE, qui suit ;
2° RAYMOND, prêtre, fondateur, le 15 juin 1528, de la chapelle Saint-Joseph, à l'église de Cassanhes ;
3° GUILLAUME, dont tous les enfans qu'il avait eus de Marie Vassalde, sa femme, savoir Pons, Philippe et Pierre, se firent religieux à Saint-Pons de Thomières, et qui institua pour héritière Elipse, fille de Louis Albert, son neveu.

V. ANTOINE DE POLLIER mourut en 1525, laissant pour enfans Hugues Albert, prêtre, et Louis Albert, qui continua la filiation.

VI. LOUIS ALBERT DE POLLIER fut père d'Antoine, qui lui succéda, et de deux filles, dont l'une, Elipse, hérita de son grand-oncle Guillaume.

VII. ANTOINE ALBERT DE POLLIER épousa Louise Roulette, de Larguiez, et mourut en 1555, laissant de son mariage :

1° JEAN ALBERT, décédé sans postérité ;
2° FÉLICE ALBERT DE POLLIER, mariée à François Gaffier.

De ce mariage naquirent deux filles.

L'aînée, Catherine, épousa Amans Solanet.

Françoise Gaffier, la cadette, fut mariée à noble Gaussin Ebles, seigneur de Céor, dont elle eut une fille unique, Louise Ebles, femme de noble Florens de La Blagière. Ceux-ci n'eurent non plus qu'une fille, nommée Jeanne, qui épousa Guillaume de Rudelle de La Frégière, lequel testa en 1607.

Digitized by Google

Françoise Solanet, fille d'Amans et de Catherine Gaffier, se maria deux fois :

1° Avec Antoine Albinet, dont une fille, Catherine, femme en premières noces de Philippe Rudelle, de Larguiez, et en deuxièmes noces de N..... de Grimal de La Bessière;

2° Avec Hugues Brassac, dont elle eut Marie, alliée avec Antoine Pomarède, dont la fille, Antoinette Pomarède, épousa Jean Gaston, de Cassanhes, chef de la maison de ce nom, existant encore à Paris et connue sous le nom de comtes de Vauvineux.

(*Titres de la terre d'Arvieu aux archives de Landorre. — Actes notariés dépouillés par feu M. Rudelle, de Cassanhes.*)

On trouve des Albert du côté de Sévérac dès le commencement du XIV^{e} siècle.

En 1314, le samedi avant la fête de saint Grégoire, dame Philippe, femme de Ricard *Albert*, damoiseau, de Saint-Grégoire, dans son dernier testament, donne aux anniversaires de l'église cathédrale de Rodez vingt livres tournois pour son âme et celle de ses parents et de ses bienfaiteurs (*Tit. du chap. de Rodez aux arch. du département*).

Du 14 septembre 1615, pactes de mariage entre noble Albert d'Albert, sieur de Lugan, et Renée de Soulages, fille de noble Jean de Soulages.

Digitized by Google

DE LA TOUR SAINT-IGEST,

Seigneurs de Saint-Igest, de La Bessière, etc.

Armes : *D'azur, à la tour d'argent maçonnée, ouverte et ajourée de sable.*

(Maintenus, le 11 avril 1716, par M. Langeois, sur preuves remontant à 1548.)

Il y avait autrefois en Rouergue plusieurs familles portant le nom de La Tour. L'une d'elles, qui occupait le château de La Tour sur la Sorgue, au pied du Larzac, dans le Vabrais, disparut peu de temps après les dernières Croisades. Nous avons déjà parlé, à l'occasion des comtes de Rodez, des seigneurs de La Tour de Salles, maintenus par M. Pellot, le 4 mars 1668. La famille de La Tour, dont il est ici question, possédait depuis fort longtemps la seigneurie de Saint-Igest, près de Villeneuve, dans la Basse-Marche.

En 1341, noble Guillaume de La Tour, damoiseau, de Peyrusse, fit hommage à l'évêque de Rodez pour les biens qu'il possédait à Saint-Igest (*Archives de l'évêché*).

Ramond de Belveser, *aliàs* de La Tour Saint-Igest, vivait en 1460.

Le 28 juillet 1485, Pons de La Tour, seigneur de Saint-Igest, épousa Louise de Senergues (*Archives de Senergues*).

Noble Sicard de La Tour, seigneur de Saint-Igest, vendit, en 1516, quelques terrains à nobles Hugues et Jean Buisson, frères, seigneurs de Mirabel et de Malaval (*Titres du château de Bournazel*).

En 1585, vivait noble Hélion de la Tour, écuyer, seigneur de Saint-Igest (*Titres de la maison de Rességuier*).

Marc-Antoine de La Tour est porté sur le rôle de la noblesse de 1668 comme seigneur de Saint-Igest et y habitant.

En 1689, vivait N.... de Rivière, veuve de Hugues de La Tour, et tutrice d'Antoine de La Tour, son fils (*Titres de la Roquette*), seigneur de Saint-Igest, marié à Marguerite-Anne de Bancalis, lequel

Digitized by Google

eut pour fils Antoine-Paul de La Tour, seigneur de La Bessière, marié à Elisabeth de Rocomaurel, d'où naquit Paul-Louis de La Tour.

La famille de La Tour possédait dans la paroisse de Senergues et au lieu de La Bessière un petit château où elle faisait parfois sa résidence. C'était dans le voisinage du château de La Garrigue, occupé par les Madrières, riches et anciens bourgeois, connus par divers emplois ecclésiastiques.

Ces deux familles, mues par une mutuelle jalousie, se portaient une haine violente. Or, un jour de l'année 1731, à nuit close, Antoine de La Tour, seigneur de Saint-Igest, et son fils, seigneur de La Bessière, se rendirent à La Garrigue, firent appeler Jean-Jacques de Madrières et l'attaquèrent, est-il dit, assez déloyalement. Madrières mit l'épée à la main et reçut de ses adversaires quelques légères blessures. Ses gens, attirés par le bruit, parvinrent à le dégager.

De là, plainte en guet-à-pens, portée par M. de Madrières, devant le seigneur haut-justicier de la terre de Senergues, qui était M. de Guirard de Montarnal.

Pendant qu'on informait, La Tour père renouvella son agression. Ayant rencontré, le 10 octobre suivant, près de La Garrigue, Jean-Jacques de Madrières qui rentrait à cheval, il l'aborda vivement le pistolet à la main, et après une courte provocation fit feu sur lui. Madrières riposta sans succès. Alors La Tour, se serrant de plus près, lâcha son second coup presque à bout portant et l'étendit roide mort.

Ce fatal événement fit hâter les poursuites judiciaires. Le juge de Senergues rendit, par contumace, le 3 novembre, une sentence de mort contre M. de La Tour père, et de confiscation de tous ses biens au profit du seigneur féodal.

Les Madrières se pourvurent, à cause de la confiscation, devant le parlement de Toulouse.

Le seigneur de Senergues, secrètement disposé en faveur des La Tour, éleva alors un conflit de compétence, et ceux-ci profitèrent de ces délais pour obtenir du roi des lettres de grâce et rémission. Néanmoins, cette famille fut obligée de quitter le Rouergue, et elle se transplanta à Toulouse, et de là, à l'Ile de France, où elle subsistait encore en 1803. Dès le 4 septembre de la même année (1731), elle avait vendu sa terre de La Bessière à noble Jean-Antoine de Masson, seigneur de La Tieule, qui subrogea Jean Jacques de Madrières à ses droits.

On assure que Virginie, l'héroïne du charmant roman de Bernardin de Saint-Pierre, n'était point un personnage imaginaire, mais une demoiselle de La Tour Saint-Igest.

Digitized by Google

DE MARTRIN,

Seigneurs d'Esplas, de Ferrayrolles, de Saint-Martin et de La Ginie.

(Famille maintenue par M. Le Pelletier, intendant de Montauban, le 14 avril 1699, sur titres remontant à 1546.)

ARMES : *D'or, à l'aigle éployé, couronné de gueules.*

Le château d'Esplas, anciennement *des Plos* ou *des Plots* (de Planis), assemblage de quatre corps-de-logis, liés par des tours, avec cour intérieure, est situé dans un enfoncement circulaire que présente, à son sommet, une des montagnes de l'ouest de Camarès. Son existence remonte, d'après des titres, à l'année 1261. Dans la cour est une vaste citerne creusée dans le roc, ayant seize mètres de profondeur.

La tour du nord, véritable donjon de forme carrée, est remarquable par sa force et sa solidité. Les murs, construits en dalles énormes, ont 1 mètre 70 centimètres d'épaisseur. Avant la Révolution, elle était armée de trois canons et de douze fusils de rempart (1).

Les trois autres tours sont rondes et de moindre dimension. En 1793, elles furent démolies jusqu'au niveau du reste des bâtimens.

Les fossés ont depuis longtemps été comblés par les débris du mur extérieur d'enceinte, et leur place se trouve aujourd'hui marquée par de gracieuses plantations.

Le château d'Esplas commande le village qui est bâti tout autour.

(1) Un de ces canons avait été donné, à titre d'honneur, au seigneur d'Esplas, par le roi Charles VIII. Enlevé pendant la Révolution par les autorités de Valence, il fut rendu plus tard à M. de Martrin, qui habite cette petite ville et le possède encore.

Digitized by Google

En 1261, Guillaume du Pont, seigneur du Pont-de-Camarès, maria sa fille Jeanne à Bernard de Bérenger de Malemort, et lui donna en dot les fiefs d'Esplas, de Lauzières et de Saint-Martin, qu'il détacha de sa terre principale. Telle est l'origine de l'ancienne seigneurie d'Esplas, dont Bernard de Martrin fit l'acquisition de Brenguier de Malemort et d'Arnaud Brenguier, son fils, le 30 décembre 1349.

Il suit de là que la terre d'Esplas pouvait être considérée comme baroniale, car saint Louis, dans le but d'affaiblir la haute féodalité, avait disposé dans ses *Etablissemens* que lorsqu'à l'avenir un seigneur titré démembrerait sa terre pour doter un de ses enfans, la partie démembrée conserverait le titre de la terre mère. Or, c'est bien sous l'empire des *Etablissemens* de ce roi qu'eut lieu le démembrement de la baronnie du Pont-de-Camarès.

Du reste, un titre postérieur ne laisse aucun doute à cet égard. Ce sont des lettres patentes qui autorisent l'érection de fourches patibulaires *in terra et baronia de Planis.*

I. BERNARD DE MARTRIN, le plus ancien seigneur connu de cette famille, était assisté dans la prise de possession de la terre d'Esplas, en 1349, de Héliot de Martrin, son frère, précepteur (commandeur) de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et vivait encore en 1376. Bernard de Martrin défendit son château contre les Anglais, qui avaient à cette époque envahi le Rouergue; mais il souffrit beaucoup de leurs attaques, et perdit même pendant le siége plusieurs de ses enfans, tombés sous le fer de l'ennemi, comme il conste d'après une sentence du sénéchal de Rouergue du 18 octobre 1376, qui ordonne aux habitans d'Esplas de garder ledit château jour et nuit. Il eut de sa femme, dont le nom est resté ignoré, Brenguier, qui suit:

II. BRENGUIER ou BÉRENGER DE MARTRIN, seigneur d'Esplas, testa le 6 mars 1411, laissant, entre autres enfans, de sa femme, Jeanne de Lévis, fille de Raymond:

1° Bertrand, ci-après; 2° Olivier ou Olman, qui suivra, substitué à son frère Bertrand; 3° Arnaud, coseigneur de Ferrayrolles, vivant encore en 1480, auteur de la branche de Ferrayrolles, établie plus tard en Languedoc, où elle existe encore sous le nom de Martrin-Donos; 4° Guillaume, époux, le 4 juin 1411, d'Indie de Raffin, fille de Raymond-Pierre, seigneur de La Raffinie.

Digitized by Google

III. BERTRAND DE MARTRIN, seigneur d'Esplas et de Ferrayrolles, rendit hommage pour ses terres, entre les mains du sénéchal Lardit de Bar, le 12 janvier 1461. Il eut pour enfans :

1° Brenguier, marié, en janvier 1480, à Louise de Narbonne, fille d'Antoine, seigneur de Loupian, et 2° Olivier de Martrin, morts l'un et l'autre sans postérité.

III. OLIVIER DE MARTRIN, seigneur d'Esplas et de Ferrayrolles, qualifié chevalier dans plusieurs actes, épousa, en 1445, Hélipse d'Adhémar-Villelongüe, fille de Rigal et de Célébie de La Barrière, dont :

1° Jean, qui suit; 2° Barthélemi, qui testa, le 5 décembre 1512, en faveur d'Alexis, son neveu; 3° Catherine, femme, le 10 janvier 1494, de Guillaume du Caylar, seigneur d'Espondillan.

IV. JEAN DE MARTRIN, Ier du nom, seigneur d'Esplas, s'allia, le 15 décembre 1507, à Catherine de Puech ou del Puech. Il fut pourvu, le 10 décembre 1484, par le sire d'Albret, curateur de la personne et des biens du comte Charles d'Armagnac, du commandement des places de Bénaven et de Montézic, et par lettres patentes du roi Charles VIII, en date du 23 mai 1485, de l'office de capitaine-châtelain du château de Roquecezière, « récompense due, disent ces lettres, aux grands et recommandables services rendus à Sa Majesté, par son très-chéry ami Jehan de Martrin. » Ses enfans furent :

1° Alexis, dont l'article suit; 2° Guillaume, qui vivait encore en 1546.

V. ALEXIS DE MARTRIN, seigneur d'Esplas, se maria trois fois :

1° Par contrat du 15 juin 1534, avec Jacquette d'Homs-Patau, dont il n'eut pas d'enfans ;

2° Le 3 février 1546, avec Françoise de Gizard ;

3° Avec Claire de La Redorte, qui vivait, sans enfans, en 1572.

Ses enfans du deuxième lit furent :

Digitized by Google

1° Jean, qui suit; 2° Jeanne, femme de Joseph de Narbonne, dont elle était veuve le 29 mai 1572; 3° Marquise, mariée, en 1580, à Jean d'Ortiguié, seigneur du Soulié, près de Lencou; 4° Louise; 5° Claire, et 6° Lucie de Martrin.

VI. JEAN DE MARTRIN, IIe du nom, seigneur d'Esplas, prit alliance, le 11 novembre 1565, avec Thomasse d'Albert, et testa le 20 décembre 1612. Il avait eu de son mariage Marquès, ci-après :

VII. MARQUÈS DE MARTRIN, seigneur d'Esplas et de La Ginie, fournit au roi, en 1609, son dénombrement pour raison des seigneuries, rentes et fiefs nobles qu'il possédait dans le pays de Rouergue, relevant de Sa Majesté, dans lequel dénombrement sont compris la terre et le village *des Plots*, avec justice haute, moyenne et basse, confrontant avec les seigneuries de Rebourguil, de Beaumont, de Combret, de Saint-Juéry et d'Innoux; et audit village *des Plots*, un château orné de quatre tours, que ledit seigneur dénombrant tient en foi et hommage de Sa Majesté.

Marquès de Martrin avait épousé, le 7 octobre 1599, Christine-Diane de Lestang, fille d'Antoine de Murat de Lestang, seigneur de Pomayrols, et de Jeanne de Bérail de Paulhac. Il en eut :

VIII. JEAN DE MARTRIN, IIIe du nom, seigneur d'Esplas et de La Ginie, marié, le 4 octobre 1627, à Jeanne d'Alboy, fille de Jacques d'Alboy de Montrozier, et d'Anne de Bénaven, qui le rendit père de :

1° FRANÇOIS, sieur de Bladiès, qui suit;
2° CHARLES, sieur de Montredon, qui fixa sa résidence à Valence, en Albigeois, auteur d'une branche rapportée ci-après;
3° FRANÇOIS, seigneur de Saint-Martin, vivant, en 1721, au Pont-de-Camarès, où il s'était établi, lequel eut de N.. de Bœuf Jean de Martrin, allié à Marie-Anne d'Audouls, fille de Jean et d'Anne de Cabrol de Roquefère, d'où sont issus :
   A Barthélemi de Martrin, vivant en 1776;
   B Jean, conseiller du roi, mort en 1750;
   C Jean-François, baptisé en 1706. Ce rameau, qui est éteint, avait pour armes : *De gueules, à l'aigle couronné d'argent.*

Digitized by Google

4° MARGUERITE ;

5° JEAN, sieur de Vialaret ;

6° MARQUISE, femme de Pierre de Gisclard, écuyer, du lieu d'Ambialet ;

7° ALEXIS DE MARTRIN, qui obtint de ses frères, par acte du 14 avril 1684, la cession du domaine de Cambors et du moulin du Pouget, près de Valence, épousa Marie de Clergue de Latonié, le 22 janvier 1701, et en eut :

A François de Martrin, sieur du Pouget et de Cambors, époux d'Anne Carcenac, des environs de Valence, dont :

a Madeleine ; *b* Marie, femme, en 1777, de N..... Calmès, de Saint-Just, avocat en parlement, père de Marie-Joseph-Louis Calmès, né en 1778, aujourd'hui conseiller à la cour royale de Toulouse ; *c* Charles, prêtre.

B Marie de Martrin, qui épousa, le 2 décembre 1738, noble Jacques-Philippe de Rames de La Salle ;

C Madeleine, domiciliée à Gaillac, qui donna ses biens à son frère François, sieur du Pouget, le 22 octobre 1772.

IX. FRANÇOIS DE MARTRIN, seigneur d'Esplas, épousa : 1° par contrat du 22 janvier 1654, Marguerite de Lévezou de Vesins, fille de Jean et d'Anne de Garceval, décédée sans enfans ; 2° le 7 octobre 1680, Isabeau de Nozier (1), fille de François de Nozier, seigneur de Laval, et de feu Gabrielle du Puy, de Saint-Sernin. François mourut le 25 novembre 1698. Isabeau de Nozier, sa veuve, testa le 27 août 1710, et mourut à Vabres, le 8 juillet de l'année suivante, laissant de son mariage :

1° François, dont l'article suit ; 2° Joseph, prêtre bénéficier au chapitre Saint-Just de Narbonne ; 3° Louis, prêtre et chanoine de Saint-Sernin ; 4° Jeanne, mariée à Jean-François de Boziat de Mantelet, dont il sera question ci-après ; 5° Marthe, femme de Charles de Bardières de Bornussel ; 6° Gabrielle, qui épousa André Pujol, de Saint-Sernin ; 7°, 8° et 9° Anne, Marie et Marguerite de Martrin, religieuses au couvent de Saint-Affrique.

(1) Nozier porte : *D'argent, au noyer arraché de sinople.*
Isabeau de Nozier était une très-belle femme, d'après son portrait qui est encore au château d'Esplas.

Digitized by Google

X. FRANÇOIS DE MARTRIN, IIe du nom, seigneur d'Esplas, né en 1690, capitaine au régiment de Guienne, fut tué d'un coup de canon à la glorieuse journée de Denain, le 24 juillet 1712. Il avait institué, en 1709, pour son héritière, Isabeau de Nozier, sa mère, à la charge de rendre l'hérédité à Jeanne, sa sœur, femme de M. de Mantelet.

X. JEANNE DE MARTRIN, restée l'unique héritière de la terre et seigneurie d'Esplas, eut de son mariage avec François de Boziat de Mantelet, originaire de Nevers :

1° FRANÇOIS DE BOZIAT, gendarme du roi, mort sans postérité;
2° LOUIS, dit L'ABBÉ DE BOZIAT, chanoine de Vabre, prieur de Montégut et de La Roque, mort le 4 octobre 1764 ;
3° MARIE-JEANNE, héritière d'Esplas, qui épousa, le 11 octobre 1733, Jean-Marc-Alexandre de Gaujal de Montalègre, originaire de Saint-Sernin, fils de Charles de Gaujal de Montalègre, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal, et juge civil et criminel de la ville et comté de Castres, au siége de Curvalle, et de Suzanne de Bosquat, de la ville de Saint-Sernin.

Jean-Marc de Gaujal, né en 1714, embrassa la carrière des armes, passa au service d'Espagne, devint brigadier des armées du roi et gouverneur de Barcelone, où il mourut en 1792. Il commandait, en 1785, le régiment de cavalerie de Saint-Jacques, et s'était trouvé au siége de Gibraltar.

Anne de Gaujal de Montalègre, fille unique issue de ce mariage, hérita du château d'Esplas, à la mort de son oncle, et s'allia, en 1759, à Jean-Pierre de Cambiaire, du Fraysse.

(La filiation ci-dessus est établie jusqu'à Jean de Martrin, IIIe du nom, d'après l'inventaire des titres produits devant M. de Boyer, secrétaire-général de la province du Languedoc, par ledit Jean de Martrin, le 15 juin 1676. Le reste, d'après les titres de famille qui se trouvent à Esplas et à Valence.)

Digitized by Google

I.

DE CAMBIAIRE,

Seigneurs barons d'Esplas.

Armes : *D'azur, semé de fleurs de lis et de molettes d'éperon d'or, au lion d'or couronné et lampassé du même.*

I. ELIE DE CAMBIAIRE, seigneur de Molières (1), en Albigeois, le premier auteur connu de cette famille, avait épousé, en 1602, Marquise d'Ortiguié, fille de Jean, seigneur du Soulié, que nous avons vu plus haut marié à Marquise de Martrin d'Esplas.

II. ETIENNE DE CAMBIAIRE, sieur de Molières, fils d'Elie, épousa, en 1656, Catherine d'Alari, et en eut :

III. ANTOINE DE CAMBIAIRE, marié, en 1685, à Marie Dupuy, dont :

IV. JEAN-PIERRE DE CAMBIAIRE, sieur de Molières, allié, en 1730, à Brigitte de Cahuzac, qui le rendit père d'autre Jean-Pierre, dont on va parler.

V. JEAN-PIERRE DE CAMBIAIRE, seigneur de Molières, conseiller du roi, lieutenant du sénéchal de Castres et juge de Curvalle, eut d'Anne de Gaujal de Montalègre :

1° Jean-François-Alexandre, qui suit;
2° Jean-Baptiste de Cambiaire, docteur de Sorbonne, chanoine de Montpellier, chevalier de la Légion-d'Honneur, mort le 21 février 1846;

(1) Petit fief situé non loin d'Esplas.

Digitized by Google

3° Alexandre-Charles de Cambiaire, chanoine d'Albi, mort le 14 septembre 1843;

4° Adélaïde de Cambiaire, femme, en 1790, de N.... Bermond de Villeneuve.

VI. JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE DE CAMBIAIRE, seigneur baron d'Esplas, conseiller à la cour royale de Toulouse, avait épousé, en 1795, Marie Félicité d'Alingrin du Falgous, d'où sont issus :

1° Jean-François-Alexandre-Emile, qui suit;

2° Jean-Joseph-Amédée de Cambiaire, colonel du 1er régiment de cuirassiers (1), officier de la Légion-d'Honneur, marié, en 1840, à Eugénie de Cabiron;

3° Joséphine de Cambiaire, femme, en 1832, d'Emmanuel Périé.

VII. JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE-EMILE DE CAMBIAIRE, ancien magistrat, a eu de son mariage, contracté, en 1823, avec Marguerite Léontine Espigat de Boduer;

1° Marie-Joseph-Félix-Léon, né le 22 août 1830; 2° Marie-Joseph-Pierre-Amédée, né le 17 mai 1832, sous-lieutenant au 6e régiment de hussards; 3° Marie-Joséphine-Jacquette-Félicité-Olympe, née en juin 1834; 4° Marie-Joseph-Henri, né le 10 janvier 1839; 5° Marie-Joseph-Alexandre-Eugène, né le 30 avril 1841.

(*Extrait du Livre d'or de la noblesse de France*, par M. de Magny, registre 1er, p. 159.)

(1) Promu le 3 janvier 1851.

Digitized by Google

II.

DE MARTRIN-DONOS,

Seigneurs de Ferrayrolles, puis de Donos, en Languedoc.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or, à l'aigle couronné de gueules*, qui est de Martrin; *aux 2 et 3 de gueules, à trois fasces d'argent*, qui est de Donos.

III. ARNAUD DE MARTRIN, deuxième fils de Brenguier, coseigneur de Ferrayrolles (1), habitant le Pont-de-Camarès, eut deux enfans : 1° Pierre, donataire de son père en 1480; 2° Jean, écuyer de Gui Ier d'Arpajon, qui épousa, en 1473, Catherine Jothon de La Fosse, du diocèse de Tours.

IV. PIERRE DE MARTRIN, seigneur de Ferrayrolles, habitant le Pont-de-Camarès, qualifié écuyer, comme son frère, de Gui Ier d'Arpajon, s'allia, en 1473, à Isabel de Castanet, fille de Jean et de Jeanne de Balaguier, et reçut en don, à cette occasion, de Gui d'Arpajon et de Marie d'Aubusson, sa femme, le château de Castelfranc, près de Montredon, dans le diocèse de Castres, ainsi que des censives et autres biens dans le même pays. Du mariage de Pierre :

V. FRANÇOIS DE MARTRIN, habitant le Pont-de-Camarès, marié, en 1510, à Jeanne de Capluc, fille de Pons, dont :

1° JEAN, qui continue la filiation;

(1) Ferrayrolles, chef-lieu de commune entre Martrin et Saint-Juéry, avait jadis un château seigneurial, appartenant à la famille de Martrin. Les armes de Martrin sont encore à la voûte du chœur de l'église ruinée de ce lieu.

Digitized by Google

2° CHARLES, établi dans le canton de Maurs, en Auvergne, et qui fit branche.

Son fils épousa Anne de Soubeyran, dont il eut Pierre de Martrin, qui, d'après d'Aubais, fut gentilhomme servant de la reine Marguerite de Valois en 1609, et s'allia à Anne de Gouzon. De ceux-ci, vint Jean-Antoine, sieur de La Valade, qui épousa, en 1626, Gabrielle d'Estaing. Jean de Martrin, leur fils, prit alliance, en 1676, avec Marie de Conquans. Il est qualifié par d'Aubais (noblesse d'Auvergne) écuyer, seigneur de La Garde, domicilié au château de La Bouygue, paroisse de Leynhac, prévôté de Maurs. Joseph de Martrin, issu des précédens, est le dernier de cette branche qui nous soit connu.

VI. JEAN DE MARTRIN, seigneur de Ferrayrolles, épousa, par contrat du 17 avril 1534, devant Barbuti, notaire de Camarès, Claire de Bédos, fille de noble Jean de Bédos, seigneur de Pénedès, habitant d'Ouveillan (Aude), dans le diocèse de Narbonne.

VII. GABRIEL DE MARTRIN, seigneur de Ferrayrolles, issu de ce mariage, épousa, en 1563, Catherine Donnes ou Donos, fille de Jean de Donos, seigneur dudit lieu, au diocèse de Narbonne. Catherine, après la mort et la donation de ses frères et sœurs, réunit sur sa tête l'entier patrimoine de sa famille, et ses enfans quittèrent alors le titre de seigneurs de Ferrayrolles pour prendre celui de seigneurs de Donos (1). Ils écartelèrent aussi leurs armes de celles de cette dernière maison.

VIII. ANTOINE DE MARTRIN, seigneur de Donos, fils de Gabriel, fixa sa résidence au château de Donos, et eut de son mariage, contracté, en 1600, avec Violente de Gléon, fille d'Odoart de Gléon, seigneur de Durban, et de Gabrielle de Voisins.

(1) L'origine de la famille de Donos se perd dans la nuit des temps. Celle de Martrin qui lui a succédé possède encore très-intact le capitulaire de Charles-le-Chauve de l'an 839, qui l'investit du fief de Donos, et ce domaine est toujours dans la famille. La terre de Donos est située dans les Corbières, au diocèse de Narbonne.

Digitized by Google

IX. FRANÇOIS DE MARTRIN, seigneur de Donos, marié, en 1638, à Marguerite d'Aldebert, dont :

X. GABRIEL DE MARTRIN, seigneur de Donos, qui épousa, en 1667, Angèle d'Authemar, père et mère de :

1° Henry, ci-après ; 2° Marie, femme, en 1689, de Marc-Antoine de Gravo, seigneur d'Espalaïs.

Gabriel de Martrin fut maintenu dans sa noblesse, en Languedoc, le 19 novembre 1668 (*d'Aubais*).

XI. HENRI DE MARTRIN, seigneur de Donos, allié, en 1693, à Marguerite de Barrès.

XII. ANTOINE DE MARTRIN, seigneur de Donos, fils du précédent, prit alliance, en 1724, avec Marie-Thérèse de Soubleyras, fille de François de Soubleyras, chevalier de Saint-Louis, major de la place de Narbonne, et de Simonne de Léonard, dont :

1° Gabriel, capitaine dans les gardes-côtes; 2° Marc-Antoine, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Champagne; 3° Guillaume, qui suit :

XIII. GUILLAUME DE MARTRIN, seigneur de Donos, marié, en 1764, à Rose de Bosc, dont :

1° MARC-ANTOINE, ci-après ;
2° ETIENNE DE MARTRIN-DONOS, sieur de Massac, qui, de son mariage avec Joséphine Ducup, a eu un fils, Hippolyte, comte de Martrin-Donos, marié à Mathilde d'Auxillon, et une fille, Elisa, mariée à Xavier Périé;
3° LOUIS, chevalier de Donos, décédé célibataire en 1842;
4° AUGUSTE DE MARTRIN-DONOS, appelé à succéder à la branche de Valence ;
5° PAULIN DE MARTRIN-DONOS, sieur de Saint-Estève, qui, de N.... de Nègre de Villetritouls, a eu un fils, Martial, et une fille, Henriette. Il habite Saint-Estève de Donos ;
6° HENRIETTE, ayant épousé N..... Laffont ;
7° ROSE-CHRISTINE DE MARTRIN-DONOS, habitant le château de Nébrouse, près de Castres (Tarn), avec son mari, Saint-Sauveur Périé de Nébrouse.

Digitized by Google

XIV. MARC-ANTOINE DE MARTRIN-DONOS, seigneur de Donos, épousa, en 1791, Marie-Madeleine de Gros-d'Homps, dont sont issus :

1° Antoine-Guillaume-Eugène, qui suit ;
2° Julien-Victor, comte de Martrin-Donos, garde-du-corps du roi, en 1824 ; marié, en 1840, à Fœdora d'Imbert de Corneillan, fille de Michel d'Imbert, vicomte de Corneillan, et d'Augustine de Boyer de Tauriac. Il est membre de plusieurs sociétés savantes et habite Montauban.
3° Gabrielle-Albine, mariée, en 1821, à Dominique-Sauveur-Louis de Poumayrac-Rieuvergnet, dont deux fils : Louis, époux de Marie-Valentine-Jos-Henriette de Vesins, fille de Louis-Pierre-Paulin et d'Henriette-Charlotte-Zoé de Lastic Saint-Jal, et Alfred, marié à sa cousine, Léonie de Poumayrac-Masredon ;
4° Henri-Ernest, vicomte de Martrin-Donos, marié : 1° en 1830, à Justine-Octavie Guiraud, fille d'Alexandre Guiraud et de N.... Fabre de Massaguel ; 2° en 1849, à Henriette Foache, fille du baron Foache. Il habite le château de Bruyères, près de Moularès (Tarn).
5° Christine-Constance, mariée, en 1831, à Henri de Poumayrac, chevalier de la Légion-d'Honneur, juge au tribunal de première instance de Toulouse.
6° Louis-Gustave, baron de Martrin-Donos, marié, en 1848, à Thérèse d'Auderic, fille de Joseph d'Auderic, ancien préfet, et de N.... de Villeneuve. Il habite le château de Lebrettes, près de Narbonne.

XV. ANTOINE-GUILLAUME-EUGÈNE, comte DE MARTRIN-DONOS, ancien mousquetaire, chef actuel de la famille, a épousé, en 1822, Mathilde d'Esquieu, fille d'Alexandre et de Jacquette Tapié-Mengau de Celeyran, dont plusieurs enfans (*Titres et renseignemens fournis par M. le vicômte de Martrin-Donos*).

C'est de la branche de Martrin de Ferrayrolles, transportée à Ouveillan, que l'on croit sorti saint François Régis, qui était, dit le Père Daubenton, son historien, né à Foncouverte (Aude), et originaire de la noble famille d'Esplas, du Rouergue.

Digitized by Google

III.

BRANCHE DE VALENCE.

Armes : *De gueules, à l'aigle couronnée d'or.*

IX. CHARLES DE MARTRIN, seigneur de Montredon, de Puech-Blanc, de La Génie, de La Caumette, etc., deuxième fils de Jean III et de Jeanne d'Alboy, ayant réuni par des transactions avec ses frères, les principaux fiefs de la famille, situés en Albigeois, fixa sa résidence à Puech-Besiat, près de Valence, et servit dans l'arrière-ban avec la noblesse de Laguedoc en 1691. Il avait épousé, le 23 décembre 1678, Jeanne de Bosquet, fille de Jean, lieutenant en la judicature de Valence, et de Cécile de Calvière, sœur d'Antoine, seigneur de La Bruguière. Elle testa en 1724, laissant :

1° Alexis, prêtre, chanoine à la cathédrale de Vabres; 2° Jeanne; 3° Pierre, qui suit; 4° Marie-Jeanne, femme, en 1721, de François Bermond, sieur de Caucergnioussse; 5° Françoise.

X. PIERRE DE MARTRIN D'ESPLAS, sieur de Puech-Blanc et de Puech-Bésiat, né en 1692, mort à Valence en 1757, avait épousé Cécile de Gisclard, de Combeplanc, dont :

1° Joseph-Bernard-Charles, ci-après; 2° Jean-Pierre-Jacques de Martrin, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment royal-Comtois, major commandant le château de Villefranche, en Roussillon, en 1777, mort pendant la Révolution sans avoir été marié.

XI. JOSEPH-BERNARD-CHARLES DE MARTRIN D'ESPLAS, sieur de Puech-Bésiat, de Puech-Blanc, etc., épousa, en 1775, à Toulouse, Marie-Pierre de Malard, fille de Pierre-François de Malard, sieur de La Bastide, et de feu Marie-Madeleine de Roquelaure.

Digitized by Google

N'ayant pas eu d'enfans de ce mariage, il appela à lui succéder, en 1805, Auguste de Martrin-Donos, son parent, de la branche établie en Languedoc.

XII. AUGUSTE DE MARTRIN-DONOS épousa, la même année, sous les auspices de son parent adoptif, Marie-Thérèse de Bermond, dont il a eu :

1° Léon de Martrin, abbé de la Trappe de Staouëli, en Afrique (1), sous le nom de *Jean-François Régis* ; 2° Justin, d'abord militaire, puis trappiste dans le couvent de son frère à Staouëli ; 3° Achille, directeur de l'enregistrement, à Aurillac ; 4° Zoé, femme de Victor Roques de Valence ; 5° Paulin et quatre autres filles, dont trois sont mariées.

(1) Il est aujourd'hui procureur-général des trappistes de France à Rome.

Digitized by Google

DE MALHAC,

Barons de Magualas et de Vessac; seigneurs de Beauvoisin, des Maynials, des Molinières, des Crouzets; coseigneurs de Saint-Véran, de Roquelongue, de Cantobre, de Peyrelade, de Brussac.

ARMES : *D'azur, à trois haches d'armes d'or; deux en chef et une en pointe; à la bordure componée d'or et d'azur.*

D'après Warroquier, Malhac de Magualas porte : *D'argent, à trois montagnes de gueules, le sommet de chacune chargé d'un oiseau de sable.*

SUPPORTS : *Deux chèvres.*

CIMIER : *Une chèvre d'argent, accostée de deux demi-vols de gueules.*

DEVISE : *Fides mea salvum fecit.*

I. AYMERIC DE MALHAC commence la filiation. Il vivait vers l'an 1349, et habitait le mas du Durzou du mandement de Nant. Il avait eu d'une femme, connue sous le seul nom d'Ayglène, Raymond, ci-après, et Jacques, chanoine de Nant.

II. RAYMOND DE MALHAC fut père de Gui qui suit:

III. GUI ou GUINOT DE MALHAC, ayant perdu son père de bonne heure, était, en 1399, sous la tutelle de Jacques, chanoine de Nant, son oncle. Un vieux titre sans date porte le double mariage de ce Gui avec Adhémare, fille de noble Gui Bonnefous, du lieu de Salmiech, et de Jean Bonnefous, fils du même Gui, avec Catherine, sœur de Gui

Digitized by Google

de Malhac. Présens au contrat : Hugues d'Arpajon, Jacques de Malhac, chanoine de Nant. Du mariage de Gui avec Adhémare Bonnefous vint Jacques, dont on va parler :

IV. JACQUES DE MALHAC épousa, le 15 octobre 1454, Jeanne d'Albignac, fille de Bertrand et de Gaillarde, du lieu de Castelnau, qui le rendit père d'Antoine ci-après :

V. ANTOINE DE MALHAC, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Durzon, coseigneur de Trèves, s'unit à Catherine de Bonne-Marguerite, dont il eut les enfans suivans, tous nommés dans son testament du 13 mars 1518 :

1° Antoine de Malhac IIe, écuyer, héritier de son père ; 2° Louis, religieux au monastère de Saint-Pierre de Nant ; 3° Charles ; 4° François ; 5° Louise, religieuse au monastère de La Salvetat ; 6° Sobeyrane, femme de Jean Clandoscar, seigneur de Jornac ; 7° Catherine ; 8° Antonia.

VII. ANTOINE DE MALHAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Durzon-les-Nant, de Beauvoisin, Trèves, Le Vialaret, les Crozes, etc., fit son testament le 27 octobre 1567. Il s'était marié deux fois : 1° avec Hélix de Narbonne, fille de Jean de Narbonne, seigneur et baron de Magualas ; 2° avec Guine de Thézan.

Du premier lit :

1° Antoine de Malhac, IIIe du nom, qui continua la filiation ; 2° François, seigneur des Maynials, dont l'article suivra ; 3° Rigaut; 4° Fulcrand, seigneur de Campestre, auteur d'une branche qui sera mentionnée ci-après ; 5° Catherine, femme de noble Michel de La Peyre, de Combret.

Du deuxième lit :

6° Catherine-Jeanne de Malhac, mariée à noble François de Pene de La Ferrandie.

Antoine de Malhac eut encore deux enfans naturels, *Pierre* et *Françoise*, auxquels il fit des legs. Il voulut être enterré dans l'église de Saint-Pierre de Nant, au tombeau de sa famille.

VII. ANTOINE DE MALHAC, IIIe du nom, baron de Magualas, en Languedoc, périt pendant les guerres religieuses, portant les armes sous la charge du duc de Joyeuse,

Digitized by Google

lieutenant du roi en Languedoc. Il avait épousé Jeanne d'Arnave, dont :

1° Guillaume; 2° Antoine; 3° Isabeau.

VIII. GUILLAUME DE MALHAC, baron de Magualas, épousa, par contrat du 14 juin 1596, Marguerite d'Izarn-Frayssinet, fille de Vital et de Jeanne de Thézan. De ce mariage vint Pierre ci-après :

IX. PIERRE DE MALHAC, baron de Magualas, mourut, à ce qu'il paraît, sans enfans, après avoir testé le 3 juillet 1662. Il donna à Pierre de Malhac, son filleul, fils de François, sieur de Vessac, son cousin, la terre de Beauvoisin, nomma pour ses héritiers universels le baron de Valady, M. et Madame de Verdun, et le chevalier d'Ornelat; ordonna que son corps fût transporté au couvent des Carmes de Toulouse, pour y être inhumé dans la chapelle fondée par lui, et il légua pour cet effet 3,000 livres. Pierre de Malhac légua aussi 30,000 livres à la ville de Nant pour l'établissement d'un collége des frères de la doctrine chrétienne. Ses héritiers remplirent ses intentions en 1666.

DEUXIÈME BRANCHE DITE DE VESSAC.

VII. FRANÇOIS DE MALHAC, Ier du nom, seigneur des Maynials (1), paroisse de Sauclières, deuxième fils d'Antoine, IIe du nom, et d'Hélix de Narbonne, épousa, par contrat du 19 janvier 1561, Jeanne de Frottard, fille unique et héritière d'Antoine de Frottard, chevalier, seigneur de Vessac, coseigneur de Roquelongue et de Saint-Véran, et d'Isabeau de Pélégry. De ce mariage vinrent :

1° Jean, qui suit; 2° Pierre de Malhac; 3° Vidal; 4° Françoise; 5° Catherine; 6° Isabeau; 7° Marguerite.

(1) Terre différente *du Maynial*, près de Veyrau, qui appartenait à la maison d'Albignac.

Digitized by Google

VIII. JEAN DE MALHAC, écuyer, seigneur de Vessac, coseigneur de Roquelongue et de Saint-Véran, rendit hommage au roi entre les mains des commissaires à ce députés, pour les fiefs *francs*, *nobles* et *honorés* qu'il possédait aux lieux de Vessac, Marlavague et les Bouteillettes, dans le mandement de Montméjan. Il avait épousé : 1° par contrat du 28 jauvier 1597, Jeanne de Gozon, fille de Jean de Gozon, dit d'Azémar, seigneur de Mélac, et de Marthe de Montlaur, dont il eut une fille, Marguerite, mariée, le 17 juillet 1624, à Guion d'Arzac, seigneur de La Force ; 2° le 7 novembre 1614, Marguerite de Gabriac, fille de N... de Gabriac, seigneur de Beaufort, habitant au château d'Avèze, et de Jeanne de Foulhaquier. De ce second mariage, il eut François, qui suit :

IX. FRANÇOIS DE MALHAC, IIe du nom, seigneur de Vessac, Beauvoisin, Les Molinières, coseigneur de Roquelongue et de Peyrelade, se maria une première fois, le 27 août 1645, avec Jeanne de Granger, fille de Jean, seigneur de Montméjan, et de Marguerite de Tubières ;

En deuxièmes noces, le dernier avril 1656, avec Madeleine d'Alboy, dame de Peyrelade, de Boyne et des Molinières, veuve de Jean de Granger, fille d'Antoine d'Alboy et de Françoise de Sévérac, laquelle testa, le 19 novembre 1657, en faveur de son mari, lui substituant Madeleine de Malhac, fille de ce dernier ;

Troisièmement enfin, le 10 avril 1661, avec Marie-Thérèse de Cayssac de Sédages, fille d'Alexandre de Cayssac de Sédages et de Sybille de Glandières de Balsac, laquelle, étant veuve, habitait, en 1687, le château des Molinières.

Françoise de Malhac acheta, le 18 avril 1657, à François de Mostuéjouls, les rentes et droits seigneuriaux acquis par ce dernier, en 1623, d'Antoine d'Alboy, seigneur de Boyne, et tous ceux qu'il avait sur les habitans de Vessac comme tenanciers de la métairie de Marlavagne. Le 20 septembre 1661, il ratifia la vente par lui faite, au prix de 27,000 livres, de tous les fiefs et droits de seigneurie directe qu'il possédait dans la terre de Saint-Véran au sei-

Digitized by Google

gneur de Candiac (Montcalm), ne se réservant que la métairie d'Altayrac et les rentes de La Claparouse et Marlavagne dépendantes de Vessac.

François de Malhac testa le 1er octobre 1676, et ne vivait plus le 20 novembre 1681, époque à laquelle sa troisième femme est qualifiée veuve. Il eut pour enfans :

1° Pierre de Malhac, dont l'article suit; 2° Marie de Malhac, mariée, le 3 novembre 1694, à Claude de Monvalat, baron d'Ussel, et qui eut en dot la terre des Crouzets; 3° Madeleine de Malhac, héritière de Madeleine d'Alboy, sa tante, mariée, le 7 septembre 1676, à Alexandre de Caissac, seigneur de Requiran; 4° autre Marie, femme d'Honoré de Bonald, président et juge de Millau, morte sans enfans.

X. PIERRE DE MALHAC, seigneur-baron de Vessac, Beauvoisin, Campestre, Boyne, Les Molinières; coseigneur de Peyrelade, épousa en premières noces, et par contrat du 7 novembre 1690, Marie de Roux de La Loubière, fille de Melchior de Roux et d'Anne de Malian de La Case;

2° Par contrat du 13 mai 1692, Hippolyte de Gaulejac de Ferrals. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Le Pelletier, du 6 septembre 1698, après avoir fait ses preuves depuis 1556, et testa, le 30 août 1711, en faveur de Marie de Roux, sa femme, laissant pour fils Jean-Baptiste, qui suit :

X. JEAN-BAPTISTE DE MALHAC, seigneur-baron de Vessac, Campestre, et en partie de Cantobre, habitait à Nant en 1733. Il épousa, le 18 février 1732, Marguerite de Jouery, fille de Raymond, secrétaire du roi, seigneur de Brussac, et de Marguerite de Nègre (1).

Il n'y eut de ce mariage que deux filles : l'une d'elles, Elisabeth-Marguerite, épousa Jean-François Jouéry, seigneur de Belcayre, lieutenant criminel, et mourut sans enfans, le 19 avril 1816, à

(1) Il paraît que Jean-Baptiste de Malhac, alors veuf, avait contracté un premier mariage, le 23 février 1723, avec Marie-Anne de Lévezou, fille de François et de Jacquette de Berne.

Digitized by Google

l'âge de 84 ans. L'autre, Marie-Monique de Malhac, plus connue sous le nom de Mademoiselle de Vessac, restée fille, est décédée à Rodez, le 22 décembre 1820, âgée de 82 ans. M. de Malhac, leur père, sur ses vieux jours, alla habiter Rodez où il testa le 23 mai 1783, et mourut en 1785. Il avait depuis longtemps aliéné tous ses biens. La coseigneurie de Peyrelade fut vendue par lui, en 1747, à Jean Pourquery du Bourg, fils de Pierre, avocat en parlement; la seigneurie de Vessac, à Jean-Antoine Roussillon, bourgeois de Navas, le 19 mars 1763; le fief de Muret et ses dépendances, à Jacques Bion, seigneur de Marlavagne, le 5 juillet de la même année, et, enfin, le 15 janvier 1773, la terre de Beauvoisin, à M. André Liquier, oncle, négociant de Marseille, pour le prix de 65,000 livres.

(*Archives de la maison de Montvalat. — Titres de celle de Malhac.*)

TERRES DE LA MAISON DE MALHAC.

A l'extrémité occidentale de la vallée de Nant, s'élève sur un tertre au pied des montagnes, le château de Beauvoisin, un des plus anciens fiefs de la maison de Malhac. Les eaux vives et abondantes qui jaillissent en ce lieu, les arbres qui l'environnent, la vue qui s'étend sur cette vallée si riante font de Beauvoisin un site enchanteur.

Il faut avoir vu cette plaine, vivifiée par les mille filets d'eau qui l'arrosent, par les cultures variées qui en émaillent le sol, encadrée par cette ceinture de montagnes que couronne un rempart de rochers à pic, pour se faire une idée de sa richesse végétale et de sa beauté pittoresque. Une petite chapelle byzantine, dont les formes pures se dessinent au milieu d'un groupe d'arbres, s'élève vers le centre de la plaine.

Nant, situé un peu plus loin, à l'extrémité orientale de la vallée, est un fort joli bourg qui possédait jadis un des plus anciens monastères du Rouergue. Son église, de style roman comme la chapelle, mérite d'être citée malgré les mutilations qu'on a fait subir à ses colonnes.

C'est ce beau patrimoine de Beauvoisin que Jean-Baptiste de Malhac, le dernier de son nom, vendit, en 1773, à MM. Liquier, famille honorable dont nous avons déjà eu l'occasion de citer la rare bienfaisance au sujet de Nonenque.

Digitized by Google

VESSAC.

Jeanne de Frottard, qui épousa, en 1561, François de Malhac, lui apporta en dot la seigneurie de Vessac et la coseigneurie de Cantobre, de Roquelongue et de Saint-Véran, situées sur le Causse-Noir.

Vessac, village de 25 à 30 maisons, dans la paroisse de Saint-André-de-Vezines, n'avait pas de château. C'était un fief ancien et considérable dont la famille de Malhac prit le nom et qu'elle fit même ériger en baronnie dans le courant du XVII^{e} siècle, époque de sa prospérité. En 1763, Jean-Baptiste de Malhac vendit la terre de Vessac à Jean-Antoine Roussillon, bourgeois de Navas, mort en 1790, et dont la famille existe encore.

(Voir pour Saint-Véran l'article Montcalm, t. II, p. 708, et pour Cantobre, l'article de ce nom.)

ROQUELONGUE.

Après Saint-Véran et avant d'arriver à Cantobre, toujours en remontant la Dourbie, on voyait autrefois un château dont il ne reste pas même de ruines. C'était le château de Roquelongue, possédé, dès le XIII^{e} siècle, par des seigneurs du nom de Brenguier ou Béranger, probablement des mêmes que les Béranger de Caladon, seigneurs de Lanuéjouls, village du Gévaudan, situé dans le voisinage, très-noble et très-ancienne famille du Languedoc, qui s'est éteinte à la fin du XVII^{e} siècle (1).

On sait peu de chose sur les Brenguier de Roquelongue. En 1269, Vierna, fille de Brenguier de Roquelongue, fit hommage au comte de Rodez, Hugues, pour ce qu'elle possédait dans le mandement de Creyssel (*Archives du domaine, à Montauban).*

Noble Hugues Brenguier, seigneur de Roquelongue et habitant de Saint-Jean-du-Bruel, fit quittance, en 1461, à Jean Guitard, coseigneur de Peyrelade, de dix écus d'or, en distraction de la dot de Béatrix Guitard, sa femme, sœur dudit Jean (*Archives de la maison de Malhac*).

(1) Les Béranger de Caladon portaient : *D'azur, à l'aigle abaissée d'argent, membrée d'or, accostée en pointe de deux chiens bassets affrontés du même, sur une terrasse de sinople.*

Digitized by Google

Dès la fin du XIV[e] siècle, Roquelongue était passé, du moins en partie, à la famille de Frottard, car Jacques de Frottard, du château de Cantobre, s'en qualifiait coseigneur en 1400. Antoine de Frottard, son descendant, n'eut qu'une fille, Jeanne, qui apporta ses droits sur cette terre, en 1561, dans la maison de Malhac.

Dès le commencement du même siècle, l'autre partie de la coseigneurie de Roquelongue appartenait à une famille de Jean, alors représentée par Aymeric de Jean, seigneur de Roquelongue et d'Olmières, dont la fille Catherine épousa, en 1523, Jean d'Albignac de Triadou.

Un siècle après, en 1636, noble Pierre-Jean, écuyer, se qualifiait pareillement seigneur de Roquelongue et d'Olmières (1) [*Titres de la maison de Malhac*).

Les seigneurs de Roquelongue avaient une directe considérable dans les paroisses de Revens et Trèves. Ils étaient hommagers du baron de Roquefeuil.

MARLAVAGNE.

Marlavagne, grand domaine situé dans la paroisse de Saint-André-de-Vezines, était autrefois un hameau composé de quatre ou cinq maisons, qui relevait en fief des vicomtes de Creyssel. On trouve plusieurs hommages rendus en différens temps pour cette seigneurie.

Le plus ancien est celui de l'an 1396, rendu par noble Pierre Guilhem, du lieu d'Aumessas, diocèse de Nîmes.

Le 9 avril 1406, Guillaume Guilhem, fils de Pierre, renouvela le même hommage en faveur de Bernard d'Armagnac, comte de Rodez et vicomte de Creyssel.

Vers le milieu du XV[e] siècle, la seigneurie de Marlavagne appartenait à une famille noble du nom de du Pont (*de Ponte*). Louis du Pont, habitant de la paroisse d'Aulas, au diocèse de Nîmes, eut pour fils et pour héritier universel Guillaume du Pont, qui, par contrat du 10 août 1488, passé devant Pierre de Malbois, notaire de Saint-Jean-du-Bruel, vendit à Jacques Gache, chaudronnier et marchand de Millau, la seigneurie directe du mas de Marlavagne.

Messire Antoine Gache, descendant de Jacques, la revendit, le 29 décembre 1561, à Antoine Julien de Veyreau pour la somme de 37 livres 10 sols.

(1) De Jean : *D'or, à la tour de sable, accompagnée de 3 étoiles de gueules.*

Digitized by Google

Pierre-Julien, fils d'Antoine, vendit à son tour le même fief à Jean de Mostuéjouls, en 1624, moyennant 240 livres, et il fut acquis de ce dernier, en 1657, par François de Malhac, seigneur de Vessac.

Pierre de Malhac, seigneur et baron de Vessac, etc., par contrat du 20 janvier 1711, aliéna, en faveur de Jacques Bion, du lieu de Veyreau, et pour la somme de 599 livres, tous les droits seigneuriaux qu'il avait sur Marlavagne, *donnant même audit acquéreur et aux siens à l'avenir la faculté de prendre le nom de Marlavagne, si bon leur semble.*

L'honorable famille Bion-Marlavagne subsiste encore à Marlavagne.

Le mas de Muret, près de Saint-André-de-Vesines, et dans le mandement de Montméjan, se mouvait, au XIVe siècle, de la seigneurie de noble Jean Guittard, coseigneur de Peyrelade. Ce fief était possédé, en 1512, par noble Gaspard de Jouery, qui avait succédé aux Guittard dans la coseigneurie de Peyrelade. Antoine d'Alboy, seigneur de Boyne et de Peyrelade après les Guittard, le vendit, en 1623, au seigneur de Mostuéjouls, qui le vendit à son tour au seigneur de Vessac, lequel enfin, en 1765, le céda à Jacques Bion, IIIe du nom, seigneur de Marlavagne.

CAMPESTRE.

En 1264, le baron de Roquefeuil céda, par échange, à Pierre de Montdardié, chevalier, la terre de Campestre (1), qu'il avait précédemment acquise du seigneur de Cantobre. Cette terre relevait de la baronnie d'Hyerle, alors possédée par Guillaume d'Anduse (2). Guillaume de Montdardié, damoiseau, fils de Pierre, fit hommage, en 1281, pour Campestre, à Pons de Saint-Just, baron d'Hyerle.

On trouve ensuite une noble Levezonne, femme de N......, qui était dame de Campestre en 1358. Sa fille, Guillerme, épousa Alzace

(1) Campestre, dans le Gard, canton d'Alzou, à une petite distance de Sauclières. Il y a des ruines. La chapelle est dédiée à saint Martin, et formait autrefois une petite paroisse.

(2) En 1243, le roi saint Louis avait donné la baronnie d'Hyerle à Bermond d'Anduse, dont les enfans, Guillaume et Bernard, firent vente, en 1280, à Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, pour le prix de 8,500 livres, sauf les lods réservés au roi. Cette baronnie passa ensuite à Louis et Jean de Pierrefort, qui rendirent hommage en 1392, 1433 et 1482, puis à Fulcrand de Montfaucon, seigneur de Vissec.

Digitized by Google

de Roquedur. Celui ci fut père d'Agnès de Roquedur, dame de Campestre, mariée, avant 1389, à noble d'Etienne de Saint-Martial, fils de Guillaume.

Cette famille d'Etienne, seigneurs de Saint-Martial et de Campestre, divisée en deux branches au commencement du XVIe siècle, fit le partage de ses biens en 1523. L'une, dite de Nouville, eut la terre de Campestre; l'autre celle de Saint-Martial.

Charles d'Etienne, dit de Nouville, copartageant (1), fut père de Jean, seigneur de Campestre en 1558, marié à Delphine de Cahuzac, qui testa, étant veuve, en 1582.

Une fille, Charlotte de Nouville, née de ce mariage, s'unit à Fulcrand de Malhac, lequel fut héritier de sa femme en 1586, et vivait encore en 1620, ayant eu pour enfans :

1° Jean de Malhac, qui fut tué dans les guerres civiles par Claude de Caladon, sieur d'Arre, et par le seigneur de Folhaquié;

2° Delphine de Malhac, héritière de son père, mariée à noble Jean de Grailhe, sieur de L'Alamanderie, dans la paroisse de Campestre, décédé sans enfans; remariée à noble Antoine de Fabry, sieur de Campagnan;

3° Catherine de Malhac, femme, le 9 février 1606, de noble Marc de Guichard, seigneur de La Burguière, laquelle testa, le 20 juillet 1669, en faveur d'Etienne de Guichard, sieur de La Canourgue, son fils.

Par transaction de 1622, la terre de Campestre fut cédée à cette Catherine, passa à ses enfans et puis dans la maison de Malhac de Vessac.

Pour les Molinières et les Crouzets, voir l'article Montvalat.

(1) Catherine de Nouville, sa sœur, avait épousé, en premières noces, Brenguier de Ganges, du château de Grandgalargues, et en deuxièmes Pierre de Besset, notaire.

Digitized by Google

NOTE SUR LA FAMILLE DE GRAILHE,

Seigneurs de Grailhe (1), de Ceilles, de Montredon, de L'Alamanderie.

Armes : *D'argent, au lion de sable, lampassé de gueules, passant sous un chêne, chargé d'une corneille entre deux étoiles en chef.*

Famille noble et ancienne, originaire du Larzac, où elle possédait autrefois ainsi que dans les Cevennes plusieurs terres considérables.

Dans un titre du château de Brusque, il est question de Raymond Grailhe, damoiseau, qui, au nom des habitans de Brusque, transigea, en 1327, avec le seigneur Dardé-Guillem de Clermont-Lodève, au sujet des redevances féodales.

Noble Jean-François de Grailhe, seigneur de Grailhe et de Ceilles, fut chargé, le 26 mai 1628, par François de Noailles, comte d'Ayen, sénéchal de Rouergue, de faire démolir le fort de Caylus sur le Tarn. Ce François plaidait, en 1644, contre Catherine de Malhac, dame de Campestre.

Dorothée de Grailhe, sa fille, épousa, en 1648, Dominique de Mostuéjouls, seigneur de Liaucous.

M. de Grailhe-Canalettes, de la même maison, lieutenant-colonel de dragons, remplit pendant nos orages politiques plusieurs missions qui lui furent confiées par les princes français.

Une famille du même nom et qui paraît être issue de la précédente s'était établie fort anciennement au mas de *L'Alamanderie,* dans la paroisse de Campestre.

On lit dans un vieux titre qu'en 1454, Pons Constant, du lieu de Campestre, diocèse de Nîmes, vendit à Jean Grailhe, de Sobers, diocèse de Lodève, le fief et campmas de L'Alamanderie.

En 1529, Antoine et Guillaume Grailhe reconnurent le mas de L'Alamanderie à Charles d'Etienne dit de Nouville.

Antoine Grailhe fit son testament, en 1592, en faveur de Pierre, son fils, qu'il avait eu de Béatrix Mazerand.

Le 21 janvier 1595, Fulcrand de Malhac vendit à Jean Grailhe,

(1) Grailhe, en Languedoc, près des limites du canton de Nant.

Digitized by Google

qualifié capitaine du mas de L'Alamanderie, la justice et directe qu'il avait sur La Canourgue, etc.

Ce même Jean est qualifié noble et seigneur de La Canourgue dans le contrat de mariage qu'il passa la même année avec Delphine de Malhac, fille de Fulcrand et de Charlotte de Nouville, seigneurs de Campestre.

Jean Grailhe, sieur de La Canourgue, testa, en 1617, en faveur de Guillaume, son fils, sieur de L'Alamanderie.

On voit dans un autre titre de la maison de Malhac qu'en 1736, un Antoine de Grailhe, de la ville de Nant, fils de Joseph, acquit de Jean-Baptiste de Malhac plusieurs rentes que ce dernier avait dans les environs.

Digitized by Google

DE RICARD-DE-GOURDON-DE-GENOUILLAC ou GINOILLAC,

Seigneurs d'Assier, en Quercy, de La Guépie et de Capdenac, en Rouergue.

Cette maison, qui est éteinte, avait pour armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'or mises en pal*, qui est de Genouillac; *aux 2 et 3 d'or, à trois bandes de gueules*, qui est de Ricard.

On fait remonter son origine à Pons Ricard, chevalier, capitaine de Gourdon, en Quercy, qui vivait en 1352.

Pierre Ricard, seigneur de Gourdon, vivant en 1496, eut pour troisième fils Jean, qui fit la branche de la maison d'Assier, en épousant Catherine du Bos, dame d'Assier, fille d'Auger du Bos, seigneur d'Assier, en Quercy.

Jacques Ricard-de-Genouillac, dit Galiot, fils aîné de Jean, fut grand écuyer de France et maître de l'artillerie. Il acheta, en 1518, le château de Capdenac aux comtes de Rodez, et fit reconstruire sur un magnifique plan le château d'Assier.

« Le château d'Assier, dit M. de Crazanes, est un monument du faste de Galiot de Ginouillac et du génie de son architecte, Nicolas Bachelier. Non-seulement le grand-maître de l'artillerie de François I^{er} éleva dans sa retraite et dans sa disgrace le monument le plus somptueux du Quercy, mais même, selon Brantôme, de la France entière, dans son genre. »

François de Gourdon-de-Genouillac, seigneur d'Assier, fils de Galiot, qui avait épousé Louise d'Estampes, mourut sans postérité des blessures qu'il reçut à la bataille de Cérisoles, en 1544. Il ne laissait qu'une sœur, nommée Jeanne, qui, devenue héritière de sa maison par la mort de son frère, épousa Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, et lui apporta la terre d'Assier. Devenue veuve, elle se remaria avec Jean-Philippe Rhingrave, comte palatin du Rhin.

La branche aînée de la maison de Ricard s'était perpétuée au château de Gourdon, par le fils aîné de Pierre Ricard, seigneur de Gourdon. A celle-ci appartenait Jean-François Ricard-de-Gourdon-

Digitized by Google

de-Genouillac, comte de Vaillac, marquis de Roulaye, premier baron de Guienne, mestre-de-camp du régiment de Vaillac, cavalerie, chevalier des ordres du roi, mort, à Paris, en 1696, laissant un fils nommé Armand, qui épousa, en 1710, Henriette de Saint-Gelais de Lusignan. Armand était issu de Pons de Ricard, chef de sa maison, au onzième degré.

Il y a plusieurs alliances de la maison de Gourdon avec des familles du Rouergue.

Guillaume de Cardaillac, seigneur de Privezac, de Valady, etc., épousa, en 1352, Anne de Gourdon, fille d'Amaury, chevalier, seigneur de Gourdon.

Rose de La Valette-Capdenac, la dernière de sa branche, devint femme, au commencement du xv^e^ siècle, de Pierre de Gourdon-de-Genouillac, et lui apporta les biens de sa maison.

Jean d'Arjac-Solages se maria, en 1413, avec Marguerite de Gourdon, fille de Jean, seigneur de Gourdon, et de Hélix de Monestier.

Olivier de Gourdon fut seigneur de La Guépie, vers le milieu du même siècle, par suite de sa parenté avec la maison de Penne.

Arnaud de Tourlong, seigneur d'Orlhonac, s'allia, en 1480, à Catherine de Gourdon, sœur du grand-maître Galiot.

Digitized by Google

DE TOURLONG,

Seigneurs d'Orlhonac.

ARMES : *De gueules, à la tour d'or, entourée d'une muraille basse et crénelée du même, le tout maçonné de sable.*

Noble Hugues de Tourlong, seigneur de Toulonjac, avait épousé, vers 1360, Judith de La Valette, fille de Bernard Ier, seigneur de La Valette-Parisot, et d'Hélène de Caumont-d'Ols.

Noble Raymond de Tourlong était avocat du roi à Villefranche, en 1405.

En 1413, Bertrand de Tourlong était lieutenant du sénéchal de Rouergue.

Noble Arnaud de Tourlong, seigneur d'Orlhonac, premier consul de Villefranche en 1480, épousa Catherine de Gourdon-de-Ginoillac, sœur du grand-maître de l'artillerie de France, dont il eut :

1° Jeanne, mariée à Louis de Gozon, auteur de la branche des Gozon-d'Orlhonac qui fondit dans la maison de Corneillan ;

2° Antoinette, qui épousa, en 1491, noble Jean de Maleville, seigneur du Bosc. Hélène, leur fille, fut mariée, en 1513, avec Jean Ier de Faramond et lui apporta la terre du Bosc (*Titres de la maison de Faramond*).

Le château d'Orlhonac, sur l'Aveyron, au-dessous de Villefranche, avait anciennement appartenu à la maison de Pierrefort.

En 1301, Raymond de Pierrefort, damoiseau, et Alasacie, sa femme, firent hommage à l'évêque de Rodez pour le château d'Orlhonac (*Archives de l'évêché*).

Digitized by Google

Digitized by Google

DE POUZOLS ou POUJOLS,

Seigneurs de Pouzols, de La Garrigue, de Quinsac.

ARMES : *De gueules, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable, accompagné en pointe de deux lions affrontés de pourpre, lampassés de gueules, sur une terrasse de sinople.*

(Maintenus le 12 mai 1698.)

Cette famille tirait vraisemblablement son nom et son origine du château de Pouzols, sur le Gout, au-dessous de Pons, dans le canton d'Entraygues.

On sait peu de chose sur elle.

Pierre de Pouzols, sergent d'armes du roi, est nommé dans des lettres de sauve-garde accordées à l'abbaye de Bonneval, en 1335, par le roi Philippe de Valois (*Cart. de Bonneval*).

Catherine de Pouzols, dame de Frayssinet, épousa, vers 1360, Arcambal d'Izarn, damoiseau, et, en secondes noces, noble Bertrand Gros, seigneur d'Auriac.

Delphine de Pouzols était entrée, vers 1445, dans la maison de Nattes. Mais il paraît qu'à cette époque sa famille habitait Millau, dont était archidiacre Antoine de Pouzols. Delphine avait pour frère un autre Antoine qui fut père de Louis.

Jourdain de Pujols, écuyer, avait épousé Jeanne de Lapanouse, dernière du nom de la branche aînée, laquelle transigea, le 13 septembre 1525, avec Jean de Lapanouse, son frère, auquel elle survécut et dont elle hérita.

Noble Catherine de Pouzols devint femme, vers 1520, de noble Parceval de Marquès, dit Aymar, seigneur de Lasmaries (*généalogie*

Digitized by Google

des Castanet), et en eut Marie, qui épousa, en 1540, Pierre de Puel, du Besset.

Noble Vital de Pouzols, seigneur dudit lieu et de Lagarrigue, eut de Léone du Puget, sa femme, Isabeau, mariée, en 1631, à Pierre de Madrières, sieur de Lagarrigue, de Sénergues.

Raymond de Pouzols, sieur de Quinsac, et Jean de Pouzols, sieur de Lagarrigue, habitans de Pouzols, près d'Entraygues, en 1668 (*Rôle de la noblesse*).

C'est sans doute un de ces derniers qui avait épousé, vers 1650, Marguerite d'Izarn de Valady.

On trouve encore Marie de Pouzols, mariée, vers 1700, à Jean de Buisson, seigneur de Beauclair et de La Voute.

Le chevalier de Pouzols de Rochegrès (1) figure sur le rôle de la capitation de la noblesse de l'élection de Rodez en 1740.

(1) Rochegrès, château dans les environs de Lacalm, qui, en 1762, appartenait à la famille de Pons-Vayssettes.

Digitized by Google

DE RUFFY.

Cette ancienne famille avait la même origine que celle de Rodelle dont il est fait mention ailleurs, et possédait un grand nombre de fiefs dans le lieu de ce nom.

Un titre de l'an 1183 nous apprend que Raymond-Aymeric de Rodelle et Aymeric Ruffy, son frère, furent témoins à une donation faite cette année au monastère de Bonnecombe par Hector de Gaucelin (*Cartulaire de Bonnecombe*, t. 2, f. 24).

En 1278, il fut passé un accord entre Henri, comte de Rodez, et Brenguier Ruffy (*Archives du domaine, à Montauban*).

R. Ruffy, chanoine de Rodez, était mort avant 1310 (*Archives du chapitre*).

Noble Guillaume Ruffy testa en 1361. Son testament se trouvait aux archives de l'abbaye de Bonneval.

Le 24 septembre de la même année, noble Jeanne Lieujade, fille de Brenguier Lieujat, du lieu d'Aubin, et femme de noble Aymar Ruffy, de Rodelle, fonda une chapelle à l'autel Saint-Blaise de l'église d'Aubin (*Pouillé du diocèse de Rodez*).

En 1416, le prieuré de Saint-Remy-de-Bedène fut érigé en vicairie perpétuelle par l'évêque Guillaume d'Ortolan, à la requête d'Arnal Ruffy, qui en était prieur (*Archives de Bonneval*).

Gaillard Ruffy faisait partie du chapitre qui élut, le 11 novembre 1501, François d'Estaing, évêque de Rodez.

C'est le même chanoine qui fonda peu de temps après la chapelle du Saint-Sépulcre dans l'église cathédrale. Son écusson se voit encore à la voûte de cette chapelle et parmi les sculptures qui décorent l'autel. *Il est d'or, à une branche de rosier fleuri de sinople, sous un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. On y voit les initiales G. R.

Le nom de Roux, en latin Ruffy, a été commun à plusieurs nobles et anciennes familles de la Provence, du comté Venaissin, du Dauphiné et du Languedoc.

Ruffy, à Avignon, famille alliée de celle de Salvador, en 1650, portait *d'or, à trois branches de laurier de sinople, au chef de gueules, chargé de trois roses d'argent*.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LAFON,

Seigneurs de Féneyrols.

ARMES : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, accosté de six besans d'argent mis en pal, trois de chaque côté ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

Féneyrols, village situé sur les bords de l'Aveyron, un peu au-dessus de Saint-Antonin, appartenait, en 1337, à noble Raymond de Châteauneuf, en Vallée, diocèse de Cahors, qui se qualifiait dans les actes chevalier, seigneur de Féneyrols et de Milhars.

Ce lieu de Féneyrols fut pris par les Anglais en 1358. On y voit encore le vieux château fort où les seigneurs du lieu faisaient autrefois leur résidence.

Guillaume de Lafon (de Fonte), habitant de Villefranche, était trésorier du domaine royal, en Rouergue, en 1329 et 1331.

Il avait épousé Bérengère de Lebron, qui le rendit père d'une fille, Guiscarde, mariée, en 1343, avec Bernard de Valette, seigneur de Saint-Grat, bailli de Villefranche, et sans doute aussi de noble Jean de Lafon, qualifié seigneur de Féneyrols dans un acte d'accord de l'an 1364, passé entre Bertrand et Raymond de Cardaillac, frères, de la branche des seigneurs de Varayre.

Durand de Lafon, marchand de Villefranche, en Rouergue, qui fut troisième consul de ladite ville en 1338, et premier consul en 1343, était probablement un autre fils du trésorier Guillaume. Il acheta, en 1349 et 1353, de Pierre Gauthier, coseigneur de Savignac, des rentes foncières qui furent vendues par sentence du sénéchal de Rouergue.

Durand eut pour enfans :

1° Raymond de Lafon, quatrième consul de Villefranche en 1360, deuxième consul en 1368 et en 1376, et l'un des gentilshommes du

Digitized by Google

[illegible] Anglais en 1368 [illegible] en 1371 et 1372 [illegible] 1395 [illegible] de Villefranche [illegible] seigneur de [illegible]

[illegible] consul de Villefranche en [illegible]

[illegible] de Lafon, seigneur [illegible] de Rodez en 1400 et 14[illegible] fille d'Olivier de Pe[illegible] dont il e[illegible] mariée, sur la [illegible] et vraisemblablement [illegible] qui figure [illegible]

De [illegible] de Lafon, descendaient :

[illegible] de Villefranche en [illegible] consul de la même [illegible] 1470 [illegible] consul de la même [illegible]

[illegible] 13 juin 1486, par lequel [illegible] Bernard [illegible] seigneur de Saint-[illegible] de Marmon [illegible] de Serayol, situé dans la paroisse de Morlhon, [illegible] par la maison de Gauthier. Acte retenu par [illegible] de Villefranche, et expédié par Raymond de [illegible] fils de Durand.

Adhémar de Lafon eut pour fille [illegible] vrier 1502, avec Olivier de La [illegible]

Cette famille de Lafon [illegible] XVII^e siècle, comme il appa[illegible] de Lafon, seigneur de [illegible] d'Annat, une par[illegible] (*Solages*, p. 6[illegible]

(*Ann.* [illegible] *de* [illegible]

la,

de
de
rand
s l'or-

DE NATTES

Seigneurs de La Calmontie ...

veuve de
gourous,
Méjanès;
ione, reli-

ARMES : *D'azur* ...

(Mainten...

ete, à Gail-
de Nattes, à
lbi; à Alasie
ues du Bosc,
Nonenque, et
u tombeau de

A l'extrémité ori...
groupe de mais...
type roman. E... testament de
l'impace Bonn... nce de lods et
cette ancienne... , notaire), et
tesques et gr... é inconnu, un
ces bâtiments... u testament de
la famille de ...
Révolution ...
leur ont d...
La ... endit hommage
partie ... pour directes
rable ... tament le 15 juin
en eff... par lequel il élit
... à l'... de Saint-Amans,
... de Pozols (1), la-

(1) ... archidiacre Antoine de ... fils Louis de Pozols.

Digitized by Google

pays qui concoururent vaillamment à chasser les Anglais en 1368. Il acheta d'autres rentes des seigneurs de Savignac en 1371 et 1372 ; donna, par testament du 14 octobre 1385, trois émines de seigle de rente annuelle à l'hôpital de Notre-Dame de Villefranche, et nomma pour ses exécuteurs testamentaires le seigneur *de Belhaco* et Pierre *de Valhelas ;*

2° Barthélemi de Lafon, troisième consul de Villefranche en 1364.

On croit que Raymond fut père de Ratier de Lafon, seigneur de Féneyrols, qui était sénéchal du comté de Rodez en 1400 et 1418. Ce Ratier de Lafon épousa Anne de Penne, fille d'Olivier de Penne, *aliàs* de Gourdon, et d'Hélène de Cardaillac-Varayre, dont il eut, entre autres enfans, Julienne de Lafon, mariée, sur la fin du XIVe siècle, avec Bérenger de La Valette, et vraisemblablement aussi noble Olivier de Lafon, seigneur de Féneyrols, qui figure sur le rôle des hommes d'armes de 1460 (1).

De la postérité de Raymond de Lafon, descendaient :

Etienne de Lafon, troisième consul de Villefranche en 1472; Aymar ou Adhémar de Lafon, troisième consul de la même ville en 1470 ; Guillaume de Lafon, troisième consul de la même ville en 1480.

Il y a un acte du 12 juin 1484, par lequel Adhémar de Lafon, originaire de Villefranche, mais habitant alors de la ville de Cahors, fait vente à Pierre du Rieu, seigneur de Saint-Salvadou et coseigneur de Marmon, de certaines rentes qu'il avait sur les tenanciers du fief de Serayol, situé dans la paroisse de Morlhon, précédemment possédé par la maison de Gauthier. Acte retenu par Durand de Podio, notaire de Villefranche, et expédié par Raymond de Podio, aussi notaire, fils de Durand.

Adhémar de Lafon eut pour fille Cécile, qui fut mariée, le 8 février 1502, avec Olivier de La Valette, seigneur de Mondalazac.

Cette famille de Lafon existait encore au commencement du XVIIe siècle, comme il appert d'un acte d'après lequel noble Bernard de Lafon, seigneur de Féneyrols, acheta, le 18 juillet 1600, à Jean d'Annat, une partie de la seigneurie de Vendeloves, dans le Vabrais (*Solages*, p. 64).

(*Ann. Mss de Villefranche. — Ancien mémoire sur la famille de Lafon, dressé par le sieur Cabrol, généalogiste, de Villefe.*)

(1) Julie de Lafon-Féneyrols, qui épousa, vers 1480, Bernard de Murat-de-Lestang, appartenait à cette branche.

Digitized by Google

DE NATTES,

Seigneurs de La Calmontie, de Villecomtal, de Gradels, de Segonzac, de Campuac.

Armes : *D'azur, à trois nattes d'or mises en fasce.*

(Maintenus, le 26 décembre 1715, par l'intendant Langeois.)

A l'extrémité orientale de la place du Bourg, de Rodez, on voit un groupe de maisons de différens âges, flanquées d'une tour carrée de type roman. Elles composent tout le massif, limité, d'un côté, par *l'impace* Bancarel, et de l'autre, par la rue Saint-Just, y compris cette ancienne et belle maison dont la façade, décorée de figures grotesques et grimaçantes, accuse l'époque de la renaissance (1). Tous ces bâtiments formaient autrefois un seul et même hôtel, possédé par la famille de Nattes, et la tour en question a porté jusqu'à la première Révolution le nom de *Tour de Nattes.* Des remaniemens successifs leur ont donné le caractère hétérogène qu'ils présentent aujourd'hui.

La construction primitive, si on en juge par la tour qui en faisait partie, remontait à une époque très-reculée et prouvait l'état considérable de la famille qui en avait la possession. Cette famille comptait, en effet, parmi les plus anciennes de la ville, et son illustration se lie à l'une des plus belles pages de l'histoire du pays. Elle est due à d'éclatans services rendus pendant les guerres nationales du XIVe siècle.

Depuis sept ans, le Rouergue supportait impatiemment le joug des

(1) Maison de la rue Saint-Just, possédée aujourd'hui par le sieur Julien Ginestet, et précédemment par la famille Jouery.

Digitized by Google

Anglais, auxquels il se trouvait assujetti par le funeste traité de Brétigny (1), lorsque le prince d'Aquitaine imposa, en 1367, le *fouage* d'un *guyanais*, c'est-à-dire une taxe d'un franc guiennois par feu.

Cet impôt onéreux exaspéra le comte Jean Ier d'Armagnac, qui, l'année suivante, appela à Charles V, roi de France, des exactions du prince anglais, en Guienne et en Rouergue; mais cet appel n'était pas encore reçu que, dès le 9 septembre, les habitans de Rodez, rivalisant avec d'Armagnac de zèle et de patriotisme, refusèrent de payer *le fouage*, et, le 17, Béranger de Nattes, premier consul du Bourg, se mettant à leur tête, chassa la garnison anglaise et fit rentrer la ville sous l'obéissance de son véritable roi. Ce noble exemple fut suivi par toute l'Aquitaine. Les Anglais se présentèrent de nouveau devant Rodez, mais cette démonstration fut inutile : les habitans, guidés toujours par leur premier consul et quelques autres citoyens tels que les Laparra, les Rességuier, les Boissière, etc., se défendirent si bien que l'ennemi ne put y pénétrer. Tel est la glorieuse origine de la noblesse des de Nattes, que le roi Charles V accorda à Béranger, leur auteur, par lettres patentes du 4 mars 1369.

Mais avant cette époque, comme nous l'avons dit, la famille de Nattes était fort connue à Rodez.

En 1291, Antoine Nattes possédait, dans la paroisse de Cadayrac, des censives indivises avec Amalric de Murat de Lestang (*Titres compulsés par M. de Bournazel*).

En 1319, Guillaume de Saunhac et Finette Nattes, sa femme, fille de Bertholin Nattes, du Bourg de Rodez, firent quittance à Durand Nattes, fils et héritier d'autre Durand, de 50 livres rodan., provenant d'un legs fait à Finette par ledit Durand (*Titres de la maison de Saunhac*, fol. 18, d'un registre d'Adhémar Catelly, notaire de Rodez, au pouvoir de Me Garrigues, notaire de la même ville).

Toutefois, la filiation de la famille n'est établie que depuis Béranger, qui suit :

I. Ce BRENGUIER ou BÉRANGER DE NATTES, premier consul du Bourg de Rodez, fit hommage à Pons de

(1) Par suite du traité de Brétigny, le Rouergue et la Guienne avaient été cédés, en 1362, à Edouard III, roi d'Angleterre, qui érigea ces deux provinces en principauté, en faveur du prince de Galles, son fils, appelé aussi le prince Noir. Celui-ci la gouverna dès-lors, soit par lui-même, soit par les soins de son sénéchal Withealle.

Digitized by Google

Cardaillac, vicomte de Murat, le 16 juillet 1386, et testa, le 24 avril 1393, en faveur de Jourdain, son fils aîné.

Il avait épousé Souveraine (Sobeyrane) Bastide, fille de Hugues Bastide, bourgeois de Rodez. Le testament de celle-ci, qui est du 12 février 1410, contient un grand nombre de legs pieux et fait connaître ses enfans dans l'ordre suivant :

1° Jourdain, héritier universel; 2° Ysens de Nattes, veuve de Jean de Laparra; 3° Sobeyrane, mariée à Raymond Vigourous, marchand de la Cité; 4° Jeanne, femme de Pierre de Méjanès; 5° Aymerigue, qui épousa Bertrand de Méjanès; 6° Ynésione, religieuse, près d'Avignon.

Sobeyrane Bastide fait aussi des legs, dans le même acte, à Gaillard de Nattes, frère de Béranger, son mari; à Fines de Nattes, à Bérengère et à Marquise de Nattes, religieuses à Albi; à Alasie Nattes, religieuse à Millau, ses belles-sœurs; à Hugues du Bosc, son oncle; à Ricarde et à Fines Salustre, religieuses à Nonenque, et ordonne sa sépulture dans l'église de Saint-Amans, au tombeau de noble Brenguier de Nattes, son défunt époux.

II. JOURDAIN DE NATTES, connu par le testament de son père et de sa mère, reçut une quittance de lods et reconnaissance, le 21 avril 1404 (de Vorsio, notaire), et eut d'une femme, dont le nom est demeuré inconnu, un fils nommé Jean, qui se trouve mentionné au testament de Sobeyrane, sa grand'mère.

III. JEAN DE NATTES, I^er^ du nom, rendit hommage à Pons de Cardaillac, le 27 mars 1446, pour directes dans la juridiction de Valady, et fit son testament le 15 juin 1447, devant M^e^ Jean Bonald, notaire, par lequel il élit sa sépulture dans le cloître du prieuré de Saint-Amans, au tombeau de Jourdain, son père.

Jean I^er^ avait épousé noble Delphine de Pozols (1), la-

(1) Cette famille habitait alors Millau, dont était archidiacre Antoine de Pozols. Un autre Antoine, frère de Delphine, eut pour fils Louis de Pozols.

Digitized by Google

quelle testa le 7 mars 1475, et légua 20 florins d'or à chacun de ses enfans qui suivent, autres qu'Antoine :

1° Antoine de Nattes, héritier de son père et de sa mère, qui continua la branche aînée de la maison de Nattes, établie plus tard en Languedoc ; 2° Jean de Nattes, auteur de la branche de Rodez, qui va suivre ; 3° Antoine, chanoine à Montsalvy ; 4° autre Jean, clerc tonsuré ; 5° Sobeyrane, veuve de Jean de Glandières, licencié ès-lois, et mère d'Astorg de Glandières ; 6° Jeanne, femme de maître Aymeric Robert ; 7° Autre Jeanne, mariée à Hugues Maymard, du Bourg de Rodez.

IV. JEAN DE NATTES, II[e] du nom, qualifié damoiseau, marié à Marguerite Boysset, fille et héritière de Jean Boysset, riche marchand de Rodez (1), avait reçu de son père, le 15 juin 1467, à l'occasion de son mariage, une donation de tous les biens que ce dernier avait à Cruéjouls, à Montrozier et dans la paroisse de Canet. Il fut père de Guillaume, dont l'article suit :

V. GUILLAUME DE NATTES, I[er] du nom, qualifié seigneur de La Calmontie, épousa Marguerite de Bénavent, qui le rendit père de :

1° Bertrand, qui suit ; 2° Jean, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, connu sous le nom de chevalier de La Calmontie ; 3° Anne de Nattes.

VI. BERTRAND DE NATTES, seigneur de La Calmontie, commandant du château de Beaucaire, épousa, par contrat du 29 décembre 1573, Anne de Blanchefort, veuve de noble Guillaume de Prévinquières, sieur de Montjaux, fille de noble Balthazar de Blanchefort, sieur de Beauregard, et de Julienne de Bessuéjouls. Le contrat est signé par Pierre de Bénavent, seigneur de Vinassan ; René de

(1) Il y a parmi les titres le testament d'un autre Jean Boysset, qualifié noble et seigneur de La Calmontie, en date du 2 septembre 1512, en faveur de noble Rose de Rességuier, sa femme. Le fief de La Calmontie passa bientôt dans la famille de Nattes.

Digitized by Google

Lavernhe, baron de Joqueviel; Arnaud de Méjanès, sieur de Larguiez, etc. Il fit son testament le 3 janvier 1587, et sa femme avait fait le sien le 2 septembre 1577. Leurs enfans furent :

1° Guillaume II, héritier de son père et de sa mère; 2° Pierre de Nattes, sieur de Labro, qui fit son testament le 5 juin 1619, et institua pour héritière Gabrielle de Créato, sa femme (*Titres de la famille de Patris*); 3° Jean; 4° François; 5° Isabeau; 6° Françoise, mariée à Durand de Cahuzac, conseiller du roi, juge, et Viguié de Najac; 7° Catherine, mariée, le 6 novembre 1588, à Georges du Rieu, écuyer, fils de Gaillard et d'Antoinette de Lapanouse.

VII. GUILLAUME II DE NATTES, seigneur de La Calmontie, s'allia, par contrat du 2 mars 1601, avec Marguerite de Fontanges, fille de noble Louis de Fontanges, seigneur de La Salle et de Vallon, et de feu Jeanne de Sermur. Dans son testament, du 29 juillet 1621, il institua pour héritier universel Pierre, son fils aîné, régla la part de François, son second fils, et comme ceux-ci étaient encore en bas-âge, il leur donna pour tuteurs MM. d'Auberoque, son beau-frère, et de Labro, son frère.

VIII. PIERRE DE NATTES, seigneur de La Calmontie, testa, le 7 mars 1668, en faveur de François, son fils aîné. Il avait épousé, le 22 mai 1630, Marie de Rességuier, fille de feu Jean de Rességuier, seigneur de Villecomtal, de Gradels, de La Tour, etc., et d'Anne Dupont, dont il eut les enfans qui suivent, nommés au testament de leur mère, du 3 janvier 1659 :

1° François, dont l'article suit; 2° Jean de Nattes; 3° Dauphine, femme de noble Pierre de Roset, seigneur du Colombier, en Quercy; 4° Marthe; 5° Rose; 6° Marie; 7° Guillemine; 8° Antoinette; 9° Gabrielle.

IX. FRANÇOIS DE NATTES, seigneur de La Calmontie et de Villecomtal, s'allia, le 5 janvier 1670, avec Marthe de Senneterre, fille de feu Hugues de Senneterre, sei-

Digitized by Google

gneur de Vérieyres, Bessenes, coseigneur de Sansac, en Quercy, et de Louise de Bonan de Flory (1).

François testa le 4 mars 1683, et sa femme, le 11 mai 1693, laissant de leur mariage :

1° Jean IIIe dont l'article suit; 2° François; 3° Henri de Nattes, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale de Rodez, qui donna ses biens, le 13 janvier 1733, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; 4° Jean-Antoine; 5° Jean-Baptiste; 6° Marthe; 7° Louise.

X. JEAN DE NATTES, IIIe du nom, seigneur de Villecomtal, épousa, par contrat du 10 novembre 1712, Marie-Madeleine de Julien de Pégueyroles, fille de noble Etienne de Julien de Pégueyroles, ancien conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Montpellier, et d'Antoinette de Tubières.

Marie-Madeleine de Pégueyroles testa le 4 mai 1726, et son mari, le 8 octobre 1731. Leurs enfans furent :

1° François-Félix, sieur de La Tour, décédé sans enfans; 2° Etienne de Nattes, capitaine au régiment de hussards de Beausobre; 3° Henri, lieutenant au même régiment, qui testa à Anvers en 1747, et fit héritier son frère Etienne; 4° Jean-Joseph; 5° Jean-Philippe, capitaine au régiment de Beausobre; 6° Jean-Victor; 7° Jean-Louis; 8° Augustin; 9° Cécile.

XI. ETIENNE DE NATTES, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, devenu seigneur de Villecomtal par la mort de son frère aîné, se maria, le 27 septembre 1755, avec Louise d'Hortel de Tessan, fille de feu Albert d'Hortel de Tessan, seigneur de Tessan, L'Espigarie, Lacroix, etc., en Languedoc, capitaine d'infanterie, et de Marie de Serre de Saint-Roman, de la ville du Vigan.

De ce mariage vint :

XII. PIERRE-MARIE-LOUIS DE NATTES DE VILLE-COMTAL, né le 25 septembre 1771, page du roi, puis

(1) Jean de Flory, son père, était seigneur de Firmi.

Digitized by Google

officier de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, qui, rentré de l'émigration, épousa, en messidor an XI (juin 1803), Marie-Victoire-Joséphine de Montvalat, fille de Jean-Joseph-Casimir de Montvalat d'Ussel et de Marie-Gabrielle de Corneillan.

Pierre de Nattes est décédé à Rodez, le 15 mars 1852, âgé de 81 ans, et sa femme, le 9 mai suivant.

Jules de Nattes, fils unique issu de ce mariage, a épousé, au mois d'août 1835, Antoinette Donadieu, de Béziers, dont il a eu postérité. *(Titres de la famille de Nattes)*.

(Voir pour La Calmontie, *Domaine des comtes*, t. I^er^, p. 308, et pour Villecomtal, la *Notice sur la famille de Rolland*, t. 2, p. 557.)

DE NATTES. — BRANCHE DU LANGUEDOC.

IV. ANTOINE DE NATTES, fils aîné et héritier de Jean I^er^ de Nattes, suivant le testament de celui-ci du 15 juin 1467, épousa, le 15 janvier 1471, Fine de Rames, fille de noble Géraud de Rames. Il testa le 3 mai 1509, devant Raymond Bonal, notaire; voulut être inhumé dans le cloître de l'église de Saint-Amans, au tombeau de Jean de Nattes, son père, et institua pour héritier Géraud, son fils, qui suit :

V. GÉRAUD DE NATTES se maria le 18 juillet 1541, et testa le 18 septembre 1565. Il fut inhumé dans le cloître de l'église de Saint-Amans, au tombeau de ses pères.

VI. HUGUES DE NATTES, fils de Géraud, s'allia, le 23 juin 1587, avec Antoinette de Canceris, et fut père, entre autres enfans, de Claude, qui suit, et de Françoise de Nattes, mariée, le 1^er^ février 1610, à Germain de Goutoulas, docteur ès-droits, juge royal de Balaguier.

VII. CLAUDE DE NATTES, receveur des tailles du haut

Rouergue, testa le 31 octobre 1660. Il avait épousé, le 9 février 1641, Marguerite Crouzat, dont il eut :

1° Jean de Nattes, demeurant à Saint-Tibery ; 2° Dominique ; 3° Henri ; 4° François ; 5° Germain, maintenu noble avec ses frères, par jugement des commissaires de Guienne.

VIII. JEAN DE NATTES se maria le 26 janvier 1675, et fut père de François, qui suit, et de Benotte de Nattes, mariée, le 5 novembre 1702, avec noble Pierre de Fargues, seigneur d'Orthez, capitaine au régiment du roi.

IX. FRANÇOIS DE NATTES épousa, le 1er décembre 1712, Henriette de Beaumevieille, dont il eut :

X. PIERRE-HENRI DE NATTES, marié, le 10 décembre 1759, à Gabrielle de Gayon, dont :

XI. JEAN-BAPTISTE-HENRI DE NATTES, élève à l'école militaire, héritier de sa mère par testament du 23 juin 1768.

(*Pièces fugitives du marquis d'Aubais. — Titres de la maison de Nattes.*)

Traduction du latin en français des lettres de noblesse accordées par le roi Charles Ve, dit le Sage, en 1369, à Bérenger Nattes.

Cette traduction a été faite sur l'original, par M. Dozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, en survivance.

Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français ; la bonté royale élève volontiers et comble d'honneurs et de faveurs distinguées ceux que leurs moyens, leur vie et des services agréables et utiles rendus à la Majesté Royale en rendent dignes; afin que tandis qu'ils seraient comblés d'honneurs par leurs actions, ils se réjouissent de les avoir faites, et que les autres soient animés avec plus d'ardeur à imiter leurs traces. Nous attestons donc à tous présens et à venir que, nous rappelant les agréables services que notre amé Bérenger Nattes, consul bourgeois de la ville de Rodez, nous a rendus avec fidélité, lorsque, avec les autres bourgeois fidèles de la même ville, il a soumis

Digitized by Google

ladite ville à notre obéissance et l'a attirée à notre parti fidèlement et louablement; considérant toutes ces choses, et d'autres justes causes se présentant à notre esprit, et voulant honorer la personne dudit Bérenger Nattes de manière que lui, tous ses enfans et sa postérité se ressentent pour toujours de cet honneur, de notre autorité, puissance royale et certaine science, et par grâce spéciale, Nous avons anobli et anoblissons et faisons nobles, et rendons propres et habiles à toutes et chacune des choses desquelles les autres nobles de notre royaume jouissent ou peuvent ou ont coutume de jouir, ledit Bérenger Nattes, ses enfans avec toute sa postérité, enfans de l'un et de l'autre sexe, engendrés ou à engendrer d'un légitime mariage. Ainsi, le même Bérenger, ses enfans et toute leur prospérité mâle provenue ou à provenir d'un légitime mariage seront décorés du même honneur avec qui que ce soit qu'ils veuillent se marier; accordant audit Bérenger et à ses enfans et à toute sa postérité née qui en est provenue ou en proviendra, que lui et les siens, dans toutes et chacunes leurs actions, lieux, choses en hors jugement, soient réputés, tenus et regardés pour toujours, par tous, pour nobles et comme nobles, et qu'ils jouissent de toute espèce de prérogative de noblesse et de tous les privilèges, franchises, honneurs et titres, et de tous et chacun les droits dont tous les autres nobles de notre royaume peuvent et ont coutume de jouir; que pour cela, lui et les siens et toute sa postérité procréée ou à procréer puissent acquérir, tenir et posséder fiefs et arrière-fiefs nobles et autres possessions nobles quelles qu'elles soient et quelque nobles qu'elles soient, et qu'ils puissent les retenir et les garder licitement et sans impôts, les vendre et mettre hors des leurs mains en tout ou en partie, comme s'ils avaient ou qu'ils fussent procréés d'une ancienne et originelle noblesse et des personnes nobles de l'un et de l'autre sexe, et sans que pour cela quelqu'un d'eux, ou eux, ou quelqu'un pour eux, soient tenus de faire ou de rendre à nos successeurs ou aucun d'eux aucun devoir que Nous leur remettons et quittons en entier pour toujours en considération de leurs services, nonobstant toutes constitutions et ordonnances à ce contraires, de notre autorité royale et grâce spéciale, et de certaine science en vertu des présentes, nonobstant tous dons ou grâces quelconques à lui faites par les rois, nos prédécesseurs, ou par quelqu'un d'eux ou par nous-mêmes, jusques à présent, malgré toutes ordonnances contraires; et afin que ce soit chose ferme et stable à jamais, Nous avons fait mettre notre sceau aux présentes lettres, sauf dans les autres choses, notre droit et celui des autres en toutes choses.

Donné à Paris, l'an de Notre-Seigneur mil trois cent soixante-neuf, au mois de mars, et de notre règne le sixième, par le roi, vu,

Digitized by Google

enregistré en la chambre des comptes de Paris, et expédié sans aucune finance, du mandement du roi, ainsi qu'il est dit au registre de la chambre.

L'original de ces lettres est dans les archives de M. de Nattes de Saint-Thibéry, près de Béziers, en Languedoc ; c'est une branche des MM. de Nattes de Villecomtal. On trouvera dans les archives de Villecomtal un brevet de la même date de 1369, par lequel Charles V donne à Bérenger Nattes cent francs de pension pendant cinq années consécutives, en dedommagement des pertes que lui causèrent les Anglais.

Digitized by Google

DE VALIECH DE LACOSTE.

ARMES : *D'azur, à l'aigle d'or, becquée et membrée de sable, accompagnée de trois étoiles d'or.*

Très-ancienne famille qui possédait, aux environs d'Entraygues, le château de Lacoste, sur les bords du Lot.

B. de Valiech était syndic-procureur du château et mandement d'Entraygues, en 1278 (*Bosc*).

Hugues de Valiech, fils de Pierre, du lieu d'Entraygues, vivait en 1369. Il acheta, cette année, de noble Gui d'Altignac, seigneur d'Altignac, dans le mandement d'Entraygues, une rente d'une émine seigle et d'une quarte avoine sur le village de La Brosse.

On trouve dans des titres anciens de cette maison d'autres acquisitions de cens ou de rentes faites par le même Hugues et par Dardé de Valiech, son oncle, en 1377 et 1390.

Hugues de Valiech fonda à Entraygues une chapelle de son nom, en 1397 (*Pouillé du diocèse*).

Déodat de Valiech, d'Entraygues, rendit hommage au comte de Rodez, le 6 mars 1391, pour le village d'Annat, situé dans la châtellenie de Cabrespines (*Archives du domaine, à Montauban*).

Géraud de Valiech, licencié ès-lois, juge des montagnes du Rouergue, et procureur fondé d'Anne de La Tour d'Oliergues avec noble Pierre Valette, fit hommage au comte de Rodez pour la terre de Prades, en 1392 (*Tit. de Prades aux archives de la maison Framond*).

Noble Bénédict de Valiech, seigneur de La Coste, vivait en 1475 (*Tit. du château de Lacoste*).

En 1444, Louis XI, encore dauphin, étant entré en Rouergue, par Entraygues, pour réduire le comte Jean IV d'Armagnac, Maurigon de Valiech lui livra cette place (*Annales du Rouergue*).

Noble Aldebert ou Audibert de Valiech, seigneur de La Coste, ancien capitoul de Toulouse, avait épousé Gabrielle de Cassagnes.

Digitized by Google

Celle-ci, étant veuve, reconnut, en 1552, tenir en emphytéose de noble et puissante dame Barbe de Castelpers, dame de Broquiès, co-seigneuresse de Golinhac et d'Entraygues, différens biens situés dans ces deux derniers mandemens. La reconnaissance fut faite tant pour elle que pour noble Catherine de ...., veuve de feu noble Jean de Valiech, habitant la ville d'Entraygues, et pour noble Clément de Valiech (*Tit. de la maison de Cassagnes*).

Jean de Lacoste, d'Entraygues, figure sur le rôle des hommes d'armes de 1552.

On raconte qu'à l'époque des guerres religieuses, le château de Lacoste soutint un siége de huit jours contre les Calvinistes, et qu'ayant été pris après une résistance opiniâtre (1), il fut brûlé et presque entièrement détruit.

Antoine d'Acher, écuyer, qui en était alors seigneur, entreprit de le relever; mais l'ouvrage resta incomplet. Il n'existe aujourd'hui qu'un corps de bâtiment, flanqué de deux grosses tours très-solidement établies. On voit encore aux environs une autre tour et quelques anciennes constructions en ruines.

On a peu de documens sur cette famille d'Acher, originaire, à ce qu'il paraît, des environs d'Entraygues.

Catherine d'Acher était entrée, vers 1545, dans la maison de Guizard.

Sur le rôle de la noblesse de 1668, on voit un François d'Acher, seigneur de Mudajour et habitant audit lieu.

Après les d'Acher, on trouve une Jeanne de Lavaur, seigneuresse de Lacoste, qui entra, vers 1620, dans la maison de Vidal et y fit passer ladite terre.

VIDAL DE LACOSTE.

Armes : *D'azur, à trois coquilles d'argent, au chef de gueules, chargé de trois étoiles.*

Les Vidal, plus connus sous le nom de Lacoste, appartenaient à l'ancienne bourgeoisie d'Entraygues.

(1) Attestation du 10 avril 1577, constatant qu'une partie des titres de la maison de Lacoste avaient été pillés et brûlés.

Digitized by Google

I. PIERRE DE VIDAL, docteur ès-droits, fils d'Antoine et de Catherine Martine, épousa, vers 1620, Jeanne de Lavaur, qui lui apporta la seigneurie de Lacoste. Il testa le 5 juin 1628, *pour raison de la grande contagion* (la peste) *qui exerçait alors ses ravages dans le pays;* mais il ne fut point atteint par le fléau et vécut encore longtemps après.

Ses enfans furent :

1° Jean, ci-après; 2° Antoine; 3° Catherine; 4° Marie.

II. JEAN DE VIDAL, seigneur de Lacoste, docteur et avocat, s'allia, par contrat du 12 mars 1661, à Louise de Solatgues, fille de François, procureur du roi au Mur-de-Barrez, et de Catherine Dauzat.

De ce mariage vinrent Jean, Antoine, Etienne, autre Antoine et Anne de Vidal.

III. JEAN DE VIDAL, seigneur de Lacoste, fut père de Jean-François.

IV. JEAN-FRANÇOIS DE VIDAL, seigneur de Lacoste, avocat au parlement et juge d'Entraygues, eut de Marie de Moly, sa femme :

1° Jean-Ignace, dont l'article suit; 2° François, sieur del Monteil, avocat en parlement; 3° Christine, mariée à Jean-Antoine Régis, avocat; 4° Claire-Ursule, femme, en 1781, d'Alexis Delcamp, avocat, habitant le lieu de Saint-Georges, près d'Entraygues, dont la famille était originaire de Calvinet, où elle exerçait des fonctions de judicature (1); 5° Marguerite-Victoire-Rose, religieuse ursuline, qui testa, en 1813, en faveur de M. Delcamp, son neveu.

V. JEAN-IGNACE DE VIDAL, seigneur de Lacoste, avocat en parlement et secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Toulouse, fut un des jurisconsultes les plus distingués du barreau de cette

(1) En 1734, François Delcamp était conseiller du roi, juge-royal, lieutenant-général, commissaire examinateur et garde du sceau au siége et bailliage royal de Calvinet.

Digitized by Google

ville (1). Son mariage avec la fille unique de M. Lapomarède de La Viguerie, son confrère, l'y fixa. Il est mort en 1818 à Entraygues, laissant plusieurs enfans :

1° FORTUNÉ DE VIDAL, mort sans être marié;

2° ANNE-JEANNE-GABRIELLE-ZOÉ DE LACOSTE, femme de Pierre-Joseph Ricard de Villeneuve, de Castelnaudary;

3° CHRISTINE DE LACOSTE, mariée à Pierre de Raynal, fils d'un ancien conseiller au parlement;

4° MARIE-GABRIELLE-ZOÉ-LÉONTINE, alliée à Gustave de Lalanne, du département du Gers, officier démissionnaire en 1830.

Le château de Lacoste appartient aujourd'hui à la famille Laplagne.

(1) Il est assez remarquable qu'à cette époque, les trois jurisconsultes les plus renommés de Toulouse, MM. Laviguerie, Roucoules et Lespinasse, appartenaient au Rouergue.

M. Lapomarède de La Viguerie était sorti de Cassagnes-Bégonhès.

Le célèbre avocat Romiguière, mort conseiller à la cour de cassation et pair de France, était aussi originaire de l'Aveyron; il le rappela lui-même dans les débats de la célèbre affaire Fualdès, où il défendait un des accusés.

Digitized by Google

DE RESSÉGUIER,

Coseigneurs de Gradels, seigneurs de La Bonnefoussie, de Villecomtal.

ARMES : *D'or, à un pin de sinople, au chef d'azur, cousu d'argent, chargé de trois trèfles d'argent.*

La famille de Rességuier, originaire de Rodez, est au nombre de celles qui s'illustrèrent par leur courage et leur patriotisme au temps de l'invasion anglaise. « En 1372, dit l'auteur des *Annales du Rouergue*, le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, donna la terre de Gradels, partie à Guillaume de Laparra et partie à Bernard de Rességuier, pour les récompenser de leurs services contre les Anglais. »

Bosc raconte que lorsque le comte Jean II d'Armagnac fit sa première entrée à Rodez, le 9 mars 1380, parmi les consuls de la cité qui allèrent à son devant se trouvait noble Antoine de Rességuier (1).

Il existe dans les archives des anciens Frères Prêcheurs (faisant aujourd'hui partie des archives départementales, à la tour de l'évêché) plusieurs titres de fondations faites par la famille de Rességuier dans leur église.

On lit dans les Mémoires de l'abbé Bosc qu'à l'entrée du roi François I^{er} à Rodez, le 25 juillet 1533, à la place de « la Leigna (de Cité) sur un tabernacle, y avia una bella demoisella, filla de mons de Rességuier, moulher dé mons de La Boissiera, ambé douzé petits enfans, tous accoutrats dé damas et d'autrès bels habillamens, laqualla

(1) Le même Antoine était consul de la cité en 1392, et Guillaume de Rességuier, en 1425 (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville, Brevets*, t. I^{er}, pages 274 et 276).

Digitized by Google

présentet lé don al rey, qu'éra très claux d'or, et una coupa d'argen brumat d'or (1). »

Outre la terre de Gradels, glorieuse concession d'un roi de France, les Rességuier possédaient encore des maisons à Rodez (2), lieu habituel de leur séjour, et plusieurs autres fiefs en Rouergue, entre autres celui de La Bonnefoussie (3), près de Salmiech, acquis, en 1465, de noble Jean Barthélemi Bonnefous, par Raymond et Arnaud de Rességuier frères, ainsi que la seigneurie de Villecomtal, qui sortit de leur maison par le mariage, en 1630, de Marie de Rességuier avec Pierre de Nattes.

I. BERNARD DE RESSÉGUIER, coseigneur de Gradels par le don que lui en fit le duc d'Anjou, frère de Charles V, en 1370, pour le récompenser de sa courageuse conduite contre les Anglais, fut père de :

II. ANTOINE DE RESSÉGUIER, coseigneur de Gradels, qui alla au-devant de Jean II, comte d'Armagnac et de Rodez, lors de sa première entrée dans cette ville, le 9 mars 1380, eut pour fils :

III. JEAN DE RESSÉGUIER, Ier du nom, coseigneur de Gradels, consul de la cité de Rodez en 1412(4), lequel laissa :

1° Raymond, dont l'article suit; 2° Arnaud de Rességuier, auteur de la deuxième branche, établie à Toulouse, rapportée ci-après; 3° Antoine de Rességuier, chanoine de Rodez, qui transigea avec ses frères, par acte du 15 octobre 1449, et reçut d'eux un supplément de légitime pour les biens paternels.

IV. RAYMOND DE RESSÉGUIER, coseigneur de Gra-

(1) Archives du Bourg de Rodez. Manuscrit d'un marchand qui avait été témoin du cérémonial.

(2) D'après un vieux rôle des contributions de la cité, deux maisons et plusieurs jardins leur appartenaient encore en 1652.

(3) Le fief de La Bonnefoussie fut aliéné par les filles de Guillaume de Rességuier, lieutenant principal du roi et conseiller au sénéchal de Toulouse, en 1655. Il y a dans cette ancienne terre seigneuriale, près du bourg de Salmiech, sur la petite rivière de Céor, une chaussée qui porte encore le nom de chaussée de *Rességuier*.

(4) Archives de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

dels, fit hommage pour cette terre avec son frère Arnaud, en 1439, 1453 et 1461. Il épousa Souveraine d'Olmières, qui, dans son testament, fit des legs à la chapelle dite des *Rességuier*, dans l'église des Frères Prêcheurs de Rodez. De cette alliance vinrent :

1° Jean de Rességuier, II[e] du nom, qui suit ; 2° et 3° Léonard et Bernard de Rességuier, chanoines réguliers de l'église d'Auch, le dernier archidiacre de Pardaillan, parties dans un procès qui fut jugé au parlement de Toulouse, le 16 mars 1477, contre le cardinal de Rohan, administrateur de l'abbaye de Bonnecombe, près de Rodez.

V. JEAN DE RESSÉGUIER, II[e] du nom, coseigneur de Gradels, mort en 1504, avait épousé, en 1470, Catherine de Chapelle, de laquelle il laissa (1) :

VI. JEAN III DE RESSÉGUIER, coseigneur de Gradels, qui partagea, le 3 septembre 1518, des rentes et terres seigneuriales avec Bernard de Rességuier, seigneur de La Bonnefoussie, fit hommage au comte de Rodez, en 1520, produisit les titres des biens nobles qu'il possédait, en 1538, et mourut la même année, laissant d'une femme, dont le nom est demeuré inconnu :

VII. RAYMOND DE RESSÉGUIER, II[e] du nom, coseigneur de Gradels, seigneur de La Bonnefoussie, qui rendit hommage en 1554, transigea avec Jean de Rességuier, I[er] du nom de la deuxième branche, conseiller au parlement de Toulouse, par acte du 5 novembre 1584, et mit ainsi fin aux contestations qui avaient lieu au sujet des actes de partage de 1475 et 1518 entre leurs pères et leurs aïeuls. Il eut pour fils :

VIII. JEAN IV DE RESSÉGUIER, coseigneur de Gradels, mort en 1609, père de :

(1) Jean II est probablement aussi le père d'Hélène de Rességuier, mariée, en 1503, avec Antoine de Glandières, sieur de Balsac.

Digitized by Google

IX. GUILLAUME DE RESSÉGUIER, coseigneur de Gradels, de La Bonnefoussie, de Boisse, de Lacoste, lieutenant principal du roi en la sénéchaussée de Toulouse, en 1600 et 1635, qui produisit, en 1635, pour lui et pour Marie de Rességuier, femme de Pierre de Nattes, seigneur de Villecomtal, le titre du don fait par le duc d'Anjou à Bernard de Rességuier, premier auteur connu de cette maison, de la moitié de la seigneurie de Gradels.

Guillaume de Rességuier n'eut que deux filles :

1° Anne, femme, en 1640, de Jacques de Jean, conseiller au parlement de Toulouse, auquel elle apporta la terre de Gradels. Ce fut elle qui aliéna le fief de La Bonnefoussie; 2° Catherine de Rességuier, mariée à Guillaume d'Avejane, seigneur de Roquemaure.

Guillaume de Jean, fils de Jacques, prenait encore en 1699 le titre de seigneur de Gradels. Cette seigneurie fut acquise plus tard par M. de Valady.

DEUXIÈME BRANCHE ÉTABLIE A TOULOUSE.

IV. ARNAUD DE RESSÉGUIER, deuxième fils de Jean, Ier du nom, transigea avec ses frères Raymond et Antoine, le 15 octobre 1449, et rendit des hommages avec son frère Raymond, en 1435 et 1461. Il avait épousé, le 12 février 1447, Hélène de Laparra, fille d'Antoine, qui lui apporta en dot une partie de la seigneurie de Gradels. De ce mariage vinrent :

1° Bernard, dont l'article suit ; 2° Aladoxie, mariée à noble Guillaume Vigouroux, par contrat du 28 janvier 1468 ; 3° Anthonia, qui épousa, le 14 décembre 1474, Jean de Boissière.

V. BERNARD DE RESSÉGUIER, seigneur de La Bonnefoussie, épousa, par contrat du 15 février 1475, Marguerite de Séguy, fille de noble Antoine de Séguy, seigneur d'Anglars. Il fut un des témoins dans l'enquête faite,

Digitized by Google

en 1501, pour l'élection de François d'Estaing, évêque de Rodez (1). Il mourut vers l'an 1521, laissant de son mariage :

1° Bertrand, nommé par le roi François Ier conseiller au parlement de Toulouse, par provisions du 2 février 1520, et qui, n'ayant pas eu d'enfans de Marguerite de Trémolet de Montpezat, donna sa charge à Jean de Rességuier, son neveu, Ier du nom de cette branche;
2° Antoine de Rességuier, dont l'article suit;
3° Jean de Rességuier, marié, le 21 août 1539, à Sébastienne de Trémolet, fut l'auteur de la branche dite de La Gravette, éteinte. Il testa le 3 septembre 1561, laissant de son mariage Bertrand et Pierre.

Bertrand fit son testament le 5 septembre 1603, et eut pour fils François, lequel fut père d'Etienne, conseiller du roi, secrétaire à la chancellerie de Toulouse, qui fit ses preuves de noblesse, le 22 septembre 1669, devant M. de Bezons, intendant. Le petit-fils de ce dernier, conseiller au parlement de Toulouse en 1722, mourut sans enfans en 1739.

VI. ANTOINE DE RESSÉGUIER, seigneur de La Bonnefoussie, eut de Françoise de Montolieu, qu'il avait épousée le 22 juillet 1522, onze enfans qui sont tous nommés dans son testament du 9 mai 1545, parmi lesquels :

1° Jean de Rességuier, Ier du nom de cette branche, qui suit;
2° Autre Jean de Rességuier, trésorier des domaines;
3° Guillaume de Rességuier, conseiller au sénéchal de Rouergue, viguier de Najac, qui de N.... Dardenne, qu'il avait épousée vers 1560, eut Antoine, conseiller au sénéchal de Rouergue, marié, le 12 août 1620, à Antoinette de Cancéris, dont François de Rességuier, seigneur du Pouget, conseiller au sénéchal de Rouergue, lequel s'allia, le 12 janvier 1662, à Marguerite de Colonges de Laurière, qui le rendit père de trois enfans :

(1) *VIII Testis. Nobilis vir Bernard. Rességuier, Dom. Bonafossia, conjugatus, commorans in villa Ruth. Æt. 50 ann.* (Procès-verbal de l'enquête).

A Antoine de Rességuier, époux de Marie-Anne de La Tour, dame de Poupas, et père de Jacques-Charles, seigneur de Poupas;

B Louis de Rességuier, conseiller au sénéchal;

C Jean-Jacques de Rességuier, seigneur du Pouget, commandant du 2e bataillon du régiment de Condé, marié, le 19 décembre 1707, à Françoise de Moly, fille de noble N.... de Moly, avocat en parlement, et d'Antoinette de Dalmas, de Sauveterre, dont il eut :

a Jean de Rességuier, mort jeune dans la carrière des armes;

b Anne de Rességuier, mariée, en 1736, à N.... de Gentou-Villefranche, fils de Jacques de Villefranche, baron de Gentou, seigneur de Mauziech, et de noble Louise de L'Hom;

c Marguerite de Rességuier, alliée, le 4 octobre 1740, à Victor-Joseph de Galaup, écuyer, dont elle eut : Jean-François de Galaup, écuyer, seigneur de La Pérouse, chef d'escadre des armées navales, né le 23 août 1741; navigateur célèbre par son génie, son courage et ses malheurs (1).

4° Pierre de Rességuier, seigneur de Rusquière et de Villecomtal, coseigneur de Gradels, trésorier des domaines à Rodez en 1569, qui épousa Françoise de Cambefort, et en eut :

A Jean de Rességuier, seigneur de Villecomtal, Gradels, La Tour, etc., marié, le 2 mai 1583, avec Anne de Prat, fille de feu noble Louis de Prat, seigneur du Pont-en-Sevennes, et d'Anne d'Azémar (2), lequel testa, le 7 novembre 1628, au château de Sébrazac, où il se trouvait atteint du fléau (la peste) qui ravageait alors

(1) Les armes des Galaup étaient *d'azur, au cheval galopant d'argent.*

(2) Le mariage se fit dans le château épiscopal de Salles-Curan. Anne d'Azémar était pour lors remariée avec noble Raymond de Méjanès, capitaine du château de Salles-Curan.

Furent présens au contrat : noble Louis d'Azémar, son frère, seigneur de Mosieys, habitant du lieu de Greyssel; Arnaud de Méjanès, seigneur de Larguiès; Hélion de La Tour, seigneur de Saint-Igest, etc.

Digitized by Google

la province, chez Antoine d'Arzac, son gendre, et laissa de son mariage :

a Françoise de Rességuier, femme de noble Jean de Blanc, seigneur de La Guizardie ;
b Anne, mariée à noble François de Laparra ;
c Autre Anne, femme d'Antoine d'Arzac, seigneur de Sébrazac ;
d Marguerite, qui avait épousé, le 23 août 1623, François de Saunhac, seigneur de Talespues ;
e Rose de Rességuier ;
f Marie, sa fille aînée et son héritière, d'abord promise à Pierre de Malhac, seigneur baron de Magalas, et qui s'allia, le 22 mai 1630, avec Pierre de Nattes de La Calmontie.
g Guillaume de Rességuier, décédé à l'époque du testament de son père, et qui avait laissé un bâtard nommé Pierre ;
h Enfin Pierre de Rességuier, exhérédé par son père pour cause de mauvaise conduite et d'ingratitude (*Test. de Jean de Rességuier parmi les titres de la maison de Nattes*).

VII. JEAN DE RESSÉGUIER, Ier du nom, seigneur de La Bonnefoussie, conseiller au parlement de Toulouse, en 1558, transigea avec Raymond II de Rességuier, son cousin, par acte du 5 novembre 1584, comme il est dit plus haut, et mourut en 1592 (1). Il avait épousé, par contrat du 29 août 1558, Françoise de La Forcade, de laquelle il laissa :

1° GUILLAUME, dont l'article suit ;
2° LÉONORE DE RESSÉGUIER, qui épousa, le 26 septembre 1583, noble Michel de Roquier, et mourut peu après cette époque.

(1) Antoine de Rességuier résidait à Rodez ainsi que ses devanciers. Jean II, son fils, fut le premier qui s'établit à Toulouse, où l'appelaient les devoirs de sa charge. Les diverses branches issues de Guillaume, troisième fils d'Antoine, demeurèrent en Rouergue, et notamment celle de Jean-Jacques de Rességuier, qui se fixa dans la ville de Sauveterre.

Digitized by Google

VIII. GUILLAUME DE RESSÉGUIER, conseiller au parlement de Toulouse, en 1592, et président aux enquêtes du même parlement par provisions expédiées à Fontainebleau, le 3 juillet 1608, mourut vers l'an 1630. Il avait épousé, par contrat du 28 novembre 1592, Jeanne de Sabatery, fille de Jean de Sabatery, conseiller au même parlement, mort doyen de sa compagnie. De ce mariage :

1° Pierre, dont l'article suit; 2° François de Rességuier, prévôt de l'église de Castres; 3° Marie; 4° Marie-Jacquette; 5° Jeanne; 6° Thérèse-Adrienne; 7° autre Marie; toutes cinq religieuses Carmélites en 1616 et 1617, et fondatrices de maisons de leur ordre à Limoges, à Narbonne, à Saintes, à Montauban et à Lectoure.

IX. PIERRE DE RESSÉGUIER, seigneur de Beaumarchez, Juillac, etc., conseiller au parlement de Toulouse, par provisions du 17 mars 1618, se rendit recommandable par son intégrité dans les fonctions de sa charge. Il testa, le 1er janvier 1643, et mourut le 24 août 1644. Il avait épousé, par contrat du 3 décembre 1616, Marguerite de Cambolas, fille de Jean de Cambolas, conseiller au même parlement, et de Marguerite Duranty, fille du frère du premier président Duranty, massacré par le peuple à Toulouse. Marguerite de Cambolas mourut le 21 novembre 1675, laissant de son mariage :

1° François de Rességuier, dont l'article suit; 2° Jean de Rességuier, maître des eaux et forêts à Tarbes, seigneur de Juillac, auteur de la branche de ce nom; 3° François-Amans de Rességuier, chanoine de Saint-Sernin, à Toulouse; 4° Marguerite-Thérèse, femme de M. de Gras, seigneur de Lignac, conseiller au parlement de Toulouse; 5° Anne, mariée à M. de Villette; et plusieurs religieuses.

X. FRANÇOIS DE RESSÉGUIER, seigneur de Beaumarchez, Coutens, etc., conseiller au parlement de Toulouse, en 1645, président aux enquêtes du même parlement, en 1674, fut un magistrat d'un rare mérite et d'un profond savoir. Il fit son testament le 19 novembre 1692, et mourut subitement au palais, à l'âge de 77 ans, le 19 février 1694.

Digitized by Google

Il avait épousé, par contrat du 1^{er} janvier 1645, Henriette de Chaumeil, fille de Géraud de Chaumeil, conseiller audit parlement, et d'Anne du Périer. De ce mariage vinrent :

1° Jean II de Rességuier, qui suit; 2° Autre Jean, archidiacre de Tarbes; 3° Pierre de Rességuier, curé de la paroisse du Taur, à Toulouse; 4° Bernard, capitaine dans le régiment de Piémont, tué à la bataille de Nervinde, le 29 juillet 1693; 5° Jacques de Rességuier, reçu page dans l'ordre de Malte en 1669, mort jeune.

XI. JEAN DE RESSÉGUIER, II^e du nom de cette branche, seigneur de Beaumarchez, conseiller au parlement de Toulouse, par provisions du 26 avril 1674, président au même parlement, en 1695, fit son testament le 3 novembre 1696, et mourut le 27 août 1704. Il avait épousé, par contrat du 20 septembre 1674, Marie-Dorothée de Caulet, fille de feu Bernard de Caulet, conseiller au même parlement, et de Marie-Barthélemi de Grammont. De ce mariage sont issus :

1° Jean III de Rességuier, dont l'article suit; 2° Pierre de Rességuier; 3° Henriette, mariée à M. de La Salle, trésorier de France; 4° Jacquette; 5° Thérèse, 6° Anne, religieuses; 7° Marie, morte jeune.

XII. JEAN III DE RESSÉGUIER, né à Toulouse le 22 juillet 1683, reçut du roi des lettres de dispense d'âge, le 7 décembre 1704, pour la charge de conseiller au parlement. Par ces lettres, S. M. déclare qu'elle lui accorde cette dispense avec d'autant plus de plaisir, que ses ancêtres se sont toujours distingués dans les premières charges de cette cour; il fut reçu le 14 février de l'année suivante. Il montra dès sa plus tendre jeunesse un goût décidé pour l'étude des lois et des belles-lettres, et fit des progrès rapides dans les sciences; il fut nommé, le 1^{er} décembre 1709, membre de l'académie des Jeux-Floraux, et chargé par le roi, en 1727, d'une commission pour régler le temporel du monastère de Prouille, dont il s'acquitta avec beaucoup d'intelligence. Il eut des lettres de provision de la charge de président en la deuxième chambre des enquêtes, le 31 mars 1730, et fut reçu le 5 mai suivant. Il s'acquit dans cette

Digitized by Google

charge une réputation distinguée. Ses principaux ouvrages sont : *Un recueil d'arrêts notables avec des commentaires.* — *Une histoire du parlement de Toulouse, contenant tout ce qui s'est passé de remarquable dans cette compagnie depuis son établissement*, ouvrage rempli de recherches curieuses et intéressantes. Il mourut le 29 septembre 1735, et avait épousé, par contrat du 26 septembre 1713, Marthe-Henriette du Bourg, morte le 27 juin 1748, fille de Gabriel-Amable du Bourg, seigneur de La Peyrouse, conseiller audit parlement, et de Catherine de Lombrail. De ce mariage vinrent :

1° François-Marie-Louis, dont l'article suit;
2° François-Bruno de Rességuier, chanoine de Saint-Sernin, reçu conseiller-clerc au parlement de Toulouse, le 2 mai 1748;
3° Clément-Jérôme-Ignace de Rességuier, né à Toulouse le 23 novembre 1724, reçu chevalier de Malte le 7 août 1744, dans la suite commandeur et bailli de cet ordre. Il passa de bonne heure dans l'île, où il prononça ses vœux, et monta sur les vaisseaux de la religion pour faire ses caravanes. Plus tard il devint général des galères de l'ordre, et se distingua dans plusieurs combats soutenus contre les Turcs, par sa bravoure et ses talens. Dans une de ses courses aventureuses, il délivra un riche marchand grec qui, pour marque de sa reconnaissance, lui offrit un superbe camée antique : c'était une agate représentant un Antiochus. Il a composé plusieurs ouvrages, entre autres un poème épique sur la prise de l'île de Rhodes ; il est l'auteur d'une lettre à Linguet (du 20 mai 1766), au sujet des injures que ce dernier, selon son usage, avait insérées contre l'ordre de Malte, dans son ouvrage sur les empereurs romains. Lors de la Révolution, il perdit ses commanderies de Marseille et de La Cannevière, et se retira à Malte, où il mourut en 1797, et fut enseveli dans l'île (Voir la *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, etc. Paris, 1824, t. 17, p. 370).
4° et 5° Henriette et Catherine, religieuses.

XIII. FRANÇOIS-MARIE-LOUIS DE RESSÉGUIER, marquis de Miramont, né le 4 juillet 1719; conseiller au parlement de Toulouse, par provisions du 21 juin 1737, président au même parlement en 1756, fit l'acquisition, en

1763, de la terre et du marquisat de Miramont. Il testa le 10 août 1769, et mourut le 10 décembre de la même année. Il avait épousé, par contrat du 7 décembre 1744, Marie-Gabrielle de Boyer-Drudas, fille de Bertrand-Bernard de Boyer, baron de Drudas, et de Marthe de Cambon. Ils eurent pour enfans :

1° Louis-Emmanuel-Elisabeth, qui suit; 2° Clément, mort jeune; 3° Henriette, née le 25 novembre 1745, morte jeune; 4° Marie-Thérèse Rosalie-Bruno, née le 24 février 1750, mariée à Jean-Joseph d'Aguin, président au parlement de Toulouse.

XIV. LOUIS-EMMANUEL-ELISABETH DE RESSÉGUIER, marquis de Miramont, né le 15 mai 1755, fut pourvu de l'office d'avocat général en 1779. La manière distinguée avec laquelle il remplit ses fonctions le fit nommer, le 9 janvier 1788, à l'âge de 32 ans, procureur-général au parlement, et il fut, en cette qualité, appelé à faire partie de l'assemblée des notables la même année. Il mourut à Paris le 28 août 1801. Il avait épousé, par contrat du 12 octobre 1783, Angélique-Louise de Chastanet de Puységur, morte le 4 avril 1803, fille de Barthélemi-Herculin-Athanase de Chastenet, vicomte de Puységur, marquis de Trévien, baron de Castel-Raynal, seigneur de Castelviel, de Monestier et autres places, maréchal-de-camp des armées du roi, etc., et d'Angélique-Anne-Charlotte Petit de Petitval. De ce mariage sont issus :

1° Athanase-Marie-Emmanuel-Adrien, dont l'article suit;
2° Bernard-Marie-Jules, comte de Rességuier, reçu chevalier de Malte le 23 mars 1788, chevalier de la Légion-d'Honneur, maître des requêtes au conseil-d'Etat en 1823, marié, le 14 décembre 1811, à Nina de Mac-Mahon, dont il a :
A Paul, comte de Rességuier; B Albert, comte de Rességuier, qui a épousé, le 16 décembre 1839, Marie d'Anglade, dont Geneviève de Rességuier; C Charles, comte de Rességuier.

XV. ATHANASE-MARIE-EMMANUEL-ADRIEN, marquis de Rességuier, né le 1er janvier 1785, maire de la ville de Toulouse en 1829, a épousé, le 12 février 1806, Amé-

Digitized by Google

lie-Marie-Louise-Suzanne de Fleuriau, fille d'Aimé-Paul de Fleuriau-Touche-Longe et de Julie-Catherine de Laval. De ce mariage sont issus :

1° Emmanuel-Jules-Roger, comte de Rességuier, né le 25 décembre 1806, capitaine au service de l'Autriche. Le 14 février 1833, il a épousé Amélie de Festetits de Tolna, d'une des plus illustres et des plus nobles familles de Hongrie, de laquelle il a :

A Louis ; B Adrien ; C Olivier.

2° Gaspard-Henri-Edmond, comte de Rességuier, né le 18 février 1813, a épousé, le 8 septembre 1840, Albine d'Hémeric, dont Raymond de Rességuier;

3° Benjamin-Charles-Fernand, comte de Rességuier, secrétaire d'ambassade, chevalier des ordres de Malte, de Saint-Maurice et de Saint-Lazare.

(*Titres de la maison de Rességuier, de Toulouse. Titres épars de diverses maisons du Rouergue*).

BRANCHE D'ESPALION.

La branche de la famille de Rességuier qui a subsisté jusqu'à nos jours, à Espalion, serait sortie, d'après M. de Saint-Allais, de Guillaume de Rességuier, viguier de Najac, troisième fils d'Antoine, et de Françoise de Montolieu.

N. de Rességuier, son descendant, eut de Marguerite de Moré, qu'il avait épousée le 7 avril 1763 :

Jean-Baptiste-Joseph-Antoine de Rességuier, qui émigra, se maria à Constance pendant son séjour à l'étranger, obtint, en 1814, la croix de Saint-Louis, et commandait, en 1824, une petite place des frontières, en qualité de lieutenant du roi.

Son fils, Alexandre de Rességuier, sous lieutenant au 6e régiment d'infanterie de la garde royale, quitta le service aux évènemens de 1830.

Il s'est fixé à Metz, par suite de son mariage avec Mademoiselle de Rousselat, fille unique de M. de Rousselat, ancien maréchal-de-camp, qui ne lui a donné non plus qu'une fille.

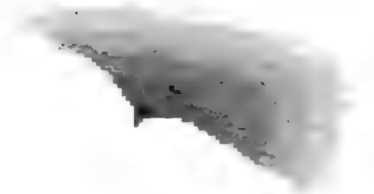

Digitized by Google

DE LAPARRA,

Seigneurs de La Tour, de Lieucamp, de Salgues, d'Aunac.

ARMES : *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois léopards lionnés d'or, accompagnée en pointe d'un lion léopardé de gueules* (*Nob. de la génér. de Montauban*).

(Maintenus, le 29 novembre 1701, par l'intendant Legendre).

I. GUILLAUME DE LAPARRA se distingua par son courage dans la guerre contre les Anglais, et le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, lui donna en récompense, la coseigneurie de Gradels, en 1372. Il fut père de Déodat.

II. DÉODAT DE LAPARRA fonda à Entraygues, en 1380, un hôpital qui ne subsiste plus et une collégiale de quatre prêtres dans une église qu'il avait fait bâtir (1).

Par acte du 15 septembre 1363, Déodat de Laparra, qualifié alors licencié de la cité de Rodez, avait acheté de Philippe de Grialou, seigneur de Pachins, des rentes sur le village de Bronnac (*Arch. du château du Bousquet*).

A la même époque vivaient Bernard et Pierre de Laparra, présumés frères de Déodat. Bernard était consul du Bourg, quand le comte

(1) On voit au Pouillé du diocèse la fondation, en 1406, par *Aylene* de Laparra, d'une chapelle dans l'église d'Entraygues, assignée sur le village de Mejana-Serra, à la collation des consuls et du prieur d'Entraygues.

Digitized by Google

Jean II d'Armagnac fit sa première entrée solennelle à Rodez, le 9 mars 1380.

« Le comte d'Armagnac voulant faire son entrée dans la ville de Rodez par la porte Saint-Martial, les consuls en grande suite s'y rendirent pour le recevoir. M. Bernard de Laparra, un d'iceux, après avoir fait son compliment audit comte, prenant la bride de son cheval, lui demanda si, en faisant son entrée par cette porte contre l'usage, il entendait préjudicier au droit des habitans de la Cité et à leurs priviléges, ainsi qu'à ceux de l'évêque et de l'église, à quoi répondant le seigneur comte, dit que son entrée par cette porte était sans conséquence, et qu'il voulait et entendait que tout fût sauf. »

(*Brevet génér. de la Cité*, t. 1er, p. 59).

Par testament du 14 mai 1384, noble Pierre de Laparra fonda à Rodez, dans la rue Balestrière, un hôpital qui porta son nom, et qu'il dota de maisons, rentes et jardins. On voit encore cet acte de fondation aux archives de l'Hôtel-de-Ville.

III. Après Déodat, plusieurs actes font mention de noble ANTOINE DE LAPARRA, seigneur de La Tour, dans la paroisse de Segonzac, qui eut pour enfans :

1° Jean, qui suit; 2° Hélène, qui fut mariée, le 12 février 1447, à Arnaud Rességuier, fils de Jean Rességuier, marchand de la cité de Rodez.

IV. JEAN DE LAPARRA, licencié en droit, inféoda, en 1426, la pagésie des Guirals, située sur les montagnes de Laguiole (*Arch. du Bousquet*).

Il fut un des exécuteurs testamentaires du connétable d'Armagnac. On ignore le nom de sa femme, dont il eut Georges, qui suit :

V. GEORGES DE LAPARRA, qualifié noble homme, seigneur de La Tour, acheta plusieurs rentes, le 8 juillet 1468, par acte de Gaspard de Cabrespine, notaire. Il eut pour enfans :

1° Hélion, qui suit; 2° Guillaume, grand archidiacre de Rodez et membre du chapitre qui élut pour évêque, en 1501, François d'Estaing. De concert avec Hélion, son frère, il vendit, en 1507, des droits seigneuriaux à Jean Borzès, sur le village de Montmouton; 3° Claude, qui, le 20 mai 1508, devant Jean de Rioman, notaire, fit la collation de la chapelle d'Entraygues.

Digitized by Google

VI. HÉLION DE LAPARRA, écuyer, seigneur de La Tour, fit hommage au roi pour ses terres, le 3 juin 1520 et le 15 mars 1540. Dans ce dernier acte, il dénombre certains biens que sa famille possédait, dit-il, à Panat, par transmission héréditaire depuis près de trois cents ans. Il épousa noble Gaugette de Roquetaillade, demoiselle de La Coste, dont il eut :

1° Michel, qui suit; 2° Vesian, donataire de sa mère, par testament du 1er septembre 1562, et qui s'unit à Jeanne de Faramond, dont il n'eut point d'enfans.

VII. MICHEL DE LAPARRA, Ier du nom, chevalier, épousa :

1° Le 5 avril 1551, Marie de Salgues, fille de noble Gaussen de Salgues et de Marie de Castelnau;

2° Par contrat du 11 février 1577, Charlotte du Cros, fille de noble Antoine du Cros, seigneur de Lieucamp, et de Madeleine d'Albin de Valsergues.

Le dernier de janvier 1569, Michel de Laparra de Salgues fut nommé premier gentilhomme de la maison du roi Charles IX, en récompense de *ses bons services* durant les guerres. Il testa, ainsi que sa femme, Charlotte du Cros, le 8 janvier 1587, en faveur de Michel, son fils.

VIII. MICHEL DE LAPARRA, IIe du nom, seigneur de La Tour et de Lieucamp, épousa, par contrat du 11 avril 1598, Catherine de Fontanges de La Salle, d'une noble famille, originaire du Limousin, qui possédait, à cette époque, en Rouergue, les seigneuries de Vallon et de Ténières. Il testa, le 9 mai 1601, en faveur de la dame de Fontanges, son épouse, à la charge de rendre l'hérédité à ses enfans.

IX. FRANÇOIS DE LAPARRA, fils de Michel, seigneur de Lieucamp, prit alliance, le 18 mai 1614 (Lacoste, notaire), avec noble Anne de Rességuier de Villecomtal, dont il eut :

1° François-Charles, qui suit; 2° Rose, mariée, en 1638 (Layral, notaire), à noble Henri de Scorailles, seigneur de Bourran.

Digitized by Google

X. FRANÇOIS-CHARLES DE LAPARRA, seigneur de Lieucamp, épousa, par contrat du 28 juin 1639 (Layral, notaire), noble Louise de Lastic, qui le rendit père de Philibert, qui suit :

XI. PHILIBERT DE LAPARRA, I^{er} du nom, épousa, le 4 février 1678 (Majorel, notaire), Marguerite de Molinier, et, par jugement du 29 novembre 1701 de M. Legendre, intendant de Montauban, fut maintenu dans sa noblesse. Il avait eu de son mariage Joseph, qui suit :

XII. JOSEPH DE LAPARRA épousa, le 15 septembre 1712 (Destours, notaire), Charlotte de Falguières, et en eut :

1° Philibert II, qui suit ; 2° Gui-Augustin de Laparra, comte de Salgues, maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, tué, pendant l'émigration, à l'affaire de Constance, le 7 octobre 1799, à l'âge de 74 ans.

XIII. PHILIBERT DE LAPARRA, II^e du nom, épousa, le 30 janvier 1751 (Sotholin, notaire), Thérèse-Marguerite de Moré, fille de noble Gabriel de Moré, seigneur de La Salle, de La Fage, etc., dont sont issus :

1° Joseph de Laparra, seigneur de Salgues, Aunac et autres places, officier au régiment de Condé, infanterie, marié, en 1780, avec Thérèse-Joséphine Negré, fille d'Etienne Negré, avocat en parlement, juge des terres et seigneuries de Muret, Gabriac, etc., et d'Agathe Sugy, de Maruéjols, dont Etienne-Augustin, né en 1783, marié à Mademoiselle de Roquefeuil, fille du marquis de Roquefeuil du Bousquet, et de Mademoiselle de Pradt. Joseph de Laparra fut tué en duel à Saint-Côme, par M. de Montlogis ; 2° Antoine, prêtre, curé de Jamais, en Champagne ; 3° Marguerite ; 4° Joseph, dit d'Ambessière, chevalier de Saint-Louis, officier au régiment d'Enghien, émigré ; 5° Jean-Raymond-Philibert, qui suit :

XIV. JEAN-RAYMOND-PHILIBERT, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel d'artillerie retiré, décédé le 2 février 1855, à l'âge de 88 ans, s'était marié à Marie-Marguerite La Marche, dont Françoise-

Digitized by Google

Amanda de Laparra de Salgues, qui a épousé, le 28 juin 1843, le comte Adrien de Vivens (*Titres du château de Salgues*).

LE GÉNÉRAL COMTE DE SALGUES.

Gui-Augustin de Laparra-de-Salgues, né en 1725, entra d'abord comme volontaire dans le régiment du Roi-Dragons, et fit ainsi la campagne de 1744. Puis, successivement enseigne et lieutenant au régiment de Condé, infanterie, il fit celles de 1745, 46, 47 et 48.

En 1757, capitaine aide-major, il eut un commandement à l'arrière-garde pendant que l'armée faisait sa retraite. Il était, en 1758, à la bataille de Buvel, et en 1759, à celle de Mindden.

En 1760, on réunit plusieurs bataillons de grenadiers et de chasseurs, et il fut détaché avec eux, sous les ordres de M. de La Borde, jusqu'au siége de Cassel, époque où il passa avec ces troupes sous le commandement du prince de Condé, qui l'employa constamment à des reconnaissances, et enfin l'envoya avec un détachement pour couper le pont d'Hymel et harceler l'ennemi dans sa retraite. Cette action dura deux heures et fut très-vive.

Il était à l'attaque d'Horvnestad, sous les ordres de M. le comte de Broglie, qui l'envoya ensuite dans Cassel, où le régiment de Condé soutint le siége. M. de Broglie l'employa aux travaux du dehors, et lorsque la place fut resserrée, il fut occupé à retarder l'ouvrage des ennemis. Le quinzième jour, il reçut l'ordre de conduire la colonne du centre, dont les grenadiers et chasseurs formaient la tête à une batterie de quatre pièces de canon, qui fut enlevée à la première décharge ainsi que quatre obusiers. En se retirant, il reçut, le 7 mars 1761, un coup de feu à la poitrine qui le mit hors de combat. Le siége levé, il marcha contre l'arrière-garde de l'ennemi, la blessure encore ouverte.

En 1760, le 6 juillet, il avait été nommé par le roi chevalier de Saint-Louis, et reçu le 20 du même mois par le prince de Condé.

Durant toute l'année 1761, il fut toujours de brigade sous les ordres de ce prince, qui l'employa constamment et l'envoya particulièrement à l'attaque de M. de Broglie, lors de la réunion de l'armée de M. de Soubise, en avant de Ham. Là, il dirigea une tranchée, sous les ordres de M. le comte de Maillé, et ne cessa d'être employé jusqu'à la fin de la campagne.

Digitized by Google

Ici se trouve une lacune dans la vie de ce brave officier, par suite de la perte d'une partie de ses papiers lors de son passage en Pologne.

Le 1er mars 1780, il fut fait brigadier des armées du roi, et le 1er janvier 1784, maréchal-de-camp. Il obtint sa retraite en 1786.

A l'époque de la Révolution (1790), il se rendit, malgré son grand âge et ses infirmités, à l'armée de Condé, où il donna de nombreuses preuves de son intelligence et de son courage, notamment aux lignes de Wissembourg, où, à la tête d'une poignée de monde, il s'empara d'une redoute fortement défendue. Louis XVIII le fit commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1793, et le 5 janvier 1797, Sa Majesté lui écrivit la lettre la plus flatteuse.

L'armée de Condé était passée au service de la Russie, et le comte de Salgues y remplissait les fonctions de général-major, lorsque, le 7 octobre 1799, à l'affaire de Constance, étant à la tête du régiment de grenadiers de Bourbon, il fut atteint de deux balles, l'une à la bouche, l'autre à la poitrine, et il mourut glorieusement sur le champ de bataille, âgé de 74 ans. Ses deux neveux de son nom, l'un chef de bataillon d'infanterie, l'autre officier supérieur d'artillerie, étaient à ses côtés.

La bravoure, les talens militaires et la bonté de cet officier général étaient universellement connus. Aussi fut-il vivement regretté. On transporta ses dépouilles mortelles de l'autre rive du Rhin à l'abbaye de Petershausen, où, après qu'il eut été enterré avec tous les honneurs militaires dus à son rang, le révérend abbé de ce monastère lui fit élever un riche mausolée. C'est de lui que les journaux de l'époque disaient : « Le général de Salgues a péri à Constance; il est dommage qu'un si brave homme soit mort pour une si mauvaise cause. »

DE SALGUES,

Seigneurs de Salgues, dans le haut Rouergue.

I. Cette famille, qui a fondu dans celle de Laparra, possédait la terre et château de Salgues, sur les montagnes d'Aubrac. Sa filiation connue remonte à noble GUILLAUME DE SALGUES, qui testa le 23 septembre 1377 (Bonal, notaire), et institua pour son héritier Guillaume, son fils, qui suit:

II. GUILLAUME DE SALGUES, IIe du nom, épousa, le

Digitized by Google

samedi après la fête de Saint-Blaise 1358 (Martin, notaire), noble Elipse de Bernard de Saint-Remy, dont il eut Arnaud.

III. ARNAUD DE SALGUES fit son testament, le 27 novembre 1396, devant Bonal, notaire, en faveur de Bertrand, son fils.

IV. BERTRAND DE SALGUES eut d'une femme, dont le nom est resté ignoré, un fils appelé Jean, ce qui se voit par un hommage au comte d'Armagnac, du 7 juillet 1420 (1), dans lequel ledit Jean se qualifie fils et héritier de Bertrand.

V. JEAN DE SALGUES fit hommage au comte de Clermont pour ses terres, le 4 janvier 1423 (Raymond Roberty, notaire). Il eut pour enfans :

1° ANTOINE, qui suit ;
2° DELPHINE, qui, par testament du 1er septembre 1505, passé devant Régis, notaire, institua pour héritier son frère Antoine.

VI. ANTOINE DE SALGUES eut de Charlotte de Rochefort, sa femme, Gaussen, qui suit :

VII. GAUSSEN DE SALGUES, par contrat du 23 janvier 1528, devant Thibaut, notaire, épousa Marie de Castelnau, fille de noble et puissant homme Jean de Castelnau, seigneur de Calmont-d'Olt.

Il n'en eut qu'une fille, Marie de Salgues, qui fut mariée, le 5 août 1551 (2), à noble Michel de Laparra, auquel elle apporta tout le patrimoine de sa maison *(Titres de la maison de Salgues)*.

MÉRIC DE VIVENS.

ARMES : *D'azur, à la bêche passante d'or.*

Pierre-Jean-Marie de Méric, comte de Vivens, originaire d'Au-

(1) Acte reçu par Pierre Malamosca, notaire.
(2) Devant Durand de Besombes, notaire.

Digitized by Google

vergne (1), seigneur de Coisse et Salecroup, baron de Saint-Chély, épousa, quelques années avant la Révolution, Marie-Thérèse Cardinet (2), dame de Saint-Chély, qui lui apporta en mariage cette terre.

De ce mariage vinrent sept enfans :

1° Thomas-Marie-François; 2° Jacques-Marie-Raymond, dont l'article suit; 3° Marc-Antoine, émigré; 4° Mathieu-Joseph-Daniel, émigré; 5° Marie-Michelle, femme de M. de Saint-Girons, gentilhomme d'Auvergne; 6° Marie-Geneviève, mariée, en 1795, à M. de Cabrières, de Rodez; 7° Catherine Agathe.

Jacques-Marie-Raymond de Méric de Vivens prit alliance avec Clotilde de Carbon-Prévinquières, dont sont issus :

1° Adrien, marié, en 1843, avec Françoise-Amanda de Laparra de Salgues; 2° Auguste, allié, en 1843, à Onésime de Carbon-Prévinquières, sa parente; 3° Daniel; 4° Stéphanie, femme, en 1843, de Septime de Carbon, frère d'Onésime.

NOTES.

Le château de Salgues, près d'Aunac; canton de Saint-Chély, fut apporté dans la famille de Laparra, qui y réside encore, par Marie de Salgues, au milieu du XVIe siècle.

Le château de Latour, entre Segonzac et Villecomtal, dont les Laparra avaient fort anciennement la seigneurie, était passé bien avant la Révolution à l'ordre de Malte. Ce château, qui consiste en une vieille et grosse tour, subsiste encore.

Michel de Laparra fut, par sa mère, Gaugette de Roquetaillade, seigneur du château de La Coste, sur l'Aveyron, près d'Abbas, en 1156. Mais cette terre demeura peu de temps dans sa famille et passa dans celle de Faramond.

En 1554, Françoise du Cros, femme de noble Alexandre de...., seigneur du Laboal, vendit à Vesian de Laparra, seigneur de Latour, le ripaire et métairie del Bouyssou, près de Flavin, ancienne terre de Roquetaillade, qui passa ensuite aux Méjanès.

Il paraît que la famille de Laparra avait dans l'origine de grands biens à Entraygues et à Rodez, et qu'elle habita même pendant longtemps cette dernière ville, où elle laissa, en fondant un hospice, un précieux monument de sa bienfaisance.

(1) Frère puîné de Marc-Antoine, marquis de Vivens, qui est resté chef du nom et armes, en Auvergne.

(2) N..... Cardinet, seigneur de Saint-Chély, est porté sur le rôle de la capitation de la noblesse en 1740.

Digitized by Google

D'AGENS,

Seigneurs de Loupiac, de Calcomier, d'Arcanhac.

Armes : *D'azur, au lion d'or, armé, couronné et lampassé de gueules.*

(Maintenus dans leur noblesse, le 22 juillet 1700, par M. Legendre, intendant de Montauban, sur preuves filiatives remontant à l'année 1546.)

Cette famille s'illustra par son patriotisme et son courage durant les guerres du XIVe siècle. Pons d'Agens, deuxième consul de Villefranche, se mit à la tête de ses concitoyens, lorsque, en 1368, ils secouèrent le joug des Anglais. Charles V, roi de France, en considération de ses glorieux services, lui accorda des lettres de noblesse (1).

La famille de Pons d'Agens posséda longtemps le château de Loupiac, dans la paroisse d'Arcanhac, près de Lunac, et la seigneurie de Calcomier, à l'extrémité occidentale du canton de Villefranche.

I. PIERRE D'AGENS, Ier du nom, habitant de Villefranche, est mentionné dans un acte du 4 juillet 1312.

(1) D'après les *Annales* de Villefranche, Pons d'Agens aurait d'abord été ennobli en même temps que Hugues Le Mercier, par Edouard, roi d'Angleterre et duc de Guienne, qui cherchait ainsi, par des faveurs, à se faire des partisans parmi les personnages considérables de ses nouveaux Etats, et Charles V n'aurait fait que confirmer sa noblesse.

Hugues Le Mercier, fils de Bertrand, de Villefranche, député de la ville, pour faire confirmer par le roi les priviléges de la monnaie, le 7 septembre 1373, fut, pendant cette mission, confirmé en sa noblesse pour en jouir avec sa descendance. Il était bailli en 1374 et 1375, et laissa postérité. Il descendait de Guillaume Mercier, consul en 1306 (*Claude Desbruyères*).

Digitized by Google

Il fut père de Pierre, de Raymond et de Pons, qui se qualifiait bailli de Villefranche en 1337.

II. PIERRE D'AGENS, IIe du nom, et son frère Raymond, reçurent, en 1344, de Durand Amblard de Bellecombe, une reconnaissance pour le village de La Borie. Pierre était deuxième consul de Villefranche en 1337, et eut pour fils Pons, qui suit :

III. PONS D'AGENS, Ier du nom, deuxième consul de Villefranche en 1368, 72 et 76, et premier consul en 1380, prit une vive part à l'expulsion des Anglais et fut ennobli par le roi Charles V.

Il avait épousé Jeanne de La Roque-Toirac, dont il eut :

1° Gaillard, ci-après;
2° Proheusse d'Agens, femme d'Arnaud de La Valette, damoiseau, seigneur de Mondalazac.

Pons vivait encore en 1401, d'après une reconnaissance qu'il reçut ladite année.

IV. GAILLARD D'AGENS est qualifié *donzels*, seigneur de Loupiac et de Calcomier, dans des titres de 1438. Il reçut des reconnaissances en 1445, et fut père de Pons, qui suit :

V. PONS D'AGENS, IIe du nom, seigneur de Loupiac et de Calcomier, acheta, vers 1422, de noble Raymond de Fontanes, le fief de Salesses, enclavé dans la terre de Saint-Salvadou, et y fit bâtir un petit château (*Titres du château de La Garrigue*).

Il rendit hommage, en 1453, au nom de son père encore vivant, à l'évêque de Rodez, pour certains lieux situés dans la paroisse de Morlhon.

Il s'était allié, en 1441, avec Hélix de La Valette, fille de Fortuné II, seigneur de Cusoul, et d'Yolande de Gontaud-Biron (*Courcelles*).

Ses enfans furent :

1° Antoine, ci-après;

2° JEAN D'AGENS, seigneur de Salesses et de Calcomier, qui fit hommage au roi pour ses terres en 1503. Il avait épousé Antoinette Lirone, laquelle fut son héritière, et testa, étant veuve, le 6 septembre 1529, en faveur d'Horable Lirone, sa sœur, veuve de Jean d'Imbert, dont la fille apporta Salesses à Bertrand d'Aigua, son mari (*Tit. du château de La Garrigue*).

3° GUILLAUME;

4° BERNARD D'AGENS, au service du roi;

5° BÉATRIX D'AGENS.

VI. ANTOINE D'AGENS, seigneur de Loupiac, marié, vers le commencement du XVI^e siècle, avec Antoinette de La Valette-Toulonjac (*Courcelles*).

Dans des reconnaissances de 1531, 1546 et 1570, le seigneur de Loupiac n'est désigné que sous le nom d'Antoine de Loupiac, seigneur de Loupiac et d'Arcanhac. Les mêmes actes mentionnent Jean de Loupiac, son fils, seigneur de Calcomier, habitant le château de Loupiac.

Sont-ce des seigneurs d'une autre famille, momentanément en possession de la seigneurie de Loupiac, comme on en voit tant d'exemples à cette époque, ou bien les descendans de Pons d'Agens, qui, d'après un usage très-répandu au XVI^e siècle, ne prenaient que le nom de leur principal fief? Cette dernière conjecture paraît d'autant plus probable qu'on voit dans d'autres titres un Jean d'Agens paraître immédiatement après Antoine.

Les Loupiac reparaissent pourtant après cette époque.

En 1605, noble Antoine de Loupiac, seigneur de La Bastide-Fonrozal, consent des reconnaissances à Jean d'Agens, seigneur de Loupiac.

En 1637, le même Antoine fait une réclamation sur la taxe du service du ban et arrière-ban.

Noble Marc-Antoine de Loupiac, seigneur de La Bastide-Fonrozal, était, en 1649, conseiller du roi en la cour des aides et finances de Cahors.

VII. JEAN D'AGENS, seigneur de Loupiac et de Calcomier, coseigneur d'Arnac, reçut, en 1573, des recon-

Digitized by Google

naissances de quelques habitans de Tizac. On croit qu'il épousa Delphine du Rieu de Saint-Salvadou, dont il aurait eu :

1° GUION, qui suit;
2° JEAN D'AGENS, qui testa, en 1642, en faveur de Guion, son frère. Il avait épousé Gabrielle de Nogaret de Trélans, dont sans doute il n'eut pas d'enfans.
3° Autre JEAN, sieur de Ribéron, décédé en 1657, marié, le 3 février 1651, à Marie de Monlauseur, fille de Bertrand et de Marguerite de Folcras de Serin, dont il eut Claude, vivant en 1671. Marie, devenue veuve, se remaria avec noble Jean de La Brière, officier réformé, demeurant à Najac;
4° CLAUDE D'AGENS, prieur d'Arcanhac et de Pradinas;
5° MARGUERITE, alliée au sieur de Roumégoux.

Les titres mentionnent plusieurs membres de la même famille qu'on pourrait croire aussi issus de Jean d'Agens :

Anne d'Agens, qui, étant veuve de noble Clémens de Cassaignes, seigneur des Crouzets, testa, le 18 mai 1606, et donna ses biens à Delphine de Raffin, sa nièce, femme de Raymond de Saunhac (*Titres de la maison de Saunhac*);

Françoise d'Agens, femme de Louis de Raffin;

Autre Françoise, femme de noble Claude de Nupces;

Delphine d'Agens, mariée à noble Bertrand de Solages, seigneur de La Planque.

VIII. GUION D'AGENS, seigneur de Loupiac, Calcomier et autres lieux, eut d'Angélique de Genibrouse de Saint-Amans, qu'il avait épousée en 1630, qui était veuve en 1656 et qui testa le 9 mai 1671 :

1° Louis, ci-après; 2° Marc-Antoine, prieur d'Arcanhac; 3° Louise, femme, en 1663, de Jean-Jacques Auduy, viguier de Najac, fils de Marc-Antoine, aussi viguier, et de Marie de Rabastens; 4° Angélique d'Agens, religieuse, en 1657, à l'abbaye de Notre-Dame de la Couronne, en Engoumois.

IX. LOUIS D'AGENS, seigneur de Loupiac, etc., s'allia, le 10 février 1660, à Christine de Garceval, fille de Jean de Jean, seigneur de La Roque-Sainte-Marguerite, et de Christine de Prévinquières de Montjaux. Il fit son testa-

Digitized by Google

ment en faveur de sa femme en 1690, à la charge par elle de rendre l'hérédité à Marc-Antoine, son fils aîné. Christine vivait encore en 1711.

Ses enfans furent :

1° Marc-Antoine; 2° Simon d'Agens; 3° Jeanne; 4° Angélique, femme de noble Louis de Lescure, de Milhars.

Après la mort du dernier mâle, le château de Loupiac passa, par femmes, dans la maison de La Raffinie, de La Planque, et il appartenait dans ces derniers temps à M. de Robert, parent et légataire particulier de feu M. de La Raffinie.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant ici le récit de ce qui se passa à Villefranche à l'époque où la famille d'Agens prit une si grande part à l'affranchissement de son pays. Nous l'empruntons à un jeune écrivain qui a plus d'une fois et avec succès consacré sa plume à retracer de patriotiques souvenirs (1).

PONS D'AGENS. — SCÈNE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE VILLEFRANCHE, LE 15 SEPTEMBRE 1368. — EXPULSION DES ANGLAIS.

Le 15 septembre 1368, à sept heures du soir, les principaux habitans de Villefranche s'assemblèrent à l'église Notre-Dame. L'assemblée était présidée par Pons d'Agens, deuxième consul. On remarquait dans cette assemblée les deux frères de Pons d'Agens, Polier, Benoît-Gauthier, seigneur de Savignac; Raymond de Lafon, Raymond d'Albin, Hugues de Glaz, Hug Delpeyro, Bernard de Nauville, Jean de Bennac, Bernard Izarn, Hugues Le Mercier. L'assemblée se mit à genoux et pria celui qui donne la liberté aux peuples. Pons d'Agens énuméra les griefs que la cité avait contre Edouard. « Si nous avons prêté serment au roi d'Angleterre, c'est que le roi Jean nous en avait donné l'ordre. Nous avons supporté le joug sans nous plaindre jusqu'à sa mort. Mais avait-il le droit de nous distraire de la couronne de France? et n'avons-nous pas mis une condition à notre obéissance : la conservation de nos priviléges? Eh bien! je vous le demande, sont-ils violés nos priviléges?..... L'impôt du fouage,

(1) Deuxième époque de l'*Histoire de Villefranche*, par M. Guirondet. *Mémoires de la Société*, t. I, p. 182.

Digitized by Google

que le prince de Galles veut établir en Guienne, sera-t-il payé par nous ? — Non! non ! s'écria l'assemblée.

— Ai-je besoin de vous rappeler la violation du plus saint de nos droits, celui d'être jugés par nos pairs ! Edouard n'a-t-il pas détruit le privilége que nous avait octroyé Charles-le-Bel, de porter nos causes civiles et criminelles devant les consuls ? Quel sera notre juge ?

— Le sénéchal, répondit Polier.

— Oui, le sénéchal. Amis, le sénéchal c'est la créature du roi d'Angleterre ; c'est le représentant de celui qui a ravagé la France; de celui qui nous a foulés aux pieds, en faisant traîner le juge-mage à la queue d'un cheval ; de celui qui détruira bientôt chez nous le principe d'élection..... Le sénéchal n'est point nommé par le peuple..... et malheur à ceux d'entre nous qui tenteraient d'affranchir la cité, si nous ne profitons pas du moment opportun que nous offre la déclaration de guerre de notre souverain sire à Edouard. Non, nous ne paierons point l'impôt.

— Non ! non ! s'écria l'assemblée, nous ne paierons point l'impôt.

—Non-seulement nous ne paierons point l'impôt, reprit Pons d'Agens, mais encore nous nous affranchirons de la domination anglaise!

— Oui, nous nous affranchirons de la domination anglaise! crièrent Polier, Benoît de Gauthier, Hugues de Glaz. Oui, nous serons libres, dirent tous les membres de l'assemblée.

— Eh bien! quand demain, à midi, sonnera la cloche de l'Hôtel-de-Ville, vous fermerez toutes les maisons, vous vous réunirez en armes, et nous prononcerons la déchéance d'Edouard et du sénéchal. »

A peine a-t-il parlé, que Bernard de Tudières, archiprêtre, se présente en habits sacerdotaux. « Vous avez promis d'être libres ; vous le devez à votre souverain sire, qui s'efforce de rétablir l'ordre dans son royaume; *mais celui qui s'appuie sur un bras de chair sera semblable à la bruyère qui croît dans le désert.* Prions Dieu de bénir nos efforts; que la liberté que nous allons reconquérir *ressemble à une de ces plantes fertiles qui croissent sur le bord des eaux.* Si Dieu ne prend la cité sous sa sauvegarde, nos efforts seront vains pour conserver le précieux dépôt de la liberté. »

Et l'assemblée se prosterna et pria.

— Que vos armes soient bénies ! Vous allez combattre l'oppression, vous allez délivrer vos frères; que vos armes soient bénies! mais qu'il soit anathème celui qui trahira la sainte cause de la cité. Jurez de ne point dévoiler le noble projet qui vous a réunis aux pieds du sanctuaire ?

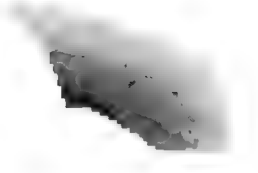

Digitized by Google

— Nous le jurons ! nous le jurons !

Comment dépeindre les sentimens qui agitent l'assemblée, l'impression produite par les paroles terribles de Bernard de Tudières ; cette scène éclairée par les flambeaux dont la lueur blafarde se dessine sur les murs de l'église; ce serment solennel devant les saints autels; ce mélange de terreur, de respect, d'amour de la patrie, d'horreur de la domination étrangère, de soif d'indépendance ? Chacun se retira attendant avec impatience l'heure qui devait sonner l'indépendance de la cité..... Cette heure sonne enfin. La cloche de l'Hôtel-de-Ville a donné le signal. Pons d'Agens a déclaré que la cité secouait le joug de l'Angleterre, et qu'elle se rangeait sous la dépendance de Charles, son légitime souverain. On accourt au palais de la sénéchaussée ; Watewal ne veut pas croire à cette tentative d'affranchissement; les Anglais arrivent, on se heurte, on se croise, tout est confondu.

Une colonne, commandée par Pons d'Agens, s'élance à la tour Neuve, à la tour de *Grabde*, élevée depuis un an; le drapeau français a remplacé le drapeau de l'Angleterre. On se bat avec acharnement, les uns pour conquérir l'indépendance, les autres pour obéir. Les tours de Villeneuve et du Pont sont emportées par les deux fils de Pons d'Agens. Les Anglais, pâles, éperdus, s'enfuient devant leur glaive redoutable qui brille dans leurs mains comme l'éclair qui traverse un sombre nuage. La cavalerie anglaise sillonne les rues et écrase sans pitié ceux des citoyens qui ne sont pas enfermés dans leurs demeures.

La tour de Savignac résiste aux efforts de Polier et de Gauthier; le lieutenant du sénéchal la défend avec courage : plus d'un habitant a succombé sous ses coups.

Cependant, les fils de Pons d'Agens arrivent pour ranimer la colonne commandée par Gauthier. La porte est enfoncée; un horrible carnage a lieu dans la tour ; l'aîné de Pons d'Agens s'ouvre une voie sanglante au travers des soldats anglais; le lieutenant oppose une résistance inutile; Pons d'Agens lui enfonce sa dague dans les entrailles, pendant que Gauthier arbore le drapeau français au sommet de la tour. Les Anglais demandent à capituler : on suspend le carnage.

Les chroniques ajoutent que, pendant ce temps, Souveraine d'Agens, sœur des deux jeunes guerriers si intrépides, tremblant pour les jours d'un chevalier anglais à qui elle avait donné son cœur, était parvenue à l'attirer hors de la ville, dans une terre que possédait son père au-dessous de l'église de la Madeleine. Elle espérait ainsi le sauver des chances toujours dangereuses d'un combat. Mais ses frères, surpris de ne voir nulle part, dans un moment si décisif, ce guerrier

Digitized by Google

étranger dont ils connaissaient le courage, soupçonnèrent la vérité, quittèrent la ville pendant que l'on s'occupait des bases de la capitulation et, arrivant au moment où les deux amans se faisaient les derniers adieux, ils massacrèrent le chevalier Anglais, pour ainsi dire, entre les bras de leur sœur.

Souveraine mourut bientôt de douleur, et on dit que sa dépouille mortelle fut réunie à celle du noble anglais, non loin de l'église de la Madeleine.

Digitized by Google

DE COLOMB,

Seigneurs de Bleyssol.

Armes : *De gueules, à 3 colombes d'argent*, 2 et 1.

Bernard *Colomby* ou de Colomb, trésorier du domaine de Rouergue, fut ennobli, pour services rendus à l'Etat, par le roi Charles V, de même que Le Mercier et Pons d'Agens. En 1360, il avait apporté à ce prince, encore dauphin, la somme de 6,000 moutons d'or (environ 180,000 livres d'aujourd'hui), somme imposée par les Etats du Rouergue pour le rachat du roi Jean.

De lui descendait noble Jean Colomb, habitant de Villefranche, qui, de Fine Vigourouse, de Rodez, eut :

1° Antoine de Colomb, seigneur de Bleyssol, vivant encore en 1532, père de Pierre et de Delphine, qui s'était mariée, en 1475, avec Géraud de Roget;

2° Jean de Colomb, premier consul de Villefranche en 1504, trésorier du domaine de Rouergue, en 1522. Ce dernier eut, de Marie del Causse, trois fils du nom de Pierre.

L'un d'eux était deuxième consul en 1549.

Cette famille, originaire de Villefranche, s'est éteinte au commencement du XVIII^e siècle (*Ann mss. de Villefranche*).

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA GRAVE.

Voici encore un lambeau généalogique retiré de la poussière de nos vieilles archives. Il se rapporte à une de ces familles d'ancienne chevalerie, dont le nom est depuis longtemps effacé par l'oubli.

Les Cartulaires de l'abbaye de Bonnecombe contiennent plusieurs donations faites par cette famille au XIIe siècle. Raymond de La Grave et Guillaume, son frère, donnèrent, en 1186, à ce monastère et à son abbé Bertrand tous les bois du mas *Corbalesque*, et, en 1187, le fief de Montillet inférieur (*Cartulaire I*, 29 *et* 34).

On voit, par des titres du même couvent, qu'en 1307, Guillaume de La Grave avait une maison à Belcastel.

D'après d'autres titres, cette famille possédait, dès le même siècle, la seigneurie de La Coste.

En 1374, noble Gaillarde était veuve de noble Géraud La Grave, seigneur de La Coste.

Le 24 novembre 1401, noble Brenguier La Grave, fils de Géraud, épousa Johanna Mancipi, fille de noble Raymond Mancipi, du château de Cassanhes-Comtal. Furent témoins à ce contrat : noble Gaillard de Belcastel, chevalier; Pierre de Saunhac, fils de Guillaume de Saunhac, archidiacre de Saint-Bertrand de Comminges; Amalric de Murat, fils de noble Bérard de Murat, de la paroisse de Goutrens; Jean d'Albin, du château d'Albin; Jean de Beaulieu, dudit château d'Albin.

Brenguier était mort dès 1438, car à la date du 27 août de la même année, il existe une reconnaissance du village de Garibal, *sive* del Truel, près de Cantemerle, paroisse de Bruéjouls, en faveur de Jeanne Mancip, sa veuve. Ils avaient eu pour enfans Jean, Marguerite et Brenguier.

Jean de La Grave, seigneur du ripayre de La Coste, eut de sa femme, dont le nom est resté inconnu, une fille nommée Balaguière.

Marguerite épousa noble Raymond Petri de Montels, du Truel, comme il se voit par une quittance de l'an 1433, faite à son frère Jean, de tout ce que celui-ci lui devait pour ses droits.

Brenguier embrassa l'état ecclésiastique. Il est qualifié religieux homme et *monge* dans une donation qu'il fit, en 1454, à noble Balaguière de La Grave, sa nièce, de tous les droits qui pouvaient lui appartenir sur les biens de Jeanne de Mancip, sa mère.

Digitized by Google

Balaguière de La Grave fut mariée à noble Jean des Ondes.

Il y a une reconnaisance de l'an 1460 faite à noble Balaguière de La Grave, fille de Jean et femme de noble Jean des Ondes, habitant au ripayre de La Coste, par noble Marguerite de La Grave, veuve de noble Raymond-Pierre de Montels, habitant au Truel, de la somme de 250 florins d'or, et de tous les droits que cette dernière pouvait avoir sur la dot de noble Jeanne Mancip, femme de noble Brenguier de La Grave.

Après cette époque, on ne trouve plus aucune trace de cette famille qui fondit, comme on vient de le voir, par femmes, dans celle des Ondes (*Extrait des titres qui se trouvent aux archives de la maison de Faramond*).

CHATEAU DE LA COSTE.

Le petit château ou ripayre de La Coste, situé sur l'Aveyron, au-dessous d'Abbas, dans la paroisse de Mayran, avait appartenu, dès les temps les plus anciens, à une famille noble du nom de Buffet. Vers la fin du XIII^e siècle, Fine Buffette, qualifiée *demoiselle*, reçut des reconnaissances pour le village et terroir de La Coste (*Archives de Bonnecombe*).

On voit ensuite successivement les familles de La Grave, des Ondes et de Roquetaillade. De ces derniers, La Coste passa aux Laparra, par Gaugette de Roquetaillade, mariée à noble Hélion de Laparra, vers 1530.

Ceux-ci ne tardèrent pas à aliéner cette terre, comme on le voit par un titre de l'an 1545, portant « recouvrement fait par noble Jeanne Tubières, fille de Jean Tubières, de Saint-Rome-de-Tarn, et femme future de noble Vésian de Laparra, fils d'Hélion, de la place de La Coste, moyennant 2,300 livres baillées à noble Jean de Cassanhes, seigneur du Cayla, qui avait acheté ladite place d'Hélion de Laparra et de Gaugette de Roquetaillade, sa femme. »

Il paraîtrait que le mariage entre Jeanne de Tubières et Vésian de Laparra ne fut point contracté, ou que ce dernier se maria deux fois, car Jeanne de Faramond, qui épousa, en 1588, Joachim de Boyer de La Boyrie, se qualifiait veuve de noble Vésian de Laparra, fils d'Hélion, et possédait alors la seigneurie de La Coste.

Cette terre resta jusqu'à l'année 1670 dans la famille de La Boyrie, d'où, par substitution, elle revint à celle de Faramond, qui l'a gardée jusqu'à la Révolution.

De ce petit château, qui était fort ancien, il ne reste plus qu'une vieille tour démantelée.

Digitized by Google

D'ARMAGNAC DE CASTANET,

Seigneurs de Castanet, de Cambeyrac et de La Bastide-Nantel, en Rouergue; barons de Tauriac, en Languedoc.

ARMES : *Aux 1 et 4 de gueules, au levrier d'argent, accosté de gueules, bouclé, cloué d'or et accompagné de deux grues aussi d'argent, le tout entouré d'une bordure crénelée de huit pièces d'or ; aux 2 et 3 d'argent, chargé d'une cotice de pourpre, à la bordure aussi crénelée de 6 pièces de gueules* [1] (*Etat de la noblesse de* 1783).

I. PIERRE D'ARMAGNAC, chevalier, seigneur de Castanet, de La Bastide-Nantel et de Cambeyrac, épousa, le 27 avril 1377, Réale de Faudoas, fille de Béraud de Faudoas, seigneur d'Avensac, en Armagnac, et de Luce de Castanet, dame de Castanet, en Rouergue; contrat retenu par Pierre Robert, notaire.

Luce de Castanet était fille de Géraud, seigneur de Castanet, et sœur d'Anselme, dit Anselin de Castanet. Réale de Faudoas, héritière de Guion de Castanet, son cousin germain, fils d'Anselme, eut de lui la terre de Castanet, située à deux lieues et demie de Villefranche, qu'elle porta avec plusieurs autres à Pierre d'Armagnac, son mari.

(1) Ces armes sont celles de l'ancienne maison de Castanet, portées par ses descendans jusques vers 1789. A cette époque, la famille a repris les armes de la maison d'Armagnac.

Digitized by Google

Ce dernier et sa femme, le 27 avril 1377, passèrent par-devant Robert, notaire, une transaction au château de Castanet, avec noble et religieux homme Guillaume-Pierre de Castanet, infirmier du monastère abbatial de Moissac, sur les droits et actions qu'il pouvait avoir sur les biens et hérédité, tant d'Anselme, seigneur de Castanet, son frère, que de Guion de Castanet, son neveu, desquels Réale de Faudoas était héritière universelle.

Pierre d'Armagnac, seigneur de Castanet, soutint le parti de Géraud d'Armagnac, comte de Pardiac, dans la guerre que ce seigneur fit, en 1393, à Manaud, sire de Barbasan, chevalier, qui refusait de lui rendre hommage pour ses terres.

Pierre rendit hommage, tant en son nom qu'au nom d'Arnaud d'Armagnac, son fils, pour les seigneuries de Castanet et de La Bastide-Nantel (1), en toute justice, au roi Charles VI, à Villefranche, le 17 juin 1399. Par acte passé devant Jean Valettes, le 30 octobre 1403, il donna une procuration au même Arnaud, son fils, datée de Najac, pour recevoir de Jean de Faudoas, seigneur d'Avensac, partie de la dot qui avait été promise par Béraud de Faudoas, seigneur d'Avensac, son père (*Histoire générale de la maison de Faudoas*, in-4°, p. 138; *Histoire générale du Lang.*, t. III, p. 406).

On connaît à Pierre deux enfans :

1° Arnaud, qui suit; 2° Jeanne, mariée, après 1408, à Jean de Fénélon, seigneur de Mondamer, en Quercy.

II. ARNAUD D'ARMAGNAC, seigneur de Castanet et de La Bastide-Nantel, passa un bail, à colloque perpétuel, d'un domaine situé à Cambeyrac, le 30 mai 1452, et fit son testament le 2 octobre de la même année, devant Jean Gineste, notaire de Najac. Il avait épousé : 1° Alde Adhémar, fille de Rigal d'Adhémar, sieur de Firmy; 2° Cécile de La Barrière.

(1) La Bastide-Nantel, située à deux lieues sud-ouest de Villefranche.

Digitized by Google

Ses enfans furent :

Du premier lit :

1° Jean, qui continue la descendance ;

Du second lit :

2° Isabeau de Castanet, mariée, en 1443, avec Guillot de Valette, seigneur de Cuzoul et de Saint-Igne.

III. JEAN DE CASTANET, chevalier, seigneur de Castanet, de Cambeyrac, en Quercy (1) et de La Bastide-Nantel, est qualifié noble et puissant homme dans l'acte de fondation d'une chapellenie dite de Cambeyrac, en date du 6 octobre 1467. Il fut nommé écuyer de l'écurie de M. le Dauphin, le 2 octobre 1449, et lieutenant de l'arrière-ban du pays de Rouergue, le 15 avril 1480. Il avait épousé, en 1444, Bertrande de Morlhon, fille de Jean de Morlhon, seigneur de Sanvensa, de La Rouquette et de Montels, et de Marquise de Balaguier de Montsalès. Il en eut :

1° Guillot, qui suit; 2° N..... de Castanet, chevalier de l'ordre de Malte ; 3° Jacqueline, mariée avec Antoine de Lapeyre, écuyer, seigneur de Peyrilles, en Quercy.

IV. GUILLOT DE CASTANET, chevalier, seigneur de Castanet et de Cambeyrac, reçut une reconnaissance de la métairie de Cambeyrac, le 21 avril 1488, et fit son testament devant Cambefort, notaire à Najac, le 31 juillet 1527, par lequel on voit qu'il avait épousé noble Jeanne de Valaquier, des seigneurs de Candat, sur le Lot, dont il avait eu :

1° Pons, dont l'article suit; 2° Bernard, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1515 ; 3° Marguerite, qui donna quittance de ses droits paternels à Pons, son frère, le 12 février 1524, et avait épousé Antoine de Sonnac, en Albigeois ; 4° Cathe-

(1) Cambeyrac, à deux lieues O-S-O de Cahors; jadis du canton de Saint-Antonin, aujourd'hui de Quélus.

Digitized by Google

rine, femme en premières noces de noble Louis de Videux, sieur de Corn, en Quercy, et en secondes, du seigneur de Guache, dans la même province; 5° Hyacinthe, mariée à son cousin-germain, Antoine de Lapeyre, seigneur de Peyrilles, dont le fils, Méric de Lapeyre, fut reçu chevalier de Malte, le 5 mai 1533.

V. PONS DE CASTANET, seigneur de Castanet et de Cambeyrac, épousa, par contrat du 29 mai 1541, Jeanne de Marquès, fille de noble Parceval de Marquès, dit des Azémars, seigneur de Laymaries, et de noble Catherine de Pouzols. Il fit son testament devant Audouy, notaire de Najac, le 10 janvier 1556, dans lequel il nomma sa femme, qu'il institue héritière universelle, et ses enfans :

1° Bernard, qui ne laissa qu'une fille, Angelote; 2° Pierre II, dont l'article suit; 3° François; 4° Marie-Jeanne, morts sans enfans; 5° Catherine, mariée au seigneur de La Mothe.

VI. PIERRE DE CASTANET, II° du nom, seigneur de Castanet et de Cambeyrac, après son frère aîné, colonel d'un régiment de dix enseignes de gens de pied pour le service du roi, épousa, par contrat du 25 mars 1576, passé devant Capertroci, notaire à Lespitalet, Hélène de Jean de Saint-Projet, fille de messire Antoine de Jean, chevalier des ordres du roi, seigneur de Saint-Projet, en Quercy, et fit son testament par-devant Bessière, notaire de Toulouse, le 15 décembre 1585. Ses enfans furent :

1° Antoine, dont l'article suit; 2° Georges, qui forma la branche des seigneurs de Cambeyrac; 3° Autre Georges; 4° Robert; 5° Marguerite.

VII. ANTOINE DE CASTANET, seigneur de Castanet, baron de Tauriac, héritier universel de son père, fit son testament le 1er septembre 1630. Il eut deux fils :

1° Jean-Honoré, qui suit; 2° Mathieu-Paul de Castanet.

VIII. JEAN-HONORÉ DE CASTANET, seigneur de Castanet et baron de Tauriac, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Mathieu-Paul, son frère, par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 28 novem-

Digitized by Google

bre 1669. Il avait épousé, par contrat du 21 août 1639, Paule de Baragnes, fille de Louis-Gisard de Baragnes, seigneur de Gardouch, et de Marie de Cheveri. Il en eut :

François de Castanet, marquis de Tauriac, mort sans enfans, et une fille, mariée à M. de Boyer. Elle porta à son mari, malgré la substitution, ce qu'elle possédait à Castanet et la terre de Tauriac, dont MM. de Boyer prirent alors le nom, qu'ils portent encore aujourd'hui.

Le 30 juillet 1722, François de Boyer de Castanet rendit hommage pour les terres de Roquemaure et de Beauvais, et pour la baronnie de Tauriac.

SEIGNEURS DE CAMBAYRAC.

VII. GEORGES DE CASTANET, Ier du nom, seigneur de Cambayrac, légataire de son père, le 15 décembre 1585, fit son testament le 16 décembre 1643. Il avait épousé, par contrat passé devant Martin et Olier, notaires, Sidoine de Marsa, fille de noble Pierre de Marsa et de noble Rose d'Ebrard, de La Bastide de Marsa, en Quercy. Il en eut :

1° Antoine, qui suit; 2° Marie, qui passa un accord avec son frère, par-devant Guibert, notaire, le 13 août 1644.

VIII. ANTOINE DE CASTANET, seigneur de Cambayrac, institué héritier universel de son père, fut maintenu dans sa noblesse par jugement (1) du 26 avril 1668, et vivait encore en 1678. Il avait épousé, par contrat du 26 septembre 1649, reçu par Rebellat, notaire de Tréban, Marie de Vernhes, fille de noble Pierre de Vernhes, seigneur de La Mothe, et de N..... de La Capelle-Padiès, en Albigeois.

Ses enfans furent :

1° Georges, qui suit; 2° Pierre, sieur de Lasplasoles, capitaine au régiment de la reine-dragons en 1678.

(1) Dans cet arrêt, expédié par M. Chérin, généalogiste du roi, Antoine de Castanet est déclaré descendant direct de haut et puissant seigneur Pierre d'Armagnac, seigneur de Castanet et de Cambayrac.

Digitized by Google

IX. GEORGES DE CASTANET, IIe du nom, seigneur de Cambayrac, fit collation de la chapellenie de Cambayrac, fondée par noble Pons de Castanet, en faveur de noble Antoine de Lautrec, son cousin, prêtre, curé de La Bastide de Marnhac, par acte du 31 mai 1692. Il épousa, par contrat du 20 décembre 1694, passé devant Souzy, notaire, Ursule d'Ardenne, fille de noble Paul d'Ardenne de Tizac et de Marie de Boisse, dont :

1° François, qui suit; 2° et 3° Antoine et Hilaire, morts sans enfans.

X. FRANÇOIS DE CASTANET, Ier du nom, seigneur de Cambayrac, né le 6 septembre 1697, rendit hommage au roi, pour la seigneurie de Cambayrac, au bureau des finances de Montauban, le 29 octobre 1730, et finit d'une mort tragique en 1731. Il avait épousé, par contrat du 4 mars 1717, au château de Lartigue, en Quercy, Marie-Thérèse de Marsa, fille de noble N..... de Marsa de Lartigue et de noble Catherine d'Héliot.

Leurs enfans furent :

1° François II, qui suit; 2° Louis-Gabriel, capitaine d'infanterie (1); 3° Marie.

XI. FRANÇOIS II D'ARMAGNAC DE CASTANET, seigneur de Cambayrac, de La Bastide et coseigneur de Castanet (2), prit alliance, le 7 mars 1752 (Molinier, notaire de La Guépie), avec noble Christine-Rose de Bérail de Mazerolles-Saint-Cernin, fille de messire François de Bérail, baron de Mazerolles, marquis de Saint-Cernin, etc., et de noble Marquette de Nogareins.

François II fut le premier qui, depuis Arnaud, son aïeul, reprit le nom d'Armagnac. Il le porta à l'assemblée des Etats, tenus à Villefranche en 1789, sans que per-

(1) Il figure sous le nom de *Jean-Pierre* d'Armagnac au procès-verbal de l'assemblée de la noblesse, tenue à Villefranche en 1789.

(2) Avec M. de Tauriac (Boyer).

Digitized by Google

sonne songeât à le lui contester. Il ne le reprit, du reste, qu'après avoir fait ses preuves pour deux de ses enfans, dont l'un entra au chapitre noble de Beaume-les-Messieurs, et l'autre, aux pages de Louis XVI, preuves admises comme d'Armagnac.

Du mariage ci-dessus vinrent :

1° FRANÇOIS-HILAIRE, qui suit;

2° PIERRE-CASIMIR, page de la grande écurie des rois Louis XV et Louis XVI, sous-lieutenant, puis capitaine dans le régiment de Vivarais, fit en cette qualité les campagnes d'Amérique, émigra, fut fait chevalier de Saint-Louis par le prince de Condé lui-même, servit à l'armée des princes, puis à celle de Condé et obtint sa retraite en 1816.

3° CLAUDE, prêtre et grand-vicaire, fut chanoine à Beaume-les-Messieurs au moment de la Révolution et ne put occuper son poste. Il est mort le 3 août 1844, à Mazerolles, où il vivait retiré.

4° LOUIS-VICTOR, officier dans Vivarais, émigra, servit à l'armée des princes, puis dans la légion de Béon où il se fit remarquer par sa brillante valeur, comme le prouve un certificat du maréchal duc de Broglie, où il est loué pour avoir sauvé un officier étranger qui allait périr sous les efforts de quatre fantassins et de deux dragons. Le certificat porte qu'il tua les quatre fantassins, mit en fuite les dragons et sauva l'officier, à la vue de toute l'armée et sous le feu le plus vif.

5° CÉSAR-AUGUSTE, élève de l'école militaire de Sorèze, en sortit à l'époque de la Révolution et n'émigra point.

Six filles, Marie, Rose et Charlotte, religieuses; Thérèse, Victoire et Marie, mortes sans enfans.

XII. FRANÇOIS-HILAIRE, COMTE D'ARMAGNAC DE CASTANET, né le 11 avril 1757, mousquetaire du roi dans la 1re compagnie, émigré, soldat de l'armée des princes, puis de l'armée de Condé, reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1816, décédé à Rabastens, le 25 mai 1847, avait épousé, le 16 frimaire an XI, à Rabastens, noble Marie-Honorée-Pierre de Toulouse-Lautrec, fille de Charles-Joseph-Constantin, comte de Toulouse-Lautrec, et de Jeanne-Marie-Françoise d'Aroux de La Serre, décédée en 1854, âgée de 78 ans.

Digitized by Google

De ce mariage sont provenus :

1° François-Casimir, qui suit; 2° Raymond, né en 1814; 3° Anne-Françoise-Clémentine, née en 1803.

XIII. FRANÇOIS-CASIMIR, COMTE D'ARMAGNAC DE CASTANET, né à Rabastens (Tarn), le 16 octobre 1806, marié, le 16 février 1835, à Cahors, avec noble Françoise-Antoinette d'Héliot, fille de Louis d'Héliot, ancien député, et de Jeanne-Rosalie de Chotait.

De ce mariage sont issus :

1° François-Louis-Bernard, né à Rabastens, le 29 octobre 1837; 2° Louis-Jacques-Clément; 3° Jean-Louis-Raymond, Marie-Thérèse, tenus sur les fonds baptismaux par LL. MM. le roi et la reine d'Espagne.

(*Titres de la maison d'Armagnac de Castanet.* — M. de Courcelles, t. Ier.)

NOTES SUR L'ORIGINE DE LA MAISON D'ARMAGNAC DE CASTANET (1).

Les d'Armagnac de Castanet, barons de Tauriac, seigneurs de Castanet et de Cambayrac, en Rouergue, sont issus d'une branche de l'illustre maison des comtes d'Armagnac et de Rodez. On sait que quelques autres rameaux de cette famille ont été séparés bien avant la catastrophe qui la frappa; mais aucune n'a pu se présenter avec autant de confiance, sous ce nom, que les seigneurs de Castanet. Ce rameau reconnaît pour son auteur Pierre d'Armagnac, premier du nom, chevalier, seigneur de Castanet et La Bastide-Nantel, qui épousa Réale de Faudoas, fille aînée de Béraud de Faudoas, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Avensac (en Armagnac), co-seigneur de Plieux et de l'Ile-Bozon, et de Luce de Castanet, sa première femme. Cette dernière était fille de Géraud, seigneur de Castanet, en Rouergue, et sœur d'Anselme, dit Anselin de Castanet. Réale de Faudoas, héritière de Guion de Castanet, son cousin germain, fils d'Anselme, eut de lui la terre de Castanet, qu'elle porta à Pierre d'Armagnac, son

(1) Ces notes sont extraites de l'*Hist. génér. du Languedoc, additions et notes du liv. XXVI*, par M. Dumège, p. 68.

Digitized by Google

mari (1). La postérité de celui-ci a formé deux branches, l'une dite des seigneurs de Castanet, barons de Tauriac, éteinte vers la fin du XVIIe siècle ; la seconde dite des seigneurs de Cambayrac qui existe encore. Les membres de cette famille prouvent, par des actes authentiques et que nous avons examinés avec soin (2), leur descendance directe et légitime de Pierre d'Armagnac, qui rendit hommage, pour sa terre de Castanet, au roi Charles VI, lors de son voyage en Languedoc, en 1389, c'est-à-dire avant l'extinction de la maison princière de ce nom. Remarquons qu'il rendit cet hommage pour lui et pour Arnaud d'Armagnac, son fils. Leur possession de nom paraît ainsi naturellement inattaquable. Ce nom, ils le prenaient constamment dans les actes publics avec celui de Castanet, qui rappelait celui de l'un des plus riches seigneurs du Rouergue. Arnaud et Pierre d'Armagnac prenaient leur nom patronimique conjointement avec celui de Castanet, et l'on en a la preuve dans un acte (3) existant dans les archives du château de Bruniquel, et qui porte la date du 6 décembre 1401. On y trouve parmi les témoins *Arnaudi de Castaneto al.* (*alias*) *Darmanhaco*, et l'on ne peut douter que cet Arnaud de Castanet, ou d'Armagnac, ne soit le fils de Pierre d'Armagnac, mari de Réale de Faudoas.

Il resterait peut être à prouver que ce Pierre d'Armagnac appartenait réellement à la maison des comtes de ce nom, qui régnaient alors. Mais s'il n'y a pas de titre authentique qui le démontre, il existe des preuves morales si fortes et si concluantes, qu'on ne saurait guère les révoquer en doute. Nous répéterons ici, qu'en 1389, Pierre d'Armagnac rendit hommage au roi ; il prit alors les titres de haut et puissant seigneur et de chevalier, et il faut remarquer que cet hommage avait lieu au moment où les d'Armagnac étaient encore puissans, et que c'est sous leurs yeux, et dans leurs propres domaines, que ce Pierre d'Armagnac épousa Réale de Faudoas, dont le père, Béraud de Faudoas, habitait le château d'Avensac, en *Arma-*

(1) Histoire généalogique de la maison de Faudoas, p. 138. Edition de Montauban, 1724.

(2) M. l'abbé Lavaissière, prêtre du diocèse de Cahors, généalogiste très-consciencieux, qui connaissait parfaitement l'état des familles du Rouergue et du Quercy, s'étant longtemps occupé d'un *Projet de nobiliaire pour la Haute-Guienne*, et qui avait examiné les titres de la maison de Castanet, ne faisait aucune difficulté d'admettre cette origine.

(3) Ce sont des lettres scellées, du 4 avril 1404, contenant copie d'autres lettres de Raymond Roger de Comminges, vicomte de Conserans.

Digitized by Google

gnac. Pourrait-on croire que le roi Charles VI eût admis à rendre hommage, comme haut et puissant seigneur, ce Pierre d'Armagnac, si réellement il n'eût point appartenu à cette famille? Et quand même, chose qui paraît peu probable, le roi et ses sénéchaux eussent toléré cet acte audacieux, pourrait-on croire que le comte d'Armagnac, vivant alors, l'eût autorisé, par son silence, et eût permis une telle usurpation, dans deux actes aussi solennels qu'un hommage rendu au roi et un mariage? Croirait-on surtout que le même comte eût invité à signer le contrat de sa fille Mathe avec le fils du roi d'Aragon, Béraud de Faudoas, beau-père de Pierre d'Armagnac, si ce dernier n'eût été que l'usurpateur de son nom? Or, il est certain qu'il invita, et avec lui, un d'Armagnac, seigneur de Thermes, et un autre d'Armagnac, seigneur de Bilhères (1); que, si Pierre d'Armagnac n'y figure pas, c'est que, sans doute, il était alors dans sa terre de Castanet, éloignée de l'Armagnac, et que son beau-père le remplaça, en quelque sorte, à la cour des comtes, ses illustres parents.

De toutes ces choses, on doit conclure qu'à l'époque où Pierre d'Armagnac rendait hommage au roi des Francs, et au temps où le comte mariait Mathe, sa fille, avec le fils du roi d'Aragon, plusieurs branches de cette famille, bien inconnues sans doute aux historiens, subsistaient encore, et que les possesseurs actuels du nom d'Armagnac ne peuvent descendre que de l'une d'elles.

Nous avons vu qu'Arnaud, fils de Pierre et de Réale de Faudoas, joignit quelquefois le nom de d'Armagnac à celui de Castanet; mais le plus souvent, il ne prit que le dernier. Ses descendans l'imitèrent et rendirent, sous ce nom, de notables services à leur pays.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, lors de la recherche des faux nobles, Antoine de Castanet fut obligé de faire ses preuves, et il fut reconnu comme descendant direct et légitime de haut et puissant seigneur, Pierre d'Armagnac. Malgré cette reconnaissance authentique, lui et les siens continuèrent le nom de Castanet, et ils le portèrent jusqu'en 1789. Sous le règne de Louis XVI, François de Castanet voulut faire entrer l'un de ses fils aux pages, et un autre dans le cha-

(1) Dans ce contrat de mariage de Mathe d'Armagnac avec Jean, duc de Gironne, fils aîné de Pierre, roi d'Aragon, passé le 6 mars 1373, les témoins sont nommés en cet ordre : *R. P. en Dieu, Pierre évêque de Condom, nobles et puissans seigneurs Géraud d'Albret, seigneur de Ste-Bazeille; Cantebon, seigneur d'Antin; Géraud d'Armagnac, seigneur de Thermes et sénéchal d'Armagnac; Ménaud d'Armagnac, seigneur de Bilhères; Jean de Faudoas, Béraud de Faudoas, chevaliers*, etc.

Digitized by Google

pitre noble de Beaume-les-Messieurs ; il fallut faire de nouvelles preuves, et il fut reconnu comme descendant, en ligne directe, de Pierre d'Armagnac. Ce fut alors que, sur l'avis des juges d'armes, chargés de l'examen de ses titres, il reprit le nom de la famille princière qu'il représentait.

La révolution arriva, et trop vieux alors pour offrir son épée à ses souverains, il envoya trois de ses fils pour remplir sa place sous la bannière blanche de nos princes. Rentrés, après avoir fait avec honneur plusieurs campagnes, ces trois officiers vécurent dans une retraite absolue. Lors de la Restauration, l'un d'entre eux obtint la croix de Saint-Louis, sous le nom de comte d'Armagnac. L'autre avait déjà reçu cette distinction militaire des mains du prince de Condé, qui voulut lui-même lui donner l'accolade de chevalier. Cette dernière branche de la famille d'Armagnac, alliée aux Toulouse-Lautrec, aux d'Espagne de Ramefort, et à un grand nombre d'autres maisons illustres, subsiste encore avec honneur, et son nom rappelle aux habitants du midi de la France les grandes pages historiques où il se trouve inscrit à jamais.

LE CARDINAL DE CASTANET.

D'après quelques auteurs, la première maison de Castanet, qui était ancienne et illustre en Rouergue, aurait donné un prélat revêtu de la pourpre romaine, en 1316, dans la personne de Bernard de Castanet, nommé évêque d'Albi le 7 mars 1275, par le pape Innocent V, et qui jeta les fondemens de la belle église de Ste-Cécile, en 1282, et assigna des fonds considérables pour sa construction.

On lit notamment dans une histoire latine du couvent des Frères Prêcheurs de Toulouse, composée par J.-J. Percin et imprimée en 1693, page 264, que Bernard de Castanet, évêque d'Albi, eut parmi ses arrière-nièces celle qui épousa le comte Pierre d'Armagnac duquel descendent les seigneurs de Castanet, *è quo possessores toparchiæ de Castaneto orti sunt*.

D'après le savant auteur de l'*Histoire du Languedoc*, au contraire, le cardinal Bernard de *Castaignet* et non de Castanet, était originaire de Montpellier, d'une maison noble qui avait pour armes un châtaignier.

Digitized by Google

MORT TRAGIQUE DE FRANÇOIS DE CASTANET, SEIGNEUR DE CAMBAYRAC.

Entre Saint-Antonin et Cordes, s'élève le château féodal de Roquerayne, qui appartenait autrefois à la noble famille de La Prune. Là vivait, en 1731, avec ses trois enfans, une dame qui, bien que dans la maturité de l'âge, conservait encore les attraits de la jeunesse. Elle était veuve du seigneur de ce château. Parmi les gentilshommes des environs qui fréquentaient sa maison, François de Castanet se montrait le plus assidu. Il pouvait disposer de sa main, ayant perdu sa femme de bonne heure, et l'on disait dans le pays qu'il avait touché le cœur de la belle veuve et qu'il ne tarderait pas à remplacer le défunt. Ses assiduités, les airs de maître qu'il affectait déplurent aux enfans de Madame de La Prune qui, malgré leur jeunesse et leur peu d'expérience, avaient compris le but de ses visites ou bien en avaient eu la révélation par des propos indiscrets des gens de la maison. Ces jeunes gens, d'un caractère ardent et impétueux, comme tous ceux de leur race, virent avec un extrême déplaisir les projets de leur mère. Ils lui firent des représentations et l'engagèrent à mettre fin à des bruits qui commençaient à courir sur son compte et qu'ils regardaient comme injurieux à l'honneur de leur nom, en cessant de recevoir M. de Castanet. S'apercevant bientôt que leurs avis demeuraient sans effet et que le prétendant continuait de fréquenter le château, ils résolurent de l'empêcher à tout prix d'accomplir ses desseins, dussent-ils employer la violence et les moyens extrêmes. Or, un seul expédient leur parut décisif : ce fut de lui ôter la vie, et ils s'arrêtèrent à cet horrible projet avec une énergie qu'on a peine à concevoir dans des adolescens.

On prit jour pour la prochaine visite.

Deux d'entre eux s'embusquèrent dans la chambre qui était destinée au seigneur de Castanet, tandis que le troisième courut à son devant, déguisant sous un air gracieux et une physionomie riante les sinistres pensées qui fermentaient dans son âme. Il le conduit donc dans l'appartement fatal, et à peine en a-t-il franchi le seuil, que les deux autres frères, armés de pistolets, tirent sur lui. M. de Castanet tombe atteint de deux balles.

Mais, par un effort désespéré, il se relève, saisit une chaise, en frappe un des meurtriers et lui casse le bras. Mais aussitôt ses forces le trahissent, il tombe de nouveau sur le parquet et ses ennemis l'achèvent de leurs épées. Le crime consommé, il fallait en faire disparaître les traces. Le cadavre fut laissé tout le jour dans la chambre,

Digitized by Google

qu'on eut soin de tenir fermée. Quand la nuit fut venue, les trois frères le transportèrent dans un bois voisin. Montant à cheval, ils coururent par des chemins détournés à Villefranche où ils eurent soin de se montrer de bonne heure le jour suivant. Cependant le cadavre avait été trouvé dans le bois par des paysans. La justice informa; de graves soupçons s'élevèrent contre les habitans du château de La Prune. Mais aucun témoin ne déposa contre eux, tant leur action avait été enveloppée de mystère. De plus, ils objectèrent leur alibi, ils étaient absens lors du crime, tout Villefranche pouvait l'attester. M. de Castanet ne laissait que deux enfans en bas âge; il n'avait auprès de lui ni père, ni frère qui pussent poursuivre activement la vengeance de sa mort, et le procès finit par être assoupi.

Mais ce que ne fit pas la justice, l'honneur du nom, le cri du sang le fit, et il naquit entre les deux familles une de ces animosités dont l'histoire offre peu d'exemples. Les enfans de la victime avaient juré de venger leur père. Le deuxième d'entre eux, officier de bonne heure, alla rejoindre son corps sous les murs de Prague. Là il apprit qu'un La Prune se trouvait aussi dans le camp. Il alla aussitôt le provoquer et lui fit mordre la poussière. Depuis cette époque, jamais un La Prune et un Castanet ne se sont trouvés en présence, sans que le sang de l'un d'eux, quelquefois de tous deux, ne soit venu sceller la haine de famille transmise comme un legs héréditaire de vengeance.

Si ce récit, qui est de tradition dans la famille de Castanet, manque d'exactitude, du moins il ne peut y avoir aucun doute sur le fait en lui même qui se trouve constaté par la pièce suivante :

Extrait mortuaire de M. de Castanet.

« L'an mil sept cent trente et un et le premier novembre, fut trouvé mort *par assassin*, dans la terre de Tonnac, noble François de Castanet, seigneur de Cambayrac; fut enterré par moi, prieur de Saint-Salvy de L'Herm, le deuxième du même mois et an, environ nuit close, et ce, après toutes les formalités de la justice, dans le cimetière de Saint-Pierre-de-Tonnac, âgé de trente-cinq ans ou environ. Présens Antoine Pouget et Jean Bénazech, laboureurs dudit lieu qui, requis de signer, ont dit ne savoir. Signé Rauzet, ancien curé. »

Extrait du registre des mortuaires fait en l'église de Saint-Pierre-de-Tonnac, diocèse d'Albi, duement collationné, ce 23 juin 1755. Vaysse, curé.

Digitized by Google

BOYER DE TAURIAC.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or, à trois hures de sanglier arrachées de sable, posées 2 et 1 ; aux 2 et 3 d'azur, à trois besans d'or aussi posés 2 et 1.*

La famille de Boyer, originaire de l'Albigeois, possédait le château de Tauriac, près de Villeneuve, département de la Haute-Garonne. Elle tenait cette terre et plusieurs autres (1) en Albigeois, de la branche aînée de la maison de Castanet qui fondit, vers la fin du XVII[e] siècle, dans celle de Boyer, par le mariage d'une fille unique de Jean-Honoré de Castanet avec un Boyer.

François de Boyer de Castanet rendit hommage au roi, le 30 juillet 1722, pour les terres de Roquemaure et de Beauvais et pour la baronnie de Tauriac.

Jean-François de Boyer, seigneur de Maillac, de Tauriac et ci-devant aide maréchal-des-logis général de la cavalerie et major du régiment des cuirassiers, mourut en sa terre de Sainte-Urcise, en Languedoc, âgé de 77 ans, le 13 février 1764. (La Chenaye-Desbois).

Louis-Jose-Eugène de Boyer de Tauriac de Castanet, seigneur marquis de Tauriac, ancien capitaine d'une compagnie au régiment des cuirassiers du roi, chevalier de Saint-Louis, vicomte de Monclar, seigneur de Belmont et de La Salvetat-Majeure, était lieutenant du roi de la province de Rouergue en 1789, et habitait le château de Saint-Urcise, en Languedoc.

(1) Tauriac, Montclar, Belmont.

Digitized by Google

DE BÉRAIL,

Seigneurs de Mazeroles.

ARMES : *Parti émonché d'argent et de gueules.*

(Maintenus le 28 juin 1698 par l'intendant Lepelletier.)

Très-noble et très-ancienne maison, originaire, à ce qu'on croit, du Quercy, et qui possédait depuis un temps immémorial la seigneurie de Mazeroles, en Rouergue (canton de Najac).

Louis de Bérail, seigneur de Mazeroles, vivant en 1665, eut de Jeanne de Malhane, fille de Jean de Malhane, baron de Saint-Sernin, en Albigeois, et de Marguerite d'Isarn, François, qui suit :

Messire François de Bérail, baron de Mazeroles, marquis de Saint-Sernin et héritier par sa mère de la maison de Malhane, épousa Marquette de Nogareins, qui le rendit père de :

1° François-Hilaire, marquis de Bérail, Saint-Sernin, de Malhane, baron de Mazeroles, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, qui monta dans les carrosses du roi et mourut sans enfans. Tous ses biens étaient substitués aux enfans de sa sœur ;

2° Christine-Rose de Bérail, mariée, le 7 mars 1752, à François II d'Armagnac de Castanet.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE MOLINERY,

Seigneurs barons de Murols et d'Albignac.

ARMES : *De sable, au chef d'or, chargé de deux meules de moulin de gueules* (1).

(Maintenus, le 10 décembre 1701, par l'intendant Legendre, sur preuves remontant à 1382.)

Cette famille, originaire de Villefranche, est connue dès 1342, par Michel Molinery, qui était, à cette époque, dom d'Aurenque (*Archives du domaine, à Montauban*).

I. JEAN-ETIENNE DE MOLINERY, juge de Vigourous, de Turlande et del Barrès, eut de Jeanne de Fromen :

II. JEAN-FRANÇOIS DE MOLINERY, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Villefranche, qui épousa, en 1609, Françoise Dardenne, fille de Pierre et d'Anne de Fleyres.

Claude des Bruyères, dans ses *mémoires manuscrits*, le qualifie noble et premier consul de Villefranche en 1625, et ajoute qu'il contribua beaucoup par ses soins et sa munificence à l'établissement du collége de cette ville.

Jean-François vivait encore en 1639, et eut, entre autres enfans, Antoinette, qui épousa, la même année, Claude

(1) Dans un mémoire trouvé parmi les titres de la famille de Monlauseur, on leur donne pour armes : *De gueules, au moulin à vent d'argent.*

Digitized by Google

de Monlauseur, sieur de La Mothe ; Pierre, qui suit, et Raymond, avocat.

III. PIERRE DE MOLINERY, qualifié baron de Murols, lieutenant principal de la sénéchaussée de Rouergue, s'allia avec Françoise de Marrast, qui testa, étant veuve, en 1706, laissant de son mariage :

1° JEAN DE MOLINERY ;
2° N..... DE MOLINERY, sieur de La Bessière, prêtre ;
3° JEANNE-FRANÇOISE ;
4° FRANÇOISE ;
5° et 6° Et deux autres filles, religieuses de la Visitation, à Villefranche.

IV. JEAN DE MOLINERY, baron de Murols, était conseiller du roi, juge-mage, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Rouergue en 1721.

De lui étaient issus les enfans qui suivent :

1° JEAN-FRANÇOIS DE MOLINERY, ci-après ;
2° FRANÇOIS DE MOLINERY DE MUROLS, conseiller au parlement de Toulouse, l'une des victimes du tribunal révolutionnaire de Paris, le 26 prairial an II.

(*Ann. de Villefranche. — Tit. de la famille de Monlauseur.*)

V. JEAN-FRANÇOIS DE MOLINERY, baron de Murols, seigneur d'Albignac, membre de l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Villefranche en 1789, eut de son mariage avec Antoinette Monteil-Lavalette :

1° Marguerite Louise, femme de Guillaume-Besson d'Arjalet, habitant à Chaudesaigues ; 2° Françoise-Ursule, mariée, en 1772, à Jean-Baptiste-Marie Mataret, demeurant à Sousselange (Puy-de-Dôme) ; 3° Louise-Dorothée, alliée à Jean-Baptiste du Verdier de Suze ; 4° Louise-Gilberte, célibataire au Mur-de-Barrez ; 5° François-Augustin, qui entra fort jeune au régiment de Forez, infanterie, fut nommé capitaine en 1779, reçut la croix de Saint-Louis pour une action d'éclat à la prise de La Grenade par le comte d'Estaing, émigra pendant la Révolution, et a fini ses jours à Villefranche, au mois d'avril 1832, après avoir fait aux pauvres des legs considérables.

Digitized by Google

DE BÉRAIL, anciennement SALAMON,

Seigneurs de Paulhac, de Belpech (1), en Rouergue; de Guitalens, au diocèse de Lavaur; de Gragnague, dans celui de Toulouse; barons de Belcastel, en Lauraguais.

Mêmes armes que les Bérail de Mazeroles.

On présume que les Bérail de Paulhac, comme ceux de Mazeroles, sont des rameaux anciennement détachés de la maison de Bérail, barons de Cazillac, vicomtes de Sessac, éteinte en 1679, et l'une des plus anciennes et des plus distinguées du Quercy (V. Cassagnes-Miramont, p. 183).

Noble Marquès de Bérail, seigneur de Paulhac, épousa, le 25 janvier 1385, Hélène de Mostuéjouls.

Falconet Salamon, *aliàs* Bérail, de Paulhac, figure sur le rôle des hommes d'armes en 1460.

Jean de Bérail, *aliàs Salamo*, seigneur de Paulhac, de Granhague et de Guitalens, fit un testament le 19 août 1518, laissant de Marguerite de Morlhon, sa femme, qui lui survecut et eut l'usufruit de la terre de Paulhac et de tous les biens de la sénéchaussée de Rodez :

1° Amalric de Bérail qui fut son héritier et continua la postérité des seigneurs de Paulhac; 2° Jean de Bérail, docteur ès-droits, donataire de son père du château de Guitalens et de tous les biens situés dans le diocèse de Lavaur et de Castres, ainsi que de Cestayrols, en Albigeois, avec obligation de demeurer dans le château de Guitalens; 3° Autre Jean de Bérail qui, à l'époque de la mort de son père, étu-

(1) Paulhac ou Pauliac, près de Verfeil; Belpech, près de Varen, dans le canton de Saint-Antonin.

Digitized by Google

diait à l'université de Toulouse, fut ensuite prieur de Rabastens, de Saint-Antony et de Privezac, testa en 1566, fit des legs nombreux à ses parens et institua pour héritier universel Raymond de Bérail, son neveu, seigneur de Gragnagues, baron de Belcastel en Lauraguais, gentilhomme de la chambre du roi; 4° François de Bérail, docteur, prieur des Martres-Tolosanes, qui testa en 1556; 5° Antoine de Bérail, légataire de son père ainsi que François de 1,600 livres; 6° Antoinette de Bérail, femme de Jean de Raymond; 7° Isabelle, mariée à noble Bertrand Lavit, et qui, n'ayant pas eu d'enfans, donna ses biens à Amalric de Bérail, seigneur de Paulhac, son frère; 8° Etiennette, mariée dans la maison de Puech-Mignon (Olivier de Lautier était seigneur de Puech-Mignon en 1460); 9° autre Antoinette, légataire de son père, comme ses sœurs, de 1,600 livres, et qui épousa le sieur d'Aultin, sieur de Saint-Jean.

Amalric de Bérail, *aliàs* Salamo, s'allia, en 1501, avec Antoinette de Morlhon, fille et héritière universelle de Gabriel de Morlhon, seigneur de Belpech (1), lequel avait pour père Jean de Morlhon dit le Vert (lo Bert); Amalric reçut de son père la place et seigneurie de Paulhac et les biens de Caylus (2).

Cette maison s'éteignit à la fin du XVI^e siècle dans la personne d'Antoine de Bérail, seigneur de Paulhac, de Jamblusse, de Belpech, de Caylus, de Nartes, etc., marié à N. de Galut-Terraube, dont la fille unique et l'héritière, épousa, en 1581, Antoine de Murat de Lestang, seigneur de Pomayrols, et fit passer tous les biens de sa famille dans cette maison. En 1789, Jean-Antoine-François-Gabriel Dupin de Saint-André, demeurant à Grenade, était seigneur de Paulhac et Belpech.

BRANCHE DE GUITALENS ET DE GRAGNAGUES

Jean de Bérail, docteur en droit, frère cadet d'Amalric, fut seigneur de Guitalens, au diocèse de Lavaur, et de Gragnagues, dans le Toulousain. Il avait épousé Antoinette de Nogaret, fille de Sébastien, seigneur de Trellans, qui se remaria, étant veuve, le 20 juin 1535, avec Guillot de la Valette, seigneur de Cornusson. Il fit son testament, le 5 juillet 1533, à Cahors, dans la maison d'Antoine de Bérail, chanoine, et laissa pour enfans :

(1) La seigneurie de Belpech appartenait, en 1460, à Jean del Rieu.

(2) Caylus de Nartes, Haute-Garonne. Il existe encore dans cette ville une vieille tour du nom de Bérail.

Digitized by Google

1° Raymond, son héritier universel, qui suit ; 2° Jean de Bérail, donataire des biens que son père avait à Cestayrols et à Puylaurens ; 3° Anne de Bérail, légataire de la somme de 1,000 livres tournois payables à l'époque de son mariage, et qui entra plus tard dans la maison Du Cros de Planèses ; 4° Charlotte de Bérail, légataire de pareille somme ; 5° Barbe de Bérail, qui, en 1566, époque du testament de son oncle Jean, prieur de Rabastens, était veuve de M. de Pins.

Raymond de Bérail, seigneur de Guitalens (1) et de Gragnagues, gentilhomme de la chambre du roi, héritier universel de son oncle, Pierre de Rabastens, acheta, le 23 juillet 1597, de noble Raymond de Lescure, le château et baronnie de Belcastel, dans le diocèse de Lavaur.

Il paraît que cette branche ne tarda pas à s'éteindre et qu'une partie de ses biens passa aux Du Cros de Planèses, par suite du mariage d'Anne de Bérail avec un seigneur de cette famille, car avant la fin du XVI[e] siècle François Du Cros ajoutait à son nom celui de Bérail et s'était mis en possession de la place de Belcastel.

(*Titres de la maison de Bérail aux archives du château de Planèses*)

(1) En 1633, la famille Du Cros de Bérail fit vente à Jean de Vernois, de Villeneuve, chevalier de Saint-Jean, bailli de l'Aigle et commandeur de Sainte-Eulalie, de la seigneurie de Guitalens.

Digitized by Google

DE LABRO,

Seigneurs de Molineau, de La Bastide, de Montrozier, de Montagnac, de Roquemissou.

ARMES : *D'azur, au rocher d'argent, surmonté d'un coq du même ; au chef cousu de gueules chargé de deux croissans d'or* (Nobil. d'Auvergne).

(Maintenus, le 4 décembre 1700, par M. Legendre, intendant de Montauban, sur preuves remontant à 1531.)

Cette famille, originaire du Rouergue, portait primitivement le nom de Labroa.

Raymond de Labroa vivait en 1350. Il fut père d'Almaric, Ier du nom, qui fit son hommage à Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez, le 21 mai 1391. Il figure dans un acte du 4 juillet 1420, où sont énumérés les services distingués rendus par lui et par Jean de Labroa, son fils, aux comtes de Rodez, et dans lequel acte Jean d'Armagnac confirme une exemption accordée par son prédécesseur à Almaric Ier, le 3 juin 1388. Dans les exemptions que Jean d'Armagnac accorda à Jean de Labroa, il est dit qu'il se réserve un lit dans la maison dudit Jean de Labroa, lorsqu'il viendrait à Montrozier.

Amalric IIe, marié avec Ricarde de Brussac, veuve en 1476, fut père de deux fils, Pierre et Gabriel de Labro.

Pierre, l'aîné, épousa Marguerite de Raffin, de laquelle il eut Antoine de Labro, de Montrozier, qui épousa, le 26 juillet 1518, Marie Penabayre, de Calmont. Son petit fils, François de Labro, habitant au pont de Montrozier, s'allia avec Marguerite de Prévinquières, fille de Jean de Prévinquières, seigneur de Montjaux. Etant

mort en 1599, Suzanne de Labro, sa sœur, hérita de ses biens et les porta, par son mariage, à Amant Lagarde, dont la succession passa à François Domergue, de Montrozier. Ainsi finit la branche aînée.

Gabriel de Labro, frère de Pierre, continua la suite de la descendance.

David de Labro, Ier du nom, seigneur de Roquemissou, marié, le 25 novembre 1612, avec noble Marguerite de Maillan de Grand-Lac, servit quelque temps en qualité d'écuyer de la grande écurie, sous Roger de Bellegarde, grand écuyer de France et gouverneur du Rouergue.

David de Labro, IIe du nom, son fils, servait, en 1674, sous le maréchal d'Albret, gouverneur de Guienne.

Jean-Jacques de Labro, seigneur de Molineau et de Roquemissou, maintenu dans sa noblesse à Montauban, en 1700, a eu les terres de La Bastide, Mons et Montagnac (1), de sa femme, Catherine de Lavergne.

Guillaume de Labro, seigneur de Montagnac, petit-fils de Jean-Jacques, qui s'allia, le 11 juin 1765, avec Catherine de Saulzet, paroisse de Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), eut onze enfans, entre autres, François-Marie de Labro, capitaine de cavalerie après la Révolution de 1789, marié en 1801 avec Marie-Marguerite de Podevigne de Grandval, qui se fixa au château de Begus, commune de Vabres, dans le Cantal. Ses frères et sœurs habitent Brioude et Clermont. Son fils, Dominique-Joseph de Labro, veuf et sans enfans, habite St-Flour (*Nobiliaire d'Auvergne*, par M. Bouillet).

(1) Montagnac, commune de Montrozier, rive droite de l'Aveyron, était passé dans les derniers temps à la famille Pons de Soulages (*voir l'article d'Alboy*).

DE SELGUES,

Seigneurs de Selgues, de Lunac, d'Auteyrac.

Armes : *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses du même, et en pointe, de trois besans mal ordonnés d'argent.*

Le château de Selgues, situé près de Verfeil, dans le canton de Saint-Antonin, était possédé au XIVe siècle par une famille noble qui en portait le nom et dont il avait été sans doute le berceau.

On voit par d'anciens titres qu'en 1392 et 1397, Jean de Selgues, qualifié *donzels*, seigneur de Selgues et de Lunac, recevait des reconnaissances pour le fief d'Auteyrac et celui du Puech-del-Causse qui, l'un et l'autre, lui appartenaient.

En 1418, noble Antoinette de Selgues, probablement fille de Jean, reçoit des reconnaissances pour un pâtus à Lunac. De 1432 à 1458, il existe un grand nombre de beaux à cens et à fief, de lausimes, etc., consentis par Jean de Selgues, seigneur de Selgues et de Lunac.

Jean de Selgues, seigneur de Selgues, habitant de La Guépie, et Grimal de Selgues, habitant de Najac, figurent parmi les hommes d'armes, en 1460. Ce Jean vivait encore en 1472, car il bailla à fief, cette année, à Guillaume Fabre, prêtre, un jardin à Castelviel, sous la rente de six deniers.

Il paraît que la maison de Selgues finit à la fin du XVe siècle par des filles.

Noble Sybille de Selgues, fille de Barthélemi de Selgues, du lieu de Najac, épousa, le 2 juillet 1462, Jean du Rieu, de Saint-Beauzille, en Languedoc.

Les titres mentionnent aussi noble Nicolas de Carneaux et Antoinette de Selgues, mariés, coseigneurs de Lunac et d'Auteyrac, et habitant dans ce dernier lieu en 1471 et 1478.

(*Anciens titres de Selgues aux archives de Lunac.*)

A cette maison primitive succéda dans la seigneurie de Selgues, celle de Maffre.

Digitized by Google

DE MAFFRE,

Seigneurs de Selgues.

Armes : *De gueules, au chef cousu d'azur, chargé de trois croissans d'argent.*

La maison de Maffre, fort ancienne en Languedoc, avait étendu ses branches en Albigeois et en Rouergue.

Rigaud de Roquefeuil-Versols épousa, en 1411, N. de Maffre.

En 1559, noble Jean Maffre, seigneur de Selgues, vendit à noble Jean du Rieu, seigneur de La Lantairie, une métairie enclavée dans cette dernière terre.

Noble Antoine de Maffre, seigneur de Selgues, de Cadière, et co-seigneur d'Arnac, fit hommage au roi, en 1607, devant le conseiller Jean du Rieu, pour ces trois terres situées dans le bailliage de Najac. On voit par le dénombrement qui accompagne l'acte d'hommage qu'à cette époque le château de Selgues tombait en ruines.

Charles Maffre de Selgues, sieur de La Motte et de Cadière, habitait dans ce dernier lieu, en 1668.

Nous ignorons si Antoine de Maffre, du Crusel, seigneur de Rodes, garde du corps du roi et chevalier de St-Louis, vivant en 1789, appartenait à la même famille.

MAFFRE DE SOULAGES.

On trouve aussi de Maffre au château de Soulages, sur l'Aveyron, au commencement du XVI^{e} siècle. Le 15 juillet 1533, Jeanne, dite Blanche de Maffre, fille de feu Jean, écuyer, seigneur de Soulages, et sœur de François de Maffre, seigneur du même lieu, épousa Jean de Vassal, II^{e} du nom, seigneur de Rignac et de Meinagues, en Périgord.

Le mariage fut contracté au château de Soulages, en présence de noble Jean Roux, prêtre, et de Bertrand de Vassal, aussi prêtre et curé de Montfaucon. Jeanne de Beaufort, mère de la mariée, et François de Maffre, son frère, lui constituèrent en dot 1,200 livres (*Courcelles*, t. V, *article Vassal*, p. 42.).

Le château de Soulages passa plus tard aux Nogaret de Saint-Laurent, et en dernier lieu à la famille Pons.

Digitized by Google

DURAND,

Seigneurs de Rebourguil, de Lacazotte, de Plaisance, de Verdun, en Rouergue; de La Bruyère, de Massals, de Trévisy et barons de Sénégas, au diocèse d'Albi.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or, à une bande d'azur*, qui est Durand ; *aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent*, qui est de Bonne.
SUPPORTS : *Deux lions, couronne de marquis.*

Cette noble famille, qui posséda jadis des terres et seigneuries en Rouergue et en Languedoc, était, à ce qu'on croit, originaire de Rebourguil. Il en est fait mention dans plusieurs actes du XII^e^ et du XIII^e^ siècles (1).

Un petit grossoyer en parchemin, écrit en latin, contient la donation faite au monastère de Sylvanès, le 13 octobre 1149, par Guillaume Durand, chevalier, *Guillelmus Duranti, miles*, et ses enfans, du masage et territoire de *Gransou*, avec la moitié du fief et toute la dîme (*Arnaldi, notaire de Montlaur*).

Le 5 de septembre 1183, donation faite par Amaralde de Saint-Juéry, femme de Pons Durand, damoiseau, de la quatrième partie du fief et censives du village del Rouve (*J. Bernardy, notaire de Vabres*).

Dans un autre parchemin, écrit en langue romane, se trouve, à la date de l'an 1264, la vente de quelques terres situées dans la paroisse de Sainte-Radegonde, par noble Raymond Durand, à noble Raymond Calvet, au prix de 120 sous melgoriens.

(1) Ces actes existent encore chez M. Durand-Catus, à Saint-Affrique.

Digitized by Google

Enfin, un quatrième grossoyer de même forme et du 3 octobre 1280, contient la division et partage entre Pierre Durand et Ermengaud, des biens et censives *des Planhals* (*Petrus Ramundi*, *notaire*).

Au XIII^e siècle, la maison de Durand donna, pendant plusieurs générations successives, des capitouls à la ville de Toulouse : noble Bertrand Durand en l'année 1282 ; Pierre, fils de Bertrand, en 1288 ; Pons en 1317.

Elle revendique aussi l'honneur d'avoir fourni à l'église deux illustres prélats : Guillaume Durand, célèbre canoniste, évêque de Mende en 1282, légat de Grégoire X au concile de Lyon en 1274, mort à Rome le 1er novembre de l'an 1296, et un autre Guillaume, neveu du précédent, qui lui succéda dans l'évêché de Mende, et se fit remarquer par son zèle pieux et son érudition au concile de Vienne, où il avait été appelé par le pape Clément V, en 1310.

La filiation de la maison de Durand ne remonte qu'à Simon Durand, auteur des branches de la Bruguière et de Rebourguil, dont nous allons rapporter la descendance, et à Pons, son frère, qui eut pour fils Gilbert Durand, seigneur de La Cazotte, vivant en 1425 et 1478.

I. Noble SIMON DURAND, Ier du nom, damoiseau, dénombra, le 22 juillet 1399, tous les biens qu'il possédait dans la vicomté de Paulin, et eut pour fils :

1° Gaspard, qui suit; 2° Déodat ou Dieudonné, seigneur de La Garrigue, près de Rebourguil, auteur de la branche de ce nom, dont il sera parlé ci-après; 3° Pierre Durand ; 4° Antoine-Simon Durand, qui vendit, le 9 décembre 1403, à son frère Gaspard, tous les droits et devoirs seigneuriaux qu'il possédait aux masages de La Bruyère, du Bousquet, de Planteals et de Palmelos, dans la paroisse de Massals, diocèse d'Albi (Acte retenu par Bernard Coste, notaire du château de Viane, dans le comté de Castres).

II. GASPARD DURAND, qualifié damoiseau, seigneur de La Bruyère (1) et Massals, remit un placet au roi Charles VI, pour lui représenter que c'était mal à propos que les consuls de Saint-Affrique voulaient le comprendre au rôle de la taille, en étant exempt à cause de sa qualité de

(1) La Bruyère est auprès de Massals, en Albigeois.

Digitized by Google

gentilhomme. En conséquence, il obtint de Sa Majesté des lettres patentes, en date du 19 février 1396, en vertu desquelles Jean de Bennevent, chevalier, chambellan du roi et sénéchal du Rouergue, rendit, le 27 du mois de mars 1400, à Villefranche, un jugement où il est dit, d'après les enquêtes et preuves, que « *ledit Gaspard Durand est fils de Simon, celui-ci fils de Pons Durand, d'une très-ancienne race et noble lignée du Rouergue, qui avait rendu et rendait de grands services au roi, ainsi que leurs auteurs depuis cent ans et cent ans au-delà, dont n'avait point eu de mémoire d'homme, leur noblesse se perdant dans l'antiquité et la nuit des temps.* »

Gaspard Durand rendit hommage au roi le dernier août 1406, pour son fief de La Bruyère, qu'il avait acquis de noble Pierre de Candorie, seigneur de Bozantoul.

Il habitait Viane, dans le comté de Castres, et eut d'une femme, dont le nom est demeuré inconnu, Pierre, qui suit :

III. PIERRE DURAND, I^{er} du nom, damoiseau, seigneur de La Bruyère, épousa, en 1370, Antonie de Guibal ou Guiballe, fille de noble Pierre de Guibal, du pays de Valbre, dont il eut (1) :

1° Simon, qui suit; 2° Etienne, père de Pierre, qui épousa Marguerite de Canillac, vivant en 1490; 3° Marguerite, femme de noble Bérenger de Gragnac, seigneur de Curvalle, laquelle fit quittance, au mois de janvier 1411, de ses droits légitimaires à ses frères; 4° Bernard; 5° Gaspard; 6° Pierre, religieux à Saint-Pons-de-Thomières, prieur de N.-D. de Morvals.

IV. SIMON DURAND, II^e du nom, écuyer, seigneur de La Bruyère, épousa, par contrat du 21 avril 1436, retenu par Pierre Guitard, notaire de Saint-Cernin, Bellone de

(1) Un acte du 27 septembre 1411, qu'on trouve parmi les titres de la maison Durand, porterait à croire que Pierre I^{er} se maria deux fois : c'est une reconnaissance de terres à La Colombarié, en faveur de noble Pierre Durand, seigneur de La Bruyère, et de Françoise de Sénescal, mariés.

Digitized by Google

Mandagot, fille de noble Aldebert de Mandagot, seigneur de Morinès, en Rouergue. Simon obtint, le 17 juin 1467, des lettres du roi Louis XI sur les contestations qu'il avait avec Pierre Durand, son neveu.

Il fit son testament en 1477, laissant de son mariage Jean, qui suit.

V. JEAN DURAND, I^er^ du nom, seigneur de La Bruyère et de Massals, épousa, le 26 février 1485, Guine de Teulat, fille de noble Pierre de Teulat, seigneur de La Bastide-Teulat (Contrat reçu par Raymond de Teulanhia, notaire de Coupiac).

Le 2 mai 1480, il avait fait hommage et dénombrement au roi pour la seigneurie de La Bruyère et autres lieux.

Il eut pour fils Pierre, qui suit (1).

VI. PIERRE DURAND, seigneur de La Bruyère, qui s'allia à Marie de Montbrun, fille de noble Antoine de Montbrun, coseigneur de Blanc, de Lamothe et de Rouairoux, était, en 1532, capitaine du château de Salles et de Muret. Il testa, le 16 mars 1556, en faveur de Sébastien, son fils aîné, avec substitution pour Charles, son second fils.

1° Sébastien, seigneur de Plaisance, héritier de son père, se maria, le 9 janvier 1564, avec Claudine de Navas, fille de noble Guillaume de Navas (2), seigneur de Verdun, dont il eut Jacques Durand, sieur de La Bruyère, qui, le 1^er^ septembre 1597, vendit à M. de Massé, docteur en droit, au

(1) M. de Courcelles cite un Jean Durand de La Bruyère, marié, le 4 mai 1545, à Gabrielle de La Valette-Parisot, fille de Jean III et de Gabrielle de Murat-de-L'Estang, qui pourrait être un deuxième fils de Jean I^er^.

(2) Noble Guillaume de Navas, seigneur de Verdun, testa le 26 juillet 1563. Il avait eu de noble Françoise de Mas de Massals :

a. Raymond, mort vers 1577 ;

b. Claudine, femme de Sébastien Durand ;

c. Antoinette, femme de François de Lentillac, en Quercy, héritière de son frère Raymond.

Le château de Verdun est situé près de Plaisance ; la famille de Navas possédait aussi Curvalle.

Digitized by Google

prix de 6,000 livres, la moitié des métairies de La Maldinié et de La Colombarié et de la terre et château de Lastaulèdes, l'autre moitié de ces biens, appartenant à Charles Durand, baron de Sénégas. Jacques mourut sans postérité, des suites d'un duel, après avoir testé le 5 novembre 1604. Sébastien, son père, était mort en 1573.

2° **Charles**, dont l'article suit;

3° **Françoise Durand**, mariée, le 7 mars 1574, à noble Martin de Navas, seigneur de Curvalle;

4° **Catherine**, mariée, le 27 janvier 1565, avec noble Pierre d'Hautpoul, baron de Caucalières;

5° **Marguerite**, qui, veuve de noble Jean de Villepassens, fit donation de tous ses biens, le 17 juin 1609, en faveur de Jacques de Villepassens, son petit-fils, sieur de La Boulbenne, et transigea, le 10 août 1610, avec Charles Durand, son frère, sur la succession de feu Jacques Durand (1).

VII. CHARLES DURAND, Ier du nom, baron de Sénégas, seigneur de La Bruyère, Plaisance, Curvalle, Verdun, Trevisy, etc., chambellan du roi, gentilhomme de sa chambre, épousa, par contrat du 13 février 1566, Anne de Bonne, fille aînée de Philippe de Bonne de Marguerittes, seigneur de Sénégas, et de Marguerite de Savignac.

Depuis cette époque, les Durand de cette branche ont pris les nom et armes des de Bonne de Sénégas, pour se conformer aux clauses du testament de Philippe de Bonne, en date du 23 octobre 1554.

Charles Durand fut fait mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie en 1569, et jouit d'une grande faveur auprès du roi Henri IV dont il avait servi la cause avec autant de bravoure que de dévoûment. Le baron de Sénégas mourut en 1618, après quarante ans de service et avec la réputation d'un des meilleurs capitaines du parti calviniste dans le Midi de la France. « C'était un homme, disent les historiens du Languedoc, d'un grand courage, et qui obtint

(1) Judith de Villepassens, fille de Jean et de Marguerite Durand, avait été mariée le 3 mai 1593, avec noble Jean Durand, seigneur de Las Voutes, d'une autre branche.

Digitized by Google

l'estime et l'amitié même de Henri IV, qui lui écrivit plusieurs fois des lettres affectueuses. Au temps des guerres civiles, sous le règne de Louis XIII, il n'embrassa point le parti du duc de Rohan, et mérita les éloges de la reine-mère et la reconnaissance du monarque. »

Il avait testé le 3 octobre de la même année, au château de Curvalle, en faveur de Charles Durand, son petit-fils (1), fils de Jean qui va suivre.

VIII. JEAN DURAND DE BONNE, IIe du nom, baron de Sénégas, seigneur de La Bruyère, Massals, Verdun, Plaisance, Trevisy, etc., se maria, le 20 mai 1598, avec Madeleine de Bayard, fille de noble Michel de Bayard, baron de Brialhe et de Ferrières, sénéchal de Castres, et de Marguerite de Guilhot.

Il servit le roi avec distinction, comme avait fait son père, et jouit aussi d'un grand crédit à la cour.

On voit dans les archives de cette maison des lettres du grand sceau accordées par Henri IV, le 28 décembre 1608, à noble Jean Durand, au sujet de Jacques Durand, tué en duel, en considération des services dudit Jean et de ses auteurs.

Jean Durand dénombra ses biens nobles au roi Louis XIII en l'année 1613, et fit son testament le 5 octobre 1634. Madeleine de Bayard, sa veuve, fit le sien en 1639. Leurs enfans furent :

1° Charles, qui suit; 2° Isabeau, mariée, le 14 juin 1632, à noble Jean de Guirard de Montarnal, seigneur de Senergues, gentilhomme calviniste, qui s'était distingué pendant les guerres religieuses et avait été constamment le compagnon d'armes du baron de Sénégas.

IX. CHARLES DURAND DE BONNE, IIe du nom, baron de Sénégas, seigneur de La Bruyère, Plaisance, Massals, Verdun, Trevisy, etc., épousa, le 24 décembre 1638,

(1) Anne de Bonne avait testé, le 3 mars 1576, en faveur de Charles, son fils aîné (mort jeune), substituant ses biens à Jean, son autre fils, auquel elle fait un legs de 10,000 livres.

Digitized by Google

Marthe de Montcalm-Gozon, fille de Louis de Montcalm-Gozon, seigneur de Saint-Véran, conseiller en la chambre de l'édit de Castres, etc., et de Suzanne de Raspal.

Se trouvant en 1669 à l'armée de Candie, en Roussillon, à la tête de son régiment, il eut deux de ses fils tués à ses côtés, et un troisième dangereusement blessé. Transporté lui-même à Toulon, il mourut des suites de ses blessures en 1675. Il avait eu de son mariage :

1° Jean-Louis, qui suit; 2° Charles, sieur de Saint-Pierre, lieutenant dans les chevau-légers; 3° François, enseigne au régiment de Normandie ; 4° David, sieur de Saint-Sauveur, officier aux cuirassiers du roi ; 5° Balthazar et 6° Auguste, cavaliers dans la compagnie de M. de Narbonne ; 7° Marthe, vivant en 1691.

X. JEAN-LOUIS DURAND DE BONNE, chevalier, qualifié haut et puissant seigneur, fut fait par le roi marquis de Sénégas, en 1692, et reçut pour ses services une pension de 1,500 livres (1).

Il épousa, par contrat du 10 septembre 1670, Esther de Giou, fille de messire Jacques de Giou, baron de Giou, en Auvergne, seigneur de St-Etienne et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marie de Murat, dont :

1° Christophe, qui suit; 2° Daniel, sieur de Saint-Laurens.

XI. CHRISTOPHE DURAND DE BONNE, marquis de Sénégas, seigneur de La Bruyère, Plaisance, Verdun, Trevizy, etc., fut père de Louis-Pierre, qui suit :

XII. LOUIS-PIERRE DURAND DE BONNE, marquis de Sénégas, seigneur de La Bruyère, Plaisance, Verdun, St-Pierre, Trevizy, etc., mestre-de-camp de cavalerie,

(1) Il y a un jugement rendu par M. Lamoignon de Baville, intendant du Languedoc, en date du 29 juin 1702, qui maintient le marquis de Sénégas dans sa noblesse, et dans lequel sont mentionnés tous les titres honorables de sa maison.

Digitized by Google

chevalier de St-Louis, épousa Rose de Vesian, d'Albi. C'est lui qui figure dans le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse réunie à Villefranche, en 1789, pour l'élection des députés aux Etats-généraux.

LE BARON DE SÉNÉGAS.

Charles Durand, Ier du nom, baron de Sénégas, zélé calviniste, joua un rôle fort actif pendant les guerres religieuses. L'année 1569, surtout, lui fournit plusieurs belles occasions de signaler son courage. Au siége du château de Parlan, près de Roquecourbe, par le comte de Biron, il donna l'escalade et s'empara de la place. Le même succès se renouvela pour lui devant Castres. S'étant logé, après un assaut vigoureux, dans une tour qui défendait la ville, le commandant, saisi de frayeur, abandonna ses troupes et s'enfuit à la faveur de la nuit. Sénégas, informé de cet événement, pressa l'attaque, força la garnison et la passa au fil de l'épée. Le château fut brûlé et démoli.

Peu après, il alla attaquer le château de Montfa, qui se rendit par capitulation, le 6 août 1569.

Il se rendit avec son régiment à Navarrins, puis s'étant porté sur Orthez avec le colonel Montclar, ils donnèrent en plein jour l'escalade à la ville qu'ils emportèrent malgré la résistance de seize compagnies et de toute la cavalerie qu'ils taillèrent en pièces (1). On sait ce qui amena cette expédition.

Antoine de Lomagne, connu sous le nom de Terrides, envoyé par le roi vers les Pyrénées, avait réduit tout le Béarn, excepté Navarrins. La reine de Navarre et le prince de Béarn envoyèrent Montgomery pour défendre cette place.

Terrides, menacé par Montgomery, se jeta dans Orthez, qui est à quatre ou cinq lieues de Navarrins. Mais les chefs calvinistes le suivirent avec rapidité et s'emparèrent d'Orthez sans coup férir.

La déroute du baron de Terrides jeta une si grande terreur dans le pays, que toutes les villes, sans en excepter même Pau, se rendirent

(1) D'Aubigné, *Histoire universelle*, 1re partie, chapitre 14, folio 293, etc. Voir aussi, pour les faits militaires des barons de Sénégas, *les Guerres du Languedoc*, par Gaches; *les Antiquités de Castres*, par Borel; *l'Histoire des comtes de Foix, Béarn et Navarre*, par Pierre Olhagaray, historiographe du roi; *les Annales de Toulouse*, par Durozoy.

Digitized by Google

à Montgomery. Cette expédition fut une des plus belles et des plus vives dont on eût entendu parler depuis longtemps.

Le baron de Sénégas n'était pas moins bon négociateur que vaillant homme de guerre. Il vivait à la cour du roi de Navarre, dont il était le chambellan, comme il le fut plus tard du roi de France Henri IV. Il n'habitait son château du Sénégas (1) que durant une partie de l'année. Il a été trouvé dans ce château des documens originaux très précieux, des lettres et instructions diplomatiques écrites par Henri IV lui-même au seigneur de Sénégas, des pièces signées par la reine d'Angleterre Elisabeth, etc., etc.

BREVET DE QUELQUES-UNS DES TITRES DU CHATEAU DE SÉNÉGAS, RELATIFS A CHARLES DURAND, 1er DU NOM.

1577. Les barons de Sénégas et de Campendu, commis par le roi pour faire exécuter ses ordres dans la province, à quoi ils réussirent surtout dans le haut Languedoc (2).

1577, 28 février. Commission du roi de Navarre au baron de Sénégas pour aller commander à Pamiers.

1582, 23 juillet. Instructions données par le roi de Navarre au baron de Sénégas, en l'envoyant en Angleterre et Flandres vers le prince d'Orange pour lui faire entendre l'état de la négociation, avec plein pouvoir de conclure la guerre contre l'Espagne.

1582, 6 novembre. Passeport accordé par Monseigneur, fils de France, fils unique du roi, duc de Brabant, d'Anjou, etc., à noble Charles Durand, baron de Sénégas, gentilhomme du roi de Navarre, pour aller de la part dudit seigneur roi vers Elisabeth, reine d'Angleterre.

1583. Lettre de la reine de Navarre au baron de Sénégas :

« Le mariage de mon fils Henry vient d'être arrêté avec Marguerite de Valois. Je vous prie de passer à Castres pour en parler à mon cousin de Rohan, et d'amener tous les gentilshommes que vous pourrez pour assister aux noces de mon fils.

» Signé : Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

» A Nérac, le......... 1583. »

(1) Le château de Sénégas est à un myriamètre des limites du département de l'Aveyron, dans l'arrondissement de Castres. Ce château, qui appartenait, en 1329, à la vicomtesse de Lautrec, ainsi que ceux de La Bruyère et de Montredon, passa plus tard dans la maison de Bonne de Marguerittes et de là dans celle de Durand.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, tom. V, p. 366 et suivantes.

Digitized by Google

1584. Le roi de Navarre envoie prier le duc de Montmorency et le comte de Châtillon, par Sénégas, de suspendre toutes les hostilités (1).

1588, ... avril. Commission adressée par le comte de Montgomery, gouverneur pour le roi de la ville de Castres, sous l'autorité du roi de Navarre, au capitaine Durand (2), pour aller prendre le commandement du fort de Viane.

1589. Acte de députation, par les gentilshommes du haut Languedoc, au baron de Sénégas, pour aller prêter serment de fidélité au roi (Henri IV).

1593. Acte contenant députation, par les gentilshommes du haut Languedoc, de la personne du baron de Sénégas, pour aller faire de très-humbles remontrances au roi.

1593. Lettre du roi Henri IV au sieur de Sénégas, par laquelle il lui mande qu'il a pris résolution de faire profession de la religion catholique, et le prie ne point se départir de l'affection particulière qu'il a reconnue en lui pour son service.

1595, 5 juillet. Commission d'Anne de Lévi, duc de Ventadour, pair de France et lieutenant-général pour le roi, en Languedoc, au sieur baron de Sénégas, de mettre sur pied le plus grand nombre de gens de guerre qu'il pourra *promptement assembler, et de suite iceux conduire devant le lieu de Postomy et le remettre à l'obéissance de Sa Majesté.*

Donné à Réalmont, le 5 juillet 1595.

1595, 14 juillet. Commission du même duc de Ventadour au baron de Sénégas, après la remise des lieux de Saint-André, Trébas, Postomy, Villeneufve, Naucelle et Curvalle, en l'obéissance du roy, *et pour ne lui oster l'honneur qui lui en est due*, pour prendre et recevoir le serment de fidélité des consuls et habitans desdits lieux pour l'abjuration de la Ligue et de se maintenir désormais en l'obéissance de Sa Majesté.

Donné à Réalmont, la 14 juillet 1595.

1602. Lettre du roi au baron de Sénégas par laquelle il lui marque qu'il lui sait bon gré de l'assistance qu'il a donnée au duc de Ventadour.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, f. 395.
Le même historien ajoute que le marquis de Bourbon-Malause, les barons de Sénégas et de La Nogarède avaient pris le parti de Montmorency.

(2) Antoine Durand de Rebourguil, cousin du baron de Sénégas.

Digitized by Google

1614. Lettre de la reine-mère au sieur de Sénégas par laquelle elle lui mande qu'elle a vu l'affection qu'il avait prise au service du roi, et qu'attendu son âge, il remette son voyage à sa commodité.

1614. Autre de la reine-mère au sieur de Sénégas par laquelle elle lui marque de tenir l'œil et prendre garde qu'il ne se passe rien dans la province au préjudice des intérêts de Sa Majesté.

1615, 19 octobre (datée de Beaucaire). Lettre du connétable de Montmorency qui prie le baron de Sénégas de continuer ses services au roi.

1616, 3 avril (datée de Toulouse). Commission du connétable de Montmorency, lieutenant-général pour le roi, en Languedoc, au baron de Sénégas, pour aller commander et garder la ville de Lombers contre le vicomte de Panat.

TITRES CONCERNANT JEAN DURAND, IIe DU NOM, BARON DE SÉNÉGAS, FILS DE CHARLES.

1620, 20 juillet. Commission de la reine-mère en faveur du baron de Sénégas, pour lever et mettre sur pied un régiment d'infanterie (1).

On lit dans la relation du siége de Saint-Affrique, entrepris par le prince de Condé, le 1er juin 1629, que ce prince fut obligé de se retirer, le 6 juin, après six jours de tranchées et d'assauts, et que Sénégas, La Vaccarese et le capitaine Durand se firent remarquer par leur intrépidité parmi les chefs calvinistes qui défendaient cette place pour le duc de Rohan.

1639, 26 septembre. Commission du prince de Condé, gouverneur lieutenant-général pour le roi en Bourgogne, Bresse, Berry, Guienne, Languedoc, Navarre, Béarn et Foix, au baron de Sénégas, pour assembler le plus grand nombre qu'il se pourra d'infanterie et cavalerie dans le pays de Rouergue, et les conduire en l'armée qu'il commande pour le service du roi au comté de Roussillon. Ladite commission datée de Narbonne.

(1) Malause, Saint-Rome et le baron de Sénégas étaient campés à Réalmont, à deux lieues de Lombès, à la tête de 450 chevaux et de trois mille hommes de pied (*Histoire générale du Languedoc*, année 1621).

On lit dans la même histoire qu'en 1627, le marquis de Malause, le baron de Sénégas, Ferrières et la Nogarède, gentilshommes fort accrédités, étaient à la tête de leurs régimens.

Digitized by Google

Une commission de colonel, en date de l'an 1696, se rapporte à Jean-Louis Durand, marquis de Sénégas, petit-fils de Jean.

PLAISANCE.

Le 13 de février 1587, Plaisance, qui appartenait à la maison de Castelpers-Panat, fut escaladée par les catholiques qui s'emparèrent du fort et du clocher du temple. Cependant, les calvinistes ayant pris l'offensive, chassèrent au bout de trois heures leurs ennemis, dont plusieurs, en se retirant, se noyèrent dans la rivière de Rance (*Annales du Rouergue*, t. II, p. 307).

La maison de Panat qui possédait, dans cette partie du Vabrais, les châtellenies de Coupiac et de Caÿstor, avait sans doute la seigneurie haute de Plaisance; mais les Durand en étaient seigneurs *directs* avant la fin du XVI^e siècle.

TROUBLES EXCITÉS PAR LE BARON DE SÉNÉGAS A PLAISANCE ET A CURVALLE. — GRAND PROCÈS CRIMINEL QUI EN EST LA SUITE.

Cette affaire, dont le dossier se trouve aux archives du château de Sévérac, était probablement relative à quelqu'une de ces levées de boucliers qui furent si fréquentes dans le Midi de la France de la part des protestans sous le règne de Louis XIII et même sous la régence. L'époque des faits qui donnèrent lieu à ces poursuites n'est point indiquée, mais on avait informé dès l'année 1654, et l'on voit par les pièces de la procédure qu'il s'agissait d'une révolte à main armée qui éclata principalement à Plaisance et à Curvalle, et dont les principaux auteurs étaient Charles Durand, II^e du nom, baron de Sénégas; Marthe de Montcalm, sa femme; les sieurs de Verdun, de Saint-Pierre, de La Bruyère et Daniel Durand, leurs enfans; Jean de Guirard, sieur de Sénergues, et son frère, neveux dudit baron (1). On les accusait de s'être portés à la tête d'une troupe armée sur Curvalle, d'avoir forcé la tour de ce lieu et enlevé les prisonniers qui s'y trouvaient. Ils avaient, d'après l'information, commis des meurtres, des assassinats, des concussions, frappé des contributions arbitraires, démoli des chapelles, détruit des maisons, pillé le prieuré de

(1) Ils étaient fils d'Isabeau Durand, sœur de Charles.

Digitized by Google

Plaisance, établi des postes armés dans un grand nombre de lieux pour y maintenir leur autorité rebelle, etc.

La procédure marcha lentement, comme on devait s'y attendre, d'après la nature des faits et la qualité ou le grand nombre des personnages incriminés. Tous les degrés de juridiction furent épuisés. La cour des aides de Montpellier qui s'était d'abord saisie de l'affaire, à la requête des consuls de Curvalle, en ce qui touchait aux faits de concussion, délégua le sieur de Lévignol, juge de Villefranche, qui fit la première information, le 9 octobre 1654. D'un autre côté, le parlement de Toulouse commit, en 1660, le sieur Pierre Lagriffoul, conseiller du roi, juge de Laguiole, pour connaître des autres crimes, et, sur son rapport, rendit un arrêt, le 14 septembre de la même année, d'après lequel les principaux coupables et leurs complices étaient condamnés à la peine capitale. Ceux-ci en appelèrent au conseil privé du roi qui, par arrêts du 30 septembre 1662 et du 13 février 1664, renvoya le procès devant *la chambre de justice* de Paris. Celle-ci le remit au juge de Laguiole dont la sentence, après une information minutieuse, fut prononcée le 9 avril 1665. Nouveau recours au conseil du roi, suivi du renvoi de l'affaire devant la *cour des grands jours* séante à Clermont, laquelle, par arrêt du 17 janvier 1666, confirma la sentence du juge de Laguiole, dont la rigueur était bien faite pour effrayer les fauteurs de troubles.

En voici le dispositif :

« La dame de Montcalm, femme de Charles Durand, baron de Sénégas, et ses quatre fils, les sieurs de Saint-Pierre, de La Bruyère, de Verdun et Daniel; Jean de Guirard, sieur de Sénergues, et le sieur de La Bessière et son frère étaient condamnés à avoir la tête tranchée sur la place publique de Plaisance, après avoir été promenés par le bourreau dans les rues de la ville et avoir fait amende honorable devant l'église du lieu.

La demoiselle Delbosc (nièce du sieur de Sénégas) et Bertrande Domayrou, sa servante, devaient être conduites au pied de l'échafaud, la corde au cou, tête et pieds nus, en chemise jusqu'à la ceinture, pour assister à leur supplice.

Dix de leurs complices étaient condamnés à être rompus vifs, six à être pendus et une cinquantaine d'autres aux galères à perpétuité.

De plus, après l'exécution, la tête du sieur de Saint-Pierre devait être attachée sur la girouette de la tour de Curvalle *pour servir d'exemple et donner de la terreur à tous ceux qui voudraient entreprendre de pareilles actions.*

Il était ensuite ordonné de continuer l'information contre le sieur

Digitized by Google

de La Capellé-Padiès et une vingtaine d'autres individus inculpés dans la même affaire.

Enfin, la même sentence condamnait au bannissement perpétuel le baron de Sénégas, prononçait la confiscation de ses biens au profit du roi et ordonnait que le château de Plaisance, la tour de Curvalle et toutes ses autres habitations seraient démolis et rasés. »

Il ne paraît pas que cette sentence reçut son exécution, du moins dans toutes ses parties, et vraisemblablement elle fut infirmée par quelque acte de la puissance royale ; car le baron de Sénégas vivait encore en 1669, et commandait même à cette époque un régiment dans l'armée de Roussillon où il donna des preuves d'une grande valeur, et le seigneur de Sénergues mourut paisiblement, en 1710, à Lapanouse où il s'était retiré vers la fin de sa vie.

Toutefois, l'appauvrissement de la maison de ce dernier date de cette époque. Le roi, par lettres patentes du mois de mai 1667, donna les biens qui avaient été confisqués sur sa tête au duc d'Arpajon, seigneur dominant, comme baron de Sévérac, de Lapanouse et autres terres de la maison de Sénergues, et celui-ci, malgré l'opposition de la chambre de l'édit de Languedoc, séant à Castelnaudary, en fut mis en possession, le 15 juillet 1672, par Jean de Boissière, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Rodez.

Plus tard, il est vrai, les Guirard parvinrent à recouvrer leur terre de Sénergues ; mais ils ne rentrèrent pas dans les belles possessions qu'ils avaient autour de Sévérac.

DURAND. — IIe BRANCHE.

Seigneurs de La Garrigue, de Rebourguil, de Cazelles, de La Capelle et de Rouquayrol.

ARMES : *D'or, à une bande d'azur.*

II. **DÉODAT DURAND**, seigneur de La Garrigue et de Rebourguil, deuxième fils de Simon Durand, Ier du nom, rendit hommage au roi, le 2 décembre 1400, devant Guillaume d'Estaing, chevalier, chambellan du roi, pour les fiefs et rentes qu'il possédait à Rebourguil, à Fonfrège et à Saint-Affrique. Il testa, le 26 juillet 1454, en faveur de Pierre, son fils, qui suit :

Digitized by Google

III. PIERRE DURAND inféoda, le 3 janvier 1455, quelques pièces de terre à Pierre de Saint-Julien, habitant de Rebourguil. Il fut père de :

IV. PIERRE DURAND, IIe du nom, et de Jean qui, le 3 septembre 1493, firent, à Saint-Affrique, le partage des biens délaissés par leur père.

Pierre eut pour fils Antoine, qui suit :

V. ANTOINE DURAND, Ier du nom, se maria deux fois : 1° par contrat du 13 décembre 1539, avec Catherine de Viguier ; 2° le 30 novembre 1547, avec Cécile du Mas de Massals. Il fit son testament le 9 septembre 1588, laissant pour enfans :

1° Antoine, qui suit ; 2° Guillaume ; 3° Pierre ; 4° Jacques, marié le 1er février 1589.

VI. ANTOINE DURAND, IIe du nom, plus connu sous le nom de *capitaine Durand*, fut un des plus braves officiers du parti calviniste dans le Vabrais, pendant les guerres de religion, et son nom est cité, par les historiens du temps, dans un grand nombre d'occasions.

Il avait épousé Alberte Carrière, et il testa le 16 juin 1628 (1), laissant de son mariage :

1° Jean, qui suit ; 2° Pierre Durand.

VII. JEAN DURAND épousa, par contrat du 6 octobre 1630, Marguerite de Ricard, et fit son testament le 9 septembre 1668. Il eut pour fils :

1° Guillaume, dont l'article suit ; 2° François, qui testa le 7 août 1687 ; 3° Isaac ; 4° Antoine, qui nomma pour son héritier, en 1693, le sieur Dejean de Puechmile, seigneur de Tournies, fils aîné d'Uranie Durand, sa sœur.

(1) 1er octobre 1594, montre de soldats en garnison dans la ville de Plaisance par noble Antoine Durand, capitaine ; sauvegarde accordée, en 1621, par le duc de Rohan, à noble Antoine Durand de la borie de Rebourguil.

Digitized by Google

VIII. GUILLAUME DURAND s'allia, le 8 mai 1675, avec Madeleine de Fusier, dont :

IX. PIERRE DURAND, marié, le 20 janvier 1715, avec Marie de Cases, qui le rendit père de Pierre-Jean, qui suit (1) :

V. PIERRE-JEAN DURAND DE LA CAPELLE, seigneur de Cazelles, de Rouquayrol, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Beaujolais, habitant à Montclar, épousa, le 26 avril 1767, Gabrielle-Elisabeth Dupuy, dont il eut deux fils qui émigrèrent avec lui en Espagne au commencement de la Révolution. L'aîné reçut une blessure mortelle en combattant à ses côtés ; l'infortuné Durand le releva aussitôt, le chargea sur ses épaules et, l'épée à la main, se fit jour dans la mêlée pour se porter en arrière et gagner une ambulance. Malheureusement le corps espagnol auquel il appartenait, vivement poussé par les républicains français, faisait alors un mouvement rétrograde et il fallut qu'il marchât longtemps avant de pouvoir déposer avec sécurité le précieux fardeau dont il était chargé. Il s'arrêta enfin, mais ce fut pour recevoir le dernier soupir de son fils.

Peu de temps après Durand quitta la Péninsule et se rendit avec son fils cadet en Allemagne où il continua de donner de nombreuses preuves de courage et de dévouement sous les drapeaux des princes français. Ils rentrèrent l'un et l'autre en France quand les temps furent devenus plus calmes.

Cette branche est éteinte. Il n'en existe plus qu'une fille, Sabine Durand, femme de M. de Warroquiez-Méricourt, habitant à Fabas, près d'Ambialet, dans l'Albigeois.

Les Durand de Saint-Affrique étaient un rameau de la même tige.

(1) Un autre fils issu de ce mariage, N..... Durand, sieur de La Pradelle, fut longtemps curé de Brasc, et a laissé un nom célèbre dans les fastes des chasseurs.

Digitized by Google

COSTI.

Marco Costi, chevalier, originaire de Milan, suivit Amalric de Sévérac, en 1391, à son retour de la guerre d'Italie à laquelle il prit part. Après avoir servi ce seigneur pendant longtemps, il se fixa à Aguès, près de Vimenet, et y construisit un manoir qui est encore habité par ses descendans.

Cette maison est dans un beau site, sur un monticule qui domine le village, et porte de nombreux caractères d'ancienneté.

On voit les initiales P. M. C. (Pierre-Marc Costi) à la voûte d'une chapelle qu'il avait fondée dans l'église de Vimenet et qu'on nomme encore la *chapelle de Costi*.

Un casque qui, d'après la tradition, aurait appartenu à l'auteur de cette famille, a été déposé au musée de Rodez, en 1853, par M. Denisy, instituteur, duquel nous tenons ces renseignemens.

Digitized by Google

Digitized by Google

GORT-JEAN.

Il existe près du village du Pont, dans la vallée de Cougousse, une maison rustique qui passe pour avoir été visitée par François Ier. Les chevaux de la suite du roi furent, dit-on, attachés à de gros anneaux en fer qu'on voit encore fixés dans le mur. Le roi François Ier ne passa jamais, que nous sachions, dans la vallée de Cougousse, et il faut qu'il y ait confusion de noms et de dates dans ce que rapporte la tradition locale.

Cette maison, appelée Gort-Jean, appartenait autrefois à une famille du même nom, qui, après s'être perpétuée à travers les siècles dans sa position modeste, fondit par femmes dans une autre du nom de Lacombe, dont les membres sont aujourd'hui meuniers.

Les Gort-Jean remontaient jusqu'au XIIIe siècle. Leurs successeurs ont soigneusement conservé leurs titres, et j'en ai vu chez eux du XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles. Ils possédaient le fief de Séveyrac, dans la paroisse de Notre-Dame de Banc, et une chapelle dite de Gort-Jean à Saint-Austremoine.

Le terrier du château de Calmont de Plancatge contient un hommage de l'an 1439, rendu au seigneur Jean d'Arpajon par Jean de Gort-Jean, de la paroisse de Saint-Austremoine, pour le mas de Foissac, situé dans celle de Luc.

En 1346, vivait Guillaume de Gort-Jean, fils de Déodat.

En 1434, Jean de Gort-Jean, fils de Ramond, habitant du lieu de Gort-Jean, mandement de Sallès, baille à cens à certains habitans du pays.

En 1464, chapelle fondée à Saint-Austremoine par Pierre de Gort-Jean.

En 1632, dénombrement devant Jean de Rey, juge-mage, des biens que possède Jean de Gort-Jean.

Dans aucun titre, ils ne prennent la qualité de nobles.

Digitized by Google

Digitized by Google

I.

DE MÉJANÈS,

Seigneurs de Méjanès, de Larguiez, de Flavin et du Bouyssou, de Randan, de Veillac, de Combettes, de Trappes, de La Raffatie, de Junelles, de La Vayssière.

ARMES : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles du même.*

Cette famille, issue du château de Méjanès, près de Salars, dont elle possédait autrefois la seigneurie, avait une noble et fort ancienne origine.

Alric de Méjanès, juge-mage du sénéchal, assista comme noble aux Etats de la province assemblés à Rignac en 1382.

Il est question de nobles Pierre, Bertrand et Jean de Méjanès dans des titres de 1433. Pierre de Méjanès épousa, vers cette époque, Jeanne de Nattes, fille de Béranger, qui le rendit père de Jean de Méjanès.

Bertrand s'allia à Aymerigue, sœur de Jeanne de Nattes ci-dessus, et en eut un fils appelé aussi Jean (*Titres de la maison de Nattes*).

De la souche, sortirent dans la suite un grand nombre de branches dont les principales s'établirent au Bouyssou, à Larguiez, à Veillac, à Randan, aux Combettes, à Trappes et à Saint-Benoît, en Albigeois.

La branche du Bouyssou s'éteignit par une fille qui épousa, en 1748, M. de Créato-Féneyrols. Celles de Veillac, des Combettes et de Puechlor subsistent encore.

Une distinction remarquable de la famille de Méjanès, c'est que vingt-deux de ses membres servaient à la fois sous le grand Condé.

Digitized by Google

Sa filiation, par titres suivis, n'est établie que depuis Jean, qui suit :

I. JEAN DE MÉJANÈS, seigneur de Méjanès, écuyer, eut d'Hélipse de Teulat, sa femme :

1° Jean, qui suit; 2° Antoine de Méjanès; 3° Arnaud de Méjanès, présumé chef de la branche de Larguiez, près de Salles-Curan; 4° François de Méjanès; 5° Raymond de Méjanès, auteur de la branche du Bouyssou, qui suivra; 6° Guillaume.

II. JEAN DE MÉJANÈS, seigneur de Méjanès, épousa, par contrat du 27 juillet 1539, Jeanne de Glandières, fille de noble Antoine de Glandières, seigneur de Balsac, chevalier de l'ordre du roi, etc., et d'Hélène de Rességuier.

De ce mariage vint César, vivant en 1583, qui n'eut qu'une fille, Antoinette, dame de Méjanès, laquelle épousa, en 1616, François de Saunhac, mort en 1657 *(Titres de la maison de Faramond)*.

Ainsi finit la branche aînée de la maison de Méjanès.

II.

BRANCHE DE LARGUIEZ.

Arnaud de Méjanès, issu du château de Méjanès, était seigneur de Larguiez, près de Salles-Curan, en 1559. C'est le plus ancien de cette branche dont les titres fassent mention. On voit par une obligation, en date du 5 novembre 1559, consentie par le capitaine Arnaud de Méjanès, sieur de Larguiez, qui commandait à Creyssel, que dans l'intention de mieux se défendre contre les religionnaires dont les opinions avaient déjà fait de grands progrès en Rouergue, il avait demandé aux consuls de Rodez quatre mousquets qu'ils lui envoyèrent *(Hôtel-de-Ville de Rodez)*.

Cet Arnaud eut, entre autres enfans, de N.... Mazière, de Salles-Curan, une fille nommée Françoise, qui fut mariée, en 1572, à noble Firmin de Barrau.

Il paraît que la postérité d'Arnaud finit dans la personne de Marguerite de Méjanès, dame de Larguiez, qui avait épousé noble Louis

Digitized by Google

de Cassagnes, dont elle était veuve en 1634, époque où elle rendit hommage pour ses biens (*Archives de la maison de Cassagnès*).

Bernardin de Cassagnes, seigneur de Larguiez, fils de Louis, fournit son dénombrement en 1672 (*Idem*).

Il avait épousé Françoise de Prévinquières, dont il n'eut que deux filles : l'une mariée à N..... de Scorailles, seigneur de Bourran, et Françoise de Cassagnes.

(*Acte passé entre Valette et les héritiers du sieur de Larguiez.*)

Le château de Larguiez passa ensuite à la famille de Vesins qui le vendit, en 1776, à Pierre Rudelle (1), d'où il est parvenu, par femmes, à la famille de Molinier qui le possède encore.

III.

BRANCHE DU BOUYSSOU ET DE FLAVIN.

ARMES : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles du même.*

II. RAYMOND DE MÉJANÈS, seigneur du Bouyssou, s'allia, le 10 janvier 1574, avec Anne d'Azémar, veuve de noble Louis de Prat, seigneur du Pont-en-Cévennes, qui le rendit père de Guillaume et d'Arnaud, ainsi qu'il résulte de son testament du 2 mai 1611. Raymond de Méjanès était capitaine du château de Salles-Curan en 1585.

III. GUILLAUME DE MÉJANÈS, seigneur du Bouyssou, de Flavin, de Mosieys et de La Raffatie (2), épousa, le 12

(1) Cette famille de Rudelle avait donné un chanoine à l'église de Cambrai sous l'épiscopat de Fénélon.

(2) La Raffatie, fief près de Rodelle, possédé jusqu'en 1422 par noble Bernard Jourdain, du bourg de Salles-Comtaux, puis par les sieurs de Belfort et de Belcastel, et enfin par Guillaume de Méjanès auquel Raymond de Saunhac vendit Rodelle vers 1615 (*Titres du chapitre de Rodez et de la maison de Saunhac*).

Le fief de Mosieys provenait de la famille d'Azémar. Noble Louis d'Azémar, du lieu de Creyssel, frère d'Anne d'Azémar, le possédait encore en 1585. Anne d'Azémar avait eu de son premier mariage Anne du Pont, qui se maria, le 2 mai 1585, avec Jean de Rességuier, seigneur de Villecomtal.

Digitized by Google

février 1607, Marie de Saunhac-d'Ampiac, et testa le 2 août 1629, laissant de son mariage :

1° Raymond, qui suit; 2° Guillaume; 3° Arnaud, auteur de la branche de Veillac; 4° Jean; 5° autre Guillaume, qui s'établit à Randan; 6° Arnaud-Antoine, auteur de la branche des Combettes; 7° Hélène, mariée, le 8 mai 1629, à Jean-Gabriel Puel de Parlan.

IV. RAYMOND DE MÉJANÈS, seigneur du Bouyssou, etc., institué héritier universel de son père, eut de Marguerite de Montvallat, sa femme :

1° Guillaume, fils aîné, décédé au château du Bouyssou le 7 mai 1664; 2° François de Méjanès, sieur de Flavin, qui suit; 3° Marguerite de Méjanès, née en mai 1648, mariée à Pierre-Jean Izarn, marchand d'Hiars, décédée en 1689; 4° Philippe de Méjanès, né le 23 avril 1653; 5° Pierre de Méjanès, auteur de la branche de Trappes; 6° Hélène, mariée, en 1672, à Antoine Lagarde, bourgeois du village de Landeyrie, paroisse de Saint-Africain, fils de feu N.... Lagarde et de Jeanne de Casses.

V. FRANÇOIS DE MÉJANÈS, seigneur de Flavin, épousa Jeanne de Raynal, et mourut, le 27 juin 1704, âgé de 64 ans, laissant de son mariage :

1° Pierre, né en 1681, dont l'article suit;
2° Gabrielle de Méjanès, mariée, en 1703, au château du Bouyssou, avec Antoine Rodat, sieur d'Olemps, avocat au parlement.

VI. PIERRE DE MÉJANÈS, seigneur du Bouyssou, etc., eut de Marie de Créato, sa femme, morte le 20 octobre 1771, âgée de 85 ans :

1° Elisabeth de Méjanès, née le 20 mai 1704, mariée, le 5 août 1748, à Gaspard Hippolyte de Créato, sieur de Féneyrols, fils de Charles de Créato et de Louise de Morlhon, décédée au château du Bouyssou le 31 décembre 1782; 2° François de Méjanès, né en 1705; 3° Marguerite de Méjanès, née en 1709; 4° Jacques de Méjanès, né le 21 octobre 1713, décédé curé de Flavin, le 27 octobre 1786.

Digitized by Google

IV.

BRANCHE DE VEILLAC.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.*

IV. ARNAUD DE MÉJANÈS, troisième fils de Guillaume, seigneur du Bouyssou, et de Marie de Saunhac-d'Ampiac, épousa Marie de Scorailles, fille de noble François de Scorailles, seigneur de Bourran, et de Suzanne de Vesins.

Le 18 mai 1634, il acheta de Jean de Scorailles, son beau-frère, moyennant 4,500 livres, le château et métairie de Veillac, que François de Scorailles avait acquis, de son vivant, de noble Jean de Cadel, sieur dudit Veillac, et s'y établit.

Arnaud mourut le 23 juin 1658 et fut inhumé à Saint-Georges.

Il laissait de son mariage :

1° Jean, sieur de Sermet, dont l'article suit; 2° Louis de Méjanès, sieur de Puechlor, auteur de la branche de ce nom; 3° Guillaume de Méjanès, sieur de Mosieys.

V. JEAN DE MÉJANÈS, seigneur de Sermet et de Veillac, épousa, par contrat du 26 avril 1664, passé au château de Lugans, Anne de Carcassonne, fille de messire Charles de Carcassonne, seigneur baron de Soubès, en Languedoc; de Lugans, en Rouergue, etc., et de Jourdaine-Madeleine de Châteauneuf.

De ce mariage naquirent:

1° Jacques de Mejanès, qui suit; 2° Anne, née le 25 octobre 1676; 3° Paul, né le 15 janvier 1681; 4° Marie, alliée, le 13 février 1694, à noble Marc-Antoine de Grimal, seigneur de la Bruyère, du village de Paulhe; 5° Jean, sieur de Sermet, marié, le 10 juin 1719, avec Marie Viala, de Laporte, fille de François et d'Antoinette Bonnefous.

Digitized by Google

VI. JACQUES DE MÉJANÈS, seigneur de Veillac, eut de son mariage avec Catherine de Bonne, fille de Sébastien de Bonne, seigneur de Saint-Martin, et de Madeleine de Puel de Parlan, qu'il avait épousée vers 1715 :

1° Jacques-Joseph, dont l'article suit;
2° Jean de Méjanès, sieur de La Vayssière, chevalier de Saint-Louis, porte-étendard des gardes du corps du roi (compagnie de Charost), capitaine de cavalerie, marié le 16 juillet 1777, au château de Montalègre, avec Reyne de Grandvelle, dame de Montalègre (1), fille de feu noble François de Grandvelle et de Marie de Verdier. Jean de Méjanès décéda sans enfans à La Vayssière le 13 avril 1782;
3° Marie-Anne de Méjanès, retirée à Nonenque.

VII. JACQUES-JOSEPH DE MÉJANÈS, sieur de Veillac, épousa, en 1752, avec dispense, Catherine de Méjanès-Puechlor, sa cousine, et en eut :

1° Jean-Jacques, qui suit; 2° Jean-François de Méjanès, né le 21 avril 1757, admis à l'école militaire de La Flèche en 1767, lieutenant au régiment de Brie, infanterie; 3° Jean de Méjanès, sieur du Chayla; 4° Paulin de Méjanès, ancien aumônier par quartier du roi Charles X, chanoine de la cathédrale et vicaire-général du diocèse de Rodez, mort, à Rodez, le 24 mai 1846, âgé de 87 ans; 5° Henri de Méjanès, lieutenant au régiment de Brie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Arvieu, capitaine retraité en 1843.

VIII. JEAN-JACQUES DE MÉJANÈS-VEILLAC servit dans les chevau-légers jusqu'à la réforme de M. de Saint-Germain. Il se maria ensuite avec Charlotte d'Aire, du château de Mailloc, près d'Albi, fille de Jacques-Paul d'Aire, chevalier de Saint-Louis, ancien officier aux gardes françaises, décédée, à Rodez, le 22 novembre 1841, âgée de 83 ans.

(1) Ladite Reyne tenait le château de Montalègre de son premier époux, feu Joseph-Melchior d'Izarn-Frayssinet, comte de Valady. Elle devint une deuxième fois veuve en 1782, et se maria en troisièmes noces avec Jean-Baptiste Delmas, sieur de La Rabière, lieutenant principal de la sénéchaussée d'Ussel, en Limousin.

Digitized by Google

Les enfans issus de ce mariage sont :

1° PAULINE DE MÉJANÈS, mariée à M. Le Cocq, d'une famille bretonne, colonel de gendarmerie sous l'Empire, puis maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur, dont elle a eu des enfans ;

2° CHARLOTTE DE MÉJANÈS, femme, en 1806, de François-Victor de Vigourous-d'Arvieu ;

3° JOSÉPHINE, mariée à M. de Goudal;

4° CASIMIR DE MÉJANÈS, né le 27 mars 1794, capitaine au 63e régiment de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié, en août 1834, à demoiselle Antonine Vernhet, du lieu de Laumière, sans enfans;

5° AUGUSTE DE MÉJANÈS, décédé sans être marié.

V.

BRANCHE DE RANDAN.

ARMES : *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois étoiles du même.*

IV. GUILLAUME DE MÉJANÈS, fils de Guillaume, seigneur du Bouyssou, et de Marie de Saunhac, épousa N..... de Canac de Randan, et mourut le 7 septembre 1688. De ce mariage naquit :

V. LOUIS DE MÉJANÈS, sieur de Randan, qui se maria deux fois :

1° Avec N..... de Brun, dont il eut :

A GUILLAUME, né le 21 juillet 1685, qui suit;

B LOUIS, sieur de Combrières, né le 2 novembre 1686, chef de la branche de Méjanès de Combrières, dont les derniers rejetons sont à Cassagnes.

2° Avec Anne de Montesquiou, qui le rendit père, entre autres enfans, de Louis, né le 12 octobre 1698, décédé le 27 juin 1736.

Digitized by Google

VI. GUILLAUME DE MÉJANÈS, sieur de Randan, s'allia, en 1708, à Rose-Anne Dumas, de Massals, dont il eut :

1° Augustin : 2° Paul de Méjanès, sieur d'Anglars ; 3° Jean-François-Alexandre, décédé, le 17 septembre 1787, à Randan, célibataire, après avoir donné ses biens à François Régis Bonnefous, du Roube, qui fit réparer Randan et y habita (*Dressé d'après des titres compulsés par feu M. Rudelle, de Cassagnes*).

VI.

BRANCHE DES COMBETTES.

Mêmes armes que Méjanès-Veillac.

IV. ANTOINE-ARNAUD DE MÉJANÈS, sieur des Cazelles, fils de Guillaume, seigneur du Bouyssou et de Flavin, et de Marie de Saunhac-d'Ampiac, épousa, vers 1635, N..... de Gebcron, des Combettes, et en eut :

1° Marie de Méjanès, mariée, le 24 février 1669, à Jean Delpucch-d'Alaret, sieur de Jos, fils de feu Jean et de N..... de Benoît ; 2° Antoine-Arnaud.

V. ANTOINE-ARNAUD DE MÉJANÈS, des Combettes, eut de Marie de Michaud de Cabanes :

1° Françoise, née le 4 juillet 1682 ; 2° Marie, née le 15 mars 1685 ; 3° Amans, né le 16 février 1688. Parrain : Amans de Méjanès des Combettes ; 4° Madeleine née le 8 août 1690 ; 5° Marie, née le 3 mars 1692 ; 6° Hyacinthe-Antoine, né le 16 mars 1696 ; 7° Marie-Anne, née le 22 mars 1697 ; 8° Arnaud-Antoine, qui suit ; 9° Jean-Ignace de Méjanès.

VI. ARNAUD-ANTOINE DE MÉJANÈS, des Combettes, eut de Gabrielle de Flavin :

1° Arnaud-Antoine, né le 20 février 1717 ; 2° Jean-Ignace-Joseph, né le même jour ; 3° Simon-Baptiste, né le 11 février 1719.

Cette branche subsiste encore.

Digitized by Google

VII.

BRANCHE DE PUECHLOR.

Mêmes armes que Méjanès-Veillac.

V. LOUIS DE MÉJANÈS, sieur de Puechlor (1), résidant au village de Junelles (2), paroisse de Flavin, eut de noble Catherine de Tréboscc, entre autres enfans :

1° Jean-Louis, né en décembre 1673 ; 2° Antoine de Méjanès, né le 21 novembre 1675.

Joseph de Méjanès-Puechlor, descendant de Louis, épousa Marie-Anne de Sercomanens, qui le rendit père d'autre Joseph.

Joseph de Méjanès-Puechlor, IIe du nom, garde-du-corps du roi, s'allia, en 1755, à Marie-Françoise de Barrau, fille de Pierre-Firmin, sieur de Frayssinous, et de Françoise de Faramond.

De ce mariage :

1° Jean de Méjanès-Puechlor, brigadier des gardes-du-corps, chevalier de Saint-Louis, décédé à Saint-Benoît, en Albigeois ;

2° Louis, dit le chevalier de Puechlor, ancien brigadier des gardes-du-corps du roi, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron en retraite, décédé à Rodez à la fin du mois d'août 1847.

3° Marie-Françoise-Catherine, femme, en 1795 (11 thermidor an III), de Charles-Louis Dassier de Tanus.

(1) Puechlor, fief de la maison de Méjanès.

(2) Junelles, autrefois *Ginoailles*, village de la paroisse de Flavin, appartenait aussi aux Méjanès. On y voit encore une tour qui faisait partie du manoir féodal.

Digitized by Google

VIII.

BRANCHE DE TRAPPES.

V. PIERRE Ier DE MÉJANÈS, sieur de La Raffalie, fils de Raymond et de Marguerite de Montvallat, s'établit à Trappes, village entre Salars et Canet. Par suite de son mariage, contracté le 30 juin 1681, avec Françoise Costes, fille d'Etienne Costes, bourgeois du lieu,

Il eut pour fils :

VI. PIERRE II DE MÉJANÈS, marié avec Marie-Anne Lacaze, dont un fils, nommé comme lui Pierre, qu'il institua son héritier universel en 1741.

VII. PIERRE III DE MÉJANÈS épousa Procule de Vedelly, qui le rendit père de plusieurs filles et de Pierre-Jean de Méjanès, soldat, en 1756, au régiment de Dauphiné, mort sans postérité.

FLAVIN. — LE BOUYSSOU.

Flavin avait donné son nom à une famille noble dont il est fait mention dans quelques actes du XIIIe siècle (1).

En 1227, Guillaume et Gui de Flavin vendirent le mas de Veyrac à l'évêque de Rodez (*Titres de l'évêché*).

Aiglène de Flavin, fille de Pierre de Gui, fit hommage à l'évêque pour Sainte-Radegonde en 1243 (*Idem*).

Le moulin de Roaldès fut baillé à cens, en 1277, par Guillaume de Flavin (*Archives du domaine, à Montauban*).

Dans un titre du couvent des Dominicains de Rodez, il est question de noble Guillaume de Flavin, vivant en 1338.

En 1362, le village d'Espinassettes appartenait à Huc Merle, qui l'avait acheté à Guillaume de Flavin (*Archives du domaine, à Montauban*).

(1) Famille différente de celle de La Capelle-Viaur, originaire du château de Flavin, en Albigeois.

Digitized by Google

Un autre Guillaume de Flavin fit hommage pour sa terre à Jean, comte d'Armagnac, en 1422 *(Titres de la maison de Méjanès du Bouyssou)*.

Peut-être cette famille était-elle la même que celle de Roquetaillade, qui possédait le château du Bouyssou dès le XIIIe siècle, ou bien se confondit-elle avec elle.

Au commencement du XVIe siècle, la maison de Roquetaillade finit par deux filles : Gaugette, qui épousa Hélion de Laparra, seigneur de La Tour, et Jeanne, qui fut femme, avant 1511, de noble Jean du Cros de Planèses. Il eut pour sa part légitimaire la terre du Bouyssou, où les deux époux firent leur résidence.

Françoise du Cros, leur fille (1), par acte du 24 décembre 1554, vendit à Vésian de Laparra, moyennant 400 écus, la place du Bouyssou, et celui-ci la revendit, le 3 janvier 1556, à Clément de Saunhac de Belcastel (*Titres du château de Balsac*, l. 33).

Les Méjanès en furent ensuite possesseurs, et une branche même de cette famille s'y établit et le conserva jusqu'à l'époque où il passa dans la famille de Créato, par suite du mariage qu'Elisabeth de Méjanès, fille de Pierre, avait contracté, en 1748, avec Gaspard-Hippolyte de Créato, seigneur de Fenayrols.

D'AIRE,

Seigneurs de Mailhoc, de Puy-Gouzon, de Mouziès, en Albigeois.

(Ancienne famille originaire de la ville de Cordes, au même pays.)

Jacques-Paul d'Aire, chevalier de Saint-Louis, était fils de messire Antoine d'Aire, capitaine de vaisseau dans les armées navales du roi. Il vivait en 1745 et eut pour enfans :

1° N.... d'Aire, mariée à noble Hector-Alexandre-Bernard-Bruno d'Aussaguel, seigneur de Lasbordes, conseiller au parlement de Toulouse ;

2° Charles-Paul-Augustin, dont l'article suit :

(1) Françoise du Cros avait épousé noble Alexandre de ***, seigneur de Laboal, dont elle eut Claude du Fau, qui passa un accord, le 29 janvier 1594, avec Joachim de La Borie, seigneur de La Coste, dont la femme, Jeanne de Faramond, avait, sur le Bouyssou, des droits qu'elle tenait de son premier mari, Vésian de Laparra, fils d'Hélion et de Gaugette de Roquetaillade *(Titres de la maison Faramond)*.

Digitized by Google

3° Angélique-François, dit le chevalier d'Aire, qui, au retour de l'émigration, s'établit à Comps-la-Grandville, en Rouergue;

4° Charlotte d'Aire, mariée à noble Jean-Jacques de Méjanès de Veillac.

Charles-Paul-Augustin d'Aire, officier de cavalerie, ensuite commandant pour le roi le fort de Sodor, au Sénégal, où il est décédé en 1783, avait épousé Marie-Thérèse-Alexandrine de Gobin. De ce mariage sont issus :

1° Louise-Jacqueline d'Aire, mariée à Louis-Maurice de Bonne, ancien sous-préfet de Castres ;

2° N..... d'Aire, femme, en premières noces, de M. Hébert, et, en secondes noces, de son cousin-germain, Victor d'Aussaguel de Lasbordes.

Armes : *Au 1er d'azur, à trois voltigeans d'argent; au 2 de sinople.*

Digitized by Google

DU BREUIL ou DU BRUEIL
(*Brollio* ou *Brolho*).

ARMES : *D'argent, à trois fasces ondées d'azur, au lion issant de sable en chef* (1).

Cette famille, originaire du Rouergue, se disait sortir et avait pris son nom du lieu de Saint-Jean-du-Bruel, situé au pied des Cevennes, à l'extrémité méridionale de l'arrondissement de Millau (2). Elle se divisa dans la suite des temps en plusieurs branches.

Le premier de ce nom qu'on ait trouvé est noble Guillaume du Brueilh, seigneur du Brueilh, père de Marguerite, qui épousa, en premières noces, vers l'an 1345, Bertrand de Castelpers, Ier du du nom, et en 1352, étant veuve de son premier mari, Alzias de Sévérac, seigneur de Beaucaire, cinquième fils de Déodat de Sévérac, IVe du nom et de Jeanne de Narbonne (3).

Rodolphe du Breuil, chevalier, descendu de Guillaume, fut sénéchal de Périgord en 1400, et père d'autre Guillaume, secrétaire des commandemens de Charles de France, duc de Berry et de Guienne. Ce dernier épousa Marie de Longueil, fille de Jean, IIe du nom, seigneur de Longueil, etc., mort le 21 mars 1430, et de Jeanne de Bouchu, dame de Raucher.

On trouve un Jean du Breuil, marié, vers 1394, avec Aiglène de La Roque-Bouillac (*Titres de La Roque-Bouillac*).

(1) Ces armes sont presque semblables à celles de la maison de Bullion, composées des mêmes figures, mais d'émaux différens.

(2) On voit encore au-dessus et tout près de ce bourg le château du Bruel, qui lui servit de berceau, et qui fut ensuite possédé par la famille de Viguier-de Grun.

(3) Parmi les biens dotaux de Marguerite se trouvent les terres de Peyrac et d'Albiac, en Carladez.

Digitized by Google

Louis du Breuil (de Brolhio), petit-fils par sa mère d'Aymeric d'Orlhac, était seigneur, baron de Ténières et de Comros, en 1463 (*Titres du château du Bousquet*).

Sous le magistère du grand maître, Pierre d'Aubusson, il arriva, en 1488, un funeste accident à Jean du Breuil, chevalier de Rhodes, qui fut assassiné, dans sa maison, à Rhodes, par un sien serviteur qui lui coupa la gorge, et se sauva ensuite sur une galère vénitienne en emportant l'argent de son maître (1).

Jean du Breuil, seigneur du Fraysse, qui était mort dès l'an 1494, avait épousé Jeanne de Noailles, fille de Jean de Noailles, seigneur de Chambres et de Montclar, et de Jeanne de Gimel. Il en eut Françoise du Breuil, dame du Fraysse et de Pin, en Limousin, laquelle s'allia avec Charles de Carbonnières, seigneur de La Capelle-Biron, député de la noblesse de Guienne aux Etats de France, sous le règne de Charles IX.

Le seigneur du Breuil, en Tourraine, épousa, vers 1540, Marie de Castelnau-la-Mauvisière, fille de Jean de Castelnau, seigneur de La Mauvisière, et de Jeanne du Mesnil.

Guillaumette du Breuil s'allia, vers 1560, avec René de Marolles, seigneur de Canes.

Gilles du Breuil, seigneur de Théon, épousa, vers l'an 1580, Charlotte de Rochechouard, dame de Saint-Amand, fille puînée de Jean-Georges de Foudoas, seigneur de Plieux, et de Louise de Montpezat de Launac, en Agenois.

Anne du Breuil se maria avec Alexandre Hennequin, seigneur de Mathau, d'où naquit Judith Hennequin, dame de Mathan, femme de Robert de Joyeuse, baron de Verpeil, lequel vivait en 1614.

Jeanne du Breuil, dame de La Porcherie, épousa, en 1633, Daniel de Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, en Limousin.

Une héritière de la maison du Breuil-Labastie devint femme de Claude de Montferrand, seigneur dudit lieu, d'où est né le marquis de Montferrand et N.... de Montferrand, chanoine de Saint-Jean et comte de Lyon.

Gabrielle de Buisson, veuve de François du Breuil, seigneur de Chassenon, Aigrefeuille, etc., décéda le 29 septembre 1709.

Cette maison du Breuil, descendue de Rodolphe, sénéchal de Périgord, fut divisée en plusieurs branches :

L'aînée est celle des seigneurs d'Espanel, en Quercy.

(1) *Histoire de Malte*, in-folio, page 157.

Digitized by Google

La deuxième, celle des seigneurs de Cas, en Rouergue.

La troisième était établie à Caylus de Bonnette, en Quercy.

La quatrième était représentée avant la Révolution par le seigneur du Breuil, marié avec la fille du procureur du roi de Pamiers, en Languedoc.

Les du Breuil, seigneurs d'Espanel, écartelaient leurs armes de celles d'Espanel, noble et ancienne maison du Quercy, fondue dans la leur, et qui portait *d'azur, à 3 fleurs de lis d'or*, 2 *et* 1, *et une cloche de même mise en cœur* (1).

Ce seigneur d'Espanel était de la famille de Gaulejac, d'où était sortie Marguerite de Gaulejac d'Espanel, qui avait épousé Antoine de Saumade, seigneur de Triaulou et de Cenac, en Rouergue, lequel fut tué le 3 décembre 1518, dans une rencontre, par Gaspard Gautier, seigneur de La Salle, coseigneur de Savignac.

Jean du Breuil, seigneur d'Espanel, épousa, en 1620, Marie de La Valette-Parisot de Labro, fille de Charles de La Valette-Parisot, coseigneur dudit lieu, seigneur de Labro et de L'Albenque, et d'Angélique de Puech-Peyrou, de laquelle il eut, entre autres enfans, Sylvestre du Breuil, prêtre et chapelain de l'église de Saint-Amans de Rodez, en 1724.

Louis du Breuil, seigneur de Cas, près de Saint-Antonin, fut au secours de l'île de Malte, en 1567, avec François de La Valette-Parisot, seigneur de Grammont, son beau-frère. Il avait épousé, en 1547, Jeanne de La Valette-Parisot, fille de Jean de La Valette-Parisot, III^e du nom, seigneur de Grammont, coseigneur de Parisot, et de Gabrielle de Murat de Lestang. Il en eut Jean du Breuil, seigneur de Cas, qui s'allia avec Marguerite de Solages-Fredault, sœur de noble Guillaume de Solages, conseiller au sénéchal et siége présidial de Rouergue, seigneur de Camboularet, tous deux fils de noble Antoine de Solages et d'Antoinette Dardenne.

De cette alliance descendait M. du Breuil, brigadier des armées du roi, gouverneur de Bellegarde, en Roussillon, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, mort en 1725, lequel avait épousé la fille aînée d'Alexandre du Vivier, connu autrefois sous le nom de marquis de

(1) Armoiries par concession du roi François I^er, à qui un seigneur d'Espanel demanda la permission de porter les armes de France, en récompense d'un signalé service qu'il lui avait rendu dans les armées, et ce prince ayant entendu dans ce moment sonner une cloche, lui répondit : *Je te l'accorde au son de la cloche.*

Digitized by Google

Lanzac, issu d'une très-noble et ancienne maison du diocèse d'Alais, que l'on disait sortie d'un puîné de la maison royale de France.

Deux familles du même nom *du Breuil* figuraient en Rouergue sur les rôles de la noblesse, sur la fin du XVII^e^ siècle.

Jean du Breuil-de-Lauzeral, seigneur du Bourg, fut compris au catalogue des nobles de l'élection de Millau, en 1666.

Guion du Bruel, seigneur de Guibal, habitant de Broquiès, fut maintenu dans sa noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1^er^ août 1669.

(*Ancien mémoire sur la maison du Breuil*, par Cabrol, de Villefranche.)

Digitized by Google

DE ROSSET DE ROCOZEL (1) DE FLEURY.

ARMES : *Ecartelé au 1 d'argent, à un bouquet de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople*, qui est de Rosset ; *au 2 de gueules, au lion d'or*, qui est de Lasset ; *au 3 contre-écartelé d'argent et de sable*, qui est de Vissec de Latude ; *au 4 d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or*, qui est de Rocozel ; *sur le tout d'azur, à trois roses d'or*, qui est de Fleury.

La famille de Rosset, d'après M. de Courcelles, était originaire du Rouergue. Philippe de Rosset, son premier auteur connu, vivait, vers l'an 1400, avec Marguerite de Roquefeuil, sa femme, et possédait la terre et la baronnie de Montpaon, au diocèse de Vabres (2).

I. BERNARDIN DE ROSSET, un de ses descendans directs, seigneur baron de Rocozel, seigneur de Ceilhes, de Gorgas, etc., épousa, le 24 janvier 1680, Marie de Fleury, sœur du cardinal, et en eut :

II. JEAN-HERCULE DE ROSSET DE ROCOZEL, baron

(1) Rocozel, sur les frontières méridionales du département de l'Aveyron, vers Ceilhes.

(2) Dans un procès-verbal d'enquête touchant les droits qu'avait l'évêque de Rodez sur la baronnie de Montpaon, dressé sur la fin du XIV^e^ siècle, on voit la déposition d'un *Guillaume de Rosset*, habitant du lieu de Montpaon, âgé de 60 ans, etc. ; mais ses qualités ne sont point indiquées dans cette pièce.

Les titres du chapitre de Rodez font mention d'un Jacques de Rosset, vivant en 1503, seigneur de *Albinhio et de Cabanesio*, qualifié noble et puissant homme, qui avait épousé Isabelle de Belfort, dont trois filles, Anne, Marguerite et Hélène, mariée, en 1509, à Jean de Saunhac de Belcastel.

Digitized by Google

de Pérignan, page du roi en 1699, capitaine de cavalerie dans le régiment de la reine en 1709, gouverneur de Lodève en 1723, créé marquis de Rocozel en septembre 1724, gouverneur des villes de Sommières et d'Aigues-Mortes en 1729, nommé chevalier des ordres le 2 février 1736, créé duc de Fleury (1) et pair de France en mars suivant, mort le 31 décembre 1748.

Il avait épousé, en 1714, Marie, fille de François Rey, conseiller au présidial de Montpellier, dont il eut :

1° André-Hercule de Rosset, ci-après ;
2° Jean-André-Hercule de Rosset, chevalier de Valquière, puis commandeur de Fleury, maréchal-de-camp, décédé le 13 octobre 1781 ;
3° Pons-François de Rosset, bailli de Fleury, général des galères de Malte en 1751, grand'croix de l'Ordre en 1753, ambassadeur extraordinaire de la religion près du roi des Deux-Siciles en 1755, mort le 17 octobre 1774.

III. ANDRÉ-HERCULE DE ROSSET, Ier du nom, duc de Fleury, pair de France, marquis de Rocozel, baron de Ceilhes, etc., naquit le 17 septembre 1715. Il entra au service le 4 août 1726 et parcourut rapidement l'échelle des premiers grades jusqu'à ceux de colonel du régiment d'Angoumois, auquel il fut promu le 27 décembre 1731 ; de colonel-lieutenant du régiment royal-dragons, le 10 mars 1734 ; de brigadier de cavalerie, le 1er février 1740 ; de maréchal-de-camp, le 2 mai 1744, et enfin de lieutenant-général, le 10 mai 1748. Il était devenu duc de Fleury, pair de France, sur la démission de son père, le 30 mars 1736, et avait obtenu le gouvernement général de la Lorraine et du Barrois le 24 octobre 1737, et la charge de premier gentilhomme de la chambre du roi, à la mort du duc de La Trémoille, le 5 juin 1741. Le roi le créa chevalier de ses ordres le 1er janvier 1753. Le duc de Fleury décéda le 15 avril 1788. Il avait épousé, le 6 juin

(1) Ce fut la baronnie de Pérignan, en Languedoc, qui fut érigée en duché pairie en sa faveur, sous le nom de *Fleury*, au mois de mars 1736.

Digitized by Google

1736, Anne-Madeleine-Françoise de Monceaux, dame du palais de la reine, fille de Jacques de Monceaux, marquis d'Auxy, chevalier des ordres du roi, et de Marie-Madeleine de La Grange-Trianon.

De ce mariage sont issus :

1° André-Hercule-Alexandre, qui suit;

2° André-Hercule-Alexis de Rosset de Rocozel, vicomte de Fleury, mestre-de-camp en second du régiment de Languedoc, dragons;

3° Marie-Madeleine de Rosset, née le 27 janvier 1744, mariée, le 7 avril 1763, avec Paul-Etienne-Auguste, duc de Beauvillers-Saint-Agnan, pair de France, gouverneur du Hâvre-de-Grâce en survivance, décédé le 19 octobre 1811. Son épouse a été dame du palais de la reine;

4° Marie-Victorine, née le 10 octobre 1745, religieuse carmélite le 20 mai 1770;

5° Marie-Henriette-Elisabeth-Gabrielle, née le 24 février 1749, mariée, le 29 avril 1771, avec Pierre-Charles, marquis de La Rivière, mestre-de-camp de cavalerie, cornette de la 2e compagnie des mousquetaires, mort le 27 décembre 1778;

6° Elisabeth-Françoise-Thérèse, née le 30 mai 1752, morte sans alliance le 8 août 1771.

IV. ANDRÉ-HERCULE ALEXANDRE DE ROSSET DE ROCOZEL, titré marquis de Fleury, né le 30 mars 1750, fut mestre-de-camp de dragons et major général de l'armée de l'Inde où il mourut le 20 août 1782. Il avait épousé à Paris, le 7 novembre 1768, Claudine-Anne-Reine de Montmorency-Laval, grand'croix de l'ordre de Malte, morte le 22 juillet 1784, fille de Joseph-Pierre, comte de Laval, colonel du régiment de Guienne, infanterie, menin de M. le Dauphin, et d'Elisabeth-Renée de Meaupou. Le duc de Fleury a laissé deux fils :

1° André-Hercule, dont on va parler;

2° Marie-Maximilien-Hercule de Rosset de Rocozel, comte de Fleury, né en 1771, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 18 mai 1794.

Digitized by Google

V. ANDRÉ-HERCULE DE ROSSET DE ROCOZEL, IIe du nom, duc de Fleury, né le 30 mars 1770, devint par la mort de son aïeul, le 15 avril 1788, duc de Fleury, pair de France et premier gentilhomme de la chambre du roi. Emigré en 1791, il suivit les princes en Allemagne et en Angleterre, et revint en France avec Louis XVIII, qui, le 25 avril 1814, lendemain de son débarquement à Calais, réintégra le duc de Fleury dans la charge de premier gentilhomme de la chambre. Il fut créé pair de France le 4 juin suivant, et mourut à Paris, le 16 janvier 1815, sans laisser d'enfans habiles à recueillir sa pairie, qui s'est éteinte en sa personne. Il avait épousé, le 5 décembre 1784, Anne-Françoise-Aimée de Franquetot de Coigny, fille d'Augustin-Gabriel de Franquetot, comte de Coigny (frère du dernier maréchal), chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, chevalier d'honneur de Madame Elisabeth, et d'Anne-Joseph de Michel de Roissy.

Digitized by Google

TARROU,

Seigneurs de Foissac.

Noble et ancienne maison du Rouergue, du côté de Saint-Affrique, qui porte pour

Armes : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'or, deux en chef et une en pointe, au chef d'argent.*

I. Noble JEAN DE TARROU, par son testament de l'an 1401, institua son héritier autre Jean de Tarrou, aux biens duquel, après son décès, succéda Dardé de Tarrou.

II. Celui-ci transigea, en 1424, avec noble Raymond de Favars, à raison de la dot constituée à Isabeau de Favars, sa mère.

III. JEAN DE TARROU, fils de Dardé, épousa, en 1460, Antoinette de Taurines, d'où naquit Bernard.

IV. BERNARD DE TARROU se maria avec Gabrielle de Planèzes, qu'il institua pour son héritière, en 1539, à la charge de l'hérédité à un de ses enfans.

V. ANTOINE DE TARROU, nommé par sa mère en 1546, en vertu de ce testament, fut père de Jean.

VI. JEAN DE TARROU, seigneur de Foissac, s'allia, en 1584, avec Charlotte de Gozon, dont il eut, entre autres enfans :

Digitized by Google

Louise de Tarrou, mariée, le 1er avril 1604, avec Jean du Rieu, conseiller du roi, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée de Rouergue.

(*Ancien mémoire sur la famille de Tarrou*, par le sieur Cabrol, généalogiste de Villefranche.)

Digitized by Google

MONTCAUSSON.

Montcausson est un petit château près d'Entraygues, pour lequel Bertrand de Seveyrac fit hommage à Bernard d'Armagnac, comte de Rodez, le 2 mars 1399.

Noble Pierre de La Garrigue, qui épousa Françoise de Vialar, d'Entraygues, était seigneur de Montcausson en 1594.

François de La Garrigue, seigneur de Montcausson et y habitant, figure sur le rôle de la noblesse de 1668.

Les seigneurs de Montcausson avaient la justice haute, moyenne et basse dans toute l'étendue de leur terre. Le château, flanqué d'une tourelle, existait encore à la fin du XVII^e siècle.

Il existait, en outre, une famille de Montcausson, peut-être originaire de ce lieu et qui possédait, en 1406, du côté de Laguiole, des biens relevant de l'abbaye de Bonneval (*Tit. de Bonneval*).

Jean de Montcausson, du lieu de Laguiole, ancien bailli et sergent du château de Laguiole, vivait en 1365 (*Tit. de Montmaton*).

Nobles Bertrand et Laurens de Montcausson fondèrent une chapellenie au grand autel de l'église d'Entraygues, au commencement du XV^e siècle (*Pouillé du diocèse*).

Bernard de Montcausson consentit, en 1552, des reconnaissances à Barbe de Castelpers, dame en partie de Golinhac et d'Entraygues (*Archives du château de Frayssinet*).

Des seigneurs du même nom possédaient anciennement le château de Saliès, dans l'arrondissement de Millau.

Noble Jean de Montcausson, seigneur de Saliès, vivait en 1460.

Ce château fut détruit par les calvinistes de Millau, au mois de mai 1569. M. de Saliès était alors capitaine de Compeyre pour les catholiques et beau-frère de Bellargue. Il fut tué dans une sortie, le 21 juin 1570 (*Mss sur les guerres de religion*).

Cette famille de Montcausson de Saliès finit au commencement du XVII^e siècle par des femmes :

1° Antoinette de Montcausson, femme de noble Bernard Martin, seigneur de La Coste, près de Ségur, morte en 1608 ;

2° Lyonne de Montcausson, mariée, en 1570, à François de Micheau, seigneur de Comps;

3° Horable, qui était, à cette époque, veuve de N.... Moly de Labro;

4° Françoise, mariée à noble Antoine d'Hèbles, seigneur de La Vacaresse (*Tit. de la maison de Furamond*).

La terre de Saliès passa ensuite aux Péguayroles.

Digitized by Google

DE SAINT-GERY,

Seigneurs de Salvagnac, en Rouergue, et de Saint-Gery, en Albigeois.

ARMES : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de six besans du même, en orle.*

Cette noble et ancienne maison, qui posséda pendant longtemps la seigneurie de Salvagnac (1), sur les bords du Lot, dans le canton de Villeneuve, fut maintenue dans sa noblesse d'extraction, en 1669, par jugement des commissaires du roi, et fit remonter sa production jusqu'au 28 janvier 1408.

Sibylle de Saint-Gery, fille de N..... de Saint-Gery, seigneur de Salvagnac, avait épousé Sanchon de Corn, coseigneur de Corn et d'Anglars, avant la fin du XIVe siècle.

Rigal de Saint-Gery, Ier du nom, seigneur de Salvagnac, vivait en 1460.

Rigal de Saint Gery, IIe du nom, qualifié pareillement seigneur de Salvagnac, figure sur le rôle des hommes d'armes de 1552.

François de Saint-Gery, écuyer, seigneur de Salvagnac, vivant en 1669, s'était allié à Dorothée de Toulouse-Lautrec, fille de Bernard, vicomte de Lautrec, en partie, et de Marguerite de Vitroles.

Cette maison ne subsiste plus qu'en deux branches établies à Lectoure, en Gascogne, dont l'une est appelée de Saint-Gery-Magnas, et l'autre de Saint-Gery-Lamothe (*Etat de la noblesse de* 1783).

(1) Le château gothique de Salvagnac avait appartenu originairement aux Balaguier. Il passa ensuite successivement aux familles de La Prune et de Montvalat.

Digitized by Google

Nous ne savons quels rapports il y avait entre cette famille et une autre appelée de Rey, et fixée à Toulouse, qui joignait à son nom celui de Saint-Gery.

Clément-Augustin de Rey, marquis de Saint-Gery, conseiller au parlement de Toulouse, victime du tribunal révolutionnaire de Paris, le 18 messidor an II, avait épousé, en 1767, Marie O'Kelly-Farrel, d'une famille irlandaise. Il en eut Jacques-Augustin de Rey, marquis de Saint-Gery, et deux filles, dont l'aînée a épousé le vicomte de Castelbajac.

Digitized by Google

DE BLANCHEFORT,

Seigneurs de Beauregard.

ARMES : *D'or, à six cotices de gueules.*

Le petit château de Beauregard, situé sur les coteaux escarpés qui bordent La Trueyre, dans le canton de Sainte-Geneviève, appartenait autrefois à une ancienne famille d'Auvergne, maintenue sous les noms de Blanchefort, seigneurs de Beauregard, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne en 1666.

Cette famille, qui possédait aussi la terre de Mascla, près de Peyrac, en Quercy, s'était alliée deux fois à la maison de Fontanges et aux familles d'Astorg, de Copiac, de Monteil et de Veillan.

Parmi les titres du comté de Rodez, on voit un hommage rendu, en 1418, à Jean, comte d'Armagnac, par Georges de Blanchefort, seigneur de Beauregard.

Antoine de Blanchefort, seigneur de Beauregard, vivant dans la seconde moitié du XVe siècle, eut d'Isabeau de Bénavent, sa femme :

1° Gui de Blanchefort, qui s'établit en Nivernois, par son mariage, en 1513, avec Perrette de Pons, dame du château du Bois-de-Villeneuve, et fut la tige des barons d'Asnois, qui ont occupé des emplois distingués et se sont éteints seulement en 1775 ;

2° Balthazar de Blanchefort, qui demeura à Beauregard, épousa Julienne de Bessuéjouls et testa en 1569, laissant de son mariage :

A Anne, mariée, le 24 juillet 1569, à Michel de La Vayssière, puîné de la maison de Cantoynet;

B Autre Anne, femme en premières noces de Guillaume de Prévinquières, seigneur de Montjaux, et qui se remaria avec Bertrand de Nattes de La Calmontie, le 29 décembre 1573;

C Antoine de Blanchefort, mort jeune ;

3° François, qui testa le 18 mai 1571.

La postérité de Michel de La Vayssière demeura au château de Beauregard et finit, après quelques générations, par une fille qui épousa M. de Chazelles d'Auvergne, d'une famille d'ancienne extraction, originaire du lieu de Chazelles, dans le canton de Ruines, près de Saint-Flour, dont était issu :

François de Chazelles, écuyer, qui, de Thérèse de Gaches-de-Belmont, eut :

Digitized by Google

Louis de Chazelles, écuyer, seigneur de Beauregard, marié, le 12 février 1711, avec Marie-Anne d'Izarn de Frayssinet.

François-Charles de Chazelles-Beauregard, officier dans le régiment de Bourgogne, émigré à l'époque de la Révolution, a été le dernier de son nom, en Rouergue.

Les armes de Chazelles sont : *D'azur, à une tête de léopard d'or lampassée de gueules ; au chef cousu du même, chargé d'une étoile et d'un croissant d'argent* (Nobiliaire d'Auvergne).

DE BLANCHEFORT, EN LIMOUSIN.

La famille de Blanchefort-Beauregard, dont il vient d'être question, est différente de l'illustre maison de Blanchefort, en Limousin, qui a donné les ducs de Lesdiguières et de Crequy, et tirait son origine des vicomtes de Comborn.

Cette dernière possédait en Rouergue la seigneurie de Saint-Clément (1), dès le XIII[e] siècle. On voit aux archives du comté un hommage rendu, l'an 1265, par Bernard de Blanchefort au comte Hugues, pour la cinquième partie par indivis du château d'Amels et pour tout ce qu'il avait à Sainte-Geneviève.

Gui III de Blanchefort, chevalier, seigneur de Saint-Clément, en Rouergue, de Nozerolles, en Auvergne, etc., fut conseiller et chambellan du roi Charles VII, et l'un des seigneurs du pays de Rouergue qui, le 8 janvier 1434, firent avec Astorg de Peyre et autres seigneurs du Gévaudan, un traité par lequel Gui de Blanchefort, de concert avec les autres chefs de son parti, s'engageait, moyennant la somme de 2,284 marcs d'or, à évacuer le pays de Gévaudan et à cesser tous actes d'hostilité.

Gui de Blanchefort fut nommé successivement capitaine de Cassagnes-Bégonhès, sénéchal de Lyon et bailli de Mâcon, puis gouverneur de Pierre-en-Cise, et mourut en 1460. Il avait épousé, en 1446, Souveraine d'Aubusson, fille de Renaud, seigneur de Monteil-au-Vicomte, et de Marguerite de Comborn, dont il eut, entre autres enfans, Antoine de Blanchefort, chevalier, qui fut fait capitaine de Cassagnes-Bégonhès après son père, le 17 août 1460, et eut pour femme Jeanne de Cologne-Lignerac, en Rouergue (*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. IV, p. 289).

Moreri voulant rattacher les barons d'Asnois, en Nivernois, à cette maison de Blanchefort, a identifié Antoine de Blanchefort, *seigneur de Beauregard*, leur auteur, avec cet autre Antoine de Blanchefort, chevalier, capitaine de Cassagnes-Begonhès, dont nous venons de parler.

(1) Ne serait-ce pas plutôt Saint-Clément, près de Vic, en Carladez ?

Digitized by Google

DE BONAN,

Seigneurs du Bac, etc.

Hommage rendu au comte de Rodez, le 4 octobre 1418, par noble Amalric de Bonan, seigneur de *Solatgueto*, paroisse de Solatges, à présent habitant du ripaire du Bac, paroisse de Grandvabre, pour tous les biens à lui advenus du chef de noble Cébélie Aymare, fille de noble Guillaume Azémar, jadis sa mère, femme de noble Pierre de Bonan, son père, lesdits biens situés dans le mandement du château de Rodelle, et à Solatguet, dans celui de Cabrespines (*Archives de la famille de Bonald*).

Noble Charles de Bonan, seigneur de La Rivière-del-Bac, paroisse de Grandvabre, avait épousé Antoinette de Gausserand, et vivait en 1529 (*Tit. du château d'Asprières*).

Au commencement du XVII^e^ siècle, on voit le nom de Flory uni à celui de Bonan.

En 1607, le château de Pruines fut engagé par le seigneur de Marcenac à François de Flory, seigneur de Bonan, pour 25,000 livres.

En 1670, Louise de Bonan de Flory, fille de Jean, seigneur de Firmi, s'allia à François de Nattes, seigneur de La Calmontie et de Villecomtal.

De Flory, seigneurs de Laval, en Rouergue, maintenus, le 4 avril 1705, par M. Legendre, sur preuves remontant à 1599.

Digitized by Google

ISARN DE VILLEFORT,

Seigneurs de Cornus, d'Issis et des Infruts, en Rouergue.

ARMES : *D'azur, à une fasce d'or accompagnée en chef de trois besans du même et en pointe d'un croissant aussi d'or.*

Cette famille, de noble extraction est orignaire de Villefort, au diocèse d'Uzès, dans le Vivarais.

I. RAYMOMD ISARN, écuyer, eut de noble Cécile Merle, sa femme, trois enfans, Etienne, Abraham et Pierre, et testa le 20 juin 1418, acte reçu par Bertrand, notaire du lieu de Villefort. On voit dans cet acte qu'il veut être enterré dans l'église de Villefort.

Raymond Isarn est compris comme écuyer dans une montre d'Arnaud, vicomte de Villemur, reçue à Figeac, le 1er janvier 1369, laquelle se trouve sous la cote VI, folio 75, du volume 196 des titres originaux que l'on conserve à la bibliothèque du roi (1).

II. ETIENNE ISARN, seigneur de Crussoles, époux de noble Vierne de Gravières, donna, le 31 mai 1456, à Pierre Isarn, son fils, tous les droits qui lui appartenaient et qui

(1) Le titre porte : Raymond Dyssart, cheval rouge, bay, étoile au front, L X.

Digitized by Google

avaient été acquis sur le château et mandement de la Garde-Guerin, par noble Raymond Isarn, son père.

III. PIERRE ISARN, IIe du nom, seigneur de Crussoles, consul du château et mandement de la Garde-Guerin, épousa, en 1456, Marguerite de Planchamp, fille de noble Armand de Planchamp, coseigneur de Planchamp, au diocèse de Mende.

Le 22 septembre 1470, il fit hommage à Armand, vicomte de Polignac, de tout ce qu'il tenait en fief franc et gentil dudit vicomte à cause de sa baronnie de Randonnat.

Pierre Isarn vivait encore en 1483. Il eut pour fils Pierre, qui suit :

IV. PIERRE III D'ISARN, seigneur de Crussoles, fit hommage, le 25 mars 1504, au seigneur baron de Montlaur de tout ce qu'il possédait dans les mandemens de Saint-Laurent-des-Bains, de Villefort et de Genouillac. Il testa le 2 mars 1544, laissant de noble Antonie de Montjoc, sa femme :

1° JACQUES ISARN, seigneur de Crussoles et de Castanet, coseigneur et gouverneur de la ville et du mandement de Villefort, marié : 1° en 1541, avec Honorade Hérail ; 2° en 1555, avec Marguerite de Molette-de-Morangiers ; 3° avec Louise de Cardaillac. Ce Jacques Isarn continua la branche aînée des Isarn-Villefort, et sa postérité sera rapportée ci-après ;

2° GUILLAUME, sieur de Villefort, dit le capitaine Abraham, qui suit ;

3° ISABEAU, femme, en 1544, de Michel Molhe, seigneur de Brix.

V. GUILLAUME ISARN, sieur de Villefort, dit le capitaine Abraham, testa le 3 janvier 1581. Dans cet acte, il veut être inhumé à la manière de ceux de la P. R. R., dont il faisait profession ; il institua pour héritière universelle Suzanne Rupère, sa femme, sous la condition de remettre son hérédité à noble Jean Isarn, son fils, qui suit. Il paraît, d'après quelques actes, que Guillaume Izarn s'était réfugié à Lauzerte, en Quercy, en 1546, et s'y était établi.

Digitized by Google

VI. JEAN ISARN, Ier du nom, docteur et avocat en la cour royale de Burniquel et au siége de Lauzerte, épousa, le 29 octobre 1571, Jeanne d'Ouvrier, de la maison de Belpuech, près de Castelnau-de-Montratier. Jean Isarn et sa femme quittèrent la ville de Lauzerte en 1591, à cause des guerres de religion, et se réfugièrent à Burniquel avec leurs enfans, établis depuis à Castres.

Jean avait eu trois fils :

1° ABRAHAM ISARN, sieur de Monclair, capitaine du régiment de Picardie, qui, suivant le sort des armes, passa au service de l'archiduc, en Flandre, et puis à celui de l'empereur, en Allemagne, s'attacha ensuite au grand-seigneur et, après avoir servi plusieurs années en Turquie, fut fait, à cause de sa valeur, vice-roi ou Pacha de l'Arménie, obtint le commandement de l'armée turque contre les Perses, et mourut de maladie dans son camp ;

2° JEAN, qui suit ;

3° PIERRE, qui eut pour enfans de Jeanne de Balaran, sa femme et sa belle-sœur :

A Jean, seigneur de Causanes, avocat en la chambre de l'édit, marié, le 3 septembre 1650, à Louise de Lautréc-Saint-Germier, fille du baron de Cesteyrols, sénéchal de Castres ;

B Benoît Isarn, capitaine au régiment de Saint-Luc, mort en 1654 ;

C Pierre, vivant en 1640.

4° Anne, femme de Jean Deymié, du lieu de Saint-Antonin, en 1629.

VII. JEAN ISARN, IIe du nom, sieur de Capdeville, greffier en chef de la cour et chambre de l'édit de Castres, épousa :

1° Le 17 décembre 1605, Anne de Balaran, fille de Benoît de Balaran, fidèle ministre du saint Evangile dans l'église de Castres ;

2° Le 23 juin 1623, Isabeau de Vignes, qui était veuve de lui en 1633, et vivait encore en 1652.

Du premier lit :

1° Jean IIIe, sieur de Capdeville, qui suit ; 2° Benoît, sieur de

Varagnes, greffier en chef de la chambre de l'édit de Castres en 1640, marié, le 17 mars de la même année, à Jeanne de Sajart, dont :

A Jean, sieur de Varagnes, greffier de la chambre de l'édit de Castres en 1660, maintenu dans sa noblesse le 10 janvier 1669 ; B Isabeau ; C Marguerite, vivant en 1629.

Du deuxième lit :

3° Samuël, sieur de Grèzes, vivant en 1669, docteur et avocat ; 4° Louis.

VIII. JEAN III D'ISARN, sieur de Capdeville, épousa :

1° Suzanne Ranchin, fille de Jacques de Ranchin, conseiller en la cour ;

2° Le 26 décembre 1640, Marthe Le Clerc, fille de maître Pierre Le Clerc, lieutenant et assesseur criminel au sénéchal et siége présidial de Montauban, et de Jeanne de La Vialle, fit son testament le 4 mai 1667, et mourut le 8 août suivant.

Premier lit :

1° Benoît Isarn, sieur de Capdeville, marié à N.... de France, vivant en 1678 ;

Deuxième lit :

2° Pierre, ministre, à Montauban, en 1670, vivant encore en 1681 ; 3° Michel, qui suit ; 4° Jean, sieur de Monteclair, capitaine de vaisseau en 1694, et chevalier de Saint-Louis en 1712 ; 5° Isabeau, vivant en 1667 ; 6° Marie, femme, avant 1667, de Paul de La Beaume, écuyer, sieur d'Arifat, vivant en 1679 ; 7° Suzanne, vivant en 1667.

IX. MICHEL ISARN, écuyer, seigneur de Cornus, de Saint-Michel et des Infruts, épousa, le 17 octobre 1676, Françoise de Gaujal, fille de maître Jacques Gaujal, sieur d'Issis, avocat au parlement, et d'Isabeau de Salvan, contrat passé devant Fajou, notaire de Millau, et testa le 3 septembre 1692.

Il eut pour enfans :

1° Pierre, qui suit ; 2° Jacques, mort avant le 31 janvier 1709 ; 3° Michel, major au régiment d'Ourouer, chevalier de Saint-Louis ; 4° Jean, ingénieur ordinaire du roi et chef des fortifications de la

Digitized by Google

ville d'Avesnes, en Hainaut, marié : 1° le 11 septembre 1720, à Anne-Elisabeth Oudet ; 2° le 5 décembre 1724, à Elisabeth-Thérèse-Arnaud Jeanty, mort en août 1737, laissant de son second mariage Jean-Michel, né le 26 février 1738, et Pierre-Jean-Charles, baptisé le 30 avril 1730 ; 5° Etienne, lieutenant au régiment de Vendôme, vivant en 1721 ; 6° Isabeau, mariée, avant le 31 mai 1740, à Jacques des Mazel, baron de Miez, conseiller sacrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances ; 7° Marie, vivant en 1740 ; 8° Françoise, morte avant le 31 janvier 1709 ; 9° Marguerite.

X. PIERRE IV D'ISARN, seigneur de Cornus, d'Issis et des Enfruts, né le 25 décembre 1680, épousa, le 11 septembre 1719, Eléonore de Bonald, fille d'Honoré de Bonald, bailli et juge de Millau, et de Marie-Félicie de Pelamourgues, dont :

1° Michel-Etienne, né le 8 avril 1721 ; 2° Jean-François, né le 14 mars 1722 ; 3° Jean-Joseph-Henri, né le 16 avril 1725 ; 4° Félix-Honoré, né le 26 février 1731 ; 5° Pierre-Antoine, né le 28 mai 1737 ; 6° Honorée-Marie-Eléonore, née le 24 mars 1726, religieuse à Nonenque en 1744 ; 7° Gabrielle-Louise, née le 28 septembre 1727 ; 8° Marguerite-Jacquette, reçue dans la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, le 18 mai 1740 ; 9° Marie-Cécile, née le 18 septembre 1733 ; 10° Marie-Françoise-Eléonore, née le 25 octobre 1734 ; 11° Françoise-Thérèse, née le 1er juillet 1738.

XI. MICHEL-ETIENNE D'ISARN, seigneur de Cornus, capitaine au régiment de Condé, chevalier de Saint-Louis, épousa, le 13 juin 1750, Jeanne de Mazeran, dont :

1° Michel-Félix, né le 18 février 1754, ci-après ; 2° Etienne-Barthélemi, né le 25 janvier 1756, reçu à l'école royale militaire, chevalier novice de l'ordre de Saint-Lazare, capitaine au régiment d'Angoulême en 1789, émigré et fait chevalier de Saint-Louis en 1815 ; 3° Pierre-Honoré d'Isarn, né le 26 mai 1760 ; 4° Antoine-Félix, né le 23 novembre 1762, lieutenant au régiment d'Angoulême ; 5° François-Joseph, né le 21 janvier 1764, adjudant-major au 34e régiment d'infanterie en 1791, émigré et chevalier de Saint-Louis en 1815 ; 6° Gabrielle-Thérèse, dite du Viala, née le 11 mai 1767 ; 7° Marie-Cécile, dite de La Grange, née le 2 décembre 1761, reçue dans la maison royale de Saint-Louis de Saint-Cyr, le 29 décembre 1770 ; 8° Félice-Marguerite, nommée Mademoiselle

Digitized by Google

de Cornus, née le 30 mai 1758 ; 9° Marie-Catherine, née le 29 août 1752, mariée, le 25 octobre 1785, à François-Auguste Rodat-Delon, capitaine dans le régiment de Berry, cavalerie, chevalier de Saint-Louis, dont deux enfans : Théodore, mort de bonne heure, et Joséphine, femme de M. France-de-L'Orne, chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur des contributions directes à Rodez.

XI. MICHEL-FÉLIX D'ISARN, seigneur de Cornus, épousa, le 9 avril 1782, Jeanne-Marie-Catherine Mouton de La Clotte, dont :

1° Marie-Constance d'Izarn, née le 11 décembre 1785, morte en 1811 ; 2° Agathe-Clémentine, née le 4 janvier 1790, femme de M. Fabry, décédée en 1840 ; 3° Marie-Fidèle-Anastasie, née le 7 mai 1792, religieuse de la Visitation à Boulogne-sur-Mer ; 4° Jean-Michel-Eugène, né le 7 septembre 1787 ; 5° Jean-Hercule-Marie-Pierre d'Isarn, qui continue la filiation ; 6° Xavier-Louis-Philippe, né le 3 juillet 1799, entré chez les Jésuites et aujourd'hui secrétaire du supérieur général à Rome ; 7° Louise-Marie-Philippine, née le 12 février 1798, morte, à Paris, religieuse de la Visitation en 1826.

XIII. JEAN-HERCULE-MARIE-PIERRE D'ISARN DE VILLEFORT, né le 15 février 1796, lieutenant au 5e régiment d'infanterie de la garde royale en 1824, épousa, le 20 avril 1825, Louise-Adélaïde-Léontine de Senneville, dont il a eu :

1° Marie-François-Alfred, né le 26 janvier 1826 ; 2° Michel-Marie-Anatole, né le 2 septembre 1828, ci-après ; 3° Michel-Marie-Ernest, né le 16 juin 1831 ; 4° Marie-Anastasie-Léontine, née le 15 juin 1836 ; 5° Marie-Françoise-Albine, née le 6 septembre 1839.

XIV. MICHEL-MARIE-ANATOLE D'ISARN DE VILLEFORT a épousé, en janvier 1855, Marie-Laurence d'Albis de Gissac, fille de Marie-Henri-Alexandre d'Albis, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien capitaine au 2e régiment de dragons, et d'Alix Amilhau.

Digitized by Google

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VILLEFORT.

La branche aînée de la maison d'Isarn reçut une certaine illustration dans le dernier siècle, soit par ses services militaires, soit par les charges qu'elle occupa à la cour sous trois générations de rois.

IX. HENRI D'ISARN, arrière petit-fils de Jacques, seigneur de Crussoles, où commence la séparation des branches, et descendant au neuvième degré de Pierre Isarn, damoiseau, premier auteur connu de la famille, eut, entre autres enfans, Pierre-Jacques, Louis François et Jacques-Joseph :

1° Pierre-Jacques Isarn de Montjeu, seigneur de Crussoles, de Chassagnes et de Castanet, coseigneur de Villefort, épousa : 1° en 1676, Isabeau de Bonas-Concoules ; 2° en 1709, Gabrielle de La Baume de Castelian, et eut plusieurs enfans ;
2° Louis-François d'Isarn de Montjeu, brigadier des armées du roi en 1704, chevalier de Saint-Louis, mourut, sans alliance, commandant de Charleroi en 1711 ;
3° Jacques-Joseph, qui suit.

X. JACQUES-JOSEPH D'ISARN DE MONTJEU, seigneur d'Haussi, major des villes de Valenciennes et de Mons, chevalier de Saint-Louis, mourut en 1706.

Il avait épousé, le 2 septembre 1684, Marie-Suzanne de Varicourt, connue sous le nom de *marquise de Villefort*, et qui, sous Louis XIV, eut la charge de sous-gouvernante des enfans de France.

Les deux princes, frères du duc d'Anjou, étaient morts de langueur ou d'une maladie que les médecins n'avaient point connue. Le Dauphin, son père, venait de cesser de vivre. La cour de Louis XIV était dans le deuil et la consternation. Le duc d'Anjou était faible; on commençait à désespérer de la vie de ce seul héritier du trône, quand la marquise de Villefort, sa sous-gouvernante, qui crut connaître l'état du prince qui lui était confié, osa répondre sur sa tête de sauver ce précieux enfant, si on voulait

Digitized by Google

le confier entièrement à ses soins, sans que la faculté en approchât.

Le roi y consentit, et la marquise de Villefort, aidée d'une femme de confiance qu'elle avait, se chargea seule du jeune Dauphin et elle le conserva à la France (1). Jamais Louis XV n'oublia les services de sa sous-gouvernante, et la famille de Villefort reçut, sous le règne de ce prince, de nombreuses preuves de sa reconnaissance.

Jacques-Joseph d'Isarn eut, entre autres enfans (il en avait eu dix) :

1° Etienne-Joseph d'Isarn, dont on va parler;
2° Louis-François, dit le Chevalier de Villefort, lieutenant aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis et des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, mestre-de-camp d'infanterie en 1728, marié, en 1718, à Marguerite-Louise Billouard de Kervasigan.

XI. ÉTIENNE-JOSEPH D'ISARN DE VILLEFORT DE MONTJEU, seigneur d'Haussi, colonel du régiment de Forez, infanterie, en 1712, gentilhomme de la manche du roi et gouverneur de Guérande et du Croisie, en Bretagne, marié, le 11 mars 1711, à Jeanne-Thérèse de Launoi de Penkrec, appelée *Jeannette de Penkré*, qui succéda à sa belle-mère dans la place de sous-gouvernante des enfans de France. C'est elle qui, connue à la cour sous le nom de *marquise de Villefo.t d'Haussi*, éleva les trois petits-fils de Louis XV, savoir : le duc de Berry, depuis Louis XVI, Monsieur le comte de Provence (Louis XVIII), et Monsieur le comte d'Artois, dernier roi de la branche aînée, sous le nom de Charles X. Nous devons ajouter que ce fut sous les yeux de Louis XIV que Madame de Maintenon avait élevé Jeannette de Penkrec, et qu'elle fut mariée par ce prince avec une riche dot au marquis de Villefort-d'Haussi.

Le marquis de Villefort-d'Haussi laissa de son mariage avec Jeannette de Penkrec, entre autres enfans :

(1) Ce fait est en partie consigné dans l'histoire de Madame de Maintenon par La Baumelle.

Digitized by Google

XII. 1° N. .... de VILLEFORT, marquis de Villefort, gouverneur de la citadelle de Valenciennes, dont la femme, Anne-Bénigne de Gouzon de Gaville, éleva Madame Clotilde, reine de Piémont, et Madame Elisabeth, toutes les deux sœurs de Charles X. Pierre d'Isarn de Villefort, leur fils, page du duc d'Orléans et ensuite capitaine de dragons, est mort à Paris, à son retour de l'émigration, vers 1801. Il avait épousé Mademoiselle de Massac, sa parente;

2° PIERRE D'IZARN, comte de Villefort, commandant des Iles-Sainte-Marguerite, mort à Paris en 1761, avait épousé, Marie-Louise-Antoinette du Maichangué, dont trois enfans :

XIII. A Le comte de Villefort, colonel en second du régiment d'Austrasie, mort à Londres en 1798, après avoir fait toutes les campagnes de l'armée des Princes. Sa femme, sous-gouvernante des enfans de France, avait élevé les quatre enfans de Louis XVI. Elle vivait encore sous la Restauration, retirée à Avalon, en Bourgogne. Elle avait eu un seul fils, Hippolyte de Villefort, qui suivit le général Foy en Turquie, et mourut de la peste en Valachie, et une fille vivant avec sa mère;

B Charles-Auguste-Parfait d'Isarn, abbé de Villefort, ancien vicaire-général de Châlons-sur-Marne et chanoine titulaire du chapitre de Saint-Denis en 1822, à qui Louis XVIII avait accordé les pouvoirs les plus étendus pendant l'émigration, vivant encore à Saint-Denis en 1826;

C N..... de Villefort, ancienne religieuse de Saint-Cyr, décédée à Versailles au mois de mars 1825.

3° L'ABBÉ DE VILLEFORT, comte et chanoine de Saint-Claude;

4° MADEMOISELLE DE VILLEFORT, qui habitait la terre de Chassagne, près de Chambonas, femme d'un capitaine de milice, nommé Boyer de Bergerolles, décédée à Paris vers 1778.

(Les deux généalogies ci-dessus ont été établies d'après les titres de la maison d'Isarn.)

POUVOIRS DONNÉS PAR S. M. LOUIS XVIII A M. L'ABBÉ DE VILLEFORT.

« J'autorise M. l'abbé de Villefort à prendre mon nom avec l'engagement que ses avances faites pour mon service seront regardées comme dettes de l'Etat quand elles seront avouées par lui et qu'il aura signé les actes lui-même, sans qu'il puisse pour cet objet transmettre le pouvoir dont il est seul revêtu.

Digitized by Google

» Je l'autorise à prendre en mon nom avec mes serviteurs fidèles les arrangemens qu'il jugera les plus favorables pour faire réussir les opérations qui pourront être projetées, même à les décider jusqu'à ce que les circonstances exigent l'envoi d'un chef militaire accrédité par moi.

» Je l'autorise à faire connaître que mon intention, déjà exprimée dans ma déclaration, est d'accorder un pardon général à tous ceux qui ne se sont pas souillés du régicide, seul crime que je ne puis pas pardonner.

» Les chefs qui pourront se montrer avant que les affaires aient pris assez de consistance pour leur envoyer directement mes ordres, prendront ceux de M. l'abbé de Villefort jusqu'à ce qu'un chef militaire puisse paraître avec mes ordres et relever M. l'abbé de Villefort de fonctions embarrassantes pour son état.

» A Vérone, ce 15 octobre 1795.

» LOUIS.

» Pour le roi :

» Le baron de FLACHELANDON. »

AVENTURES D'ABRAHAM D'ISARN, DIT LE CAPITAINE MONTCLAIR. — SA FORTUNE ÉTONNANTE EN TURQUIE. — VOYAGE DU SIEUR DE CAPDEVILLE, SON FRÈRE, A CONSTANTINOPLE.

Abraham d'Isarn, sieur de Montclair, fils aîné de Jean, Ier du nom, et de Jeanne d'Ouvrier, naquit à Montauban le 1er avril 1571. Son père ne le destinait pas aux armes, mais le sort l'y appela. M. d'Isarn ayant perdu ses biens dans la guerre civile par suite de son attachement au calvinisme, chacun de ses enfans prit parti comme il put. Le sieur de Montclair se mit à la tête d'une compagnie de gens de pied que M. de La Mothe-Gondrin, gentilhomme qualifié de Gascogne, lui donna. Il garda cet emploi quelque temps, mais ensuite il s'attacha à M. de Roquelaure, comme on le voit par deux lettres qu'il écrivit à son père en 1591 et 1592. On apprit plus tard qu'il avait suivi le baron de Biron à la cour où quelque temps après il obtint une compagnie dans le régiment de Picardie, de laquelle il se défit en faveur de Latrape, gentilhomme normand, pour se donner entièrement à M. de Biron qui, ayant poussé fort avant sa fortune, ne négligea pas celle de son protégé. Malheureusement une affaire d'honneur qu'il eut avec un homme de qualité, nommé Montigny, l'obligea de quitter le royaume. Il se réfugia en Flandres, où les recommandations de M. de Biron lui firent obtenir de l'emploi;

Digitized by Google

mais s'étant lassé de ce pays, il passa en Allemagne, et dès-lors on n'eut plus de ses nouvelles.

On le croyait mort depuis longtemps, lorsque 22 ans après, en 1615, un soldat nommé *Falgayras*, arrivant de l'étranger, remit à M de Capdeville, alors chef de la famille (1) et résidant à Castres, une lettre avec cette suscription :

A M. d'Isarn ou à ses enfans à la part où ils seront.

Cette lettre était de M. de Montclair. Il rassurait dans les termes les plus affectueux sa famille sur son sort, et sans entrer dans aucune explication qui eût satisfait à une curiosité impatiente et bien naturelle, il se contentait d'engager instamment son frère à suivre sans retard le messager auquel il pouvait avoir une entière confiance, et qui le conduirait fidèlement près de lui, l'assurant que *si Dieu lui faisait la grâce d'arriver en santé, il s'en retournerait riche pour tout jamais lui et les siens.*

Jean d'Izarn, sieur de Capdeville, dont la position était loin d'être brillante, prit à l'instant la résolution de se rendre auprès de son frère; mais pour éviter les objections que n'auraient pas manqué de lui faire sa femme et ses enfans dont il était tendrement aimé, il cacha son dessein à tout le monde et, prétextant un simple voyage en Languedoc, il partit de Castres au mois de juin 1615.

Il se rendit d'abord à Lyon, puis alla s'embarquer sur les côtes de la Provence pour Gênes, d'où il gagna successivement Milan et Venise. N'ayant osé, de cette dernière ville, hasarder son passage par mer en Turquie, il résolut de continuer son voyage par terre, et alla à Vienne, en Autriche. Là, on le prit pour un espion, et il fut arrêté; mais au bout de quelques jours, on lui rendit sa liberté, et le 28 septembre, il reprit sa pérégrination, qui fut très-longue, car il passa sur l'extrémité de la haute Hongrie et de la Transylvanie, arriva à Colonia, ville située sur la frontière de la Pologne, fut à Kaminick, en Podolie, d'où il descendit dans la Moldavie, la Valachie, la Romanie, et arriva enfin à Constantinople, vers la fin du mois de mai de l'année 1616, après une année de marche et de fatigues de tout genre.

Abraham de Montclair n'était point dans cette ville, et son frère fut obligé d'y séjourner quelque temps pour attendre de l'empereur la permission d'aller le visiter. Le kaijmakan, ou lieutenant du grand-

(1) Jean d'Isarn, sieur de Capdeville, était le frère cadet d'Abraham d'Isarn, sieur de Montclair.

Digitized by Google

seigneur, lui délivra cette permission, et Jean d'Isarn put continuer son voyage en toute sécurité vers Taissa, capitale de la Romélie, dont Abraham de Montclair était alors vizir ou gouverneur. Il reçut de son frère l'accueil le plus tendre et le plus magnifique, fut conduit avec cérémonie dans le sérail, où il alla avant tout saluer sa belle-sœur, qui, en sa qualité de parente du grand-seigneur, était traitée avec beaucoup de déférence et de respect. Cette dame le fit asseoir à sa gauche et s'entretint longtemps avec lui par le moyen d'un truchement. Dans la relation que nous avons sous les yeux, il est dit que, parmi beaucoup d'autres choses, elle lui demanda plusieurs fois « s'il ne voulait point demeurer en ce pays-là et vivre aussi heureux que son frère. A quoi M. de Capdeville répondant qu'il avait une femme et des enfans en France, elle lui répliquait à sa manière qu'on lui en donnerait en Turquie un grand nombre pour une seule qu'il en quitterait ailleurs, ce qui lui était si avantageux, qu'elle ne croyait point qu'il fît difficulté d'accepter ce parti. »

Après plusieurs discours de cette nature, il la quitta, et s'étant retiré avec son frère, il apprit de sa propre bouche par quelle suite d'évènemens il était parvenu au rang éminent qu'il occupait.

Sa fortune provenait du malheur qui lui était arrivé sur la frontière de la Hongrie, dans la ville de Papa.

Cette ville fut premièrement prise par les Turcs (1608) et ensuite reprise par les chrétiens qui y laissèrent une garnison toute française, commandée par Michel Marot et par quelques autres chefs dont Montclair était un des principaux. La garnison de Papa fut très-longtemps sans recevoir aucune paie, si bien que les chefs, poussés par les plaintes réitérées des soldats et aussi par la crainte de leur défection, écrivirent plusieurs fois au comte de Manfeld, qui commandait les armées de l'empereur, pour lui peindre l'extrême dénuement où se trouvaient les troupes de Papa et réclamer le juste paiement de leur solde. Le comte laissa les premières lettres sans réponse; puis, emporté par son naturel violent et hautain, il leur fit savoir dans les termes les plus durs qu'ils seraient châtiés s'ils l'importunaient davantage; ce qui les obligea de lui écrire pour la dernière fois qu'ils avaient vendu jusques à leurs habits pour vivre, qu'il ne leur restait que leurs armes, et qu'enfin une désertion générale était imminente si on ne faisait promptement droit à leur demande. A quoi le comte, par une brutalité sans exemple, au lieu de leur répondre avec douceur et de les ramener par la raison, leur envoya pour toute réponse une lettre, dans laquelle il avait fait figurer un gibet. A la nouvelle de cette odieuse menace, la troupe, ne se contenant plus, se souleva avec fureur, massacra plusieurs de ses chefs, renonça à la religion chrétienne, et

Digitized by Google

fit savoir aux Turcs qu'ils n'avaient qu'à se présenter pour entrer dans la place. Montclair, épargné par les soldats qui l'aimaient, fut forcé de prendre le commandement avec un autre officier nommé Lamothe, et ce fut dans ces malheureuses circonstances que l'armée turque vint prendre possession de la ville. Le premier soin du pacha qui commandait fut de vouloir payer largement cette défection. Mais Montclair lui répondit noblement que si lui et les siens avaient abandonné leur parti, ce n'était point par un vil intérêt, qu'ils aimaient plus la gloire que tous les trésors du monde, et qu'ainsi ils ne voulaient point d'autre récompense que la simple paie, qui est nécessaire aux soldats pour vivre; et, en effet, pas un soldat ne voulut prendre au-delà de ce qui lui était dû, s'efforçant ainsi par cette abnégation de laver en quelque sorte la honte qui pèse toujours sur les transfuges. L'histoire de Hongrie parle assez au long de cet évènement.

Le pacha, voulant de son côté répondre aux généreux sentimens de ses nouveaux auxiliaires et leur témoigner l'estime qu'il faisait d'eux, leur donna la garde de la ville qu'ils venaient de rendre et leur en confia à eux seuls la défense. Cependant, ce dernier ne se fut pas plutôt retiré, que le comte de Manfeld fit avancer des troupes pour recouvrer la place et tirer une justice éclatante des rebelles. Melchior Reder, qui commandait les impériaux après la mort de Swartzbourg, fit donner plusieurs assauts, qui furent tous vigoureusement repoussés; le siége fut alors changé en blocus, et la ville affamée était réduite à la dernière extrémité, lorsque Montclair, plutôt que de tomber dans les mains d'un vainqueur irrité, résolut de tenter un effort désespéré pour se sauver. Il avait remarqué qu'un point extérieur de la ville était négligé par les assiégeans, parce qu'un marais qui la couvrait dans cette direction semblait rendre de ce côté toute retraite impossible. Mais ce marais, en partie desséché par les ardeurs de l'été, offrait assez de terrain ferme pour y passer avec certaines précautions. Montclair envoya pendant la nuit un homme intelligent pour explorer les lieux, et son rapport ayant été favorable, la retraite fut résolue. La nuit suivante, les Français sortirent silencieusement de la place et s'engagèrent dans les marais.

Ils venaient de franchir ce périlleux passage et se félicitaient déjà du succès de leur stratagème, lorsqu'ils se virent tout-à-coup enveloppés par un corps nombreux de soldats qui les chargèrent avec furie. Une partie de la troupe fugitive, Lamothe en tête, fut taillée en pièces; l'autre, conduite par Montclair, se fit jour l'épée à la main, et, après avoir échappé à mille dangers, parvint au camp des Turcs. Un traître les avait vendus. Instruit à temps de leur dessein, il avait été en donner avis à l'armée impériale, dont une partie, marchant sur

Digitized by Google

ses pas, fut introduite sans coup férir dans la place, où elle passa tout au fil de l'épée, tandis que l'autre se mit à la poursuite des fuyards.

Les évènemens fournirent bientôt à l'officier français une nouvelle occasion de déployer son intelligence et son courage.

Ce fut quand l'armée chrétienne fut contrainte de se retirer de devant Canise, où Montclair sut se poster si avantageusement, qu'il fit un carnage horrible de la cavalerie du duc de Mercœur, ce qui a donné lieu à l'auteur de l'*Histoire de Hongrie*, qui mentionne cette action, de faire une sortie véhémente contre les Français qui eurent la triste gloire de cette journée.

Montclair fut dès-lors considéré comme un officier de premier ordre, non moins recommandable par son courage que par son habileté, et le grand-seigneur ne tarda pas à le récompenser en lui donnant la femme dont nous avons déjà parlé et lui confiant le gouvernement de Sosna. Quelques années après, il fut envoyé en Arménie, où nous avons vu que son frère le trouva. Après avoir séjourné quelque temps dans cette ville, ils se rendirent l'un et l'autre à Constantinople.

Ils y passèrent ensemble quelques mois, et quand l'époque fixée pour le départ fut arrivée, Montclair présida aux préparatifs avec une prévoyante sollicitude, remit à son frère tous les passeports nécessaires pour n'être pas inquiété dans son voyage, le chargea d'objets précieux, et entre autres de seize petits barrils, pleins de sequins d'or, ce qui faisait une somme énorme, et devait assurer à jamais la fortune de la maison d'Isarn.

Il fallut enfin se séparer; après de touchans adieux, M. de Capdeville s'embarqua sur un bâtiment qui mit à la voile le 17 janvier 1617, dix-huit mois environ après son départ de France. La navigation fut d'abord favorable, mais à la hauteur de Zantes, le vent, devenu contraire, les obligea de louvoyer. Ils espéraient pourtant entrer dans le port de Messine, lorsqu'ils aperçurent un gros vaisseau pirate qui manœuvrait pour les joindre. Cette fâcheuse rencontre les força de changer de direction, et bien que la mer devînt de moment à l'autre plus périlleuse, ils se laissèrent aller au gré du vent, et reconnurent à l'entrée de la nuit qu'ils étaient engagés entre deux caps, sur la côte de Calabre, où ils couraient de grands risques d'échouer. La tempête, augmentant de violence, rendit bientôt la position du navire des plus critiques. Le pilote avait perdu la tête, et n'obéissait plus qu'à un instinct machinal. Ce qui redoublait la frayeur de l'équipage était l'obscurité de la nuit, le bruit épouvantable de la mer et l'impétuosité des vagues qui emportaient le vaisseau à la dérive, et menaçaient de le briser sur les rochers. Dans ce péril extrême, on essaya des ancres, et comme le fonds était bon, le vaisseau fut con-

Digitized by Google

tenu. Cependant le danger ne diminuait point. Vers une heure du matin, un coup de mer emporta l'éperon du navire, qui, pendant le reste de la nuit, ne cessa d'être battu par les flots et menacé d'être englouti. Aux premiers rayons du jour, les passagers se virent tout près de terre ; mais l'horreur de leur situation ne fut que plus vivement sentie.

La proue était toute dans l'eau ; la première ancre venait de rompre ; le vaisseau allait sombrer ou se briser sur la côte. Il n'y avait plus à balancer : chacun chercha à se sauver comme il put. Les matelots s'élancèrent les premiers hors du navire et gagnèrent la terre à la nage. Jean d'Isarn, qui ne savait pas nager, se saisit d'une planche et s'aventura sur la mer avec ce frêle appui. Une vague le poussa sur la plage. A peine avait-il touché terre que le bâtiment disparut abîmé dans les flots.

Deux jésuites, un marchand nommé Cosme Turnebus et un Français appelé Brunel, qui était au service du sieur de Capdeville, eurent aussi le bonheur de se sauver. Les autres passagers périrent dans ce sinistre.

Mais les malheureux naufragés n'étaient point à bout de leurs peines. Saisis presque immédiatement par les Terracins qui gardaient la côte, ils furent menés à Siderno, petite ville proche du lieu de leur naufrage, sur la côte de Calabre, entre le cap Bursano et le cap de Stilo, et dans le trajet, ils faillirent périr dans un torrent qu'on leur fit passer à gué. Jean d'Isarn n'avait rien sauvé que le portefeuille qu'il avait sur lui. Mais Turnebus, son compagnon d'infortune, qui était connu dans ce pays, lui fit trouver tout ce dont il avait besoin. Il alla de Siderno à Collensa, ville de la Calabre citérieure, puis fut à Naples avec les pères jésuites qui s'étaient sauvés avec lui, et de là à Rome, d'où il rentra dans sa patrie.

Dans ce malheureux voyage qui devait l'enrichir, il perdit non-seulement le trésor qu'il rapportait d'Orient, mais encore il greva considérablement sa fortune, par suite des frais énormes qu'il fut obligé de faire.

Montclair, instruit de ces revers, lui promit par plusieurs lettres de venir à son aide et de le dédommager amplement de ses pertes, ce qu'il aurait fait sans aucun doute, si la mort ne l'eût prévenu. Il fut enlevé par la peste, le 4 août 1619, au moment où il partait pour une expédition contre les Perses.

Il laissait plusieurs enfans, dont la famille française fut longtemps sans recevoir des nouvelles. Elle apprit, en 1650, qu'un d'entre eux était pacha d'Alep. Ce dernier ayant su qu'il y avait une galère de France sur la côte de Barbarie, fit venir le patron pour lui demander

Digitized by Google

s'il ne connaissait pas des gens qui portaient le nom d'Isarn, que son père avait été chrétien et sortait de cette famille, et qu'il voudrait bien lui-même être renseigné sur son sort; il fit même promettre à ce patron de s'en informer quand il serait en chrétienté. Celui-ci, de retour à Marseille, en parla à un marchand de Castres, nommé Dutour, qui remplit fidèlement sa commission à son arrivée dans son pays ; mais Jean d'Isarn était alors à Paris, et cette communication n'eut pas de suites.

On sut seulement plus tard que les enfans de Montclair continuaient à prospérer, et qu'ils étaient revêtus de hautes charges dans l'empire ottoman.

(Extrait d'une relation fort étendue faite par Samuel d'Isarn, sieur de Grèzes, troisième fils du sieur de Capdeville et neveu d'Abraham, et consignée dans un livre de famille, avec nombre de lettres et de pièces authentiques qui établissent la vérité de tous les faits relatés.)

Digitized by Google

DE GUALY,

Seigneurs de Galière, etc., barons de Saint-Rome-de-Cernon, en Rouergue.

Armes : *D'or, à une bande d'azur chargée de trois roses d'argent, et accompagnée de dix losanges de sable rangées en bande, cinq en chef et cinq en pointe*, 2, 3, 3 *et* 2.

Cete famille a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. Pellot, intendant de Guienne, du 5 mai 1668, et c'est en partie, d'après les titres qui y sont énoncés et d'après ceux qu'elle a produits, que l'on a établi les filiations suivantes :

I. Messire BÉRENGER GUALY, chevalier, est nommé sous ces noms et qualités dans une donation que noble Riqua Sigalda, sa femme, fit de la moitié de ses biens, le 28 janvier 1419, à son fils.

II. BÉRENGER GUALY, qualifié pareillement chevalier dans le contrat de mariage de :

III. BERTRAND GUALY, damoiseau, son fils, accordé, le 9 février 1430, avec noble Cébille Eralh, damoiselle, fille de noble homme messire Dieudonné Eralh, chevalier; l'acte porte ce qui suit : *Cum... tractatum fuerit de matrimonio per verba de futuro in faciæ sanctæ Matris ecclesiæ contrahendo... inter nobilem virum Bertrandum Gualy, domicellum, filium legitimum et naturalem nobilis viri domini Berengarii Gualy, militis... ex una, et nobilem Cæbeliam Eralha,*

Digitized by Google

domicellam filiam legitimam et naturalem nobilis viri domini Deodati, sive Daudoneti Eralh, militis, etc.

Noble Bertrand Gualy fit son testament le 8 septembre 1472, et eut de son mariage avec ladite demoiselle Eralh, qui fit le sien en 1483 :

IV. BÉRENGER GUALY, écuyer, sieur du Roucous, vivant encore le 27 janvier 1508, date du contrat de mariage de son fils.

V. DURAND GUALY, écuyer, que l'on trouve qualifié ainsi dans ce contrat accordé avec noble Louise Chaffary (écrit aussi dans plusieurs actes originaux Chaffarin), fille de noble Pierre Chaffary, écuyer, pannetier du roi, capitaine-chastelain des chasteaux royaux de Millau et de Compeyre, et de noble Jacqueline de Saint-Maurice; l'acte porte ce qui suit : « Sapian tots... qué l'an mil cinq cens huict et lo vingt-sept del mes de jenvier, le noblé Brenguié Gualy-Escudyer, sieur del Rocos.., et lo noblé Anthony de Saint-Maurissa, sieur de Codols (Coudols)... se son adjustats en lo mayso del dit noblé Anthony de Saint-Maurissa... per tracta mariatge an lo noblé Durand Gualy-Escudier, fil et légitime del dit noblé Brenguié Gualy, et la nobla Loysa Chaffarina, filha et hereticyra universala del feu nobla Peye Chaffary... castelan de Millau et Compeyre; il est dit de plus dans cet acte : que lo dict noble Brenguié Gualy... donne à son dict fils la soma de tres cens lievras... can lo dict mariatge sé celebrara... et lo héritatge que noble Cebelia Héralha desemporada de feu noble Bertrand Gualy, payré del dit Berenguier, ly reloxet per son dorié testamen, etc. » Cet acte passé en présence de nobla Cebelia Gualyna, nepota del dit Durand Gualy. On le trouve qualifié noble Durand Gualy dans une consultation qu'il fit faire par deux avocats au parlement de Toulouse au sujet des prétentions qu'il avait sur les biens de noble Bertrand Gualy par droit de consanguinité : dans un vieux livre de mémoires faisant mention de son mariage du 14 mars 1508, et dans une transaction du

Digitized by Google

11 mars 1510; noble Durand Chaffary dans une quittance qu'on lui donna le 25 janvier 1512; noble Durand Gualy-Chaffary dans une vente que lui fit, le 20 juin suivant, noble Jacob de Saint-Maurice, seigneur de Coudols, et dans le testament de noble Jacqueline de Saint-Maurice, sa belle-mère, du 2 juin 1516; noble Durand de Gualy dit Chaffary, dans une donation de la somme de 60 écus d'or, sol, que lui fit le même jour Jacques de Saint-Maurice; noble Durand Gualy dit Chaffary, dans une vente qu'il fit le 11 décembre 1520; noble homme Durand Gualy dit Chaffary, sieur de Calais, dans une quittance qu'on lui donna le 25 mai 1521; noble Durand Gualy, dans un acte de sommation faite à un particulier et à sa requête, aux fins d'exhibition et délivrance d'un contrat de mariage de Bernard Gualy, du 8 avril 1530, ainsi que dans une procuration du 21 janvier 1535, qui paraît être la même que celle que lui donna noble Judith-Alberte, sa seconde femme, datée du même jour, et dans laquelle il est nommé noble Durand Gualy-Chaffary, ainsi que dans une reconnaissance de dot qu'il fit le 5 juillet de cette année à ladite noble Judith-Alberte, sa seconde femme; il est encore nommé noble homme Durand Gualy dit Chaffary, dans une quittance du 7 juillet de cette même année; noble homme Durand Gualy dans une pareille quittance qu'on lui donna le 25 du même mois; noble Durand Gualy dit Chaffary, dans son contrat de mariage, accordé en secondes noces, le 23 dudit mois de juillet 1535, avec noble Judith-Alberte, et enfin noble Durand Gualy dans un acte du 3 août suivant. On voit par les différents actes que l'on vient d'énoncer qu'il ajouta souvent à son nom celui de Chaffary, et ce fut en vertu du testament de Pierre Chaffary, damoiseau, son beau-père, du 21 juillet 1505, par lequel il instituait son héritière noble Louise Chaffary, sa fille, à la charge que celui qui l'épouserait et leurs descendants, en porteraient le nom et les armes. Louise Chaffary fit son testament le 16 juin 1522, par lequel elle voulut être enterrée dans l'église paroissiale de la ville de Millau, en la chapelle de la Vierge

et au tombeau de noble Pierre Chaffary, son père; par cet acte, elle fit un legs à Isabelle Gualy, nièce de son mari, pour le temps qu'elle se marierait et différents autres legs à ses trois enfans nommés :

1° Jacques Gualy, ci-après, qu'elle institua son héritier universel; 2° Antoine Gualy, lequel était alors en minorité; 3° Catherine Gualy, vivante encore pour lors, sans alliance.

VI. JACQUES GUALY-CHAFFARY (écrit aussi dans plusieurs actes qui le concernent de Galy et de Gally), épousa, par contrat du 21 mars 1544, demoiselle Delphine Borzes, et mourut peu de temps avant le 9 août 1563, jour auquel fut fait l'inventaire de ses biens.

VII. PIERRE DE GUALY-CHAFFARY commandait une compagnie de cent hommes, pour le service du roi, le 26 septembre 1569. Il était marié, avant le 25 mars 1586, avec Jeanne Durand, dont il eut deux enfans, savoir :

1° Pierre de Gualy-Chaffary, ci-après; 2° Anne de Gualy, femme de Mᵉ Jacques de Molinier, docteur ès-droits, avocat de la ville de Millau, dont elle était veuve le 23 mai 1643; elle était encore vivante le 23 juillet 1651.

VIII. PIERRE DE GUALY-CHAFFARY, écuyer, seigneur de La Gineste et de La Gruelle, épousa, par contrat du 23 août 1606, et du vivant de ses père et mère, demoiselle Suzanne de Tauriac, fille de noble Antoine de Tauriac, écuyer, seigneur de Saint-Rome et du Monnac, baron de Saint-Bauzille, gentilhomme servant du roi de Navarre, capitaine de deux cents arquebusiers à pied pour son service (mort, le 6 octobre 1585, d'une blessure d'arquebusade qu'il reçut à la tête au château de La Liquisse), et de demoiselle Bernardine d'Aisses. Il conféra, conjointement avec Pierre de Gualy, son fils, aussi seigneur de La Gineste, à maître Jean Garibal, prêtre, par acte du 15 septembre 1631, une chapelle fondée en l'église paroissiale de Sainte-Foy-de-Prades, dont ils étaient patrons, et obtint, le 5 mai 1668, un jugement de M. Pellot, in-

Digitized by Google

tendant de Guyenne, qui ordonna que ledit seigneur de La Gineste serait inscrit dans le catalogue des nobles de cette province, ainsi qu'Etienne et Pierre de Gualy-Chaffary, ses enfans, qu'il avait eus de son mariage avec ladite demoiselle Suzanne de Tauriac, laquelle était encore vivante le 23 juillet 1651 :

1° Etienne de Gualy-Chaffary, qui va suivre ;

2° Noble Pierre de Gualy-Chaffary, écuyer, seigneur de La Gineste et de La Gruelle, épousa, par contrat du 3 septembre 1655, Louise du Puy (encore vivante le 16 mars 1664), fille de noble Paul du Puy, sieur de Roquetaillade, et de Paule de Granger; il vivait encore le 7 décembre 1688. Un mémoire de famille porte qu'il passa en Angleterre avec sa femme et ses enfans : on ne lui en connaît par titres que trois qui suivent :

A Paul de Gualy, né le 3 mai 1663, fut baptisé le 1er juin suivant, et faisait profession de la religion prétendue réformée, ainsi que ses frère et sœur; le même mémoire cité ci-dessus porte qu'il mourut en Angleterre sans avoir été marié, qu'il y servait dans l'infanterie, et qu'il parvint au grade de major-général ;

B. François de Gualy fut baptisé le 10 janvier 1666 ; le mémoire de famille, cité à l'article précédent, porte qu'il servit en Angleterre en qualité de capitaine d'infanterie, qu'il s'y maria et laissa des enfans, qui forment aujourd'hui une branche établie à Dublin, en Irlande ;

C. Marguerite de Gualy, à laquelle Etienne de Gualy, son oncle et son parrain, fit un legs par son testament, payable quand elle se marierait. On ignore sa destinée.

3° Suzanne de Gualy épousa, par contrat du 8 févr er 1646, noble Etienne de Crozat, écuyer, sieur de La Croix, seigneur de Creissel, de Peyre, etc., depuis capitaine et gouverneur pour le roi des villes, château et vicomté de Creissel et de Peyrelade, en Rouergue ;

4° Françoise de Gualy était mariée avec N... Artis, docteur, avant le 30 décembre 1660 ;

5° Jeanne de Gualy était aussi mariée, le 10 janvier 1666, avec noble Pierre de Mazerand, sieur de Taurin, coseigneur d'Auriac.

Digitized by Google

IX. ETIENNE DE GUALY-CHAFFARY, écuyer, seigneur de La Gineste, de La Gruelle et de Massevaques, baptisé le 24 septembre 1617, conféra, conjointement avec son père, par acte du 8 décembre 1656, à Mᵉ Jean Delpuech, prêtre et recteur de Salars, au diocèse de Rodez, la chapelle de Sainte-Foi-de-Prades, dont ils étaient patrons; fit hommage au roi, le 10 octobre 1658 et le 22 mars 1667, pour raison de sa seigneurie de La Gineste et des métairies et domaines nobles en dépendant, mouvans de Sa Majesté, à cause de sa vicomté de Creissel, et depuis sur ce qu'il représenta au Conseil, « qu'encore qu'il fût de noble extrac- » tion et d'ancienne noblesse, que luy et ses prédécesseurs » eussent vescu noblement, s'étant attaché à la profession » des armes, et que comme tel il eust esté maintenu en sa » qualité par jugement en dernier ressort du sieur Pellot et » autres commissaires deputez par Sa Majesté pour la re- » cherche des faux nobles; ledit jugement exécuté et con- » firmé par autres ordonnances des sieurs de Sève et Fou- » cault, intendans en ladite province; que depuis il eust » mesme servi en l'arrière-ban qui y fut convoqué, et que » ses enfans fussent alors dans le service au régiment du » sieur du Gua, leur oncle; néanmoins les consuls de Mil- » lau, poussés par des ennemis de leur famille, lui avaient » fait un procès au conseil privé de Sa Majesté sur son état » et noblesse qu'ils contestaient, sous prétexte de préten- » dus actes de dérogeance de personnes de mesme nom, » parlesquels on prétendait donner atteinte à son droit, etc.»

Il obtint de Sa Majesté, le 14 juin 1683, un arrêt du conseil-d'Etat, par lequel il fut déchargé de l'assignation qui lui avait été donnée au conseil, à la requête des consuls de Millau, et maintenu en sa noblesse et qualité d'écuyer; et par le même arrêt, Sa Majesté ordonna que « le juge- » ment dudit sieur Pellot, du 5 mai 1668, et ordonnances » des sieurs de Sève et Foucault des 11 mai 1670 et » 10 juillet 1675, seraient exécutés en faveur dudit sieur » de Gualy; » il épousa, par contrat du 23 juillet 1651, Jeanne de Rozel-de-Lhom-d'Auriac, fille de noble Antoine de Rozel-d'Auriac, seigneur de Lhom, au diocèse de

Digitized by Google

Nîmes, et d'Antoinette de Barjac. Il fit son testament le 1er janvier 1672, par lequel il voulut être enseveli dans le cimetière de ceux qui professaient la religion réformée et dans le tombeau de ses ancêtres ; servit encore depuis dans la convocation de la noblesse de Guienne, suivant un certificat du maréchal d'Albret du 3 juillet 1674 ; mourut le 5 avril 1700 et fut enterré dans l'église paroissiale de Notre-Dame-de-l'Espinasse de la ville de Millau ; ainsi que ladite demoiselle Jeanne de Rozel, sa femme, dame de Massevaques, dans les Cevennes, qui mourut le 8 juillet 1705, ayant fait auparavant l'un et l'autre abjuration de la religion prétendue réformée qu'ils professaient, ce qu'ils firent faire aussi à leurs enfans dont on va parler :

1° Pierre de Gualy-Chaffary, écuyer, seigneur de Gua, de Cabrillac, de Massevaques, etc., fut institué héritier universel par le testament de son père, qui dit dans cet acte « qu'il était alors à Paris à l'académie pour y faire ses exercices, et que Monsieur du Gua (de Rozel-du-Gua), son oncle (frère de sa mère, mort maréchal des camps et armées du roi et commandant à Nîmes), lui avait donné la cornette de mestre de camp de son régiment de cavalerie. » Il était né le 19 juin 1652, et épousa, par contrat du 1er octobre 1699 (étant alors capitaine dans le régiment de cavalerie de Vienne) et en face d'Eglise, le 10 février 1700, demoiselle Elisabeth de Conducher, fille d'Antoine de Conducher, seigneur de La Blaquière, et de demoiselle Elisabeth de Montels ; il était premier capitaine dudit régiment de Vienne lorsqu'il en fut nommé lieutenant-colonel, suivant une lettre que M. Chamillart écrivit au colonel de ce régiment le 14 novembre 1703, et fut tué en la même année à la bataille de Spire. De son mariage avec ladite demoiselle de Conducher, morte à Genève où elle s'était retirée après la mort de son mari, il eut un fils nommé :

Pierre-Antoine de Gualy, né le 23 décembre 1701, mort le 4 août 1707, et enterré dans l'église paroissiale de Notre-Dame-de-l'Espinasse de la ville de Millau.

2° Pierre-Lévi de Gualy, qui continue la descendance ;

3° Louise de Gualy, baptisée le 25 septembre 1658, fut dame en partie de Massevaques, dont sa mère lui fit don ainsi qu'à Pierre-Lévy de Gualy, son frère, par acte du 5 janvier 1704, après la mort du lieutenant-colonel Pierre de Gualy, leur frère

Digitized by Google

aîné. Elle mourut le 21 juillet 1711, et fut enterrée auprès de ses père et mère ;

4° Françoise de Gualy fut baptisée le 30 décembre 1660. Son père lui légua, par son testament, la somme de 4,000 livres, payable lorsqu'elle se marierait, ainsi qu'il avait fait à Louise de Gualy, sa sœur. Elles moururent l'une et l'autre sans alliance.

X. PIERRE-LÉVY DE GUALY, DE GALIÈRE, DE LHOM-D'AURIAC, seigneur de Massevaques, de Galière, de Lhom, de Cabrilhac, de Saumane, du Gua, de La Gineste, de Bussac, de Saint-Martin-de-Corconac, etc., baptisé le 16 mars 1664, fut nommé capitaine d'une compagnie de cavalerie de nouvelle levée (dans le régiment de Vienne), par commission du 20 août 1688, en considération de ses services. Il épousa, par contrat du 8 juillet 1706, Julie de Crozat de la Croix, sa parente (1), dame de Creissel, Peyre et Montagnac, fille de noble Marc-Antoine de Crozat de la Croix, sieur de Creyssel, et de dame Charlotte de La Tour-de-Reynies; conféra, par acte du 5 mai 1732, à maître Raymond de Jean, prêtre et curé de Creissel, au diocèse de Vabres, la chapelle de Sainte-Foi-de-Prades, en qualité de patron de ladite chapelle ; mourut le 9 août 1736, et fut enterré dans l'église paroissiale de Notre-Dame-de-l'Espinasse de la ville de Millau.

De son mariage naquirent les enfans ci-après :

1° Marc-Antoine de Gualy continue la branche aînée ;

2° Etienne de Gualy, écuyer, né le 8 janvier 1711, servit d'abord en France en qualité d'aide-major dans le régiment de La Ferté-Imbault ; se retira depuis à Dublin, en Irlande, où il se maria, et finit par être capitaine d'infanterie dans les troupes d'Angleterre et gouverneur de Terre-Neuve ;

3° Pierre de Gualy, seigneur du Gua, naquit le 1er janvier 1712 ; il fut nommé successivement lieutenant dans le régiment de Vivarais, infanterie, le 27 juin 1741 ; capitaine d'une compagnie dans ce régiment le 3 janvier 1732, et depuis dans celui de Brissac ; chevalier de l'ordre royal et mili-

(1) Voir la note à la suite de la filiation.

Digitized by Google

taire de Saint-Louis le 7 mai 1747 ; capitaine de grenadiers dans le régiment de Brissac le 11 mars 1755 ; commandant du 2e bataillon de ce régiment le 20 septembre 1758, et enfin major du régiment d'infanterie de Puysegur, dont était auparavant colonel le chevalier de Lemps, qui, sur le compte qu'il rendit à M. le duc de Choiseul des services dudit sieur du Gua, reçut une lettre de ce ministre le 7 mai 1761, par laquelle il lui marquait que « Sa Majesté avait bien voulu » augmenter de 400 livres la pension de 600 livres qu'elle » lui avait accordée ci-devant pour sa retraite, afin de lui en » faire une de 1,000 livres par an, » et que ledit sieur du Gua devait regarder ce traitement « comme une marque de » satisfaction que Sa Majesté avait de ses anciens services. » De son mariage célébré le 22 novembre 1749 et accordé par articles sous-seings privés du 24 novembre de l'année précédente (reconnus devant notaire le 6 août 1762), avec demoiselle Marthe de Bonnefous, fille du sieur Jean de Bonnefous, et de dame Suzanne de Carbon, naquirent les enfans dont on va parler :

A Louis-Pierre-Paulin de Gualy, écuyer, né le 30 avril 1756, émigré pendant la Révolution;

B Julie-Jeanne-Françoise de Gualy, né le 29 août 1750 ;

C Christine-Suzanne-Antoinette de Gualy, née le 5 juin 1752, fut reçue dans la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, sur les preuves de sa noblesse faites le 18 septembre 1762 ; puis religieuse aux Annonciades de Rodez, décédée dans cette ville le 17 février 1845, âgée de 93 ans ;

D Adélaïde-Emilie-Marthe de Gualy-du-Gua, née le 4 juillet 1761 ;

E Françoise-Marthe-Emilie de Gualy, née le 5 mars 1763;

4° Louis de Gualy-de-Galière, écuyer, né le 22 mai 1715, servit dans les armées du roi et vivait encore en 1763 ;

5° Jean-Lévi de Gualy-de-Galière, écuyer, né le 16 février 1727, mourut le 13 septembre suivant ;

6° Louise de Gualy-de Galière naquit le 5 juin 1707, et mourut en bas-âge ;

7° Elisabeth de Gualy-de-Galière, née le 29 décembre 1712, fut mariée, par contrat du 6 septembre 1729, avec messire Louis d'Albignac, seigneur de Nivoliès, de Fragmat, de Montal, etc. De cette alliance naquit Julie d'Albignac,

Digitized by Google

plus tard religieuse aux Maltoises du couvent de Toulouse, où elle fut reçue en conséquence des preuves de sa noblesse faites pardevant MM. les commissaires de Malte, ainsi qu'il se pratiquait pour les chevaliers de cet ordre. Elisabeth de Gualy mourut le 28 juin 1746 ;

8° Marguerite Suzanne de Gualy, née le 11 juin 1714, épousa, par contrat du 10 mai 1734, noble François de Corcoral (1), seigneur du Masgranet ;

9° Marie-Anne de Gualy, née le 6 septembre 1716, fut religieuse au couvent du Verbe incarné d'Anduze, dans les Cevennes ;

10° Louise-Julie de Gualy, née le 1er mai 1718, fut mariée, par contrat du 6 février 1738, avec noble Pierre de Cabrol, sieur de Montarnaud ;

11° Jeanne de Gualy, née le 19 janvier 1720.

XI. MARC-ANTOINE DE GUALY-DE-LHOM-D'AURIAC, seigneur d'Auriac, de Lhom, de Saumane, de Saint-Martin-de-Corconac, de Bussac, de Massevaques, de Cabrilhac, de Peyre, de Creyssel, de Montagnac, etc., né le 12 mai 1709, épousa, par articles sous-seings privés du 9 mai 1733, reconnus en justice le 14 août suivant, Marie de Bonnefous (morte, âgée d'environ 35 ans, le 14 septembre 1748), fille de noble François de Bonnefous, seigneur et baron de Saint-Rome, avocat en parlement, et de dame Marie d'Allaret.

De ce mariage naquirent trois enfans qui suivent ;

1° Lévi-Marc-Antoine-François de Gualy, écuyer, né le 20 mai 1734 et mort en bas âge ;

2° François de Gualy, qui continua la descendance ;

3° Rose de Gualy, née le 25 octobre 1736 et morte en bas âge.

XII. FRANÇOIS DE GUALY, baron de Saint-Rome, seigneur de Creyssel, de Massevaques, de Peyre, de Saumane, de Saint-Martin-de-Corconac, du Gua, de Lhom, etc., né le 14 juin 1735, fut nommé lieutenant des

(1) Famille originaire de l'Albigeois.

Digitized by Google

maréchaux de France au département de Rouergue, sénéchaussée de Villefranche, et en cette qualité juge du point d'honneur de la noblesse, par provisions du 9 décembre 1761, en conséquence de la nomination qui en avait été faite au roi par le tribunal le 30 juillet précédent, sur la démission de Pierre-Jean d'Azémar, comte de Panat. De son mariage, accordé par contrat du 23 décembre 1755, avec demoiselle Antoinette-Gabrielle Durand de Vibrac, fille de messire Louis-Gaspard Durand, baron de Vibrac, seigneur de Saint-Nazaire, des Gardies, de Saint-Jean-de-Crieulon, de Saint-Félix-de-Palières, de Saint-Martin-de-Sausenac, etc., et de dame Marie-Françoise du Portal, il a eu les enfans qui suivent :

(*Extrait de l'Armorial général de France*, par le chevalier d'Hozier, conseiller du roi en ses conseils, juge d'armes de France, registre 5ᵉ, première partie.)

1° Marc-Antoine-François de Gualy, dont l'article suit ;
2° Pierre-Jean de Gualy, né le 31 mai 1759, dit le chevalier de Gualy, chevalier de Saint-Louis, ancien émigré, chef de bataillon en retraite, mort le 5 mars 1842, âgé de 83 ans ;
3° Jacques-Louis de Gualy, dit d'Auriac, né le 21 février 1762, chevalier de Saint-Louis, ancien émigré, chef de bataillon en retraite, mort le 15 avril 1847, âgé de 86 ans;
4° Pierre-Victor-François de Gualy, major dans un régiment anglais, émigré, mort en 1814;
5° Julie-Louise de Gualy, née le 26 août 1755, morte célibataire ;
6° Marie-Thérèse, morte célibataire;
7° Antoinette, mariée, en 1782, à M. de Planard;
8° Marc-Antoine, officier au régiment d'Angoulême, décédé en 1811 :
9° Victor-Sernin, } morts en bas âge ;
10° Louis-Jean, }
11° Joseph-Julien de Gualy, évêque de Carcassonne, né à Millau le 1ᵉʳ juin 1765, prêtre au commencement de la Révolution, déporté sur les pontons de Rochefort pendant la Terreur, vicaire-général de Rodez quand la paix eut été rendue à l'Eglise, nommé évêque de Carcassonne en 1824, mort le 6 octobre 1847, âgé de 82 ans ;

Digitized by Google

12° Marguerite-Emilie de Gualy, mariée, en 1785, à noble Jean-Louis Roubin de Longuiers, d'une famille originaire du Pont-Saint-Esprit, décédée en 1835, dont, entre autres enfans :

A Adolphe de Longuiers, ancien garde-du-corps ;
B Théogène, ancien capitaine de cavalerie ;
C Emile, ancien capitaine de cavalerie.

XIII. MARC-ANTOINE-FRANÇOIS DE GUALY, né le 13 novembre 1756, décédé le 15 décembre 1839, âgé de 84 ans, capitaine de dragons, épousa, en 1783, Marie-Anne de Rech, fille de Louis-Raymond de Rech, seigneur de Saint-Amans-de-Pinet, et de Marie-Julie-Clémence de Levezou de Vesins. De ce mariage :

1° Jules de Gualy, qui suit ;
2° Gustave, ancien garde-du-corps ;
3° Firmin, capitaine de cavalerie ;
4° Adolphe, directeur des contributions directes à Mende, puis à Albi, marié, en octobre 1853, à madame veuve Vivier, née de Rivières ;
5° Lévi, officier d'infanterie, tué en Espagne à la bataille de Salamanque ;
6° Amédée, mort célibataire en 1830 ;
7° François-Marie-Edouard, né à Millau le 24 octobre 1786, sacré évêque de Saint-Flour le 30 novembre 1829, nommé archevêque d'Albi le 18 mars 1833, décédé le 15 juin 1842 ;
8° Aglaé ;
9° Fortunée, morte célibataire en 1831 ;
10° Henri ;
11° Louise-Octavie ;
12° Octavie, morte en bas-âge en 1802 ;
13° Amélie.

XIV. JULES, VICOMTE DE GUALY, a épousé, en mai 1838, Blanche d'Imbert du Bosc, fille d'Amédée d'Imbert, comte du Bosc, et de Jeanne-Charlotte-Zoé de Solages, dont :

1° Zoé de Gualy, née en 1839 ; 2° Marie-Aglaé-Alice, née en 1841 ; 3° Pierre-Marie-Edouard, né en 1843.

Digitized by Google

NOTE SUR LES CROZAT DE LA CROIX.

Julie de Crozat de la Croix, dame de Creyssel, descendait du brave capitaine Pierre de Crozat de La Croix qui, avec une poignée de catholiques, défendit avec tant de courage, en 1628, le château de Creyssel, assiégé par le duc de Rohan à la tête d'une armée calviniste. Pierre de Crozat était seigneur engagiste de Creyssel depuis environ 1620.

Le mariage de Julie de Crozat fit passer le château de Creyssel dans la famille de Gualy, qui le possède encore.

Cette famille conserve dans ses archives plusieurs pièces relatives à la belle défense du capitaine Crozat. Nous reproduisons ici les suivantes :

LETTRE DE M. LE PRINCE DE CONDÉ, HENRI DE BOURBON, A NOBLE PIERRE DE CROZAT DE LA CROIX, CAPITAINE CHATELAIN DE CREYSSEL, DATÉE D'ALBI, LE 2 SEPTEMBRE 1628.

« Je viens d'avoir avis que vous étiez attaqué. Je vous ai toujours connu tant de résolution et de courage que j'estime que cela ne vous aura pas beaucoup étonné. M. de Montmorency est près de vous avec son armée et une partie de la mienne. Je m'avance en toute diligence avec l'autre pour le joindre et aller à vous promptement. Je ne vous demande que jusqu'à dimanche, dix de ce mois.

» Je suis, Monsieur de la Croix, votre affectionné ami,

» HENRI DE BOURBON. »

LETTRE DU ROI LOUIS XIII AU MÊME, EN DATE DU 25 OCTOBRE 1628.

« Monsieur de la Croix, je suis bien informé des témoignages que vous m'avez rendus de votre affection et fidélité au bien de mon service sur l'occasion du siége qui avait été mis devant le château de Creyssel par le duc de Rohan, de ce que vous avez fait paraître de votre générosité et courage pour la défense et conservation de cette place sous mon obéissance, de quoi ayant toute satisfaction, je vous ai voulu faire connaître par celle-ci le bon gré que je vous en sais et vous exhorter de continuer en la même fidélité, et vous assurer que s'offrant sujet de reconnaître vos fidèles services par les effets de ma

Digitized by Google

bonne volonté, vous m'y trouverez toujours bien disposé. Sur ce je prie Dieu, Monsieur de la Croix, de vous avoir en sa sainte garde.

» Ecrit au camp devant La Rochelle, le 26 octobre 1628.

» LOUIS. *Et plus bas*, PHILIPPEAUX. »

Les historiens, dans la relation de ce siége, ont mal à propos confondu M. d'Arres ou d'Arret, un des officiers qui contribuèrent à la défense de Creyssel, avec M. de la Croix, gouverneur de la place. Le prince de Condé, craignant que l'âge de Pierre de Crozat de la Croix ne lui permît pas de résister aux fatigues d'un siége, lui envoya, pour l'aider, un officier supérieur de son armée, de la maison d'Albignac-d'Arres ou d'Arret (1), comme le nomment M. de Rohan et nos écrivains; et c'est cet officier qui, après la levée du siége, se présenta au prince avec MM. de Crozat et les assiégés qui s'étaient le plus distingués pendant l'action.

(*Note de M. de Gualy.*)

(1) Famille noble du Vigan.

Digitized by Google

DE MONTVALAT,

Seigneurs de Montvalat, de Mornac, de Mirmont, de Colanges, de La Malerée; coseigneurs de Chaudesaigues, seigneurs de Neuvéglise, d'Entraygues, de Montpezat, de Castrevieille, de Saint-Juéry, de Granval, de Noalhac, de Paulhac, des Crouzets et des Molinières; titrés comtes de Montvalat et d'Entraygues, barons d'Ussel et de Saint-Juéry, en Auvergne, Vivarais, Gévaudan et Rouergue.

ARMES : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois couronnes de laurier de sinople liées de gueules au chef, aux flancs et en pointe, et posées deux en chef et une en pointe.*

La terre de Montvalat, située près de la ville de Chaudesaigues, dans la Haute-Auvergne, a donné son nom à cette maison, l'une des plus considérables de la province, tant par son ancienneté que par ses alliances et ses services militaires.

On voit par des titres anciens que les seigneurs de Montvalat prenaient autrefois le titre de *princes des hautes montagnes d'Auvergne*.

De cette maison sont sortis les comtes d'Entraygues, en Rouergue, les seigneurs de Bonnechaise, de Cheylaret et de Coufour, et les seigneurs de Teyssières, en Auvergne.

I.

COMTES DE MONTVALAT.

I. LOUIS DE MONTVALAT, seigneur de Montvalat, chevalier, bailli des montagnes d'Auvergne, est ainsi qua-

Digitized by Google

lifié dans les mémoriaux de la chambre des comptes de Paris, année 1425, et dans l'acte de l'union faite par l'évêque de Saint-Flour, le 7 avril 1426, de la vicairie de Chaudesaigues au chapitre dudit lieu. On croit qu'il fut le père de Guillaume qui suit :

II. GUILLAUME DE MONTVALAT, seigneur de Montvalat et de Luganhac, fut marié avec Hélix de Valon. Il est qualifié noble et puissant homme dans le testament qu'il fit, le 9 juin 1512, en faveur d'Antoine, son fils aîné.

III. ANTOINE DE MONTVALAT, seigneur de Montvalat, de Mornac et de Mirmont, fut marié, le 27 août 1508, avec noble Hélix de Mostuéjouls, fille de noble et puissant seigneur Guyon de Mostuéjouls. Il testa le 19 novembre 1539, laissant de son mariage :

1° François, qui suit; 2° Guillaume, seigneur de La Fage, auteur de la branche de Teissières, en Auvergne; 3° Gaspard, chanoine et comte de Brioude, en 1572.

IV. FRANÇOIS DE MONTVALAT, Ier du nom, seigneur de Montvalat, de Mirmont et de Mornac, contracta mariage, le 7 février 1550, avec Jeanne de La Croix de Castries, fille de Henri de La Croix, dit d'Ussel, seigneur et baron de Castries, d'Ussel, de Gordièges, d'Oradour, d'Anglars, de Saint-Brez et de Montferrier, et de Marguerite de Guilhem de Montjustin.

Le roi Charles IX le nomma chevalier de son ordre de Saint-Michel, et il en reçut le collier des mains du baron de Castries, son beau-frère, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du roi, le 3 janvier 1573. Il testa le 27 décembre 1588, et sa femme, le 3 décembre 1612, laissant pour enfans :

1° Guillaume, qui suit; 2° Henri, seigneur de Neuvéglise, auteur de la branche des comtes d'Entraygues, rapportée ci-après; 3° François, seigneur de Saint-Juéry, auteur de la branche d'Ussel, établie plus tard à Villefranche; 4° Florent; 5° Jean, chanoine et comte de Brioude; 6° Claude, religieuse à La Vandieu; 7° Gabrielle, mariée avec le sieur du Chastelet; 8° Hélix; 9° Jeanne; 10° Anne;

11° Jacqueline, mariée avec noble Gabriel du Puy, seigneur d'Aulhac; 12° Honorade; 13° Marguerite, mariée avec noble Pierre de Cambefort, seigneur del Bruel; 14° Françoise; 15° Gillette.

V. GUILLAUME DE MONTVALAT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montvalat, de Mirmont, de Mornac et de Colanges, fut marié, le 22 septembre 1586, avec Jeanne de Bourbon-Lavedan, fille d'Aimé de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron de Barbasan et de Malause, et de Jeanne d'Abzac de La Douze. Il testa le 27 juillet 1598, et ne vivait plus quand sa mère testa en 1612. Ses enfans furent;

1° François, qui suit; 2° Henri; 3° Jeanne, mariée, le 15 août 1610, avec Jean de Mostuéjouls, seigneur de Liaucous, dont le fils, François, baron de Saint-Marcellin, épousa Marie-Madeleine de Vezins, fille de Jean de Levezou et d'Anne de Garceval. Plus une bâtarde nommée Guillemine.

VI. FRANÇOIS DE MONTVALAT, IIe du nom, seigneur de Montvalat, de Mirmont, de Mornac, de Colanges et de La Malerée, épousa, en premières noces, le 29 septembre 1614, Marguerite de Beauverger, fille de Pierre de Beauverger, seigneur de Montgon, de Talassac et de Corrent, en Auvergne, et de Charlotte de Chabanes-Curton.

Il était cornette de la compagnie du prince de Joinville, en 1615, et syndic de la noblesse de la Haute-Auvergne, en 1649.

Il fit son testament le 25 juin 1655, étant alors remarié avec Françoise de Morangers, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Les enfans du premier lit furent:

1° Charles, qui suit; 2° François, sieur de Mornac, capitaine dans le régiment d'Harcourt, mort sans avoir été marié.

VII. CHARLES DE MONTVALAT, seigneur de Montvalat, de Mirmont, de Mornac, de Colanges et coseigneur de la ville de Chaudesaigues, est qualifié haut et puissant seigneur dans son contrat de mariage accordé, le 9 juin 1645, avec Gabrielle d'Apchon, fille de haut et puissant seigneur, messire Guillaume d'Apchon, seigneur et baron de Tour-

Digitized by Google

nouelle et d'Abret, dans la Basse-Auvergne, et de haute et puissante dame Alix d'Anteroche. Il vivait encore en 1685. Ses enfans furent :

1° François, seigneur de Mornac, marié, le 9 juin 1677, avec Marie de La Rochefoucaud, veuve de Jean-Antoine de Sévérac, baron de Lagarde et du Chaylar, en Rouergue, et fille de Louis-Antoine de La Rochefoucaud, seigneur de Chaumont, de Langhéac et de Saint-Ilpise, et de Louise de La Guiche de Bournoncle. Il mourut sans enfans ; 2° Pierre, baron de Tournouelle, vivant en 1708, et non marié ; 3° Henri, qui suit ; 4° François, seigneur de Volvic, capitaine de grenadiers, non marié ; 5° Louis, mort en 1682, sans avoir été marié ; 6° Françoise, mariée avec le sieur de Chassans, dans la Haute-Auvergne ; 7° Jeanne, religieuse aux Chases ; 8° Isabelle, religieuse, id. ; 9° Françoise, fille, en 1708.

VIII. HENRI DE MONTVALAT, seigneur de Mirmont, puis comte de Montvalat, servait dans les cadets en 1685. Il épousa, par contrat du 15 juillet 1700, Jacquette d'Izarn, fille de Bernardin d'Izarn, seigneur de Frayssinet et de Valady, en Rouergue, et de Marie de Loubeyrac.

Les biens de cette branche sont passés dans la famille de Lagoudalie.

II.

COMTES D'ENTRAYGUES.

V. HENRI DE MONTVALAT, fils puîné de François de Montvalat et de Jeanne de La Croix-Castries, fut seigneur de Neuvéglise, en Rouergue. Il épousa, par contrat du dernier février 1601, Paule de Vialar, dame d'Entraygues, veuve en premières noces de noble Laurent de Cairon, seigneur d'Aunac, et en deuxièmes, de noble Héral de Paraire, seigneur de Cruéjouls, et fille de noble Raymond de Vialar, seigneur d'Entraygues, et de noble Catherine de Cat de Cocural.

Henri de Montvalat fut élu général des troupes françaises au service des états. Il eut le pied emporté d'un coup de canon au siége d'Ostende, par les Espagnols, le 5 juin 1601,

Digitized by Google

et fut fait prisonnier par Ambroise Spinola, leur général, le 20 septembre 1604. Il était veuf en 1622, et avait pour enfans :

1° Jean-Raymond, qui suit; 2° Autre Jean-Raymond, reçu chevalier de Malte au grand prieuré de Toulouse, le 28 mai 1612, tué aux guerres de La Valteline; 3° Gabrielle; 4° Guillemine, mariée, en 1622, avec Vidal de Frayssinet, seigneur de Grandval.

VI. JEAN-RAYMOND DE MONTVALAT, seigneur d'Entraygues, fut marié, par contrat du 6 février 1622, avec Françoise du Rieu, fille de Jean du Rieu, seigneur de Lieucamp, en Rouergue, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, président présidial en la sénéchaussée de Rouergue à Villefranche, et de Marie de Cazaux. Il fut tué au dégât de la ville de Millau, en 1629, commandant alors la compagnie de gens d'armes du comte de Noailles, et eut pour enfans :

1° Henri, qui suit; 2° François, tué à la bataille de Sens, le 10 août 1647, étant officier de cavalerie; 3° Guillemine, mariée, le 19 mars 1643, avec le seigneur de Selves.

VII. HENRI DE MONTVALAT, seigneur et comte d'Entraygues, cornette de la compagnie des chevau-légers de Mgr le duc d'Orléans, en 1651, capitaine-lieutenant de la même compagnie, en 1656, épousa, par contrat du 3 juin 1662, Blanche de Castrevieille, dame de Roches, de Saint-Pierre de Malet, etc., sœur d'Aimé de Castrevieille, mestre-de-camp du régiment de Languedoc, et de Catherine de Castrevieille, femme de François, comte de Valon, et fille de feu François de Castrevieille, seigneur de Castrevieille, en Vivarais, mestre-de-camp d'un régiment français et gouverneur de Villeneuve-de-Berre, et de Gabrielle de Borne de Laugères (1). Il était mort avant 1700, laissant de son mariage :

1° François-Gaston, qui suit; 2° Hyacinthe, né en 1670, page du roi dans sa grande écurie, en 1685, successivement lieutenant dans le régiment du roi, infanterie, enseigne aux gardes françaises,

(1) Famille baronniale du Gévaudan, demeurant à Mirandol.

Digitized by Google

en 1692, etc., colonel du régiment de Bugey, en 1697, puis du régiment royal des Vaisseaux, brigadier d'infanterie en 1702, tué le 1er février de la même année à la surprise de la ville de Crémone, en Italie, par le prince Eugène, âgé de trente ans (1) ; 3° Augustin, dit l'abbé d'Entraygues, nommé à l'abbaye de Verneaux, auprès de Paris, en 1702 ; 4° Victor, chevalier de Malte, capitaine dans le régiment du roi en 1700, colonel d'infanterie en 1708 ; 5° Marie-Thérèse, religieuse professe au couvent de Sainte-Ursule d'Entraygues en 1700 ; 6° Julie, morte religieuse au même couvent ; 7° Camille, fille, en 1685 ; 8° Henriette, fille, en 1685.

VIII. FRANÇOIS-GASTON DE MONTVALAT, chevalier, comte d'Entraygues, seigneur de Montpezat et de Castrevieille, en Vivarais, baptisé à Jaujac, en Vivarais, le 2 février 1669, page du roi dans la grande écurie avec Hyacinthe de Montvalat, son frère puîné, en 1685, servit ensuite dans les mousquetaires, fut depuis successivement enseigne, sous-lieutenant, lieutenant et enfin capitaine dans le régiment des gardes françaises en 1700. Il quitta le service en 1704. Il avait été marié, en 1700, avec Louise-Marguerite de Pleurre, fille de messire Jean de Pleurre, chevalier, seigneur de Romilly et des châtellenies de La Ferté-de-Vilmeil, de Saint-Laurent et des Corvers, et de Marguerite de Fontenay.

De ce mariage naquirent :

1° JEAN-GASTON DE MONTVALAT, marquis d'Entraygues, guidon des gendarmes écossais en 1718, puis enseigne des gendarmes Dauphin en 1722, mort, le 17 octobre 1731, à l'âge de 29 ans, et sans enfans d'Anne-Gabrielle Boulet, qu'il avait épousée le 31 janvier 1731, fille de Nicolas Bou-

(1) La vigueur et la vigilance d'Hyacinthe de Montvalat ne contribuèrent pas peu à la conservation de la ville de Crémone, car ce fut lui qui, se trouvant le premier à la tête du 3e bataillon de son régiment qu'il avait commandé la veille pour faire l'exercice à six heures du matin, soutint pendant une heure et demie le feu des ennemis, et donna le temps au reste de la garnison de se mettre en état de défense pendant qu'il soutenait tout le choc à la tête de son bataillon, où il reçut deux blessures dont il mourut (*Mercure galant* du mois d'août 1702).

Digitized by Google

let, seigneur d'Achamp, de Verzenay et de Courtabeuf, conseiller au parlement de Paris, et d'Anne-Elisabeth de Noyer.
2° Nicolas Hyacinthe, qui suit;
3° Louise-Blanche.

IX. NICOLAS-HYACINTHE DE MONTVALAT, seigneur comte d'Entraygues, reçu d'abord chevalier de Malte au grand prieuré de France en 1708, guidon de la compagnie des gendarmes-Dauphin en 1731, avec le rang de mestre-de-camp de cavalerie, marié, le 28 septembre 1739, à Paris, avec Louise-Olive-Félicité Bernard, fille puînée de Samuël-Jacques Bernard, comte de Coubert, en Brie, seigneur de Longueil et de Grizolles, conseiller du roi Louis XIV en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, surintendant des maison, finances, domaines et affaires de la reine, grand'croix, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Michel, et d'Elisabeth-Louise-Olive Frotier de la Coste-Messélière.

Nicolas-Hyacinthe de Montvalat, maréchal-de-camp, étant mort sans enfans en 1771, la terre et comté d'Entraygues fut léguée à Jean-Joseph-Casimir, comte de Montvalat, baron d'Ussel, avec substitution en faveur de ses enfans, et au défaut de postérité, à Véronique de Montvalat, dame de Remiremont, comtesse du Saint-Empire, qui depuis épousa le marquis d'Epinay-Saint-Luc, en Normandie.

III.

BARONS D'USSEL, ÉTABLIS DEPUIS A VILLEFRANCHE.

V. FRANÇOIS III DE MONTVALAT, chevalier, seigneur de Saint-Juéry, troisième fils de François de Montvalat, chevalier de l'ordre du roi, et de Jeanne de la Croix-de-Castries, épousa, le 20 octobre 1599, Françoise de Jansanet, et fit son testament le 15 mai 1646, laissant de son mariage Pierre, qui suit:

VI. PIERRE DE MONTVALAT, seigneur baron de Saint-

Juéry et de Grandval, fit son testament le 17 décembre 1675. Il avait eu de Marguerite de Beaufort-Canillac, François, dont l'article suit :

VII. FRANÇOIS IV DE MONTVALAT, chevalier, seigneur et baron de Saint-Juéry, marié, le 20 juin 1665, à Gabrielle de Raynald de Marsa (1), fille de noble Jean de Raynald de Marsa, écuyer, et de Gabrielle de La Vayssière, de Cantoinet, fut père de Claude, qui suit :

VIII. CLAUDE DE MONTVALAT, chevalier, baron d'Ussel, épousa, le 6 novembre 1694, Marie de Malhac, fille de feu messire François de Malhac, seigneur baron de Vessac, et de Thérèse de Caissac de Sédages, dont il eut Jean-Joseph-Alexandre, qui suit :

IX. JEAN-JOSEPH-ALEXANDRE DE MONTVALAT, chevalier, baron d'Ussel, seigneur de Noalhac, Paulhac, les Crouzels, etc., épousa, le 24 septembre 1739, Marie d'Izarn-Frayssinet de Valady, fille de messire feu Jean-François Godefroy-d'Izarn, chevalier, marquis de Frayssinet, et d'Elisabeth d'Escorailles.

Ils habitaient au château des Crouzels, paroisse de Camboulazet, terre qui leur venait de Marie de Malhac. Marie d'Izarn-Frayssinet testa le 4 avril 1755, laissant de son mariage :

1° JEAN-JOSEPH-CASIMIR DE MONTVALAT, qui suit ;
2° VÉRONIQUE DE MONTVALAT, dame de Remiremont, comtesse du Saint-Empire, mariée, le 19 septembre 1773, avec le marquis d'Epinay-Saint-Luc, en Normandie.

Le dernier comte d'Entraygues n'ayant point d'enfans, substitua sa grande fortune aux enfans de Jean-Joseph-Alexandre de Montvalat, son cousin, par où Jean-Joseph-Casimir devint comte d'Entraygues.

(1) Gabrielle de Raynald apporta à son époux les châteaux de Noalhac et de Paulhac, paroisse de La Trinitat (Cantal).

Digitized by Google

X. JEAN-JOSEPH-CASIMIR DE MONTVALAT, baron d'Ussel, comte d'Entraygues, seigneur des Crouzets, etc., épousa, le 24 juillet 1777, Marie-Paule-Gabrielle de Corneillan, fille de Jean, vicomte de Corneillan, et de Madeleine-Thérèse de Lantrom.

Leurs enfans ont été :

1° CASIMIR DE MONTVALAT, ci-après;
2° JOSÉPHINE DE MONTVALAT, mariée à Pierre-Marie-Louis de Nattes, de Rodez, dont un fils unique, qui a épousé, en 1838, Antoinette Donadieu, de Béziers.

XI. CASIMIR DE MONTVALAT, comte de Montvalat, s'est allié à Marie-Maurice-Balsamine de La Prune-Montbrun, décédée à Toulouse, sans enfans, le 20 septembre 1846, à l'âge de 49 ans. Elle était fille de N. de La Prune et de Mademoiselle Berry de Cordes, habitant au château de Saussenac, près de Cordes. M. de Montvalat est mort à Villefranche, en 1852.

(*Titres de la maison de Montvalat, à Villefranche.*)

MONTVALAT DE CABRIÈRES.

Une famille de Montvalat, peut-être de même origine que celle-ci, avait possédé autrefois la seigneurie de Cabrières, dans le canton de Saint-Beauzély, près de Millau.

On voit un Brenguier de Montvalat, damoiseau, seigneur du château de Cabrières, en 1442.

Jehan de Montvalat, seigneur de Cabrières, est porté sur le rôle des hommes d'armes, en 1460.

Louis, qualifié baron de Montvalat, épousa, en 1460, Aglaure de Capluc, fille de Pierre de Capluc, chevalier, et de Marie-Anne de Ricard, et fonda une chapelle dans l'église de Saint-Sauveur de Vérières, en 1499.

En 1513, Françoise de Montvalat de Cabrières se maria avec Guiot Jory ou Jouery, du Claux, fils de Gaspard et d'Hélix de Guitard (*Contrat de mariage aux archives de la maison de Montvalat, à Villefranche*).

Digitized by Google

SAMUEL-BERNARD.

« Le riche et célèbre Samuel-Bernard, que j'ai très-bien connu, dit M[me] de Créquy dans ses Mémoires, et qu'on aurait grand tort de se représenter comme un juif ignoble ou comme un financier ridicule, était fils du peintre et graveur Samuel-Bernard, originaire d'Amsterdam, où leur famille occupe encore un rang distingué dans la bourgeoisie municipale. Il y a même eu un des pensionnaires de la République dans cette famille. Samuel-Bernard, le millionnaire, était né dans la communion des calvinistes, et c'est parce que son père avait embrassé la secte d'Arménius, qu'il avait été contraint de s'expatrier. Après avoir fait la banque avec un succès prodigieux et une probité notoire, Samuel-Bernard était de mon temps un vieux magistrat dont les habitudes étaient modestes et dont la bienfaisance était inépuisable. Il ne distribuait pas moins de vingt-cinq mille écus par an pour aumônes ou pensions charitables. Après sa mort, on a trouvé pour cinq millions de reconnaissances, dont il avait raturé les signatures, et dont ses héritiers ne pouvaient exiger ni poursuivre la rentrée, en exécution d'un codicile à son testament. Ce généreux et vénérable homme est mort à Paris, en 1739, âgé de 89 ans. » (Tome I, page 217).

Ses descendans ont pris le nom de Boulainvilliers, par suite d'une alliance avec cette ancienne famille picarde.

Bonne Bernard, sœur aînée de Louise Olive, femme de Nicolas-Hyacinthe de Montvalat, comte d'Entraygues, avait épousé Mathieu-François Molé, président au parlement de Paris.

LETTRE DU ROI CHARLES IX A FRANÇOIS I[er] DE MONTVALAT.

Monsieur de Montvalat, pour vos vertus et mérites, je vous ay choisy et esleu au nombre des chevaliers de mon ordre, affin d'estre associé avec iceux, pour laquelle élection vous notiffier et vous bailler le collier dudit ordre, j'ai escript présentement au sieur de Castries, auprès duquel vous vous rendrez, afin de recevoir de luy le collier dudit ordre qu'il vous baillera de ma part, quy sera pour augmenter de plus en plus l'affection et bonne volonté que je vous porte et vous donner occasion de persévérer en la dévotion que vous avez de me faire service. Priant Dieu, Monsieur de Montvallat, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le troisième jour de janvier 1573.

Signé : CHARLES.

Et plus bas : FISES.

Digitized by Google

PRISE DU CHATEAU DE MONTVALAT PAR LES GENS DE LA RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE, LE DERNIER JOUR DE MARS 1584 (1).

« Les religionnaires vinrent de grand matin, le pont-levis n'étant pas levé et la porte de fer se trouvant ouverte, sous l'indication à eux donnée par un nommé Durand Valette, tailleur de Chaudesaigues, qui était habitué du château. Ils ne se présentèrent pas tous à la fois. Deux d'entre eux, vêtus en paysans, comme s'ils eussent été du voisinage, demandèrent d'abord à parler au seigneur et à la dame de Montvalat, disant qu'ils avaient des lettres pour eux et qu'ils voulaient leur acheter du blé. Leurs manières et leur air étrange ayant fait soupçonner quelque mauvais dessein de leur part, on refusa de leur ouvrir les portes de bois et l'on regretta même de ne pouvoir fermer celle de fer qui s'était trouvée malheureusement ouverte.

» Toute la troupe arriva sur ces entrefaites et fit sauter les portes au moyen de deux pétards.

» Les assaillans pénétrèrent alors dans le château, se saisirent du seigneur de Montvalat et de Jeanne de La Croix, son épouse, qu'ils enfermèrent dans une chambre après leur avoir fait essuyer toute sorte de mauvais traitemens. Ils se répandirent ensuite dans la maison, forçant les coffres, les armoires et pillant tout ce qui leur tombait sous la main. Grande fut la curée au *cabinet du trésor*, où se trouvaient les titres et richesses de la famille, ainsi que l'argenterie des églises de Chaudesaigues, d'Espinasse et autres paroisses circonvoisines qu'on y avait déposée comme en un lieu de sûreté.

» Le lendemain, ils allèrent mettre le feu au domaine du Viala, à une maison d'Audiergues et autres du voisinage.

» Le sieur de Vitrac, fils aîné du seigneur de Montvalat, qui, lors de la prise, s'était sauvé en chemise par une fenêtre, vint quelques jours après avec quelques-uns de ses amis, accompagnés d'une troupe en armes, pour reprendre le château, mais ils perdirent quatre hommes dans l'attaque et furent repoussés. Craignant alors que la continuité de leurs efforts ne mît en péril les jours du seigneur et de la dame de Montvalat qui étaient entre les mains de leurs ennemis, les

(1) C'est la copie littérale du récit ou résumé qui se trouvait parmi les pièces de l'enquête aux archives du château de Montvalat.

Digitized by Google

assiégeans entrèrent en composition par l'entremisé du sieur Lagarde, maître-d'hôtel de M. de Châtillon, et il fut convenu :

» 1° Que les religionnaires se retireraient avec leurs armes, équipages, meubles et trésors dont ils s'étaient saisis et généralement tout ce qu'il leur plairait prendre dans ledit château ;

» 2° Qu'on leur baillerait, en outre, des ôtages avec la somme de mille livres qui leur furent délivrés sur-le-champ, et, en particulier, au nommé Ruq, de la paroisse de Saint-Sauveur, commandant de leur troupe, un cheval d'Espagne qui avait été vendu 900 livres par le seigneur de Sévérac, ce qui fut aussi exécuté.

» Ils partirent incontinent emportant leur butin, après avoir été maîtres du château pendant cinq semaines, et se retirèrent à Maruéjouls, Saint-Léger et Saint-Sauveur-de-Peyre, dont ils étaient habitans.

» Suivant l'enquête, ces brigands auraient fait leur entreprise par les ordres ou les conseils du baron de Peyre dont ils s'appuyaient beaucoup.

» Le sieur du Prejede, maître-d'hôtel dudit baron, et un autre de ses domestiques vinrent les voir pendant qu'ils étaient en possession du château, et il y eut entre eux plusieurs conciliabules.

» Théodore de Beze, qui fut disciple de Calvin, était alors au château de Peyre en qualité de précepteur des enfans de la maison de Peyre, et il est fort probable qu'il fut l'âme de tous ces mouvemens.

» Le roi, informé de ces excès, fit raser, peu de temps après, le château de Peyre, et il avait donné ordre, comme il conste d'une lettre ci-jointe, au marquis de Canillac, gouverneur du Rouergue, de reprendre le château de Montvalat; mais la remise de la place par les huguenots rendit cette mesure inutile. »

COMTÉ D'ENTRAYGUES.

Le plus ancien monument qui parle d'Entraygues est, d'après Bosc, une charte des archives de Bonneval, qui porte qu'en 1195, Hugues, comte de Rodez, donna à cette abbaye le terroir de Seveyrac avec six autres villages du mandement d'Entraygues. Ce lieu n'était, vers ce temps-là, qu'un très-petit village de la paroisse de Saint-Georges; mais Henri II, comte de Rodez, ayant fait l'acquisition de la terre d'Entraygues, en 1278, y fit bâtir un château sur un terroir nommé *Le Pla*, près du confluent qui lui fut cédé par noble Bernard Azémar. Ainsi l'on peut regarder le comte Henri

Digitized by Google

comme le fondateur de cette petite ville, dont ses descendans conservèrent la haute seigneurie (1).

On voit cependant, en 1392, Guillaume de Solages se qualifier seigneur d'Entraygues, mais ce ne fut, sans doute, qu'en vertu d'une concession temporaire, et cette terre ne tarda pas à rentrer dans le domaine des comtes.

Louis XI, encore Dauphin, étant venu en Rouergue pour faire la guerre au comte Jean IV d'Armagnac, en 1444, commença par s'emparer du château d'Entraygues. Le comte d'Armagnac ayant été rétabli dans ses biens, en 1445, le roi se réserva le château d'Entraygues comme une place importante.

Cette terre fut cédée, vers 1466, par Jean V, comte d'Armagnac et de Rodez, ou par le duc de Nemours (2), à Pierre Prunhaut, seigneur de Moissy, conseiller au parlement de Paris, dont les successeurs la vendirent, pour 15,000 livres, à Brenguier de Vialar, de Laguiole, d'où elle passa, quelques années après, dans la maison de Montvalat, par le mariage, en 1601, de Henri, comte de Montvalat, avec Faule de Vialar, dame d'Entraygues.

La ville d'Entraygues fut longtemps environnée de fossés et de fortes murailles. On n'y entrait que par des ponts-levis. Le château surtout, formé seulement de trois hautes tours séparées, était d'un accès difficile. L'une d'elles fut brûlée et rasée du temps des guerres religieuses du XVI^e^ siècle; les deux autres ont été reliées par un corps-de-logis bâti en 1658.

Ce lieu fut le théâtre de plusieurs combats durant les guerres de religion, et notamment d'un siége où un capitaine du roi de Navarre, nommé Gentil, prit d'assaut, en 1587, la ville et le château sur les catholiques.

COSEIGNEURS D'ENTRAYGUES.

Outre la seigneurie haute qui appartenait aux comtes de Rodez,

(1) Entraygues dépendait de la vicomté de Carlat. En donnant cette vicomté à sa fille Isabelle, Henri II se réserva Entraygues qu'il réunit au comté de Rodez.

(2) Jacques, duc de Nemours, qui possédait la vicomté de Carlat, du chef de son père Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, avait voulu y réunir la terre d'Entraygues qui en faisait partie avant 1298, et il l'avait achetée, moyennant 12,764 écus, de son cousin Jean V, qui la démembra du comté de Rodez; mais cette vente eut lieu à pacte de rachat.

Digitized by Google

d'autres gentilshommes avaient sur Entraygues des droits en vertu desquels ils se qualifiaient *seigneurs* d'Entraygues.

Le plus ancien titre de cette seigneurie *directe* ou secondaire concerne la maison de Balaguier.

Le deuxième jour avant les kalendes de juillet 1323, Guillaume de Balaguier, damoiseau, fit hommage à puissant prince Jean, comte d'Armagnac et de Rodez, pour la troisième partie, par indivis, de la tour *Padanèse* d'Entraygues, assise entre la salle du seigneur comte et le fleuve de Trueyre; plus pour tout ce qu'il possédait dans la ville d'Entraygues, à Golinhac et autres lieux d'alentour.

Ces droits passèrent des Balaguier aux Combret, de Broquiès.

Hélène, fille de noble Gaillard de Balaguier, avait épousé noble Géraud de Verdezin, dont elle eut une fille nommée Béatrix. Ayant perdu son époux, Hélène convola à de secondes noces avec Brenguier de Combret, chevalier, et reçut, pour ses droits légitimaires de son père et de Bertrand de Balaguier, son aïeul, un légat de dix mille sous rodanais. Plusieurs enfans provinrent de ce second mariage, et Bernard de Combret, l'aîné, fut uni à Béatrix de Verdezin. A l'époque de ce mariage, Hélène n'avait point encore été payée de son légat et éprouvait des difficultés de la part de Guillaume de Balaguier, son frère, seigneur de Vabre. Pour mettre fin à ce différend, il fut convenu, par l'intervention de parens communs, qu'on s'en rapporterait à l'arbitrage de Raymoud d'Estaing, chevalier, et de Henri d'Estaing, son frère. Ceux-ci décidèrent, le 20 mai 1347, qu'Hélène serait remplie de ses droits au moyen de la quatrième partie, par indivis, des revenus de toute nature perçus dans les seigneuries d'Entraygues et de Golinhac, et que Guillaume de Balaguier aurait les trois autres parts.

A Brenguier de Combret succéda Jean, qui fit hommage au comte de Rodez pour ce qu'il avait à Entraygues en 1384, et puis ses descendans jusqu'à 1567, que Vital Izarn-de-Frayssinet acheta cette coseigneurie de Barbe de Castelpers, et de Jean de Combret, seigneur de Broquiès (*Titres du château de Frayssinet*).

BALZAC-D'ENTRAYGUES.

Les comtes d'Entraygues du Rouergue n'ont rien de commun avec les comtes d'Entraygues, qui furent en grande faveur sous le règne de Henri III. Ceux-ci étaient d'Auvergne et s'appelaient *Balzac*, du nom d'une petite ville à deux lieues de Brioude. Entraygues, dont ils étaient seigneurs, était une paroisse annexe d'Enazat, dans le diocèse de Clermont, élection de Gannat.

Digitized by Google

DELAUNAY-D'ENTRAYGUES.

Quelques historiens de la Révolution ont fait naître aussi mal à propos dans notre pays un autre comte d'Entraygues, agent des princes français, dont les prétendues révélations firent grand bruit au mois de septembre 1797.

Ce personnage politique, né en 1754, d'une famille noble du Vivarais, s'appelait Emmanuel-Louis-Henri de L'Aunnay (1). Son grand oncle, Trophine de L'Aunnay, seigneur de La Champ, officier de mérite, avait obtenu le titre de *comte d'Entraygues*, par lettres d'érection en sa faveur du mois de septembre 1668. D'Entraygues sollicita les honneurs de la cour en 1776, et ne put complètement fournir les preuves exigées.

« Il fut arrêté, dit M. de Montgaillard, au mois de mai 1797, à » Venise, où il prenait la qualité d'agent de Louis XVIII auprès de » la sérénissime République. D'Entraygues était clandestinement » marié à Mademoiselle Saint-Huberti, ancienne actrice de l'Opéra » de Paris. Elle obtint du général Berthier, chef de l'état-major de » l'armée d'Italie, qu'elle avait aperçu jadis dans les corridors du » château de Versailles, la liberté de son mari. Afin de mériter ce » bienfait, d'Entraygues remit des notes écrites par lui-même, con- » cernant des intelligences que Pichegru, commandant en chef sur » le Rhin, aurait entretenues, deux ans auparavant, avec le prince » de Condé; et cela par l'intermédiaire de deux Suisses (2), émis- » saires des plus équivoques et des plus infimes. »

Le comte d'Entraygues, que M. de Montgaillard s'est plu à dénigrer ainsi, en le représentant comme un intrigant de bas-étage et en jetant des doutes sur sa loyauté, était un homme fort distingué, plein d'un zèle sincère pour la cause royale, dont il fut jusqu'à la fin l'un des agens les plus actifs et les plus sûrs.

D'abord, député de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux Etats-Généraux de 1789, il se fit remarquer par la liberté de ses opinions; mais révolté des excès révolutionnaires, il émigra, passa en Espagne, et de là à Coblentz, près des princes, où Monsieur le nomma son ministre en Italie.

(1) Cette famille avait des alliances en Rouergue.

(2) L'historien atrabilaire veut désigner ici *Fauche-Borel*, natif de Neuchâtel, homme de haute intelligence, dont la vie entière fut remplie par des actes du plus admirable dévouement à la cause des Bourbons.

Digitized by Google

Particulièrement surveillé après le 8 thermidor (4 septembre 1797), il fut arrêté à Venise, et ce ne furent point ses révélations, mais des papiers importans, trouvés dans son portefeuille, qui mirent la police républicaine sur la trace des complots qui s'ourdissaient alors contre le gouvernement révolutionnaire. Il parvint à s'échapper des prisons de Milan, et alla résider à Dresde, où il remplit, avec le titre de conseiller-d'Etat, diverses missions pour le compte de l'empereur de Russie. Forcé de quitter le continent, lorsque les armées victorieuses de Napoléon maîtrisèrent presque toute l'Europe, il passa en Angleterre et y conserva la faveur et la confiance de Louis XVIII et du gouvernement anglais jusqu'au 22 juillet 1812, époque à laquelle il périt assassiné, près de Londres, ainsi que sa femme, de la main de son domestique.

Il existait autrefois en Rouergue une autre famille d'Entraygues, différente de celles dont nous venons de parler, et qui possédait un des châteaux de Moret. Nous en avons parlé en son lieu.

LES CROUZETS.

Le château et terre des Crouzets, dans la paroisse de Camboulazet, avaient appartenu à l'évêché de Rodez. Ils furent vendus pour la rançon de François Ier, et, en 1609, Françoise de Cassanhes du Cayla en était seigneuresse.

Louis, duc d'Arpajon, en devint ensuite possesseur, et, par acte du 13 mai 1660, il en fit don à Jeanne de Loubens, sa nièce, mariée, en 1664, avec Jean-Gabriel de Gaulejac, baron de Ferals.

Hippolyte de Gaulejac, qui devint femme, en 1692, de Pierre de Malhac, l'apporta dans cette dernière maison, d'où elle passa bientôt après dans celle de Montvalat, par suite du mariage, en 1694, de Claude de Montvalat, baron d'Ussel, avec Marie de Malhac, et devint sa première résidence en Rouergue.

Cette terre a été vendue par la nation.

LES MOLINIÈRES.

Le château des Molinières, situé en face du *Puech-de-Jou*, près de Bozouls, ne présente pas les caractères d'une construction ancienne. Un écusson, incrusté dans les murs, porte une main dextre tenant une épée, et à côté un chêne avec des glands.

Françoise de Sévérac, qui épousa, au commencement du XVIIe siècle, Antoine d'Alboy de Peyrelade, était dame des Molinières.

Digitized by Google

Madeleine d'Alboy, sa descendante, donna cette terre à Madeleine de Malhac, sa nièce, femme, vers 1695, d'Alexandre de Caissac, seigneur de Requiran, qui se qualifiait seigneur des Molinières, du Cayla et coseigneur de Brussac, en 1704.

Raymond de Jouéry, originaire des environs de Sainte-Eulalie, acheta, le 7 juillet 1729, d'Alexandre de Caissac, les Molinières et Brussac, qui ne formaient alors qu'une seule et même seigneurie, et en fit hommage au roi le 17 avril 1734.

Ce Raymond de Jouéry fut père de Marguerite, mariée, le 18 février 1732, à Jean-Baptiste de Maillac de Vessac, des mains duquel la terre des Molinières passa successivement dans les maisons de Montvalat et de Nattes.

LA CAPELLE-NEUVÉGLISE.

A l'époque de la Révolution, M. de Montvalat possédait un fort joli château dans sa terre de La Capelle-Neuvéglise, qui était entrée, ainsi qu'Entraygues, en 1601, dans sa maison, du chef de Paule de Vialar, et qui avait été vendue, en 1585, à Raymond de Vialar, père de cette dernière, par Jean Borie, qui en était seigneur (*Archives de Frayssinet*).

Ce château, fort ancien, avait été remanié dans les temps modernes. Les trois tours qui flanquent le bâtiment appartiennent à la construction primitive.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE MONTELS,

Seigneurs de La Montélerie et de Saint-Amans-de-Pinet.

La Montélerie, ancien fief nominal de la famille de Montels, est situé dans les gorges du Tarn, sur un tertre, au-dessus du Truel. Les seigneurs de La Montélerie possédaient aussi autrefois le château de Saint-Amans-de-Pinet, qui domine la même vallée.

On sait peu de chose sur cette famille, depuis longtemps éteinte.

Il paraît, d'après quelques titres du château de Castelnau-de-Levezou, que Guillaume de Montels était coseigneur de Ségur au XIII[e] siècle.

On voit aux archives du comté de Rodez à Montauban un hommage rendu, en 1247, par Jean de Montels, fils de feu Bernard-Jourdain, pour la moitié de certaine tour, et pour tous les droits qu'il avait dans la vallée de Montels au fief de Mazel.

La vallée de Montels, dont il est ici question, était située dans la baronnie de Meyrueis. C'est peut-être de là que tirait son origine la famille établie aux bords du Tarn.

En 1255, Pierre et Hugues de Montels ou Montelly vendirent à Durand de Cambolas les droits de leude qu'ils percevaient au bourg de Rodez (*Bosc*).

On voit, sous l'année 1359, un hommage rendu par Guillaume de Montels, de Rodez, au comte Jean d'Armagnac, pour le village de Bourastel et autres terres (*Archives du domaine à Montauban*).

Noble Raymond-Pierre de Montels épousa, avant l'an 1433, Marguerite de La Grave, fille de Brenguier, seigneur de La Coste, et de Jeanne de Mancip. Raymond-Pierre habitait au Truel, paroisse de La Besse. Il est présumé frère de Guillaume de Montels, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Saint-Maurice, qui rendit hommage au seigneur d'Arpajon, en 1438, pour quelques biens relevant de la terre de Brousse.

En 1495, vivait un autre Raymond-Pierre de Montels, comme il

Digitized by Google

se voit par un acte de ladite année, où il figure en qualité d'arbitre pour terminer un différend survenu entre les membres de la famille de Gozon.

Astorg de Montels eut une fille nommée Antoinette, qui fut mariée, avant 1539, à Jean de Sigald, dernier seigneur du château de Reilhac, près de Moret.

Le seigneur de La Montélerie, sans doute fils de cet Astorg, est inscrit sur le rôle de la noblesse de la Haute-Marche de 1552.

Au mois de juin 1573, il fut assiégé par le comte de Villars dans Verfuelh, où il commandait pour les calvinistes. Il envoya demander du secours à Millau, et le vicomte de Panat, qui en était gouverneur, lui envoya 120 hommes, qui ne purent entrer dans la place, les environs étant bien gardés. Pendant ce temps, Villars donna plusieurs assauts, et La Montélerie, réduit à l'extrémité et n'espérant plus de secours, capitula et se retira avec ses troupes.

Il avait été page d'honneur du sénéchal de Caylus (*Mém. mss. sur les troubles religieux en Rouergue)*.

Digitized by Google

FIRMINHAC.

Famille noble de Conques qui a donné trois abbés de Loc-Dieu :

Déodat, élu abbé, au mois de février 1434, après la mort de Durand, son prédécesseur;

Etienne de Firminhac, élu en 1468, résigna son abbaye en faveur de Raymond, son neveu, en 1480, vécut jusqu'en 1498, et fut enterré au milieu du chœur;

Raymond de Firminhac, mort le 6 décembre 1499, après dix-neuf ans d'une administration remarquable (*Gall. christ.*).

Pierre Firminhac, habitant de Conques, fit hommage, en 1461, à Isabeau de Tournel, veuve de Pierre Rolland, chevalier, seigneur de Vallon et de Villecomtal, pour la moitié du village de Campuac.

(*Tit. de la maison de Malhac.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

DE GRÉGOIRE DE GARDIES,

Vicomtes de Montpeyroux, près de Lodève; barons de Deux-Vierges, Cadoyne, Montfrin, Saint-Félix-de-Palhères, Claret, etc., en Languedoc.

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, à trois otelles d'or*, qui est de Grégoire; *au 2 de gueules, à trois pairles d'argent, 2 et 1; au 3 de sable, à deux vierges d'argent soutenant une fleur de lis d'or; au 4 d'azur, à trois fasces d'or.*

Cette famille, originaire des environs de Millau, fut maintenue noble à Lodève, le 12 décembre 1668, sur preuves de huit degrés, remontant à Jacques de Grégoire, qui vivait vers 1442 (D'Aubais, t. II, p. 147 et 148).

Elle s'était divisée en deux branches : celle de Montpeyroux dont nous allons parler, et celle de Saint-Beauzély qui viendra ensuite.

V. De Jacques descendait, au cinquième degré, JEAN DE GRÉGOIRE, Ier du nom, qui, de Jeanne d'Aigremont, eut :

VI. AUDIBERT DE GRÉGOIRE, qui épousa, le 11 décembre 1541, Madeleine Clément de Nozières, dont :

1° Antoine, qui suit; 2° Espérance, femme du seigneur de Ginestoux, en Languedoc.

VII. ANTOINE DE GRÉGOIRE, Ier du nom, se maria deux fois : 1° avec N..... de Guérin; 2° par contrat du 13 octobre 1576, avec Claudine de Fay de Sériac. Il testa en 1626, et eut les enfans qui suivent :

Digitized by Google

1° Jean de Grégoire, seigneur de Montpeyroux, qui suit;

2° N..... de Grégoire, baron de Saint-André, gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Montpellier, marié à N..... de Saint-Chaumond, morte sans postérité;

3° Antoine, seigneur de Saint-Beauzély, qui continua la branche du Rouergue, dont il sera question ci-après;

4° Louise, mariée, le 14 octobre 1607, à Jacques du Caylar de Saint-Bonnet-Toiras, seigneur de Rastanclières, mestre-de-camp d'infanterie, gouverneur de Clermont-Lodève et de Lunel, sénéchal de Montpellier et frère du maréchal de Toiras;

5° Françoise, femme, le 22 septembre 1619, de François Folquier d'Airebodouse, baron d'Anduze et de Carnon, gouverneur de Paulhan-Cabrières, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, commandant d'un régiment d'infanterie par commission de 1632;

6° Gabrielle, alliée au baron de Grammond;

7° Espérance, qui épousa N.... de Rochemore-d'Aigremont.

VIII. JEAN DE GRÉGOIRE DE GARDIES, qualifié vicomte de Montpeyroux, baron de Deux-Vierges, Cadoyne, Montfrin, etc., gouverneur de Gignac, député de la province de Languedoc aux Etats généraux de 1614, épousa, le 17 avril 1617, Françoise de Claret, dame de Gignac, et testa en 1650, laissant pour enfans:

1° Marc-Antoine, ci-après; 2° Pierre, qui continua la descendance, après son frère, mort sans postérité; 3° Claudine, mariée, le 9 janvier 1635, à Louis de Bessuéjouls-Roquelaure, fils de Bernardin.

IX. MARC-ANTOINE DE GRÉGOIRE DE GARDIES, vicomte de Montpeyroux, etc., s'allia, le 10 septembre 1636, avec N..... d'Arnaud de La Cassagne, et mourut sans enfans en 1685.

IX. PIERRE DE GRÉGOIRE DE GARDIES, appelé à la succession de son frère Marc-Antoine, en vertu des substitutions établies dans la famille, épousa Jeanne de Salgues, dont il eut:

Digitized by Google

X. MARC-ANTOINE DE GRÉGOIRE DE GARDIES, IIe du nom, vicomte de Montpeyroux, etc., prit alliance, le 24 mars 1695, avec N..... de Roquelaure, dont :

1° Emmanuel; 2° Claudine.

XI. EMMANUEL DE GRÉGOIRE DE GARDIES, comte de Montpeyroux, épousa, en 1749, N..... Lacroix de Caudillague, dont il n'eut pas d'enfans.

Claudine, sa sœur, lui succéda. Elle était mariée au marquis d'Axat. Elle mourut, à Montpellier, en 1780, laissant un fils qui épousa Marie de Saint-Priest. Celui-ci jouissait des biens substitués qui devaient revenir à la famille de Grégoire, mais étant mort en 1788, et la Révolution ayant éclaté avant que cette affaire fût réglée, lesdits biens (Montpeyroux, Cadoyne, Gignac, etc.) restèrent à la famille de Saint-Priest.

DE GRÉGOIRE DE GARDIES,

Seigneurs de Saint-Rome-de-Cernon, de Saint-Beauzély, de Coudols, etc., en Rouergue.

VIII. ANTOINE DE GRÉGOIRE DE GARDIES, IIe du nom, troisième fils d'Antoine Ier, épousa, par contrat du 14 avril 1621, Bernardine de Tauriac, fille et héritière de Jean de Tauriac, qui avait acquis, en 1596, la terre de Saint-Beauzély. Il se qualifiait, en 1629, messire Antoine de Grégoire, baron de Saint-Beauzély, et ajoutait à son nom celui de Gardies, petit fief du territoire de Saint-Beauzély. Il avait été capitaine au régiment de Montpeyroux, formé en Rouergue, et qui porta depuis le nom de Rouergue, et habitait la ville de Millau.

Antoine eut de son mariage :

1° Jean, ci-après;
2° Antoine, seigneur de La Beaume;
3° Marc-Antoine de Grégoire, sieur de Montels, lesquels habitaient Saint-Beauzély, en 1668 (*Rôle de la noblesse*).

Digitized by Google

IX. JEAN DE GRÉGOIRE DE GARDIES, II[e] du nom, seigneur de Saint-Rome, de Saint-Beauzély et de Coudols, etc., épousa, par contrat du 26 août 1657, Gabrielle d'Albignac, du Triadou.

Il en eut :

1° FRANÇOIS-VICTOR, dont on va parler;
Et deux filles, dont l'une mariée à N. de Lescaut, en Périgord; l'autre à Galtier d'Aire de Bonnal.

X. FRANÇOIS-VICTOR DE GRÉGOIRE DE GARDIES, seigneur de La Beaume, de Coudols, etc., s'allia à Marguerite de Combette. Il vendit, au commencement du XVIII[e] siècle, la terre de Saint-Beauzély à Jacques de Julien de Péguayroles, conseiller au parlement, et eut pour enfans :

1° JOSEPH-HENRI, dont l'article suit;
2° Le chevalier de Saint-Rome, capitaine aide-de-camp de M. de Montcalm, retiré du service pour blessures graves, et pensionné du roi.

XI. JOSEPH-HENRI DE GRÉGOIRE DE GARDIES, seigneur de Saint-Rome, de Coudols, etc., épousa, par contrat du 22 décembre 1744, Marguerite-Brune de Montesquieu, du Gévaudan, et en eut :

1° FRANÇOISE, religieuse Maltaise au couvent de Beaulieu, près de Cahors;
2° CHARLES-ALEXANDRE-AUGUSTIN, grand-vicaire de Bazas, chanoine de Meaux, prieur de Couture, député de la province d'Auch à l'assemblée générale du clergé de 1781, chanoine et vicaire-général d'Angoulême, nommé à l'abbaye de Lisle, pensionné de 3,000 fr. par brevet du roi du 7 septembre 1786;
3° JOSEPH-JACQUES-URBAIN, dit vicomte de Gardies, chevalier de Saint-Louis, page du roi Louis XVI, en 1776, suivit les princes et fit les campagnes de l'émigration. Il était héritier de la famille Brun de Montesquieu, dans le Gévaudan. Il épousa Constance de Thilorier, fille de M. de Thilorier, capitaine de cavalerie, et d'Agathe d'Albignac. Le vicomte de Gardies est décédé sans enfans, en 1822, au château de La Malène (Lo-

Digitized by Google

zère), qui lui avait été légué par Madame de Montesquieu, sa tante ;

4° **Henri de Grégoire**, qui suit :

XII. HENRI DE GRÉGOIRE DE GARDIES, qualifié comte de Gardies de Saint-Rome, épousa, vers 1770, Marie de Trévey de Charmail, fille de Bertrand de Trévey, baron de Charmail, capitaine de vaisseaux, et de Charlotte Thierry de La Prévalaye, en Bretagne.

Henri de Grégoire fut page du roi Louis XV, en 1763, et ensuite officier de dragons. Il suivit les princes et fit toutes les campagnes de l'émigration. Ses enfans furent :

1° **Marie-Gabriel-Henri**, ci-après ;
2° **Jean-Baptiste-Casimir**, marié à Marie-Nancy de La Loubie;
3° **Marie-Charlotte**, femme de M. de Taffard-Saint-Germain, chevalier de Saint-Louis, gouverneur du palais royal de Bordeaux jusqu'en 1830.

XIII. MARIE-GABRIEL-HENRI DE GRÉGOIRE DE GARDIES se maria deux fois : 1° en 1805, à Elisabeth d'Ando; 2° le 13 novembre 1827, à Félicité-Eugénie Pepin d'Escurac. Une fille du premier lit a épousé Michel-Hyacinthe, comte de La Chassaigne. La seconde s'est alliée, le 21 avril 1852, à Clément-Modeste de Chabot-Lussay.

La famille de Pepin d'Escurac, originaire d'Orléans, possédait une très-grande fortune. En récompense de ses services, le roi Charles VII lui avait accordé le droit de bourgeoisie, l'exemption d'impôts et l'entrée libre de tous droits dans la ville d'Orléans. Elle fut ennoblie par Louis XIII. Elle habite aujourd'hui son ancienne terre d'Escurac, dans la Gironde.

Marie Gabriel-Henri de Grégoire, comte de Gardies, dernier rejeton de la famille, est décédé, le 14 février 1845, dans sa terre de Jau, près de Bordeaux, où depuis longtemps il vivait retiré.

On raconte de lui un beau trait.

Sous le régime de la Terreur, sa mère et sa sœur, Madame de Taffard-Saint-Germain, furent emprisonnées et allaient périr, lorsque le jeune de Gardies s'offrit au service de la République pour les arracher à la mort. Son offre fut acceptée. Il partit comme novice, et prit une part glorieuse à plusieurs combats contre les Anglais, notamment à celui que leur livra Jean-Bon-Saint-André.

Digitized by Google

Il y avait dans le Gévaudan une autre famille du même nom, éteinte de nos jours, celle de Grégoire de Saint-Sauveur, qui occupait un haut rang dans cette province. Elle portait : ***D'argent*, *au château de gueules*, *sommé de trois tours crénelées du même.***

Digitized by Google

BADERON DE MAUSSAC,

Seigneurs de Maussac et de Saint-Sernin, en Rouergue; de Corneillan, de Montagnac, La Chartreuse, Montblanc, Montady, et marquis de Saint-Geniez, en Languedoc.

ARMES : *Aux 1 et 4 de gueules, à trois pals d'or,* qui est de Baderon ; *aux 2 et 3 d'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1*, qui est de Corneillan ; *sur le tout, écartelé d'or et de gueules*, qui est de Thésan.
DEVISE : *Candor et honor.*

La maison de Baderon de Maussac, en Rouergue, est connue depuis Aymeric de Baderon, chevalier, dont le fils, Rostaing de Baderon, damoiseau, épousa, le 6 des nones de juillet 1295, Ermessende de Lodève, fille de feu Guillaume, sire de Lodève, et de noble dame Garsende (1). Sa filiation n'est pourtant établie par titres que depuis Barthélemi de Baderon, petit-fils présumé de Rostaing.

I. BARTHÉLEMI DE BADERON, seigneur de Maussac et de Saint-Saturnin ou Saint-Sernin, au diocèse de Vabres, qualifié chevalier, épousa, en 1447, Hélène de Roquefeuil (2), fille du seigneur de La Tour, dont il eut :

1° MARTINIEN, dont les enfans moururent sans postérité;

(1) Voir La Chesnaye-Desbois, t. I, p. 787 et suiv. de l'édition in-4°.
(2) Branche de la famille de Roquefeuil-Versols.

Digitized by Google

2° **Antoine de Baderon**, chevalier, qui suit;
3° **Jean**, qui suivra;
4° **Marie**, femme de Rigaud de Boyer, juge-mage de la sénéchaussée de Rouergue.
5° **Antoinette**, qui épousa noble Pierre de Capestang, écuyer, seigneur de La Cabane;
6° **Jeanne**, mariée à Jacques de Mauprat.

II. ANTOINE DE BADERON, chevalier, seigneur de Maussac et de Saint-Sernin, qualifié sénéchal de Rouergue dans plusieurs titres authentiques, épousa Claire de Montredon, fille de noble Gabriel de Montredon, écuyer, seigneur de Montredon et de Sagalles, viguier de Narbonne, dont il n'eut que deux filles :

1° **Guinette**, héritière universelle de son père, mariée à Jean de Vassal, seigneur de Balaguier;
2° **Louise**, alliée, par contrat du 28 août 1525, reçu par Amicelly, notaire de Saint-Sernin, à Antoine de Thésan, chevalier, seigneur de Saint-Geniez, dans la sénéchaussée de Carcassonne, fils d'autre Antoine de Thésan.

Plus une fille naturelle, nommée Jacquette, mariée à Me Annel, notaire de Saint-Sernin, et qui fut sa légataire particulière.

Antoine de Maussac fit son testament le 17 novembre 1518.

Cette pièce, dont l'original est passé sous nos yeux, contient de curieux détails sur les usages religieux de nos pères, et peut donner une juste idée de la piété, de l'esprit de famille et des mœurs de ce temps-là. Le testateur, après avoir ordonné sa sépulture dans l'église capitulaire de Saint-Sernin, établit un grand nombre de legs en faveur des pauvres, de libéralités envers les églises, de messes pour le repos de son âme et celle de ses parens, fonde deux chapelles, dont l'une dédiée à N.-D.-de-Pitié, dans l'église de Saint-Sernin, où ses restes seront transférés quand elle sera construite, de même que les cendres de sa mère et autres membres de sa race, qui reposent dans leur tombeau, derrière la chapelle de N.-D., dans le cimetière du lieu, avec institution d'un chapelain et entretien à perpétuité d'icelui, au moyen d'une maison, d'un jardin, d'une vigne et de certaines rentes qu'il assigne pour cette œuvre; idem, lègue à noble Pierre de Baderon, son neveu, fils de Martinien, la métairie de La Planque, située près de Pousthomy, au milieu des vallons et des rochers; idem, à Jeanne, fille dudit Martinien, 50 florins tournois; idem, à Antoine Violes, son intendant, 6 setiers blé et deux livres tournois, payables annuelle-

Digitized by Google

ment durant sa vie ; institue pour héritière Guinette de Baderon, sa fille aînée, mariée à Jean de Vassal, à charge par ses enfans et successeurs de prendre les nom et armes du testateur, avec substitution en faveur de Louise de Baderon, sœur de ladite Guinette et de ses enfans, etc.

Nomme enfin pour exécuteurs testamentaires nobles Gabriel de Montredon, viguier royal de Narbonne ; Béronger de Roquefeuil, seigneur de Barthas ; Pierre de Lestang, seigneur de Pomayrols, et Bastide de Callat (*Extrait de l'original, retenu par Jean Monachi, notaire royal*).

II. JEAN DE BADERON, I^er^ du nom, seigneur de Maussac, troisième fils de Barthélemi et d'Hélène de Roquefeuil, quitta le Rouergue pour aller s'établir à Corneillan, par suite de son mariage avec Claire d'Amiel (1), dame en partie de Corneillan, fille et héritière de Michel d'Amiel, seigneur dudit lieu. Mais il n'abandonna pas pour cela le nom ni la possession de la seigneurie de Maussac, que ses descendans ont conservés jusqu'à la Révolution. Il eut deux fils :

1° Pierre, qui suit ; 2° Jean, marié à Catherine d'Ardit et mort sans postérité.

III. PIERRE DE BADERON, baron (2) de Maussac, seigneur en partie de Corneillan, fut capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied qu'il commandait au siége de Villemur, en Languedoc (3). Le 26 juin 1538, il obtint des

(1) D'une branche de l'ancienne famille d'Amiel de Tréville du Lauraguais, établie à Béziers, dès 1349, et qui a pour armes : *D'argent, à 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, posées* 2 et 1. Le château de Corneillan, dont les d'Amiel étaient coseigneurs, est situé près de Béziers, au centre d'une ancienne forteresse, entourée elle-même d'un village de onze à douze cents âmes. Dans la chapelle du château, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale, est le caveau où ont été inhumés tous les membres de la famille de Baderon depuis 1518 jusqu'à 1703. — Peut-être ce château était-il un ancien fief de la puissante maison du même nom, qui possédait en Armagnac (département du Gers) un autre château de Corneillan, avec titre de vicomté, et dont les descendans subsistent encore dans l'Aveyron.

(2) Ainsi qualifié dans les lettres patentes de 1760.

(3) *Histoire de France*, par le père Daniel, t. XI, p. 733. — *Histoire du Languedoc*, édition Dumége, t. IX, p. 232.

Digitized by Google

lettres royaux, datées de Toulouse, pour la juridiction de Maussac et de Corneillan, et testa le 17 mai 1558.

Il avait épousé Philippe du Casse, d'une ancienne famille de Carcassonne, et il en eut :

1° Guillaume, ci-après ;

2° Marguerite, femme, en 1561, d'Olivier de Bardin, seigneur de Puylaurents ;

3° Françoise ;

4° Autre Guillaume qui, de son mariage contracté, le 3 janvier 1572, avec Guillemette de Grave, fille d'Alexis, seigneur de Saint-Martin, et de Jeanne de Patau, eut Paul de Baderon, lequel épousa, déjà vieux, en 1632, Anne Le Genévois, qui le rendit père de Jean, maintenu dans sa noblesse, le 17 novembre 1689, et mort sans alliance ;

5° Jean de Baderon, coseigneur de Maussac, capitaine, en 1586, par commission du duc de Montmorency, d'une compagnie de cent hommes de pied, marié, le 4 janvier 1574, à Claire de Patien, fille de noble Guillaume, seigneur de L'Estils, et de Marguerite de Galan, dont, entre autres enfans :

A Jean, ci-après ;

B Claire, femme de Jean de Vissec de Latude, seigneur de Fontès.

Jean épousa, le 23 décembre 1627, Claude de Bonnefous, dont :

a Jean, enseigne de la compagnie du chevalier de Vissac, au régiment du roi, tué au siége de Thionville, en 1662 ;

b Pierre, qui servit avec le ban de la noblesse de Rouergue, comme il conste d'après un certificat délivré par le marquis de Bournazel, sénéchal de Rouergue, le 26 juin 1674, et s'allia à Jeanne de Boscayen, dont il n'eut pas d'enfans.

IV. GUILLAUME DE BADERON, baron de Maussac, acheta, le 1er décembre 1553, l'entière seigneurie de Corneillan. Il se maria deux fois : 1° avec Mondette de Nicolay, dont deux fils : Jean, qui n'eut qu'une fille, Jeanne, mariée à Jean de La Gasse, seigneur de Soumartre, et Guillaume, mort sans postérité ; 2° par contrat du 3 août 1561, passé au château d'Espondillan (Antoine Teyssier, notaire) avec

Digitized by Google

Madeleine du Caylar (1), fille de Paul de Bermond du Caylar, seigneur d'Espondillan, et de Jeanne de Porcelet. Il mourut le 26 janvier 1589, laissant deux enfans :

1° Jacques, dont l'article suit; 2° Charles, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

V. JACQUES DE BADERON, seigneur baron de Maussac, entra dans la magistrature, fut conseiller au parlement de Toulouse et devint le doyen de cette cour. Il épousa Diane de Sarret, fille d'Antoine, seigneur de Fabrègues, et de Louise d'Albenas, qui le rendit père de :

1° Philippe-Jacques, qui suit; 2° Madeleine; 3° Honorée, femme de Hugues de Verdilly; 4° Louise, mariée à François de Mélet; 5° Gabrielle, alliée à Henri de Châlus, baron de Fenoilhet.

VI. PHILIPPE-JACQUES DE BADERON, seigneur de Maussac, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et plus tard conseiller d'Etat ordinaire, se distingua dans les lettres, testa à Paris le 14 novembre 1650, et mourut, le 16 du même mois, âgé de 70 ans (voir l'article qui le concerne à la suite). Il avait épousé, à Montpellier, Charlotte de Chef de Bien, fille du vicomte d'Armissan, baron de Puyserguier, gentilhomme de la chambre du roi, et de Marguerite de Viné, dont :

1° Louise, mariée à N. de Péguilhem; 2° Jacques, conseiller au parlement de Toulouse, mort sans postérité; 3° Charles-François, ci-après :

VII. CHARLES-FRANÇOIS DE BADERON, seigneur de Maussac et baron de Montroux, conseiller au parlement de Toulouse, épousa, en 1685, Gabrielle d'Alphonse, fille de Raymond d'Alphonse, seigneur de Clairac et baron de Montroux, grand prévôt général des provinces de Guienne, et d'Anne Auger de Cavoy. Il fut grand-père de N..... de

(1) De l'une des plus illustres maisons du Languedoc, issue des vicomtes de Nîmes au xe siècle, et qui portait : *De gueules, au lion d'or.*

Digitized by Google

Baderon, connu sous le nom de baron de Montroux, capitaine au régiment de Médoc, mort à Moissac, en Quercy, âgé de plus de 85 ans, en 1786, sans enfans, de N..... du Cros, sa femme, et dans lequel s'éteignit la branche aînée de la maison de Baderon.

BRANCHE CADETTE ENCORE EXISTANTE.

V. CHARLES DE BADERON, baron de Maussac, seigneur de La Chartreuse, de Montagnac, de Corneillan, deuxième fils de Guillaume et de Madeleine de Bermond, fut capitaine de cent hommes de guerre, chargé de la garde de la citadelle de Corneillan, en 1587, pendant les guerres civiles du Languedoc, où il se distingua, notamment au siége de Villemur, et obtint à ce sujet des témoignages très-flatteurs du roi Louis XIII (1). Il s'allia, le 12 octobre 1589, à Jeanne de Maumont (2), fille de Pierre et de Catherine de Baille, dont il eut sept enfans :

1° Jean, qui entra dans les ordres, devint archidiacre de la cathédrale de Béziers, et fut aumônier de la reine Anne d'Autriche. Cette princesse lui donna son portrait, que l'on conserve encore dans la famille. Il fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Nazaire, où l'on voit son tombeau en marbre; 2° Jacques, qui suit; 3° Charles; 4° Isabeau; 5° Aliénor, mariée à son cousin, Arnaud de Maumont; 6° Catherine; 7° Diane, femme, le 20 mai 1617, de Gaspard de Masassy, fils d'Antoine, et de Claire de Roque.

VI. JACQUES DE BADERON, I^er du nom, baron de Maussac, seigneur de Montagnac, de La Chartreuse, de Corneillan, etc., fut, en 1642, capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, pour la garde et conserva-

(1) Voir *Théâtre du Monde*, par Richer, édition 1588, Paris, t. IV, p. 129, et *Dictionnaire généalogique*, de La Chesnaye-Desbois, t. I^er, p. 757 et suivantes, édition in-4°.

(2) Maison ancienne de Nîmes, dont Bertrand de Maumont, d'abord évêque de Lavaur, puis de Béziers, en 1409, porte : *D'argent, au pal de gueules chargé de trois fleurs d'argent accompagné de deux palmes de sinople.*

Digitized by Google

tion de la ville et citadelle de Collioure, et aide-de-camp des armées du roi, par brevet du 23 septembre 1651. On voit par la lettre que lui écrivit le maréchal de Schomberg, datée du camp de Clairac, le 20 juin 1639, le cas que ce général faisait de sa valeur (1). Jacques de Baderon fut maintenu dans sa noblesse, le 13 décembre 1668, par jugement de Claude Bazin, seigneur de Bezons, intendant du Languedoc. Il avait épousé, le 1er juin 1627 (Castaing, notaire de Béziers), Marguerite d'Espagne, qui le rendit père de dix enfans :

1° Marie, née à Corneillan, le 15 avril 1628 ; 2° Henri, né id., le 15 janvier 1630, mort à Collioure, le 4 décembre 1651 ; 3° Jacques, né id., le 3 juillet 1631, prêtre, grand-archidiacre de la cathédrale de Béziers ; 4° Marguerite, née id., le 11 décembre 1632 ; 5° Jean, né id., le 15 avril 1634, prieur de Laurent; 6° Jeanne, née id., le 23 janvier 1637, mariée, le 22 mai 1670, à François de Salles, fils de Philippe, seigneur de Pradelles, etc., et de Marie de Flottes ; 7° Isabeau, née id., le 3 février 1638 ; 8° Anne, née id., le 20 juin 1639 ; 9° Jacques, né id., le 14 juillet 1641, assassiné par des braconniers, en 1670 ; 10° Jean-François, qui suit :

VII. JEAN-FRANÇOIS DE BADERON, baron de Maussac, seigneur de Corneillan, etc., fut officier au régiment du roi et servit en cette qualité au siége de Nancy, en 1661, ensuite capitaine au régiment de Piémont, par commission du 10 octobre 1671. Il s'allia, par contrat du 24 juillet 1673 (Et. Bossy, notaire de Béziers), à Marie de Lort-Sérignan (2), dont :

1° Jean, grand-archidiacre de l'église cathédrale de Béziers ;
2° Jacques, dont l'article va venir ;
3° Jean-François, prieur de Laurens. On lit dans les bulletins de la société archéologique de Béziers :

« Jean-François de Baderon de Maussac, prieur de Laurens, homme joignant à beaucoup d'esprit et à la connais-

(1) *Théâtre du Monde*, par Richer; La Chesnaye-Desbois.

(2) Maison ancienne et fort distinguée du Languedoc qui existe encore. *D'azur, au lion d'or fixant une étoile d'argent.*

sance des langues anciennes un goût sûr et une vaste érudition, a traduit les passages les plus remarquables d'Horace, de Virgile, de Juvénal, de Perse, de Térence et de Phèdre, et résout dans de judicieuses et savantes annotations les principales difficultés que présente le texte. »

4° Marguerite, religieuse au monastère du Saint-Esprit, à Béziers;

5° Gabrielle-Madeleine, femme, le 1er février 1703, de Louis de Grave, seigneur de Saint-Martin, fils de Jean-Louis, et d'Anne d'Apolis;

6° Constance, mariée, le 8 août 1709, à Jean-Lambert de Lavergne, marquis de Montbazin-Tressan, fils de Jean et de Catin-Geoffroy de Boussiguès.

VIII. JACQUES DE BADERON, IIe du nom, baron de Maussac, seigneur de Corneillan, Vabros, Montady, Montagnac, marquis de Saint-Geniez, servit en qualité d'officier dans le régiment de Navarre. Il épousa, par contrat du 6 octobre 1703 (reçu par Henri Sairas, notaire), Marie-Claire de Thézan-Saint-Geniez (1), dame et marquise de Saint-Geniez, fille unique et héritière des biens, titres, nom et armes, par substitution testamentaire de feu Pierre de Thézan, seigneur de Monblanc, Montady, Vabros, marquis de Saint Geniez.

Elle le rendit père de trois enfans :

1° Thomas, mort jeune et sans alliance; 2° Joseph-Laurent, qui suit; 3° Constance-Monique-Anne, religieuse au couvent du Saint-Esprit, à Béziers, morte en 1809, à l'âge de 93 ans.

IX. JOSEPH-LAURENT DE BADERON-THÉZAN, marquis de Saint-Geniez, baron de Maussac, etc., fut lieutenant au régiment de Navarre, et fit avec distinction la campagne de 1734. Il fut nommé lieutenant des maréchaux de France à Béziers, le 9 septembre 1765, fut présenté avec son fils à S. M. le roi Louis XVI, par le maréchal duc de Duras, le 13 août 1775.

(1) *Ecartelé d'or et de gueules.* Ancienne et illustre maison éteinte de nos jours. Le lieu de Thézan, sur l'Orb, est à deux lieues de Béziers.

Digitized by Google

C'est en sa faveur et eu égard à sa naissance, à ses alliances, à ses qualités personnelles, à ses services et à ceux de ses ancêtres, que, par lettres patentes de 1760, le roi érigea en marquisat, sous le titre de marquisat de Saint-Geniez, les terres de Montlaur, de Mounac, de Maussac, en Rouergue, de Montady quant à la moyenne et basse justice, les fiefs de Corneillan, de Cabreroles et de La Bastide, et les unit à celle de Saint-Geniez, située dans la vicomté de Béziers (1), pour, dorénavant, ne faire qu'une même terre et seigneurie.

Il avait épousé, le 10 mai 1748 (François Frémat, notaire), Marie-Jeanne de Roys-Lédignan (2), fille de Louis de Roys de Lédignan, seigneur de Marvéjols, et de Marie d'Orsenne, qui ne lui donna qu'un seul fils, ci-après :

X. JOSEPH-LAURENT-THOMAS-RAYMOND DE BADERON-THÉZAN, baron de Maussac, marquis de Saint-Geniez, entra page du roi de la petite écurie en 1768, fut reçu mousquetaire dans la 1re compagnie, au mois de septembre 1770. Il épousa, le 8 septembre 1775, Marie-Anne-Françoise de Bourdeille (3), fille de Henri-Joseph de Bourdeille, premier baron de Saintonge et de Périgord, marquis d'Archiac, de Matha, etc., colonel du régiment de Bourdeille, et de Louise-Marguerite Bouchard-d'Esparbès de Lussan-d'Aubeterre, vicomtesse de

(1) Le château de Saint-Geniez, à trois lieues de Béziers, l'une des plus belles résidences des Thézan, comprend les deux tiers d'un village circulaire de mille âmes, entouré, naguère encore, de remparts et de fossés pleins d'eau, alimentés par une source conduite d'assez loin. Il ne reste aujourd'hui de ce vaste château fort qu'une ceinture de remparts flanqués d'une seule tour ronde.

Depuis 1703, Saint-Geniez a toujours été le lieu de sépulture des Baderon.

(2) *D'azur, à l'aigle éployé d'or, au vol élevé.* Cette maison remonte, par filiation suivie, à l'an 1180.

(3) Matha et Montancey, frères du cardinal Hély de Bourdeille, sous Louis XI, avaient formé deux branches de cette maison. Elle était de la branche de Matha, ainsi que le fameux Pierre de Bourdeille, plus connu sous le nom de Brantôme, tandis que la femme de son fils, dont il va être question, appartenait à la branche de Montancey. *D'or, aux deux pattes de griffon de gueules onglées d'azur.*

Digitized by Google

Gemozac et de Champigny, dame d'honneur de S. A. R. madame Elisabeth de France, sœur du roi. Le contrat avait été passé, le 30 août de la même année, en présence et du consentement de S. M. le roi Louis XVI, des princes et princesses de la famille royale, du duc de Fleury, cousin du marquis de Saint-Geniez, de Henri-Joseph-Claude de Bourdeille, évêque de Soissons, du marquis d'Aubeterre, maréchal de France (ces deux derniers oncles de la future), etc. De ce mariage :

1° Joseph-Laurent-Louis-Félix-Henri-Marie, qui suit;
2° Joseph-Raymond-Augustin, chevalier de Malte;
3° Marie-Claire-Joséphine, mariée à Alexandre-François-Jacques-Marc de Lascases, comte de Lascases, ancien officier au régiment d'Auvergne;
4° Marie-Claire-Françoise-Adélaïde, mariée à Joseph-Alban de Bonnet de Maureilhan de Polhes, comte de Neffiès, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine d'infanterie à l'armée de Condé;
5° Joseph-Charles-Pierre-Gratien, mort sans alliance;
6° Sophie-Mélanie;
7° Marie-Madeleine Joséphine-Emilie, femme de Jacques-Joseph de Marion, baron de Brésilhac, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, capitaine de cavalerie;
8° Donatien, mort en bas âge.

XI. JOSEPH-LAURENT-LOUIS-FÉLIX-HENRI-MARIE DE BADERON-THÉZAN, baron de Maussac, marquis de Saint-Geniez, né à Béziers, le 1er août 1776, s'adonna à la poésie et se fit avantageusement connaître dans le monde littéraire par divers ouvrages, entre autres par une traduction de Tibulle en vers français, publiée en 1814. Il épousa, par contrat passé au château de Saveilles, le 14 juillet 1806, Henriette-Catherine-Charlotte de Bourdeille-Montancey, fille de Jean-Jacques de Bourdeille, comte de Bourdeille, chevalier de Saint-Louis, major au régiment de dragons Dauphin, et de Marie-Palémone de Roussel, qui l'a rendu père de :

1° Joseph-Laurent-Félix-Eléazar, mort au service en 1836 ; 2° Marie-Anne-Françoise-Octavie, mariée, le 1er septembre 1847, à Char-

Digitized by Google

les Demongeot de Conféwron, ancien garde-du-corps du roi, officier supérieur de cavalerie; 3° Stanislas, qui suit; 4° Alban, mort en bas âge; 5° Léontine, id.; 6° Marie-Alix-Félicie-Blanche, id.

XII. MARIE-STANISLAS-GRATIEN DE BADERON DE MAUSSAC, marquis de Thézan-Saint-Geniez, s'est allié, le 24 mai 1848, à Marie-Renée de Brémond-d'Ars (1), fille de Charles-Théophile, comte de Brémond-d'Ars, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, général de cavalerie, et de Marie-Claire de Guitard de Rioux, dont il a eu :

1° Marie-Eustelle-Françoise-Bérengère, née au château de l'Hermitage, le 4 août 1849; 2° Marie-Françoise-Charlotte, née à Montpellier le 17 octobre 1854.

(La notice ci-dessus a été composée d'après les titres originaux qui ont tous passé sous les yeux de l'auteur.)

JACQUES DE BADERON DE MAUSSAC, CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE.

Jacques de Baderon de Maussac, conseiller au parlement de Toulouse, fils aîné de Guillaume, naquit à Corneillan, près de Béziers. Il était le doyen de sa compagnie, lorsque, le 17 janvier 1628, le prince de Condé ayant voulu entrer le premier au parlement, Jacques de Maussac lui disputa énergiquement la préséance en sa qualité de doyen de cette cour souveraine. Le prince lui céda (2). Il fut aussi député avec plusieurs de ses collègues pour assister à l'assemblée des Etats qui se tint à Béziers, le 11 octobre 1632, et à laquelle se trouva le roi Louis XIII (3). Maussac était un homme fort savant qui se livra à l'étude des anciens et a donné, entre autres, une traduction *De Officiis* de Cicéron. Il faisait aussi, dit Moreri, qui l'appelle Jean Maussac, de fort bons vers, soit en grec, soit en latin.

(1) Très-ancienne maison d'Angoumois, qui porte : *D'azur, à l'aigle éployé d'or, au vol abaissé, becqué et membré de gueules.*

(2) Pièces fugitives d'Aubais.

(3) Procès-verbal de la séance.

Digitized by Google

PHILIPPE-JACQUES DE BADERON DE MAUSSAC.

Philippe-Jacques de Baderon de Maussac, conseiller au parlement de Toulouse, comme son père, puis président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et conseiller-d'Etat ordinaire, se distingua dans les lettres.

Supérieur à tous ses contemporains dans la connaissance de la langue grecque, il a laissé de savantes notes sur l'*Harpocration* (1), imprimées en 1614; des opuscules en vers latins, très-estimés, et imprimés, en 1615, sous ce titre : *Militia Christiana*. On a encore de lui le *Psellus* (2) ou *Traité de la vertu des pierres*; des notes sur le traité des monts et des fleuves, attribué à Plutarque, et un commentaire de Scaliger sur l'histoire des animaux d'Aristote.

Il avait promis la *Grammaire grecque*, de Denis de Thrace, qui a paru depuis dans la bibliothèque grecque de Jean-Albert Fabricius ; un *Recueil des lois antiques ;* un *Glossaire* et un *Traité des fêtes des anciens*.

Maussac est regardé par Moreri, comme l'un des plus habiles et des plus judicieux critiques de son siècle, et comme n'ayant pour le grec personne au-dessus de lui.

Il est loué par Saumaise, par Paul Colomiès, par Gassendi, par Marca, par Balzac, par Casaubon, Baillet et plusieurs autres.

CHARLES DE BADERON, BARON DE MAUSSAC.

Charles de Baderon se fit un nom au siége de Villemur, d'où il repoussa le duc de Joyeuse, qui, pressé par les troupes de la garnison, perdit presque tout son monde et alla se noyer dans le Tarn.

On lit dans l'*Histoire de France*, par le Père Daniel, tome XI, p. 733:

Année 1592. — « Les armes de la ligue ne furent pas plus heureuses en Languedoc qu'aux environs de Meuse. Le duc de Joyeuse les commandait dans ces quartiers-là..... Il s'était rendu maître de la campagne dès le commencement de mai, et était à la tête d'une

(1) *Harpocrationis Dictionarium in decem rhetores gram. latin., cum notis Phil.-Jacob. Maussaci*, Paris, 1614, in-4°.

(2) Remarques sur le *Traité des Pierres*, de Michel Psellus.

Digitized by Google

petite armée de cinq mille hommes de pied, et de sept à huit cents chevaux..... Il voulut ajouter à ses conquêtes Villemur, sur la rivière du Tarn. Le sieur de Reniers commandait dans cette place, dont il était seigneur..... A l'approche du duc d'Epernon, le duc de Joyeuse leva le siége; mais dès qu'il fut parti, il se rapprocha de Villemur et donna une camisade aux royalistes..... Après cette expédition, il mit ses troupes en quartier de rafraîchissement..... Il alla, le 10 de septembre, investir de nouveau Villemur. Le baron de Maussac y commandait au lieu du sieur de Reniers, à qui ses infirmités ne permettaient pas de se donner les mouvemens nécessaires pour la défense d'une place. Il avait avec lui le sieur de Chambert, etc..... Le duc de Joyeuse, en moins de neuf jours, poussa les tranchées jusqu'à la contrescarpe et commença à battre en brèche..... Il donne un assaut où il est repoussé vigoureusement..... Les royaux viennent l'attaquer dans ses retranchemens où il est forcé. Il se noie au passage du Tarn..... Deux mille hommes de la Ligue furent tués..... Il n'y eut que dix hommes de tués du côté des royaux..... »

JOSEPH-LAURENT-FÉLIX DE BADERON, MARQUIS DE SAINT-GENIEZ.

Félix de Saint-Geniez, né à Béziers, le 1er août 1776, fit ses premières études à Paris, dans un établissement dirigé par les Picpussiens; mais la Révolution ayant supprimé les moines de toute espèce, il revint dans sa famille, qui, pour échapper à l'oppression, se réfugia à Saint-Gervais, petite ville située dans les montagnes, où elle traversa les temps les plus orageux sans être inquiétée. Son père lui donna pour précepteur M. Gallon de La Bastide, homme de lettres du plus rare mérite (1). Sous ce nouveau maître, Félix de Saint-Geniez fit des progrès étonnans; et un heureux instinct poussa sa haute intelligence vers la poésie. En 1796, c'est-à-dire à l'âge d'environ 20 ans, il avait déjà conquis le titre de poète par une foule de petites poésies qui furent publiées dans l'*Almanach des Muses* et dans quelques autres journaux.

Le 14 juillet 1806, le marquis de Saint-Geniez épousa, au châ-

(1) Précepteur, plus tard, des enfans du maréchal Victor, duc de Bellune, puis inspecteur de l'Académie de Douai; connu par une traduction très-estimée des œuvres complètes de Tacite et des deux traités de Cicéron sur la vieillesse et l'amitié.

Digitized by Google

teau de Saveille, en Engoumois, Catherine-Charlotte de Bourdeille-Montancey, déjà sa parente, du chef de la marquise de Saint-Geniez, sa mère. Après son mariage, il s'occupa presque exclusivement de la traduction en vers français des élégies de Tibulle, à laquelle il travaillait depuis deux ou trois années. Cette traduction, qui vaut beaucoup mieux que celles qui avaient paru jusqu'alors, fut imprimée en 1814, et obtint dans tous les journaux de l'époque des éloges unanimes (1), que méritaient bien l'harmonie, l'élégance, la facilité de versification, la sévère exactitude de la traduction, et le soin qu'avait eu le traducteur d'adoucir ou de supprimer quelques passages licencieux qui auraient blessé les oreilles françaises.

Avant de faire imprimer sa traduction, Félix de Saint-Geniez l'avait soumise à M. Gallon de La Bastide, au cardinal de Bausset, à M. Michaud, de l'Académie française, et à M. l'abbé de Feletz. Ces littérateurs distingués, dont le suffrage n'était pas suspect, ne l'avaient pas seulement engagé, mais l'avaient, pour ainsi dire, contraint, en faisant violence à une modestie que tant de talent n'accompagne pas toujours, à publier sa traduction ; et le roi Louis XVIII, à qui on l'avait déterminé à faire hommage d'un exemplaire imprimé, l'ayant revu quelques jours après, lui dit : « M. le comte, j'ai lu » votre livre d'un bout à l'autre ; c'est assez vous dire le charme que » j'ai trouvé dans vos vers, car je ne puis souvent que parcourir les » ouvrages qui me sont présentés. »

Après les Cent-Jours, Félix de Saint-Geniez reprit, à Béziers, avec une nouvelle ardeur, ses travaux poétiques. Il chanta, dans un petit poëme, les *Quatre âges du Monde;* réprimanda sévèrement *son esprit* dans une pièce de vers charmants ; jeta quelques fleurs sur la tombe du cardinal *de Bernis ;* célébra dans une églogue la mémoire du *Père Vannière*, et combattit l'insomnie dans une *invocation au sommeil*. Il traduisit plusieurs livres du *Prædium rusticum ;* quelques églogues de Virgile, et je ne sais combien d'odes d'Horace. Mais ce qui abonde le plus dans ses ouvrages, ce sont les épîtres, genre de poésie qu'il préferait à tous les autres : je ne citerai que celles qu'il adressa à Boileau, à Jeanne d'Arc, à Laharpe, à Mar-

(1) « La traduction en vers français des élégies de Tibulle, par M. le comte de Saint-Geniez, dit Guérard dans la *France littéraire*, au mot *Tibulle*, que les circonstances politiques n'ont pas permis de faire connaître autant qu'elle le méritait, a cependant été placée par d'excellens critiques au-dessus des autres traductions qui ont été faites de ce poëte. Les journaux du temps se sont accordés pour faire l'éloge de cette brillante production. »

Digitized by Google

montel, au chevalier de Parny, à Lacretelle, à Alexandre Soumet, au marquis Carrion de Nisas, à Gallon de La Bastide, à son ami de Lautrec, à Labouisse, au vicomte de Nugent, à M. Creusé de Lesser, à Mgr Thibaud, évêque de Montpellier, au premier président de Trinquelague et à M. l'abbé Briand de Saintes. Il chanta Bossuet dans une ode magnifique dont je regrette, à cause des bornes de cet ouvrage, de ne pouvoir citer quelques strophes.

Sous la Restauration, M. de Saint-Geniez devint administrateur, en qualité de maire, de la terre jadis seigneuriale dont il habitait encore, pendant la belle saison, l'antique manoir, et ses relations avec les habitans de Saint-Geniez, qui avaient commencé avant 1789 et n'avaient pas discontinué depuis, rendues plus intimes par la plus paternelle de toutes les administrations, survécurent même à la révocation des fonctions de maire que le gouvernement de Louis-Philippe infligea à l'élu du gouvernement de Louis XVIII.

Vers la fin de 1834, M. de Saint-Geniez, s'associant à plusieurs amis des arts et des sciences, fut un des fondateurs de la société archéologique de Béziers, dont il inaugura la première séance, le 28 mai 1835, par la lecture d'une épître charmante et parfaitement adaptée à l'objet de la réunion.

Après la mort de son père, notre poète avait acheté, aux environs de Servian et à trois lieues de Saint-Geniez, une terre qu'il appela l'*Hermitage*, et dans laquelle il alla jouir des charmes de la solitude. C'est là qu'il acheva de mettre en vers l'*Avare*, c'est-à-dire une des plus belles comédies de Molière. M. l'abbé de Feletz, à qui elle fut présentée par un des amis du poète, la lut avec attention et y trouva une nouvelle preuve du grand talent poétique du marquis de Saint-Geniez. « Les vers de votre ami, dit M. l'abbé de Feletz à celui qui lui avait remis l'ouvrage, découlent si naturellement de la prose de Molière, qu'on dirait que c'est Molière lui-même qui l'a mise en vers. »

Cependant, déjà vieux, depuis quelque temps valétudinaire, il fut bientôt accablé d'infirmités, sans rien perdre toutefois de sa haute intelligence, qu'il conserva jusqu'au dernier soupir. Les vers qui échappèrent à sa plume peu de temps avant sa mort prouvent que l'affaiblissement de son corps n'avait porté aucune atteinte à la vigueur d'esprit dont la Providence l'avait doué.

Une excessive bonté, une ineffable douceur, formaient un type invariable de son caractère; il n'avait jamais choqué ni offensé personne : il aimait tout le monde, et tout le monde l'aimait. Son âme était pétrie de charité, il était surtout l'ami du pauvre, et ne savait

Digitized by Google

pas reculer devant une bonne œuvre. Essentiellement homme de bien, il pouvait repasser dans sa mémoire tous les actes de sa vie, sans en trouver un seul qui démentît la belle devise de ses armoiries : *Candor et honor.* Pieux sans ostentation, catholique par conviction, il ne nourrissait ses pensées que du bonheur sans fin que Dieu promet aux élus. Aussi, aux approches de la mort, sa physionomie n'exprimait-elle qu'une admirable sérénité, légèrement agitée par le sourire de l'espérance; et le 15 décembre 1852, après avoir reçu les derniers sacremens, rendit-il son âme à Dieu, entre les bras de son fils et de son aumônier, tenant la croix appliquée contre son cœur, et répondant lui-même à toutes les prières qui étaient adressées pour lui au suprême dispensateur de la justice éternelle.

(Extrait de l'éloge funèbre prononcé, le 5 mai 1853, devant la société archéologique de Béziers, par M. Azaïs, son président.)

MAUSSAC.

Maussac, village situé sur le ruisseau de Nuéjouls, dans une étroite et profonde vallée, entre Brusque et Tauriac, vers l'extrémité méridionale de Camarès, était autrefois chef-lieu de paroisse, comme il conste d'après d'anciens titres (1) et la tradition. L'église a depuis longtemps disparu, et on n'en voit plus même de vestiges. Quant au château féodal, il en restait encore, après la Révolution, un débris appelé *la Tour*, qui a été démoli depuis. Maussac relevait, pour l'hommage et la justice haute, du château de Brusque, terre baronniale dont la famille d'Arpajon eut la possession jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Il paraît, toutefois, que la famille de Baderon faisait principalement sa résidence à Saint-Sernin, dans l'église duquel était sa sépulture, où elle fit construire une chapelle, et dont elle possédait jadis tout ou partie de la seigneurie. Elle quitta le Rouergue, par suite d'une alliance, vers le commencement du XVIe siècle, pour aller se fixer à Corneillan, près de Béziers.

Le château et seigneurie de Maussac avaient été aliénés par les Baderon en 1655.

(1) Antoine de Baderon, dans son testament de l'an 1518, parle des prêtres de la *paroisse* de Maussac, et d'une distribution qui doit leur être faite dans l'*église* dudit Maussac. Ce village appartient aujourd'hui à la paroisse de Tauriac et à la commune de Mélagues.

Digitized by Google

DE SAINT-JUERY.

ARMES : *Palé d'or et de sinople de huit pièces.*

La famille de Saint-Jory ou Saint-Juery tirait son nom du château de Saint-Juery, situé sur les montagnes, près de Saint-Sernin, et dont la maison de Montlaur eut pendant longtemps la haute seigneurie.

On sait peu de chose sur cette famille.

Amaralde de Saint-Juery, femme de Pons Durand, damoiseau, vivait avec son époux en 1183.

Guillaume et Pierre de Saint-Jory reçurent quelques terres à cens en 1260 (*Tit. de Combret*).

Gaucelin de Saint-Juery était, en 1288, commandeur du temple d'Espalion. Rien ne prouve toutefois qu'il appartînt à la famille dont il s'agit.

Il est question, dans des reconnaissances de l'an 1453, de Guillaume de Saint-Juery, qui possédait à cette époque une maison et des biens à Combret.

Noble Antoine de Baulat, seigneur de Saint-Juery, assista, en 1525, au mariage d'Antoine de Thésan, seigneur de Saint-Geniez, avec Louise de Baderon de Maussac.

En 1544, Charles de Roquefeuil, seigneur de Combret, donna investiture à noble Sobeyrane d'Alhiers, femme de noble Jean de Saint-Juery, pour certaines permutations faites par ces deux époux.

Noble François de Saint-Juery, seigneur d'Hauterives, est compris dans le cadastre de la terre de Combret de 1625 pour ses biens de Combret et d'Hauterives.

Charles de Saint-Juery, seigneur d'Hauterives, habitant de Combret, est porté au rôle de la noblesse de 1668.

Ce Charles, mort avant 1695, paraît avoir été le dernier de son nom. Il eut de Françoise de Calvières une fille, nommée Jeanne, qui épousa noble Hélie de Bernard de Monvalon, lequel fit un contrat d'accord avec son beau-père, le 2 juin 1667.

Digitized by Google

Jeanne hérita des biens de Combret et d'Hauterives.

Cette dernière terre fut vendue, en 1747, à M. Massier, curé de Bétirac, qui la donna à sa nièce, mariée au sieur Durand, père des propriétaires actuels.

Quant à la seigneurie de Saint-Juery, elle appartenait, en 1682, à noble Jean-Louis de Faschal.

Saint-Juery, village situé sur les montagnes de Laguiole, avait donné son nom à une autre famille noble dont on trouve les traces dans quelques titres de l'abbaye de Bonneval.

En 1528, il y eut un accord entre noble Albert de Saint-Juery et les religieux de ce couvent.

Le seigneur de Saint-Juery figure sur le rôle de la noblesse de 1552.

Digitized by Google

DE BLANC DE MONTAIGUT,

Seigneurs barons de Montaigut, coseigneurs de Vailhauzy, de Rebourguil, de Montlaur, de Vendeloves et du Pont-de-Camarès.

Armes : *Coupé d'azur et de gueules, l'azur chargé d'une croix d'argent, accostée de deux étoiles d'or, et le gueule d'un cygne d'argent nageant dans une rivière du même, et surmonté d'un chevron d'argent* (Tables de Verlot).

A côté du village de Montaigut, bâti sur le versant méridional de la montagne qui contient ces abondantes carrières de plâtre et borne au nord le bassin de Camarès, s'élève, sur un énorme rocher, le vieux château féodal de Montaigut, qui a, dit-on, huit cents ans d'existence. Là vécut, dans l'origine, une famille de chevalerie, dont les cartulaires des abbayes voisines ont enregistré le nom et les bienfaits.

On lit dans la *Gallia christiana* qu'en 1151, Guirald de Montaigut et sa femme Englésie donnèrent à Nazarine, prieure de Nonenque, la moitié de la dîme du territoire où son monastère était bâti.

Les moines de Sylvanès ont inscrit dans leurs cartulaires les dons faits, la même année, par Raymond de Montaigut, Jordanne, sa femme, Guillaume et Pierre, ses enfans.

Les archives du pays sont ensuite muettes sur la destinée de cette noble famille qui disparut sans doute au temps des croisades.

On ne retrouve les seigneurs de Montaigut que vers le milieu du xv^e^ siècle. Mais c'était alors une autre race.

Digitized by Google

Noble homme Pierre de Blanc portait le titre de sieur de Montaigut en 1457 [1] (*Tit. de la maison Durand*).

Il était fils, à ce qu'on présume, de Guillaume de Blanc qui, le 3 mars 1396, acheta du seigneur de Caylus la censive établie sur une maison à Saint-Affrique (*Id.*).

Cette famille, qui apparaît ici pour la première fois, tirait peut-être son nom et son origine du vieux château de Blanc, près de Brusque, qui, dès la fin du XIV^e siècle, appartenait à la maison de Caylus.

Noble Jean de Blanc rendit hommage au roi pour la place de Vailhauzy, entre les mains de Lardit de Bar, sénéchal de Rouergue, le 21 février 1461 (*Id.*).

Le 16 mai 1491, Philippe de Blanc *lauza* l'acquisition faite par Jean David de noble Bernard Durand, des censives que celui-ci possédait dans la terre de Vailhauzy, et se réserva l'hommage (*Id.*).

Raymond de Blanc, seigneur de Montaigut, servait dans les hommes d'armes du comté en 1460.

Jean de Blanc, seigneur de Vailhauzy et de Montaigut, eut, de son mariage avec Helips de Rodez-Montalègre, Bernard, qui était chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1545 (*d'Aubais*) et Pierre, ci-après :

Noble homme Pierre de Blanc, seigneur de Montaigut, coseigneur de Montlaur, de Vendeloves, de Vailhauzy et du Pont-de-Camarès, rendit hommage au roi pour ces terres le 1er avril 1540 (*Tit. du château de Montlaur aux archives du département*).

Le 17 juin 1539, Guillaume de Blanc, écuyer, fils de Pierre, seigneur de Montaigut et coseigneur de Rebourguil, agissant en son nom, avait vendu à noble Arnaud de Cahuzac sa portion de la seigneurie de Rebourguil pour le prix de 900 livres tournois (*Id.*).

Le 11 juin 1541, Antoine de Narbonne, écuyer, coseigneur de Rebourguil et de Montagnol, revendit à Pierre de Blanc, seigneur baron de Montaigut, des biens que ce dernier avait aliénés en 1534. Dans cet acte, Pierre de Blanc est qualifié haut et puissant seigneur, écuyer, coseigneur de Vendeloves et du Pont-de-Camarès. On y mentionne son fils, Ramond de Blanc, chanoine de Brioude.

Il paraît, d'après un dénombrement fait, le 19 mai 1540, par Arnaud de Cahuzac, écuyer, seigneur de Costrix, etc., devant le sénéchal de Rouergue, qu'à cette époque Pierre de Blanc avait aliéné une

(1) Dans les titres de la maison de Combret, on trouve un noble Pierre Blanc, coseigneur de Peux, en 1356.

Digitized by Google

autre partie de ses terres, notamment les coseigneuries du Pont-de-Camarès (1) et de Vendeloves, que ledit Arnaud dit avoir achetées de noble Pierre de Blanc et d'Isabelle de Blanc, sa sœur (*Tit. de la maison de Solages*).

En 1551, noble Jean de Blanc était seigneur de Vailhauzy pour les deux tiers.

Noble Guillaume de Blanc, seigneur de l'autre tiers, fut reçu à faire le service d'un archer au ban et arrière-ban, assisté du seigneur de Verzols, pour la somme de 60 livres, comme il appert de l'ordonnance du sénéchal du 4 mai 1551.

Il existe un accord de l'an 1566 entre le seigneur de Caylus et noble Guillaume Blanc, baron de Montaigut (*Arch. de Montlaur)*.

Au mois de janvier 1574, Guillaume de Blanc, baron de Montaigut, fut tué par ses gens dans son propre château. « C'était, dit la chronique, un homme malicieux et plein d'ambition. Depuis les derniers troubles, il ne s'était employé en aucune sorte pour le fait de la religion. Ses meurtriers firent sortir sa femme et donnèrent 200 écus à la garnison de Saint-Affrique, afin qu'ils ne fussent molestés; car cedit baron possédait grand avoir. » (*Mém. mss. sur les troubles religieux du Rouergue*).

Le baron de Montaigut, qui s'était déclaré pour les religionnaires, avait été gouverneur de Saint-Affrique en 1568 *(Id.)*.

Delphine de Blanc, fille de feu noble Jean de Blanc, seigneur de Vailhauzy, et de Jeanne de Saint-Maurice, fut mariée, le 20 juillet 1594, avec Charles de Solages, seigneur d'Alzac, deuxième fils de Paul de Solages et de Françoise de Lauzières de Thémines. Par ce mariage, la terre de Vailhauzy passa dans la maison de Solages.

En 1597, Jeanne de Blanc était femme de noble Jean d'Annat, dont on voit la famille posséder, en 1654, sans doute par suite de l'extinction de celle de Blanc, les châteaux et seigneuries de Montaigut et de Montlaur (2).

Ce Jean et autre Jean, son fils, se qualifiaient seigneurs de Montaigut en 1654, et de Montlaur et de Combescure en 1657 (*Tit. de la maison de Solages*).

(1) La seigneurie du Pont-de-Camarès était alors possédée par les maisons de Blanc et de Durand, par indivis avec le roi et le seigneur d'Arpajon.

(2) On voit par un titre de la maison de Durand que noble Jean d'Annat, seigneur de Vendeloves en 1651, était originaire de Saint-Rome-de-Tarn. Il vendit cette terre à Paul de Solages, en 1656. Les d'Annat portaient : *D'or, à un agnus castus de sinople fleuri d'argent.*

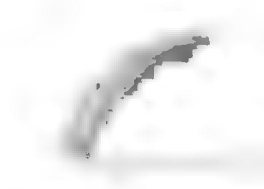

Ils sont inscrits l'un et l'autre sur le rôle de la noblesse de 1668.

On trouve dans les actes Pierre d'Annat, baron du Ram, en 1656 (*Arch. de Montlaur*).

Julienne de Blanc de Montaigut avait épousé noble Pierre de Michau, seigneur de Comps, qui testa, le 10 avril 1598, à Beaumont, où il commandait pour le service du roi. On ignore si Julienne était sœur ou tante de Delphine et de Jeanne.

Le château de Montaigut était passé, avant la Révolution, à M. de Labit, de Saint-Gervais, qui l'a vendu au sieur Ollier, habitant du lieu.

Digitized by Google

DE MARCILHAC,

Seigneurs de La Bastide-Capdenac, de Boisse, de La Roque et de Montalègre.

ARMES : *Burelé d'argent et d'azur de 10 pièces, à trois chevrons de gueules brochants.*

Cette famille, qui fut maintenue dans sa noblesse, le 19 septembre 1699, par l'intendant Lepelletier, sur preuves remontant à 1508, portait primitivement le nom de *Molceau* (1), ce qui fait croire qu'elle était originaire du Limousin ou du Quercy, où se trouvaient, en effet, d'anciennes et nobles familles de ce nom. Il paraît qu'elle occupait en Rouergue, avant la fin du XVe siècle, la seigneurie de Boisse (2) et celle de Labastide-Capdenac (3), possédées avant elle, la première, par la maison de Castelnau-Brétenoux; la seconde, par celle de Capdenac (4).

Sa filiation ne remonte, d'après les titres que nous avons sous les yeux, qu'à Bertrand, qui suit :

I. BERTRAND DE MARCILHAC, Ier du nom, qualifié noble homme, seigneur de Boisse, figure sur un ancien

(1) Pacte de mariage de Jean II de Lapanouse du Colombier avec Antoinette de *Molceu* ou *Molceau*, fille de Bertrand de *Molceau*, surnommé *Marcilhac*, seigneur de *Boysse*, en date du 14 mars 1477.

(2) Boisse, sur le Lot, à l'extrême limite du canton d'Aubin.

(3) La Bastide-Capdenac, dans le canton et à une lieue ouest de Villefranche.

(4) Gaillard de Castelnau-Brétenoux, seigneur de Brétenoux, se qualifiait encore seigneur de Boisse et de Livignac en 1471. — Bernard de Capdenac, chevalier, dans son testament du 26 septembre 1465, se qualifie seigneur de La Bastide.

Digitized by Google

rôle de la noblesse qui paraît avoir été fait vers 1460. On le croit père des suivans :

1° Gaucelin de Marcilhac, seigneur de Boisse, époux d'Isabeau de Verdun qui fit son testament le 26 juillet 1526. Elle veut être enterrée dans l'église de Boisse, au tombeau de son mari. Elle lègue à Antoinette de Marcilhac, sa fille, femme de noble Pierre de Naucaze, seigneur de Naucaze (1), à Jean-Antoine des Ondes, fils aîné de Guion des Ondes et de Cécile de Marcilhac ; institue pour héritier Bernard de Marcilhac, son fils. Ledit acte fait au château de Boisse, en présence de Bertrand de Marcilhac, seigneur de La Bastide-Capdenac, etc. ;

2° Bertrand de Marcilhac, seigneur de La Bastide-Capdenac, qui suit ;

3° Gaillard de Marcilhac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Selve, vivant en 1517 ;

4° Antoinette de Marcilhac, mariée, le 14 mars 1477, à Jean de Lapanouse, IIe du nom, seigneur du Colombier, fils d'Amalric et de Bertrande des Ondes.

II. BERTRAND DE MARCILHAC, IIe du nom, seigneur de La Bastide-Capdenac, vivant en 1534, épousa Anne de Lescure qui le rendit père d'Amalric et de Gaillard, ci-après (2), et de Catherine, femme de Joseph de Montarnal, seigneur de Sénergues, dont elle était veuve en 1562.

III. GAILLARD DE MARCILHAC, seigneur de La Bastide-Capdenac, de Salles-Courbatiès, de Boisse, de Gironde, de Dunsta, en Quercy, se maria avec Anne d'Arpajon, fille de Jacques et de Charlotte de Castelpers. Dans son testament, qui est du 8 mars 1564, il élit sa sépulture à l'église de La Bastide-Capdenac, au tombeau de ses prédécesseurs ; institue pour héritier Bertrand, son fils aîné,

(1) Antoinette, dame de Boisse, eut de Pierre de Naucaze Marguerite, mariée, en 1535, à Jean de Corn, seigneur d'Ampare.

(2) M. de Courcelles, dans sa généalogie de la maison de La Valette, t. 1er, mentionne un Bertrand de Marcilhac, seigneur de La Bastide, qui avait épousé, vers l'an 1475, Marguerite de La Valette, fille de Pierre, seigneur de Toulonjac, et d'Yolende de Génebrières. Nous ne savons à quel degré il faut la rapporter.

Digitized by Google

avec substitution graduée, en faveur de ses autres enfans mâles, et, à défaut de postérité de leur part, leur substitue Raymond de Lescure, baron de Lescure et Belcastel, son cousin germain, et ses enfans; établit noble Sébastien de Candières, seigneur de Grandval, en Albigeois, son beau-frère, et le susdit Raymond, tuteur de ses enfants, lègue à chacun de ceux-ci, ainsi qu'à ses filles, la somme de 3,500 livres; assure le sort d'Anne d'Arpajon, sa *très-chère femme*, et finit par un legs de 500 livres, en faveur de Marguerite de Marcilhac, sa fille *naturelle*, par *considération de pitié*.

Il avait eu de son mariage :

1° Bertrand III, qui suit;
2° François de Marcilhac, marié, d'après M. de Courcelles, le 23 mai 1577, à Marguerite de La Valette-Parisot, fille de Jean IV et de Gabrielle de La Valette-Cornusson;
3° Charles de Marcilhac;
4° Charlotte,
4° Anne;
6° Antoinette;

IV. BERTRAND DE MARCILHAC, IIIe du nom, seigneur de La Bastide-Capdenac, mort en 1603, avait épousé, en premières noces, en 1586, Suzanne de Cassanhes, fille d'Antoine de Cassanhes, seigneur du Cayla, et d'Anne de Cazillac; en deuxièmes noces, Olympe de la Prade (Loupiac). Ses enfans furent :

1° Jeanne de Marcilhac, mariée par contrat du 25 août 1605, à noble Paul de Cahuzac, seigneur du Verdier;
2° Louise de Marcilhac, femme, le 27 avril 1617, de Jean du Rieu, seigneur de Carrandiès, de la branche de Saint-Beauzile, en Languedoc;
3° Anne de Marcilhac qui épousa, le 28 février 1612, Guillaume de Morlhon, seigneur d'Autayrac;
4° Jean, qui suit:

V. JEAN DE MARCILHAC, seigneur de La Bastide, qu'on présume être celui qui acquit la terre de Senergues, père d'autre Jean et de François.

Digitized by Google

VI. JEAN DE MARCILHAC échangea sa terre de La Bastide-Capdenac contre celle de Montalègre, dans le Vabrais, que lui céda le vicomte de Corneillan, par acte du 27 novembre 1675, avec un retour de 14,000 livres pour plus-value (1).

Jean de Marcilhac avait épousé Jeanne de Goudal de La Goudalie, avec laquelle il était séparé de biens dès 1666, et dont il avait eu :

1° JOSEPH, son héritier, vivant en 1687 ;
2° PIERRE DE MARCILHAC, seigneur de Montalègre, habitant à Saint-Félix-de-Sorgues, et qui vendit, en 1700, certaine rente à noble François de Corcoral, seigneur de Masgranet ;
3° FRANÇOISE DE MARCILHAC, femme d'Antoine Coste, du lieu d'Arses, paroisse de Saint-Loup.

VII. FRANÇOIS-FÉLIX DE MARCILHAC vendit, en 1741, la terre et château de Montalègre au marquis de Roussille.

(Ce fragment généalogique a été composé d'après les titres fort incomplets qui se trouvaient au château de La Goudalie.)

BOISSE.

Le château de Boisse, sur le Lot, à l'extrême limite du canton d'Aubin, appartenait, du moins en partie, en 1345, à Pierre de Viasac, damoiseau, qui se qualifiait alors coseigneur de Boisse. La maison de Castelnau-de-Brétenoux y avait aussi des droits, et il paraît même que, dès le milieu du XVe siècle, l'entière seigneurie appartenait à Jean de Castelnau.

Gaillard de Castelnau-de-Brétenoux se disait encore seigneur de Boisse (et de Livignac) en 1471.

Cette terre passa, vers cette époque, à la maison de Marcilhac, seigneurs de La Bastide-Capdenac, et y resta jusques vers la fin du XVIe siècle.

La famille Bouyssou possédait le château de Boisse avant la Révolution, et le possède encore de nos jours.

(1) La seigneurie de La Bastide-Capdenac était encore aux mains des Corneillan en 1789.

Digitized by Google

LAURET.

Pierre-Bernard Lauret, seigneur de Merville (1), né à Millau, en Rouergue, était, en 1461, conseiller au parlement de Toulouse (2). Quelques années après, il fut fait avocat-général, et, en 1472, il fut un des commissaires royaux à l'assemblée des Etats-généraux du Languedoc, qui fut tenue à Montpellier, le 10 avril de cette année, et où l'on accorda à Louis XI une aide de 121,000 livres. Ce fut peu après la tenue de ces Etats et dans le courant de la même année, que Lauret fut revêtu de la charge de premier président au parlement de Toulouse, à la place de Louis de La Vernade. Il paraît qu'il était en possession de la confiance du roi, car nous le voyons successivement commissaire-royal aux Etats-généraux de Languedoc, tenus à Pézenas en 1482; à ceux de 1483, tenus à Montpellier, et à ceux de Carcassonne, en 1491. Voici ce que dit de lui Lafaille (3) : « Il était pieux et charitable, très-zélé pour la justice et riche d'un profond savoir dans l'un et l'autre droit. Il composa plusieurs traités sur diverses matières, mais qui sont malheureusement perdus. Nicolas Bertrand fait mention d'un de ces traités, intitulé : *Des cas auxquels le juge séculier peut mettre la main sur un prêtre sans craindre d'encourir l'excommunication*, où, selon cet historien, ce sujet était traité avec beaucoup de savoir. »

Lauret mourut à Toulouse, le 7 août 1495, étant premier président et après avoir rempli cette charge vingt-trois ans.

Il avait épousé, en 1453, Isabeau de Saint-Félix, du Lauragais.

Dom Vayssette donne le sceau de ses armes au 5e volume de son histoire, pl. 7. *D'argent, au laurier arraché de sinople, accosté de deux étoiles, au chef chargé de huit étoiles en orle.*

Anne de Lauret était entrée dans la famille de Goudon, seigneurs de Pradeilhes, en 1487.

(1) Ainsi qualifié dans un acte de 1478. Lafaille, *Ann. de Toulouse*, 1re p.

(2) *Histoire du Languedoc*, t. 5, preuves.

(3) *Annales de Toulouse*, 1re p., p. 286.

Digitized by Google

Digitized by Google

D'ICHER,

Seigneurs de La Bastide-de-Fons, de Bernagues, de Soubès, de la Vayssière, de Saint-Félix, de Ribaute, etc., en Rouergue et en Languedoc.

Armes : *Coupé, au 1 de gueules, au lion issant d'argent ; au 2 d'or, à l'aigle de sable. Couronne de comte.*

Support : *Deux lions.*

Cimier : *Une épée dans la garde de laquelle est passée cette devise :* Partout fidèle.

La famille d'Icher de Villefort tient un rang distingué parmi l'ancienne noblesse d'épée du Rouergue, et l'on peut affirmer, par le témoignage des chartes et de l'histoire, qu'elle est une des plus anciennes du pays. En effet, malgré la perte d'une grande partie de ses titres, incendiés dans le château de La Bastide, par les religionnaires, en 1622, elle conserve un acte du 9 avril 1127, par lequel Catherine Gayssière, veuve de noble Jean-Pierre de Trémolet, fit une donation à messire César *d'Icher*, son filleul. On voit ensuite :

Bertrand *d'Icher*, chevalier, rendre hommage, la veille des calendes d'avril 1282, à Guillaume de Saint-Maurice, damoiseau, baron de Montpaon, pour les fiefs qu'il tenait en la mouvance de ladite terre et baronnie de Montpaon, au diocèse de Vabres ;

Et Raymond *d'Icher*, damoiseau, faire foi et hommage et fournir aveu et dénombrement de sa seigneurie directe du Clapier à Pierre de Castelnau, évêque de Rodez, le 24 avril 1325.

Lorsque Henri V, roi d'Angleterre, vint, à la tête de 50,000 hommes, revendiquer l'exécution du traité désastreux et humiliant de Bretigny, et qu'il eut remporté, malgré lui, la funeste victoire d'Azincourt, où le connétable d'Albret lui livra trop imprudemment

bataille, le 25 octobre 1415, la noblesse de toutes les provinces du royaume accourut au secours du roi Charles VI. Sicard d'Icher, soit qu'il fît partie de l'armée d'Azincourt, soit qu'il fût du nombre du ban et arrière-ban nouvellement levé, fut passé en revue à Paris avec les autres écuyers de la compagnie de Thomas Fortin (1), les 1er mai et 1er novembre 1416. Dans la première revue, figuraient, avec Sicard d'Icher, Magaut de Théza, gentilhomme de Perpignan, Guinet de Fabreguettes, Urbin de Cremins et Guillaume de Boscheron, et dans la seconde, Jacques de Malespine et Jean de Canzat, gentilshommes de la Gascogne et du Languedoc (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, col. 913).

Lorsque la famille d'Icher fit ses preuves au cabinet des ordres du roi pour le service militaire, elle prouva sa filiation d'une manière littérale et suivie depuis Sicard d'Icher, qui vivait à la fin du XVe siècle. C'est conformément au certificat délivré par M. Cherin père, le 17 décembre 1784, en faveur de M. le baron d'Icher, que nous donnons ici la généalogie de cette famille.

I. SICARD D'ICHER, Ier du nom, coseigneur de la terre et du château de La Bastide-de-Fons, au diocèse de Vabres, en Rouergue, né vers l'an 1470, pouvait être le petit-fils de Sicard d'Icher, qui portait les armes pour le roi Charles VI en 1416. L'ordre des temps et l'usage assez constant de transmettre le nom de baptême de l'aïeul à l'aîné de ses petits-fils, rendent cette conjecture très-probable. Sicard d'Icher, seigneur de La Bastide, fit son testament au mois de décembre 1521, et laissa :

1° Sicard, IIe du nom, qui suit ; 2° Madeleine d'Icher de Giniac, légataire de son frère Sicard, en 1556 et 1568.

II. SICARD D'ICHER, IIe du nom, coseigneur de La Bastide-de-Fons, de Soubès, etc., épousa, peu avant le 20 novembre 1520, damoiselle Madeleine de La Vergne de Tressan, fille d'Antoine de La Vergne, Ier du nom, seigneur de Tressan et de Puylacher, et de Galienne de Pouzolles (*Dictionnaire de la noblesse de France*, in-4°,

(1) Ce Thomas Fortin avait combattu à Azincourt, et se trouvait à Paris le 1er décembre 1415.

Digitized by Google

t. VIII, 1774, p. 531). Sicard d'Icher fit son testament devant Jean Alarxat, notaire, le 23 novembre 1556. Il prescrivit sa sépulture au cimetière de la chapelle de Saint-Jacques, de La Bastide-de-Fons, au tombeau de ses prédécesseurs, ordonna que soixante prêtres assistassent à ses funérailles, fit un grand nombre de legs pieux et particuliers, qu'il confirma par un codicile du 9 mai 1568, constitua à ses filles, non encore mariées, des habits de noces selon leur qualité, et assura à sa femme l'usufruit de ses biens pour en jouir sa vie durant. Sicard d'Icher ne vivait plus le 23 août 1592. Ses enfans nommés dans ses deux testamens furent :

1° Jean, I^er^ du nom, dont l'article viendra ; 2° Tristan d'Icher, vicaire de l'église paroissiale de La Bastide-de-Fons; 3° Alzias d'Icher, religieux au monastère de Villemoigne ; 4° Blaise d'Icher, religieux en l'abbaye de Saint-Thibery, au diocèse d'Agde ; il vivait encore en 1592 ; 5° Jeanne d'Icher, mariée par contrat du 29 janvier 1547, avec Louis *de La Roque*, seigneur de Colombrines, au diocèse de Nîmes, fils de Thomas de La Roque, seigneur du même lieu. Il fit son testament le 14 septembre 1587. (*Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, par le marquis d'Aubais, II^e^ partie, page 177) ; 6° Marguerite d'Icher, qui était mariée, en 1556, avec N.... *Patien*, seigneur de Mara. Elle ne vivait plus le 9 mai 1568 ; 7° Catherine d'Icher, mariée après l'année 1556 et avant le 6 février 1567, avec noble Denys *de Bayne*, de la ville de Capestang; 8° Madeleine d'Icher, aussi mariée avant le 6 février 1567, avec Claude de Promilhac, seigneur de Boulac.

III. JEAN D'ICHER, I^er^ du nom, seigneur de Bernagues et de La Bastide-de-Fons, héritier universel de son père, épousa, en sa présence, par contrat du 16 juillet 1554, passé devant Dulac, notaire de Soudargues, Françoise de Roquefeuil, fille de Guillaume de Roquefeuil, chevalier, seigneur de Pinet, de La Bessière et de Padiès, en Albigeois, et de Catherine Guittard de Taurines, et sœur de Pierre de Roquefeuil, seigneur de Pinet, de Padiès, etc., époux de Françoise de Montpeyroux, lequel fut nommé exécuteur du testament que Jean d'Icher fit, le 6 février 1567, devant Martin, notaire. Celui-ci demanda

Digitized by Google

à être inhumé au cimetière de l'église de Saint-Jacques de La Bastide, au tombeau de ses prédécesseurs. Il fit différents legs à ses filles, ainsi qu'à Jeanne, Catherine et Madeleine d'Icher, ses sœurs, institua son fils son héritier universel, et donna l'usufruit de tous ses biens à dame Françoise de Roquefeuil, sa femme. Il vécut jusqu'après le dernier testament de son père, dont il recueillit la succession, et laissa :

1° Sicard, III^e du nom, qui suit; 2° Rose d'Icher; 3° Beatrix d'Icher; 4° Jeanne d'Icher, légataires de leur père, le 6 février 1567.

IV. SICARD D'ICHER, III^e du nom, seigneur de La Bastide-de-Fons, épousa, par contrat du 23 août 1592, passé devant Coste, notaire à Gabian, Antoinette d'Arnaud de Neffiès, fille de feu noble Jacques d'Arnaud, dit Prévost, seigneur de Neffiès, au diocèse de Béziers, et de damoiselle Claire de La Valette, dont un fils unique :

V. SICARD D'ICHER, IV^e du nom, seigneur de La Bastide-de-Fons, etc. Par acte du 8 juin 1604, reçu par le même Coste, notaire à Gabian, son père lui fit donation universelle de ses biens.

Sicard servit activement dans les armées que Louis XIII leva pour dompter les religionnaires. C'est ce que porte expressément une lettre de ce prince, datée du camp devant Montpellier, le 2 septembre 1622. Le roi ordonne aux capitaines Beis, Mazeron et autres, de faire restituer à noble Sicard d'Icher son château de La Bastide, récemment évacué par les rebelles, qui s'en étaient emparés, ainsi que de tous ses titres et effets. Il épousa : 1° une dame dont le nom n'est pas connu; 2° par contrat du 10 février 1642, Marie de Roquefeuil de Verzols, fille de feu noble Claude de Roquefeuil, seigneur de Verzols, en Rouergue, et d'Anne de Vissec de La Tude de Fontès.

Sicard d'Icher comparut au ban de la noblesse de Rouergue, commandé par le marquis de Bournazel, suivant le certificat de celui-ci, du 24 juillet 1644. Le 19 décembre 1666, Sicard fit son testament devant le sieur Bour-

Digitized by

gade, curé de Soubès, au défaut de notaire, en présence de divers témoins, et fut inhumé en la tombe de ses prédécesseurs, selon sa dernière volonté. Ses enfans sont nommés dans son testament comme suit :

Du premier lit :

1° Claire d'Icher, qui resta veuve, avant le 19 décembre 1666, de noble Claude *de Roquefeuil*, seigneur de Saint-Etienne ;
2° Louise d'Icher. Son père lui légua la somme de 2,000 livres ;
3° Françoise d'Icher, épouse de Michel *d'Azémar*, juge de Lodève. Elle vivait le 13 mai 1689.

Du second lit :

4° Jean, IIe du nom, dont l'article suit ;
5° Pierre d'Icher, sieur del Pont, auquel son père légua 3,000 livres. Il servit dans les régiments du marquis de Vins et du sieur de Villèle, puis au ban et arrière-ban de la noblesse de Languedoc en 1692, et laissa de son mariage avec demoiselle Geneviève de Courges, de la ville de Lodève :
   A Jean d'Icher, del Pont, né le 11 mars 1684 ;
   B Marie-Geneviève d'Icher del Pont, née le 7 mai 1689 ;
6° Jean-François, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné ;
7° Jeanne d'Icher, femme de Pierre *Julien*, écuyer, seigneur de Ceilhes ;
8° Marie d'Icher. Son père lui légua 2,000 livres.

VI. JEAN D'ICHER, IIe du nom, seigneur de La Bastide et de Soubès, servait dans la compagnie de chevau-légers, que commandait M. de Lestang de Fontès, lorsque le maréchal d'Albret lui donna ordre, le 31 mai 1674, de se rendre au ban et arrière-ban de la noblesse de Guienne. Par contrat du 20 février 1678, reçu par Journès, notaire à Sauve, il épousa Marie-Claire Pelet de Montmirat, fille de noble Henri Pelet de Narbonne, seigneur de Montmirat, capitaine au régiment de Calvisson, infanterie, et d'Isabeau, dite Fanson d'Aleman-Mirabel, et petite fille de Pierre Pelet de Narbonne, baron de Combas et de

Digitized by Google

Montmirat, seigneur de Vic, de Fontanès, de Caunes, etc., et de Catherine d'Eydier, de Puyméjan. Le seigneur de La Bastide fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse de Guienne, par le marquis de Bournazel, sénéchal et gouverneur du pays de Rouergue, le 26 avril 1693, et le 17 juillet de cette même année, il fut déchargé du droit de francs-fiefs, attendu sa qualité de gentilhomme, par ordonnance de M. Lambert-d'Herbigny, intendant de Montauban. Jean d'Icher fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. de Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc, rendu le 20 août 1698. Il eut, entre autres enfans :

Henri d'Icher, seigneur baron de La Bastide, de Soubès, etc., père de deux fils :

A N..... d'Icher, baron de La Bastide, lequel vivait encore en 1786. Il avait été marié trois fois, et avait eu, entre autres enfans :

N..... d'Icher, dame de La Bastide, épouse de M. de *Sambucy de Vendeloves*, et mère de deux filles :

a Henriette de Sambucy, épouse de Claude-François, comte *d'Albignac*, baron du Triadou, créé maréchal-de-camp, le 1er juin 1793, père de Maurice-François, comte d'Albignac, de Castelnau, maréchal-de camp, décédé gouverneur de l'école royale militaire de Saint-Cyr, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis;

b N..... de Sambucy, femme de M. *de Ferroul*, baron de Laurens, ancien officier des gardes de Monsieur.

B N..... d'Icher, chevalier de La Bastide, capitaine de grenadiers au régiment de Vexin, chevalier de Saint-Louis. Il servit pendant quarante ans et fut tué dans un siége à la tête de sa compagnie.

VI. JEAN-FRANÇOIS D'ICHER, écuyer, sieur des Angles, épousa, le 7 juin 1678, Catherine de Tiffy, dame de Vayssière, fille de feu Etienne de Tiffy, seigneur de La

Digitized by Google

Vayssière (1), capitaine de cavalerie. Le 20 mars 1688, et au mois de février 1698, Jean-François d'Icher rendit avéu et dénombrement à messire Antoine-Charles de La Garde de Cambonas, évêque de Lodève et comte de Montbrun, à raison de la seigneurie de La Vayssière. Il vivait encore le 21 mai 1711. Il eut pour fils :

VII. JEAN-CHRISTOPHE D'ICHER, écuyer, seigneur de La Vayssière et de Saint-Félix, né le 8 décembre 1679. Il fut nommé lieutenant de la compagnie de milice de la ville de Nant, le 20 octobre 1702, et avait épousé, par contrat du 25 janvier 1701, Catherine de Rouvier, fille de Gervais de Rouvier, conseiller du roi, commissaire aux revues de la ville de Nant, et de Claire Bruguière. Elle eut en dot 6,400 livres, dont Jean-Christophe d'Icher donna quittance finale, le 4 mai 1706, à Pierre de Rouvier, avocat au parlement et lieutenant du juge de Nant, avec lequel il transigea au sujet des biens dotaux de sa femme, le 28 juin 1720.

Ses enfans furent :

1° N...... D'ICHER DE VILLEFORT, décédé lieutenant au régiment de Condé, infanterie ;
2° RAYMOND, dont l'article suit ;
3° N....., D'ICHER, mort lieutenant au régiment de Vexin ;
4° GERVAIS D'ICHER DE VILLEFORT, religieux bénédictin, prieur de Saint-Sauveur ;
5° MARIE D'ICHER DES ANGLES, née le 31 mai 1710, mariée avec Guillaume *Ayrolle* ;
6° CATHERINE D'ICHER DE LA VAYSSIÈRE, épouse de M. *de Chauvet*.

(1) Etienne de Tiffy de La Vayssière, après avoir servi avec distinction sous le maréchal de Créquy et le prince de Condé, obtint le commandement de la ville de Nant, sa patrie, pendant les troubles de Rouergue. La prudence et la capacité qu'il déploya dans cette mission sont attestées dans les termes les plus honorables par un certificat des autorités et des notables de cette ville, du 20 mars 1670. Il y est dit : « Qu'ils lui porteront toujours toute sorte de reconnaissance et d'estime pour s'être si dignement acquitté de la conservation de la ville en l'obéissance du roi. » Un banc d'honneur, dans la principale église de Nant, lui fut concédé en considération d'un service aussi éminent.

Digitized by Google

VIII. RAYMOND D'ICHER, chevalier, qualifié baron de Villefort, seigneur de la Vayssière, de Saint-Félix, de Ribaute, etc., naquit à Nant, le 29 avril 1726, et entra au service comme lieutenant au régiment de Condé, en 1744; mais la perte de deux frères et l'autorité d'un père infirme le forcèrent à interrompre sa carrière et à rentrer dans la vie privée. Il s'allia, par contrat du 20 octobre 1757, passé devant Passebosc, notaire à Beziers, avec Anne-Claire-Thérèse Le Noir, dame de Ribaute, née le 23 août 1744, fille légitime de messire Louis Le Noir, seigneur de Ribaute, et de dame Françoise-Thérèse de Gaultier de Villenouvelle. Il est décédé le 13 janvier 1798, ayant eu deux fils et trois filles :

1° Pierre-François-Marie, qui suit;
2° Marie-Baptiste d'Icher de Villefort, mort enfant;
3° Marie-Thérèse d'Icher de Villefort, mariée : 1° avec Pierre-François *Ayrolle des Angles*, son cousin-germain, mestre-de-camp de cavalerie, inspecteur général d'une division de la maréchaussée et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; 2° avec Gabriel d'*Izarn*, chevalier de Fraissinet, page du roi en la petite écurie, et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte ;
4° Agathe d'Icher, } mortes en bas-âge.
5° Félicité d'Icher, }

IX. PIERRE-FRANÇOIS-MARIE, baron d'Icher de Villefort, né à Béziers, le 31 janvier 1767, entra sous-lieutenant de remplacement au régiment de Limosin, le 4 janvier 1785, après avoir fait, devant le généalogiste des ordres du roi, les preuves de noblesse exigées pour être reçu, avec ce grade, dans les troupes de Sa Majesté. Nommé officier dans les chasseurs, le 6 octobre 1789, il émigra de Corse, où se trouvait son régiment, le 10 août 1791, et de France, au mois de septembre de la même année. Les journaux d'alors ont parlé de son émigration, des dangers qu'il avait courus et de son adresse à M. du Portail, ministre de la guerre. Il rejoignit les compagnies nobles d'ordonnance, à Andernack, près de Coblentz, fit la cam-

Digitized by Google

pagne de l'armée des princes, frères de Louis XVI, et fut licencié avec les mousquetaires, à Stenacken, dans le pays de Liége, le 24 novembre 1792. De là, il se rendit à Dusseldorff, où il fit imprimer, sur la mort de l'auguste roi-martyr, un *Discours historique en forme d'adresse à la nation française*, dont la *Gazette de Cologne*, du 18 avril 1793, nº XXX, fit une mention honorable. Ayant rejoint ensuite l'armée aux ordres du prince de Condé, le 29 juillet 1793, le baron d'Icher fut incorporé dans la cavalerie noble, compagnie de Mellet. Il a fait toutes les campagnes de cette armée, soit comme cavalier noble, sous-aide-major dans le régiment du comte Alexandre de Damas, soit comme officier dans le régiment des grenadiers de Bourbon. Après avoir suivi l'armée en Russie, puis en Italie, il fut licencié avec elle au quartier-général de Feistritz, dans la basse Styrie, le 4 mars 1801. Rentré dans sa patrie, le baron d'Icher continua à consacrer sa plume à la cause qu'il ne pouvait plus servir de son épée. Le dernier acte de dévouement auquel il sacrifia les débris de sa fortune, lui devint un titre à la haine et à la vengeance du pouvoir impérial. Une longue et cruelle captivité qu'avaient précédée de nombreuses persécutions, a rendu mémorable, dans son pays, son dévouement et sa fidélité à Dieu et au roi. Rendu à la liberté par les événements qui ont replacé Louis XVIII au trône de ses aïeux, le baron d'Icher fut choisi par ses concitoyens pour présider la députation de la ville de Nant, chargée de déposer au pied du trône l'hommage de sa fidélité et de son amour (1). Dans cette circonstance, et à la prière de ses concitoyens, il demanda et obtint de la bouche du roi l'autorisation de faire élever, sur une colonne, une statue de Louis XVI, qu'il avait fait ériger à ses frais, quelques années auparavant, dans le jardin de sa maison paternelle, et qu'on voit, depuis 1816, sur une colonne tronquée, de la même pierre que la statue, sur la principale place de la ville. Le 26 octobre 1814, il reçut le brevet de chevalier de l'ordre royal et

(1) 5 août 1814.

Digitized by Google

militaire de Saint-Louis. Le baron d'Icher fut promu, le 23 septembre 1815, au grade de capitaine de cavalerie, pour tenir rang du 24 janvier 1796, et reçut la décoration de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, le 1er septembre 1817. Pendant les *cent jours*, le baron d'Icher, n'ayant pas voulu quitter ses décorations, et ayant arraché et déchiré, en présence des habitants de la ville de Nant, rassemblés sur la place Louis XVI, le décret de Napoléon, qui abolissait les ordres et institutions du trône légitime, il fut arrêté et conduit, par la gendarmerie, au fort de la Malgue, et eût été fusillé, si la bataille de Waterloo n'eût amené sa délivrance. A cette époque, il se trouvait transféré au château d'If, où il arbora au haut d'une tour un drapeau blanc, à l'instant même où la garnison était sous les armes. Au sortir de sa captivité, il se rendit à Paris, et présenta au ministre de la guerre un mémoire auquel monseigneur le prince de Condé ajouta cette apostille :

« M. le baron d'Icher-Villefort a servi avec distinction » dans l'armée qui fut sous mes ordres, et les preuves qu'il a » renouvelées de sa bravoure, de son zèle et de sa fidélité, » pendant la dernière Révolution, ainsi que les persécu- » tions qu'il a souffertes, en augmentant mon ancien inté- » rêt, me font désirer qu'il puisse obtenir le grade de » colonel avec activité. Je prie M. le maréchal, ministre » de la guerre, d'être favorable à sa demande.

» *Signé* : Louis-Joseph de BOURBON.

» Chantilly, le 20 septembre 1817. »

(*Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par M. Lainé, t. II.)

L'exaltation des sentimens politiques de M. d'Icher l'avait quelquefois porté à des actes que semblaient réprouver non-seulement la prudence, mais encore la saine raison.

M. d'Icher de Villefort est mort à Nant, en 1835.

Digitized by Google

DE BOISSIÈRE,

Seigneurs de Carcenac-Peyralès, de Fijaguet et des Canals, de Ginoles, de La Selve.

ARMES : *D'argent, à un bois de sinople, au chef d'azur, chargé d'un crancelin ou diadème fleurdelisé d'or.*

Il est rapporté, dans un titre de la cité de Rodez, qu'en 1365, le prince de Galles ayant ordonné que ses armes seraient empreintes sur les portes de la ville, les consuls furent forcés d'obéir; mais Pierre Boissière, procureur-général du comte et de l'évêque, fut assez courageux pour dénoncer les consuls comme traîtres à la patrie, et il les cita devant la cour commune du paréage (1).

I. Le descendant de ce généreux citoyen, JEAN BOISSIÈRE, fut anobli sous le règne de Louis XI. Les lettres patentes sont du mois de février 1474. Le même Jean fut député aux Etats généraux en 1484.

En 1492, il se qualifiait écuyer, seigneur de Carcenac-Peyralès et coseigneur de Panat *(Titres de Panat)*.

Il fit son testament le 23 juin 1500, et institua pour héritiers Jean et François, ses fils, et d'Antonia de Rességuier, qu'il avait épousée le 14 décembre 1474.

(1) On voit aux archives du chapitre le testament d'une dame nommée Agnès, veuve d'un Jean Boissière, sans doute fils de Pierre, par lequel elle fait héritiers les anniversaires du chapitre de Rodez.

Digitized by Google

II. FRANÇOIS DE BOISSIÈRE, seigneur de Carcenac et de Fijaguet, testa le 18 novembre 1571. Il avait eu de Marie de Caulet Jean qui suit :

III. JEAN II DE BOISSIÈRE, seigneur de Carcenac-Peyralès, fit hommage au roi pour ses terres, le 1er septembre 1607, testa en 1621 et mourut aux Canals, où il résidait, en 1629, du temps de la peste. Il avait eu :

D'un premier mariage :

1° Hugues de Boissière, docteur ;

D'un second mariage, contracté le 12 novembre 1589, avec Perette de Martin :

2° Pierre-Jean, qui suit ; 3° François ; 4° Antoine ; 5° Claire ; 6° Raymond, religieux de Saint-François.

IV. PIERRE-JEAN DE BOISSIÈRE, docteur et avocat en la souveraine cour du parlement de Toulouse, fut héritier de son père et continua la postérité qui s'est éteinte en la personne de Dalmas de Boissière, qui, de son mariage avec Henriette-Thérèse de Maingot de Lage, n'eut que deux filles : Marie-Augustine-Victoire, femme de Louis-Charles-Eugène de Viguié de Grun, et Marie-Madeleine, mariée, en 1788, à M. de Saunhac (*Titres de la maison de Boissière*).

Cette famille avait été maintenue par l'intendant Le Pelletier, le 11 octobre 1698.

Digitized by Google

MALROUX (Malerfi).

Antoine-Malroux, marchand, fut député de Villefranche aux Etats généraux du royaume, assemblés à Tours, le 14 janvier 1484. « Il se comporta si sagement dans cette assemblée et parla si bien pour les affaires du roi encore jeune, qu'il mérita que ce prince l'anoblît par lettres patentes de cette année-là, pour avoir puissamment défendu et fortement soutenu ses intérêts à cette assemblée générale. » (*Annales de Villefranche*).

Antoine Malroux était, à cette époque, 1er consul de Villefranche et receveur de la Basse-Marche.

Jean, son fils, lui succéda dans les fonctions consulaires en 1513.

Le même Jean, seigneur de Puech-Merlhe, fut 1er consul en 1523, et trésorier du domaine en 1535.

On voit ensuite noble Claude de Malroux, 1er consul de la même ville en 1548 et 1556 (*Idem*).

Guillaume de Malroux, prieur de Grammond, mourut au mois de mars 1520, et fut inhumé dans une chapelle qu'il avait fait construire au cimetière de sa paroisse. On voit encore son épitaphe, en lettres gothiques, sur une pierre encastrée dans le mur à gauche de l'autel. Elle est accompagnée de l'écusson de ses armes qui sont : *Trois maillets posés 2 et 1* (1).

Il paraîtrait que la famille de Malroux, qui existait encore au commencement du XVIIe siècle, possédait, à cette époque, la baronnie de La Guépie. « Marguerite de Malroux, dit M. de Courcelles, fille *du baron de La Guépie,* épousa, le 5 août 1629, Alfonse de Lescure, fille de François, et de Françoise de La Tour. » (*Courcelles*, t. X, art. Lescure).

Ce baron de La Guépie, qui fut aussi seigneur de Roumégoux, était sans doute Claude de Malroux, qui avait épousé, au commencement du siècle, Gabrielle du Rieu.

(1) Voir les *Mémoires de la Société*, t. IV, p. 553.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉVÉRAC DU FRAYSSE.

On voit près de Boussac, sur les bords d'un ravin, un petit château qui, malgré toutes les transformations qu'il a subies depuis la Révolution de 1789, offre encore quelques caractères qui décèlent son origine. C'est le château du Fraysse, berceau d'une ancienne famille qui disparut sous le règne d'Henri IV.

Ce bâtiment avait été reconstruit peu d'années avant l'avénement de ce prince à la couronne de France par le seigneur auquel il appartenait, comme il conste d'après des lettres patentes que nous allons transcrire, parce qu'elles constatent un droit des anciens seigneurs suzerains sur leurs vassaux, peu connu, et qu'elles renferment quelques détails curieux sur le régime de l'époque.

« Henri par la grâce de Dieu roi de Navarre, seigneur souverain de Béarn..., comte de Foix, d'Armagnac, de Rodez..., pair de France, etc., etc., à tous ceux qui ces présentes lettres recevront, salut. Notre amé et féal conseiller et secrétaire Guillaume de Sévérac, seigneur du Fraysse, nous a remontré que sa maison, sise audit lieu du Fraysse, a été et est de tout temps et ancienneté noble, laquelle il tient à simple foi et hommage de nous, à cause de notre comté de Rodez, et encore qu'en l'édifice de ladite maison anciennement y eut eu toutes marques de maison noble comme tours, tourelles, girouettes, crénaux, machicoulis, la plupart desquelles seraient, par succession de temps, tombées, et ledit de Sévérac en aurait aussi fait abattre et démolir aucunes, et, qu'à cette occasion, lui fut loisible d'en faire rebatir d'autres; néanmoins, il nous a très humblement supplié et requis l'autoriser au droit qu'il a de ce faire et lui octroyer nos lettres en tel cas requises; savoir faisons que nous, désirant gratifier et favorablement traiter ledit de Sévérac inclinant libéralement à sa supplication et requette, lui avons permis et octroyé, permettons et octroyons, donné et donnons congé et licence, par ces présentes, de faire remettre, rebatir et réédifier en ladite maison lesdites tours, tourelles, girouettes, crénaux, machicoulis, ci-devant abattus et démolis, et outre d'y faire faire fossés à

Digitized by Google

l'entour, pont-levis, canonnières, guérittes et tout ce que, pour la décoration, sûreté et défense de ladite maison, il sera être nécessaire, utile et convenable, et d'abondance lui avons permis et permettons par ces présentes de faire bâtir et édifier, dans le détroit noble dudit lieu..., au Colombier, ensemble une garenne ou clapier..., et testure d'eux, ainsi que bon lui semblera. Si mandons au gouverneur et notre lieutenant-général et sénéchal de notre comté de Rodez ou son lieutenant audit comté et autres, nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, chacun en droit soi que du contenu de ces présentes, en faisant, souffrant et laissant jouir et être plainement et paisiblement, ledit de Sévérac, ses hoirs, successeurs et ayant cause, sans lui faire, mettre ou donner ni souffrir, lui être fait ni souffrir lui être fait, mis ou donné orça ni pour l'avenir aucun trouble ni empêchement, au contraire ains si aucun lui avait été ou était fait, mis ou donné, l'otant et metant ou faisant oter et mettre incontinent et sans délai à pleine et entière délivrance et au premier état et du, car tel est notre bon plaisir. En témoin de quoi nous avons, à ces dites signées de notre propre main, fait mettre et apposer notre scel. Donné à l'Isle en Jourdain, le 3e jour d'avril l'an mil cinq cents soixante-dix-huit.

» HENRI. »

Et plus bas :
Par le roi de Navarre, comte de Rodez.

DE MAZELIÈRES.

La famille qui occupait alors le château du Fraysse était probablement sortie d'un château du voisinage qui portait le nom de Sévérac et dont nous parlerons ci-après.

Noble Hector de Sévérac, seigneur du Fraysse, épousa Hélène de Mayres, fille de Jean de Mayres (1) et de Marguerite Nattes. Hélène était veuve en 1485 et avait eu de son mariage un fils appelé Guion.

(1) Mayres, famille d'ancienne magistrature, qui possédait autrefois les châteaux d'Autayrac et de La Bégonie. Noble Pierre de Mayres était juge de la comté de Rodez, en 1429 (*Généal. de la maison d'Izarn*).

Noble Brenguier de Mayres était seigneur de La Bégonie, paroisse de Galhaguet, près de Peyrusse, en 1479 (*Tit. de Brussac*). Il avait été héritier universel de Philippe de Bégon, son oncle.

Messire Guillaume de Mayres, juge d'appeaux de la comté de Rodez, en 1487, avait, à cette époque, pour gages, comme officier de justice, 40 liv. tournois (*Ann. du Rouergue*).

Digitized by Google

En 1519, Guion de Sévérac, fils d'Hector, transigea sur procès avec noble François de Morlhon, qui avait épousé Gauchette de Mayres, seigneuresse d'Autayrac, de la même famille que sa mère.

Guillaume de Sévérac, fils de Guion, jeune gentilhomme intelligent, brave et actif, entra au service du cardinal d'Armagnac qui en fit son secrétaire intime. Ayant rempli, dans ces temps difficiles, plusieurs missions auprès du roi de Navarre (Henri IV), ce prince, bon connaisseur en mérite, n'eut pas de peine à reconnaître son habileté, et se l'attacha comme conseiller et secrétaire. Il remplissait ces fonctions dès l'année 1575, comme on le voit par un acte, daté de Paris, le 20 avril, dans lequel le roi de Navarre le nomme son procureur général et spécial pour traiter de certaines affaires de son domaine. Il fut employé depuis dans diverses missions, et demeura attaché à la personne du roi jusqu'à sa mort.

Guillaume de Sévérac avait épousé Ayglène de Faramond, fille de Jean II de Faramond, seigneur du Bosc, et de Marguerite de Morlhon-Sanvensa. Il n'y eut point d'enfans de ce mariage, et Sévérac, avant de mourir, disposa de sa terre du Fraysse en faveur de sa femme qui la transmit, en 1628, à noble François de La Boyrie, son neveu, d'où elle parvint, en 1670, à la famille de Faramond. Le château qui, à l'époque de la Révolution, appartenait encore à cette dernière famille, fut pillé par les paysans soulevés, le 13 février 1790.

CHATEAU DE SÉVEYRAC.

Sur une des affluences de l'Aveyron, entre Moyrazès et la route impériale, on voyait autrefois un château fort ancien, portant le nom de Séveyrac. De là tirait sans doute son nom et son origine la famille dont nous venons de parler, mais qui, comme tant d'autres, avait quitté de bonne heure son berceau, pour aller habiter un peu plus loin le château du Fraysse.

Différens titres mentionnent le château de Séveyrac et les familles seigneuriales qui en eurent successivement la possession.

En 1253, Henri de Mirabel fit hommage à Vivian, évêque de Rodez, pour la moitié du château de Séveyrac, et promit de faire ratifier cet acte par son frère Gaillard, abbé de Sylvanès (*Archives de l'évêché. — Tit. de Moyrazès*).

Hugues de Mirabel, son fils, renouvela le même hommage en 1281 et en 1301, celui-ci en présence de B. d'Adhémar, chevalier, précepteur de la maison de Drulhe, appartenant à la milice du Temple (*Id*).

Digitized by Google

On trouve ensuite un autre hommage, rendu à l'évêque en 1322, pour la moitié, par indivis, du même château, par noble Arnaud Saumade, de Villeneuve (*Id*).

De la famille de Saumade, Séveyrac passa dans celle de Vigourous. En 1398, Jean Vigourous, marchand de la cité de Rodez, fit hommage à l'évêque Guillaume, pour la même moitié qu'il avait acquise, le 27 octobre 1391, de Gaillard et Jeanne de Saumade, frère et sœur, fils et héritiers de Bernard Saumade, de Villeneuve (*Id*).

NOTES ET DOCUMENS TROUVÉS AU CHATEAU DU FRAYSSE.

Lettre du cardinal Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, au roi de Navarre (Henri IV).

Sire, quelque bonne volonté que j'aye eu depuis ung an d'envoyer à Vostre Majesté les chevaulx que j'avais envoyé quérir exprès en Italie, je ne l'ay pas peu effectuer, ny les exposer aux dangers des chemins jusques à maintenant que je les fais partir soubs la faveur de la paix qu'il a pleu à Dieu nous donner, et conduicte de mon escuyer et du secrétaire Sévérac, lesquels vous présenteront de ma part ces deux petits turcs et deux barbes qui me sont restés de ceulx que j'avais fait venir, estant les aultres morts ou perdus, sans que j'en aye pu trouver depuis d'autres à propos ni dignes de Vostre Majesté, laquelle je supplie très humblement, Sire, vouloir accepter ceux-là, plus pour arres de ma ditte volonté et de la dévote et très-humble servitude que je vous ay, que pour leur valeur, encores que j'ose croire que vous les trouverez aussi beaulx et prompts qu'autres de leur taille, et propres à ce que le protonotaire de Pailliès m'a dict à son retour que les vouliez; quoy qu'il soit, il vous plaira excuser la petitesse du présent, et faire escrire estat de tout ce qui est en la puissance de celluy qui l'employera tousjours avec ce qui lui reste de vie pour le service de vostre dicte Majesté, luy ayant dédié longtemps y a l'un et l'autre, ainsi que j'ai chargé le susdit écuyer de Sévérac de vous tesmoigner plus expressément de ma part, et vous dire la longueur dont l'on use pour l'establissement de la paix en cest estat et reddition de Menerbe, suivant ce qu'il bous a pleu en escrire dernièrement à ceulx a qui il touche......... sera d'en faire une bonne recharge, puisque de nostre cousté nous sommes prêts d'observer et effectuer tout ce qui a été promis et arresté par les articles de ladite paix, et afin que a l'occasion de ces différends, l'unniverselle de ce royaulme ne puisse tant soit peu estre altérée, et pour les autres inconvéniens que cela pourrait appor-

Digitized by Google

ter dont je serais aultant marry, comme je désire de tout mon cœur et prie Dieu la nous perpétuer et vous donner, Sire, en toute perfection de santé et prospérité très-heureuse et très-longue vie.

D'Avignon, le 10 de décembre 1577.

Votre très-humble et très-oubéissant serviteur,

G. cardinal D'ARMAIGNAC.

Instructions données par le cardinal d'Armagnac à Sévérac, son secrétaire.

Instruction baillée à Sévérac, mon ancien secrétaire, l'envoyant devers le roi (1) pour remontrer à Sa Majesté ce dont je l'ai chargé pour la réponse que je pourrais faire à sa lettre du IX de ce mois de mars 1585, que le sieur Roger, son valet de chambre, m'apporta le 22 d'icelui.

En premier, ledit de Sévérac, baisant très-humblement les mains à Sa Majesté de ma part et lui exposant la créance que je lui ai donnée par la lettre que je lui écris, l'assurera de ma persévérance en la fidélité et affection que j'ai eu de tout temps à son service, et que l'effet et obéissance de ses commandemens me seront toujours en la même recommandation que ma propre vie, en ayant rendu tant de preuves que je veux croire que Sa Majesté n'en doutera jamais.

Et se représentera, s'il lui plait, qu'en considération des longs laborieux services que j'ai fait à ses prédécesseurs rois et à la couronne depuis soixante-dix ans et plus, j'ai été bénéficié par leur libéralité, et du règne de Charles dernier, pourvu de l'archevêché de Tholose, moyennant la récompense de la valeur d'icelui que j'ai baillé de belles abbayes; mais Sa Majesté désirant gratifier feu Monsieur de Foix du titre dudit archevêché, me commanda expressément la lui resigner, ce que je fis pour lui obéir, sous la réservation toutefois des fruits ma vie durant, et l'assurance qui me fut baillée par un sien brevet, qui fut après confirmé par le roi, à présent régnant, que où ledit sieur

(1) Henri III.

de Foix me prédecéderait, ledit titre retournerait à ma personne, et sous les autres conditions portées par notre concordat, autorisé par ledit brevet, entre lesquelles était qu'en ce cas l'abbaye d'Aurillac me demeurerait, qui a été cause qu'après le décès dudit seigneur de Foix, le bon plaisir de Sa Majesté a esté me réintégrer dudict titre de l'archevêché, car quant à l'abbaye, il y a plus de sept ans que j'ai été pourvu et fait possesseur paisible.

Mais depuis, à l'importunité de quelques-uns, sa dite Majesté m'écrivit de lui envoyer procuration à résigner ladite abbaye, en me réservant deux mille livres de pension sur les fruits d'icelle, et lui ayant fait remontrer, étant dernièrement à Lyon, par Monsieur le grand pieur de France, que faisant ladite résignation, il ne me resterait autre pièce ni moyen pour pouvoir recompenser mes pauvres parens et serviteurs, ni les avancer au service de Sa Majesté sur mes vieux jours, tellement que par là, la mémoire de mes services demeurerait au tout éteinte, attendu que je ne pouvais disposer de l'hôpital d'Aubrac, n'en ayant sa dite Majesté voulu admettre la résignation que j'avais délibérée en faveur de mon neveu le protonotaire de Pailles; m'étant aussi démis du titre de l'abbaye de La Grasse, par son commandement exprès, il lui plut en cette considération me laisser ladite abbaye, et m'écrire qu'il remettait à ma libre disposition la résignation d'icelle, pour laquelle son intention n'avait pas été ni n'était de me presser plus avant.

Toutefois, voyant par la lettre que Sa Majesté m'a écrite qu'elle en est encore importunée, j'ai pensé devoir dépêcher mon secrétaire devers elle pour lui représenter lesdites remontrances, et la supplier très-humblement en mon nom me vouloir laisser le titre de ladite abbaye, suivant l'espérance qu'elle m'en avait donnée, et où ledit seigneur roi persisterait encore résolument après lesdites remontrances de la vouloir recouvrer, je ne *fauldray* aussitôt lui envoyer ladite procuration.

Puis, le supplierai-je très-humblement qu'au moins son bon plaisir soit me permettre que je me puisse démettre dudit archevêché de Toulouse et dudit hôpital d'Aubrac, fondé par les comtes d'Armagnac, mes prédécesseurs, en faveur de mon neveu, ou en prendre récompense d'autres personnages suffisans et capables que je présenterai à Sa Majesté, pour de là pouvoir recompenser mes parens et serviteurs, lesquels n'ont autre espérance ni attente que celle-là, laquelle étant perdue, je crains de me trouver délaissé d'eux et destitué de tous services à l'âge où je suis, ce que Sa Majesté se représentera, s'il lui plait, avec ce peu de mérite que je puis avoir acquis à son

Digitized by Google

service, et me donnera cette consolation qui servira d'exemple à ceux qu'elle emploie maintenant.

Fait en Avignon, le 26 mars 1585.

G. cardinal D'ARMAGNAC (1).

De par le roi de Navarre, gouverneur et lieutenant-général pour le roi, en Guyenne.

A tous lieutenans-généraulx, chefs et conducteurs de gens de guerre, tant de cheval que de pied, prévosts, baillifs, sénéchaulx, maires, consuls, jurats et officiers des villes, capitaines des places-chateaulx et forteresses, gardes des portes, ponts, ports, passaiges jurisdictions et détroicts, et tous aultres qu'il appartiendra salut :

Nous vous prions et à ceulx sur lesquels notre pouvoir et autorité s'estend mandons et commandons de laisser sescurement et librement passer, repasser et séjourner par chacun de vostre pouvoir, jurisdiction et destroits, notre amé et feal conseiller et secretaire, le seigneur de Severac, s'en allant pour nos expresses affaires et celles de nostre oncle le cardinal d'Armagnac en Avignon vers ledit sieur avec ses armes et chevaulx, sans lui faire et ne permettre estre faict, mis ou donné aucun trouble destourbure ou empeschement; au contraire avec toute ayde, faveur et escorte si besoing est requis en estre donné. A Montauban le dixième jour de juing mil cinc cens quatre vingts cinq.

HENRY.

Par lettres patentes, datées de La Rochelle, le 24 juillet 1586, le roi de Navarre accorde à son amé et féal conseiller et secrétaire le sieur de Sévérac, la jouissance et perception des fruits de certains bénéfices ecclésiastiques, qui avaient été saisis comme appartenant aux catholiques contraires à son juste parti, pour subvenir aux frais de la guerre.

(1) Georges d'Armagnac, évêque de Rodez en 1530, ambassadeur à Venise et à Rome, et cardinal en 1544, conseiller d'Etat, lieutenant pour le roi en Languedoc, promu, en 1562, à l'archevêché de Toulouse, en fit démission, en 1577, en faveur de Paul de Foix, se retira à Avignon dont il fut archevêque-légat et où il mourut le 11 de juillet 1585.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE POMAYROLS,

Seigneurs de Grammond, de Toulonjac, de Saint-Igest, de Carcenac-Peyralès, de Cadars, de Jalenques, de Ginal (1).

Armes : *D'argent, à trois pommiers mal ordonnés de sinople fruités de gueules.*

La famille de Pomayrols, venue du Dauphiné, vers la fin du XIV^{e} siècle, acquit beaucoup de distinction à Villefranche, où ses membres occupèrent, pendant plusieurs générations, les premières charges de la magistrature et rendirent d'éminens services à l'Etat et au pays.

Noble Jehan de Pomayrols était maître de la monnaie à Villefranche en 1497 (*Des Bruyères*).

Jehan de Pomayrols, fils du précédent, eut la même charge et fut 1er consul de Villefranche en 1523. On lit, à son sujet, dans les *Annales* m^{ss} de Villefranche, par Bernard Arribat :

« Les Messieurs du chapitre collégial de la présente ville, ayant accoutumé de faire porter l'Antienne du dernier pseaume des vespres du jour de Noël, qui commence *De Fructu*, au plus qualifié laïque, qui y assistoit le jour de cette feste solennelle et qu'on revestoit d'une chappe plus belle et la plus magnifique, cette année icy 1536, on porta ce *De Fructu* à noble Jean Pomayrol, maistre de la monnoye de Villefranche, qui donna un double ducat pour être distribué aux habitués dudit chapitre et à la musique. »

Pierre de Pomayrols, directeur comme lui de l'hôtel des monnaies,

(1) Maintenus, le 26 novembre 1699, par M. Le Pelletier, sur preuves filiatives remontant à 1517.

Digitized by Google

et l'un des plus riches habitans de Villefranche, offrit de reconstruire à ses dépens les tours, remparts et portes d'une nouvelle ville, de tracer l'alignement des rues et de former une place à l'instar de la place royale de Paris, à condition qu'on lui permettrait d'affermer à des particuliers les maisons qu'il aurait fait bâtir; mais les guerres religieuses qui éclatèrent bientôt après firent avorter ce projet (*Aperçu sur Villefranche, au* XVI^e^ *siècle*, par M. Guirondet).

La filiation suivie de la famille ne commence qu'à Nicolas, dont on va parler.

I. NICOLAS DE POMAYROLS, lieutenant du sénéchal de Rouergue, fut un des bienfaiteurs du couvent des Augustins de Villefranche, fondé en 1488, en contribuant à la construction de l'église. Il fit bâtir, à ses frais, une chapelle à laquelle il donna le nom de Saint-Nicolas, son patron, et qu'il choisit pour être le lieu de sa sépulture et le tombeau de sa famille (1).

II. FRANÇOIS DE POMAYROLS, son fils, docteur ès-droit, 1^er^ consul de Villefranche en 1535, fut père de Durand, conseiller au sénéchal (*Des Bruyères*).

III. DURAND DE POMAYROLS fit preuve de courage, en 1562, en se rendant au château de Beaucaire pour porter des paroles de paix aux chefs des huguenots. Ce digne magistrat fut impitoyablement massacré avec son beau-frère, François de Guirard, seigneur de Toulonjac, qui partageait cette périlleuse mission (2). Leur famille fit réclamer leurs corps, et Durand fut enterré au tombeau de ses ancêtres, dans la chapelle Saint-Nicolas, de l'église des Augustins, que son aïeul avait dotée, et où l'on voit encore les armes de sa famille.

(1) Monumens religieux de Villefranche, par M. Guirondet, *Mémoires de la Société des Lettres*, t. I^er^, 2^e^ partie, p. 73.

(2) Bosc dit qu'ils furent massacrés l'un et l'autre au château de Castan, près d'Ampiac, par le sieur de Trélans (Alexandre de Nogaret), capitaine des Ligueurs.

Digitized by Google

Durand de Pomayrols avait eu de son mariage contracté, en 1558, avec Anne de Guirard :

1° PIERRE ;
2° JEAN DE POMAYROLS, page du sénéchal de La Valette-Cornusson en 1576, tué en 1590, dans les guerres de religion, étant capitaine au service du roi.

IV. PIERRE DE POMAYROLS, seigneur de Grammont et de La Pèze, conseiller du roi, et son receveur de la Basse-Marche, 1er consul en 1622, épousa, en 1590, Marie de Patras, dont :

V. JEAN DE POMAYROLS, seigneur de Grammont, marié, en 1616, à Jeanne de Maritan, dame de Graves, qui le rendit père de :

1° PIERRE, ci-après ;
2° JEAN DE POMAYROLS, comte de Vareilles, tué au siége de Mastrecht, commandant le régiment de Beaupré, cavalerie, et probablement de François de Pomayrols, trésorier général de France, à Montauban, dont la veuve, Anne de Malroux, vivait encore en 1668 (*Archives de Lunac*).

VI. PIERRE DE POMAYROLS, seigneur de Grammont, de Cadars, etc., baron de Jalenques, président au sénéchal et siége présidial de Rouergue, épousa, en 1654, Marguerite d'Arjac-de-Morlhon-Sanvensa. De ce mariage :

1° JEAN, ci-après ;
2° CHARLOTTE DE POMAYROLS, mariée à Jacques de Pomayrols, seigneur de Camboularet, son parent, lieutenant-colonel du régiment de Condé, infanterie, chevalier de Saint-Louis, dont elle était veuve en 1690. Il paraît qu'elle se remaria avec François de Raynaldy, seigneur de Marmon, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment de Condé, auquel elle survivait encore en 1720 ;
3° CHARLES DE POMAYROLS, sieur de Graves, mort, en 1723, brigadier des armées du roi ;
4° PIERRE DE POMAYROLS, capitaine de grenadiers au régiment de Condé, tué, en 1713, au siége de Fribourg ;
5° ETIENNE DE POMAYROLS, mort avant 1690, étant lieutenant au régiment de milice du marquis de Bournazel ;

Digitized by Google

6° Jeanne de Pomayrols, mariée, en 1686, à François de La Capelle, seigneur de Cas et de Cuzoul, dont sont issus la comtesse de Lastic-Saint-Jal et madame de La Rivière.

VII. JEAN DE POMAYROLS, seigneur de Grammont, de Cadars et de Jalenques, président au sénéchal et siége présidial, épousa, le 11 avril 1684, Marie-Madeleine de Corneillan, fille d'Antoine-Arnaud, vicomte de Corneillan, et de Marie de Benott. Il en eut :

1° Charles-Antoine;
2° Jean-Jacques, sieur de Cadars, major du régiment de Condé, marié à Beaucaire.

VIII. CHARLES-ANTOINE DE POMAYROLS, seigneur de Grammont, président au sénéchal et siége présidial, mort au mois de mars 1721, avait épousé, le 25 novembre 1718, Françoise de Genieys, dont vint Jean-François :

IX. JEAN-FRANÇOIS DE POMAYROLS, né le 21 septembre 1721, seigneur de Grammont, page du roi en 1736, dernier président de son nom au sénéchal et siége présidial, s'allia, le 16 janvier 1744, avec Marie-Agnès Desplas, dont :

1° Jean-Baptiste, qui suit ;
2° Charles-Melchior de Pomayrols, ancien officier d'infanterie, qui, d'un mariage contracté pendant l'émigration, a eu César de Pomayrols, aujourd'hui vivant à Villefranche ;
3° Jacques de Pomayrols, aumônier de *Madame* sous la Restauration ;
4° César de Pomayrols, officier d'infanterie, mort en Corse avant la Révolution.

X. JEAN-BAPTISTE-CHARLES-ANNE-JOSEPH DE POMAYROLS, seigneur de Grammont, Saint-Igest, La Pèze, Toulonjac, mousquetaire du roi, puis capitaine au régiment de dragons de Condé, chevalier de Saint-Louis, se maria, en 1784, avec Marie de Rivière, de Villefranche, dont il eut Henri, mort sans alliance, Alfonse, Camille et Charles de Pomayrols, officiers de cavalerie sous la Restauration.

Digitized by Google

Les Pomayrols de Ginal sont une branche séparée de la même famille.

Etienne-Victor de Pomayrols de Ginal, marié, le 12 avril 1762, avec Marie Ginestet, en eut :

1° Victor de Pomayrols, émigré pendant la Révolution, et deux filles ;

2° Marie-Jeanne-Antoinette, mariée, en 1783, à Amans-François Le Normant de Bussy ;

3° Henriette, femme de Jean-Louis-Guillaume-Amans Rodat de Druelle.

LE MAGISTRAT POMAYROLS.

La famille de Pomayrols reçut une grande illustration de l'admirable dévouement d'un de ses membres, pendant la peste qui désola Villefranche en 1628. Jean de Pomayrols, conseiller du roi et juge criminel au sénéchal et siége présidial du Rouergue, fut pour sa ville natale ce que l'immortel Belsunce avait été pour Marseille. Au milieu de cette ville désolée, il brava tous les dangers sans jamais quitter son poste. Et non-seulement cet homme bienfaisant donna son linge, ses provisions et jusqu'à ses meubles pour soulager les indigens ; non-seulement il brava la mort en s'occupant nuit et jour de toutes les mesures sanitaires que nécessitaient les circonstances, et signala son zèle par des prodiges de zèle, mais encore, magistrat vigilant, il veilla à la sûreté de la ville, arrêta le vagabondage, contint les malfaiteurs, conserva les propriétés de tous ceux que la crainte avait forcés de prendre la fuite, et apaisa plus d'une fois les mutineries du peuple qui, malgré le cruel fléau qui le frappait (1), était toujours prêt, dans ces jours néfastes, à méconnaître la voix de ses bienfaiteurs, et à se révolter contre les plus sages mesures.

Dès que le fléau eut cessé de sévir, Pomayrols reçut de ses concitoyens un éclatant témoignage de reconnaissance : « Il fut délibéré que les possessions dont il jouissait dans toute l'étendue du ressort seraient à perpétuité exemptes de tout impôt et redevance (cette exemption a eu lieu jusqu'en 1794) ; que la cité de Villefranche s'obligerait à les payer pour lui, et que cette faveur s'étendrait sur ses descendans en ligne directe. On ordonna de plus que cette mémorable décision se-

(1) Vers le milieu de l'épidémie, qui dura depuis le mois d'avril jusqu'au milieu d'août, la dépopulation fut si considérable, qu'il n'y avait plus de fossoyeurs pour la sépulture des morts. Villefranche perdit 8,000 de ses habitans sur 12,000.

Digitized by Google

rait gravée sur une plaque de bronze ; et pour donner encore une plus grande solennité au sentiment de gratitude qui animait toute l'assemblée, on arrêta que le portrait de Pomayrols serait placé dans l'Hôtel-de-Ville, avec une inscription qui rappellerait à la postérité les services éminens rendus à la patrie par un magistrat si recommandable. »

Le portrait dont il s'agit dans la délibération de la commune de Villefranche, du 16 février 1629, fut placé dans la principale salle de l'Hôtel-de-Ville (1). Il est de la grandeur de sept pieds d'élévation sur quatre de large.

L'écusson de la ville s'y trouve réuni avec celui de Pomayrols. Voici l'inscription qu'on lit au bas du tableau :

« *Talis erat qui me funestis cladibus ictam*
» *Sustunuit præsens et ipsâ morte refecit.*
» *Quàm nunc illa manet magnæ pietatis imago*
» *Parva ! Sed ad seros major ventura nepotes*,
» *Si quid amor patriæ , si quid benefacta , juvatis.* »

On voit dans le cadre du même tableau et au-dessus de la tête de Jean de Pomayrols un phénix renaissant de ses cendres, avec ces mots : *Durat et lucet* (2).

En 1629, les consuls de la ville firent placer une inscription au-dessus de la porte de l'église de Notre-Dame des treize pierres, pour signaler encore la conduite honorable de Jean de Pomayrols.

POMAYROLS DE CAMBOULARET.

Jean de Pomayrols, receveur des tailles du bas pays de Rouergue, devint seigneur de Camboularet, en épousant noble Louise de Soulages, dame de ce lieu. Il était mort avant 1622.

Jacques de Pomayrols, son fils, seigneur de Camboularet, lieutenant-colonel du régiment de Condé, infanterie, chevalier de Saint-Louis et premier consul de Villefranche en 1659, fut père de Charles.

(1) On voit dans un angle un écusson parti aux armes de la ville et à celles de Pomayrols.

(2) Au temps des saturnales révolutionnaires, le tombeau de famille où reposaient les dépouilles mortelles de ce grand homme fut violé, et l'on jeta aux vents la cendre de celui qui avait été l'ange tutélaire de la cité. Lors de la réouverture de l'église, les pierres tumulaires des Pomayrols n'allèrent point reprendre leur place primitive, car on en trouve une dans l'église de Saint-Joseph.

Digitized by Google

Charles de Pomayrols, seigneur de Camboularet, eut de son mariage avec Marie-Valentine de Puimisson, Marie-Antoinette de Pomayrols de Camboularet, qui épousa, en 1752, François-Joseph, baron de Corneillan, capitaine au régiment de Condé, infanterie, chevalier de Saint-Louis, deuxième fils de François-Victor, vicomte de Corneillan, seigneur de Saint Germain, La Bastide-Capdenac, Orlhonac, etc., et de Jeanne Françoise du Puis.

TERRES SEIGNEURIALES DE GRAMMONT, CARCENAC-PEYRALÈS ET PRADINES, SITUÉES DANS LE CANTON DE SAUVETERRE.

En 1341, Aymeric de Brenguier (de Malamort ou Villelongue) était seigneur de Grammont, et Déodat de Lévis, de Carcenac-Peyralès.

Vers la fin du même siècle, Grammont et Pradines étaient possédés par une branche de la maison de Lévis. Pierre de Lévis, seigneur de Grammont, de Carcenac-Peyralès et de Pradines, était fils puiné de Thibaut I^er^, seigneur de Sérignan, et celui-ci de Gui III, baron de Mirepoix, et de Lombarde de Saint-Paul de Montricoux (*Lavalette-Parisot*, p. 379). Sicarde de Lévis, sa fille, femme, en 1397, d'Amalric de Lavalette-Parisot les apporta en mariage à son mari. François de Lavalette-Parisot vendit, vers 1582, Grammont et Pradines à Pierre de Pomayrols, receveur des états de la Basse-Marche.

Quant à la seigneurie de Carcenac-Peyralès, elle appartenait dès 1492 à noble Jean Boissière, de Rodez, dont les descendans l'ont gardée jusques vers le milieu du XVIII^e^ siècle.

Voir pour Cadars l'article Caulet, et pour Jalenques l'article Raoulet.

CAMBOULARET. — DE SOLAGES-FRÉDAULT.

Le château de Camboularet, bâti sur les hauteurs qui bordent la rive droite du Viaur, au-dessus de Camboulas, appartenait, dès 1400, à la famille d'Hèbles. On présume qu'il fut aliéné par celle-ci vers la fin des guerres religieuses. Quoi qu'il en soit, il était possédé, au commencement du XVII^e^ siècle, par une famille de Solages ou Solatges, originaire de Villefranche-de-Rouergue.

Les annales de cette ville font en effet mention d'une ancienne famille de ce nom qui exerça longtemps les fonctions consulaires.

Jehan Solatges, premier consul de Villefranche en 1431, l'était encore en 1443. En l'année 1437, la ville le députa vers le roi pour le supplier de vouloir décharger les habitans des subsides et impôts

Digitized by Google

qu'il avait été contraint d'y mettre à cause de la guerre contre les Anglais. Le roi prit en considération la requête qui lui était présentée par le sieur Solatges, et donna aux habitans de Villefranche la somme de 20,000 livres (*Ann. mss. de Villefranche*, par Cl. des Bruyères).

On trouve ensuite :

Vesian Solatges, docteur ès-droits, premier consul en 1463; Jehan Solatges, premier consul en 1470;

Antoine de Solages, premier consul en 1534, qui, d'Antoinette Dardenne, eut pour enfans :

1° Guillaume, ci-après;

2° Marguerite de Solages, femme, vers 1565, de Jean du Breuil, seigneur de Cas, veuve en 1587.

Guillaume de Solages, conseiller au sénéchal et siége présidial du Rouergue, épousa Louise de Frédault, dame de Camboularet, dont il eut :

Jean-Albert de Solages-Frédault, qualifié noble et seigneur de Camboularet, premier consul de Villefranche, en 1628.

De cette famille était noble Louise de Soulatges ou Solages, dame de Camboularet, veuve, en 1622, de Jean de Pamayrols.

Puis paraît un noble Charles de Montaunel, qualifié seigneur de Montels et de Camboularet, qui tenait cette dernière terre du chef de noble Gabrielle de Soulages, sa femme, dont il eut Jean-Charles et Cassandre de Montaunel, nés le 28 mai 1651, et François, né le 6 septembre 1654 (1) (*Etat civil de Salars.*)

Il paraît que des Montaunel, Camboularet passa une seconde fois aux Pomayrols qui le conservèrent longtemps.

Un sieur Pascal en a été le dernier possesseur, avant la Révolution, et c'est par sa fille, mariée à M. Itié, de Rodez, que Camboularet était parvenu à la famille Costes (2).

(1) Les parrains furent nobles Etienne de Chabbert, de Villefranche; Cassandre de Gaffard, Françoise et Jeanne de Soulages de Camboularet.

(2) M. Itié n'eut que deux filles, dont l'une épousa M. Costes, receveur général à Rodez, et l'autre, M. Massip, de Moissac.

Digitized by Google

BERENGUES.

Armes : *D'argent, à la fasce d'azur, chargée d'un soufflet d'or.*

La famille Berengues, de très-ancienne bourgeoisie à Cassagnes, pouvait, comme tant d'autres, revendiquer la noblesse, à raison de la charge de secrétaire du roi dont elle avait été pourvue vers l'époque même de son institution.

Lettres de secrétaire du roi, accordées, le 9 février 1493, par Charles VIII à maître Arnaud Berengues.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : Savoir faisons que nous confiant entièrement de la personne de notre amé maître Arnaud Berengues et de ses sens, suffisance, prudhomie et bonne expérience, pour ces causes et en faveur de plusieurs bons et agréables services qu'il nous a faits et autres qu'espérons que fera en après, lui avons conféré par ces présentes l'état de notre secrétaire pour nous y servir d'hores en avent aux charges, honneurs, prérogatives et émolumens y attachés. Donnons en mandement à notre cher et féal conseiller, maître des requêtes ordinaire de notre hôtel, Adam Fumé, chevalier, sieur des Roches, que prins et reçu dudit maître Arnaud Berengues, le serment en tel cas requis, il le fasse, souffre et laisse jouir paisiblement de l'effet des présentes, honneurs, priviléges et émolumens y attachés, car tel est notre bon plaisir.

» Donné à Amboise, le 9 février 1493.

» Par le roi : *l'évêque de Saint-Malo*,

» Le comte d'Armagnac, présent (1). »

(1) L'original de cette lettre en parchemin se trouvait dans les archives de feu M. Berengues, et copie en avait été donnée, ainsi que de quelques autres actes anciens, à l'abbé Bosc. C'est parmi les papiers de ce dernier que nous en avons pris connaissance.

Digitized by Google

La famille Berengues était connue bien avant cette époque. Des titres de l'abbaye de Bonnecombe mentionnent un Pierre Berengues, vivant en 1371, et N..... Berengues, notaire à Cassagnes en 1406.

Robert Berengues épousa, en 1583, Louise de Barrau.

Claude Berengues, de Cassanhes, docteur et avocat, son fils, s'allia, en 1615, avec Lucrèce de La Framondie, fille de noble François de Framond, seigneur del Bosc. De ce mariage vinrent :

1° Louise, mariée à François de Rudelle ;

2° Jacques Berengues, mort assassiné près de Saint-Martin ;

3° Marie, femme de Sébastien de Bonne de Saint-Martin.

(*Documens recueillis par feu M. de Rudelle.*)

Bernard Berengues épousa, en 1732, Marie-Anne de Rudelle de Cassanhes, et en eut :

Bernard Berengues, avocat, qui fut membre du Directoire du district de Rodez en 1790. L'un de ses frères était religieux à Bonnecombe ; l'autre, ecclésiastique de mérite, ouvrit, le premier, après la Révolution, une école où se formèrent un grand nombre d'élèves pour le sanctuaire.

Le fils de Bernard, qui avait épousé mademoiselle Charlotte Châtelet, de Rodez, quitta le pays et alla s'établir à Toulouse.

Digitized by Google

CRESPON,

Seigneurs de Meljac, de Vignes et de La Raffinie.

ARMES : *De sinople, au lion d'or, le chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

Les titres de cette famille, originaire d'Auvergne, prouvent qu'elle possédait plusieurs fiefs dès le XIVe siècle, et jouissait à cette époque de toutes les prérogatives de la noblesse.

Noble François de Crespon vivait en 1318. Il fut père de Jean, qualifié écuyer dans des titres de l'an 1384, et qui eut pour fils Jacques, auquel remonte la filiation.

Cette famille s'établit en Rouergue vers la fin du XVe siècle, par suite du mariage de Jean de Crespon avec Marie de Massip, et habita, pendant quelque temps à Cassagnes-Comtaux, dont les Massip avaient la seigneurie. Elle se divisa dans la suite en deux branches dont l'une eut le château de Meljac et l'autre La Raffinie.

I. JACQUES DE CRESPON, écuyer, seigneur du Crouzet, en Auvergne, eut de noble Catherine d'Ebles, sa femme, Jean, qui suit :

II. JEAN DE CRESPON, Ier du nom, qualifié écuyer, comme son père et son aïeul, habitant à Cassagnes-Comtaux, épousa, par contrat du 3 janvier 1496, Marie de Massip, fille de noble Antoine de Massip, coseigneur de Cassagnes-Comtaux, et de noble Marie de Saunhac. Jean testa, le 15 janvier 1558, en faveur de Guillaume, son fils, qui suit :

III. GUILLAUME DE CRESPON, écuyer, habitant de

Digitized by Google

Cassagnes-Comtaux, s'allia, le 4 février 1520, avec Catherine Troulhette, fille de noble Pierre et de noble Françoise de Gouzon. Il en eut :

IV. ANTOINE DE CRESPON, écuyer, seigneur du Dourn et du château de La Bastide, qui épousa, le 2 août 1574, Françoise de Roquefeuil, fille de noble Arnaud de Roquefeuil, seigneur de La Salle-Padiès, et de noble Jeanne de Monestier. Haute et puissante dame Marguerite Doignes, dame de Castelpers, assistait au contrat.

Il eut, entre autres enfans, nommés dans son testament du 31 décembre 1597 :

1° Pierre, auteur de la branche de Meljac, qui suit;
2° François, chef de la branche de La Raffinie, qui viendra ci-après.

V. PIERRE DE CRESPON, seigneur de Pradels et de Meljac, épousa, par contrat du 6 novembre 1654, Marie d'Astugue de Brenguier, fille d'Etienne d'Astugue, baron d'Arvieu, et d'Olimpe de Cabrol d'Arifat. De ce mariage vint, entre autres enfans, Jean, qui suit, institué héritier de son père par testament du 5 janvier 1670.

VI. JEAN DE CRESPON, II^e du nom, seigneur de Meljac, se maria, en premières noces, le 1^{er} janvier 1698, avec Marie de Pujol, fille de Pierre et de Jeanne de Vabre, et en secondes noces, le 9 juin 1719, avec Anne de Montazet de Malvin, fille de noble Bernard de Montazet, seigneur de Farreyroles, et de Madeleine de Focras.

Du premier lit vint Jean-Pierre, qui suit :

VII. JEAN-PIERRE DE CRESPON, seigneur de Meljac et de Vignes, épousa, le 1^{er} juin 1749, Louise-Hélène-Boniface de Castelverd, fille de messire Boniface de Castelverd, seigneur de Laspousagues et autres lieux, ancien capitaine dans le régiment de Bresse, et de noble Louise de Lacger, d'où sont issus :

1° Jean-Pierre-François de Crespon, sieur de Pradels, ci-après;

Digitized by Google

2° VICTOR, chevalier de Crespon;
3° PAUL-AUGUSTE, sieur de Saint-Sernin;
4° JEAN-GERVAIS-AUGUSTIN, sieur de Bladenq, émigré dans l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis;
5° ROSE-FÉLICITÉ DE CRESPON, femme de Magloire-Auguste-Daniel de Puech-Garric, habitant au Bladenc, près de Lédergues.

VIII. JEAN-PIERRE DE CRESPON, sieur de Pradels, établi au château de La Raffinie qui lui était parvenu par succession d'une autre branche de son nom, n'eut de son mariage avec Joséphine-Elisabeth de Bonnefon, fille de M. de Bonnefon, ancien major de place à Brest, qu'une fille, Marie-Jeanne-Louise-Hortense, mariée, le 3 juillet 1818, à Jean-Jacques de Roquefeuil de Lédergues.

BRANCHE DE LA RAFFINIE.

V. FRANÇOIS DE CRESPON, sieur de Rieussec, deuxième fils d'Antoine de Crespon, et de Françoise de Roquefeuil, devint seigneur de La Raffinie par son mariage, vers l'an 1634, avec Violente de Raffin, héritière de sa maison. Il se remaria avec Marie de Saunhac, qui était veuve de lui en 1673. Il eut pour fils :

VI. JEAN-PIERRE DE CRESPON, sieur de La Raffinie, qui épousa Catherine de Saunhac, dont :

VII. JEAN DE CRESPON, sieur de La Raffinie, marié, en 1739, à Suzanne de Gaujal, qui le rendit père de :

VIII. JEAN-BAPTISTE, sieur de La Raffinie, époux, le 19 décembre 1773, de Marie-Jeanne d'Izarn-de-Frayssinet.

(Extrait d'un Mémoire imprimé produit en 1786, avec les titres justificatifs, devant le parlement de Toulouse.)

Digitized by Google

NOTE SUR LA FAMILLE DE DANIEL.

Cette famille était originaire de Saint-Paul-de-Léon, en Basse-Bretagne. Noble Jean-Pierre Daniel, sieur de Puech-Garric, fils d'Antoine, sieur de Cardonnel, et de Suzanne de Pujol, s'établit à Pendelières, en Albigeois, et s'allia, le 13 octobre 1681, avec Madeleine de Vernhes, fille de Pierre de Vernhes, seigneur de La Capelle-Padiez, de Montauriol, etc., et de Catherine de Galtier (1). Il descendait, au sixième degré, de noble Jean Daniel, sieur de Hellin, vivant en 1443.

Sa famille avait été maintenue dans sa noblesse par jugement des commissaires du roi du 8 juillet 1670.

Magloire-Auguste-Daniel de Puech-Garric n'a eu de son mariage avec Félicité de Crespon qu'un fils qui s'est fait prêtre.

CHATEAU DE MELJAC.

Les terres de Meljac, en Rouergue, de Lombez et de Saint-Sernin, en Albigeois, appartenaient à la maison de Crespon.

Le château de Meljac, situé au sud de Taurines et limitrophe de l'ancienne terre de Taurines, existe encore. Les tours seules en ont été abattues.

Il fut pillé, le 18 février 1790, par une bande de brigands, partie des environs de Moularès et de Valence, et qui venait de dévaster, en Albigeois, ceux de La Goutterie, de La Capelle et de La Ferrandie. Le chef de la bande s'appelait *Chatard;* il avait pour lieutenant un nommé *Briaille*, du village de L'Amalric. Au moment de l'invasion, un seul membre de la famille de Crespon se trouvait au château avec sa mère. Tous les domestiques avaient pris la fuite. Cette bande, mise, à ce qu'on croit, en mouvement par les sociétés jacobines du Tarn, s'était renforcée, en avançant, de tout ce qu'elle avait rencontré de vagabonds et de gens sans aveu. Quelques habitans du village accoururent à l'église à son approche pour sonner le tocsin et demander du secours; mais les bandits les suivirent de près et coupèrent les cordes des cloches. Après le pillage, ils emportèrent sur des charrettes les dépouilles au village de L'Amalric.

(1) Madeleine était sœur d'Antoine, sieur de La Motte.

Digitized by Google

Cependant, vers le soir, MM. de Crespon, de retour, rassemblèrent les paysans et se mirent à leur tête pour aller à la poursuite des brigands. Les gardes nationales de Valence et de Lédergues reçurent avis de marcher de leur côté, et les dispositions furent si bien prises que le village de L'Amalric se trouva cerné et les pillards attaqués au moment où ils faisaient, dans la principale rue, le partage du butin. Ils voulurent d'abord opposer de la résistance; mais, bientôt découragés, le désordre se mit dans leurs rangs, et ils prirent précipitamment la fuite, abandonnant leurs bagages, des blessés et des prisonniers. On les poursuivit vivement dans les bois. La garde nationale de Valence en prit cinq qu'elle conduisit au village du Puech et qu'elle passa par les armes. Les autres prisonniers furent amenés à Rodez par MM. de Crespon et les gens de Meljac; et trois semaines après, le 12 mars 1790, quatre d'entre eux appelés *Fabre*, *Cuq*, *Teysseyre* et *Chatard*, le chef de bande, furent jugés prévôtalement, condamnés à être pendus et exécutés le même jour.

Ces exécutions arrêtèrent les brigandages dont le pays était menacé. Un grand nombre d'agens de ces désordres s'enfuirent et ne rentrèrent dans leurs foyers que lorsqu'ils apprirent le décret de l'assemblée qui ordonnait le sursis aux jugements prévôtaux et la mise en liberté des détenus (*Extrait de mém. inédits sur la Révolution dans le Rouergue*).

Le château de Meljac, vendu nationalement comme bien d'émigrés, quelques années après, est aujourd'hui occupé par une famille de paysans. Cet édifice n'offre rien de remarquable.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX TOMES Ier, IIe ET IIIe.

Tome Ier.

D'ARPAJON, p. 413.

La lettre de Henri III à Charles d'Arpajon n'est pas du roi, mais de la reine.

DE SÉVÉRAC, p. 478.

Dodon, évêque de Castres, était fils de Gui IV de Sévérac.

Supplément à l'article de la maison de Roquefeuil, inséré au tome Ier de cet ouvrage, p. 673.

Indépendamment des trois grandes races successives de la maison de Roquefeuil (1) et de quelques branches collatérales (2) dont il est parlé dans le Ier volume de ces mémoires, il existait un grand nombre de rameaux de la même famille, répandus à Montpellier, en Languedoc, en Albigeois et sur divers points du Rouergue, dont il serait trop long de rapporter la filiation (3). Nous nous contenterons d'ajou-

(1) 1° Roquefeuil, vicomtes de Creyssels; 2° Roquefeuil-Anduze, comptors de Nant; 3° Roquefeuil-Blanquefort, seigneurs de Combret.

(2) Roquefeuil de Padiès, Roquefeuil d'Amber, Roquefeuil de Versols et de La Tour.

(3) De la maison de Versols étaient issues, en Languedoc, les branches connues sous les titres de marquis de La Roquette et de Londres, de seigneurs de Gabriac, de Brissac, de Convertis, de Grémian, de La Tour, de Cournonsec et de La Rode.

Les comtes de Péralada, en Espagne, descendaient d'un frère puîné du premier seigneur de Versols.

Des seigneurs de Padiès, étaient sortis, en Albigeois, les rameaux de La Salle, de La Bessière, de Cahuzac, d'Arthaïs et de Puy-de-Bar, de Nussac, d'Arcisse, de Barriac, de Bétilles, de Villefranche-de-Rouergue, etc.

Digitized by Google

ter ici quelques notes sur celles qui figurent dans les assemblées de la noblesse de Rouergue pour l'élection des députés aux Etats généraux en 1789, ou qui avaient une possession d'Etat bien constatée à la même époque.

ROQUEFEUIL DE LA BESSIÈRE (établis à Lédergues).

Cette branche, issue des seigneurs de Padiès, produisit des titres depuis 1517, et fut maintenue, le 30 mai 1699, par l'intendant Le Pelletier.

Jean de Roquefeuil, seigneur de La Bessière, habitant de Lédergues, est porté sur le rôle de la noblesse de 1668. Il eut de Marie de Saunhac, de la branche d'Aiguevives :

1° Valentin, ci-après; 2° Isabeau, mariée, le 11 décembre 1698 (Enjalran, notaire d'Albi), à Jacques de Saunhac de Castan d'Ampiac, habitant au village de La Gasconie, près de Lédergues, d'où naquit Valentin de Saunhac, père de feu l'évêque de Perpignan.

Valentin de Roquefeuil, sieur de Fombonne, habitant de Lédergues, eut de Jeanneton de Delon, Jean-Jacques ci-après :

Jean-Jacques de Roquefeuil, seigneur de Milhars et autres fiefs, dans la paroisse de Lédergues, décédé le 8 octobre 1787, s'était marié deux fois : 1° à N..... de La Cour, dont un fils nommé Jean, sieur de Cathières, mort capitaine à La Guadeloupe; 2° en 1749, à Louise de Pons, du lieu de Cadoul, près de Villefranche, qui le rendit père de :

1° Jean-Jacques-Antoine-Louis, seigneur de Milhars, décédé dans l'émigration; 2° Jean-Jacques, seigneur de Cadars, aussi émigré, rentré couvert de blessures et mort en mai 1813; 3° Jean-Charles, qui suit :

Jean-Charles de Roquefeuil, dit Le Chevalier, sieur de Ceras, décédé le 8 novembre 1802, avait épousé Marie-Anne Bérengues, de Cassanhes, qui l'a rendu père de deux enfans :

1° Jean-Jacques, ci-après; 2° Mélanie, femme du sieur Arles, de Cassanhes.

Jean-Jacques de Roquefeuil s'est allié, le 3 juillet 1818, à Marie-Jeanne-Louise-Hortense de Crespon, fille de Jean-Pierre-François de Crespon, du château de La Raffinie, et de Joséphine-Elisabeth de Bonnefon. Deux enfans sont issus de ce mariage.

Cette branche possédait la seigneurie en toute justice de Milhas, située dans les paroisses de Lédergues, Falguières et Laclause, dont

Digitized by Google

la moitié avait été acquise, en 1680, par Jean de Roquefeuil, sieur de La Bessière, de la famille de Rafin, qui l'avait elle-même achetée, en 1660, à la maison de Corneillan.

ROQUEFEUIL DE VILLEFRANCHE.

Cette branche descendait de Tristan de Roquefeuil, seigneur de La Salle-Padiès, en Albigeois, et frère de Jean, auteur de la branche du Bousquet.

Ce tristan eut de Jeanne de Lemosis, fille du seigneur d'Arthais, Louis, seigneur de La Salle-Padiès et Arthais, marié à Claire de Boussac, dont Arnaud, qui, de Jeanne de Monestier, eut :

1° Jean de Roquefeuil, seigneur de La Salle-Padiès, commandant pour le roi dans le Vabrais, marié à Lucrèce de Lustrac, et qui continua la descendance des seigneurs de La Salle, dont un rameau s'était, dans les derniers temps, fixé au Truel ; 2° Louis de Roquefeuil, seigneur de Mirandol, auteur de la branche établie à Villefranche.

N..... de Roquefeuil, issu de ce dernier, avait eu de Marie Cancéris :

1° François, émigré le 27 septembre 1793, pris, à ce qu'il paraît, par les républicains français, en Hollande, et fusillé ; 2° Baptiste de Roquefeuil, marié à une aventurière, à laquelle il donna, en mourant, tous ses biens qui étaient considérables. Celle-ci étant décédée depuis peu d'années *ab intestat* et sans parens connus, sa succession, dont faisait partie le beau domaine de La Pause, a été recueillie par le fisc ; 3° Henriette, femme du sieur Cavanhac, de Cazelles.

ROQUEFEUIL DE BARRIAC.

Rameau de Roquefeuil-d'Arcisse, en Albigeois, issus eux-mêmes des seigneurs de La Salle-Padiès.

Joseph de Roquefeuil, seigneur d'Arcisse, eut de Marie de Curières de Saint-Côme :

1° Jean-Baptiste, qui suit ; 2° Charles, qui épousa Elisabeth Bras, et testa en 1788.

Jean-Baptiste de Roquefeuil, chevalier de Saint-Louis, retiré du service criblé de blessures, avait des biens au Truel et un domaine à Masmayou, près de Barriac, commune de Rodelle ; mais c'était principalement au Truel qu'il faisait sa résidence. Il avait épousé Antoinette de Marsa, qui le rendit père de six enfans, savoir :

Digitized by Google

1° Baptiste, officier de dragons; 2° Basile; 3° François; 4° Joseph, qui émigra et porta les armes dans l'armée de Condé; 5° Charles-Germain, aussi émigré; 6° Adélaïde.

ROQUEFEUIL DE BARS.

Antoine de Roquefeuil, seigneur vicomte d'Izaguette et de Saint-Hippolyte, membre de l'assemblée de la noblesse en 1789, avait épousé, le 5 janvier 1758, Jeanne Boyssier, dont il eut :

1° François de Roquefeuil, émigré au mois de septembre 1792; 2° Marie, femme, en 1783, de N..... de Brunanchon-d'Estalapiès, habitant de Montbuse, commune de Saint-Félix-de-Lunel, laquelle décéda le 25 août 1794, laissant de son mariage Antoine, Marguerite et Julienne de Brunanchon; 3° Antoinette-Gabrielle de Roquefeuil.

Tome II°.

IZARN DE FRAYSSINET, p. 17, 28° ligne.

Lisez : Suzanne *de Gaujal*, et non *de Gauzat*.

DE MONTJÉZIEU, p. 34.

La famille de Jurquet de Montjézieu fut maintenue dans sa noblesse, par jugement de M. de Besons, intendant de la province de Languedoc, en date du 12 septembre 1669. Elle porte : *D'azur, à la croix cantonnée, aux 1 et 4 d'une bande d'or engrêlée d'argent, aux 2 et 3, d'azur à 3....., d'or 2 et 1.*

DE VIGUIER, p. 34, après le dernier alinéa.

Noble Jean de Viguier, sieur de Condat, était conseiller du roi et son vice-sénéchal en la sénéchaussée et siége présidial de Rodez en 1674.

LUZENÇON, p. 94.

La seigneurie ou coseigneurie de Luzençon, ancienne terre de la maison de Vesins, n'a point eu pour derniers possesseurs la famille de Péguayroles, mais bien celle de Sambucy de Saint-Georges, qui l'avait acquise en 1675, et l'a gardée jusques à l'époque de la Révolution.

Digitized by Google

Il y avait à Luzençon deux châteaux dont les vestiges sont parfaitement reconnaissables : l'un près de l'église du village, et l'autre non loin et au midi du premier, flanqué de trois tours dont les bases subsistent encore. Celui-ci avait originairement appartenu à la famille de Pellegry, et, dans les derniers temps, à la famille de Sambucy.

—

DE SOLAGES, BARON DE THOLET, p. 143.

La baronnie de Tholet fut vendue, non en 1680, par Victor-Henri de Moret, mais le 11 octobre 1619, par César de Grollée-Viriville de Peyre, baron de Tholet, etc., à Jean-François de Bessuéjouls-Roquelaure, dont les descendants la revendirent, le 12 avril 1768, à Marc-Antoine de Gaujal, conseiller-correcteur à la cour des comptes de Montpellier.

—

GOUDON DE PRADEILHES, p. 153.

Les Goudon, seigneur de Linas, de Saint-Sever, de Pradeilhes, de Sénaux, de Malviès, en Rouergue et en Languedoc, furent maintenus par l'intendant Lepelletier, le 22 mai 1699, sur preuves remontant en 1546. Ils portaient pour armes : *D'azur, à la fasce sommée d'un cheval issant entre deux étoiles, le tout d'argent.*

Ce fut un membre de cette famille, Jean de Goudon, seigneur de Linas et de Saint-Sever, habitant le château de Linas, *dont la place est encore marquée par quelques ruines*, qui fit, dans Saint-Sever, une défense désespérée contre le prince de Condé, au mois de mai 1628.

(Voir, pour ce fait, l'art. Combret, tom. 2, p. 66.)

—

DE SAINT-MAURICE, BARONS DE MONTPAON, p. 168.

La maison de Villepassans (1), d'ancienne chevalerie, a tiré son nom d'un château situé dans le diocèse de Saint-Pons. On la voit figurer, dans une suite de chartes des XIIᵉ et XIIIᵉ siècles, parmi les familles les plus distinguées du Languedoc. Salomon de Faure de Villepassans, conseiller en la chambre de l'édit de Castres, en 1587, est le premier seigneur de cette maison qui posséda la terre de Saint-Maurice, en Rouergue, mais on ne sait à quel titre. Il prenait dans

(1) C'est Villepassans et non Villepassens.

Digitized by Google

les actes les qualifications de baron de Montpaon et de Saint-Maurice.

François de Villepassans de Faure, IIe du nom, marquis de Saint-Maurice, baron de Montpaon, etc., ancien officier dans les chasseurs des Cevennes, était le chef de cette famille en 1789. Il eut de son mariage avec Anne-Françoise-Gabrielle de Louet de Nogaret de Calvison, Théophile-Raymond-Isabeau de Villepassans de Faure, marquis de Saint-Maurice, baron de Montpaon, né en 1794, ancien chevau-légers de la garde du roi, chevalier de la Légion-d'Honneur, qui a épousé, à Toulouse, en 1820, Olympie-Marie Baudens.

—

DE MIRABEL, p. 240, après le 1er alinéa.

Olric de Mirabel, chevalier, de Cenac, avait épousé Gailharde de Lentilhac. Ces deux époux ne vivaient plus le 20 août 1367, date d'une transaction passée entre noble Arnaud de Marsa, damoiseau, héritier dudit Olric, et noble Déodat, seigneur du château de Lentilhac, frère de Gailharde, au sujet de la succession de son mari.

(*Tit. de la mais. de Lentilhac.*)

—

DE BELCASTEL, p. 243

(A la suite de la note concernant la famille de Buffet, au bas de la page).

Bertrand de Lentilhac avait épousé, vers l'an 1356, noble Ricarde Buffet, fille et héritière universelle d'Etienne Buffet, coseigneur des châteaux de Lentilhac et de Capdenac. Celle-ci ayant perdu de bonne heure son époux, se retira d'abord au monastère de Leyme et fonda bientôt, auprès de Figeac, un nouveau couvent de Bénédictines où elle finit ses jours.

—

FARAMOND, p. 422.

Jean de Chapelu, seigneur de *Vinde*, lisez : de la Vigne.

La Vigne est situé à 12 kilomètres de Mende et appartient à M. de Seguin de Reyniez, de Prades, fils de M. le baron Charles de Prades et d'Amélie de Volonzac, la dernière de sa famille. La Vigne était passé des Chapelu aux Volonzac par héritage.

—

BANCALIS DE PRUHINES, p. 453.

Il est dit que Jean-Louis de Bancalis, né en 1734, se maria à Strasbourg, où il fit branche. L'histoire a enregistré un fait trop honorable pour son fils pour que nous le passions sous silence : « Au

Digitized by Google

moment de l'arrestation du duc d'Enghien, dit Th. Muret, dans une relation de ce triste événement, M. Rœsch, ancien chasseur noble, frère du maire de Rheinau, était à huit lieues d'Ettenheim. A la première nouvelle, il a cherché quelques moyens de délivrer le prince, s'il en est temps encore. Il a couru à Fribourg en Brisgau, où il espère trouver quelques amis. En passant par Ettenheim, il a vu la princesse Charlotte; elle était en proie au désespoir le plus déchirant. N'ayant pas rencontré les personnes sur lesquelles il comptait, M. Rœsch s'est rendu en toute hâte à Strasbourg où accourait aussi la malheureuse princesse. A Gerstheim, entre Rheinau et Strasbourg, il s'abouche avec un de ses anciens camarades de l'armée de Condé, le baron de Bancalis de Pruhines. Le dévouement de M. de Pruhines était à toute épreuve : malade, hors d'état de coopérer, de sa personne, au plan de M. Rœsch, il s'y associera de sa fortune; il avait chez lui une somme de vingt à vingt-cinq mille francs : il la mit à sa disposition. Arrivé à Strasbourg, M. Rœsch parvient à s'assurer du lieu où était renfermé le prince; mais le lendemain, plus d'espoir! cette prison était vide : le duc d'Enghien, enlevé pendant cette nuit même, était déjà bien loin sur la route de Paris. »

Même article, p. 455.

Il est dit au commencement de cette page que le chevalier de Pruhines, rentré d'émigration en 1798, se réfugia dans la Lozère où il demeura jusqu'à la fin du mois de novembre, *mêlé aux bandes de MM. de La Rochenégly et Combarieu, etc.* Cette assertion est inexacte, attendu que ces derniers ne faisaient partie d'aucune bande armée, et vivaient fort paisiblement au château du Chayla, propriété de la famille de La Rochenégly, située dans un pays solitaire, où les effets de la Révolution se firent peu sentir, et qui devint seulement l'asile de plusieurs prêtres, un lieu de refuge, mais non un foyer de conspiration.

D'OLMIÈRES, p. 513.

Dans les manuscrits du sieur Cabrol, généalogiste de Villefranche, qui écrivait ses notes en 1723, on lit ce qui suit :

« Olmières est une noble maison qui portait pour armes : ***D'or, au gryphon de gueules***, de laquelle était sorti Georges d'Olmières, président au parlement de Tholose, qui eut une sœur appelée Antoinette d'Olmières, laquelle fut mariée à noble Jean de Bonald, escuyer, seigneur de Concorès, bailly ou juge royal de la ville de Millau,

Digitized by Google

laquelle vivait encore, en 1547, avec noble Estienne de Bonald, son fils aîné, la postérité duquel a écartelé depuis ses armes de celles d'Olmières.

» Noble Bernard d'Olmières, coseigneur de *Conrodes*, près de la ville de Peyrusse, en Rouergue, épousa Hélix de Cardaillac, fille de noble Pons de Cardaillac, vicomte de Murat, seigneur de Valady, etc., et d'Ermengarde d'Estaing, sa femme. Il fut père de Jean d'Olmières, lequel vivait, en 1420, avec sa mère, pour lors veuve....... d'où descendait, sans doute, ce président d'Olmières.

» On lit dans les *Annales de la ville de Tholose*, par le sieur Lafaille, que noble Georges d'Olmières résigna la charge de quatrième président à mortier au parlement à M. Jean d'Ulmo, qui estait d'une autre famille, lequel fut sur la fin dégradé de cet emploi en 1536, ayant esté convaincu de malversation dans sa charge. Antoinette d'Olmières, fille de ce Georges d'Olmières, quatrième président au parlement, fut première femme de M. Jean de Mansencal, premier président dudit parlement, l'un des plus grands magistrats du XVIe siècle, mort en 1561.

» Peut-être que de ce Georges d'Olmières descendait noble Jean d'Olmières, sieur de La Barthe, au diocèse de Lavaur, lequel, lors de la recherche des faux nobles du Languedoc, fut confirmé dans ses titres de noblesse en 1668, par arrêt du 3 octobre. »

ROLLAND, p. 551.

La filiation de la branche de Camboulan doit être ainsi rétablie :

I. IZARN ROLLAND, chevalier, qui fit un accessat dans la paroisse d'Ols, le 1er des calendes de décembre 1277, lisez 1272 (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Villefranche*), fut père, à ce qu'on croit, de :

1° Hugues Rolland, vivant à Balaguier, près de Villeneuve, en 1319; 2° Guillaume Rolland, sénéchal de Rouergue et seigneur de Villecomtal, mentionné ci-après :

II. HUGUES eut pour enfans, d'après un acte de partage de 1411 :

1° Izarn; 2° Gaillard; 3° Bertrand; 4° Raymond; 5° Douce; 6° Saure, mariée, à Auzits, avec Pierre de Morlhon.

D'après le partage précité, les biens situés dans les paroisses de

Digitized by Google

Gaurels et de Mayrinhagues, canton de Villeneuve, échurent à Bertrand et à Raymond (1).

III. IZARN ROLLAND épousa Agnès de Camboulan, fille unique et héritière de Rodolphe de Camboulan, qui vivait en 1319. Il testa, en 1384, laissant de son mariage une fille unique, Jeanne Rolland, dame de Camboulan, qui épousa, en 1385, Fortuné de Lagrèze, damoiseau, fils de noble Raymond Lagrèze d'Ambayrac.

Même article, p. 554, après le 2e alinéa.

Amalric Rolland eut une fille nommée Marguerite, qui épousa, vers la fin du XIVe siècle, Jean de Lentilhac, écuyer, seigneur de Lentilhac, en Quercy.

DE MÉDICIS, p. 570, à la suite du 1er alinéa.

Raymond de Médicis avait des droits sur le château de Lentilhac, car, le 28 janvier 1391, suivant acte passé devant Jean Castel, notaire royal, il vendit tout ce qui lui appartenait audit château ainsi que dans les terres qui en dépendaient à François de Lentilhac.

Raymond tenait ces droits de Bernard Médicis, son père, auquel Jean et Bernard de Capdenac, frères, les avaient cédés par acte du 2 janvier 1360, passé devant Manciany, notaire.

Noble Serdane Médicis, sœur du même Raymond, avait épousé

(1) La majeure partie de ces biens est aujourd'hui possédée par une famille du même nom de Rolland, divisée en deux branches : Celle de Cajarc, sur le Lot, qui détient les biens de Gaurels, et dont fait partie M. Rolland, maire de Cajarc, représentant à l'assemblée constituante en 1848, et la branche qui a habité tantôt Villeneuve, tantôt Villefranche, et dont divers membres, depuis l'an 1429, à partir de Jehan Rolland, ont rempli très-souvent, dans ces deux dernières villes, les fonctions consulaires, notamment Daniel Rolland au temps de la peste mémorable de Villefranche, comme on le voit encore dans une inscription mise, en 1629, au-dessus de la porte de l'église de Notre-Dame des Treize Pierres, près de la ville. Cette branche, à laquelle appartient M. Rolland, juge au siége de Rodez, né à Villefranche, détenteur de plusieurs titres, actes et documens de l'ancienne famille de noble Hugues Rolland, depuis l'an 1272 jusques à l'an 1411, et de ceux de la famille Rolland, existant encore, dont il est le représentant, a eu dans son lot les autres propriétés situées dans la mairie de Villeneuve, et notamment le domaine et le vieux château de Rolland, paroisse de Mayrinhagues, appartenant aujourd'hui en partie à M. Félix du Rouget, mari de mademoiselle Rose Rolland. (*Note communiquée.*)

Digitized by Google

Guillaume Valette, marchand de Rodez, dont elle était veuve à cette époque (*Titres du château de Lentilhac*).

—

DE NOGARET DE TRELLANS, p. 632, dernière ligne de la note.
Lisez : *Canac*, et non *Chanac*.

—

NOGARET DE SAINT-LAURENT, p. 635.

Ce ne sont point les Nogaret de La Canourgue qui possèdent le château de Saint-Laurent, mais M. Valette des Hermaux, comme il est dit au t. Ier, p. 733.

—

BRANCHE CADETTE DE LA MAISON DE MORET, p. 645.

Il est incertain qu'aucun cadet de la maison de Moret soit demeuré en Rouergue après que Aymar-Henri de Moret, devenu comte de Peyre, eût été se fixer en Gévaudan. Ce n'est pas noble Gabriel de *Moret*, mais de Moré (famille différente), seigneur de La Salle et de Lafage, qui fut père de Thérèse-Marguerite, mariée, en 1751, à Philibert de Laparra de Salgues, et d'une autre fille qui épousa M. de Rességuier, d'Espalion.

—

D'HUMIÈRES, en note, p. 653.

Noble Jean d'Humières, sieur de La Souquayrie, fils d'Olivier d'Humières et de feue Antoinette de Prévinquières, épousa, le 23 avril 1611, Françoise de Cahuzac, fille de noble Raymond de Cahuzac, conseiller au sénéchal et siége présidial de Rouergue, et de feue Anne de Bonald, dont, entre autres enfans, Fleurette d'Humières, née en 1613 (*Notices du sieur Cabrol*).

—

Digitized by Google

I.

GUIRARD DE MONTARNAL.

Supplément à l'article sur cette famille, publié au IIe vol. des *Documens historiques*, p. 665.

BRANCHE DE MAURS, EN AUVERGNE.

Armes : *D'azur, au lion d'or surmonté de trois étoiles du même rangées en chef.*

Supports : *Deux lions.*

IV. LOUIS DE GUIRARD DE MONTARNAL, seigneur de La Gane, deuxième fils d'Abraham et d'Isabeau du Bousquet, fut l'auteur de cette branche, maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 29 janvier 1667. Louis de Guirard fit toutes les campagnes de l'époque et se retira après quinze années de services. Il y a pour lui, sous la date du 14 mars 1637, une commission de lever une compagnie de cent hommes de pied, une autre semblable en 1639, et une troisième portant titre de capitaine en 1652. Il avait épousé, le 7 février 1635, Antoinette de Saunhac-d'Ampiac, dont il eut :

V. JEAN-LOUIS DE GUIRARD DE MONTARNAL, seigneur des Anglès, habitant au château du Merlé, en Auvergne, marié, le 18 février 1689, avec Anne-Colombe d'Ortiguier, fille de noble d'Ortiguier, seigneur du Soulier (1), et de N..... de Ravaille-d'Assas, ladite demoiselle assistée de Pierre de Ravaille de Roqueplaux, son oncle, seigneur d'Assas, en Albigeois, prêtre, docteur en théologie, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, aumônier

(1) Famille de Réquista qui possédait le château du Soulier au dessus de Lencou.

dudit ordre, chanoine de Sainte-Cécile d'Albi, archiprêtre de Montpezat, au diocèse de Cahors. De ce mariage:

VI. CHARLES DE GUIRARD DE MONTARNAL, né, en 1702, au château de Montredon, diocèse d'Albi, lequel épousa, par contrat du 27 juillet 1734, Marie d'Izarn, fille de feu Jean d'Izarn (1), président trésorier de France en la généralité de Montauban, et de Marthe de Brandouin. Ses enfans furent :

1° Louis-Jean-Charles, dont l'article suit ;
2° Amable-Alexandre-Joseph, comte de Montarnal, major du régiment de Hainault, chevalier de Saint-Louis, habitant au château de Ladevèze, paroisse de Saint-Etienne-de-Maurs;
3° Anne-Marie-Colombe, femme de Louis de Curières, seigneur de Sainte-Eulalie, Ortholez, etc.

VII. LOUIS-JEAN-CHARLES DE GUIRARD, COMTE DE MONTARNAL, habitant au château de Sénergues, paroisse de Saint-Etienne-de-Maurs, en Auvergne, s'allia, par contrat du 13 janvier 1761, à Marie-Anne-Françoise de Capelle, fille de N..... de Capelle, seigneur de Tissandier, et de Gabrielle de Valette. Il eut pour enfans :

1° Louis-Charles-Alexandre-Etienne, ci-après;
2° Pierre-Armand-Léopold, né au château de Sénergues, le 17 décembre 1765, entré à l'école royale militaire.

VIII. LOUIS-CHARLES-ALEXANDRE-ETIENNE DE GUIRARD, COMTE DE MONTARNAL, seigneur de Saint-Etienne, du Merlé, des Angles, baron d'Assas et de Montredon, servit dans les chevau-légers de la garde du roi, et se maria, le 19 mars 1787, avec Marie-Louise-Jacquette Arnaldy de Saint-Monteils, fille de Jean Bernard Arnaldy de Saint-Monteils, coseigneur de Camboulie, conseiller du roi, lieutenant-général de police honoraire de

(1) D'Izarn du Méjanel, famille établie depuis à Saint-Sernin où elle s'est fondue par femmes dans celle de Moncan des Vios, mais dont une branche existe encore à Nantes, en Bretagne.

Digitized by Google

la ville de Figeac, et de Marguerite Delfau de Bouillac. Il en eut :

IX. N..... DE GUIRARD, COMTE DE MONTARNAL, receveur général des finances à Perpignan, marié à Antoinette-Mathilde-Hortense Gamot, nièce du maréchal Ney et filleule de la reine Hortense, dont il a eu :

1° ANTOINETTE-MATHILDE, femme du baron Petiel ;
2° LOUIS-CHARLES-PROSPER, né en 1833.

II.

GUIRARD DE MONTARNAL. — BRANCHE DE LA CALMETTE (1).

IV. JEAN-MARIOT DE GUIRARD DE MONTARNAL, troisième fils d'Abraham (2) de Guirard et d'Isabeau du Bousquet, seigneur de Saint-Etienne-de-Maurs, eut d'un second mariage, contracté le 14 juin 1663, avec Catherine de Canfeyt :

V. ANTOINE-HUGUES DE GUIRARD DE MONTARNAL,

(1) Château d'Auvergne, dans le canton de Maurs, principale résidence de cette branche.

(2) Ce prénom, peu usité aujourd'hui, nous rappelle une observation de Montaigne : « Dira pas la postérité que notre réformation d'aujourd'hui ayt esté délicate et exacte de n'avoir pas seulement combattu les erreurs et les vices..... mais d'avoir passé jusques à combattre ces anciens noms de baptesmes : Charles, Louys, François, pour peupler le monde de Mathusalem, Ezéchiel, Malachie, beaucoup mieux sentants de la foy (*Essais*, liv. 1[er], chapitre 46). »

Abraham appartient évidemment à cette famille de prénoms peu euphoniques, quoique *sentants de la foy*, comme le dit Montaigne, qui écrivait précisément à la même époque.

Le choix des prénoms a varié plusieurs fois en France depuis le siècle de Montaigne. On abandonna bientôt les noms bibliques pour revenir à ceux du calendrier Grégorien, qui furent délaissés à leur tour, à l'époque de la Révolution, pour faire place à des noms profanes. Ceux-ci ont, de nos jours, perdu leur crédit et sont relégués dans les basses classes, tandis que les noms des grands saints, tels que Pierre, Jean, Jacques, François, Etienne, etc., ont de nouveau repris faveur et sont le partage exclusif des gens du monde.

Digitized by Google

seigneur de Mondilhou, marié, le 7 avril 1693, à Marguerite de Revel, dont :

1° Jean-Michel, ci-après;
2° Jean-François;
3° Jean, marié, le 11 août 1735, à Marguerite Bouquier, qui le rendit père de :

A N..... de Guirard, capitaine au régiment de Noailles, cavalerie, devenu plus tard 15e dragons, mort sur l'échafaud, à Carcassonne, en 1793, victime de la terreur;
B Louis-Félix de Guirard de Montarnal, né en 1764, naufragé, le 13 juillet 1786, pendant l'expédition de Lapeyrouse et dont le célèbre navigateur rend ce témoignage : « M. de Montarnal était le seul parent que j'eusse dans la marine, et auquel j'étais aussi tendrement attaché que s'il eût été mon fils; jamais jeune officier ne m'avait donné plus d'espérance. » (*Voyage de Lapeyrouse*, p. 145.)

VI. JEAN-MICHEL DE GUIRARD DE MONTARNAL, épousa, le 15 décembre 1723, Jeanne de Conquans, dont il eut :

1° François; 2° Antoine; 3° Hugues, qui suit; 4° Autre Antoine; 5° Autre François; 6° Antoinette; 7° Jeanne.

VII. HUGUES DE GUIRARD DE MONTARNAL s'allia, le 11 janvier 1770, à Marie-Françoise de Grignols, descendante de la famille de La Valette-Parisot. Leurs enfans furent :

1° Antoine-André-Médard, mort, le 20 octobre 1792, à l'âge de 20 ans, soldat au 15e de dragons, compagnie de Montarnal;
2° Antoinette-Jeanne-Angélique;
3° Jeanne-Agnès;
4° François-Bonaventure, ci-après.

VIII. FRANÇOIS-BONAVENTURE DE GUIRARD DE MONTARNAL, marié, le 23 mai 1805, à Marguerite-Victoire Alary, fille de Jean-Baptiste Alary, avocat en parle-

Digitized by Google

ment, coseigneur d'Aubin, et de Marie-Jeanne Flaugergues, de Conques, a eu pour enfans :

1° Hugues-Médard-Sylvain, directeur des postes à Marcillac ;
2° Christian-Frédéric, avocat, juge de paix à Rignac, puis à Villeneuve-d'Aveyron.

—

DE VIGOUROUX, p. 716.

En 1407, une pieuse femme de Rodez, nommée Dona Astruga, ou autrement Vigourouse Vigouroux, veuve de Raymond Bornazel, fit réparer le chœur de l'église conventuelle de Saint-Amans de Rodez, qui était alors dans un tel état de dégradation qu'on n'y pouvait plus célébrer l'office divin. Elle mit à ses libéralités la condition qu'un certain nombre de prières seraient récitées, pour elle, à perpétuité, dans ladite église. L'acte dans lequel ces conditions se trouvent énumérées est du 15 juillet 1407, et se trouve dans les archives départementales de l'Aveyron.

Un débris de vieille sculpture en fait aussi foi. C'est un panneau de bois, dont il a été question à l'article Vigouroux, p. 716 du tome 2, et que l'on conserve au musée de Rodez.

—

Tome III^e.

DE POLIER, p. 66, à suite de la 2^e note.

Ce domaine (d'*Ordiget* et non d'*Ordigot*) passa de la famille Polier à celle de Ganges. Il appartint plus tard à la famille Soulié, et est aujourd'hui la propriété de M. Andorre, notaire.

—

AGNÈS SOREL, DAME DE ROQUECEZIÈRE, p. 90.

Charles VII, roi de France, fut un prince comme il y en eut tant d'autres : il vit Agnès Sorel, et se prit de passion pour elle. Cette femme lui dit dans le style et les mœurs du temps : « Un astrologue m'a prédit que je serais aimée un jour par un monarque plein de vertus et de courage, de lumières et d'énergie. Charles, vous n'êtes pas encore l'homme digne de moi. Voilà que les Anglais envahissent la France, y commettent tous les excès, et vous les laissez faire. Quand vous aurez repoussé l'ennemi commun ; quand vous aurez rétabli l'ordre dans les finances de l'Etat, venez à moi, je consens alors d'être toute à vous. » Les cendres d'une femme de ce caractère méritaient sans doute le respect de la postérité. Le représentant Pocholle,

Digitized by Google

envoyé commissaire dans la Vendée en 93, n'en tint aucun compte. Nous lisons dans les registres de la municipalité de Loches que ce député, insensible au souvenir de la belle conduite de cette femme, sans égard pour ce qu'on doit aux morts, viola l'asile des tombeaux, et d'une main profane s'empara du crâne d'Agnès Sorel, en arracha les cheveux qui y étaient attachés et détruisit ce monument funéraire, propriété nationale, à laquelle les étrangers ne manquaient pas de venir porter le tribut de leur admiration.

(*Histoire des crimes de la Révolution*, par Prudhomme, t. II, p. 218.)

—

DES ONDES, p. 362.

Olric des Ondes eut une fille non mentionnée en son article, Canazie des Ondes, qui épousa, en 1414, Jean Eralh, seigneur de Lugan. Elle n'est désignée à l'article Eralh, p. 387, que sous le nom de Canazie.

Même article, p. 365.

Louis des Ondes se maria deux fois : 1° en janvier 1625, avec Marguerite de La Chapelle de Cas, fille d'Hector de La Chapelle, seigneur de Cas, capitaine au régiment de Piémont, et de Marie-Anne de La Valette-Cornusson ; 2° par contrat du 17 septembre 1635, avec Anne d'Alboy, fille de Jacques, seigneur de Montrozier, et d'Anne de Bénavent.

Louis des Ondes eut pour fils François, qu'il institua son héritier universel, par testament du 11 septembre 1648, en lui substituant François du Cros de Bérail, demi-frère du testateur.

(Actes compulsés par M. Louis de Veyrières, de Beaulieu.)

—

D'HÉRAIL DE GANGES. — DISSEZ, p. 399.

M. Charles Dissez, chevalier de la Légion-d'Honneur et dernier héritier de la famille de Ganges, était né à Villefranche, et est mort à Valognes, département de la Manche, où il s'était retiré avec la retraite de directeur des contributions directes. Parmi quatre frères qu'il avait, on distinguait M. l'abbé Dissez, ancien censeur au lycée de Rodez, et puis proviseur du lycée de Limoges, mort depuis peu aux Pesquiès, près de Villefranche, au sein de sa famille.

—

DE POUZOLS, p. 521.

La maison de Pouzols, seigneur de Pouzols, de Pons, de La Salle

Digitized by Google

et de La Garrigue, près d'Entraygues, s'éteignit dans la personne du baron de Pouzols, dernier du nom, dont la sœur, Marguerite, s'allia, en 1733, à Joseph de Veillan, de la Haute-Auvergne, ce qui fit passer tous les biens de la maison de Pouzols dans celle de Veillan.

—

DE ROSTANG ou ROUSTAN.

Déodat Rostang (Rostangus), damoiseau, du lieu de La Cazotte, fut indûment compris au rôle du *droit de commun de paix*. Il en appela au sénéchal de Rouergue, Jean de Bénevent, seigneur de La Condamine, qui, par une sentence du 21 octobre 1409, le déchargea de cet impôt, en reconnaissant qu'il y avait été mal à propos assujetti, vu sa qualité de *damoiseau*, qu'il avait droit de prendre, et que ses prédécesseurs avaient toujours prise sans contestation.

Le roi Charles VI approuva cette décision, par lettres patentes données à Paris le 25 avril 1411, et adressées aux juges de Saint-Affrique et de Saint-Rome.

Or, ce Déodat, d'après une tradition bien établie, était le fils ou le petit-fils de l'écuyer, qui, dans le fameux combat de Dieudonné de Gozon contre le monstre de l'île de Rhodes, dégagea cet intrépide chevalier au moment où le monstre, qu'il venait d'exterminer, l'entraînant dans sa chute, était sur le point de l'écraser sous son poids.

I. De Déodat descendait noble PIERRE ROSTANG, du lieu de La Cazotte, vivant en 1538, et qui eut pour fils :

II. GUILLAUME ROSTANG, lequel se maria, le 2 juin 1538, avec Marie Colombe, et fit son testament, le 26 juillet 1557, devant André Canac, notaire de Saint-Izaire, laissant pour enfans :

1° et 2° Jean et Pierre, morts de bonne heure; 3° Barthélemi, ci-après :

III. BARTHÉLEMI ROSTANG recueillit l'hérédité de ses frères, testa, le 19 décembre 1591, devant Joachim Dufieu, notaire du Truel, et eut pour fils :

IV. JEAN ROSTANG, allié, le 9 juillet 1592, à Marie Paulhe, et qui fit ses dernières dispositions le 2 janvier 1643. Il avait eu de son mariage :

V. GRÉGOIRE ROSTANG qui épousa, par contrat du

Digitized by Google

2 novembre 1633, reçu par Dufieu, notaire du Truel, Catherine Granière, dont il eut huit enfans :

1° Jean ; 2° Pierre ; 3° François ; 4° Durand; 5° Grégoire ; 6° Marie ; 7° Isabeau ; 8° Jeanne.

Cette famille était tombée dans la pauvreté, et Grégoire Rostang, qui exerçait, en 1665, l'humble profession de laboureur au village de La Salissière, juridiction de Saint-Victor, fut inquiété lors de la recherche des faux nobles, ce qui le contraignit, en 1667, à produire ses titres devant M. de Monlauseur, subdélégué de l'intendant Pellot.

Il existe encore deux représentans de cette famille : Roustang, curé de Sorges (Dordogne), diocèse de Périgueux ; et Justin Roustang, à Saint-Affrique, dans le Vabrais (*Titres de famille.*)

—

D'ICHER DE VILLEFORT, p. 744, dernière ligne. Lisez est mort en 1855, au lieu de 1835.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE IIIe VOLUME.

Pages.

De La Roque de Salles et de Panat. — De Grun. — De Brousse.......... 1
D'Arjac, seigneurs du Cayla, etc. — Châteaux de Combret, du Cayla, de Brussac. — Famille de Brussac.......... 5
De Mancip, seigneurs de Bournazel, de Flars, etc. — Notice sur Pierre de Mancip. — Id. sur Hugues de Mancip...... 17
De Bournazel.......... 27
De Raymond. — De Raymond de Montjaux. — Henri-Etienne de Raymond et Philippe-Antoine, son frère.......... 29
De Cantobre. — Gilbert de Cantobre, évêque de Rodez. — De Fombesse. — Médicis.......... 37
De Marcenac.......... 45
De Miramont. — Ancien bourg ou ville de ce nom.......... 49
De Cabrières.......... 53
De Turlande. — D'Amels.......... 55
D'Etienne.......... 56
De Gauthier, seigneurs de Doumairenc et de Savignac. — Raymond de Gauthier, massacré par les catholiques au château de Graves. — Château de Doumairenc. — Id de Savignac. 57
De Polier.......... 65
De Scoraille, seigneurs d'Aynac, de Bourran, etc. — Angélique de Scoraille, duchesse de Fontanges.......... 67
De Prévinquières, seigneurs de Varès, de Lavernhe, etc. — Anciens seigneurs de Montjaux.......... 73
De Cervières.......... 81
Du Pont, seigneurs de Camarès.......... 85
De Roquecezière. — Château de ce nom. — Agnès Sorel, dame de Roquecezière. — Château de Balaguier. — Famille de Vassal. — Pousthomy.......... 87
De Penne, seigneurs de La Guépie.......... 95
De Brossinhac, seigneurs de Pradels.......... 101
De Lauzières. — Thémines, seigneurs de Saint-Beaulise, de Briols, etc.......... 103

Digitized by Google

Pages.

De Bonnefous. — De Carlat........................... 107
De Bégon.. 111
De Siguald, seigneurs de Rilhac, de La Capelle-Viaur...... 115
De Cadolle. — Château de ce nom.......................... 117
De Vérières. — De Sermur. — De Baldit. — Château de Vérières, sur le Lot. — Château de Pers. — Famille d'Aimeri. 119
De Pierre, famille originaire de Calmont de Plancatge....... 127
De Rodez-Montalègre. — Château de Montalègre. Ses seigneurs... 129
De Corneillan.. 133
De Lastic Saint-Jal, seigneurs de Gabriac................. 145
De Montméjan. — De Granger. — Château de Montméjan.. 149
De Beaufort Saint-André. — De Mellet..................... 157
De Bar, seigneurs de Roumégoux. — Del Salès. — Château de Roumégoux.. 161
De Cansac ou Mantel.................................... 167
De Corn d'Ampare. — Lostanges........................... 169
De Capluc, seigneurs du Maynial, de Veyreau, etc. — Châteaux de ce nom...................................... 173
De Cassagnes de Beaufort. — Lettre de Henri IV à Antoine de Cassagnes. — Le Cayla. — Cassagnes-Comtaux. — Miramont. — De Rames................................... 179
D'Amblard, seigneurs de Lunac. — D'Audiguier......... ... 193
De Bertrand. 197
Co-seigneurs de Peyrelade. — De Henry. — De Guitard. — Jouéry. — D'Alboy. — De Ricard. — De Brunel. — Château de Peyrelade. — Compeyre........................ 199
De Lescure, barons de Vabre et de Flauzins. — Château de Lescure. — Baronnie de Vabre. — Tragique et merveilleuse aventure d'un seigneur de la maison de Saint-Alban. — De Lescure d'Ayssènes. — De Lescure, en Albigeois........ 217
De Jouéry, seigneurs du Claux, co-seigneurs de Peyrelade... 227
D'Albignac, seigneurs de Peyreleau, de Veyreau, etc. — Château de Peyreleau. — Château du Triadou. — Son pillage pendant la Révolution. — Famille de Chapelain......... 231
De Guibal, seigneurs de Saint-Amans de Pinet............. 257
Du Cros de Planèses. — Destresses. — Châteaux de Planèses, Lestang, Combrouse, Les Ondes, La Youlle. — Belcastel en Lauraguais.. 259
D'Alboy de Montrozier et de Peyrelade. — Montrozier. — De Fleyres. — Pierre-Jacques de Fleyres, évêque de Saint-Pons. — Montagnac...................................... 269

Pages.

De Curières, seigneurs de Sainte-Eulalie, etc. — Le marquis de Curières. — Le chevalier de Saint-Côme. — Le baron de Castelnau. — L'abbé de Castelnau. — Châteaux de Sainte-Eulalie, Malescombes, Saint-Côme 279
D'Azémar.. 295
De Roquevaire.................................... 297
De Senhoret, seigneurs de La Roque-Sainte-Marguerite. — Adhémar ou Azémar.............................. 299
De Pelegri, seigneurs de La Roque-Sainte-Marguerite...... 307
De Garceval, seigneurs de Recoules, de Saint-Geniez-de-Vertéran, etc — Favars de Recoules. — Favars, près de Saint-Privat. — Assassinat du juge Sigaud. — Famille de Sigaud.. 311
De Séguy, seigneurs d'Anglars, de Marin, de Labro, etc... 321
Boyer, anciennement Boery. — Famille de Banis......... 325
De Pénavayre, seigneurs de La Youlle, etc.............. 329
De Roquetaillade, seigneurs de Flavin, de Balsac, etc...... 333
De Fabrègues. — Peyre............................ 335
De Torenne...................................... 337
De Belvésé...................................... 339
De Frésarts. — Alliance de cette famille avec la maison de Lancastre... 341
De Guizard. — Blanc de Guizard. — Carret ou Carretto. — Famille de Catellan.............................. 347
Des Ondes, seigneurs du château mineur de Salles-Comtaux, de La Youlle. — Mort tragique de deux seigneurs des Ondes. 361
De Puel, seigneurs du Besset, de Parlan, etc............ 369
De Saint-Félix, coseigneurs de Cassagnes-Comtaux. — Hébrard de Saint-Félix. — Note sur la famille de Prunet.......... 379
D'Hérail, seigneurs de Lugan, de Buzareingues, etc. — Château de Lugan. Famille de Carcassonne. — Buzareingues. — Maison de Pierre, seigneurs de Ganges. — La marquise de Ganges et son affreuse destinée. — Fin déplorable du comte de Ganges en 1794.............................. 385
Du Rieu, seigneurs de Saint-Salvadou, etc. — Seigneurie de Saint-Salvadou et de Salesses........................ 401
De Guitard, seigneurs de Taurines, de Veynac, etc. — Famille de Taurines, seigneurs de Céor. — Château de Céor et son souterrain. — D'Hèbles de Céor. — De Ginestel. — Poujol.. 415
De Mauritanie ou Mortagne.......................... 427

Digitized by Google

Pages.
De Bonne, seigneurs de Marguerite, de Ronel, de Saint-Martin.... 429
De Rouget de Nauviale.... 439
D'Arzac, seigneurs de Sébrazac, de La Force, etc.—Alliance de cette famille avec la maison d'Estaing.—Famille de Sébrazac 451
D'Hèbles, seigneurs de La Vacaresse, etc., barons de Las Ribes et de Bertholène.—Ségur et Saint-Agnan.—Châteaux de Las Ribes, du Truel, de La Romiguière et de Bertholène. — De Saluste, de Brenguier, seigneurs des châteaux ci-dessus.— Camboulas. — De Baschi, marquis d'Aubais, etc., barons de Las Ribes.... 457
De Malvin-Montazet.—D'Audric, seigneurs de Rousairoux.—Rochefort de La Glène. — Foucras ou Folcras.—Note sur la famille de Grialou de Pachins.—Id. sur la maison de Porcelet 469
De La Vayssière, seigneurs de Cantoinet, de Candèse, etc.—Château de Candèse.... 479
Albert de Pollier.... 485
De La Tour Saint Igest.— Meurtre commis par Antoine de La Tour, sieur de La Bessière, sur la personne de Jean-Jacques de Madrières.... 489
De Martrin, seigneurs d'Esplas, de Ferrayrolles, etc. — De Cambiaire. — De Martrin-Donos.... 491
De Malhac, barons de Magualas et de Vessac, seigneurs de Beauvoisin, etc. — Château de Beauvoisin. — Vessac. — Roquelongue.—Marlavagne.—Campestre. Famille d'Etienne de Saint-Martial.—Note sur la famille de Graillhe.... 505
De Ricard de Gourdon de Genouillac, seigneurs d'Assier, en Quercy, de La Guépie et de Capdenac, en Rouergue.... 517
De Tourlong, seigneurs d'Orlhonac.... 519
De Pouzols ou Poujols, seigneurs de Pouzols, de La Garrigue, de Quinsac.... 521
De Ruffy.... 523
De Lafon, seigneurs de Féneyrols.... 525
De Nattes, seigneurs de La Calmontie, de Villecomtal, etc.—conduite patriotique de Béranger de Nattes, premier consul du Bourg.— Son anoblissement par Charles V.... 527
De Valiech de Lacoste. — Vidal.... 537
De Rességuier, seigneurs de Gradels, etc.... 541
De Laparra, seigneurs de La Tour, de Salgues, etc.—Le général comte de Salgues.—Famille de Salgues.—Méric de Vivens.—Châteaux de Salgues et de La Tour.... 553

Digitized by Google

Pages.

D'Agens, seigneurs de Loupiac, etc.— Pons d'Agens expulse les Anglais de Villefranche en 1368.................. 561
De Colomb, seigneurs de Bleyssol........................ 569
De La Grave, seigneurs de La Coste.—Château de La Coste.. 571
D'Armagnac de Castanet, seigneurs de Castanet, de Cambeyrac, etc. —Dissertation sur l'origine de cette maison.— Le cardinal de Castanet.— Mort tragique de François de Castanet, seigneur de Cambayrac. — Boyer de Tauriac.— Bérail de Mazeroles.................................... 573
De Molinery, barons de Murols........................ 589
De Bérail, seigneurs de Pauliac, de Belpech, etc... 591
De Labro, seigneurs de Molineau, de Montagnac, etc...... 595
De Selgues, seigneurs de Selgues, de Lunac, d'Auteyrac. — de Maffre.................................... 597
Durand, seigneurs de Rebourguil, de Plaisance, etc., barons de Sénégas. — Charles Durand, baron de Sénégas. Titres relatifs au rôle important qu'il joua pendant les guerres religieuses du XVI^{e} siècle. — Plaisance. — Troubles excités par un baron de Sénégas à Plaisance et à Curvalle. Grand procès criminel qui en est la suite........................ 599
Marco Costi.................................... 615
Gort-Jean.................................... 617
De Méjanès, seigneurs de Méjanès, de Larguiez, de Flavin, de Veillac, etc.—Flavin.—Le Bouyssou.—D'Aire......... 619
Du Breuil ou du Brueil.............. 631
De Rosset de Rocozel de Fleury........................ 635
De Tarrou, seigneurs de Foissac........................ 639
Montcausson.................................... 641
De Saint-Gery, seigneurs de Salvagnac................. 643
De Blanchefort, seigneurs de Beauregard. — De Blanchefort, en Limousin.................................... 645
De Bonan, seigneurs du Bac........................ 647
Isarn de Villefort, seigneurs de Cornus, etc. —L'abbé de Villefort, commissaire du roi pendant la Révolution.— Aventures d'Abraham d'Isarn, dit le capitaine Montclair. Sa fortune étonnante en Turquie. Voyage de son frère à Constantinople.................................... 649
De Gualy, seigneurs de Saint-Rome-de-Cernon, etc. — Note sur les Crozat de La Croix. —Lettres du roi Louis XIII à Pierre de Crozat au sujet de sa belle défense au château de Creyssel.................................... 665

Digitized by Google

Pages.

De Montvallat, comtes d'Entraygues, barons d'Ussel, etc. — Note sur le célèbre financier Samuel Bernard. — Prise du château de Montvallat par les religionnaires le dernier jour de mars 1584. — Comté d'Entraygues — Coseigneurs d'Entraygues. — Balzac d'Entraygues. — Delaunay d'Entraygues. — Les Crouzets. — Les Molinières. — La Capelle-Neuvéglise 679

De Montels, seigneurs de La Montélerie et de Saint-Amans-de-Pinet 697

Firminhac 699

De Grégoire de Gardies, vicomtes de Montpeyroux, près de Lodève, etc 701

Baderon de Maussac, marquis de Saint-Geniez, etc. — Jacques de Baderon de Maussac, conseiller au parlement de Toulouse, savant helléniste. — Philippe-Jacques de Baderon. — Charles de Baderon, baron de Maussac. — Félix de Baderon, marquis de Saint-Geniez, poète distingué. — Village de Maussac 707

De Saint-Juery 723

De Blanc de Montaigut 725

De Marcilhac, seigneurs de La Bastide-Capdenac, de Boisse, etc. — Château de Boisse 729

Lauret, premier président au parlement de Toulouse 733

D'Icher de Villefort, seigneurs de La Bastide-des-Fonds, etc. 735

De Boissière, seigneurs de Carcenac-Peyralès, de Fijaguet, des Canals, etc 745

Malroux 747

Sévérac du Fraysse. — Château de Séveyrac. — Documens trouvés au château du Fraysse. — Lettres et instructions du cardinal d'Armagnac 749

De Pomayrols, seigneurs de Grammont, etc. — Le magistrat de Pomayrols. — De Solages-Frédault. — De Montaunel 757

Bérengues, de Cassagnes 765

De Crespon, seigneurs de Meljac, de La Raffinie, etc. — Note sur la famille de Daniel de Puech-Garric. — Dévastation du château de Meljac en 1790 767

Digitized by Google

Pages.

Additions et corrections aux tomes Ier, IIe et IIIe.

D'Arpajon 773
De Sévérac 773
De Roquefeuil 773
Izarn de Frayssinet 776
De Montjézieu 776
De Viguier 776
Luzençon 776
De Solages 777
Goudon de Pradeilhes 777
De Saint-Maurice.—Villepassans 777
De Mirabel 778
De Belcastel 778
De Faramond 778
De Bancalis 778
D'Olmières 779
Rolland 780
De Médicis 781
Nogaret 782
De Moret 782
D'Humières 782
Guirard de Montarnal 783
De Vigouroux 787
Policr 787
Agnès Sorel 787
Des Ondes 788
De Ganges. — Dissez 788
De Pouzols 788
Rostang 789
D'Icher 790

Digitized by Google

Digitized by Google

NOMS DES FAMILLES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Pages.

Acher 538
Agens 561
Aimery 125
Aire 629
Albert de Pollier 485
Albignac 231
Alboy de Montrozier 269
Amblard 193
Amels 55
Arjac 5
Armagnac de Castanet 573
Arpajon (correction) 773
Arzac 451
Audiguier 194
Audric 475
Azemar 295
Azemar de La Roque-Sainte-Marguerite 305
Baderon de Maussac, marquis de St-Geniez 707
Baldit de Vérières 123
Bancalis de Pruhines (addition) 778
Banis 326
Bar 161
Baschi, marquis d'Aubais 467
Beaufort-Saint-André 157
Bégon 111
Belcastel (addition) 778
Belvézé 339
Bérail de Mazeroles 587
Bérail de Paulhac 591
Bérengues 765
Bertrand 197

Digitized by Google

Pages.
Blanc de Guizard.................... 352
Blanc de Montaigut.................... 725
Blanchefort-Beauregard.................... 645
Boissière.................... 745
Bonan.................... 647
Bonne.................... 429
Bonnefous.................... 107
Bournazel.................... 27
Boyer ou Boery.................... 325
Boyer de Tauriac.................... 586
Brenguier de Bertholène ou *Puy-Cerner*.................... 462
Breuil (du).................... 631
Brossinhac.................... 101
Brunel.................... 211
Brussac.................... 15

Cabrières.................... 53
Cadolle.................... 117
Cambiaire d'Esplas.................... 497
Cansac.................... 167
Cantobre.................... 37
Capluc.................... 173
Carcassonne.................... 391
Carlat.................... 109
Carret.................... 357
Cassagnes de Beaufort de Miramont.................... 179
Catellan.................... 358
Cervières.................... 81
Chapelain.................... 255
Colomb de Bleyssol.................... 569
Corn d'Ampare.................... 169
Corneillan.................... 133
Costi.................... 615
Crespon.................... 767
Cros de Planèses.................... 259
Crozat de La Croix.................... 677
Curières.................... 279

Daniel de Puech-Garric.................... 770
Delaunay d'Entraygues.................... 693
Del Salès.................... 162
Destresses.................... 266

Digitized by Google

Pages.

Dissez (addition)........................... 788
Durand de Sénégas........................... 599

Etienne (d')........................... 56
Etienne de Saint-Martial (d')........................... 514

Fabrègues........................... 335
Faramond (correction)........................... 778
Favars........................... 316
Firminhac........................... 699
Flavin du Bouyssou........................... 628
Fleyres........................... 275
Fombesse........................... 40
Foucras ou Folcras........................... 476
Frésarts........................... 341

Ganges (addition)........................... 788
Garceval........................... 311
Gautier de Savignac........................... 57
Ginestel de Perségals........................... 425
Gort-Jean........................... 617
Goudon de Pradeilhes (addition)........................... 777
Grailhe........................... 515
Cranger de Montméjan........................... 152
Grégoire de Gardies........................... 701
Grialou de Pachins........................... 477
Gualy........................... 665
Guibal........................... 257
Guirard de Montarnal (additions)........................... 783
Guitard de Peyrelade........................... 203
Guitard de Taurines........................... 415
Guizard........................... 347

Hèbles de Céor........................... 424
Hèbles de La Vacaresse (d')........................... 457
Hébrard de Saint-Félix........................... 380
Henry, seigneurs de Peyrelade........................... 499
Hérail de Lugan........................... 385
Humières (additions)........................... 782

Icher de Villefort........................... 735
Id. (correction)........................... 790
Izarn de Frayssinet (correction)........................... 776
Isarn de Villefort........................... 649

Pages.

Jouery du Claux........ 227

Labro........ 595
Lafon de Féneyrols........ 525
Lagrave........ 571
Laparra de Salgues........ 553
Lastic Saint-Jal........ 145
Lauret........ 733
Lauzières.—Thémines........ 103
Lescure........ 217
Lostanges........ 172
Luzençon (correction)........ 776

Maffre de Selgues........ 598
Malhac de Vessac........ 505
Malroux........ 747
Malvin de Montazet........ 469
Mancip........ 17
Marcenac........ 45
Marcilhac de La Bastide-Capdenac........ 729
Marlavagne........ 512
Martrin........ 491
Martrin-Donos........ 499
Mauritanie ou Mortague........ 427
Médicis de Cantobre........ 41
Médicis de Peyrusse (addition)........ 781
Méjanès........ 619
Mellet........ 160
Méric de Vivens........ 559
Mirabel (addition)........ 778
Miramont........ 49
Molinery de Murols........ 589
Montagnac........ 277
Montcausson........ 641
Montels........ 697
Montfaucon........ 229
Montjésieu (addition)........ 776
Montméjan........ 149
Montvalat........ 679
Moret (correction)........ 782

Nattes (de)........ 527
Nogaret (correction)........ 782

Digitized by Google

Pages.
Olmières [addition) (d'] 779
Ondes (les) 361
Id. (addition) 788

Pelegry 307
Pénavayre 329
Penne, seigneurs de La Guépie 95
Peyre 336
Pierre (de Calmont-de-Plancatge) 127
Pierre, seigneurs de Ganges 393
Polier 65
Id. (correction) 787
Pomayrols 757
Pont (du) de Camarès 83
Porcelet 477
Poujol (de Salmiech) 424
Pouzols 521
Id. (correction) 788
Prévinquières 73
Prunet 383
Puel de Parlan 369

Rames 192
Raymond de Montjaux 29
Rességuier 541
Ricard de Gourdon de Genouillac 517
Ricard de Peyrelade 207
Rieu (du) 401
Rochefort 475
Rodez-Montalègre 129
Rolland (addition) 780
Roque (La) 1
Roquecezière 87
Roquefeuil (addition) 773
Roquelongue 511
Roquetaillade de Flavin et de Balsac 333
Roquevaire 297
Rosset de Rocozel de Fleury 635
Rostang ou Roustan (addition) 789
Rouget de Nauviale 439
Ruffy 523

Saint-Félix 379

Digitized by Google

Pages.

Saint Gery........ 643
Saint-Juery........ 723
Salgues........ 558
Saluste........ 462
Scoraille........ 67
Sébrazac........ 455
Séguy........ 321
Selgues........ 597
Sénhoret de La Roque-Sainte-Marguerite........ 299
Sermur........ 122
Sévérac (addition)........ 773
Sévérac du Fraysse........ 749
Siguald de Reilhac et de La Capelle-Viaur........ 115
Sigaud........ 319
Solages (correction)........ 777
Sorel (*Agnès*), dame de Roquecezière........ 90
Id. (addition)........ 787

Tarrou de Foissac........ 639
Taurines........ 420
Teinturier (*Le*)........ 90
Torenne........ 337
Torlong ou Tourlong........ 519
Tour (La) Saint-Igest........ 489
Turlande........ 55

Valiech de La Coste........ 537
Vassal, de Balaguier........ 91
Vayssière (La) de Cantoynet........ 479
Vérières........ 119
Vidal de La Coste........ 538
Vigouroux (addition)........ 787
Viguier (addition)........ 776
Villepassans (addition)........ 777
Vissec de La Tude de Ganges........ 399

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

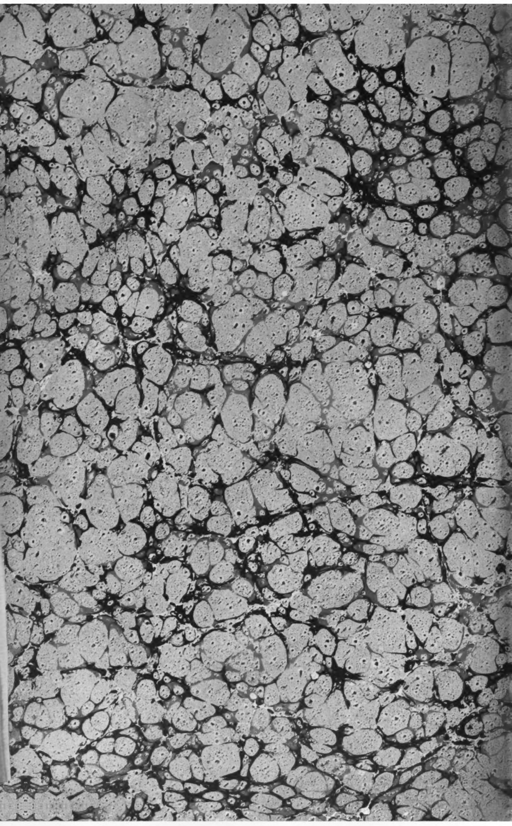

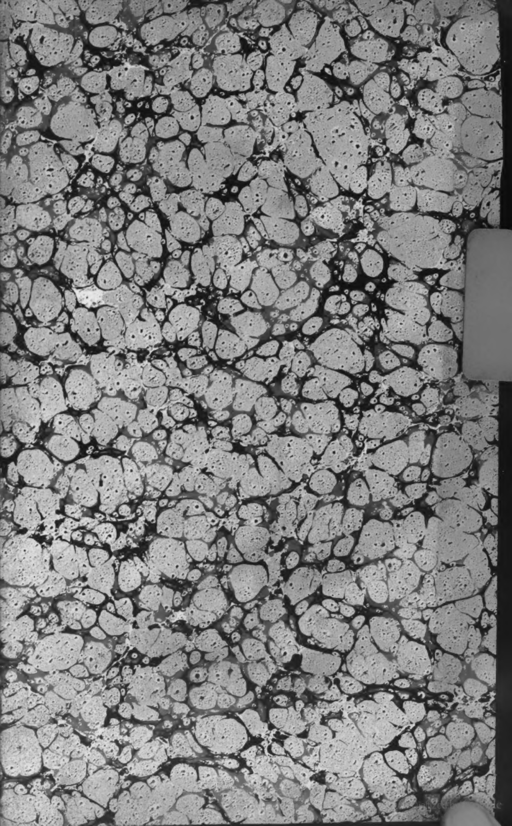

Digitized by Google